

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE

Digitized by Google

Paris. — Imprimerie de E. Donnaud, rue Cassette, 9.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS

LES PREMIERS AGES JUSQU'EN 1848.

Ouvrage dédié à Mgr l'Évêque de Verdun

PAR L'ABBÉ PIERROT

CURÉ-DOYEN DE DU[illegible], CHANOINE HONORAIRE DE BAYEUX

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS D'UN DE NOS ÉCRIVAINS LES PLUS CONNUS DANS LA PRESSE POLITIQUE ET RELIGIEUSE

DEUXIÈME ÉDITION

TOME QUINZIÈME





PARIS
LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR
9, RUE DELAMBRE, 9

1862

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE FRANCE.

V^e ÉPOQUE, 3^e PÉRIODE, LIVRE IV.

CHAPITRE III

Seconde Restauration. — Ses actes dans le cours de l'année 1815. — (29 juin 1815 — 1^er janvier 1816.)

§ I. *Ministère Talleyrand-Fouché.*

Louis XVIII et sa petite cour attendaient à Gand, avec une grande anxiété, l'issue de la campagne qui venait de s'ouvrir. A la nouvelle de la défaite de Napoléon et de la destruction irremédiable de son armée, les passions commencèrent à s'agiter autour du roi, pour lui inspirer leurs pensées sur la reconstitution du trône. Le duc de Blacas, le confident du monarque, marchait à la tête de ceux qu'on nomma les réactionnaires, c'est-à-dire de ceux qui voulaient le pouvoir avec les conditions essentielles de son existence. Il y avait à côté du monarque des révolutionnaires, des hommes qui, dans le dessein

Digitized by Google

d'effacer la royauté pour se mettre eux-mêmes à sa place, tâchaient de supplanter les premiers. Les hommes de ce second parti étaient conduits par le prince de Talleyrand, qui venait de se faire une haute réputation comme diplomate au congrès de Vienne. Les ministres étrangers employés auprès du monarque, convaincus que, pour ramener le roi en France et le rétablir sur son trône, il était nécessaire de gagner les grands faiseurs de Paris, principalement Fouché, lui dirent « que dans la » position présente, la royauté avait surtout besoin d'un » homme de capacité pratique; que Talleyrand leur pa- » raissait le seul propre, le seul en état de comprendre la » situation difficile où l'on allait se trouver; que, sans » indiquer les choix à faire, ils croyaient important de » signaler au roi l'utilité d'écarter de son conseil les » hommes restés impopulaires aux yeux de la France. »

Cette opinion l'emporta, et Blacas se dirigea aussitôt vers Londres.

Le roi ayant hâte de rentrer en France et de constituer son gouvernement sur le sol français, voulut se rendre à Cateau-Cambrésis, contre l'opinion du prince de Talleyrand, qui aurait mieux aimé le voir passer par l'Est et par l'Allemagne pour relever le drapeau blanc à Lyon. Lorsque le roi se dirigea vers la France, Talleyrand, qui ne croyait point la situation de notre pays telle qu'elle était, n'avait pas voulu suivre le monarque, parce qu'il croyait sa rentrée intempestive. Wellington lui fit connaître le véritable état de la France. « Si je vous » eusse vu, ajoutait le duc, ou si vous aviez connu l'état » des affaires quand vous avez conseillé au roi de ne pas » entrer en France, vous auriez donné un avis tout

Digitized by Google

» différent à Sa Majesté, et vous l'auriez accompagnée. »

Talleyrand accourut à Cambrai, et usa de son influence pour faire rendre par le monarque français une déclaration de nature à rassurer tous les intérêts qui se croyaient compromis par une seconde restauration. Voici cette déclaration, qui nous montrera la voie que Louis XVIII se proposait de suivre :

« Le roi aux Français,

» Les portes de mon royaume s'ouvrent devant moi; » j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adou- » cir les maux que j'avais voulu prévenir, pour me pla- » cer une seconde fois entre les Français et les armées » alliées, dans l'espoir que les égards dont je ne cesse » d'être l'objet tourneront au salut de mes sujets. C'est la » seule manière dont j'aie voulu prendre part à la guerre. » Je n'ai point permis qu'aucun prince de ma famille » parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le » courage de ceux de mes serviteurs qui avaient pu se » ranger autour de moi.

» Revenu sur le sol de la patrie, je me plais à parler » de confiance à mes peuples. Lorsque je reparus au » milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés » par des passions contraires; mes regards ne rencon- » traient de toutes parts que des difficultés et des ob- » stacles. Mon gouvernement devait faire des fautes, » peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les inten- » tions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où » elles égarent. L'expérience seule pouvait avertir; elle » ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la » France.

» Mes sujets ont appris par de cruelles épreuves, que

Digitized by Google

» le principe de la légitimité des souverains est une des » bases fondamentales de l'ordre social, la seule sur la- » quelle puisse s'établir, au milieu d'un grand peuple, » une liberté sage et bien ordonnée. Cette doctrine vient » d'être proclamée comme celle de l'Europe entière. Je » l'avais consacrée d'avance par ma charte, et je pré- » tends ajouter à cette charte toutes les garanties qui » peuvent en assurer le bienfait.

» L'unité du ministère est la plus forte que je puisse » offrir. J'entends qu'elle existe, et que la marche fran- » che et assurée de mon conseil garantisse tous les in- » térêts et calme toutes les inquiétudes.

» On a parlé, dans les derniers temps, du rétablisse- » ment de la dîme et des droits féodaux. Cette fable, in- » ventée par l'ennemi commun, n'a pas besoin d'être » réfutée. On n'attendra pas du roi de France qu'il s'a- » baisse jusqu'à repousser des calomnies et des men- » songes. Le succès de la trahison en a trop indiqué la » source. Si les acquéreurs de domaines nationaux ont » conçu des inquiétudes, la charte aurait dû suffire pour » les rassurer. N'ai-je pas, moi-même, proposé aux » Chambres et fait exécuter des ventes de ces biens? » Cette preuve de ma sincérité est sans réplique.

» Dans ce dernier temps mes sujets de toutes les classes » m'ont donné des preuves égales d'amour et de fidélité; » je veux qu'ils sachent combien j'y ai été sensible, et » c'est parmi tous les Français que j'aimerai à choisir » ceux qui doivent approcher de ma personne et de ma » famille.

» Je ne veux exclure de ma présence que ces hommes » dont la renommée est un sujet de douleur pour la

Digitized by Google

» France et d'effroi pour l'Europe. Dans la trame qu'ils » ont ourdie, j'aperçois beaucoup de mes sujets égarés » et quelques coupables.

» Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain » (l'Europe entière le sait), de pardonner aux Français » égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai » quitté Lille au milieu de tant de larmes, jusqu'au » jour où je suis entré dans Cambrai au milieu de tant » d'acclamations.

» Mais le sang de mes enfants a coulé par une tra- » hison, a appelé l'étranger au cœur de la France. Cha- » que jour me révèle un désastre nouveau. Je dois donc, » pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes » peuples, pour le repos de l'Europe, exempter du par- » don les instigateurs et les auteurs de cette trame hor- » rible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par » les deux Chambres que je me propose de rassembler » incessamment.

» Français, tels sont les sentiments que rapporte au » milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que » le malheur n'a pu fatiguer, que l'injustice n'a pu » abattre.

» Le roi dont les pères règnent depuis huit siècles sur » les vôtres, revient pour consacrer ses jours à vous dé- » fendre et à vous consoler. »

Cette célèbre déclaration fut bientôt remise sous les yeux des plénipotentiaires, qui s'étaient rendus auprès des alliés pour traiter de la suspension d'armes.

Le lecteur se rappelle que Fouché, ne voyant de salut pour la France que dans le rétablissement de la branche aînée des Bourbons, avait amené les bureaux des deux

Digitized by Google

Chambres à l'accepter, lorsqu'une malencontreuse dépêche de La Fayette, alors en mission auprès des généraux alliés, était venue tout rompre. Dans l'espérance de pouvoir donner à la France un gouvernement à leur guise, les faiseurs avaient excité une recrudescence de haine contre les Bourbons et amené de la part des principaux généraux une protestation véhémente.

« Nous sommes en présence de nos ennemis; nous » jurons, entre vos mains et à la face du monde, de dé- » fendre jusqu'au dernier soupir la cause de notre in- » dépendance et l'honneur national. On voudrait nous » imposer les Bourbons, et ces princes sont rejetés par » l'immense majorité des Français. Si on pouvait sous- » crire à leur rentrée, rappelez-vous, représentants, » qu'on aurait signé le testament de l'armée qui, pen- » dant vingt ans, a été le palladium de l'honneur fran- » çais. Il est à la guerre, surtout quand on l'a faite aussi » longtemps, des succès et des revers. Dans nos succès, » on nous a vus grands et généreux; dans nos revers, » si on veut nous humilier, nous saurons mourir.

» Les Bourbons n'offrent aucune garantie à la nation. » Nous les avions accueillis avec les sentiments de la plus » généreuse confiance, nous avions oublié tous les maux » qu'ils nous avaient causés par leur acharnement à vou- » loir nous priver de nos droits les plus sacrés. Eh bien! » comment ont-ils répondu à cette confiance? Ils nous » ont traités comme rebelles et vaincus. Représentants, » ces réflexions sont terribles parce qu'elles sont vraies. » L'inexorable histoire racontera un jour ce qu'ont fait » les Bourbons pour se remettre sur le trône de France; » elle dira aussi la conduite de l'armée, de cette armée

Digitized by Google

» essentiellement nationale, et la postérité jugera qui » mérita le mieux l'estime du monde. »

Le maréchal Davoust, ministre de la guerre, qui signa cette protestation avec les autres officiers généraux, en faisant remettre cette pièce aux présidents des Chambres, les pria d'omettre son nom, qui fut prononcé, au contraire, avec une affectation marquée. A la Chambre des représentants la protestation des généraux causa le plus grand enthousiasme; mais, dans la Chambre des pairs, on remarqua une sorte de stupeur quand le maréchal Soult eut déclaré qu'il avait besoin de faire connaître notre véritable situation militaire. Il prouva que les ennemis, étant maîtres d'Aubervilliers, pouvaient forcer les passages, entrer facilement à Paris. A ses yeux toute défense de la capitale était impossible. Cependant on pressait le général Wellington d'accorder une suspension d'armes. La Fayette et les autres envoyés du gouvernement provisoire, faisant valoir la retraite de Napoléon à La Malmaison, et peut-être sa sortie de France, disaient que les alliés n'avaient plus de motif de marcher en avant.

Dans le cours de cet entretien, Wellington reçut la déclaration de Louis XVIII, donnée à Cambrai, et la montra aux envoyés français. Quoiqu'ils y vissent toutes les concessions qu'ils pouvaient désirer, ils témoignaient cependant toujours une extrême répugnance pour la branche aînée. Ayant demandé si une régence avec Napoléon II satisferait les alliés : « Certainement non, répon- » dit le duc. — Et si un Bourbon, autre que le roi, le » duc d'Orléans, par exemple, était appelé au trône? » ajoutèrent aussitôt les commissaires. — Il m'est im-

Digitized by Google

» possible de répondre à des questions faites ainsi en » l'air, leur dit le duc. Je vous ai donné mon opinion, » comme particulier, sur ce que vous avez à faire; c'est » à vous maintenant de voir ce qui vous convient. »

La réponse du duc de Wellington avait fait concevoir aux plénipotentiaires français que les alliés pourraient se contenter du duc d'Orléans. Ils y revinrent plus tard. Wellington leur dit que tout autre roi que Louis XVIII exciterait des répulsions parmi les rois amis du droit, et soulèverait une partie de la France.

Nos plénipotentiaires, touchés eux-mêmes de ce motif, ne purent s'empêcher de répondre : *Vous avez raison.*

Cependant les armées alliées s'avançaient toujours. Ce n'étaient plus les Prussiens seuls qui environnaient Paris, les Anglais avaient aussi atteint les hauteurs de Montmartre. Il fallait livrer Paris, combattre ou obtenir un armistice. On demanda d'abord à traiter pour une suspension d'armes. Les commissaires envoyés à Wellington lui dirent : « Le ministre de la guerre vous propose un » armistice; le grand obstacle est levé maintenant, puis- » que Napoléon va s'embarquer pour les Etats-Unis; » quelles conditions exigez-vous? — Le prince Blücher » et moi, répondit Wellington, ne pouvons consentir à » un armistice qu'autant que nous garderons nos posi- » tions, que l'armée française sortira de Paris pour se » retirer derrière la Loire, et que la garde nationale res- » tera seule chargée de la garde de la capitale, jusqu'à » ce que le roi en ordonne autrement. »

Les conditions proposées par Wellington paraissaient extrêmement dures; on discuta les moyens de défense,

Digitized by Google

on examina s'il serait possible de résister aux ennemis. Quelques têtes ardentes pensaient qu'il fallait plutôt couvrir la France de ruines que de se soumettre. Le général Excelmans osa même attaquer et défaire deux régiments prussiens près de Versailles. Bien qu'il eût été obligé de reculer lorsqu'il s'était trouvé en présence de la masse des ennemis, il ne présentait pas moins ce fait comme une preuve indubitable de la possibilité de combattre avec succès. Fouché, qui mesurait mieux les conséquences d'un pareil acte, s'écria en l'apprenant : « Mais c'est une impardonnable imprudence ! cette faute » peut tout perdre. Comment ! attaquer les alliés dans le » moment même où nous nous réunissons pour aviser » aux moyens de sauver la patrie sans effusion de sang ! » Il faut, sur-le-champ, donner contre-ordre, Monsieur » le maréchal ! — Mais il peut être bien tard, répondit » Davoust. Excelmans et sa cavalerie doivent déjà se » trouver engagés. — Eh bien, ils se dégageront ! De la » cavalerie, d'ailleurs, cela se tire toujours d'affaire. Il » n'y a pas, au reste, à hésiter, » ajouta-t-il. Davoust n'hésita plus, le contre-ordre fut immédiatement expédié.

Le gouvernement ne voulant point assumer sur lui la responsabilité de cette attaque, nomma une commission très nombreuse de généraux et lui posa les questions suivantes :

1° Quel est l'état des retranchements et leur armement, tant sur la rive droite que sur la rive gauche ?

2° L'armée peut-elle défendre toutes les approches de Paris, même sur la rive gauche de la Seine ?

3° L'armée pourrait-elle recevoir le combat sur tous les points en même temps ?

Digitized by Google

4° En cas de revers, le général en chef pourrait-il réserver ou recueillir assez de moyens pour s'opposer à l'entrée de vive force?

5° Existe-t-il des munitions suffisantes pour plusieurs combats?

6° Enfin, peut-on répondre du sort de la capitale et pour combien de temps?

Lorsque la commission militaire fut réunie, quelques officiers du plus haut mérite firent remarquer que la question avait été mal posée, qu'on devait la considérer sous le point de vue politique. Le maréchal Soult dit : « En supposant que Paris puisse tenir durant vingt » jours, même un mois, disait-il, et que l'immense dé- » veloppement de son enceinte permette aux approvi- » sionnements d'entrer, même en quantité suffisante, » quel sera le résultat de la résistance? On donnera aux » armées russe et autrichienne le temps d'arriver, et la » France, obligée de subir la loi que les souverains vou- » dront lui dicter, ne pourra plus espérer des Bourbons » les garanties qui seraient le prix d'une soumission vo- » lontaire. Hâtons-nous de nous rallier à Louis XVIII. »

La majorité conclut aussitôt que le rappel du roi pourrait seul sauver la France. Quelques généraux combattirent cette opinion, prétendant que la France pouvait se sauver par elle-même. Quand, après de vagues déclamations, on en vint à examiner en détail les questions posées, il fut constaté que Paris était dans l'impuissance de se défendre.

Il fallut alors se décider à négocier un armistice à quelques conditions que ce fût.

Nous ne suivrons pas dans le détail la discussion des conditions de la suspension d'armes. « Le but de Wel-

Digitized by Google

lington et de Blücher, a dit le plénipotentiaire prussien Muffling, était : 1° de placer l'armée française dans une position telle, qu'elle ne pût avoir aucune influence sur le gouvernement; 2° de retenir le gouvernement au pouvoir des alliés et de ne point permettre qu'il fût déplacé de Paris; 3° d'ôter à l'armée française tout moyen d'être militairement dangereuse aux coalisés; 4° et d'éviter aux souverains alliés la moindre gêne dans les mesures qu'ils voudraient adopter après la capitulation.

» D'après ces principes, il était nécessaire d'insister pour que l'armée française passât la Loire. Les deux maréchaux déclarèrent donc qu'ils ne pouvaient accorder une suspension d'armes que sous cette condition; qu'il dépendait de l'armée française de prendre position où elle voudrait, mais que, dans ce cas, elle devait s'attendre à être attaquée sur-le-champ. »

C'est sur ces bases que fut arrêtée la fameuse *convention militaire* du 4 juillet 1815. Cet acte, qui avait d'abord pour titre le mot *capitulation,* qui le caractérisait parfaitement, reçut, grâce à l'intervention de Fouché, celui de *convention.*

Cette convention ayant paru dans le *Moniteur* du 4 juillet, produisit une profonde sensation dans toute la ville. Une partie du peuple montra de l'indignation, parcourut les boulevards, menaçant l'autorité et faisant entendre des cris de trahison.

Dans le fond, l'armée seule et le peuple furent péniblement affectés; ce que l'on nomme la bourgeoisie demeura dans une complète indifférence. Voici le tableau qu'un écrivain contemporain nous a tracé des sentiments de cette partie de la population : « Des armées sont en

Digitized by Google

présence dans nos murs, tout autour de nos murs; on se bat en vingt endroits; et, au milieu de ce tintamarre, Paris est tranquille, d'une tranquillité parfaite, n'était le bruit qui se fait de temps en temps dans les deux Chambres. Aujourd'hui dans les promenades publiques, non-seulement l'affluence des promeneurs était la même que de coutume, mais il n'y avait rien de changé aux toilettes d'usage le dimanche. Aux Tuileries, particulièrement, les femmes remplissaient la belle allée, et les hommes, assis par petits groupes dans le Quinconce, s'entretenaient des nouvelles du jour et se passaient l'un à l'autre les gazettes, aussi tranquillement que s'il ne se fût agi que des débats du Parlement d'Angleterre ou des affaires de l'Inde. »

Le commerce, non-seulement ne demeura pas insouciant, mais fut encore très satisfait. Il souffrait depuis si longtemps, qu'il espérait enfin voir renaître pour lui des jours plus prospères. D'ailleurs la présence des étrangers, la richesse des Anglais et de certains seigneurs russes activaient beaucoup la vente et donnaient plus de vivacité aux transactions. La rente, que la nouvelle du désastre de Waterloo avait fait élever, prenait chaque jour de nouveaux accroissements, et indiquait comment la présence de Napoléon était envisagée par la haute finance.

Pour donner une idée complète de la physionomie de Paris, nous devons encore envisager les Chambres, surtout celle des représentants. Garat crut l'occasion favorable pour présenter et faire discuter par l'Assemblée un *bill des droits de l'homme, qui fût, pour la liberté, le phare destiné à éclairer ses incertitudes.*

Digitized by Google

L'Assemblée discutait sérieusement cette métaphysique inintelligible, quand nos soldats quittaient à regret Paris et que les armées étrangères allaient prendre possession de cette grande ville. On croit réellement assister à une scène du Bas-Empire. Jaloux du succès de Garat, La Romiguière, avocat à Toulouse, présenta à son tour une déclaration de principes qui fut admise à l'unanimité et aux cris mille fois répétés de *vive la nation! vive la liberté! vive l'indépendance! haine au despotisme! Que l'ennemi vienne maintenant, nous saurons mourir!* Cette farce, indigne d'une grande nation, se passait le 5 juillet. Le 6, Manuel fit un rapport sur une nouvelle constitution, qui donna l'occasion d'examiner les sources du droit, s'il provenait des pairs, des députés et du roi, ou du peuple. On s'appesantit surtout sur le droit de grâce, sur la manière dont il devait être exercé. Pour montrer toute la sottise de cette Assemblée dans cette séance, un membre put proposer sérieusement qu'on prêtât à l'avance serment à une constitution qui n'était pas discutée, sous le vain prétexte qu'on ne savait pas ce qui arriverait dans dix ans. Il ne fallait pas aller si loin; cette charte, qui se croyait presque immortelle, avait à peine deux jours d'existence quand elle tomba. Cinquante-deux articles furent votés en une séance, pendant que les Prussiens, sous les ordres de Blücher, entraient à Paris avec quarante mille hommes et traitaient les Français *avec une gravité solennelle et un sérieux imposant,* expression de l'ordre du jour qui fut exécutée à la lettre, car partout les Prussiens se montrèrent durs et impérieux. Alors cent mille Français quittaient les environs de Paris pour se retirer du côté de la Loire.

Digitized by Google

Cependant Fouché qui avait été obligé, avec les autres membres de la commission de gouvernement, de déposer le pouvoir, travailla à obtenir les meilleures conditions possibles, capta la bienveillance de Wellington, et, sachant qu'il n'y avait de salut pour la France que dans son union avec la légitimité, mit toute son habile politique à se tirer le plus avantageusement possible de la situation fâcheuse dans laquelle il se trouvait.

La déclaration de principes étant faite par la royauté, restait la question des personnes. Wellington voulut que Louis XVIII prît Fouché pour ministre.

Louis XVIII résista longtemps à une pareille demande; il sentait qu'il était honteux de mettre dans son conseil un homme qui avait siégé parmi les juges de Louis XVI, un religieux marié, sans autre principe qu'une astuce coupable, un homme qui servait toutes les causes à la fois. Lorsqu'il céda enfin devant les pressantes sollicitations des royalistes nommés constitutionnels, il dit : « Allez, et faites savoir à M. Fouché que j'accepte ses » services. Je le recevrai si vous le jugez nécessaire; » mais n'oubliez pas qu'en vous autorisant à traiter avec » lui, je vous livre ma liberté. »

Fouché, pour se rendre nécessaire, avait mis dans Paris la plus grande confusion; il faisait insulter les royalistes et accourait pour les protéger, en sorte qu'il paraissait le plus intrépide champion de la légitimité.

Assuré d'être ministre, Fouché fit aussitôt dissoudre la commission de gouvernement, engagea les Prussiens à venir occuper les Tuileries, et travailla à la dissolution des Chambres.

Les députés continuaient à discuter la constitution en

Digitized by Google

présence des Prussiens qui avaient envahi leur salle, et votèrent l'hérédité de la pairie, quoique les pairs eussent abandonné leurs siéges et renoncé à leur titre. Ils s'ajournèrent au lendemain pour achever la discussion et le vote de la constitution; mais le lendemain la salle se trouva fermée. Quelques députés essayèrent de parlementer à travers les grilles avec les gardes nationaux, qui repoussèrent toutes les avances. Telle a été la fin misérable de la plupart de nos assemblées délibératives. Elles se sont posées en espèce de corps puissant, puis toutes ont fini par les désordres semés à leur suite pour prouver leur incapacité.

Louis XVIII ayant consenti à prendre Fouché pour ministre, dut le recevoir. Après avoir demandé au duc d'Otrante quelques renseignements sur la situation de Paris, il lui dit : « Je connais, Monsieur, les services que » vous m'avez rendus; le duc de Wellington ne me les a » pas laissé ignorer. Je vous ai désigné pour le ministère » de la police; j'espère que vous m'y rendrez de nou» veaux services. »

Talleyrand, l'évêque marié qui avait présenté le moine défroqué, ayant remarqué un peu d'embarras dans le maintien de celui-ci : « Duc d'Otrante, lui dit-il en sor» tant avec une supériorité railleuse, vous étiez ému, je » crois. » Quant à lui, il ne l'était pas. Le prince de Bénévent continua aussitôt les recherches pour la formation du ministère dont il devait être le parrain. Le baron Louis fut laissé aux finances; le maréchal Gouvion-Saint-Cyr eut le portefeuille de la guerre à la place du duc de Feltre, dont le court ministère, lors du retour de l'île d'Elbe, avait mis à nu la faiblesse et l'incapacité.

Digitized by Google

Le comte de Jaucourt, chargé de l'intérim des affaires étrangères tant que Talleyrand était demeuré à Vienne, remplaça à la marine Beugnot, qui, dans le sentiment de son insuffisance, s'était fait pourvoir à l'avance de la direction générale des postes. Dambray avait jusqu'alors réuni le titre de chancelier de France, président de la Chambre des pairs, avec les fonctions de ministre de la justice.

On ne savait qui trouver pour la justice. On avait d'abord songé à Molé; mais il s'était rattaché dans les Cent-Jours à Napoléon; il fut repoussé. Pasquier, qui avait donné à Vitrolles des preuves de zèle pour la légitimité, fut adopté. Lorsque Talleyrand apprit à Pasquier que Fouché faisait partie du ministère, le nouveau ministre de l'intérieur ne put s'empêcher de dire : « Prenez » garde qu'il ne joue la nouvelle restauration comme il » a joué tous les pouvoirs qui se sont confiés à lui, et » n'oubliez pas qu'il faudra soigneusement surveiller » celui qui sera chargé de surveiller les autres. »

La plupart des hommes choisis avaient été pris dans la catégorie des hommes qui inclinaient le plus vers le système de gouvernement anglais. Deux places demeuraient vacantes : Talleyrand songea à les donner, le ministère de la maison du roi à Richelieu, longtemps au service de la Russie, et qui, dès 1814, était rentré dans sa qualité de citoyen français, laissant le ministère de l'intérieur à Pozzo-di-Borgo, aide-de-camp de l'empereur de Russie, né en Corse, qu'on espérait attacher de nouveau à la France.

Le 8 juillet, sans aucuns préparatifs, sans que la population en fût instruite, Louis XVIII rentra à Paris par

Digitized by Google

la barrière du faubourg Saint-Denis, dans une voiture fermée.

Avertie par les coups de canon qui annoncèrent le retour du roi, une multitude immense se porta à sa rencontre et fit entendre de nombreux *vivats*. Lorsque le monarque fut entré aux Tuileries, la foule, ivre de joie, se mit à organiser des danses, à faire retentir les airs de chants d'allégresse et de cris de triomphe. Voilà le peuple si mobile! En 1814 il avait montré le même enthousiasme. Quoique le 20 mars Napoléon n'eût pas remarqué le même élan, cependant il avait encore entendu de nombreuses acclamations.

A peine rentré à Paris, Louis XVIII fut instruit que le sauvage Blücher préparait un acte de vandalisme dont n'eût pas été capable un homme venu des forêts du Nouveau-Monde. Deux ponts, portant le titre l'un d'Austerlitz et l'autre d'Iéna, rappelaient de grands désastres des armées allemandes. Afin de faire disparaître des monuments qui attestaient la honte des Allemands, Blücher résolut de les faire sauter. Il avait déjà miné les piles de ces ponts, les mèches se trouvaient allumées pour faire sauter le pont d'Iéna, quand Louis XVIII conjura le général prussien de ne point consommer cet acte de vandalisme, fit intervenir Wellington, et dit que si Blücher persévérait dans son brutal projet, il irait se mettre sur la grande arche du pont pour sauter avec elle. Le général prussien céda enfin, et les ponts furent sauvés, grâce à l'énergie du roi. Les noms de ces ponts furent aussitôt changés par une ordonnance royale; l'un se nomma *Pont du Jardin-des-Plantes*, et l'autre *Pont des Invalides*.

Digitized by Google

Nous avons à écrire des pages bien douloureuses pour notre histoire. Jamais, peut-être, depuis l'invasion des Barbares, une nation n'avait été plus soumise à tous les excès, au pillage, au vol, à la dévastation et à l'oppression la plus dure. Les deux plus illustres généraux coalisés, Wellington et Blücher, commencèrent dans la capitale l'enlèvement de ce que nous avions de plus précieux. Pendant ses glorieuses expéditions Napoléon avait enrichi nos musées et nos bibliothèques des tableaux les plus magnifiques de l'Allemagne, de la Flandre et de l'Italie, des statues faites par le ciseau des plus grands maîtres, des livres les plus rares et les plus recherchés; la France était devenue le pays le plus riche sous le rapport des beaux-arts. Rome, la fameuse Rome dépouillée, offrait moins de beautés artistiques que les murs de Paris. Toutes ces richesses prodigieuses avaient été reconnues, en 1814, le fruit d'une conquête légitime, nous avaient été laissées, et l'on avait ainsi couvert l'irrégularité d'acquisitions que l'on nommait un vol. En 1815, Blücher pénétra dans nos musées pour décrocher tous les tableaux qu'il crut venir d'Allemagne; il prit les pièces de monnaie les plus curieuses comme un butin légitime de sa patrie. Louis XVIII fit en vain entendre les plus vives réclamations. Wellington répondit qu'il fallait donner *une leçon de morale aux Français,* et pénétra de force dans nos musées, non point pour y reprendre ce qui avait appartenu à l'Angleterre (nous n'avions rien de la fière Albion), mais pour se saisir de tout ce qui venait des Pays-Bas. Denon, directeur des musées, après avoir fait des efforts impuissants pour conserver du moins ce qui nous appartenait, donna sa démission

Digitized by Google

et abandonna les musées les plus riches du monde au pillage d'une soldatesque ignorante et sans goût. Ces jours néfastes firent saigner le cœur de tous les bons Français et lui causèrent plus de douleur que l'oppression exercée par le soldat prussien, anglais, russe et autrichien.

L'occupation de Paris par l'armée étrangère ne porta pas seulement atteinte aux propriétés publiques; les particuliers en souffrirent aussi beaucoup. Les quarante mille Prussiens entrés à Paris ne voulurent pas prendre leurs quartiers dans les casernes qui étaient vides; ils furent ogés chez les bourgeois, chez lesquels ils commirent de grands excès. Il n'y avait rien de sacré, pas plus pour les chefs que pour les soldats. Le général Thielmann, logé à l'hôtel Ney, s'emparait de tout ce qui lui convenait, chevaux, voitures, harnais, meubles, etc.; c'était un pillage qu'il fallait subir, puisque la force brutale seule décidait de tout. Blücher ayant voulu imposer cent millions à la ville, on recourut à l'intervention du duc de Wellington, qui parvint avec peine à faire différer d'un jour cette levée jusqu'à l'arrivée du roi de Prusse, qui abaissa le chiffre à dix millions. Un général prussien était constamment à l'hôtel de ville et poursuivait tellement de ses exactions le préfet de Paris, M. de Chabrol, que celui-ci fut obligé, en plusieurs circonstances, de repousser ses demandes. Blücher, irrité, tenta d'imposer la retraite de ce préfet. Le ministère tint ferme contre cette exigence.

Wellington, le chef le plus modéré des alliés, s'étant fixé au bois de Boulogne, ses soldats eurent bientôt abattu une partie du bois et fait tomber les plus beaux arbres de la célèbre forêt. Sur la représentation qui lui

Digitized by Google

fut faite, il s'emporta et accusa l'audace des Français qui osaient faire retomber sur ses soldats une grave accusation d'indiscipline. Ces actes n'étaient rien à côté des crimes commis sur la surface du reste de la France par le million de soldats étrangers accourus pour prendre part à la curée, car tous les peuples de l'Europe voyant la France vaincue, étaient accourus en armes contre nous. Les derniers États de l'Allemagne avaient traversé le Rhin; les Italiens avaient franchi les Alpes; les Espagnols descendaient des Pyrénées. Afin de pouvoir vivre, les alliés se partagèrent la France comme un père de famille partage ses terres. « Wellington avec ses Anglais, les Hollandais, les Belges et les Hanovriens occupait le Hainaut, l'Artois, le Cambrésis et la Picardie, tous les départements compris entre la frontière belge et Paris; Blücher et le chef anglais avaient maintenu leurs quartiers généraux dans cette capitale; la Seine séparait les deux armées, et les cantonnements des Prussiens s'étendaient entre ce fleuve, le cours de la Loire et l'Océan, c'est-à-dire en Normandie, dans le Maine, en Anjou et en Bretagne; les Bavarois, les Wurtembergeois, les Hessois et les Autrichiens avaient pour partage les deux Bourgognes, le Nivernais, une portion du Bourbonnais, le Lyonnais et le Dauphiné. Un corps d'armée autrichien descendu par les Alpes, s'étendait en outre en Provence ou dans une partie du Languedoc; les Russes s'étaient réservé la Champagne et la Lorraine; enfin, on avait abandonné l'Alsace aux Badois et aux Saxons (1). »

A l'exception d'une petite contrée située au-delà de la

(1) Vaulabelle.

Digitized by Google

Loire, où se trouvait l'armée française, il n'y avait pas un coin de terre qui ne fût occupé par les étrangers, qui étendirent leurs colonnes jusqu'à la dernière extrémité du Finistère. Telle était l'indiscipline des troupes étrangères, que tout fut mis au pillage. Après avoir ainsi été pillée, la ville de Versailles se vit obligée de payer une lourde contribution de guerre. Les mêmes contributions furent imposées à la plupart des communes et même à de riches particuliers. Plusieurs maires ayant déclaré qu'il leur était impossible de payer la somme exigée, se virent chargés de chaînes pour être transportés sur le sol étranger. Les paysans allemands de nos frontières de l'Est accoururent plus d'une fois sur notre territoire pour le ravager et n'y rien laisser debout.

Il s'éleva quelques voix qui prétendirent que le gouvernement devait, pour délivrer la patrie de semblables malheurs, se mettre à la tête de l'armée et marcher contre l'ennemi. Ceux qui parlaient ainsi, avaient-ils le sentiment de la véritable situation de la France? Savaient-ils que l'armée méconnaissait encore le roi légitime et qu'elle continuait à porter le drapeau tricolore? Ignoraient-ils qu'un million cent cinquante mille étrangers foulaient le sol de la patrie? Que pouvait le roi? Amoindrir les maux, empêcher la dislocation de la France et la conserver entière pour de meilleurs jours.

Le roi commença par dissoudre l'armée afin de la réorganiser et de la reconstituer sur des bases nouvelles. Les charges énormes qui pesaient sur la France ne permettaient point de rendre l'armée nombreuse, aussi elle fut réduite aux proportions suivantes : infanterie, quatre-vingt-six légions départementales de trois bataillons cha-

Digitized by Google

cune; cavalerie, un régiment de carabiniers, six régiments de cuirassiers, dix régiments de dragons, vingt-quatre régiments de chasseurs et six régiments de hussards; artillerie, huit régiments d'artillerie à pied et quatre régiments d'artillerie à cheval; génie, un régiment.

L'armée de la Loire, convaincue qu'elle ne pourrait tenir contre la France soumise au roi légitime, comprit enfin la nécessité de faire aussi sa soumission. Elle fit remettre au roi une adresse pour demander grâce. « Sire, » l'armée aux ordres du maréchal prince d'Eckmühl, » pénétrée des maux de la patrie, et jalouse autant qu'il » est en elle d'y mettre un terme et de prévenir la guerre » civile, nous a députés près de Votre Majesté pour l'as- » surer de son désir de se rallier à elle et de ramener, » par son exemple, ceux de ses sujets que des circons- » tances extraordinaires en ont éloignés.

» Pleine de confiance dans la générosité de Votre Ma- » jesté, elle se flatte que vous accueillerez sa soumission » avec bonté, et que, jetant un voile sur tout ce qui s'est » passé, vous ne voudrez fermer votre cœur à aucun de » vos enfants. »

Cette armée rentra alors en grande partie dans les nouvelles légions.

L'armée, par son long attachement à Bonaparte, avait mérité la haine spéciale des étrangers, qui résolurent de la punir dans ses chefs. « Bonaparte n'est pas le seul coupable de la violation du traité de Paris, disaient-ils; il est abattu, on n'en a plus rien à craindre; mais il conserve des adhérents, il avait des complices; leur châtiment ou leur exil était nécessaire dans l'intérêt de la

Digitized by Google

royauté comme dans celui de l'Europe. Leur nombre est-il un embarras? s'écriaient des officiers russes, nous nous chargerons de vous débarrasser : on les transportera en Sibérie. Si on ne frappe pas toutes les têtes de la conspition, ajoutaient les représentants anglais, l'Europe n'en a pas pour une année. »

Après ces demandes, parurent de longues listes de proscription. Fouché fut chargé de présenter un mémoire aux alliés pour réduire les demandes de proscriptions présentées par eux. « On n'avait pas assez remarqué (avant le 20 mars) qu'une révolution de vingt-cinq ans ne pouvait pas se terminer sans des conciliations, des précautions et des ménagements. Une grande partie de nos malheurs est venue de ce défaut de prévoyance. Pourquoi le dissimuler maintenant? Un zèle imprudent et exagéré pour les règles et les maximes de l'ancienne monarchie, fit bientôt commettre plusieurs fautes aux royalistes, et même à quelques-uns des ministres du roi : il en résulta des inquiétudes de plus d'un genre, un ébranlement dans l'opinion et une désaffection pour le gouvernement.

» Cette opposition morale, qui était connue de toute l'Europe, ne pouvait échapper aux calculs de Bonaparte; il n'eut pas besoin d'une autre incitation pour venir se jeter au milieu de ce mécontentement et de ces éléments de discorde. Autant les chances périlleuses d'une conspiration et du secret qu'elle aurait exigé, auraient pu faire avorter ses projets, autant il put compter avec une espèce de certitude sur la stupeur que produit toujours une grande nouveauté, et sur l'irréflexion et l'entraînement des esprits quand ils sont frappés soudainement par une entreprise audacieuse et inattendue.

Digitized by Google

» On aurait beau multiplier les recherches, on se convaincrait que personne n'a eu connaissance d'aucune conspiration qui ait amené et précédé l'arrivée de Bonaparte sur les côtes de Provence ; et, avant d'attaquer qui que ce soit sur ce sujet, ne faudrait-il pas accuser d'abord les ministres du roi, qui n'ont su ni deviner ni prévenir le retour de l'île d'Elbe ? Après le débarquement, tout ce qui s'est effectué n'a été que le déplorable résultat de l'entraînement et de la précipitation. On sent fort bien que ce n'est pas une poignée de soldats qui protégeait Bonaparte dans la ville de Lyon, au milieu d'une population de cent mille âmes. Quelques individus, à cette époque, ont peut-être un peu plus manqué que les autres ; mais celui-ci dirait qu'il a été entraîné par ses officiers et par ses soldats ; un autre que ses troupes l'ont abandonné ou qu'elles l'ont emporté dans leur mouvement, et pour un principal coupable que l'on chercherait à convaincre, on ne découvrirait que des innocents, ou bien l'on trouverait des milliers de complices. On ne peut se dissimuler combien de pareilles poursuites paraîtraient encore plus odieuses au milieu des malheurs publics. On opposerait à ces inutiles vengeances les magnanimes déclarations des souverains ; on ne croirait pas que ceux-ci les exigent ; on les imputerait au roi seul, et l'on se rappellerait que Bonaparte lui-même, dans les derniers moments de son dangereux pouvoir, n'a pas du moins manqué de modération. Que répondrait-on encore à cette objection : Le trône devait préserver la France du retour de Bonaparte, au moins autant que la France devait en préserver le trône.

» Enfin, voulût-on écarter huit ou dix individus, car à peine arriverait-on à ce nombre, on n'a qu'à attendre

Digitized by Google

quelques instants, et ces individus s'éloigneront d'eux-mêmes. Dans tous les cas, la police n'aurait qu'un avis à donner, et le but serait rempli sans détruire la sécurité et sans compromettre la clémence. »

Comme les alliés devenaient pressants, Fouché se chargea de les satisfaire, rédigea une liste de cent dix noms, la plupart inconnus, victimes innocentes sacrifiées à l'étranger. Lorsque le prince de Talleyrand en prit connaissance, il dit : « Duc d'Otrante, votre liste me paraît con» tenir beaucoup d'innocents. » On remarque que tous les généraux qui avaient conspiré avec Fouché pour le renversement de la dynastie légitime en faveur du duc d'Orléans furent tous portés sur la liste, qui de cent dix personnes fut réduite par le roi à cinquante-sept, divisés en deux catégories :

« Les généraux et officiers qui ont trahi le roi avant le 23 mars, ou qui ont attaqué la France et le gouvernement à main armée, et ceux qui, par violence, se sont emparés du pouvoir, seront arrêtés et traduits devant les conseils de guerre compétents, dans leurs divisions respectives, savoir :

Ney, Labédoyère, Lallemant aîné, Lallemant jeune; Drouet-d'Erlon, Lefebvre-Desnouettes, Ameil, Brayer, Gilly, Mouton-Duvernet, Grouchy, Clausel, Laborde, Debelle, Bertrand, Drouet, Cambronne, Lavalette, Rovigo. »

Les individus dont les noms suivent, savoir : Soult, Alix, Excelmans, Bassano, Marbot, Félix, Lepelletier, Boulay (de la Meurthe), Méhée, Freissinet, Thibaudeau, Carnot, Vandamme, Lamarque (général), Lobau, Harel, Piré, Barrère, Arnault, Pommereul, Regnault (de Saint-

Digitized by Google

Jean-d'Angely), Arrighi (de Padoue), Dejean fils, Garrau, Réal, Bouvier, Dumolard, Merlin (de Douai), Durbach, Dirat, Defermon, Bory de Saint-Vincent, Félix Desportes, Garnier (de Saintes), Hulin, Mellinet, Clays, Courtin, Forbin-Janson fils aîné, Lelorgne-Dideville, devaient sortir dans trois jours de la ville de Paris et se retirer dans l'intérieur de la France dans les lieux que le ministre de la police générale leur indiquerait, et où ils resteraient sous sa surveillance en attendant que les Chambres statuent sur ceux d'entre eux qui devaient ou sortir du royaume ou être livrés à la poursuite des tribunaux.

Les individus qui seraient condamnés à sortir du royaume auraient la faculté de vendre leurs biens et propriétés dans le délai d'un an, d'en disposer et d'en transporter le produit hors de France, et d'en recevoir pendant ce temps le revenu dans les pays étrangers, en fournissant néanmoins la preuve de leur obéissance à la présente ordonnance.

Cette liste de proscription, que le roi avait signée avec un extrême regret et qui était l'œuvre exclusive des faiseurs de la révolution, excita beaucoup de plaintes. Fouché, qui l'avait rédigée et à qui on disait que sa main aurait dû plutôt se dessécher que de signer une pareille proscription des patriotes, ses amis, répondit que c'était une nécessité imposée par les alliés qui, pour préliminaires de la paix, avaient présenté une liste de trois cents noms. Il n'y avait d'ailleurs dans cette liste aucun discernement entre ceux qui étaient plus coupables et ceux qui l'étaient moins.

Digitized by Google

§ II. *Traité de paix. — Sainte-Alliance.*

Les alliés, aux yeux desquels toutes ces mesures étaient des préliminaires nécessaires à la paix, n'entendaient traiter avec la France que lorsque l'armée aurait été entièrement désorganisée, que toutes les places fortes se seraient soumises, que les principaux officiers de l'armée impériale et les personnes qui tenaient le plus à l'empereur auraient été punis. Tous ces résultats étaient obtenus; les places qui avaient tenu pour Napoléon, même après son départ, Longwy, Thionville, Strasbourg, etc., avaient fait leur soumission. C'est alors que commença un nouveau travail, celui de la paix. Avant d'exposer ici les nouvelles négociations qui s'ouvrirent à Paris, nous croyons devoir rapporter ici le fameux traité de Vienne.

La Russie garda la Finlande et obtint le grand duché de Varsovie, qu'elle transforma en royaume de Pologne.

La Prusse eut le grand duché de Posen, la Poméranie suédoise, une partie du royaume de Westphalie, et la plus grande partie du territoire situé entre le Rhin et la Meuse.

On accorda à l'Autriche le Tyrol bavarois, la Valteline, l'Istrie, la Dalmatie, Raguse, tous les États vénitiens, la Lombardie et les parties du royaume Lombardo-Vénitien situées sur la gauche du Pô.

L'Angleterre prit Malte, Corfou, les Iles Ioniennes, plusieurs villes de l'Epire; elle fit ériger en royaume le Hanovre, qui lui fut rendu; elle réunit en un seul État la Belgique et la Hollande, qu'on donna à un prince de la maison d'Orange, qui prit le titre de roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg.

Digitized by Google

La France fut renfermée dans des limites plus restreintes que celles qu'elle avait en 1789.

La confédération du Rhin fut remplacée par la confédération germanique, dans le but de réunir tous les peuples d'origine germanique et d'en faire un faisceau contre nous.

La Norwége fut réunie à la Suède, et le Danemarck, auquel on enlevait cette province, ne reçut aucune indemnité.

La Suisse fut augmentée des cantons du Valais, de Genève et de Neufchâtel.

Le Piémont acquit Gênes.

L'Italie fut rétablie presque sur le pied où elle était avant la révolution. Le cardinal Consalvi protesta contre cette manière de disposer des droits et des peuples. « Le saint Empire Romain, ce centre de l'unité politique, vénérable et par son antiquité et par l'auguste caractère dont l'a revêtu la religion et dont la destruction est un des plus funestes résultats de la révolution, n'est pas sorti de ses ruines. » Il protesta, « au nom de Sa Sainteté Pie VII et du Saint-Siége apostolique, contre toutes les déterminations prises et maintenues au congrès de Vienne, contraires aux intérêts des Églises d'Allemagne et du Saint-Siége. » On y lisait : « Enfin l'empire d'Allemagne, qu'on peut regarder comme le centre de l'unité politique et qui était consacré par la religion, n'est pas encore rétabli. » C'était un avertissement de l'importance de l'empire établi par Charlemagne.

En entrant en France, les alliés avaient déclaré qu'ils voulaient conserver ce traité intact et n'avoir d'autre but que d'expulser Napoléon. Cependant, dès les préliminai-

Digitized by Google

res du traité que Louis XVIII devait faire avec les étrangers, la Prusse, l'Autriche et le roi des Pays-Bas montrèrent d'autres prétentions. M. de Metternich présenta un mémoire qui tendait à nous enlever la Lorraine et l'Alsace, à diminuer notre pays et à le placer au rang des puissances de quatrième ordre.

Epouvanté à la seule lecture des propositions que nous venons de rapporter, le prince de Talleyrand se hâta d'intervenir auprès de Wellington, qui ne pouvait avoir les mêmes pensées que les autres puissances, parce que l'Angleterre n'avait rien à attendre dans le démembrement de la France. « L'Angleterre, disait M. de Talley-» rand, avait tout à perdre par un démembrement; l'ac-» croissement de puissance réclamé par la Prusse et par » l'Autriche aux dépens de la France, ébranlerait l'équi-» libre européen. » Wellington, après avoir d'abord hésité, remit à la conférence une note où il exposait « qu'il résulterait des mesures proposées par l'Autriche, la Prusse et les Pays-Bas, un notable dérangement dans la balance de l'Europe, balance dans laquelle, de l'aveu de toutes les puissances, la France devait entrer pour un poids considérable; que la séparation de plusieurs provinces de ce royaume, favorable à ceux qui profiteraient de ces dépouilles, ne conviendrait pas à d'autres États; que détacher des portions importantes de cette monarchie dans le but de l'affaiblir, ne suffisait pas, qu'il fallait savoir à qui les donner; que les Pays-Bas, ce royaume que les alliés se proposaient surtout de garantir, n'avaient pas une armée assez nombreuse pour occuper des places d'une enceinte aussi considérable, par exemple, que Valenciennes; qu'il était donc d'avis qu'on pouvait

Digitized by Google

suppléer à la cession de plusieurs places de la Flandre française en fortifiant quelques-unes des villes frontières des Pays-Bas. »

Wellington le comprit, mais la conférence feignant de ne tenir aucun compte de ses réclamations, Louis XVIII fit une noble démarche auprès de l'empereur Alexandre et du vainqueur de Waterloo. Après leur avoir exposé les exigences de l'Autriche et les pertes qu'on voulait infliger à la France en lui enlevant la Lorraine et l'Alsace, il s'adressa au duc de Wellington : « Milord, dit-il à ce dernier quand ils furent réunis, je croyais, en entrant en » France, régner sur le royaume de mes pères; il paraît » que je me suis trompé. Je ne saurais cependant rester » qu'à ce prix; croyez-vous, milord, que votre gouvernement consente à me recevoir si je lui demande encore asile? » Il y avait de la grandeur dans cette parole du vieux roi. Alexandre ému, s'écria : « Non, non, » Votre Majesté ne perdra point ces provinces; je ne le » souffrirai pas. » Le lendemain le comte Capo d'Istria, qui avait remplacé dans la conférence le comte Nesselrode, mettait sous les yeux des autres ministres alliés, au nom de la Russie, une note contenant ces passages :

« La délivrance de la France du joug de Bonaparte et » la réintégration de Louis XVIII sur son trône, premiers objets de l'alliance, ont été atteints. Les alliés » ont le droit maintenant d'exiger des garanties morales » et réelles, mais ils ne peuvent exercer le droit de conquête. Le motif de la guerre a été le maintien du traité » de Paris comme base des stipulations du congrès de » Vienne; la fin de la guerre ne saurait donc exiger la » modification du traité de Paris. Si l'on portait atteinte

Digitized by Google

» à l'intégrité de la France, il faudrait revenir sur tou-
» tes les stipulations de Vienne, procéder à de nouvelles
» distributions territoriales et combiner un nouveau
» système d'équilibre. Les alliés ont reconnu le roi
» de France durant l'usurpation de Bonaparte; il vient
» d'être replacé sur son trône par la force de leurs ar-
» mées; il est donc de leur justice, autant que de leur
» intérêt, d'affermir l'autorité de ce monarque et de l'ai-
» der du concours de toute leur puissance à ne fonder
» que sur un intérêt général et national la forme de son
» gouvernement. »

Cette note répondait aux craintes manifestées par l'Autriche, en disant qu'il était facile de s'assurer des dispositions de la France par une occupation assez prolongée pour en comprimer l'esprit révolutionnaire et en élevant une ligne de forts parallèle à celle des frontières françaises. Le prince de Talleyrand, par une maladresse inconcevable, crut effrayer les alliés et les amener à des sentiments plus convenables à notre égard en les menaçant d'un soulèvement général de toute la nation. L'empereur de Russie, sans se départir des principes de sa note, consentait cependant à ce que quelques-unes de nos forteresses fussent détachées de la France et réunies aux Pays-Bas et à l'Allemagne. Voici l'ultimatum qui fut alors présenté par les alliés : « Le canton et la place
» de Condé, les territoires et les places de Philippeville,
» de Marienbourg, le canton et la place de Givet, les
» places et les territoires de Sarrelouis et de Landau, se-
» raient cédés aux Pays-Bas et aux Etats allemands. Le
» fort de Joux appartiendrait à la Confédération helvé-
» tique; celui de l'Ecluse au roi de Sardaigne, qui ren-

Digitized by Google

» trerait en outre en possession de toute la Savoie; la » France renoncerait à tenir garnison à Monaco; les for- » tifications de Huningue seraient démolies. La France » paierait six cent millions de contributions de guerre et » deux cents autres millions pour constructions de forte- » resses opposées aux siennes. Enfin cent cinquante mille » soldats alliés, soldés et entretenus par la France, occu- » peraient, durant sept années, dix-huit forts et places » fortes françaises dont on donnait la désignation. »

Talleyrand, dans sa réponse à cette note, après avoir rappelé que les alliés, en entrant en France, avaient déclaré qu'ils venaient faire la guerre contre Napoléon et non contre le pays, finit cependant, par désir de conciliation, par adopter les principales bases de pacification proposées par les alliés, et tout se réduisit à une question de quotité. Les alliés firent ensuite paraître une note pour déclarer que l'ultimatum présenté par eux était leur dernier mot.

« La nécessité de garanties pour l'avenir est devenue » plus sensible et plus urgente qu'elle ne l'était du temps » du traité de Paris. Ce qui a pu satisfaire les cours al- » liées en 1814 ne peut les contenter en 1815; la ligne » de démarcation qui semblait devoir rassurer les États » voisins de la France à l'époque du traité du 30 mai, » ne peut répondre aux justes prétentions qu'ils forment » aujourd'hui. Ce sont là les motifs puissants qui ont en- » gagé les cours alliées à demander à la France quelques » cessions territoriales. Ces cessions ne sont pas de na- » ture à entamer l'intégrité substantielle de la France; » elle n'en restera pas moins un des États les mieux ar- » rondis, les mieux fortifiés de l'Europe et les plus riches

Digitized by Google

» en moyens de toute espèce pour résister aux dangers » d'une invasion. Les soussignés ont quelque peine à » comprendre sur quoi pourrait être fondée la distinction » essentielle entre l'ancien et le nouveau territoire. Il est » impossible de supposer qu'on ait voulu reproduire, » dans les transactions actuelles, la doctrine de la pré- » tendue inviolabilité du territoire français. Ce serait » détruire toutes les idées d'égalité et de réciprocité entre » les puissances, que d'ériger en principe que la France » jouirait seule du privilége de ne jamais rien perdre de » ses anciennes possessions, ni par les malheurs de la » guerre, ni par les arrangements politiques. Par ces » motifs, les plénipotentiaires soussignés persistent dans » l'ultimatum qu'ils ont présenté au roi de France. »

Le ministère alors debout ne fut pas destiné à discuter cette note. Dès le mois de juillet le roi Louis XVIII avait convoqué les colléges électoraux d'arrondissement pour nommer une liste de candidats égale à celle des députés de chaque département. Moitié des députés devaient être pris sur cette liste. Fouché, chargé de ce travail, la composa d'une manière si bizarre, qu'on y voyait, à côté des légitimistes exagérés, les révolutionnaires les plus exaltés. Comme le corps électoral était le même que celui qui, peu de mois auparavant, avait nommé les Chambres des Cent-Jours, le gouvernement se persuada que, sans travail aucun, il allait avoir une Chambre semblable à celle des représentants qui, peu de jours auparavant, avait été dissoute. La France, fatiguée enfin des commotions qui se succédaient sans cesse, et déterminée à donner au roi le moyen de reconstituer l'autorité sur ses véritables bases, envoya une Chambre d'un royalisme

Digitized by Google

absolu, ennemie de tout ce qui rappelait la Révolution.

Un ministre surtout était l'objet de la répulsion des royalistes; c'était Fouché le régicide, l'homme immoral, l'être le plus propre à déconsidérer tout pouvoir qui osait l'employer. Talleyrand, jaloux de sa haute capacité, persuadé qu'en l'expulsant du ministère il se sauverait avec les ministres, fit un jour, au sortir du conseil, une peinture admirable de l'Amérique, puis, au moment où l'on s'y attendait le moins, jeta ces mots à Fouché : « Duc d'Otrante, cette position est bien belle, » je puis vous la donner si vous voulez y aller être mi» nistre de France. » Il refusa. Cependant la réunion des Chambres approchait; on colporta ce mot de Lainé à un ministre qui l'interrogeait sur les dispositions des députés : « Ce qui domine dans tous les députés que j'ai » vus, répondit Lainé, c'est une haine profonde de la » Révolution et des révolutionnaires. La présence de » Fouché dans le cabinet leur semble une monstruosité; » si le ministère se présente devant la Chambre avec le » duc d'Otrante, ce dernier l'entraînera inévitablement » dans sa chute. »

Fouché accepta alors l'ambassade de Dresde.

Le ministère, qui avait cru se raffermir en prenant cette mesure, en fit circuler la nouvelle dans tous les rangs des royalistes, qui répondirent : « C'est bien, mais » Talleyrand, quand prendra-t-il sa retraite? » Ces mots menaçants rapportés au prince de Bénévent l'engagèrent à prendre une détermination qui fut sa ruine au lieu de le raffermir. Sentant qu'il serait trop faible en présence de la Chambre, il détermina les ministres à donner leur démission en masse si Louis XVIII ne consentait à lut-

Digitized by Google

ter en leur faveur contre la Chambre. Ils lui dirent : « Que le ministère ne pourrait rester aux affaires s'il ne » se présentait pas devant la Chambre avec un appui » personnel, particulier du roi, et si Sa Majesté ne fai- » sait pas connaître sa volonté très ferme de le soutenir » envers et contre tous, en raison de la gravité des cir- » constances. »

Ces quelques mots avaient touché Louis XVIII. Malgré son antipathie pour toute espèce de lutte, il eût sans doute consenti à soutenir ses ministres si Talleyrand n'eût ajouté : « Que dans le cas où ses collègues et lui n'ob- » tiendraient pas l'appui qu'ils espéraient, ils se verraient » obligés de remettre leurs portefeuilles au roi.» Regardant ces derniers mots comme une menace, Louis XVIII se contenta de répondre : « Eh bien, si le cabinet donne » sa démission, je nommerai d'autres ministres. »

Quoiqu'il sût que le ministre des affaires étrangères était un obstacle à la paix, parce qu'il s'était montré hostile au czar dans le congrès de Vienne, Louis XVIII, d'abord affligé du parti pris par ses ministres, s'en consola facilement. Decazes, dont les rapports avec le roi étaient de jour en jour plus intimes, nomma le duc de Richelieu, qui, appartenant à l'une des plus grandes maisons de France et jouissant d'une grande considération auprès de l'empereur Alexandre, pouvait le plus facilement conduire le char de l'Etat tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Lorsque l'empereur Alexandre apprit que le duc de Richelieu avait consenti à accepter la présidence du nouveau cabinet, il s'écria : « Il prend une charge bien dif- » ficile et bien lourde ! » Il s'engagea cependant à lui accorder son appui dans les conférences relatives aux

Digitized by Google

négociations ouvertes par le prince de Talleyrand sur l'ultimatum des grandes puissances. Grâce à l'intervention du czar, la contribution de guerre fut réduite à sept cent millions; au lieu de sept ans d'occupation, le terme fut réduit à trois, et au plus à cinq, si au bout des trois premières années, le parti révolutionnaire n'était pas vaincu.

Mais, malgré ces adoucissements, les sacrifices étaient encore énormes. On a évalué que cette invasion nous coûta deux milliards deux cent cinquante-cinq millions. Nous étions de plus obligés d'avoir pendant cinq ans cent cinquante mille ennemis. Nous payions l'habillement de ces troupes moyennant cent cinquante millions soldés chaque année à l'Angleterre, qui s'était réservé cette fourniture. La confection était même interdite aux ouvriers français. Voilà une faible partie du bilan de la Révolution et de l'Empire. Nous ne faisons pas entrer le sang en ligne de compte.

En lisant les principales conditions de ce traité désastreux, le lecteur ne sera pas étonné d'apprendre que Richelieu ait écrit, le 11 novembre : « Tout est consommé; » j'ai apposé hier, plus mort que vif, mon nom à ce traité » fatal. J'avais juré de ne pas le faire, et je l'avais dit au » roi; ce malheureux prince m'a conjuré, en fondant » en larmes, de ne pas l'abandonner, et de ce moment » je n'ai pas hésité. J'ai la confiance de croire que sur ce » point personne n'aurait mieux fait que moi, et la » France, expirante sous le poids qui l'accable, réclamait » impérieusement une prompte délivrance; elle com- » mencera dès demain, au moins à ce qu'on m'assure, et » s'opérera successivement. »

Digitized by Google

Un traité d'une autre nature fut signé à la même époque, c'est celui de la Sainte-Alliance, œuvre de l'empereur Alexandre. Ce n'est point une de ces conventions politiques où l'on s'occupe spécialement de régler les rapports matériels, c'est une œuvre de principes destinée à rattacher les puissances par le lien de la confraternité plus que par la force. Voici les dispositions de ce traité :

« Art. 1er. Conformément aux paroles des Saintes Ecritures, qui ordonnent à tous les hommes de se regarder comme frères, les trois monarques demeureront unis par les liens d'une fraternité véritable et indissoluble; et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront, en toute occasion et en tout lieu, assistance, aide et secours.

» Art. 2. En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre lesdits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service; de se témoigner, par une bienveillance inaltérable, l'affection mutuelle dont ils doivent être animés; de ne se considérer tous que comme membres d'une même nation chrétienne; les trois princes alliés ne s'envisageront eux-mêmes que comme délégués de la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et les peuples font partie, n'a réellement d'autre souverain que Celui à qui seul appartient, en propriété, la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'art, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le Verbe du Très-Haut, la parole de vie.

» Art. 3. Toutes es puissances qui voudront solen-

Digitized by Google

nellement avouer les principes qui ont dicté le présent acte, seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte-alliance. »

Cette convention, que le duc de Wellington ne voulut pas signer, fut adoptée par la Russie, la Prusse, l'Autriche et la France.

Il fut convenu que, pour veiller à l'intérêt commun des quatre grandes nations, il y aurait des réunions de plénipotentiaires en forme de congrès. C'est en conséquence de cette disposition que se tinrent les congrès d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Laybach et de Vérone.

Cependant certains alliés qui avaient établi la principale base de la nouvelle politique de la France sur le gouvernement représentatif, alarmés du royalisme de la nouvelle Chambre, arrachèrent aux ministres la déclaration suivante : « Loin de craindre que Sa Majesté » très chrétienne prête jamais l'oreille à des conseils im» prudents ou passionnés tendant à nourrir les mécon» tentements, à renouveler les alarmes, à ranimer les » haines et les divisions, les cabinets alliés sont complé» tement rassurés par les dispositions aussi sages que » généreuses que le roi a annoncées à toutes les époques » de son règne. Ils savent que Sa Majesté opposera à tous » les ennemis du bien public et de la tranquillité de son » royaume son attachement aux lois constitutionnelles, » sa volonté bien prononcée d'être le père de tous ses » sujets, sans distinction de classe ni de religion. Ce n'est » qu'ainsi que les vœux formés par les cabinets alliés » pour la conservation de l'autorité constitutionnelle de » Sa Majesté très chrétienne, pour le bonheur de son

Digitized by Google

» pays et le maintien de la paix du monde, seront couronnés d'un succès complet, et que la France reprendra la place éminente à laquelle elle est appelée dans » le système européen. »

Nous tenons à reprendre les travaux de cette Chambre *introuvable* qui a été jugée si diversement par les partis. Le 7 octobre Louis XVIII fit l'ouverture solennelle des Chambres par un discours qui fut écouté avec émotion. Il dit en parlant de la constitution octroyée :

« Les marques d'amour que mon peuple m'a données » dans les moments même les plus critiques, m'ont soulagé de mes peines personnelles; mais celles de mes » sujets, de mes enfants, pèsent sur mon cœur.

» C'est pour mettre un terme à cet état d'incertitude, » plus accablant que la guerre même, que j'ai dû conclure avec les puissances qui, après avoir renversé » l'usurpateur, occupent aujourd'hui une grande partie » de notre territoire, une convention qui règle nos rapports présents et futurs avec elles.

» Cette charte, que j'ai méditée avec soin avant de la » donner, à laquelle la réflexion m'attache tous les jours » davantage, que je jure de maintenir, et à laquelle vous » tous, à commencer par ma famille, allez jurer d'obéir, » est sans doute, comme toutes les institutions humaines, » susceptible de perfectionnement, mais aucun de nous » ne doit oublier qu'auprès de l'avantage d'améliorer est » le danger d'innover. »

De chaleureux et unanimes applaudissements suivirent ce discours. Cependant, quand vint la prestation du serment à la charte, quatre pairs mirent pour restriction ces mots : « Sauf ce qui concerne la religion catho-

Digitized by Google

» lique. » Un député voulut parler, mais on lui rappela qu'il ne lui était pas permis de le faire sans la permission du roi, qui commanda de continuer l'appel nominal.

Le roi avait fait un appel à la clémence, la Chambre répondit par un appel à la justice : « Les maux de la pa» trie sont grands, ils ne sont pas irréparables. Si la na» tion, inaccessible aux provocations de l'usurpation, » doit porter la peine d'une défection à laquelle elle fut » étrangère, elle supportera son malheur. Au milieu des » vœux d'une concorde universelle, et même pour la » cimenter, c'est notre devoir de solliciter votre justice » contre ceux qui ont mis le trône en péril. Votre clé» mence a été presque sans bornes; nous ne venons pas » cependant vous demander de la rétracter; les pro» messes des rois, nous le savons, doivent être sacrées; » mais nous vous supplions, au nom du peuple même, » victime des malheurs dont le poids l'accable, de faire » enfin que la justice marche où la clémence est arrêtée; » que ceux qui, aujourd'hui encore, encouragés par l'im» punité, ne craignent pas de faire parade de leur rébel» lion, soient livrés à la juste sévérité des tribunaux. La » Chambre concourra avec zèle à la confection des lois » nécessaires à l'accomplissement de ce vœu. Nous ne » parlerons pas, Sire, à Votre Majesté, de la nécessité de » ne confier qu'à des mains pures les différentes bran» ches de votre autorité; les ministres qui vous entou» rent présentent à cet égard de rassurantes espérances. » Leur vigilance sur ce point si essentiel sera d'autant » plus facilement exercée, que l'épreuve des événements » a révélé tous les sentiments et toutes les pensées. »

Digitized by Google

A peine organisée, la Chambre eut à s'occuper de trois projets assez importants : le premier concernant les cris séditieux, le second la liberté individuelle, et le troisième les cours prévôtales. Barbé-Marbois, chargé de présenter le premier, annonça en termes pompeux l'importance de son projet. « Si de grands attentats ont été commis, si les lois ont été méconnues, si, pour sa propre conservation, le citoyen soumis aux lois a dû rester immobile devant les bandes séditieuses, indisciplinées, sans frein, si le crime a joui pendant quelque temps de ses funestes triomphes, les calamités se prolongent, même quand ses succès ont été interrompus; alors les révoltés veulent, à force d'audace, regagner leurs avantages perdus, les séditieux s'excitent mutuellement, se cherchent, font des efforts pour être aperçus en tous lieux, à toute heure, comme assurés d'une nouvelle victoire. Il y a quelques hommes dont l'unique morale est la crainte des peines. C'est contre des coupables de cette espèce que nos lois sont, à plusieurs égards, impuissantes. »

Ce projet fut trouvé très incomplet par les royalistes. Piet s'écria : « Prenez toutes les précautions pour l'exécution de la loi; que les maires, les adjoints, les juges de paix, les officiers de gendarmerie, en soient personnellement responsables. Je demande qu'on frappe de mort toute personne coupable d'avoir arboré dans un lieu public un drapeau autre que le drapeau blanc. » — Après tout ce que nous avons vu, ajouta Josse de Beauvoir, est-ce le temps de prendre de vains ménagements? Depuis le retour du roi on s'est plu à caresser le crime plutôt que de le flageller. Je vote pour

Digitized by Google

» les travaux forcés à perpétuité. — La mort! la mort! » s'écria Humbert de Sesmaisons, il faut atteindre les » grands coupables. Donnez le tiers de l'amende aux » complices révélateurs. — Il faut les frapper comme des » parricides, s'écria Boin, s'il y a eu commencement » d'exécution. »

L'assemblée, profondément émue, adopta un amendement qui consistait à substituer, dans certains cas, la déportation à la simple détention. Ce projet amendé fut adopté par la Chambre des pairs, malgré les cris de Frondeville, qui s'était écrié : « Si la peine de la dé- » portation est suffisante pour punir de tels monstres, » pour quels crimes la peine de mort est-elle réservée? »

Le projet sur la suspension de la liberté individuelle n'avait pour objet « que de réprimer les grands coupables, prévenir les attentats de ces hommes auxquels le remords est étranger, que le pardon ne peut ramener, que la clémence offense, que rien ne saurait rassurer, parce qu'il est des consciences qui ne sauraient l'être. »

Afin de compléter ces mesures, il fallait un tribunal pour les appliquer; et ce fut à ce dessein qu'on proposa l'établissement d'une cour prévôtale dans chaque département, composée d'un prévôt et de quatre assesseurs, choisis parmi les juges du tribunal de première instance, pour prononcer rapidement contre ceux qui étaient coupables de délits politiques, de réunions ou de cris séditieux et d'injures contre le roi et la famille royale.

Digitized by Google

§ III. *Réaction dans le Midi. — Droits politiques.*

Cependant il se passait dans le Midi des scènes horribles. La religion, mêlée aux excès de quelques forcenés, vit rejeter sur elle une partie des malheurs qu'elle déplorait plus que personne. Nous exposerons sans restriction les crimes commis dans les régions du Midi, et nous en ferons reposer la responsabilité sur ceux à qui il appartient.

Les populations ardentes du Midi, toujours disposées à porter à l'excès les sentiments qui les animent, avaient montré un brûlant royalisme lorsque Bonaparte osa venir de nouveau fatiguer la France par sa présence. Beaucoup ayant souffert des armées de Napoléon, conservaient au fond de leurs cœurs des sentiments de vengeance qui ne demandaient, pour éclater, qu'une occasion favorable. La catastrophe de Waterloo en fut le signal. Le dimanche 25 juin le bruit de la défaite de Napoléon et de son abdication étant parvenu à Marseille, y causa la plus vive impression. Une foule de jeunes gens exaltés se réunissent et sont bientôt rejoints par les volontaires royalistes, qui veulent demander compte du sang de leurs parents et de leurs amis qui a été versé pendant les Cent-Jours. Le général Verdier, commandant la place, aurait pu, avec les troupes mises sous ses ordres, imposer aux perturbateurs et maintenir la sécurité publique; mais, dans ce moment de transition entre un pouvoir expirant et une autorité naissante, il se montra très incertain, et permit ainsi aux bandes de prendre le dessus. Bientôt tout ce qui était napoléonien

Digitized by Google

fut outragé ; plusieurs personnes furent massacrées. Les infortunés Mamelucks qui avaient accompagné l'empereur à son retour de l'Egypte, ayant toujours porté un grand respect au nom de Bonaparte, furent chassés, et quelques-uns mis à mort. On dit qu'une Egyptienne, blessée à mort, ayant cherché son salut dans les flots, se mit à crier *vive Bonaparte* ! et qu'en enfonçant dans les eaux elle répéta encore ce cri et agita sa main pour le redire lorsque sa bouche ne pouvait plus parler.

L'une des victimes les plus malheureuses, celle dont la mort eut le plus douloureux retentissement, fut le célèbre maréchal Brune, caractère plein de cette fierté qui ne sait point entraîner la foule ni même s'en faire aimer. Nommé commandant de la Provence aux Cent-Jours, Brune avait accepté avec une extrême répugnance. « Je » ne sais, dit-il à un de ses amis en lui montrant la ré- » ponse qui renfermait son acceptation, mais il me sem- » ble que c'est mon arrêt de mort que je viens de signer. » — Alors, pourquoi consentez-vous? — L'Europe est » en armes; elle nous menace; quel que soit le poste que » l'empereur m'assigne, mon devoir est de m'y rendre. » Au moment du départ, descendant l'escalier de son hôtel, il tomba et se blessa assez grièvement à l'épaule. « Voilà de sinistres augures, dit-il, un Romain remet- » trait son départ. — Que ne le retardez-vous? lui répon- » dit-on encore. — Je ne le dois pas, répliqua-t-il avec » tristesse; l'intérêt du pays doit passer avant mes répu- » gnances; mais je vais à ma perte. »

Ces tristes présages devaient bientôt se réaliser. Brune avait maintenu l'ordre dans les provinces méridionales, lorsqu'éclata le mouvement occasionné dans le Midi au

Digitized by Google

moment de la rentrée du roi. Il fit prendre la cocarde blanche à ses troupes, puis il résigna son pouvoir, laissant à un autre le commandement de son corps. Ayant repris sa route pour retourner à Paris, il vit sa voiture environnée à Aix par une foule qui lui redemandait le sang versé pendant les Cent-Jours. Il parvint à s'échapper par un coup vigoureux donné aux chevaux qui le dégagèrent. Il ne devait pas être aussi heureux à Avignon. On y avait répandu non-seulement le bruit de son arrivée, mais encore une fable sur ses desseins futurs. On disait dans la foule que le farouche Brune, impuissant à maintenir le mouvement royaliste, courait au-delà de la Loire pour y prendre un corps et venir punir les populations du Midi. La foule s'assemble menaçante devant l'hôtel où il était descendu. Le préfet, le maire, la garde nationale le protégent un moment; il part, mais arrivé à la porte de la ville, il est de nouveau arrêté et contraint de revenir sur ses pas. Il s'enferme dans l'hôtel et lutte pendant plusieurs heures. La multitude se dissipe un moment, les magistrats se retirent persuadés que le maréchal n'a plus rien à craindre pour sa vie. Mais les exaltés étaient montés sur la toiture et parvinrent de là à descendre dans l'hôtel. L'infortuné guerrier, atteint d'un coup de feu, périt victime de la fureur d'une foule insensée. On répandit le bruit que le maréchal s'était suicidé, mais les juges plus tard reconnurent qu'il y avait eu assassinat, sans cependant que l'on eût pu prendre l'assassin qui était parvenu à s'échapper. Le cadavre de l'illustre maréchal, jeté dans le Rhône, fut traîné par les eaux jusqu'à Mas-des-Tours où il fut recueilli pour recevoir une sépulture digne de lui.

Digitized by Google

Nîmes avait aussi ses désordres. Le général Gilly, que nous avons vu abandonner la cause royale, livré à une vive anxiété après la rentrée des Bourbons, ne comprit pas que le premier devoir d'un général est de conserver les troupes pour le maintien de l'ordre. Il voulut capituler devant un mouvement insurrectionnel, et bientôt ses soldats furent attaqués et désarmés; plusieurs hommes périrent dans ce mouvement insurrectionnel.

Les protestants du Midi ayant voulu pendant les Cent-Jours imposer leur domination aux catholiques, se virent aussitôt attaqués par ceux-ci, qui, comprenant mal la loi chrétienne, voulurent leur faire payer la peine du talion.

Uzès fut aussi témoin de crimes semblables. Après avoir pillé quelques maisons renommées par leur haine pour la religion et par leur ardent bonapartisme, certains hommes exaltés, affectant un zèle religieux et politique que la foi et la raison condamnent, se mirent à poursuivre les protestants. Quelques-uns, jetés dans des prisons, en furent extraits et massacrés odieusement sous les yeux de l'autorité désarmée. Il n'y avait alors dans les départements du Midi presque aucune force militaire pour protéger l'ordre. Il n'y avait que la force brutale, excitée encore par l'imagination la plus vive et la plus ardente.

Le duc d'Angoulême, qui parcourait alors les provinces méridionales, accourut à Nîmes, blâma énergiquement les crimes commis contre certaines personnes, ordonna la réouverture du temple protestant et prescrivit de maintenir et de punir les perturbateurs. Quelques soldats envoyés dans ces contrées, y protégèrent l'ordre et la paix et rendirent le calme à un pays désolé. Il y a eu toutefois

Digitized by Google

beaucoup d'exagération sur le nombre des crimes et sur le mode de perpétration. Les hommes attachés au parti de Bonaparte, et les libéraux dont le but était la ruine de l'autel et du trône, embouchèrent la trompette du scandale et accusèrent la religion et le roi. Mais la religion déplora ces malheurs, ses ministres firent tous leurs efforts pour les empêcher, et l'un des héritiers présomptifs du trône accourut pour faire cesser des crimes qui souillaient la plus juste des causes.

Toulouse, ville ardente, royaliste décidée, avait eu aussi ses mouvements, qui d'abord n'avaient point ensanglanté la cité. Mais le général, protecteur de la sécurité publique, devait malheureusement tomber au milieu du tumulte qu'il voulait réprimer. Le 17 août, des rassemblements considérables s'étant formés sur la place, Ramel accourut à la tête de quelques soldats. Dans la presse, il est séparé de son corps. Un soldat placé devant lui tombe frappé on ne sait comment. La foule accuse aussitôt le général de ce meurtre, se précipite sur lui, le perce de coups. L'infortuné général, transporté dans une maison voisine, respirait encore, quand la multitude, toujours plus irritée par ce crime imaginaire, pénètre de force et donne au général le coup mortel. C'est encore là un de ces malheurs que l'on déplore. La foule, égarée un moment, peut se rendre coupable des plus grands crimes. Ici elle crut venger un assassinat, et elle se couvrit du sang d'un illustre général.

Mais, outre ces actes, le fait du fanatisme populaire et dont l'autorité ne peut avoir la responsabilité, puisqu'elle était impuissante à les empêcher, il y a des jugements fameux qui ont été appréciés très sévèrement et dont on a

Digitized by Google

fait un crime à la Restauration. Posons d'abord en principe que l'autorité doit appliquer les lois à tous, et que vouloir réserver la peine pour les hommes d'un rang inférieur et en exempter ceux d'une classe plus élevée, c'est introduire l'anarchie chez un peuple. Si l'autorité peut user du droit de grâce, c'est en faveur de ceux qui ont rendu de grands services : son indulgence n'est point faiblesse lorsqu'elle n'a point pour résultat de persuader que certains hommes sont au-dessus des lois. Quand le pouvoir refuse d'user de clémence, on peut l'accuser d'exécution sévère des lois, mais non d'injustice.

C'est sur ces principes gardiens de tout ordre et conservateurs de la sécurité publique, qu'on doit juger les procès faits à certains personnages illustres, procès condamnés moins parce qu'ils n'étaient pas conformes au droit ou à la rigueur de la justice, que parce qu'ils atteignaient des hommes de parti.

Le premier de ces procès est celui des deux frères Foucher, de La Réole.

Pendant les Cent-Jours, les frères Foucher furent de zélés bonapartistes, et ils maintinrent le drapeau tricolore après l'abdication de l'empereur. Le drapeau blanc, inauguré un instant, fut foulé aux pieds par ces deux généraux. On trouva chez eux des lettres, des armes, des munitions qui prouvaient évidemment leur complot. Leur cause était si mauvaise, qu'ils ne trouvèrent pas dans Bordeaux, ville pleine de légistes, un avocat qui consentît à les défendre. Déférés à un conseil de guerre, ils furent jugés par leurs pairs et condamnés à la peine de mort. Ils appelèrent de cette condamnation, et trouvèrent enfin un avocat, mais il est bon de rapporter ses

Digitized by Google

paroles pour montrer combien, dans l'opinion publique la cause était insoutenable. « Nous ne pouvons croire » que notre conduite, que ce pénible dévouement soient » critiqués ou blâmés par aucun de ceux dont nous som- » mes jaloux de conserver l'estime, dit l'avocat Emeri- » zon. Il nous était impossible de repousser la voix sup- » pliante de deux hommes frappés par une condamnation » capitale, et sur la tête desquels la mort a déjà levé sa » faulx menaçante ; nous ne nous occuperons ni de leur » conduite ni même des délits qui leur sont imputés : » notre ministère se borne à examiner la procédure ins- » truite et le jugement rendu. Nous sommes les avo- » cats de la loi plutôt que les défenseurs des accusés. »

L'exécution qui s'ensuivit fit élever les plaintes les plus amères. Les historiens ont fait peser sur le gouvernement de l'époque la plus lourde responsabilité, disant que la condamnation de ces deux hommes fut un crime et que leurs sentiments si généreux leur méritaient le pardon.

Avec de pareils principes on devrait dire qu'il n'y a pas de crimes politiques, et que tous les attentats contre l'ordre public, c'est-à-dire ceux dont les conséquences sont le plus désastreuses, ceux qui ont été jugés les plus coupables par tous les peuples, doivent être soustraits à la vindicte publique. Avec de pareils principes de gouvernement on arrive à la déplorable anarchie dont nous avons été les témoins attristés.

Le procès du général Labédoyère ne fit pas moins de sensation. Il était incontestablement coupable de trahison et d'excitation à la révolte; il avait, à Grenoble, déterminé son régiment à se déclarer pour l'empereur ; il avait été

Digitized by Google

une des premières causes des succès de Napoléon et conséquemment des désastres de la France. Voici une partie de son interrogatoire, qui ne laissera pas l'ombre de doute sur sa culpabilité.

D. Quel grade aviez-vous le 1er mars 1815? — R. Colonel du 7e régiment de ligne.

D. Qui vous avait nommé? — R. Le roi.

D. Quel drapeau avait reçu votre régiment? — R. Un drapeau blanc.

D. Où l'avait-il reçu? — R. A Chambéry, mais je n'y étais pas.

D. Un serment a dû être prêté à ce drapeau? — R. Je le crois, mais je n'y étais pas.

D. Quelles décorations aviez-vous? — J'étais officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de la Couronne de Fer.

D. N'étiez-vous pas chevalier de Saint-Louis? — R. Je n'ai jamais eu cette croix.

D. Où avez-vous appris le débarquement de Bonaparte? — R. A Chambéry, où je reçus du général de ma brigade, le maréchal-de-camp Devilliers, l'ordre de me porter avec mon régiment sur Grenoble.

D. Où votre régiment fut-il placé à Grenoble? — R. Il bivouaqua sur le rempart.

D. Par quel ordre quitta-t-il son poste pour se porter sur la route par laquelle Bonaparte arrivait? — R. Par mon ordre.

D. Quel cri proférâtes-vous en donnant l'ordre de se porter en avant? — R. Le cri de *Vive l'empereur*!

D. Quand avez-vous donné l'aigle à votre régiment? — R. A la sortie du faubourg de Grenoble.

Digitized by Google

D: Avez-vous déchiré votre cocarde blanche et pris la cocarde tricolore? — R. Non, je n'en avais pas.

D. Le général Devilliers n'a-t-il pas couru après vous? N'a-t-il pas employé la voix de l'autorité et de la persuasion pour vous ramener au devoir? — R. Oui, le général Devilliers me parla des suites que pouvait avoir ma démarche et des liens de famille qui devaient me retenir. Je lui répondis que les liens dont il me parlait m'étaient bien chers, que je savais que je les sacrifiais tous; mais que je croyais devoir ce sacrifice à mon pays, à la patrie, qui doit l'emporter sur tout.

Le conseil de guerre devant lequel il comparut le condamna à la peine de mort à l'unanimité.

Le comte de Lavalette, dont le procès s'instruisit presque aussitôt, fut également condamné à mort par le jury. Non content d'entretenir une correspondance extrêmement active avec les partisans de Napoléon pendant l'exil de celui-ci à l'île d'Elbe, il s'était emparé, le 20 mars, aussitôt après le départ de Louis XVIII et avant l'arrivée de l'empereur, de la direction des postes et avait immédiatement écrit à tous les directeurs la circulaire suivante : « L'empereur sera à Paris dans deux heures, et » peut-être avant. La capitale est dans le plus grand en» thousiasme, et, quoi qu'on puisse faire, la guerre civile » n'aura lieu nulle part. *Vive l'empereur!* »

Toutes les juridictions et les recours en grâce et en commutation ayant été épuisés, M^me^ de Lavalette se rendit à la prison la veille de l'exécution, et donna ses vêtements à son mari, qui s'échappa ainsi et trouva une retraite dans l'hôtel du duc de Richelieu, président du

Digitized by Google

conseil. Aussi ne douta-t-on pas que le ministère eût facilité cette évasion.

Le procès qui eut le plus de retentissement à cette époque, est incontestablement celui du maréchal Ney. On l'a regardé comme une grande iniquité de la Restauration. Etait-elle coupable aux yeux de l'homme impartial? Nullement. Le maréchal Ney, ayant été placé dans la première catégorie de la fameuse ordonnance que nous avons rapportée, eut, de la part du gouvernement, toutes les facilités pour s'évader. Ce n'était qu'à regret qu'on s'en saisissait; on lui proposa de fuir. Ce qui le retint, ce fut une accusation vague d'un vol de cinq cent mille francs dans les caisses publiques. Pour laver sa famille de ce soupçon, il préféra paraître en justice. Ouvrant la fenêtre de sa chambre et apercevant les gendarmes dans la cour, il cria à celui d'entre eux qui semblait le chef : « Que voulez-vous? — Nous cherchons le maréchal Ney, répondit le gendarme, sans même regarder qui l'interrogeait. — Que lui voulez-vous? — L'arrêter. — Eh bien, montez, je vais vous le faire voir. Les gendarmes montèrent; le maréchal ouvrit sa porte : — Je suis Michel Ney, leur dit-il. »

Si, dans l'arrestation, il n'y a rien à reprocher au gouvernement, peut-on l'accuser dans le choix de la juridiction? Le gouvernement voulut-il soumettre le maréchal à un tribunal exceptionnel? Point du tout. Le gouvernement constitua pour le juger le conseil de guerre le plus élevé et le plus indépendant. Ce conseil de guerre était ainsi composé : le maréchal Jourdan, président; les maréchaux Masséna, Augereau, Mortier; les lieutenants-généraux

Digitized by Google

Gazan, Claparède et Vilatte, juges; le maréchal de camp Grundler, rapporteur; Joinville, ordonnateur en chef, remplissait les fonctions de commissaire du roi.

Un maréchal de France qui refuse un pareil tribunal, qui semblait n'avoir été composé que dans le dessein d'un acquittement, se reconnaît par là même coupable. Eh bien, le maréchal Ney récusa le jugement de ce conseil de guerre, prétendant que comme pair il devait être jugé par la cour des pairs, en vertu des dispositions de la charte. Le conseil du maréchal, formé de Berryer père et fils, et de Dupin aîné, jugeant sans doute que les faits de haute trahison étaient tellement patents qu'une condamnation devenait inévitable, commit la faute de cet appel, espérant empêcher la cour de juger, se fondant sur ce que le mode de procédure à suivre par la cour des pairs n'était pas réglé par une loi. Jamais il n'y a eu de loi particulière sur ce sujet, et cependant la Chambre des pairs a fréquemment été convoquée en cour de justice, surtout pendant le règne du roi Louis-Philippe.

A son appel, le conseil de guerre se déclara incompétent, et la cause fut portée à la cour des pairs, qui ne se laissa pas arrêter par un monceau de poussière que la chicane avait élevé devant elle. Après s'être reconnue compétente, elle examina le fond du procès.

L'accusation reposait principalement sur deux bases: sur l'engagement spécial pris à l'égard du roi au moment même où il recevait la mission d'aller combattre Napoléon, et sur les efforts qu'il fit pour entraîner l'armée dans le parti de la rébellion. Le premier point fut reconnu par le maréchal lui-même dans son interrogatoire.

Digitized by Google

Il dit « qu'appelé à Paris par le ministre de la guerre, il vit en arrivant son notaire, M. Batardy, qui, le premier, lui annonça la nouvelle du débarquement de l'empereur; qu'il se rendit ensuite chez le duc de Berry, puis chez le ministre de la guerre, lequel lui annonça qu'il devait se rendre à Besançon, où il trouverait ses instructions; qu'ayant adressé au ministre Soult quelques questions sur ce qu'il aurait à faire, ce dernier lui répondit assez brusquement que ses instructions le lui apprendraient, et que, lui parlant de son désir de voir le roi, le ministre lui avait répliqué sur le même ton : N'y allez pas, S. M. est souffrante; elle ne reçoit pas.

» Le président : Avez-vous vu le roi?

» Le maréchal : Rentré chez moi, diverses personnes de ma famille me dirent qu'il était convenable que je me présentasse devant S. M. J'insistai pour être admis, et je le fus. Le roi ne savait ou ne se rappelait pas les ordres donnés par le duc de Dalmatie, et ne m'entretint d'aucunes dispositions militaires. On a dit que j'avais donné l'assurance que je ramènerais Bonaparte dans une cage de fer; ceci n'est point exact et serait une sottise. J'ai dit qu'en hasardant une entreprise aussi folle, il mériterait, s'il était pris, d'être mis dans une cage de fer; mais je ne me suis point chargé, moi, de l'exécution. Dussé-je être passé par les armes et déchiré en lambeaux, je suis prêt à confirmer cette déclaration. »

Après avoir, comme on l'a tant dit, pris l'engagement solennel de ramener Napoléon dans une cage de fer, ou du moins après avoir *reconnu que Napoléon mériterait, s'il était pris, d'être mis dans une cage de fer*, Ney partit pour Besançon, prit une partie des troupes, les amena à Lons-

Digitized by Google

le-Saunier pour marcher à la rencontre de l'empereur, sous prétexte de le combattre, et leur adressa, au contraire, un ordre du jour pour les déterminer à prendre le parti de la trahison.

L'acte de félonie était évident. Y avait-il préméditation antérieure à son arrivée à Lons-le-Saunier? Les réponses du maréchal le feraient soupçonner, car dans l'interrogatoire il reconnut que cette proclamation lui fut envoyée toute faite par Bonaparte, et apportée par un agent secret et par un officier de la garde.

La culpabilité du maréchal était incontestable; il le sentait si bien lui-même, qu'il n'avait de confiance que dans la capitulation de Paris, qui semblait devoir le couvrir. Mais d'abord la capitulation ne liait point le gouvernement, qui ne l'avait jamais admise; ensuite elle ne s'appliquait qu'aux habitants de Paris; enfin Ney pouvait si peu en réclamer le bénéfice, qu'il avait lui-même reconnu qu'elle ne le concernait point, puisqu'il se déguisa pour sortir de la capitale et n'être point arrêté par les alliés. Aussi Carnot, Fouché, Wellington, consultés sur cette capitulation, avouèrent unanimement qu'il ne pouvait en réclamer le bénéfice.

Le maréchal étant évidemment coupable et n'ayant aucun moyen de justification, la cour des pairs devait incontestablement juger d'après les lois en vigueur, c'est-à-dire d'après les lois impériales. Or, quelle était la peine portée contre le crime de haute trahison par le code pénal de l'empereur? La mort. En procédant selon toutes les règles de la logique, la cour des pairs est donc pleinement justifiée de l'arrêt prononcé contre le maréchal Ney. Aussi, quoique cette cour fût composée d'éléments plus

Digitized by Google

libéraux que monarchiques, la peine de mort rencontra cent trente-neuf voix contre vingt-deux, dont dix-sept pour la déportation et cinq abstentions.

Le maréchal ne pouvant être sauvé que par un recours en grâce, une demande fut en effet adressée au roi. Mais Louis XVIII ne pouvait accorder cette faveur sans le contre-seing de ses ministres, et les ministres, pressés par l'opinion publique alors fortement prononcée contre ce qui rappelait l'anarchie et le révolutionarisme impérial, ne lui permirent point d'employer le moyen du pardon. Les généraux étrangers agissaient vivement sur le pouvoir et exigeaient une punition exemplaire. La Chambre des députés, effrayée des excès auxquels on s'était livré pendant les Cent-Jours, épouvantée de cette facilité des hommes à passer d'un parti dans un autre, sans remords, sans conviction, sans autre mobile que leur intérêt, faisait comprendre au roi la nécessité d'apporter un remède énergique au mal. Elle eût incontestablement mis en accusation un ministère qui aurait osé faire grâce.

Voilà les grands reproches faits à la Restauration : quatre procès politiques tous bien mérités, des massacres qu'elle a condamnés et qu'elle a arrêtés autant qu'il a été en son pouvoir. Les seuls faits dont la Restauration ait été responsable, sont les procès dont nous venons de parler, et la proscription d'un certain nombre des principaux agents du criminel mouvement des Cent-Jours. La Restauration avait accordé à tous la facilité de s'échapper. Le colonel Labédoyère avait reçu vingt-cinq mille francs en or du ministère de la police et plusieurs passeports. Il commit l'énorme faute de ne pas vouloir en profiter. Il

Digitized by Google

en est de même de tous les autres personnages portés sur la fameuse ordonnance. On trouve sur les registres de la police l'énorme somme de quatre cent quatre-vingt-dix mille francs donnés à ceux qui consentaient à quitter le sol de la patrie. Qu'on juge par là si la Restauration fut aussi cruelle qu'on le dit. Il est évident qu'elle pécha plutôt par excès d'indulgence.

CHAPITRE IV.

Premier ministère de Richelieu (1816 — mai 1818).

Jusqu'en 1816, la Restauration n'avait pu montrer quels seraient ses vues, ses principes, son action sur la société. Jetée un moment à la tête du gouvernement français en 1814, elle fut si subitement emportée par la tempête, qu'elle n'eut pas même le temps de reconnaître les éléments sur lesquels elle devait agir. Ramenée à la suite de l'ouragan, elle ne put, durant les six derniers mois de 1815, au milieu de la pression des étrangers, se tracer encore la route qu'elle se proposait de suivre. Elle se posa en 1816 et inaugura ce gouvernement qui, au jugement de ses ennemis, devait donner à la France une prospérité matérielle inouïe dans les annales du monde. De toutes les conquêtes de l'Empire qu'était-il resté? Qu'une vaine fumée de gloire, cachant des malheurs trop réels, l'oppression de toutes les classes de la société par les étrangers, l'abandon de l'agriculture, une crise finan-

Digitized by Google

cière effrayante, en un mot la ruine d'un grand édifice couvrant le sol de ses décombres. La Restauration paraît, avec elle tout change. Au travail grandiose de l'Empire, aux conquêtes lointaines, aux victoires éclatantes, succède une ère de paix, où la force matérielle cède la place à la force de l'intelligence. Aussi tous les arts vraiment utiles prennent un développement réellement étonnant. L'agriculture, la source des véritables richesses, fait de tels progrès, que la production est bientôt doublée et qu'on semble défier les disettes; le commerce extérieur, mort depuis si longtemps en France, fait refluer en abondance l'or étranger dans nos cités et dans nos bourgades; le crédit public, presque inconnu jusqu'alors, se forme et devient, par ses combinaisons, une nouvelle source de prospérité; les sciences, négligées pendant la révolution, reprennent leur empire et acquièrent en peu de temps ces magnifiques développements qui ont produit dans l'industrie des merveilles que les âges antérieurs n'auraient osé rêver. La Restauration est pour la France, bien plus, pour l'Europe, le commencement de l'une de ces rares époques qui tiennent une place immense dans les destinées de l'humanité. Le calme de la paix amène un tel mouvement dans les esprits, que l'on prépare une complète révolution dans l'industrie, dans les sciences politiques. On sent que les distances vont disparaître, et l'on s'empare de la vapeur pour bouleverser les relations de la terre, et de l'électricité pour transmettre, à l'aide d'un fil mystérieux, toutes les pensées à travers la terre, les mers et les airs avec la rapidité de la parole. Lorsque nos communications ferrées seront établies entre toutes les régions du globe, on pourra en

Digitized by Google

quelques jours franchir l'espace qui demandait des années. Une époque qui a préparé ces prodiges mérite la plus sérieuse attention. Il est nécessaire de connaître les éléments sur lesquels agit le gouvernement, d'avoir une notion complète de l'état social à cette époque, non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, de saisir spécialement la situation précise des partis qui divisaient la France, de savoir leurs vues, leurs projets, de connaître les ressorts de l'action gouvernementale, la royauté, les membres de la famille royale, le ministère et le caractère des membres qui le composaient, enfin les Chambres des pairs et des députés, qui avaient une si haute action sur les affaires publiques.

La révolution française avait répandu au dehors des principes de liberté que les gouvernements avaient flattés un moment dans l'intérêt de leur nationalité. Mais une fois rentrés dans la possession de la plénitude de leur pouvoir, une fois délivrés, par la chute effroyable de l'empire français, de cette vive appréhension qu'il leur donnait, les puissances étrangères essayèrent de détruire le germe révolutionnaire déposé spécialement dans le sein des sociétés allemandes et italiennes qui le conservèrent, le développèrent et en devinrent les apôtres; car il est à remarquer que les idées dangereuses que nous avons vues de nos jours inonder la France, nous sont venues de l'Allemagne et de l'Italie. Après cet aperçu général sur l'influence que nos idées révolutionnaires françaises avaient produite dans les pays étrangers, même les plus ennemis de notre domination, constatons la situation exacte de chaque Etat et ses rapports avec la France.

Digitized by Google

Qui le croirait! L'empereur Alexandre, si despote dans ses Etats, ennemi de toute idée libérale, conservant la servitude dans toutes les parties de son vaste empire, croyant accorder beaucoup aux désirs de la Pologne en lui donnant un simulacre de représentation, cet empereur, le type des despotes, se donnait au dehors un vernis de libéralisme; il soutenait Richelieu dans ses idées et n'était pas encore sérieusement revenu de son jacobinisme.

L'Angleterre vit dans son parlement un parti se lever et blâmer sévèrement le traité passé avec la France, prétendant qu'il aurait fallu sinon faire disparaître totalement cette nation de la carte, du moins l'affaiblir si bien qu'elle ne pût plus se relever. Lord Castlereagh répondit à ces attaques et développa les vues du cabinet anglais à l'égard de la France : « L'Europe entière a été d'accord » pour se réunir contre Bonaparte. Les subsides votés » par le Parlement ont facilité la mise en campagne des » armées alliées, et cependant on a épargné une grande » partie de ces subsides, qui ne se sont élevés en tout » qu'à six millions de livres sterling. L'union était si » complète, qu'un désastre ne pouvait en rendre le suc- » cès douteux; si la bataille de Waterloo eût été aussi » malheureuse qu'elle a été glorieuse, elle n'eût point » fait reculer les alliés. La Russie a fait preuve de beau- » coup de zèle en mettant en mouvement un plus grand » nombre de soldats qu'elle n'était obligée d'en fournir. » Je proteste contre les diverses calomnies tendant à » nous inspirer de la défiance contre cette puissance. » Tout a été fait pour donner aux forces militaires de » la confédération un développement plus gigantesque,

Digitized by Google

» afin d'abréger la lutte autant que possible. D'après les » notes signées par le duc de Wellington, les forces qui » sont entrées en France s'élèvent à un million cent qua- » rante mille hommes, sans compter les réserves russes » et autrichiennes et l'armée espagnole qui étaient en » mouvement. C'était une tâche bien difficile que de » maintenir la discipline au milieu de cette masse im- » mense; pourtant on y est parvenu, et la conduite des » troupes a été généralement très bonne. En 1814, la » nation française a paru, par un beau mouvement, se » jeter dans les bras des alliés; on agit envers elle avec » la confiance la plus généreuse; je suis loin de regret- » ter cette conduite magnanime, mais enfin elle n'a pas » eu les suites qu'on en espérait. Il est évident qu'il y » aurait eu de la folie à se conduire de même en 1815. » Les alliés distinguèrent entre le roi Louis XVIII qui » méritait tant de respect, la masse de la nation qu'ils » cherchaient à ménager, et la faction militaire dont » l'existence leur paraissait incompatible avec la sûreté » et la tranquillité de l'Europe. Le roi de France s'est » toujours conduit avec un esprit de conciliation propre » à garantir les vœux de l'Europe. La masse de la nation, » nonobstant la mauvaise conduite de quelques indivi- » dus, a maintenu sa loyauté. Mais la faction militaire » est essentiellement ennemie de l'Europe; elle en au- » rait menacé la sûreté sous quelque gouvernement que » ce fût, même sous celui de Louis XVIII. Les alliés » considèrent comme leur devoir de conserver une atti- » tude vigilante et de défendre le roi de France contre » toute conspiration ourdie par cette faction : quels que » soient le talent et l'influence de Bonaparte, ce n'était

Digitized by Google

» rien en comparaison de cet esprit de despotisme mili-
» taire qu'il était parvenu à créer. La simple question
» est de savoir si un principe civil et moral doit gouver-
» ner le monde, ou s'il doit être régi par le despotisme
» militaire. Voilà les funestes effets des exagérations de
» la démocratie et de la philosophie modernes ; le sys-
» tème militaire a été le triste refuge où l'on a été obligé
» de se sauver des fureurs de l'anarchie. Les alliés, dans
» le choix des garanties qu'ils ont demandées, ont eu
» soin de faire voir qu'ils ne combattaient pas la France
» royale, mais la France révolutionnaire. On a évité de
» blesser l'orgueil national par la demande de cessions
» de l'ancien territoire français. Pour rendre utiles ces
» cessions, il aurait fallu les obtenir très étendues ! Car
» enlever à la France deux ou trois millions d'habitants,
» c'eût été créer un esprit de vengeance et laisser à cette
» puissance tous les moyens d'attaque à peu près intacts.
» La nation, jusqu'au dernier paysan, se serait crue ou-
» tragée par une semblable demande. Les alliés n'auraient
» jamais pu engager le roi de France à signer une sem-
» blable cession. En demandant une indemnité pécuniaire,
» nous n'avons pas eu l'intention de ruiner la France. Il
» est vrai que les sommes payées ou à payer par elle sont
» considérables, mais la partie de ces sommes déjà échue
» a été acquittée très exactement quoique dans un mo-
» ment difficile. La France a de grandes ressources de
» finances ; la vente de domaines nationaux ou la créa-
» tion de rentes nouvelles peut couvrir la dépense. La
» France est bien plus riche que la Prusse qui, dans les
» deux dernières campagnes, a subi une dépense d'un
» milliard deux cent soixante millions de francs. »

Digitized by Google

Quoique le nom de Louis XVIII soit souvent reproduit dans ce discours, il ne faut cependant pas se méprendre sur la portée de ce mot. Nous l'avons déjà observé, les alliés, et surtout l'Angleterre, ne songeaient nullement aux Bourbons, qui furent une heureuse fortune pour notre pays; sans eux, il est probable que la France eût été divisée en lambeaux et jetée comme en pâture aux grandes puissances. Mais, avec Louis XVIII, se présentaient tant de garanties d'honnêteté, de sécurité, que la France devenait pour l'équilibre européen un immense bonheur. C'est ainsi que la Restauration, tant accusée d'être revenue à la suite des étrangers, rentra pour le salut de la patrie et non pour sa ruine.

La Prusse était vivement travaillée par deux partis, par les libéraux et les absolutistes qui, chose étrange, s'unirent pour faire avorter le projet que le roi avait fait de donner une constitution à ses sujets. Les uns craignaient l'avénement d'une puissante aristocratie qui leur paraissait plus redoutable que le pouvoir royal; les autres redoutaient les commotions, suites presque inévitables d'une nouvelle forme de gouvernement. Cependant les sociétés secrètes se tourmentaient et essayaient de jeter du trouble dans la famille allemande. Le souverain de la Prusse essaya de leur porter un coup dans un édit royal du 6 janvier 1816. Le roi avait remarqué avec un juste mécontentement l'esprit de parti qui se montrait, et la différence des opinions sur l'existence des sociétés secrètes, lorsque la patrie en proie à l'adversité était exposée à de grands dangers. Le roi avait approuvé la société dite *Association de la Vertu*, parce que c'était un moyen d'accroître le patriotisme. Maintenant que la

Digitized by Google

paix générale était rétablie, tous les hommes devaient être animés d'un même désir, celui de la conserver. Les membres de toute société dans l'Etat étaient désormais tenus de déclarer aux autorités l'objet et le but de leurs réunions. Les discussions dans des écrits publiés sur l'existence et le but des sociétés secrètes, devenaient inutiles, propres à jeter de l'inquiétude parmi les fidèles sujets et à nourrir un esprit de parti dangereux; personne, dans les Etats prussiens, ne pouvait plus, sous peine d'une forte amende ou d'une punition corporelle, rien imprimer ou publier à ce sujet.

L'Autriche, à cause de ses doctrines conservatrices, devant être plus unie avec la France, voyait cependant dans son sein quelques hommes travailler sourdement à l'exaltation de Napoléon II, qui devait mettre la France à la merci de la maison de Habsbourg. Car Napoléon Ier étant loin de l'Europe, gardé avec la plus grande sévérité par l'Angleterre n'avait plus aucune chance de retour.

L'Italie, toujours livrée à de sourdes agitations, loin d'être la terre de la soumission et de la docilité, comme on devait l'attendre de son attachement aux doctrines et aux pratiques du christianisme, puisait, dans de vagues spéculations et dans l'abus de la science, ces idées d'amélioration et de perfection sociale qui devaient ouvrir la voie aux principes révolutionnaires et en préparer le triomphe.

La situation de la France présentait quelque chose de très alarmant pour le pouvoir. On peut diviser en cinq classes les personnes qui couvraient le sol du royaume : les jacobins, les impérialistes, les libéraux constitution-

Digitized by Google

nels, les doctrinaires et les royalistes décidés. L'Empire, malgré la compression qu'il avait employée, n'avait pu détruire les idées jacobinistes; il y avait encore beaucoup de jacobins en 1814. Ils attaquèrent même le pouvoir impérial, non point avec la force, ils n'auraient osé l'employer, mais par l'astuce et la ruse. Et, chose singulière! ceux qui avaient le plus contribué à la première chute de l'empereur, furent ceux qui obtinrent aux Cent-Jours des places soit au Sénat, soit dans le sein du gouvernement, soit surtout dans la Chambre des représentants. C'était une grande leçon donnée au nouveau gouvernement. Quatorze ans avaient été employés à détruire la sève du vieux et sanglant libéralisme sans pouvoir y parvenir. Loin de se sentir affaibli, il vivait dans l'ombre de la vie la plus énergique, courbait silencieusement la tête sous le joug de fer du maître, et attendait patiemment l'heure du malheur pour attaquer le colosse. Les jacobins des Cent-Jours avaient tellement foi en leurs théories, que l'ennemi était déjà dans Paris qu'ils discutaient une constitution où se trouvaient développés tous les principes des droits de l'homme.

Ce parti, pendant les Cent-Jours, s'était allié à l'Empire, bien convaincu qu'avec son aide seulement il pourrait relever sa cause. Ne soyons point surpris qu'il ait cherché à s'allier à un pouvoir qui avait été son plus redoutable antagoniste. Ainsi que nous l'avons déjà fait observer, ne voyant dans l'empereur qu'un homme perdu, il voulait s'en servir comme d'un instrument pour s'élever, pour arriver au pouvoir à son aide, sauf à le renverser lorsqu'il faiblirait et à profiter de sa chute. L'alliance du jacobinisme et de l'impérialisme était une as-

Digitized by Google

sociation très redoutable pour la Restauration, en ce que les anciens conventionnels allaient être la tête qui conçoit et le bonapartisme le bras qui exécute.

Le nom de l'empereur avait laissé sur la surface de la France une impression de grandeur, de force, de fortune, que ses désastres n'avaient pu affaiblir. Quand on avait vu tomber le géant, on s'était écrié tout d'une voix : « S'il a succombé, c'est par la trahison de ceux qu'il » avait élevés aux premières dignités de l'Empire. » Le parti de Bonaparte comptait, du moins dans la plupart des provinces, parmi la classe la moins éclairée des villes et des campagnes, la masse des individus. Il y avait, pour animer cette population peu éclairée, plus de cent mille officiers et sous-officiers répandus sur tout le sol, préconisant Napoléon par leurs actes et leurs paroles. Pour se former une idée de la puissance formidable du napoléonisme, il faut ajouter à cette multitude un nombre très considérable de fonctionnaires destitués et mécontents.

Les jacobins, unis aux partisans de Napoléon, employèrent trois moyens pour attaquer et renverser le gouvernement légitime : la voie constitutionnelle, les pamphlets jetés sur la place par des mains inconnues, et les conspirations.

Persuadés que le moyen le plus assuré pour renverser le gouvernement royal serait de se couvrir de la constitution, et de miner sans cesse le pouvoir royal par des attaques sourdes et incessantes, les plus modérés se montrèrent d'ardents zélateurs de la charte. Le mot de charte constitutionnelle revenait sans cesse dans leur bouche et sous leur plume; personne ne paraissait plus dévoué qu'eux au roi. Ils prétendaient, dans leurs attaques,

Digitized by Google

relever les fautes du gouvernement et les faire éviter. Pour eux, la chute d'un ministère, l'avénement d'hommes qui partageassent leurs opinions, n'étaient qu'un moyen de dépouiller peu à peu la royauté de ses prérogatives, de la désarmer et de la livrer ainsi pieds et poings liés entre les mains de ses plus redoutables adversaires. Un journal personnifia surtout cette guerre nouvelle, ce fut le *Constitutionnel*, qui, par son titre, semblait dire qu'il ne voulait qu'une chose, la réalisation de la constitution. Jamais, cependant, journal ne fit une guerre plus déloyale; jamais aucune publication ne sut mieux abuser de la parole pour tromper ses lecteurs.

Si les écrits qui paraissaient sous le nom d'un gérant responsable étaient obligés de se masquer d'une certaine modération, il n'en était pas de même des pamphlétaires anonymes qui attaquaient, sans nom d'auteur, ce qu'il y avait de plus vénérable. Le roi, le clergé, les évêques, les moines étaient grossièrement insultés, et si on comblait de quelques éloges les curés, c'était dans le dessein de semer la zizanie dans le corps le plus vénérable, et d'arriver à briser les liens de la hiérarchie ecclésiastique. C'était surtout au dehors que se fabriquaient les plus grossières calomnies. Il se publiait à Bruxelles, sous le nom de Jaunet, un pamphlet dans lequel se lisaient les grossièretés les plus dégoûtantes et les plus affreux mensonges.

Ces odieux moyens n'avaient d'autre but que d'exciter partout les ennemis du gouvernement à conspirer contre lui. Aussi peut-on dire que le sol de la France était couvert de conspirateurs. Lorsque le parti royaliste dévoilait les manœuvres secrètes, quand il dénonçait les cons-

Digitized by Google

pirations, on l'accusait d'exagération, de mensonge, on assurait que jamais le pays n'avait été plus dévoué au roi, on accusait la justice de se laisser tromper; les faits les plus manifestes étaient attribués à des manœuvres royalistes.

A côté du parti anarchiste, ennemi de tout ordre et surtout de la royauté légitime, se formait un parti réellement constitutionnel, qui voulait une royauté avec une représentation. Pour lui la légitimité était peu de chose, les personnes lui importaient fort peu : il ne voyait que la forme du gouvernement qui avait sa prédilection, parce qu'à ses yeux les personnes royales n'étaient rien; elles n'avaient besoin ni de capacité, ni même d'intelligence, car, selon lui, le roi ne faisait rien autre chose que de signer les nominations de ses ministres. Il adopta pour maxime fondamentale : « Le roi règne et ne gou-» verne pas. » Ce parti, connu surtout sous le nom de *doctrinaires*, devint fameux dans la suite, et affecta une rudesse de formes et de langage qui n'était que l'expression de l'orgueil insupportable qui le distinguait. Royer-Collard et Guizot étaient alors les deux principales colonnes du parti.

A côté de ceux-ci se trouvaient ce que certains historiens ont nommé les *politiques*, et qu'on eût plus légitimement surnommé les *ambitieux*. Les riches parvenus, ne tenant guère qu'à leur fortune et au sot orgueil de primer tout ce qui les environnait, avaient conçu la plus vive jalousie contre la noblesse, dont ils possédaient les biens, et se trouvaient écrasés par la supériorité de ces antiques familles qui, dans leur simplicité souvent modeste, montraient une dignité accablante pour les par-

Digitized by Google

venus. A la tête de ces ambitieux marchaient surtout les hommes de finance, et parmi eux on distinguait Laffitte et Casimir Périer, deux personnages que nous verrons jouer un assez grand rôle dans l'histoire. Lorsqu'ils paraîtront d'une manière spéciale sur la scène, nous ferons leurs portraits.

Les royalistes étaient alors puissants, non-seulement parce qu'ils étaient formés des débris de cette vieille noblesse qui rappelait ce que l'honneur a de plus irréprochable, mais encore parce qu'ils comptaient alors dans leurs rangs des hommes de la plus haute capacité. Châteaubriand dans la littérature, de Bonald en philosophie; Lamennais, Saint-Victor, O'Mahony, en polémique religieuse, de Villèle en finances, etc., étaient des noms haut placés et que tous les partis étaient jaloux de posséder. Les légitimistes les plus décidés n'étaient cependant pas unis sur la forme de gouvernement la plus désirable pour la nation. Les uns, portant leurs regards vers le passé, ne voyaient pour la France de véritable source de grandeur que dans la monarchie absolue; les autres, soit qu'ils fussent épris des nouvelles formes de gouvernement tant vantées alors, soit qu'en examinant la marche de l'esprit humain et l'état des esprits, ils fussent persuadés qu'une monarchie absolue était impossible, voulaient une monarchie tempérée, et quelques-uns poussaient même les idées constitutionnelles jusqu'à leur extrême limite. Il est certain que la Chambre dite *introuvable* avait des opinions libérales bien plus avancées que ces faux libéraux qui se couvraient du masque de la liberté et en repoussaient la réalité.

Telle était la situation générale de la France en 1816.

Digitized by Google

L'immense majorité des Français eût été favorable à la royauté légitime, si les différentes factions qui lui étaient hostiles n'eussent travaillé de concert à la ruiner dans une multitude d'esprits qui n'avaient pas une intelligence assez développée pour reconnaître par eux-mêmes la vérité. Le gouvernement, cependant, faisait des efforts incroyables pour procurer le bonheur de la nation. Et, chose inouïe! malgré le fardeau accablant qui semblait devoir écraser la France, malgré l'intempérie des saisons, la présence des ennemis, la contribution de guerre, les charges laissées par le passé, tout fut parfaitement acquitté avec une scrupuleuse exactitude, ce qui étonna les étrangers. Quoique Louis XVIII vécût avec cette noble grandeur qui appartenait à sa famille, qu'il laissât une partie considérable de sa liste civile au trésor, afin de l'aider à acquitter les charges publiques, cependant les aumônes se multipliaient de toute part. Non content d'acquitter toutes les charges de la liste civile impériale, Louis XVIII s'était encore imposé la solde de pensions à un grand nombre de gentilshommes presque réduits à la misère, parce qu'ayant quitté la patrie pour le service de la légitimité, ils avaient été dépouillés de leur fortune. Il n'y avait pas un grand accident en France, un incendie, qui ne trouvât un aide en lui. Ces magnifiques sentiments étaient partagés non-seulement par le roi, mais encore par tous les membres de la famille royale.

Le comte d'Artois, frère du roi, avait une plus grande bonté de cœur que le monarque. Ce que celui-ci faisait trop souvent par calcul, par philanthropie, plutôt que par religion, celui-ci l'accomplissait par sentiment. L'esprit

Digitized by Google

chevaleresque de ce prince avait attaché à sa personne un grand nombre de seigneurs qui, peu faits aux idées de pondération politique, ne voyaient guère que le passé, et avaient l'œil sans cesse fixé sur ce prince pour la réalisation des principes de la monarchie absolue. Le pavillon de Marsan, qu'occupait le comte d'Artois, reçut bientôt une signification politique que les uns blâmèrent et que d'autres louèrent outre mesure. C'était là que se prenaient les résolutions qu'on devait porter à la Chambre introuvable.

Les enfants du comte d'Artois partageaient ses sentiments d'humanité. Une circonstance que nous ne devons point omettre, c'est que le duc de Berry ayant épousé Marie-Caroline de Naples, reçut de la Chambre un million pour l'entretien de sa maison. Après avoir vainement déclaré que la moitié de cette somme lui suffisait, vu la misère des temps, il consacra intégralement au secours des malheureux, des inondés et de ceux qui avaient éprouvé des pertes considérables dans la guerre, les cinq cent mille francs qu'on l'avait, malgré lui, contraint à accepter. Le comte d'Artois et ses enfants passaient plus pour des hommes de cœur que pour des hommes de tête. Nous jugerons plus tard leur valeur politique.

Louis XVIII, regardé comme l'un de nos rois les plus capables, parce qu'il lisait parfaitement le grec et le latin et qu'il faisait des petits vers, avait en politique un certain laisser-aller qui semblait caractériser le régime constitutionnel. Tout en prenant une connaissance exacte des affaires, il remettait entièrement à ses ministres le soin du gouvernement et semblait se contenter de régner. Nous avons vu qu'il n'accepta la démission du ministère

Digitized by Google

Talleyrand que parce que ce ministre lui avait fait des conditions absolues, et qu'il s'était posé au moins l'égal de la royauté. Il adopta le même laisser-aller à l'égard de son nouveau ministère : il lui laissa diriger les affaires à son gré. On pouvait diviser le ministère en deux parties : l'une attachée aux idées libérales, l'autre dévouée aux royalistes. Le duc de Richelieu, qui présidait le ministère et penchait vers des idées de conciliation, se porta, par la contradiction que quelques-unes de ses idées rencontrèrent à la Chambre des députés, vers la partie libérale du cabinet, qui se trouva ainsi en majorité.

Richelieu, chargé de la direction des relations extérieures, n'ayant pas alors de grandes difficultés à résoudre, parce que tout avait été réglé par le fameux traité de Paris, s'appliquait spécialement à modérer l'assemblée élective et usait de toute son influence pour l'amener à ses vues.

Marbois, ministre de la justice, mit toute son attention à constituer les cours prévôtales, juridiction spéciale créée dans le dessein de réprimer avec plus de vigueur et surtout de promptitude les cas de conspiration qui surgissaient de toute part et tourmentaient la société. Le grand prévôt fit le serment suivant dans la cérémonie de son installation : « Dans cette circonstance solennelle, et » voulant mériter l'estime publique ainsi que celle d'une » cour aussi bien composée, je me bornerai à dire que, » revêtu de la confiance du roi, en vertu de l'ordonnance » par laquelle Sa Majesté m'a nommé prévôt du départe- » ment de la Seine, je jure sur mon épée de me con- » former à sa volonté, de rechercher et de poursuivre » sans relâche tous les séditieux et tous les traîtres qui

Digitized by Google

» se rendront indignes de sa clémence, et de mourir à » mon poste plutôt que de violer mon serment. »

Ces cours prévôtales, dont on a voulu faire un grand crime à la Restauration, furent partout maintenues dans les limites d'une très grande modération. Le ministère, tout en conservant la rigueur d'une loi dont l'application ferme eût peut-être fait disparaître tous les ferments de séditions, la condamnait en fait et ne l'appliquait pas. Il est vrai que le caractère personnel des ministres et cette réputation d'indulgence que l'on aime tant auraient pu souffrir si l'on eût agi avec rigueur, mais l'Etat y eût peut-être gagné.

Le ministre de la guerre, le duc de Feltre, chargé de reconstituer la force publique, divisa l'armée comme celle de l'Empire, en deux corps distincts, la garde royale et la ligne. Celle-ci, composée de quatre-vingt-dix régiments de ligne, d'une légion étrangère, de quarante-sept régiments de cavalerie et de douze d'artillerie, présentait une force suffisante pour le maintien de l'ordre en France, le seul but que l'on se proposait, car alors on ne songeait guère à porter les armes au dehors. La garde royale, qui s'élevait à vingt-six mille hommes, avait été prise dans les débris de l'ancienne garde impériale et choisie parmi les plus beaux hommes et les mieux formés des régiments. Ce corps voua au monarque un profond attachement, dont il donna des preuves éclatantes en différentes circonstances. Outre la garde royale, le roi avait une maison militaire composée des gardes du corps, que Louis XVIII, dans le dessein de décharger les finances d'un fardeau assez lourd, réduisit à quatre compagnies pour le service de sa personne.

Digitized by Google

L'élément étranger prit alors une part assez large dans notre armée. La défection des troupes en 1814 persuada au roi et au ministre de la guerre de s'adresser encore à la fidèle et vaillante Suisse. Une capitulation nouvelle fut alors signée entre les Cantons et la France, qui dut avoir un contingent suisse de douze mille trois cent trente-huit hommes.

Le ministre de l'intérieur Vaublanc s'appliquait à donner à son département une impulsion très forte et d'autant plus nécessaire qu'alors les conspirations étaient plus nombreuses et l'agitation plus menaçante. Non content de choisir des préfets fermes et prudents à la fois, il leur donnait des instructions fréquentes pour ranimer leur zèle. « Au milieu des circonstances les plus pénibles, leur disait le ministre, vous avez lutté avec courage contre des obstacles nombreux, vous avez soutenu » et fortifié toutes les parties de l'ordre public, partout » vous avez opposé une résistance énergique aux factieux. Vous avez mérité d'être remarqués par le roi. » Cependant, plus vous avez fait pour la cause sacrée » que nous servons, plus vous devez entreprendre pour » achever ce noble ouvrage si heureusement commencé. » Les factieux n'ont encore perdu ni leurs espérances, » ni leur audace. Ils osent assigner des mouvements à » de certaines époques fatales, et le moment où je parle » est marqué de nouvelles tentatives pour égarer le peuple par les bruits les plus absurdes. Vous repousserez, » vous combattrez sans cesse ces impostures criminelles » autant que ridicules. J'ai souvent appelé votre attention sur le choix des hommes destinés à former la » garde royale. Dans une opération si importante, il n'y

Digitized by Google

» a pas de milieu, il faut réussir ou être blâmable; le » non-succès n'a point d'excuse. C'est à vous de trouver » en vous-mêmes, dans les plus hautes considérations, » dans les inspirations de votre zèle, des moyens de re- » pousser l'erreur et de n'envoyer auprès de votre roi » que des Français dignes de former sa garde. Partout » la garde nationale s'organise, et les rapports que le » prince colonel général fait au roi, et auxquels j'ai » l'honneur d'assister, prouvent à Sa Majesté tout ce » qu'elle peut attendre de cette force publique. Combi- » nez, de concert avec l'autorité militaire, l'emploi si- » multané de cette force, de la compagnie départemen- » tale, de la gendarmerie, afin de présenter partout aux » conspirateurs des obstacles insurmontables, de leur » prouver l'inutilité de leurs efforts, et d'étouffer enfin » de coupables espérances! » C'était de ces espérances et de ces projets que le ministre s'occupait spécialement.

Vaublanc, homme d'esprit, voulant réorganiser l'Institut sur des bases nouvelles, fit rendre une ordonnance pour définir les attributions de chacune des quatre académies. L'Académie française reprenait ses anciens réglements. Les académies des inscriptions et belles-lettres, des sciences, des beaux-arts, conservaient leur organisation actuelle.

On a reproché à l'épuration qui fut faite alors dans l'Académie, d'avoir rayé les noms de savants très distingués; mais c'étaient presque tous les noms de personnes qui étaient bannies par la loi. S'il s'en trouva deux ou trois autres, leurs titres n'étaient pas considérables. Si, dans la suite, ils firent paraître des ouvrages assez remarquables pour attirer l'attention du public, ils

Digitized by Google

purent voir les portes de l'Académie se rouvrir devant eux.

Le ministère de la police, confié alors à Decazes, était regardé comme l'un des plus importants. Quoique très active, la police n'était point tracassière; elle avait plus pour but de prévenir les crimes que de les réprimer. Plus d'une fois de grands personnages qui avaient mérité d'être inquiétés, trouvèrent, dans les sommités du gouvernement, des aides pour échapper aux poursuites de la justice et à la rigueur des arrêts prononcés contre eux. La police avait aussi l'œil sur les expulsés réfugiés chez les peuples voisins. C'était quelquefois par nos ambassadeurs que la connaissance de dangers à l'intérieur arrivait à nos ministres. « J'ai été prévenu, écrivait de » Rome M. de Blacas, qu'un nommé Rousseau, neveu » du sieur Arélier, de Mâcon, était en correspondance » suivie avec Lucien Bonaparte, à qui il faisait cons- » tamment des offres de service en lui témoignant le plus » grand désir de lui être utile. Je pense que vous juge- » rez à propos de faire surveiller le sieur Rousseau, qui » paraît très lié avec MM. Mirsier et Charlet, employés » dans le département de Saône-et-Loire. Si vous pou- » viez saisir leurs lettres, il serait possible qu'elles me » fournissent le moyen d'engager le gouvernement ro- » main à sévir contre Lucien Bonaparte, dont le séjour » à Rome pourrait devenir dangereux. » — « Puisque » lord Cochrane est à Paris, écrivait de Londres M. d'Os- » mond, on y suivra ses pas. On ne négligera pas non » plus ceux de sir Richard Philipps, ancien imprimeur. » Celui-ci visitera particulièrement Mme Lebrun, Le- » thiers, peintre; La Fayette, Etienne, Charles (de l'Ins-

Digitized by Google

» titut), et la société de l'Athénée. Son ami Capel Lost » écrivait ces jours derniers : « Vous avez trop de bonté » de vous souvenir de mes faibles efforts pour imprimer » dans l'âme du public combien il doit s'indigner du » traitement que souffre à Sainte-Hélène le plus grand » des hommes vivants. » Rien ne peut changer ces gens- » là, car leur intérêt, c'est le désordre. Maubreuil, de » son côté, menace toujours; Chabannes le pousse; mais » ils ne sauraient où frapper. »

Nos ambassadeurs, qui remplissaient ainsi leur ministère, n'étaient point des hommes de premier ordre; mais la plupart avaient des secrétaires d'ambassade et des agents inférieurs d'un grand mérite. Les ambassadeurs apprenaient souvent plus par ces agents secondaires que par eux-mêmes. Richelieu, ayant des relations très amicales avec les puissances, rendait d'ailleurs leur mission facile.

Ce qui aurait pu offrir des difficultés sérieuses, c'était la remise des places cédées par le traité de Paris. Les habitants de Philippeville, Marienbourg, Landau, etc., affligés de se voir séparer de la France, écrivirent au roi pour protester contre cette séparation. Louis XVIII fit répondre par une lettre pleine de noblesse, où se reflètent la grandeur d'âme, le patriotisme et l'exquise sensibilité. « Le roi m'ordonne de vous dire, disait le » ministre, quelle a été sa profonde affliction quand il a » vu qu'une impérieuse nécessité le contraignait à vous » séparer de la grande famille. De tous les maux qui » accablent Sa Majesté, il n'en est pas de plus dur pour » Elle que l'ordre qu'elle donne aujourd'hui; le lien qui » vous unissait à la France est rompu, mais l affection

Digitized by Google

» de Sa Majesté pour vous subsistera toujours. Ses des-
» cendants vous conserveront toujours le même intérêt,
» et les pages de l'histoire de ces temps malheureux re-
» trouveront le souvenir de la profonde douleur dont
» votre séparation l'a pénétrée. Sa Majesté vous offre,
» au nom de la patrie et en son nom, les tristes assu-
» rances de son regret et de son amour. »

Les mesures gouvernementales que nous venons de faire connaître étaient presque exclusivement particulières aux différents ministères dont nous venons de parler. Il y en a d'autres qu'on peut appeler de politique générale et de haute direction; ce sont celles dont nous devons maintenant entretenir le lecteur.

Après les grandes commotions, lorsqu'un pays a été profondément divisé par les partis qui se sont armés les uns contre les autres, une dynastie dépossédée du pouvoir par une suite de crimes politiques, sociaux et religieux, a incontestablement beaucoup de crimes à punir quand elle reprend l'autorité en main. Est-il de la prudence de les rechercher tous? Faut-il aller déterrer jusqu'aux dernières infidélités? Evidemment non, car ce serait rendre impossible l'exercice de la justice; ce serait ajouter des ruines à celles qui couvrent le sol de la patrie et faire couler de nouvelles larmes, lorsqu'il y en a eu déjà trop de répandues. S'il y a danger à vouloir poursuivre tous les coupables et atteindre tous les violateurs de la foi jurée, il y a plus grand danger encore à couvrir tous les actes d'un pardon absolu, parce que c'est affaiblir toute morale que de laisser impunies les trahisons les plus perfides. Ce qu'un gouvernement sage doit faire, c'est de discerner les grands coupables, ceux qui, par

Digitized by Google

leurs machinations, ont entraîné les autres dans l'abîme, afin de se montrer sévère à l'égard des premiers et clément à l'égard des seconds. Dans sa fameuse proclamation de Cambrai, le roi avait déclaré que les *instigateurs* et *fauteurs* du retour de Napoléon devaient être *désignés par les Chambres à la vengeance des lois*. Le 24 juillet parut une ordonnance contenant une liste d'*instigateurs* et *fauteurs* authentiquement connus. Cette ordonnance fut soumise à la confirmation des Chambres, ainsi que la loi d'amnistie. La commission de la Chambre trouva que la voie dans laquelle le ministère entrait était une faiblesse.

Ceux qui, d'après le projet de La Bourdonnaie, étaient exceptés de l'amnistie, étaient rangés en trois classes. La première contenait les titulaires des grandes charges administratives de l'usurpateur; la seconde renfermait les généraux commandants de corps ou de place qui avaient combattu contre l'autorité légitime; la troisième comprenait tous les conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, ou signé l'acte additionnel, ou siégé dans l'une des deux Chambres de l'usurpateur. Ceux-ci devaient être déportés; ceux des deux premières classes devaient être traduits devant les conseils de guerre s'ils étaient militaires, et devant les tribunaux compétents s'ils ne l'étaient point.

Les revenus des biens séquestrés des contumaces devaient être réservés pendant un certain temps, après lequel ils devaient être remis à leurs familles. Quelques membres voulaient aller plus loin et regarder comme fauteurs tous les *adhérents* de la rébellion qui avaient livré la France à l'usurpateur. La liste aurait pu com-

Digitized by Google

prendre, en certains pays, le plus grand nombre des habitants.

Richelieu, en présentant son projet, prenait acte de cette exécution judiciaire pour arriver à l'amnistie. « Un » grand acte d'une juste sévérité vient d'être donné, s'é- » criait le duc de Richelieu; les tribunaux sont chargés » de suivre le cours de la justice. Le jugement par con- » tumace qui sera prononcé servira d'exemple en atten- » dant le châtiment. Mais à la suite de la plus violente » commotion qui ait ébranlé un Etat, le gouvernement » a dû prendre d'autres mesures. Il est, après les révo- » lutions, des hommes dangereux qui ne peuvent rester » au sein d'une patrie qu'ils ont déchirée et qu'ils mena- » cent. L'histoire des nations montre assez que, dans les » gouvernements les plus libres, il y a eu des périodes » où la sûreté publique, le premier besoin des peuples, a » exigé de grands exils. Les membres d'une famille qui » a causé tant de maux à la France ont quitté son terri- » toire; ils ne s'attendent pas qu'il leur soit permis jamais » d'y rentrer, et la loi doit établir des peines pour le cas » où quelqu'un d'eux oserait y reparaître. Si la reli- » gieuse fidélité du roi pour la loi solennelle par laquelle » il a aboli les confiscations ne lui permet pas de les dé- » pouiller des biens qu'ils ont acquis à titre onéreux, » tous les sentiments s'unissent pour leur ôter les droits, » les biens et les titres qu'ils ont obtenus à titre gratuit. » Après ces exemples, toutes les autres classes de ci- » toyens doivent être rassurées; Sa Majesté, par la pro- » clamation de Cambrai, a déjà publié une amnistie » qu'elle veut étendre aujourd'hui; le droit d'amnistie, » et surtout après les révoltes, les séditions et les grandes

Digitized by Google

» commotions politiques, est inhérent à la souveraineté.
» Sa Majesté, dans une occasion aussi solennelle, se plaît
» à y faire concourir les grands corps de l'Etat, qui par-
» ticipent avec elle à l'exercice de la puissance législative.
» Il est temps que les Français se rallient de toutes parts
» et ne forment, comme le roi le disait naguère à M. le
» président de la Chambre, qu'un seul faisceau pour ré-
» parer nos malheurs. C'est assez du poids qui pèse sur
» la France, ne cherchons pas à l'aggraver encore. Le
» roi s'est fait rendre compte de vos propositions diverses
» et de vos utiles délibérations. Le testament de Louis XVI
» est toujours présent à sa pensée, et sa parole sacrée, en
» maintenant une des plus importantes dispositions de la
» charte, rassurera la nation sur toutes les autres. » Le ministre finissait par proposer une loi d'amnistie pleine et entière pour tous les autres citoyens qui avaient pris part à la rébellion, et demandait le bannissement de tous les membres ou alliés de la famille de Napoléon jusqu'au degré d'oncle et de neveu.

Il serait extrêmement difficile de se faire une idée exacte de la vivacité de la discussion. Le ministère ployait sous le poids de la brûlante parole des royalistes décidés devenus ses adversaires. « Ces hommes invoquent
» l'amnistie de la charte, lui disait La Bourdonnaie,
» comme si de premiers forfaits impunis étaient le gage
» d'une constante impunité, comme si l'auguste pardon
» dont ils sont couverts, semblable au sceau de répro-
» bation placé par l'Éternel sur le front du premier fra-
» tricide, suspendait la justice des hommes pour les ré-
» server aux vengeances éternelles. Mais non, les re-
» mords de Caïn n'assiégent pas ces cœurs endurcis.

Digitized by Google

» C'est en tirant une ligne de démarcation entre le crime » et la faiblesse, c'est en expulsant du territoire des hom- » mes devenus l'opprobre de la nation, que vous la re- » placerez au rang d'où elle est descendue. »

Vaublanc, ministre de l'intérieur, lancé à la tribune pour repousser cette rude attaque, s'écrie : « Un fameux » Romain disait : Si les Grecs l'emportent sur nous par » les lettres, et les Gaulois par la valeur, nous l'emportons » par la constance. Eh bien ! ce que disait ce Romain, » vos ministres le répètent aujourd'hui. Je vois plus loin, » je dis à l'accusateur : Ce qui s'est passé depuis trois » mois est un phénomène inexplicable. Cette armée en- » tière, licenciée avec une tranquillité inouïe, croit-on » qu'elle n'ait coûté aucune précaution, aucun soin, au- » cun moyen de prudence? Et ces impôts répartis au mi- » lieu même des charges imposées par la présence des » alliés? Toute amnistie suppose des exceptions; quelles » seraient ces exceptions? Voilà sur quoi délibérer. Si, » dans une question pareille, votre opinion diffère de la » nôtre, la raison en est simple. Le ministère ne voit que » les conséquences des lois; le législateur n'en voit que la » partie noble, que la partie idéale. Le juste a péri, et en » mourant il a pardonné à ses bourreaux. Il est permis » de respecter le pardon, sans pour cela s'attendre à être » accusé. — Plusieurs fauteurs de la conspiration du 20 » mars ont déjà payé de leur tête leur criminelle entre- » prise, ajoutait Royer-Collard, d'autres occupent dans » différentes parties du monde les asiles qui leur ont été » accordés par les conventions diplomatiques. Aujour- » d'hui vous avez à délibérer sur la proposition du roi. » Je ne sais point aller plus loin que le roi. Je ne me

Digitized by Google

» mettrai pas entre les coupables et lui. Je n'intercep-
» terai pas le pardon qu'il leur veut accorder. Je ne le
» ferai pas rebrousser chemin. Votre commission a pro-
» posé de faire payer aux coupables des indemnités pro-
» portionnées aux dommages qu'ils auraient causés. Les
» confiscations sont si odieuses, que la Révolution en a
» rougi elle-même, elle qui ne rougit de rien. » — « Je
» vois avec peine, dit Castelbajac, qu'on nous parle tou-
» jours de la nécessité de tranquilliser les méchants, et
» jamais de rassurer les bons. Cependant on pourrait
» croire qu'ils méritent quelque garantie, ces hommes
» qui ont été depuis vingt-cinq ans victimes de tant de
» malheurs. Une noire trahison a enfanté le pouvoir des
» Cent-Jours, et nous devons en atteindre les fauteurs et
» instigateurs. Quant à l'amendement qui regarde ces
» monstres qui, par de nouveaux crimes, ont soulevé le
» voile dont la bonté royale les avait couverts, je le trouve
» d'accord avec la plus stricte équité, puisque ces vété-
» rans du crime ont renoncé à ce qu'on les oubliât; leur
» présence sur le sol français serait un danger de tous
» les instants; il est des hommes qui n'entendent pas la
» clémence. Un de leurs coryphées disait en 1793 : L'in-
» dulgence est une faiblesse coupable. Ils nous ont mis
» dans la position d'invoquer cette maxime contre eux-
» mêmes. » — « On vous a parlé, répondit Maisonfort,
» de la clémence de Henri IV, sans doute pour ne pas
» vous rappeler la sévérité de Louis XIV. Eh bien!
» cette clémence, tout admirable qu'elle est, appartient
» autant aux événements qu'au caractère personnel de
» ce bon roi. Ne comparons rien, car le présent ne res-
» semble point au passé; n'imitons rien, car l'avenir lui

Digitized by Google

» ressemblera bien moins encore. Obéissons aujourd'hui » comme alors aux circonstances, et ramassons les dé- » bris que le temps laisse derrière lui. Les guerres de la » Ligue, les querelles des Valois et des Guises, les diffé- » rences de religion, avaient-elles le plus léger rapport » avec la Révolution? Henri IV, en rentrant dans Paris, » retrouva-t-il Jacques Clément et Bussy-Leclerc? Les » Seize lui demandèrent-ils des places d'honneur? Sans » doute quelques rebelles, parents de toute la cour, lui » vendirent leur serment de fidélité; mais ils tenaient » des places fortes, il eût fallu les combattre. Henri IV » fut généreux, mais il le fut pour des hommes qui, s'ils » avaient méconnu le successeur du dernier des Valois, » avaient toujours respecté, on pourrait dire honoré en » lui le roi de Navarre. » — « Si je ne connaissais pas la » courageuse persévérance avec laquelle la commission » a poursuivi ses travaux, s'écria Bouville, je croirais » qu'elle s'est laissé gagner par cette contagion de mol- » lesse qui semble être l'apanage de l'époque où nous » sommes. Quelle excuse pour les administrateurs qui » ont porté en tribut à l'usurpateur la province dont ils » devaient compte au roi? quelle excuse pour ces chefs » militaires qui, tenant leurs armes du roi, les ont tour- » nées contre lui? Que les ministres ne s'étonnent plus » de l'opposition qu'ils rencontrent, c'est ce sentiment » déjà plus fort qu'on ne croit qui se manifeste; on nous » présente de froides théories, et nous nous parlons au » nom de l'honneur! » — « Et les ministres aussi ont le » droit de vous dire qu'ils parlent au nom de l'honneur, » répondit Decazes, puisqu'ils parlent au nom du roi; » et les ministres aussi ont le droit de vous dire qu'ils

Digitized by Google

» vous parlent au nom de la sagesse, puisqu'ils vous par-
» lent au nom du roi. La commission a voulu punir les
» coupables, et nous aussi. La commission a voulu éta-
» blir des catégories, et nous avons pensé différemment.
» Plusieurs coupables, que la France entière désigne, ne
» sont point compris dans les exceptions. On vous a dit
» que la liste était incomplète, cela est possible; mais
» vous vous rappellerez qu'elle n'a point été faite par
» le ministère actuel. Mais, a-t-on dit, il peut se trouver,
» parmi les trente-huit, quelques individus non coupa-
» bles! Non coupables! le pensez-vous, Messieurs (1)? »

Après une lutte pénible, les ministres consentirent enfin à faire des concessions. La première fut d'étendre à une plus longue suite de générations le bannissement de la famille de Bonaparte, et d'accorder l'exil des conventionnels régicides. La majorité se montrait disposée à frapper une confiscation détournée, en déclarant réunis au domaine les biens de la famille de Bonaparte, à titre d'indemnité; Vaublanc monta à la tribune pour combattre cette disposition, qui fut rejetée à une faible majorité. C'est seulement à huit voix de majorité que les catégories avaient été rejetées.

Quoique le ministère se sentît profondément humilié de l'échec qu'il venait d'éprouver, il n'osa retirer la loi. Quand il fallut la présenter à la sanction des pairs, Richelieu le fit avec un sentiment mêlé d'amertume et de résignation. « L'inépuisable bonté du roi, inspirée par le
» vœu de Louis XVI, répugnait à séparer la cause des
» régicides de celle des autres Français égarés dans ces

(1) Capefigue.

Digitized by Google

» derniers temps; mais le vœu énergique et, on peut le » dire, unanime, qui a éclaté dans une assemblée com- » posée des députés du royaume, ne permet pas de dou- » ter que tel est le vœu de la France entière. Il ne faut » rien moins que le concours d'une nation et de ses dé- » légués pour vaincre le cœur du plus généreux des mo- » narques. Sa Majesté retirera la main qu'elle avait éten- » due sur des sujets aussi coupables, et ils seront aban- » donnés à leur destinée. »

Les ministres exécutèrent la loi avec beaucoup de douceur. Jamais un seul régicide, ni un membre de la famille de Bonaparte ne fut puni pour rupture de ban. On leur fournit le temps nécessaire pour vendre leurs biens et faire tous les préparatifs de départ.

Dans le gouvernement représentatif, un projet de loi sur les élections est une question d'autant plus importante, que c'est de là que dépend l'avenir du gouvernement. Ce ne fut pas sans hésitation que le ministère, déjà si mal mené dans la loi d'amnistie, osa présenter à la Chambre une loi électorale sur les bases suivantes :

Il devait y avoir deux degrés d'élection, le canton et le département. Les colléges du canton, composés des soixante plus imposés et des notabilités du canton, telles que les autorités civiles et ecclésiastiques de chaque commune, nommaient les électeurs qui se rendaient au chef-lieu de département pour nommer les députés. La Chambre était renouvelée chaque année par cinquième.

La Chambre repoussa ce projet et en formula un qui était fort libéral. Les citoyens domiciliés dans le canton, payant cinquante francs de contributions directes, étaient électeurs de premier degré. A ceux-ci on adjoignait au

Digitized by Google

département pour l'élection définitive du député, les propriétaires qui payaient trois cents francs de contributions directes.

Il s'était présenté une opinion intermédiaire qui consistait à porter sur la liste électorale tous les citoyens payant trois cents francs de contributions directes; mais ce projet fut à peine examiné. Toute l'attention des partis se porta sur les deux premiers, qui furent successivement attaqués et défendus avec une vivacité qui dégénéra souvent en dispute. Le ministère ayant prétendu que, par sa position, la Chambre usurpait sur les droits du roi : « Vous nous refusez la qualité de repré» sentants, disait Trinquelague, mais le député n'est-il » pas, par le fait de sa députation, le représentant et le » mandataire de celui qui l'a député, non pas représen» tant d'une manière universelle, mais nécessairement » pour l'objet de sa mission même? Quand nous votons » l'impôt au nom du peuple, nous le représentons. »

Les deux projets présentés à la Chambre des pairs y furent également repoussés. Afin de sortir de cet état de confusion qui divisait les Chambres entre elles et avec le ministère, Vaublanc appela auprès de lui les députés les plus influents de la majorité, pour rédiger en commun un projet transitoire, ce qui indiquait de la part du ministère l'intention de dissoudre l'assemblée. Villèle, nommé rapporteur, prépara son rapport très rapidement, et malgré les efforts du ministère, qui désirait en différer la lecture jusqu'à ce que le budget fût voté, il voulut le communiquer à la Chambre. Lorsque le rapporteur se présenta, le président lui refusa la parole :

« Le règlement exige, dit Lainé, que les rapporteurs

Digitized by Google

» des commissions préviennent d'avance le président du » jour où ils entendent faire leur rapport, afin que le » président puisse le faire mettre à l'ordre du jour. Je » dois maintenir le règlement, et je m'oppose formel- » lement à ce que ce rapport soit fait aujourd'hui. » Forbin des Essarts, interrompant le président, s'écria : « Lainé a été prévenu. — Je n'ai pas été prévenu, répli- » qua vivement Lainé, et lorsque je le déclare aussi po- » sitivement, c'est manquer au président, c'est manquer » à la Chambre que de soutenir le contraire. » Au milieu de l'agitation que causèrent ces débats, Forbin des Essards demanda la parole, elle lui fut refusée. Cependant Villèle était monté à la tribune. « Messieurs, avait-il dit, » la commission que vous avez nommée s'est rassemblée : » samedi j'ai prévenu M. le président. — Vous m'avez » dit, s'écria Lainé indigné, que vous ne feriez pas votre » rapport aujourd'hui, Monsieur. » Villèle continua : « Mon intention n'est pas de dire que les faits ne sont pas » comme M. Lainé les a rapportés, mais de les dire tels » qu'ils se sont passés. Je n'ai pas prévenu M. Lainé offi- » ciellement, puisque je n'étais pas encore nommé rap- porteur, mais lorsque je lui ai donné cet avis, il m'a » répondu qu'il s'opposerait de tout son pouvoir à ce que » le rapport fût fait avant que la discussion sur le budget » fût terminée (ici de violents murmures semblèrent ac- » cuser le président). S'il faut prévenir M. le président of- » ficiellement vingt-quatre heures d'avance, il est certain » que je ne l'ai pas fait, car la commission n'a cessé ses » opérations qu'au moment où la séance commençait. » Lainé répondit : « M. de Villèle se méprend, ou ma mé- » moire est bien infidèle, si la conversation qu'il vient

Digitized by Google

» de rapporter est exacte. — Le règlement veut que le » président soit prévenu, s'écria Forbin des Essarts, mais » il n'exige pas de délai. D'ailleurs le président déclare » lui-même qu'il a été prévenu. Je n'ai donc pas manqué » ni à la dignité du président, ni à celle de la Chambre; » quoique M. Lainé ait bien voulu le dire, il le savait » fort bien. » Quelque partiale que fût la Chambre dans le sens royaliste, cette indécente apostrophe excita sa désapprobation. A l'ordre ! à l'ordre ! cria-t-on de toutes parts. Lainé se leva et prononça sévèrement le rappel à l'ordre de Forbin des Essarts. « La Chambre n'a pas pro- » noncé, » répliqua ce député. « Ce n'est pas la Chambre, » c'est moi qui vous rappelle à l'ordre. — Le président » n'en a pas le droit. »

Le président vaincu, obligé de laisser donner lecture du rapport, offrit sa démission et consentit cependant à la reprendre en recevant ces belles paroles de Richelieu : « Monsieur le président, j'ai rendu compte au roi de votre » intention de quitter les fonctions de président de la » Chambre des députés. Sa Majesté m'a chargé de vous » prier, et, s'il le fallait, de vous ordonner positivement » de sa part de continuer à présider la Chambre au moins » jusqu'à la fin de la discussion du budget. J'espère donc » que vous ne vous refuserez pas aux désirs du roi. »

Une autre loi presque aussi importante fut discutée à cette époque; ce fut celle des finances. Corvetto, ministre des finances, après avoir longuement discuté son projet en assemblée ministérielle, le présenta à la Chambre, et proposa de couvrir les déficits par la vente de certaines propriétés de l'État.

Il s'était formé dans le sein de l'assemblée une réunion

Digitized by Google

de financiers habiles qui voulaient substituer le crédit à la vente des propriétés domaniales. « Vous êtes préparés » depuis longtemps, dit Corbière, ainsi que toute la » France, aux sacrifices qu'imposent les circonstances; » nous n'avons plus qu'à délibérer sur les moyens de les » rendre moins pénibles. Quels sont les moyens d'y par- » venir? La vente des bois ne servirait qu'à enrichir » quelques spéculateurs. Nous vous proposons un em- » ploi plus juste de ces bois. Il faut les rendre à leur an- » cienne destination. Le projet de loi des ministres éle- » vait de moitié, pour 1816, les contributions directes » et proposait d'affecter les produits à l'acquittement de » l'arriéré. Ce plan, en surchargeant les contribuables, » n'offre pas assez de sûreté. Le roi a voulu payer l'exer- » cice des Cent-Jours d'interrègne, mais doit-il acquitter » les dettes évidemment contractées pour favoriser l'usur- » pation? La commission propose d'autoriser le ministre » des finances à créer des rentes consolidées pour les » seules créances légitimement épurées. »

La commission ayant interverti toute l'économie du projet ministériel, les ministres firent des efforts énergiques pour atténuer les changements opérés. Relativement aux créances de l'Etat, ils obtinrent que les deux arriérés seraient réunis. « L'attermoiement fixé par la loi du 23 septembre à trois ans, pourra, en raison des circonstances, être prolongé à cinq ans. Un intérêt sera payé aux créanciers, la facilité d'inscription leur sera accordée. La Chambre statuera, en 1820, sur le mode de l'acquittement définitif de la dette. Le prix des biens des communes et des biens domaniaux cesse d'être applicable à cet acquittement. La vente des biens cessera

Digitized by Google

également, et les biens non vendus, au lieu de revenir à la caisse d'amortissement, qui va recevoir une tout autre existence, seront remis à la disposition des communes. »

La question relative aux biens du clergé devenait aussi difficile. Les députés royalistes, persuadés que pour rendre à la société française la stabilité dont elle avait besoin, il fallait faire reposer la tranquillité publique sur le clergé, voulaient augmenter son influence sur les aristocraties locales. L'action du clergé était jugée d'autant plus nécessaire, que les principes de morale étaient tombés dans une défaillance épouvantable, et qu'il n'y avait pour ainsi dire plus rien de fixe.

La Chambre pensait sagement que, pour relever le clergé aux yeux des riches du siècle, il fallait le rendre propriétaire et l'indemniser en lui donnant sur les biens de l'Etat une faible partie de ce que la Révolution lui avait enlevé. La Chambre eût incontestablement accompli cet acte réparateur, si elle n'eût été brisée par un pouvoir imprudent. Elle se contenta d'établir le principe de propriété pour le clergé, en lui permettant d'acquérir et d'accepter des donations sans autorisation jusqu'à concurrence de mille francs.

Voulant unir les principes aux actions, la Chambre adopta la proposition de Bonald sur l'abolition du divorce. L'éloquent écrivain prononça alors de magnifiques paroles bien propres à consoler la famille. « Vous » regrettez, sans doute, que la sévérité de nos règlements » ne vous permette pas de rendre aux mœurs un hom- » mage éclatant en votant, par acclamation, l'abrogation » de la faculté du divorce, et qu'il vous soit interdit de

Digitized by Google

» traiter cette loi désastreuse, comme les coupables de » notoriété publique que la justice met hors la loi et » qu'elle condamne au dernier supplice sur la seule iden- » tité! Hâtons-nous de faire disparaître de notre législa- » tion cette loi faible et fausse qui la déshonore, cette loi, » fille aînée de la philosophie qui a bouleversé le monde » et perdu la France, et que sa mère, honteuse de ses » emportements, n'essaie plus même de défendre. Les » anciens, dans un état imparfait de société, plus avancés » dans la culture des arts que dans la science des lois, » ont pu dire : Que peuvent les lois sans les mœurs? » mais lorsque l'Etat, parvenu aux derniers confins de » la civilisation, a pris un si grand empire sur la famille, » il faut renverser la maxime et dire : Que peuvent les » mœurs sans les lois qui les maintiennent ou même » contre les lois qui les dérèglent? Législateurs, vous » avez vu le divorce amener à sa suite la démagogie, et » la déconstitution de la famille précéder celle de l'Etat; » que cette expérience ne soit perdue ni pour votre ins- » truction, ni pour votre bonheur. Les familles deman- » dent des mœurs, et l'Etat demande des lois. Renforcez » le pouvoir domestique, élément naturel du pouvoir » public, et consacrez l'entière dépendance des femmes » et des enfants, gage de la constante obéissance des » peuples. »

La proposition fut admise à l'unanimité.

Tandis que l'on travaillait à épurer les lois, certains membres du Corps législatif voulaient aussi épurer la magistrature qui les applique. Chateaubriand prononça à la Chambre des pairs un discours fameux : « On peut » se relever de tous les crimes, s'écria le noble écrivain,

Digitized by Google

» quand les bases de la société ne sont pas détruites; on » peut revenir à toutes les vertus quand l'esprit de fa- » mille n'est pas changé, quand les mœurs domestiques » sont restées les mêmes, malgré les altérations du gou- » vernement. Si, au contraire, la révolution est faite » dans la famille comme dans l'Etat, dans le cœur comme » dans l'esprit, dans les principes comme dans les usa- » ges, un autre ordre de choses peut s'établir. Quels » avaient été les principes et l'éducation des magistrats » sous les règnes de Charles VI, Henri IV et Louis XIV? » Quelles étaient les mœurs, la religion qu'ils conser- » vaient dans leur famille? A l'époque des calamités du » XIV^e^ siècle, ils ne recevaient ni présents, ni visites, ni » lettres. On ne pouvait leur parler qu'à l'audience. Les » juges ne pouvaient être sénéchal, prévôt, ni bailli dans » le lieu de leur naissance. Les conseillers au Parlement » recevaient cinq sols parisis par jour de service, le pre- » mier président avait mille livres, joignez à cela deux » manteaux qu'on donnait chaque année à ces magis- » trats, voilà quelle était leur fortune. Il fallait trente » ans de services pour obtenir, à titre de pension, la con- » tinuation d'un traitement si modique. Les factions de » l'Etat pouvaient quelquefois égarer de pareils hommes, » mais l'expiation suivait de près la faute. L'ambitieux » Brisson mourut pour son roi. Ah! quel plaisir nous » trouverions à comparer, s'il était possible, la magis- » trature que la révolution a fait naître, à cette magis- » trature qui rendit le dernier soupir avec Malesherbes! » Mais, Messieurs, les tribunaux ne se sont point rou- » verts après la mort de Louis XVI; on n'a point entendu » autour de son cercueil le cri de vive le roi! Comme

Digitized by Google

» autrefois, les magistrats ont suivi le monarque jusqu'à » la sépulture, mais on ne les a point vus revenir; ils se » sont ensevelis dans la tombe de leur maître, et, pen- » dant quelques années, la justice est remontée au ciel » avec le fils de saint Louis. »

Molé combattit vivement la proposition d'épuration, et fit admettre que le principe de l'inamovibilité des juges est la plus sûre garantie de l'indépendance des jugements.

De cette courte analyse des travaux de nos assemblées délibérantes, pendant la session de 1816, on peut tirer cette conséquence : que la nation, un moment accablée par les maux, avait compris la nécessité de revenir aux véritables principes, et avait donné à ses mandataires l'ordre de raffermir l'autorité, la religion, la morale et la société ébranlées jusque dans leurs fondements. Il y avait, sans doute, dans beaucoup de membres de la Chambre des députés un zèle inconsidéré, mais il y avait dans la masse une mine très riche, qu'un ministère habile eût exploitée pour le plus grand bien de la société. Le ministère aima mieux la faire périr que de s'en servir.

Lorsque la Chambre dénonçait au ministère les complots qui se formaient de toute part, qu'elle lui montrait les conspirateurs couvrant le sol, cherchant le moyen de détruire une dynastie dont tout le crime était d'avoir sauvé la France et de cicatriser ses plaies, il répondait que le calme le plus parfait régnait dans toutes les provinces. Sa quiétude fut troublée par une dépêche télégraphique qui lui annonça que, dans la nuit du 4 au 5 mai, un rassemblement d'environ quatre cents hommes

Digitized by Google

avait attaqué Grenoble de tous côtés, que les insurgés avaient été battus sur tous les points, qu'on avait fait un grand nombre de prisonniers, que l'on était à la poursuite des fuyards dans les montagnes. On attendait avec une extrême impatience des rapports détaillés sur cette affaire. Enfin le 8, le courrier en apporte un ainsi conçu : « Vive le roi! monseigneur, les cadavres » de mes ennemis couvrent tous les chemins à l'entour » de Grenoble, je n'ai que le temps de dire à Votre Excel- » lence que les troupes de Sa Majesté se sont couvertes » de gloire ; à minuit les montagnes étaient éclairées par » les feux, signal de rébellion dans toute la province. »

Le principal chef de cette levée de boucliers était un nommé Didier, homme remarquable par ses talents, mais aussi dévoré par une ambition insatiable. A peine la révolution a-t-elle commencé, il la sert, et se voyant dédaigné par elle, il se rattache au roi légitime. En 1799 il publie, sous le titre d'*Esprit et vœu des Français*, une brochure où se trouvaient les sentiments monarchiques et religieux les plus exaltés. « Vive le roi! vive notre » bon roi! s'écriait-il avec enthousiasme. Dieu tout puis- » sant qui le protégez, daignez jeter sur nous un regard » favorable; éclairez, touchez les Français..... Venez, » famille de Henri IV, vous appartenez à la France, elle » vous réclame..... » L'Empire le voit former de vastes créations agricoles et commerciales, où il espérait trouver de la fortune et où il ne rencontre que déceptions. C'est au milieu de sa fortune perdue qu'il voit la Restauration de 1814 comme un remède à ses malheurs. Quoique Louis XVIII eût donné à Paul Didier une position assez élevée, cependant il ne la jugea pas en rapport

Digitized by Google

avec son mérite, et dès-lors il s'associa avec cette foule d'opposants au gouvernement royal qui désiraient l'avénement du duc d'Orléans. Les Cent-Jours arrêtèrent un moment le projet de soumettre la France à Louis-Philippe. Mais à peine Napoléon fut-il tombé à Waterloo, que les intrigues orléanistes recommencèrent et ne cessèrent plus sous le gouvernement pacifique et trop peu intelligent du roi Louis XVIII.

Paul Didier devint l'un des hommes les plus actifs de ce parti, et montra la plus grande ardeur pour mettre en lumière le duc d'Orléans. Ce prince, poussé par les libéraux, ayant, dans une séance de la Chambre des pairs, manifesté des opinions très avancées et combattu contre le comte d'Artois et le duc de Berry, Paul Didier le pria de rédiger un rapport de cette séance pour le livrer à la publicité; rapport qui fut en effet rédigé et porté à l'imprimeur, contrairement aux lois destinées à régir les discussions de la pairie. Il ne parut point, parce que le gouvernement, informé à temps du projet de flagrante violation de la loi, en empêcha la publication. Pour faire cesser un scandale public, et dans l'intérêt de sa dynastie, Louis XVIII ordonna au duc d'Orléans de se retirer à Londres. Du sein de cet exil, masqué sous un spécieux prétexte, le duc d'Orléans ne cessa de diriger ses agents et de les animer par des secours pécuniaires et par des conseils.

Paul Didier quitta Paris en même temps que Louis-Philippe d'Orléans, et se rendit dans le sud-est pour travailler à l'avénement de la branche cadette, en soulevant les passions contre le gouvernement. Après s'être montré à Lyon et y avoir excité de coupables manœuvres sous

Digitized by Google

le nom d'Auguste, Paul Didier se rendit à Grenoble, sa patrie, où il savait que le nom de l'empereur avait laissé de profonds souvenirs. Il se fit le propagateur des mauvaises nouvelles, prodigua les promesses et recruta dans toutes les classes de nombreux adeptes, parce qu'il se donnait comme l'ennemi de l'étranger qui foulait le sol de la France et comme l'un des plus ardents amis de l'*indépendance nationale*. Masquant ainsi son travail coupable et destructeur de tout ordre public, Didier s'associa à des officiers renvoyés dans leurs foyers et réduits à la demi-solde. Il était assuré de trouver une complète sympathie auprès de ces hommes, d'autant plus ennemis de la légitimité qu'ils croyaient avoir à lui reprocher la chétive existence qu'ils menaient. Didier ayant d'abord essayé d'exciter de la sympathie pour le duc d'Orléans, et s'étant aperçu que ce nom presqu'inconnu ne causait pas même la curiosité que fait naturellement naître un grand personnage présenté comme un génie, se détermina à employer le seul nom capable d'émouvoir les rudes habitants du Dauphiné, les officiers en demi-solde et les citoyens destitués de leur charge. Napoléon étant toujours aux yeux de la multitude le seul grand homme, le seul être capable de relever la France, il déclara qu'il était en rapport avec son fils Napoléon II, et osa dire qu'à un jour donné ce jeune prince se trouverait avec Marie-Louise, sa mère, dans les murs de Grenoble. Il n'osa promettre la présence même du grand empereur, sachant bien qu'il ne pourrait persuader une impossibilité trop manifeste. Cette nouvelle, répandue habilement parmi tous les militaires qui regrettaient le règne de Napoléon, acquit à Didier un grand nombre

Digitized by Google

de partisans, qui formèrent un vaste complot dans le voisinage, et ne tardèrent à éclater que pour attendre un moment favorable. Des proclamations écrites à la main furent répandues au sein de la multitude et lui apprenaient que : « L'empereur d'Autriche, trop longtemps comprimé dans les vœux les plus chers de son cœur, déclare solennellement à l'Europe qu'il veut rendre Napoléon II aux sollicitations de la France. Ce peuple, digne par sa bravoure d'une destinée plus brillante, gémit sous le poids des vengeances et des réactions. La famille dégénérée des Bourbons devient, par son esprit de haine implacable, indigne de la gouverner. » Afin d'entraîner les populations des campagnes et de les déterminer à tenter une révolte, il annonça que Napoléon II et sa mère étaient déjà arrivés dans les murs de Grenoble, et que le pays de Lyon n'attendait qu'une levée de boucliers pour se soulever. Tout fut enfin préparé pour le soulèvement. Didier comptait sur un très grand nombre de conjurés de la campagne, où il avait pu plus aisément former ses intrigues loin des autorités de la ville. Il avait dans la place des militaires qui s'étaient chargés de lui en ouvrir les portes. Les autorités étaient si peu sur leurs gardes, qu'aucune ne soupçonna le mouvement, et ce ne fut qu'au moment de l'exécution qu'elles furent informées de la tentative des ennemis de l'ordre. On a vu avec quelle sévérité elle fut réprimée. Le général Donadieu, commandant toutes les forces militaires de cette division, était un officier plein de valeur, d'un zèle ardent, qui, quoique plébéïen, s'était ardemment déclaré en faveur de la légitimité, non pas à cause de son attachement pour la famille des Bourbons, mais parce qu'il n'avait pas reçu

Digitized by Google

de l'empereur les récompenses qu'il croyait dues à son mérite. Donadieu, qui se rattacha aussitôt après la révolution de juillet à la famille d'Orléans, poursuivit à Grenoble les révolutionnaires avec une vivacité qui lui a mérité les plus grands reproches du parti libéral.

Le département de l'Isère, mis aussitôt en état de siége, fut soumis à la juridiction militaire, qui agit avec une grande vigueur. Le général Donadieu, afin d'effrayer les populations, publiait en son nom l'arrêté suivant : « Les » habitants dans la maison desquels sera trouvé Didier » seront livrés à une commission militaire pour être » passés par les armes. Il est accordé à celui qui livrera » Didier, mort ou vif, une gratification de trois mille » francs. »

Le conseil de guerre procéda avec une promptitude déplorable, et ne mit pas assez de soin pour reconnaître ceux qui étaient réellement coupables et ceux qui ne l'étaient point ou qui s'étaient laissé entraîner par légèreté. Vingt-un accusés furent condamnés à la peine capitale. Cinq ayant paru dignes d'indulgence, furent recommandés à la clémence du roi; la partie libérale du ministère se prononça énergiquement contre toute sorte de grâce, et demanda que tous les condamnés subissent la peine portée dans l'arrêt de condamnation. On dit que deux condamnés, ayant été reconnus innocents, ne purent même obtenir leur grâce d'un ministère qui voulait terrifier quand même. C'est cependant sur la légitimité qu'on a fait retomber cette dureté coupable, qui ne voulait pas même permettre au roi de pardonner à des hommes condamnés injustement, tandis que tout le crime doit en être imputé à ces libéraux, prétendus amis de

Digitized by Google

l'humanité, à qui le roi avait confié la direction des affaires.

Didier, qui était parvenu à s'échapper avec quelques-uns de ses complices, parvint à se retirer en Savoie. Dussert, l'un de ses compagnons, convaincu enfin des mensonges du chef du complot, sachant que ni l'impératrice Marie-Louise, ni Napoléon II ne s'étaient trouvés à Grenoble, soupçonna que Didier avait un autre personnage à mettre sur le trône. Il se détermina à l'interroger sur ce point. « Mais puisque ni Marie-Louise, ni le roi de Rome » n'étaient à Grenoble, et qu'ils ne devaient pas venir, » qui donc eût régné si nous avions réussi? — Le duc » d'Orléans, répondit Didier après un moment d'hésita- » tion. — Le duc d'Orléans! s'écria Dussert au comble » de la surprise. Qui est-ce donc? ne serait-ce pas un » Bourbon? Mais Bourbon pour Bourbon, j'aime autant » Louis XVIII. » Puis il s'éloigna. La déclaration que venait de faire Didier, regardé désormais comme un traître, servit à le faire découvrir et à le livrer. Un de ses complices alla le dénoncer et fit connaître le lieu de sa retraite. C'est ainsi qu'il fut saisi par le gouvernement sarde, qui le remit presque aussitôt au gouvernement français.

Didier, remis entre les mains de la cour prévôtale de Grenoble, montra une sorte de fermeté farouche devant les juges. Après sa condamnation à mort, son avocat lui ayant conseillé de demander grâce au roi, il répondit : « J'ai fait mon sacrifice, ma famille saura faire le sien. » Je remercie mon défenseur de ses généreuses paroles; » mais je prie la cour de ne pas s'y arrêter; je ne de- » mande rien au roi. » Le général Donadieu et les pre-

Digitized by Google

miers magistrats eurent plusieurs entretiens avec Didier pour lui arracher son secret et savoir de lui quels étaient les premiers inspirateurs du complot. On a dit qu'il garda le silence, mais plusieurs personnes très dignes de foi assurent qu'il y eut de redoutables révélations que la crainte de compromettre le duc d'Orléans fit tenir secrètes. Tout n'est pas même publié aujourd'hui, mais le voile est suffisamment levé. Fidèle à la détestable pratique de sa famille, le duc d'Orléans, tout en feignant un amour hypocrite pour la royauté légitime, tramait, sous le spécieux prétexte d'indépendance nationale, le renversement d'une dynastie qu'il devait chasser et supplanter un jour pour le malheur de la France.

Cependant il se répandait dans Paris un journal clandestin intitulé le *Nain tricolore*, où la restauration était attaquée avec véhémence, et dans lequel on montrait le drapeau de la révolution comme seul capable de soutenir l'honneur de la France. L'imprimeur et les rédacteurs ayant été saisis, amenèrent la découverte d'une nouvelle conspiration : c'était l'*association des patriotes de* 1816. Des instructions spéciales et des signes de ralliement étaient donnés à chacun des membres de cette association. Des proclamations furent répandues dans les places publiques, dans les maisons, jusque dans les édifices sacrés :

« Nous sommes arrivés au terme du malheur, disait-» on dans ces proclamations ; amis du peuple dont nous » faisons partie, nous avons lu dans l'âme de nos frères. » Nous nous sommes empressés de prendre les mesures » les plus sages et les plus certaines pour la chute entière » des Bourbons. Que les patriotes de l'intérieur se ras-

Digitized by Google

» surent, nous veillons au salut de tous. Notre succès est » certain, nous sommes impénétrables; on ne nous trou- » vera nulle part, et nous sommes partout; nous pour- » rions même défier les satellites de la plus odieuse ty- » rannie, nous ne supposerons jamais de traîtres parmi » les compagnons de nos glorieux travaux. S'il s'en trou- » vait un, malheur à lui! Son jugement est prononcé; » l'exécution sera aussi prompte que la foudre; il serait » atteint et puni en quelque lieu que ce fût. Déjà la ma- » jeure partie des braves est munie de tout ce qui est » nécessaire. Quant à l'artillerie, nous saurons nous- » mêmes nous en procurer. Les provinces nous atten- » dent, notre conduite doit régler la leur. Redoublons » tous de zèle et d'activité, tant pour grossir le nombre » de nos frères, que pour faciliter les moyens de pour- » voir d'armes ceux qui n'ont pas la faculté de s'en pro- » curer et qui désirent se signaler comme nous. »

L'instruction aurait pu jeter de vives lumières sur l'état des partis et atteindre des hommes marquants, si le gouvernement avait mis dans ses poursuites l'exactitude rigoureuse dont la justice ne devrait jamais se départir. Mais il semble que M. Decazes craignait de rencontrer quelques-uns de ses amis. La Fayette et Voyer-d'Argenson étaient nommés à chaque instant par les conspirateurs de tous les ordres et de tous les pays, et on ne daignait pas les interroger. Il est probable que ces personnages n'avaient pas une action directe dans les conspirations de cette époque, que leur nom seul servait peut-être de drapeau; mais il n'est pas moins certain qu'un ministre qui eût su remplir son devoir, aurait porté son attention jusqu'à ces porte-drapeaux. Mais,

Digitized by Google

à cette singulière époque, tout demeurait muet dans les hautes régions du pouvoir.

L'un des conspirateurs semblait croire que, parce qu'il ne s'agissait que de renverser le gouvernement, il n'était coupable d'aucun crime, et son acte lui paraissait tout naturel. Voilà cependant les principes abominables que le désordre des idées et les révolutions successives avaient jetés dans tous les esprits.

Ce n'était pas assez des conspirations intérieures ; les exilés conspiraient à l'extérieur. Les régicides réfugiés à Bruxelles se mirent en communication avec le prince d'Orange pour l'engager à accepter la couronne de France. Ils gagnèrent un officier supérieur commandant général des troupes des alliés alors établies en France, et convinrent avec lui qu'il lèverait lui-même l'étendard de la révolte, si l'empereur Alexandre y consentait. Carnot, bien persuadé qu'il serait facile de gagner l'empereur Alexandre à la cause de son beau-frère, le roi de Hollande, s'offrit pour se rendre auprès de l'autocrate de Russie. Alexandre, prévenu de ces menées, fit dire au prince d'Orange qu'il eût à s'abstenir de toute tentative, le prévenant qu'il défendrait Louis XVIII et le maintiendrait. Cette tentative demeura sans effet et fut plus tard (1819) aussi inutilement renouvelée. C'est bien là le caractère de ces prétendus amis de la patrie, toujours disposés à la sacrifier pour la satisfaction de leurs intérêts particuliers.

Lorsque ces conspirations se dévoilaient, les royalistes les jetaient à la face des ministres et leur demandaient ce qu'ils faisaient quand la royauté, attaquée de toute part, chancelait sur ses bases. Il était évident que, dans

Digitized by Google

ce conflit, le ministère ou la Chambre des députés devait disparaître. Avant de se hasarder dans une voie qui pourrait leur devenir funeste, les ministres firent pressentir les dispositions des électeurs et acquirent la conviction qu'en conservant le mode d'élection employé en 1815, et en travaillant fortement le corps électoral, ils pourraient parvenir à former une majorité favorable à leur système. La dissolution de la Chambre fut alors résolue, et tous les efforts du ministère n'eurent plus d'autre but que d'amener le roi à l'accepter. On mit sous ses yeux des mémoires où la dissolution était proclamée comme un moyen de salut pour l'Etat.

Ces mémoires n'ayant pas entièrement persuadé le roi, M. Decazes recourut à l'étranger et employa l'intervention de Pozzo-di-Borgo, qui obtint de l'empereur Alexandre une lettre à Louis XVIII dans laquelle il était dit : « Que dans l'intérêt du gouvernement du roi de France, il lui paraissait qu'une dissolution de la Chambre des députés pourrait avoir d'utiles résultats. La nécessité d'obtenir un budget et de stabiliser les constitutions du pays, garanties par les traités, lui en faisait une loi nécessaire. »

Si Louis XVIII eût connu la coupable intrigue de certains de ses ministres, il les eût sans doute renvoyés. Mais croyant qu'Alexandre agissait de son propre mouvement et dans l'intérêt de la monarchie française, il céda, et le 5 septembre parut l'ordonnance de dissolution.

Telle fut la chute de cette fameuse Chambre *introuvable* à laquelle on n'a pas toujours rendu justice. Elle n'était pas rétrograde comme on a voulu le dire. Si la

Digitized by Google

Chambre de 1815 eût été maîtresse, elle eût établi des libertés communales. Ses doctrines en fait de libéralisme font pâlir les libéraux de la Restauration et ceux du gouvernement de Juillet. Pour trouver le véritable développement des doctrines royalistes en 1815, il faut aller les chercher dans le livre de M. de Châteaubriand qui a pour titre : *De la Monarchie selon la Charte.* Le célèbre écrivain légitimiste veut des chambres indépendantes, des ministres responsables, des élections combinées dans un sens provincial et local; plus de centralisation, la province et la commune.

Mais telle était la confiance que le monarque avait dans son ministère, qu'il en acceptait toutes les vues et en poursuivait la réalisation avec la plus grande activité. Il se fit alors un travail de corruption étonnant pour affaiblir l'opinion royaliste, que l'on redoutait dans le scrutin qui allait s'ouvrir pour la nouvelle Chambre. Tous les préfets reçurent des instructions pour les stimuler à travailler l'opinion publique et à persuader à la masse des électeurs que le roi ne désirait que la modération, qu'il repoussait l'exagération monarchique, aussi fatale à la royauté que l'exaltation révolutionnaire. Le roi se fit lui-même missionnaire des mêmes idées. En donnant à Ravez une audience de congé, il lui dit : « Monsieur » Ravez, trop d'agitations ont malheureusement troublé » la France; elle a besoin de repos; il lui faut, pour en » jouir, des députés attachés à ma personne, à la légiti- » mité et à la charte, mais surtout modérés et pru- » dents. »

Si le parti ministériel, à la tête duquel le roi se plaçait si imprudemment, travaillait avec la multitude de ses

Digitized by Google

agents, et en procédant aux destitutions de tous ceux qui n'admettaient point ses candidatures, les royalistes, de leur côté, s'efforçaient de réunir leurs phalanges violemment attaquées. Le pays électoral se trouva dès-lors divisé en deux camps. D'un côté se voyaient les jacobins, les libéraux, les doctrinaires, les politiques, les ministres et le roi; de l'autre se montraient les royalistes sincères, les défenseurs ardents de la foi religieuse et de l'autorité monarchique. La monstrueuse alliance des premiers eut la majorité, mais elle vit en face d'elle une minorité si redoutable que, si les partis eussent été laissés à leurs propres forces, les royalistes auraient obtenu un triomphe aussi éclatant qu'en 1815. Malgré les efforts du roi et de ses ministres, les chefs du parti légitimiste, Villèle et Corbière, avaient passé et comptaient plus de cent députés de leur opinion fermement attachés à leurs chefs.

En ouvrant la session (4 novembre), le roi, qui avait écrit lui-même le discours de la couronne, traça nettement sa politique et celle de son cabinet : « Que mon » peuple soit bien assuré de mon inébranlable fermeté » pour réprimer les attentats de la malveillance et pour » contenir les écarts d'un zèle trop ardent. »

Le ministère qui se chargeait de défendre cette politique reconnaissait pour ses chefs : Lainé, devenu ministre de l'intérieur à la place de Vaublanc; Decazes, ministre de la police; Corvetto, ministre des finances, et Richelieu, qui se laissait traîner à la remorque par des hommes dont il était loin de partager entièrement les opinions. Ce ministère, flanqué de tous les députés qui ne tenaient guère plus au roi Louis XVIII qu'à l'empe-

Digitized by Google

reur des Turcs, fit jouer aux libéraux le rôle le plus contraire à leur nature et à leurs principes: ils devinrent les suppôts du despotisme, tandis que les royalistes se montrèrent d'ardents défenseurs des libertés publiques.

Le ministère, rencontrant dans le parti le plus dévoué au roi une redoutable opposition, se trouvait dans une grande perplexité; comprenant que les taquineries, loin de l'affaiblir, le fortifieraient, il n'osa l'attaquer ouvertement et avec violence; il recourut à l'une de ces persécutions de mauvais aloi, que M^lle^ Robert dénonça à la tribune en demandant justice contre le ministère « pour avoir fait arrêter son père, qui, pendant tout le cours de la révolution, avait exercé les fonctions d'agent du roi, de concert avec le marquis de Blosseville, et avait été frappé de cent vingt-trois mandats d'arrêt par les gouvernements révolutionnaires; son père, qui avait eu le bonheur, pendant l'interrègne, de se procurer le plan de campagne de Bonaparte, et dont les faibles talents avaient été consacrés à la rédaction d'un journal, le *Fidèle ami du Roi.* »

Il y avait une loi impatiemment attendue par tous les partis, c'était celle qui concernait les élections. Le système électoral proposé était celui que nous avons vu préconisé par un parti intermédiaire dans la Chambre précédente. Il accordait le droit électoral à tout individu âgé de trente ans qui payait trois cents francs de contribution, mais il détruisait les deux degrés d'élection et refusait aux grands propriétaires le droit de double vote.

Ce projet de loi fut vivement attaqué par les royalistes: « Je pense, dit de Villèle, que ce projet de loi, » au lieu de nous être imposé par la Chambre, n'est

Digitized by Google

» propre qu'à détruire les institutions et les garanties » qu'elle nous a données. Il faut arriver à un système » électoral plus étendu que celui qu'on vous propose. Le » roi peut sans danger, et le doit par politique, permettre » aux citoyens de se grouper autour de leurs intérêts » communs pour combiner les moyens les plus propres » à obtenir qu'ils soient protégés; ainsi doivent s'établir, » sous la monarchie, les conseils des administrations se- » condaires, les corps de ville, les chambres de com- » merce, d'hommes de loi, de gens de lettres et corpo- » rations de toute espèce. »

Malgré les efforts héroïques du parti légitimiste, la loi passa à une faible majorité. On a regardé cette loi comme ayant été le coup le plus funeste porté à la légitimité. D'autres ont pensé qu'il eût été possible de se servir de cette loi pour maintenir la royauté, si d'énormes sacrifices avaient été faits par la branche aînée : sacrifice de traditions, il eût fallu rompre absolument avec le passé; sacrifice de grandeur, la bourgeoisie, par cette loi électorale, étant devenue maîtresse, le roi devait se faire bourgeois; sacrifice d'affection, la royauté devait se séparer de la noblesse. Après tous ces sacrifices, la royauté serait-elle parvenue à se soutenir? On peut en douter, surtout quand on voit ce qui s'est passé. En amenant le règne de la bourgeoisie, la loi développait nécessairement un double antagonisme contre la noblesse que les bourgeois jalousaient, c'est-à-dire contre la tête de la société, contre cette classe de citoyens que le peuple avait l'habitude d'honorer; ensuite antagonisme du peuple contre la bourgeoisie. Le peuple, dans sa simplicité, juge assez bien des choses. Il avait honoré la no-

Digitized by Google

blesse, parce qu'à la grandeur il voyait joindre le désintéressement et la bonté, qui faisaient refluer une partie des richesses nationales sur le pauvre et sur l'ouvrier; mais il détestait les nouveaux riches aux entrailles de fer, qui ne songent qu'à amasser et ne laissent pas au pauvre la miette qui tombe de leurs tables. Le système de Villèle eût-il réussi? C'est encore un problème. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne pouvait avoir une issue plus désastreuse pour la monarchie que celui qui triompha, car le mode d'élection établi alors nous a conduits de révolution en révolution jusqu'au fond de l'abîme, d'où nous ne sommes sortis que par un coup d'Etat, en 1851.

Le roi avait, pour faire triompher cette détestable loi, fait des efforts inouïs. Non content de travailler les pairs et les députés, lorsqu'il savait qu'il devait y avoir un vote important, il éloignait les pairs attachés à sa personne, quand il pouvait croire que, malgré ses efforts, ils voteraient contre son ministère.

Non content de maintenir les lois exceptionnelles portées en 1815, le ministère proposa deux nouvelles lois de cette nature, l'une pour la suspension de la liberté individuelle, et l'autre qui établissait la censure contre les journaux. Villèle attaqua la première de ces lois avec une grande force de raison, et montra l'énorme différence entre la situation actuelle et celle de 1815. « En 1815, » disait Villèle, l'armée française était licenciée; les cours » de justice étaient désorganisées; la plupart des chefs des » administrations départementales venaient d'être chan- » gés; la France sortait péniblement de la plus violente » crise politique et la plus terrible à laquelle ce malheu-

Digitized by Google

» reux pays ait été jamais en proie. Aujourd'hui le mi-
» nistre vient déclarer que l'heureuse influence du gou-
» vernement du roi a fortifié toutes les parties de l'ordre
» social. Je n'ai rien à ajouter au tableau tracé par le
» ministère, poursuivait de Villèle; dans une telle situa-
» tion heureuse, l'empire des lois d'exception doit cesser.»
— « Avant le 20 mars, répondait Duvergier de Hau-
» ranne, le respect pour la liberté individuelle alla jus-
» qu'à l'imprudence. Une loi semblable à celle du 29 oc-
» tobre 1815 aurait pu déconcerter les conspirateurs; ce
» jour fatal arriva sans que l'on eût rien fait de réel pour
» empêcher cette catastrophe. Cette seule raison suffit
» pour adopter la loi présentée par le ministère. Il y a,
» dans l'intérieur, des révolutionnaires endurcis, des
» partisans de l'usurpation : il est utile de leur inspirer
» une crainte salutaire. » — « Quelle est donc notre po-
» sition? s'écria Castelbajac. La charte consacre la liberté
» de la presse et la liberté individuelle, et nous n'avons
» ni l'une ni l'autre de ces libertés! La France a-t-elle à
» redouter une révolution nouvelle? La royauté est-elle
» de nouveau en péril? Ah! s'il en est ainsi, que le roi
» soit investi d'un pouvoir sans limites. Mais si, grâce à
» la Providence, la France est paisible, suspendons des
» lois extraordinaires qui ne font que compliquer notre
» situation. » Sallabéry plaisanta finement le ministère
sur ses protestations de prospérité publique : « Tout est
» bien, tout est prospère; les élections vont être libres;
» les cris : Plus de nobles! plus de prêtres! ne se feront
» plus entendre par ordre sous la dynastie des Bourbons;
» les députés des départements seront choisis par les
» hommes les plus estimables et les plus estimés, les plus

Digitized by Google

» indépendants; les bases de l'instruction seront l'amour » de Dieu et l'amour du roi. Vous ne pouvez vous refu- » ser de croire qu'il n'existe plus qu'une douzaine de » Jacobins dont on se moque, et cinq à six misérables » visionnaires. »

La loi passa malgré les nobles protestations du côté droit. L'opinion qui se prononça le plus énergiquement en faveur de la censure, fut celle de Royer-Collard. « Les » journaux, disait l'orateur, sont des écrits particuliers » qui, allant trouver le public et se renouvelant sans » cesse comme la parole, participent de la nature des al- » locutions publiques. On ne doit pas méconnaître que là » où il y a des partis, les journaux cessent d'être les or- » ganes des opinions individuelles, mais que, voués aux » intérêts qui s'en emparent, voués à leurs intérêts, ins- » truments de leur politique, théâtre de leur combat, leur » liberté n'est en vérité que la liberté des partis déchaî- » nés. »

Cependant un mal affreux commençait à alarmer les villes et les campagnes. La guerre désastreuse de 1815 avait eu pour résultat d'enlever à l'agriculture un grand nombre de bras et beaucoup d'animaux. Aussi les moyens de culture ayant été insuffisants, il en résulta que dans quelques pays un grand nombre de terres restèrent in- cultes. Si l'on ajoute à ces différentes causes d'impro- duction la ruine de beaucoup de bâtiments d'exploita- tion rurale, la fuite et le séjour dans les bois d'un nom- bre considérable de gens de la campagne, on comprendra que la récolte de 1816 dut être médiocre. Il vint se join- dre à cette cause de disette une température désolante. Des pluies continuelles empêchèrent toute production dans certains lieux, détruisirent les récoltes dans d'au-

Digitized by Google

tres, et partout ne permirent à la terre de donner des aliments qu'en faible quantité et en mauvaise qualité. Il eût fallu une administration diligente pour prévenir la disette, et malheureusement il y avait à la tête du ministère de l'intérieur un homme beaucoup plus préoccupé de la politique que de la vie des Français. Lainé ne songeait que médiocrement à prendre des mesures pour procurer des aliments aux habitants des cités et des campagnes. L'incurie du gouvernement occasionna dans toutes les provinces une agitation profonde. Château-Thierry, livré à une vive commotion, vit les campagnes voisines accourir sur ses places et changer en révolte un mouvement populaire. A Montargis la force armée fut insultée et assaillie à coups de pierres et de fourches. Les agitateurs, profitant de la misère publique, résolurent de lever un drapeau : ce fut celui de l'empire. Lyon, ville d'ailleurs royaliste, fut inondée par une multitude de gens de la campagne qui cédaient évidemment à une impulsion secrète. On avait persuadé à ces campagnards que Lyon était prêt à se soulever au nom de Napoléon II, qui allait ramener l'abondance dans les cités et les plus petites bourgades. Toujours disposés à céder au moindre signe de soulèvement, les officiers en demi-solde, les débris de nos vieilles légions, agitèrent onze villages des environs de Lyon et les déterminèrent à prendre les armes. La prise d'armes était d'ailleurs si mal combinée, qu'il n'y avait aucun ensemble dans les moyens d'attaque. Aussi une faible escouade de gendarmes et quelques cavaliers d'un régiment de Lyon, suffirent pour réprimer l'émeute et faire tout rentrer dans la subordination. La justice prévôtale jugea avec promptitude (caractère distinctif de son institution) les chefs de l'insurrection

Digitized by Google

qui payèrent de leur tête une tentative criminelle. Les généraux commandants de la place ayant employé beaucoup d'énergie pour comprimer l'émeute, soit en l'attaquant de vive force, soit en en traduisant les principaux fauteurs devant les conseils de guerre, furent accusés de barbarie. Les libéraux, dans leurs jérémiades contre la Restauration, n'ont cessé de faire un grand crime à la légitimité des exécutions de Lyon et de celle de Grenoble. Mais, d'abord, n'est-il pas dans le droit de tout gouvernement violemment attaqué de se défendre? n'est-il pas dans le devoir de l'autorité publique de punir les perturbateurs de l'ordre? On plaint les hommes que la justice punit, et on ne plaint pas la multitude dont ils ont versé le sang! Et, d'ailleurs, comment les libéraux, ces prétendus amis de l'humanité, pouvaient-ils accuser la légitimité d'actes dont ils avaient eux-mêmes toute la responsabilité? Qui est-ce qui tenait le gouvernail de l'Etat? les libéraux. Qui ordonna les exécutions? les libéraux. Qui transmettait l'ordre de faire tomber sans délai la tête de Didier à Grenoble? M. Decaze, le libéral par excellence.

Le duc de Richelieu, pressé par un mal qui l'avait pris au dépourvu, par la famine, indiqua lui-même la Crimée, qu'il connaissait parfaitement, comme une terre d'abondance où l'on pourrait trouver toutes les ressources nécessaires pour apaiser la faim de nos ouvriers. Le tableau des misères essuyées alors par les classes pauvres déchire le cœur. Dans certaines provinces le prix du pain s'éleva à plus de deux francs le kilogramme; encore ne pouvait-on s'en procurer qu'avec une peine extrême. Des bandes de quarante et cinquante pauvres erraient

Digitized by Google

dans les hameaux et imposaient l'aumône, au lieu de la demander. Repoussés par des populations aussi malheureuses qu'eux, ces infortunés se répandaient dans les champs et se nourrissaient de foin. On trouva quelques cadavres le long des chemins; on les ouvrit, l'estomac contenait de la luzerne qui n'avait point été digérée. Un grand nombre de paysans accoururent à Paris où le gouvernement maintenait le pain à un prix modéré. On voyait ces malheureux placés en longues files le long des quais, implorant la charité publique. On doit le dire à l'honneur de l'humanité, le nombre des personnes qui périrent de besoin fut très petit. On vit toutes les classes riches de la société consacrer une grande partie de leurs revenus au soulagement de la misère. On peut tout au plus excepter les nouveaux riches, ceux qui avaient accumulé des trésors pendant la Révolution; ceux-là furent la plupart durs et peu charitables. Le roi s'imposa le sacrifice du tiers de sa liste civile; les princes suivirent ce bel exemple. Il n'y eut pas même jusqu'aux troupes du corps d'occupation qui ne se cotisassent en faveur des pauvres des places où elles étaient casernées.

La famine était ainsi venue ajouter une nouvelle plaie à toutes les misères de la patrie, et avait encore aggravé le triste état de nos finances. L'Etat, obligé de payer annuellement plus de cent cinquante millions de contribution de guerre, forcé d'entretenir et de nourrir cent cinquante mille soldats étrangers, et de plus d'acquitter toutes les charges ordinaires, périssait sous le poids accablant des impositions. Les revenus publics ne suffisant pas, il avait été nécessaire de recourir à un emprunt avec une riche maison d'Angleterre, opération qui fut vivement attaquée par les banquiers français.

Digitized by Google

Le ministère, embarrassé par cette fâcheuse situation dont on faisait retomber la responsabilité sur lui, reçut heureusement une note des quatre grandes puissances qui occupaient le sol de la patrie. Cette note avait pour but d'annoncer la prompte cessation de l'occupation territoriale de la France et une plus grande facilité de paiement accordée au gouvernement français.

Le ministère, cependant, sentait la nécessité de se modifier. Il est vrai que les principaux éléments qui le composaient étaient à l'image de la Chambre, majorité incohérente formée d'éléments divers, de royalistes mitigés, de libéraux modérés, d'ennemis de la Restauration, et même de républicains. Il y avait encore dans le ministère des hommes qui représentaient la légitimité et essayaient de la soutenir timidement : c'étaient Dubouchage et Clarke, l'un ministre de la marine, et l'autre ministre de la guerre.

Dubouchage, qui avait montré un grand zèle dans son administration et avait fait des efforts incroyables pour donner du développement à notre marine délaissée dans le plus déplorable état par le gouvernement impérial, n'avait pas toujours été heureux dans le choix des officiers de marine. Un grand malheur, occasionné par l'inexpérience d'un commandant de frégate, retomba sur le ministre. Le 17 juin 1816, la frégate la *Méduse* quittait la France sous le commandement de Duroy de Chaumareys, pour Saint-Louis de Sénégal. Au passage de la ligne l'équipage se livrant aux folies habituelles en pareil cas, donna contre un écueil. Les malheureux naufragés firent un radeau, s'y placèrent presque sans provisions au nombre de cent cinquante. Bientôt la faim fit

Digitized by Google

recourir aux moyens les plus extrêmes. On se dévora l'un l'autre. L'*Argus* recueillit quinze mourants, c'est ce qui restait de ces cent cinquante personnes. On fit contre le ministère un sujet de grave accusation d'un malheur dont il était innocent.

Quoique le bruit de ce malheur fût passé depuis longtemps et que Dubouchage eût fait beaucoup pour la marine, on l'éleva à la pairie et on lui donna Molé pour successeur. Le ministre de la guerre, étant plus hostile encore aux idées qu'on voulait propager, fut aussi remplacé par le général Gouvion Saint-Cyr, nom fort agréable à la gauche, dont il partageait en partie les idées. L'amalgame de la majorité ministérielle fut ainsi complétement représenté dans le ministère. Molé était l'homme des doctrinaires, Lainé des royalistes incolores, Pasquier du centre gauche, Corvetto et Decazes de tous les libéraux, parce qu'ils les soutenaient par les finances, par les fonds secrets, par la faveur de ce dernier auprès du roi.

Ce ministère, toujours vivement attaqué par les royalistes, recourait à deux moyens : à l'appui des ennemis de la légitimité qu'il introduisait dans la Chambre, et à la haute protection de l'empereur d'Alexandre, regardé par nos gouvernants comme le grand modérateur de l'époque. La Chambre allait se renouveler par cinquième; ce moment était attendu avec une extrême impatience par tous les partis, les uns par crainte, les autres par espérance; les uns pour se fortifier, les autres pour se débarrasser d'une opposition qui les gênait. Richelieu obtint encore d'Alexandre une de ces lettres qu'on publiait avec autant d'emphase que Napoléon les bulletins de sa grande armée.

Digitized by Google

Voici la lettre que l'empereur des Russies adressait alors au duc de Wellington : « Placé comme vous l'êtes, » Monsieur le maréchal, à la tête des forces militaires » de l'alliance européenne, vous avez contribué plus » d'une fois, par la sagesse et la modération qui vous » distinguent, à concilier les plus graves intérêts; je me » suis constamment adressé à vous dans toutes les circons- » tances qui pouvaient particulièrement influer sur l'af- » fermissement de l'état de choses rétabli en France par » nos glorieux exploits; maintenant que la question de » créance particulière à la charge de la France prend un » caractère critique et décisif, à raison des difficultés que » présente l'exécution littérale du traité du 8-20 novem- » bre 1815, je n'ai pas cru devoir laisser ignorer mon » opinion aux monarques, mes alliés, sur le mode d'en- » visager cet engagement onéreux, de manière à en pré- » venir l'infraction et à le rendre exécutable. Les asser- » tions du gouvernement français vous sont connues, » Monsieur le maréchal; mon ministre à Paris reçoit l'or- » dre de vous communiquer le mémoire qui a été tracé » sous mes yeux, relativement à cette question impor- » tante. Je vous invite à porter toute votre attention sur » l'enchaînement des motifs de droit et de convenance » politique qui se trouvent consignés dans ce travail, à » l'appui du principe d'accommodement présent, pour » résoudre les complications inhérentes à l'acquittement » des créances particulières qui furent imposées à la » France alors qu'il n'était pas facile de prévoir leur » énorme développement. Vous apprécierez, Monsieur le » maréchal, l'ensemble des considérations majeures qui » plaident à l'appui d'un système de conciliation équi-

Digitized by Google

» table. Vous répandrez toute la lumière d'un esprit » juste, toute la chaleur d'une âme élevée à la hauteur » des circonstances, sur une question de laquelle dépen- » dent peut-être le repos de la France et l'inviolabilité des » engagements les plus sacrés. Recevez, Monsieur le ma- » réchal, les témoignages réitérés de toute mon estime.

» ALEXANDRE. »

Après avoir essayé de montrer que sa politique méritait non-seulement la confiance de la France, mais encore celle des nations amies et intéressées à la prospérité de notre patrie, le ministère voulut rassurer les royalistes et les catholiques en annonçant la signature d'un nouveau concordat avec le pape Pie VII, pour donner ainsi toute garantie aux intérêts moraux et religieux.

Les élections du cinquième furent en général favorables au ministère; un très petit nombre de royalistes sortirent du scrutin, mais plusieurs hommes de la gauche passèrent et annoncèrent, par leur présence, que la porte leur ayant été ouverte, ils sauraient faire entrer les leurs. Bien que certains membres du ministère fussent déjà effrayés de voir les premiers effets de leur loi électorale, ils espérèrent encore conjurer l'orage pour l'avenir, et regardèrent comme un grand triomphe que Manuel, Benjamin Constant et La Fayette n'eussent pu arriver à la Chambre des députés.

Malgré son indélébile hostilité à la monarchie légitime, le parti libéral, sans plan bien décidé, se formait, apercevant dans le lointain son triomphe futur, sans pouvoir dire ni sous quelles couleurs il paraîtrait, ni quelles formes il revêtirait. Habile à dissimuler ses desseins, plus habile que le parti monarchique, il s'affu-

Digitized by Google

blait de tous les masques et se faisait royaliste. Nul n'avait plus de respect que lui pour le roi, qu'il eût volontiers placé dans un temple comme les divinités antiques, mais à condition aussi que le monarque n'eût manifesté ni vouloir, ni action. Il reléguait la royauté dans une sphère si relevée que les choses de ce monde ne devaient nullement l'occuper; c'était même beaucoup à ses yeux si elle daignait descendre de sa hauteur pour nommer des ministres responsables chargés de conduire le char de l'Etat. Plusieurs écrivains de beaucoup de renom rédigeaient alors des publications qui toutes exaltaient le sentiment de la liberté, préconisaient la charte, attaquaient les vieilles idées avec une violence extrême. Les tribunaux retentissaient aussi de ces grands mots prononcés par la bouche des Dupin, des Barthe, des Mérilhou, des Mauguin. C'était comme un concert unanime pour vanter la liberté. Les chefs du parti légitimiste, sentant eux-mêmes le besoin de se populariser, proclamaient que la liberté est le premier bien social, ne considérant pas assez que lorsqu'ils seraient à la tête du pouvoir, ils ne pourraient eux-mêmes rester attachés aux principes qu'ils élevaient si haut.

Les Chambres, réunies au commencement de novembre 1817, manifestèrent leur pensée dès le début de leurs travaux. On lisait dans l'adresse de la Chambre des députés : « Que les élections libres et nationales avaient prouvé l'union du peuple et de son roi; la Chambre acceptait avec gratitude l'espérance que les traités de 1815 seraient modifiés dans ce qu'ils avaient de plus accablant; le territoire allait être enfin affranchi; la loi du recrutement, que le discours de la couronne annonçait,

Digitized by Google

serait accueillie, puisqu'elle reposait sur l'égalité et la charte, et le pays supporterait avec transport le surcroît de dépenses qu'elle allait exiger. »

Tel n'était pas le langage de la Chambre des pairs. Plusieurs membres de la noble Chambre, s'inquiétant de la marche des idées, demandèrent que la pairie ne restât pas indifférente en présence d'un mal qui menaçait d'absorber la société entière. « La Chambre des pairs appelait l'attention non-seulement du roi de France, mais encore des souverains de l'Europe sur ces doctrines pernicieuses qui, d'un bout de l'Europe à l'autre, menacent la société tout entière et les anciennes dynasties; il faut que l'autorité royale soit forte pour être tutélaire; les vérités religieuses en s'affermissant, épureront les mœurs, adouciront les habitudes sociales et protégeront les nations.

L'une des libertés qui étaient le plus vivement réclamées par les partis non ministériels, était la liberté de la presse, vaste champ où chacun peut aller déposer ses idées, mêler la zizanie au bon grain. Pasquier voulant satisfaire au désir réitéré des Chambres, présenta enfin un projet où se trouvaient annoncées les dispositions suivantes : « L'auteur d'un écrit, domicilié en France, en était le premier responsable; s'il n'y avait pas d'auteur connu, l'éditeur et, après lui, l'imprimeur; cependant, tous étant nommés et connus, pouvaient être également poursuivis; il n'y avait poursuite avant publication que pour tout écrit livré à l'impression qui provoquerait directement à la révolte; la publication résultait du dépôt ou de la distribution de fait; la saisie devait être dénoncée dans les vingt-quatre heures; le juge d'instruc-

Digitized by Google

tion ferait son rapport dans les huit jours à la Chambre du conseil, qui prononcerait le maintien de la saisie ou la main-levée; s'il s'agissait d'un délit, il ressortissait de la police correctionnelle; d'nn crime, de la Cour d'assises; toute personne lésée par la presse pouvait rendre plainte contre les auteurs ou éditeurs responsables. Enfin, jusqu'au 1er janvier 1821, les journaux et autres ouvrages périodiques ne pourraient paraître qu'avec l'autorisation du roi. »

Ce projet fut violemment attaqué par la gauche et par la droite. Martin de Gray s'écria : « Que la liberté » de la presse était un droit et non une concession : tous » les pouvoirs qui l'avaient comprimée avaient péri. Les » dispositions du nouveau projet n'étaient que la repro- » duction des décrets oppressifs de Napoléon et de la loi » de 1814. — Il n'est venu à l'esprit de personne, ré- » pondit Jollivet, qu'on accorde la liberté indéfinie de » publier sa pensée; on dit que cette liberté est inhé- » rente au gouvernement représentatif; je croirais, au » contraire, qu'elle y est la moins essentielle, et le pou- » voir contrôlé par les Chambres est le moins soumis » à l'erreur et à se laisser aller à l'arbitraire. — Plus » de lois d'exception, ajouta Ganilh; vous n'en pouvez » plus faire sans mettre aux prises la loi avec la pensée » publique, la Chambre avec les départements, le gou- » vernement avec la nation. » Pasquier se félicitait, comme citoyen, comme député et comme ministre, d'avoir à défendre une loi qui apportait de si notables améliorations à la législation existante. « Quelle est cette » excellente loi dont nous parle M. le garde des sceaux? » s'écria Chauvelin; les journaux et les feuilles pério-

Digitized by Google

» diques sont soumises à la plus sévère dépendance, l'im-
» primeur exposé aux obligations les plus assujettis-
» santes, réduit au simple rôle d'employé à la police, et
» les auteurs eux-mêmes exposés à la double épreuve du
» rejet et de la publication ! »

Villèle surtout attaqua le projet avec violence, mais les libéraux le firent passer même avec la censure temporaire.

Le projet qui devait rencontrer le plus de difficulté était celui du nouveau concordat passé avec le Saint-Siége, à l'aide duquel on espérait relever nos antiques basiliques et leur rendre la splendeur qu'elles avaient perdue. Ce projet conçu en 1815, lorsque la ferveur religieuse et l'ardeur royaliste animaient nos provinces, arriva devant la Chambre des députés dans un moment où la majorité se trouvait composée de voltairiens, de gens ennemis de la religion, de libéraux hypocrites, qui parlaient encore de la religion avec une sorte de respect extérieur afin de cacher leur hostilité réelle. Prétendant que plusieurs dispositions du nouveau concordat étaient opposées à quelques-unes des libertés de l'Eglise gallicane, la majorité renvoya le concordat à Rome, espérant le renfermer indéfiniment dans les cartons du ministère.

Un autre projet de loi qui intéressait vivement la sûreté publique et qui était commandé par la prochaine retraite des alliés, causa une impression non moins vive. En rentrant, Louis XVIII avait déclaré la conscription abolie, espérant pouvoir suffire aux besoins de l'armée par des recrutements volontaires. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr réfléchissant sur les conséquences du système

Digitized by Google

adopté, se persuada facilement que de la sorte l'armée française ne serait composée que du rebut de la nation et des mauvais sujets des villes, qu'il n'y aurait plus de discipline, et il revint au système de la conscription qui amenait dans les rangs de l'armée les fils des bons ouvriers. Le roi, un instant opposé à ce système, finit par l'accepter sous le nom de recrutement.

Cette loi fut vivement attaquée par les légitimistes, qui montrèrent que le dessein du ministère était de former une armée à son image, c'est-à-dire composée d'une classe d'hommes pris dans la bourgeoisie, afin de fermer l'entrée de la carrière militaire aux enfants des nobles, qui, se voyant obligés de passer par tous les grades et devant attendre leur tour d'avancement, allaient concevoir du dégoût pour une carrière qui semblait surtout le lot de la noblesse.

Ce projet de loi passa enfin à la Chambre des députés. A la Chambre des pairs il fut attaqué avec beaucoup de violence, sous le prétexte qu'il gênait la prérogative royale et qu'il devait amener à la tête de l'armée des officiers démagogues et peut-être ennemis acharnés de la dynastie. « En imposant l'ancienneté, dit Fitz-James, » vous ne faites du roi qu'une machine à signature de » brevets. » Richelieu répondait que le roi devait s'imposer à lui-même des règles, et en quelque sorte apposer des limites à son autorité. « La prérogative royale » ne s'impose-t-elle pas toujours, et en toute circons» tance, des règles positives? dit le ministre; nous tou» chons au terme de cette discussion qui peut replacer la » France au rang qui lui appartient. Tout permet d'es» pérer que les fureurs de la guerre feront place à un

Digitized by Google

» esprit universel de paix. Jusqu'à ce que les vœux ou » les conseils des âmes pacifiques soient écoutés, tant que » les autres Etats auront de grandes forces sur pied, la » France aura besoin aussi d'une armée permanente. »

Afin de raffermir un peu l'opinion qui semblait s'éloigner de lui (car la loi du recrutement n'avait été votée à la Chambre des pairs que par quatre-vingt-cinq voix contre quatre-vingt-trois), le ministère faisait sonner bien haut l'appui qu'il recevait de l'étranger, et ces libéraux, qui plus tard devaient faire un crime à la légitimité d'être revenus à la suite des étrangers, étaient les premiers à réclamer cet appui. « La France, disait le » duc de Richelieu, doit retrouver le prix de sa coura- » geuse résignation. Tenant à la main ces mêmes traités » dont elle a rempli les conditions les plus rigoureuses, » elle ne demandera pas en vain à l'Europe d'exécuter » à son tour celles qui lui sont favorables. Le traité du » 20 novembre porte : l'occupation militaire de la France » peut finir au bout de trois ans; ce terme approche, et » tous les cœurs français tressaillent de joie de l'espé- » rance de ne plus voir flotter sur le sol de la patrie que » la bannière française. La plus parfaite tranquillité rè- » gne en France; nos institutions se développent et s'af- » fermissent; la charte, ouverte à tous les partis, les re- » çoit non pour en être envahie, mais pour qu'ils s'unis- » sent et viennent se perdre dans son sein. Ils avaient » paru un moment se ranimer : la sage fermeté du roi les » a aussitôt désarmés, et cette expérience a été pour nous » comme pour toute l'Europe, une évidente démonstra- » tion de leur impuissance. L'année dernière, de toutes » les calamités la plus propre à agiter un peuple s'est

Digitized by Google

» fait cruellement sentir. Si, au milieu de ces circons-
» tances, la monarchie légitime a déployé tant de force,
» que pourrait-elle redouter dans l'avenir, et quelle
» alarme pourrait inspirer à l'Europe la France libre
» sous le sceptre bienfaisant de ses rois? »

Pour amener cette heureuse délivrance souhaitée de tous les partis, il fallait liquider d'abord et acquitter les réclamations faites par les nations étrangères. Ces réclamations ne se montaient pas à moins d'un milliard six cent millions, pour la solde d'une partie desquels le ministère proposait la création d'une rente de seize millions, emprunt qui devait créer de notables embarras. Cette énorme somme fut encore augmentée de quelques autres, ce qui porta l'emprunt à seize millions quatre cent mille francs de rente. Le ministre, tourmenté par nos financiers qui faisaient entendre les plaintes les plus vives quand il parlait de négocier cette somme à l'étranger, et qui déclaraient leur impuissance lorsqu'il s'adressait à eux pour le couvrir, résolut de diviser l'emprunt, d'en abandonner une partie aux financiers français et de laisser l'autre à la maison Baring, l'une des plus solides de l'Angleterre. Les fonds français, qui s'étaient élevés à soixante-dix-huit pour cent, tombèrent jusqu'à soixante-deux.

Le but principal de ces opérations financières qui surchargeaient si lourdement le trésor de l'Etat, était d'amener enfin l'évacuation du territoire par les étrangers, évacuation qui était réclamée sans cesse.

Enfin le congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle, où devait se déterminer l'époque de la retraite des alliés. Sur la fin du mois de septembre 1818 on vit accourir, de tous les

Digitized by Google

coins de l'Europe, dans l'antique ville d'Aix-la-Chapelle, les rois, les empereurs, les ducs, les comtes, les barons, les ministres de toutes les puissances. Les écrivains les plus distingués, les femmes les plus remarquables par leur beauté et leur esprit s'y rendirent, espérant voir se renouveler les grandes fêtes du congrès de Vienne, où les destinées de l'Europe avaient été plus d'une fois décidées au milieu des bals et des plaisirs.

Richelieu, chargé de défendre les intérêts de la France à Aix-la-Chapelle, avait reçu ces instructions du roi en quittant Paris : « Monsieur de Richelieu, faites toute es-» pèce de sacrifice pour obtenir l'évacuation du terri-» toire; c'est là la première condition de notre indépen-» dance; il ne doit y avoir que des drapeaux français en » France. Exprimez à mes alliés combien mon gouverne-» ment sera difficile tant qu'on pourra lui reprocher les » calamités de la patrie et l'occupation du territoire; et » pourtant vous savez, Monsieur de Richelieu, que ce » n'est pas moi, mais Bonaparte, qui a appelé les alliés » contre nous. Voilà toutes mes instructions. Répétez à » l'empereur Alexandre qu'il peut rendre à ma maison » un dernier et plus éclatant service que celui qu'il a » rendu en 1814 et 1815; après avoir restauré la légiti-» mité, il lui reste la gloire de restaurer l'indépendance » nationale. »

Richelieu avait fondé l'espoir du succès de sa mission principalement sur l'empereur Alexandre son protecteur, je dirai presque son ami. Son espérance ne fut point déçue.

Persuadé que le territoire français pouvait être évacué sans danger, Alexandre travailla à faire partager sa con-

Digitized by Google

viction par les puissances étrangères. Le duc de Wellington contribua de son côté à la retraite des alliés. La question qui semblait devoir présenter des difficultés longues et sérieuses fut si rapidement résolue, que le principe de l'évacuation du territoire fut adopté dès le 1er octobre.

A la réception de cette heureuse nouvelle, Louis XVIII, dans le délire de la joie, s'écria : « J'ai assez vécu, puis-» que j'ai vu la France libre et le drapeau français flotter » sur toutes les villes françaises. » Restait à régler les indemnités dues aux puissances. On les fixa par un protocole où se trouvaient les conditions suivantes : « Tous les comptes entre la France et les puissances alliées ayant été réglés et arrêtés, la somme à payer par la France, pour compléter l'exécution de l'article 14 du traité du 20 novembre 1815, est définitivement fixée à deux cent soixante-cinq millions. Sur cette somme, celle de cent millions, valeur effective, sera acquittée en inscriptions de rente sur le grand-livre de la dette publique de France, portant jouissance du 22 septembre 1818; lesdites inscriptions seront reçues au cours du lundi 5 octobre 1818. Les cent soixante-cinq millions restants seront acquittés par neuvième, de mois en mois, à partir du 6 janvier prochain, au moyen de traites sur les maisons Hope et compagnie, et Baring frères et compagnie, lesquelles traites, ainsi que les inscriptions de rentes, seront délivrées aux commissaires des cours d'Autriche, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, par le trésor royal de France à l'époque de l'évacuation complète et définitive du territoire français. »

Cessant alors d'être en tutelle, la France demanda à

Digitized by Google

occuper une place dans le congrès européen. Le duc de Richelieu obtint l'objet de ses désirs par une note qui était à la fois une marque de confiance et une leçon. « L'état intérieur de la France ayant été depuis longtemps le sujet des méditations suivies des cabinets, et les plénipotentiaires réunis à Aix-la-Chapelle s'étant mutuellement communiqué les opinions qu'ils s'étaient formées à cet égard, les augustes souverains, après les avoir pesées dans leur sagesse, ont reconnu avec satisfaction que l'ordre de choses heureusement établi en France par la restauration de la monarchie légitime et constitutionnelle, et le succès qui a couronné jusqu'ici les soins paternels de Sa Majesté très chrétienne, justifiaient pleinement l'espoir d'un affermissement successif de cet ordre de choses si essentiel pour le repos et la prospérité de la France, et si étroitement lié à tous les intérêts de l'Europe. Leurs Majestés impériales et royales se sont félicitées de n'avoir plus à écouter que ces sentiments et ces vœux personnels qui les portaient à mettre un terme à une mesure que des circonstances funestes et la nécessité de pourvoir à leur propre sûreté et à celle de l'Europe avaient seules pu dicter. Dès-lors les augustes souverains se seraient décidés à faire cesser l'occupation militaire du territoire français et la convention du 5 octobre a sanctionné cette résolution. En regardant cet acte solennel comme le complément de la paix générale, considérant maintenant comme le premier de leur devoir celui de conserver à leurs peuples les bienfaits que cette paix leur assure, et de maintenir dans leur intégrité les transactions qui l'ont fondée et consolidée, Leurs Majestés impériales et royales se flattent que Sa Majesté très

Digitized by Google

chrétienne, animée des mêmes sentiments, accueillera avec tout l'intérêt qu'elle accorde à tout ce qui tient au bien de l'humanité, à la gloire et à la prospérité de son pays, la proposition que leur adressent Leurs Majestés impériales et royales d'unir désormais ses conseils et ses efforts à ceux qu'elles ne cesseront de vouer à l'accomplissement d'une œuvre aussi salutaire. Les soussignés, chargés de prier le duc de Richelieu de porter ce vœu de leurs augustes souverains à la connaissance du roi, son maître, invitent en même temps Son Excellence à prendre part à leurs délibérations présentes et futures, consacrées au maintien de la paix, des traités sur lesquels elle repose, des droits et des rapports mutuels confirmés par ces traités, et reconnus par toutes les puissances européennes. »

L'Europe, se voyant sur le point d'abandonner la France, sentait la nécessité absolue d'avoir des garanties contre des éventualités redoutables comme celles de 1815. La personne de Louis XVIII n'éveillait aucun soupçon; mais, malgré l'assurance qu'il donnait de pouvoir museler la révolution, serait-il le maître de le faire? ne serait-il pas emporté par le parti des Jacobins? Les ministres d'Autriche, de France, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie prirent des engagements pour que leurs diverses nations se soutinssent mutuellement, et arrêtèrent que des conférences se tiendraient pour que l'on pût s'éclairer et déterminer les mesures à prendre pour une défense mutuelle.

Ce protocole, où se révèle un peu le secret de la sainte-alliance, fut accompagné d'un autre purement militaire, par lequel les alliés arrêtaient des dispositions

Digitized by Google

d'attaque et de défense contre la France, si elle venait à se soulever de nouveau. « Conformément à la réserve insérée dans le protocole du 1er octobre, les ministres et plénipotentiaires des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie se sont réunis pour délibérer sur les moyens d'appliquer les principes et les dispositions dudit traité à la situation dans laquelle, après l'évacuation du territoire de France, le gouvernement français se trouvera placé avec les quatre puissances et les autres Etats; et ayant examiné cette question par un échange de communications confidentielles, les ministres des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie déclarent : 1° que tous les engagements stipulés par le traité de la quadruple alliance du 20 novembre 1815 sont conservés dans leur pleine force et valeur pour le *casus fœderis et belli*, tel qu'il est prévu et défini par ledit traité; 2° que dans le *casus fœderis*, tel qu'il est ordonné dans le second paragraphe de l'article 3 du traité du 20 novembre 1815, les hautes parties signataires du présent protocole, en suite de leurs engagements actuels, se concerteront, le cas échéant, dans des réunions particulières, soit entre les monarques alliés en personne, soit entre les quatre cabinets, sur les moyens les plus propres à prévenir les funestes effets d'un nouveau bouleversement révolutionnaire dont la France serait menacée, se rappelant toujours que le progrès des maux qui ont si longtemps désolé l'Europe n'a été arrêté que par l'intimité des rapports et la pureté des sentiments qui unissent les quatre souverains pour le bonheur du monde. »

Ces précautions montrent combien le nom de la France

Digitized by Google

était encore redoutable. Malgré les pertes épouvantables qu'elle avait subies, elle causait encore une telle terreur, qu'en retirant ses soldats de notre sol, l'Europe jetait un regard inquiet sur l'avenir, se demandant si c'était bien l'ordre qu'elle avait rétabli, et si elle ne serait pas obligée de tirer l'épée de nouveau pour la défense de ses différentes nationalités.

Pendant que le duc de Richelieu traitait les affaires de la France avec l'Europe, à Aix-la-Chapelle, qu'il fixait le moment de la retraite des alliés, que, dépeignant les maux de la France, il obtenait des délais pour le paiement des indemnités dues aux nations étrangères, la France était livrée à un grand mouvement. On faisait pour la seconde fois essai de la loi électorale, et à cette seconde fois elle avait produit des fruits plus amers encore que la première. Si la censure ne permettait pas d'émettre franchement son opinion dans les journaux, on l'exprimait dans des feuilles jetées au vent, dans des brochures répandues à profusion, dans des lettres publiées avec fracas. On n'avait plus qu'un nom dans la bouche, celui des députés indépendants, c'est-à-dire opposants, qu'on représentait comme les seuls dépositaires de la vertu, de l'intégrité. Etienne avait même écrit qu'on n'aurait une Chambre réellement nationale que quand elle serait composée de députés du caractère de Dupont (de l'Eure) et de Voyer-d'Argenson. Que pouvait devenir la légitimité avec de semblables représentants? Elle devait s'attendre à reprendre une troisième fois le chemin de l'exil.

Les manœuvres des ardents patriotes amenèrent des résultats dont ils durent être satisfaits. Manuel eut deux

Digitized by Google

nominations; La Fayette entra dans la Chambre; beaucoup de députés allèrent prendre place au côté gauche et au centre gauche, quelques-uns au centre droit, mais pas un seul au côté droit.

Le résultat des élections était très significatif et donnait une idée de la valeur de la loi électorale. Les départements les plus dévoués à la royauté avaient donné les plus mauvais représentants. Ainsi la Vendée envoyait Manuel à la Chambre. Ce député était-il la représentation du pays? partageait-il les principes de ces Vendéens qui s'étaient fait hacher pour la défense du drapeau blanc? Cette anomalie venait du cens à trois cents francs. Les propriétés des nobles vendéens étant passées dans les mains des Jacobins, l'élection se trouvait ainsi livrée à ceux qui regrettaient le régime de la terreur. Ces élections, dans lesquelles aucun royaliste n'avait eu la majorité, jetaient une vive inquiétude parmi les amis de la royauté. Richelieu, alors à Aix-la-Chapelle, écrivait ces lignes qui témoignaient l'inquiétude de son âme et montraient avec quelle inintelligence la loi électorale avait été faite : « Je vois avec peine, écrivait-il, que la loi de » 1817 éloigne successivement tous les royalistes de la » Chambre; vous avez beau me raffermir et me promet- » tre que la Chambre sera bonne, je tremble que nous » n'allions trop d'un côté; à tout prendre j'aime mieux » l'exaltation royaliste que le jacobinisme; au nom du » ciel examinez cette situation, cherchez-y un remède. » Je vois arriver avec terreur, écrivait-il encore, les hom- » mes des Cent-Jours, ils ont tant gâté notre position en » Europe ! Evitons les révolutions. »

La crainte de voir le jacobinisme, tant redouté de l'Eu-

Digitized by Google

rope, reprendre encore en France le pouvoir, avait jeté une grande anxiété dans l'âme honnête de Richelieu. De nouvelles difficultés devaient nécessairement naître de cette position. Un ministère prévoyant devait chercher un remède à une situation qui menaçait de faire sombrer le vaisseau de l'Etat. Non-seulement les Français dévoués à la dynastie légitime conjurèrent le roi de ne point laisser la France périr sous les coups des Jacobins, les étrangers intervinrent aussi et firent sentir au roi l'indispensable nécessité de remédier au mal qui faisait invasion. Le duc de Wellington dit à Louis XVIII : « Votre » Majesté doit se rapprocher des royalistes, mais que ce » soit purement et simplement sans conditions de leur » part. » Le roi philosophe et libéral, pressé ainsi par tous les amis de sa maison, consentit enfin à entendre ses ministres sur les modifications à apporter à la loi électorale. Richelieu et Lainé pensaient qu'on devait la modifier profondément. Decazes prétendit que ce qui alarmait tant certains esprits n'était qu'un jeu de majorité, qui, après s'être portée un jour du côté de la gauche, se déclarerait le lendemain pour la droite. Le conseil s'étant séparé après cela, le roi eut la folie de croire que son gouvernement pouvait marcher sûrement dans les mêmes voies.

Afin de neutraliser la cause principale du mal, qui était le duc Decazes, ami intime du roi et qu'il n'était pas possible de renvoyer, Richelieu résolut de tenter, avec l'agrément du monarque, une combinaison de nature à rallier une majorité conservatrice dans les Chambres, ce qui lui permettrait d'arriver ensuite à des modifications essentielles dans la marche des affaires. Il

Digitized by Google

s'entendit avec les députés les plus influents de la droite et ceux du centre droit pour les réunir dans un vote commun, afin d'avoir une majorité. Lorsque le roi fut informé que le duc de Dreux-Brezé faisait partie des membres de cette association, il dit ce vers de Racine :

Rompez, rompez tout pacte avec l'impiété.

C'est ainsi que le roi appuyait les royalistes les plus dévoués à sa cause! Louis XVIII, persuadé que son ministère continuerait à marcher comme par le passé, était sans inquiétude; si Corvetto avait donné sa démission de ministre des finances, il avait été remplacé par Roy, habile financier, riche capitaliste, peut-être un peu timide, mais par là même il donnait plus de confiance. Louis XVIII voyant son ministère complété, ouvrit la session le 10 décembre 1818. Il annonçait dans le discours du trône la volonté de marcher résolûment dans la voie du libéralisme, et cependant de réprimer les écarts de ceux qui oseraient porter atteinte à l'autorité et à l'ordre public : « En secondant mes vœux et mes efforts, » vous n'oublierez pas que cette charte, en délivrant la » France du despotisme, a mis un terme aux révolutions. » Je compte sur votre concours pour repousser ces prin- » cipes pernicieux qui, sous le masque de la liberté, at- » taquent l'ordre social, conduisent par l'anarchie au pou- » voir absolu, et dont le funeste succès a coûté au monde » tant de sang et tant de larmes. L'industrie et les arts, étendant aussi leur empire, ajouteront aux douceurs » de la paix générale. A l'indépendance de la patrie, » à la liberté publique se joint la liberté privée, que » la France n'a jamais goûtée si entière. Unissons donc

Digitized by Google

» nos sentiments et nos accents de reconnaissance en-
» vers l'auteur de tant de biens, et sachons les rendre
» durables. »

Les Chambres, à peine constituées, apprirent au duc de Richelieu qu'il était possible de former un majorité royaliste, bien décidée à modifier la loi si funeste des élections. Le roi ne persista pas moins à marcher dans les mêmes sentiers. Il dit à son conseil : « Plantons notre
» drapeau sur l'ordonnance du 5 septembre; continuons
» à suivre la ligne qui nous a réussi jusqu'à présent;
» tendons toujours la main à droite comme à gauche,
» et disons comme César : Celui qui n'est pas contre moi
» est avec moi. »

Le duc de Richelieu avait, en effet, consenti à rester à la tête du cabinet, espérant que le duc Decazes serait assez prudent pour permettre à la majorité qui se formait d'agir selon les impulsions d'un royalisme modéré; mais instruit que dès le lendemain Decazes travaillait à détruire par diverses manœuvres cette majorité si péniblement constituée, le président du conseil fit remettre au roi sa démission; il fut imité par les membres du cabinet dévoués à sa politique et à la royauté.

Ces démissions avaient jeté le roi dans un embarras d'autant plus grand, que la Chambre des pairs venait dans son adresse de le conjurer de combattre les mauvaises doctrines et leurs fauteurs. « C'est avec une pro-
» fonde émotion que les pairs de France, disait-elle, ont
» entendu Votre Majesté réclamer leur concours et leur
» zèle pour repousser les doctrines pernicieuses qui, de
» révolution en révolution, ramèneraient promptement
» le pouvoir absolu par les désordres de l'anarchie; ils

Digitized by Google

» aiment à croire que ces doctrines coupables se tairont » devant les principes d'ordre public énoncés du haut » du trône. Si cette attente était trompée, Votre Majesté » n'aurait pas vainement appelé le concours des pairs de » France. Une grande nation éclairée par l'expérience » ne voudra point sacrifier le bien réel à des systèmes » trompeurs; elle a trop appris que l'affaiblissement de » l'autorité royale n'est pas moins funeste que ses abus; » que tout périt sans retour, si son prince fléchit devant » l'orgueil des factions; il ne peut bien remplir tous ses » devoirs qu'en ne laissant perdre aucun de ses droits. »

Prié par le roi de rester aux affaires et de s'entendre avec Decazes, Richelieu répondit que, pour rester à la tête du conseil, il avait besoin de l'éloignement du ministre de la police, dont la présence rendrait toute combinaison ministérielle impossible. Malgré la vive affection qu'il portait à Richelieu, le roi finit par consentir à son éloignement, et de là vint la formation du ministère Decazes-Dessolle.

CHAPITRE V.

Ministère Dessolle-Decazes, Decazes et deuxième ministère Richelieu (29 décembre 1818 — 15 décembre 1821).

§ I. *Ministère Dessolle-Decazes.*

Il y a dans les empires des crises redoutables qui mettent les Etats les plus solides sur le bord de l'abîme. Telle

Digitized by Google

fut la situation de la France pendant les ministères dont nous avons à parcourir les faits. Decazes, après avoir fait un mal presque irremédiable à la légitimité par sa funeste loi des élections, voulait, malgré les avertissements qui lui venaient de toute part, continuer à marcher dans la même voie, et poussait le roi bien plus avant vers la gauche et le jacobinisme. Chargé de former un ministère lorsque l'impuissance de Richelieu fut constatée, il se jeta vers la gauche et fit nommer président du conseil le général Dessolle, homme d'un libéralisme très prononcé, sans cependant avoir aucun principe de politique décidé. Sous sa présidence se voyaient de Serres, esprit élevé, mais trop peu pratique, chargé de tenir les sceaux et la main de justice; le baron Portal, dont le passage à la marine fut presque insignifiant; le baron Louis aux finances, homme exact dans ses comptes, mais sans avoir aucune de ces idées neuves qui font époque dans une administration. Il était bien inférieur à Corvetto et au comte Roy.

Le nouveau ministère arbora hardiment son drapeau par des actes que des hommes plus prudents auraient repoussés. Sentant l'impossibilité pour lui de s'appuyer sur la droite, et la nécessité de chercher de la force dans la gauche la plus avancée, il voulut donner toute satisfaction à la partie de la Chambre des députés que les royalistes regardaient comme la plus à craindre. Un de ses premiers actes fut de demander au roi grâce pour un grand nombre de conventionnels. « Il désirait que, conformément aux décisions partielles émanées du conseil, les dispositions pénales de l'article 7 de la loi du 12 février 1816 ne fussent point applicables à ceux des ex-

Digitized by Google

conventionnels déjà frappés par des mesures individuelles et qui n'avaient pas souscrit de leur main l'acte additionnel; à ceux qui n'avaient rempli de fonctions que dans un intérêt de salubrité publique, d'enseignement ou de charité, ou qui auraient siégé seulement au Champ-de-Mai ou au collége de leur département. » Au bas de ce rapport le roi mit, selon l'usage : Approuvé; ensuite Decazes soumit à Sa Majesté la liste des noms auxquels la mesure générale allait s'appliquer. Cette liste était divisée en deux classes; la première était ainsi intitulée : « Tableau collectif des noms des ex-conventionnels auxquels Sa Majesté a daigné, par des décisions partielles, accorder la remise pleine et entière des peines prononcées par l'article 7 de la loi du 12 janvier 1816, ou à l'égard desquels elle a bien voulu déclarer dans son conseil que les dispositions dudit article n'étaient pas applicables. » Cette liste comprenait : Alquier, Bernard, Bouchereau, Bonne, Selles, Bertrand, Cambacérès, Arideneau, Corbel, Campmas, Delbret, Dubois, Escudier, Perry, Gamon, Gludal, Garri, Isoré, Johannot, Laurent de Villedieu, Michaud, Moulin, Plet-Beaupré, Rabaud, Tichard Saint-Pry, Saveau, Taveau, Thomas, Poullain, Grandpré, Vermon. Le second tableau comprenait les noms des ex-conventionnels auxquels Sa Majesté accordait un sursis indéfini aux dispositions pénales de l'article 7 de la loi du 12 février 1816; elle contenait les noms de : Bonnet, Chassot, Chaudron-Rousseau, Chazani, Chedel, Finot, d'Avrolles, Granet, Guillevent, Hudin, Jaurand, Laloy, Lamarque, Martineau, Monnot, Noël, Dointe-Panis, Pelletier, Perrin, Pons, Pray, Plogran, Réal, Sallenpras, Tallien, Vinot. »

Digitized by Google

Des mesures analogues furent adoptées dans toutes les parties de l'administration. Les préfets, dont l'influence est si grande dans les départements, furent changés en grand nombre et remplacés par des hommes de la gauche et du centre gauche. Le Conseil d'Etat fut renouvelé dans le même sens. L'armée fut inondée d'officiers de l'Empire; on semblait prendre à tâche de la rendre impérialiste, comme s'il devait y avoir un mouvement dans ce sens.

Dessolle, ministre des affaires étrangères, s'occupait beaucoup plus de ces affaires intérieures que de ce qui concernait son département. On cita cependant avec de grands éloges un nouveau délai obtenu par lui pour le paiement des indemnités dues aux puissances étrangères. « Les circonstances ayant rendu nécessaire de diminuer autant que possible la masse des inscriptions de rentes sur le grand-livre de la dette publique de France, qui peuvent être émises sur la place de Paris, l'inscription de six millions six cent quinze mille neuf cent quarante-quatre francs de rente au capital de cent millions, livrée par la France aux grandes cours et confiée par elle à la maison Hope, sera déposée dans les mains des commissaires des alliés jusqu'au 5 juin 1820. Le 1er juin 1820 la France remettra en échange de ladite inscription pour cent millions de bons du trésor, portant intérêt de cinq pour cent, payables en neuf mois, et en portions égales à commencer du 1er juin 1820 et finissant le 1er mars 1825. Cette convention était une concession nouvelle faite à la France, mais elle ne tournait pas non plus au préjudice des alliés, car ils obtenaient un capital fixe et invariable. »

Digitized by Google

Cette convention, que la gauche préconisa comme un avantage immense, était-elle précieuse à la France? On peut en douter quand on voit les étrangers obtenir, à l'aide d'un délai de deux ans à peine, une créance certaine et bien définie, une rente sur le grand-livre négociable sur la place, au lieu d'un titre vague et fort élastique, qu'on eût pu très facilement renfermer dans des limites moins larges.

Dans un gouvernement représentatif, un ministère n'est parfaitement assuré de son existence que quand il convient aux Chambres. Le ministère Dessolle-Decazes avait pour lui, dans la Chambre des députés, tous les membres les plus avancés; La Fayette, Manuel, Dupont (de l'Eure), le vantaient comme la véritable expression du sentiment national. Mais il n'en était pas de même à la Chambre des pairs, qui l'attaqua, bien qu'elle n'eût encore reçu aucune communication importante d'un ministère formé à l'improviste, qui avait besoin de temps pour s'entendre sur la marche qu'il voulait suivre et pour préparer les projets qu'il désirait présenter.

A l'instigation du ministère, quelques membres proposèrent d'accorder au duc de Richelieu une récompense nationale de ce qu'il venait, par sa haute influence, de délivrer le sol de la présence des ennemis. Richelieu, par un désintéressement qu'on ne peut trop louer, écrivit qu'il ne voulait d'autre récompense que « l'estime de son pays, la bonté du roi et le témoignage de sa conscience. »

Touché de ce désintéressement, le roi lui offrit un majorat de cinquante mille francs de revenu, pris sur les biens de la liste civile.

Le ministère s'était persuadé que ce projet serait ad-

Digitized by Google

mis sans difficulté par les Chambres; mais il fut attaqué avec violence par les amis des ministres, comme blessant la dignité de la nation et portant atteinte au domaine public.

Les royalistes se montrèrent opposés au projet par un autre motif. « N'allez pas, dit Cornet d'Incourt, attacher » par une chaîne Richelieu lui-même au char du vain- » queur; et s'il emporte quelque regret dans sa retraite, » sur l'état où il laisse sa patrie, souffrez aussi qu'il y » porte le mérite du désintéressement. »

De cette grande récompense nationale il ne resta qu'un majorat viager de cinquante mille francs de revenus, que Richelieu ne voulut pas pour lui. Il en fit don aux hospices de Bordeaux.

Afin de jeter un peu de pâture politique à la Chambre des députés, le ministère présenta un projet de loi sur la responsabilité ministérielle.

Ce projet, comme tous ceux de cette nature, intéressant non-seulement les ministres en exercice, mais encore tous ceux qui l'étaient en expectative, ne pouvait aboutir. C'était un amusement donné aux députés par un ministre déjà fort embarrassé de sa situation, car la Chambre des pairs commençait à se montrer, et il est bon d'observer que la Chambre des pairs, qu'on s'est habitué à regarder comme un corps absolument nul, a, dans toutes les grandes circonstances, joué le rôle le plus important. En 1818, elle arrête le gouvernement; en 1827, elle force le ministère à se retirer; en 1830, elle veut mettre obstacle à la révolution : Louis-Philippe est obligé de la mutiler pour faire passer sa charte. Fort inquiète de la formation du ministère Dessolle-Decazes,

Digitized by Google

la Chambre des pairs, déterminée à lui porter un rude coup, choisit pour l'attaquer un terrain toujours disputé, la loi électorale. Un pair très modéré, Barthélemy, présenta une proposition de réforme, qui consistait à donner plus d'importance à la grande propriété dans les élections.

Un des orateurs qui défendirent la nouvelle proposition avec le plus de talent, fut le célèbre Fontanes. Après avoir montré que la loi électorale à trois cents francs ne servait que des intérêts mesquins et pourrait être, sous un ministère habile, un instrument de despotisme, il affirmait que la véritable indépendance, la grandeur du pays étaient surtout attachées à la grande propriété. Il cita un exemple fameux : « Un homme, dit-il, » a longtemps effrayé l'Europe de son ambition; de quel- » que manière qu'on juge les qualités de cet homme ex- » traordinaire, on ne peut lui refuser au moins la science » du pouvoir. Eh bien! un jour il préparait l'organisa- » tion de ses colléges électoraux; j'étais présent. Quel- » ques-uns de ses conseillers intimes lui disaient que son » plan n'était pas sans danger, que les propriétés impor- » tantes restaient encore dans les mains des premiers » possesseurs; qu'enfin le choix des six cents plus im- » posés dans chaque département ramènerait tôt ou tard » les partisans de l'ancienne monarchie; il ne fut point » ébranlé par ces arguments. Voici sa réponse ; d'autres » l'ont entendue; je n'y change pas un mot : « Ces hom- » mes-là, dites-vous, sont grands propriétaires; ils ne » veulent donc pas que le sol tremble? C'est leur intérêt » et le mien. »

Le président du Conseil, épouvanté de la vigueur de

Digitized by Google

l'attaque, se hâta de faire une déclaration propre à rassurer les esprits inquiets ; il dit que l'intention du ministère était de réformer la loi dans ce qu'elle avait de vicieux. On pouvait, suivant lui, sans courir les dangers d'une nouvelle loi électorale et sans épouvanter le pays, satisfaire les esprits sages et vraiment amis de la légitimité. Malgré ses efforts, la proposition de Barthélemy fut adoptée par quatre-vingt-quatorze voix contre soixante-quatre.

Cette proposition, portée à la Chambre des députés, y rencontra, il est vrai, une très vive opposition et fut repoussée à une majorité de cinquante voix. Sainte-Aulaire attaqua avec violence le côté droit et osa, en parlant des élections de 1815, appliquer à la paix de cette époque cette maxime d'un fameux historien latin (Tacite) : *Atque ubi solitudinem fecerunt, pacem appellant.* C'est alors que Villèle lui jeta ces paroles : « S'il y a eu des assassi- » nats, ils doivent être punis; pourquoi le gouvernement » n'a-t-il pas fait justice? » faisant ainsi remonter aux bancs ministériels l'accusation portée contre la droite. Le rejet de la proposition de Barthélemy par la Chambre des députés prouvait bien que le ministère avait la majorité dans cette Chambre; mais ce n'était pas une preuve qu'il l'eût dans la Chambre haute. Il fallait cependant avoir cette majorité dans les deux Chambres, pour que le gouvernement constitutionnel pût fonctionner.

Il n'y avait qu'une fournée de pairs qui pût modifier la majorité de la Chambre haute. N'osant la proposer directement au roi, les ministres lui dirent que, pour compléter les mesures de réparation qui avaient si heureusement inauguré son gouvernement, il serait néces-

Digitized by Google

saire de rétablir sur leurs chaises curules les pairs exclus et même bannis en 1815, à la rentrée des Bourbons.

La liste présentée par les ministres renfermait soixante-dix noms, presque tous, par leurs antécédents, ennemis de la Restauration. Le roi, en parcourant la liste, en retrancha un très petit nombre, et y ajouta deux ou trois noms en disant à Decazes : « Laissez-moi » placer sur cette liste au moins mon cousin d'Esclignac, » afin qu'il y ait quelqu'un des miens dans les vôtres. » La fournée de pairs remplit d'indignation les royalistes, et causa le plus vif mécontentement au comte d'Artois, qui voyait infuser par son frère le sentiment jacobin dans la nation au lieu de le détruire.

Afin d'affaiblir la mauvaise impression que ses mesures politiques avaient produites, Decazes travailla à hâter le développement de l'industrie, des sciences et des arts. On n'avait pas vu d'exposition depuis l'Empire, il en fit ordonner une extrêmement brillante. Le roi alla la visiter, adressa des mots charmants à tous les exposants, et recueillit un grand nombre de vivats. De nouvelles chaires furent fondées pour l'enseignement de la philosophie et de l'histoire du droit romain. Les doctrinaires occupaient la plupart des premières chaires et jetaient la jeunesse dans ce vague de doctrine qui a laissé dans tous les esprits de si funestes traces.

Les écoles des Frères de la Doctrine chrétienne étaient persécutées, et on ne voyait plus qu'une seule école capable de former les générations, c'était celle à la Lancastre ou d'après la méthode mutuelle, qui, donnant des égaux pour maîtres aux enfants, devait détruire tout sentiment de respect dans l'esprit de la jeunesse.

Digitized by Google

La philanthropie, vantée alors comme la seule vertu digne d'un peuple libre, eut aussi ses fervents adeptes et se manifesta par la *Société royale des prisons*, qui compta parmi ses membres les hommes les plus remarquables de France.

Serres, ministre de la justice, prenant en considération le besoin de garanties pour les personnes, présenta un projet sur la liberté individuelle : « Des réclamations » nombreuses, disait-il, ont signalé dans ces derniers » temps divers abus dans l'instruction des procédures » criminelles ; ces plaintes peuvent n'être pas exemptes » d'exagération. Il paraît cependant que plusieurs ne » sont que trop fondées. Je crois donc utile de retracer » sur chacun de ces points les principes à la stricte ap- » plication desquels vous devez sans cesse rappeler les » procureurs du roi, les juges d'instruction et chacun » des agents judiciaires qui vous sont subordonnés. »

La profession de libéralisme que faisait de Serres, fit concevoir à quelques individus l'espoir de voir rapporter les lois contre tous les exilés, sans exception. Des pétitions rédigées dans ce sens furent présentées à la Chambre des députés. Ce n'était plus assez des grâces partielles, on voulait une amnistie en masse et sans distinction. Le garde des sceaux dit, en exprimant son opinion sur la proposition : « A l'égard des régicides, jamais ; à l'égard » des individus temporairement exilés, confiance entière » dans la bonté du roi. »

Ces derniers mots, véritable coup de foudre tombé sur les hommes avancés de la gauche, retentirent longtemps à leurs oreilles ; le mot *jamais*, que la gauche répétait avec amertume et affectation de désespoir, la détermina

Digitized by Google

à se séparer du ministère, très impolitiquement pour son parti; car, en n'exigeant que ce qu'elle pouvait raisonnablement espérer alors, la gauche pouvait se fortifier avec le temps et prendre une position peut-être inexpugnable.

Tout se réunissait donc pour blâmer la marche du ministère : les royalistes le détestaient; la Chambre des pairs, en état d'hostilité, n'avait pu être vaincue que par un véritable coup d'Etat; les députés de la gauche le repoussaient comme impuissant. Les mesures qu'il avait adoptées devaient ajouter encore à son inquiétude; une agitation générale s'était produite dans tous les esprits. La presse étant devenue libre, et ne relevant que du jury, avait commencé une guerre effroyable dans tous les sens. Les feuilles légitimistes attaquaient avec une extrême vigueur les feuilles nommées indépendantes, qui répondaient par les coups les plus sensibles. Le *Constitutionnel,* devenu le manuel de tous les bourgeois et des boutiquiers, attaquait tous les jours la religion et la royauté de la manière la plus perfide; il séparait la religion, dont il se déclarait l'adorateur, de ses ministres qu'il poursuivait par les plus infâmes calomnies. Il n'y avait pas une seule faute, vraie ou supposée, attribuée aux prêtres, qui ne fût publiée dans ses colonnes.

De tous les membres du clergé, ceux qui furent attaqués avec le plus de violence, furent les missionnaires. L'abbé de Rauzan, ancien chapelain de Napoléon, ecclésiastique plein de zèle et de foi, épouvanté des ravages que l'impiété faisait en France, résolut de rétablir les missions intérieures. Il s'adjoignit l'abbé de Forbin-Janson, esprit plein de ressources, âme embrasée du plus

Digitized by Google

grand désir de voir la piété refleurir comme dans les plus beaux jours. Lorsque ces hommes de Dieu, auxquels vinrent s'adjoindre des ecclésiastiques d'un talent remarquable, paraissaient dans une ville, ils y produisaient la plus vive agitation. La masse du peuple, entraînée par la parole brûlante des missionnaires, fascinée par les plus beaux chants religieux et par les plus imposantes cérémonies, encombrait les confessionnaux, donnait des preuves non équivoques d'un profond repentir, et jetait l'inquiétude et le trouble dans les âmes endurcies par le mal et vouées à l'iniquité. Le remords que ces âmes éprouvaient, la vue des restitutions, surtout de celles qui concernaient les biens des églises et des nobles, causaient la plus vive inquiétude au parti libéral. Il se mit à attaquer les missionnaires avec une extrême violence, les montra comme des ecclésiastiques pervers, insulta au bien qu'ils firent et jeta sur eux une telle défiance, que plusieurs villes refusèrent de les recevoir. On a cru pouvoir dire qu'il y avait dans la pompe des cérémonies trop d'appareil extérieur; que l'on donnait trop au succès, au lieu de chercher à produire un bien durable par des institutions permanentes; il serait cependant injuste de ne pas reconnaître que les missions firent un bien immense à la religion.

Dans les tribunaux, Odilon Barrot proclamait que la loi était athée, et les journaux s'emparant de cette abominable maxime, qui ne ressortait que trop de la législation du temps, la commentaient dans tous les sens.

Le parti libéral, afin d'agir fortement sur la nation, se constitua en deux sociétés politiques, l'une secrète et l'autre publique. La société secrète, qui avait pris nais-

Digitized by Google

sance à Grenoble et avait eu pour auteur Rey, s'était couverte du voile le plus épais pour s'étendre avec plus de sécurité et répandre plus aisément les écrits les plus hostiles au pouvoir. Des lettres signées de noms d'emprunt, ne contenant en apparence que les choses les plus insignifiantes, avaient toujours une partie écrite avec de l'encre sympathique, qu'un feu très vif pouvait seul faire reparaître, et dont le secret, dès-lors, ne pouvait être violé sans en porter la trace; tels étaient les moyens de communication.

Quoique cette société secrète eût une grande influence sur les idées et les dispositions de la nation, cependant, comme elle n'avait pas toute facilité d'agir, le parti libéral eut l'audace de se constituer en société publique, avec le talent de masquer si bien ses vues, sa marche et ses projets, qu'ils échappassent à l'action du pouvoir. Sous le prétexte d'obtenir le rapport des lois d'exception sur la presse et sur la liberté individuelle, et de se rendre solidaires, de Broglie et Destutt de Tracy, pairs de France, Lafitte et d'Argenson, députés, La Fayette et son fils, Ternaux aîné, Benjamin Constant, etc., furent les chefs de la société, qui s'étendit rapidement sur tout le reste de la France et compta en peu de temps, dans toutes les villes et les campagnes, des avocats, des médecins, des agriculteurs, des commerçants et jusqu'à des ouvriers, qui se faisaient un honneur de correspondre avec des hommes qu'on proclamait les plus dignes de la confiance de la nation. Des écrits circulaient par toute la France, au nom d'une société qui pouvait d'ailleurs tenir ses séances ouvertement, sans rien redouter de l'autorité publique.

Digitized by Google

L'agitation qui menaçait si fortement la sécurité de la France, s'était aussi étendue sur toutes les contrées voisines. L'Angleterre, tourmentée par le besoin de réformes, craignait de voir la violence essayer de triompher de la résistance du gouvernement ; l'Allemagne et l'Italie étaient couvertes de sociétés secrètes qui faisaient trembler le sol jusque dans ses plus grandes profondeurs. Tous les peuples portaient leurs regards vers la France et la montraient comme le foyer dangereux d'où partait tout le mal. L'Angleterre et la Russie envoyèrent des agents spéciaux pour reconnaître la véritable situation des esprits, afin d'appliquer un remède énergique au mal, s'il était considérable.

Lord Withworth, en arrivant à Paris, se mit en rapport avec toute la haute société, et vit partout les royalistes découragés et désespérant de l'avenir. Le ministère essaya de le rassurer sur l'état de la France et lui persuada que l'esprit public était meilleur qu'on ne le disait, que les grandes puissances pouvaient être en pleine sécurité, que notre situation politique était excellente. Quelques conseils de modération dans les opinions et un peu plus de fermeté dans la répulsion des attaques des Jacobins, furent tout le fruit de la visite de lord Withworth. Capo d'Istria, qui avait la plus haute influence sur les affaires étrangères en Russie, reçut aussi du czar Alexandre une mission en France. Il fut bientôt circonvenu par les ministres, qui lui persuadèrent que les opinions d'un légitimisme prononcé seraient un grand péril. Malgré cela, Capo d'Istria crut devoir donner des conseils à Louis XVIII, au nom de sa cour : « Je crois, dit-il, que » ce que Votre Majesté doit éviter avant tout, ce sont les

Digitized by Google

» Jacobins, non pas qu'ils puissent être aujourd'hui po-
» sitivement à craindre, mais parce que leur présence
» dans une Chambre exciterait une terrible crainte et
» une vive susceptibilité en Europe. Que Votre Majesté
» veuille examiner l'état de la presse et de la loi des élec-
» tions; qu'elle la compare avec la situation de l'Alle-
» magne; il est à redouter qu'une juste crainte n'entraîne
» les cabinets à des mesures d'exception et de rigueur,
» qui pourront plus tard amener une crise. »

L'Allemagne, alarmée sur sa propre existence, envoya à Carlsbad des plénipotentiaires pour conférer sur sa situation et y apporter un remède s'il était possible. Metternich, le roi de Prusse en personne et les princes secondaires prirent part aux discussions, qui parurent n'avoir d'abord qu'un caractère de famille.

Après avoir arrêté la marche que les gouvernements de l'Allemagne devaient tenir dans leurs Etats, le roi de Prusse et Metternich s'occupèrent des instructions qu'ils voulaient donner à leurs ministres à Paris, relativement aux conseils qu'ils désiraient présenter au gouvernement français. Après quelques observations sur la nécessité de réprimer la presse et de restreindre le système électoral, ils ajoutèrent : « Les considérations ci-dessus développées suffiront pour vous mettre en état de sentir que ces mesures tiennent les unes aux autres, qu'elles sont la conséquence des mêmes principes, qu'elles tendent au même but, et qu'elles forment un ensemble qui doit inspirer la plus grande confiance dans les résultats et les effets qu'elles ne manqueront pas de produire. Il est important surtout que vous rendiez le ministère auprès duquel vous êtes accrédités, attentif à deux résultats de ce

Digitized by Google

nouveau système : les puissances de l'Europe, qui ont réuni leurs efforts contre les principes de la révolution française, qui ont assis sur leurs antiques bases la propriété et la légitimité, sont plus que jamais solidaires pour tout ce qui tient à leur tranquillité intérieure. Un pays ne peut être aujourd'hui révolutionné, ou menacé de révolution, sans que les autres soient ébranlés ou craignent de l'être. Les ennemis de l'ordre social, dans les différentes contrées de l'Europe, sont les mêmes, non-seulement par l'identité de principes, mais encore par des communications intimes. Les premiers amis et protecteurs de l'ordre social, les souverains, ne peuvent se flatter de combattre leurs ennemis avec succès, s'ils ne sont unis dans le même respect pour les principes, dans les vigoureuses mesures pour les défendre : ce n'est pas pour eux, mais pour les peuples, ce n'est pas par amour du pouvoir, mais par attachement pour la liberté qu'ils doivent tout employer pour maintenir leur autorité tutélaire. Ils doivent donc applaudir à ce que l'Allemagne vient de faire, et marcher dans le même sens. »

Richelieu, qui venait de parcourir une partie de l'Europe, ayant rapporté que les alliés étaient bien déterminés à prendre des mesures efficaces pour réprimer le jacobinisme français, le ministère se trouvait ainsi pressé par les légitimistes et les royalistes modérés, et par les étrangers qui, voyant la révolution s'avancer à grands pas, demandaient d'une voix unanime des mesures pour empêcher le mal de couvrir encore une fois de ruines la France et l'Europe.

C'est au milieu de ces vives préoccupations, lorsque la presse était déchaînée dans tous les sens, qu'arrivèrent

Digitized by Google

les élections de 1819. Si le parti démocratique avait eu l'habileté dont il se vantait, il n'eût laissé mettre en avant aucun de ces noms qui étaient une déclaration de guerre ouverte à la légitimité ; il se fût contenté d'avoir des représentants indépendants, fermes, assez avancés pour se fortifier dans les postes conquis et pour en conquérir de nouveaux ; mais il se fût bien gardé de laisser arriver des hommes qui rappelaient 93 et les plus mauvais jours de l'Empire. Ils n'eurent ni assez de réserve, ni assez de politique. Pleins du désir de posséder promptement le pouvoir et de prouver par les élections que le pays ne reculait point devant les opinions dont certains hommes faisaient un épouvantail, les libéraux laissaient mettre en avant des noms tels que ceux du régicide Grégoire, évêque constitutionnel de Blois, de Lecarlier et de Lambrechts. Ces noms passèrent avec un grand nombre des députés de la gauche. Il n'y eut que trois royalistes élus dans les provinces méridionales. Lorsqu'on annonça au roi l'élection de Grégoire, de l'évêque constitutionnel, de cet ennemi de sa famille et du bon ordre, il fut saisi d'épouvante et comprit enfin les conséquences de la loi qu'on lui avait fait voter : « Eh bien! sire, lui dit le » comte d'Artois, vous voyez où l'on vous mène! — Je » le sais, mon frère, répondit le roi, et j'y pourvoirai. » Depuis longtemps le comte d'Artois n'avait parlé d'affaires politiques à Louis XVIII. Le ministère Decazes, sachant que le frère du roi travaillait de tous ses efforts à soutenir le parti royaliste, avait osé le frapper lui-même. Le comte d'Artois, en rentrant en France, ayant voulu se populariser, avait été nommé colonel-général de toutes les gardes nationales de France, ce qui lui avait

Digitized by Google

donné une grande influence sur un corps qui l'aimait et qui avait été composé dans des conditions favorables à la légitimité. Decazes, prétextant que la garde nationale, par son institution nouvelle, avait perdu son caractère primitif, fit détruire l'union des gardes nationales, et en rendit le commandement et la surveillance aux communes. On conserva seulement au comte d'Artois le titre honorifique de colonel des gardes nationales de France. C'est ainsi qu'un ministre audacieux savait abuser de l'empire qu'il avait pris sur un roi philosophe pour conduire le royaume à son gré et pour atteindre les personnages les plus dignes de son respect.

Decazes, averti pour la troisième fois des effets funestes de sa loi, avait enfin résolu d'y porter remède. Le ministère, assemblé pour s'occuper de cette grave question, se trouva divisé. Dessolle, Gouvion Saint-Cyr et Louis rejetèrent toute proposition de modification. Decazes, Portal et de Serres déclarèrent qu'ils regardaient comme une nécessité absolue de réformer la loi électorale. Le cabinet se trouva ainsi dissous, et Decazes reçut la mission d'en former un.

§ II. *Ministère Decazes (20 novembre 1819 — 16 mars 1820).*

Le favori du roi, nommé président du Conseil, conserva de Serres et Portal, et s'adjoignit Pasquier, Latour-Maubourg et Roy, qui eurent, le premier le portefeuille des affaires étrangères, le second celui de la guerre, et le troisième les finances. C'était la troisième fois que Decazes changeait d'alliés dans la Chambre. Ce change-

Digitized by Google

ment, connu en politique sous le nom de bascule, peut servir quelquefois, mais il use quand il est employé trop souvent. Decazes en fit une épreuve malheureuse.

Le roi ne pouvait, dans le discours de la couronne, taire le mal qui menaçait la société : « Au milieu de ces » éléments de prospérité publique, je n'ai point dû me » dissimuler que de justes motifs de crainte se mêlent à » nos espérances et réclament dès aujourd'hui notre plus » sérieuse attention. Une inquiétude vague, mais réelle, » préoccupe tous les esprits; chacun demande au présent » des gages de sa durée; la nation ne goûte qu'imparfai- » tement les fruits du régime légal et de la paix; elle » craint de se les voir arracher par la violence des fac- » tions, elle s'effraie de l'expression trop claire de leurs » desseins. Toutes les craintes, tous les vœux indiquent » les assurances d'une garantie nouvelle de repos et de » stabilité. Dans cette conviction, je me suis reporté vers » la pensée que j'aurais déjà voulu réaliser, mais qui de- » vait être mûrie par l'expérience et commandée par la » nécessité. Fondateur de cette charte à laquelle sont » liées les destinées de mon peuple et de ma famille, » j'ai senti que s'il est une amélioration qu'exigent ces » grands intérêts, aussi bien que le maintien de nos li- » bertés, et qui ne modifierait quelques formes régle- » mentaires de la charte que pour mieux assurer sa puis- » sance et son action, il m'appartenait de la proposer. Le » moment est venu de fortifier la Chambre des députés » et de la soustraire à l'action annuelle des partis, en lui » assurant une durée plus conforme aux intérêts de » l'ordre public et à la considération extérieure de l'Etat. » C'est au dévouement, c'est à l'énergie des deux Cham-

Digitized by Google

» bres, c'est à leur union intime avec mon gouverne-
» ment que je veux demander le moyen de sauver de la
» licence les libertés publiques, d'affermir la monarchie
» et de donner à tous les intérêts garantis par la charte,
» la profonde sécurité que nous lui devons. »

La Chambre des députés, à peine réunie, s'occupa de la vérification des pouvoirs. La première difficulté qui se présenta, fut l'élection de Grégoire, à qui le ministère n'avait pas même osé adresser une lettre de convocation. Le rapporteur, voulant écarter toute discussion irritante, demanda l'annulation de l'élection, parce que, contrairement à la charte, le département de l'Isère avait plus de moitié de ses députés choisis dans le département. Les légitimistes ne voulurent pas laisser passer sans protestation une élection qui était un véritable scandale. Lainé protesta vivement et rappela le 21 janvier 1793 : « Par une clémence toute divine, dit Lainé, ou,
» si vous voulez, pour le besoin de la société, il fut pro-
» mis que personne ne serait recherché pour ses votes,
» et l'oubli fut recommandé à tous les citoyens : qui
» donc se souvenait du quatrième député de l'Isère ? Qui
» donc le recherchait pour ses opinions et pour ses votes?
» L'oubli n'a-t-il donc été imposé qu'aux victimes? et
» ceux-là qui avaient besoin d'en être couverts, ont-ils
» conservé le triste droit de se souvenir? »

L'abbé Grégoire fut repoussé par le côté droit et les deux centres.

Les adresses des deux Chambres se ressentirent des sentiments qui les animaient. Les députés cherchèrent à dissiper les craintes de la royauté : « Pourquoi faut-il
» que des craintes affaiblissent nos espérances de calme

Digitized by Google

» et de félicité? Nos lois ont trouvé partout une exécution » facile, et nulle part la tranquillité publique n'a été es- » sentiellement troublée; cependant une inquiétude va- » gue, mais réelle, agite les esprits; des factions qui ne » dissimulent ni leurs projets, ni leurs espérances, ve- » naient de corrompre l'opinion : ennemies de l'autorité » légitime, elles voudraient nous entraîner dans la li- » cence pour nous faire perdre la liberté. »

Mais la Chambre des pairs conseillait au contraire de marcher avec fermeté contre les opinions qui menaçaient de bouleverser encore le pays : « Des opinions qui ont » bouleversé des empires, disaient les pairs, se réveillent » et menacent les institutions qui servent de rempart au » trône et à la liberté. Les objets les plus sacrés, les per- » sonnes les plus augustes ne sont point à l'abri de ces » attaques téméraires. Il est temps de réprimer les excès » de quelques factieux. »

Ces adresses condamnaient la politique suivie jusqu'alors et jetaient le ministère dans une vive anxiété. Decazes fut un moment décidé à briser la Chambre pour avoir de nouvelles élections, mais il craignit qu'il ne sortît une majorité plus libérale ou plus royaliste qui l'aurait renversé. Il prit le parti de concéder des faveurs aux libéraux et aux royalistes. Aux premiers, il accorda le rappel des exilés de 1815 et huit pairs libéraux; aux seconds, il fit la grâce de repousser quatorze mille pétitions qui réclamaient le maintien de la loi électorale. Il était évident que ce système sans grandeur devait échouer devant un incident de quelque importance. Il s'en présenta un très grave qui devait renverser le ministre.

Digitized by Google

Ce qui vint totalement changer la disposition des esprits et faire cesser toutes les incertitudes, fut l'assassinat du duc de Berry. Ce prince, que ses excellentes qualités commençaient à faire connaître et à faire chérir, s'était rendu à l'Opéra avec la duchesse, son épouse, et lui donnait la main, après la première représentation, pour monter en voiture, quand Louvel lui enfonça un poignard dans le sein. « Je suis mort, s'écria le prince, vite » un prêtre; venez, ma femme, que je meure entre vos » bras. » Il employa les dernières heures de sa vie à se préparer à la mort, et sollicita à plusieurs reprises la grâce de son assassin : « Je serai content, disait-il, si » j'emporte l'idée que le sang d'un homme ne coulera » pas pour moi après ma mort. »

La mort du duc de Berry était un bien malheureux événement pour la dynastie; c'était le seul prince qui donnât à la famille l'espoir d'avoir des rejetons; c'était le seul qui fût populaire et possédât un peu d'ascendant sur l'armée. Le duc de Berry laissait une femme enceinte, mais on ne pouvait dire si ce serait un garçon qui naîtrait, et d'ailleurs, quand ce serait un fils, il devait s'écouler tant d'années avant qu'il fût capable de prendre en main les rênes du gouvernement, que les ennemis de la légitimité purent espérer faire disparaître une dynastie qu'ils détestaient.

Louvel, l'assassin du duc de Berry, était un homme sombre, nourri des idées révolutionnaires de l'Empire, échauffé par les déclamations qu'il entendait chaque jour contre la dynastie des Bourbons, qu'on accusait d'être revenus à la suite de l'étranger pour asservir le peuple; il se persuada qu'il rendrait un éminent service à la na-

Digitized by Google

tion et se couronnerait d'une auréole de gloire en anéantissant la famille royale. Afin de couper le rameau le plus vigoureux, celui sur lequel reposaient les plus chères espérances, il s'attaqua au duc de Berry, avec le dessein de tuer successivement tous les membres de la famille royale. Il subit la peine des parricides.

Afin de réussir il n'avait pas voulu avoir de complices, parce que, quand un attentat est connu de plusieurs et préparé par plusieurs, il est rare qu'il n'échoue. Malgré ses déclarations réitérées, les royalistes lui donnèrent pour complices non-seulement tous les ennemis de la légitimité, mais le ministère lui-même, qui aurait fait disparaître le duc de Berry afin de préparer l'avénement d'une autre dynastie.

S'il avait été constaté que Louvel n'avait point de complice, si l'on s'abstenait d'accuser le duc Decazes de connivence, on n'était pas moins convaincu que sa politique détestable avait contribué à fausser les esprits et avait mis dans les cœurs ces désirs d'assassinat qui se traduisaient par des actes si horribles. Decazes, frappé par cet événement, alla lui-même déposer sa démission entre les mains du roi, qui la refusa d'abord : « J'exige, » dit le roi, que vous restiez au ministère; ils ne me sé- » pareront pas de vous. » Mais toute l'armée légitimiste se mit aussitôt en mouvement. Le *Conservateur* embouche le chant de mort, le *Drapeau blanc* prit à partie Decazes, qui avait osé faire poursuivre Martainville, son rédacteur en chef. « Quant à Martainville, disait-il, » pourquoi M. le président du Conseil va-t-il chercher » querelle à ce diable d'homme, qui lâche aussi bien un » coup de pistolet qu'un bon mot? L'hetmann des avant-

Digitized by Google

» postes royalistes n'entend pas raillerie; avec le dra-
» peau blanc au bout de sa lance, il empêche toute l'ar-
» mée ministérielle de dormir; il met l'alerte au camp,
» enlève les convois, coupe les vivres aux soldats du
» ventre : cette fois-ci il a failli enlever le général en-
» nemi. »

Clausel de Coussergues déposait en même temps à la Chambre des députés un acte d'accusation contre le ministère, pour cause de complicité dans le crime horrible qui avait été commis sur la personne du duc de Berry.

Le malheur qui avait accablé la famille royale n'ayant pas même affaibli la faveur du duc Decazes, les royalistes résolurent de frapper un grand coup et d'arracher Louis XVIII à cette espèce de charme qui le tenait enchaîné à son ministre. Le comte d'Artois, le duc d'Angoulême et la duchesse d'Angoulême se présentèrent devant le monarque. Madame prit la parole. « Nous mar-
» chons vers la révolution, Sire, dit-elle; conjurez l'o-
» rage, il en est temps encore. Decazes a trop blessé les
» royalistes pour se rapprocher d'eux; qu'il cesse de faire
» partie de votre conseil, et tous viendront se réunir
» pour prêter force à votre gouvernement. »

Vaincu enfin par ces paroles de Madame la duchesse d'Angoulême, le roi fit appeler Decazes et lui demanda sa démission, en lui disant : « Mon enfant, ce n'est pas
» à vous, mais à moi qu'on en veut. » Ce qui l'inquiétait le plus, c'était de trouver un ministre : « Je ne veux pas,
» dit-il, de Talleyrand; il n'y a donc que Richelieu qui
» puisse vous remplacer. »

Richelieu consentit encore à se dévouer pour le salut de la monarchie.

Digitized by Google

Le roi, voulant récompenser son favori, lui remit un brevet avec le titre de duc, et le nomma son ambassadeur à Londres, poste magnifique auquel était attaché un traitement de trois cent mille francs. Ainsi finit la grande carrière politique du duc Decazes.

§ III. *Ministère Richelieu (16 mars 1820 — 15 décembre 1821.)*

Richelieu, qui se dévouait une seconde fois pour le salut de la monarchie et de la France, entreprenait une tâche d'une extrême difficulté. Pour comprendre le danger qu'il avait à éviter et toute la difficulté de la route qu'il devait suivre, il est nécessaire de bien connaître les écueils vers lesquels il était entraîné. La gauche, sur laquelle Decazes s'était spécialement appuyé, avait un but qu'elle poursuivait sans relâche, but qu'elle apercevait dans le vague et dans un avenir lointain, mais qu'elle espérait atteindre avec le temps; ce but était le triomphe des idées libérales, des mauvais jours de la révolution, idées qu'elle savait inconciliables avec la légitimité, et dont elle n'attendait le triomphe durable que par la république, ou par la substitution d'une nouvelle dynastie à celle qui régnait, soit l'orléanisme, soit l'orangisme, ou même le napoléonisme. Les moyens sur lesquels elle s'appuyait étaient nombreux et puissants en France et au dehors. Au dedans le sol était couvert de conspirateurs, d'associations qui avaient à leur disposition beaucoup d'argent fourni par tous les adeptes, principalement par les chefs et surtout par les prétendants au pouvoir convoité. Au dehors, en Espagne, à Naples, en Piémont, dans toute l'Italie, se formaient des conspi-

Digitized by Google

rations militaires qui marchaient avec ensemble et recevaient le mot d'ordre d'agents provocateurs. Voilà les forces du parti de la révolution que le ministère était chargé de détruire.

A une autre extrémité et avec des idées entièrement opposées se trouvaient les royalistes dévoués, les ennemis implacables de la révolution, les politiques qui regardaient comme une monstruosité et même comme une trahison toute espèce d'alliance avec les idées révolutionnaires. Personnifiant avec raison les opinions dans les individus, ils pensaient que, pour faire de la légitimité et du royalisme, il fallait des légitimistes et des royalistes, et regardaient comme une folie de prétendre conserver le trône dans la maison de saint Louis en mettant à la tête des affaires les hommes de la Révolution et de l'Empire, sinon des ennemis de la royauté, du moins des gens indifférents à son existence. Ils se disaient que livrer à ces serviteurs de tous les gouvernements passés, présents et futurs, le roi et les destinées de la royauté, c'était remettre, au milieu de la plus affreuse tempête, le vaisseau de l'Etat à des pilotes sinon incapables, du moins indifférents, qui se souciaient fort peu qu'il allât se briser contre le rocher, pourvu qu'ils pussent eux-mêmes échapper au naufrage, quelques-uns, peut-être, espérant ramasser sur le rivage des richesses que les flots y auraient poussées. Cette manière de raisonner des royalistes était certes assez juste et montrait chez eux l'intelligence de la situation. Cependant cette rigueur de principes ne paraissait pas sans danger à un certain nombre d'amis de la royauté, et surtout au roi qui, épris des idées anglaises, pensait arriver à fonder en France le

Digitized by Google

gouvernement parlementaire et résoudre ainsi le grand problème de la conciliation de l'ordre et de la liberté.

Le roi, obstinément attaché à son système, avait toujours pris à tâche de se choisir des ministres qui marchassent entre les deux partis, espérant, par des concessions faites aux libéraux, arriver à les ramener à son gouvernement, et comptant sur le dévouement des royalistes pour les maintenir dans le devoir. Mais on remarque dans la marche du gouvernement de Louis XVIII, comme dans l'attitude de tout pouvoir faible, une extrême condescendance pour ses ennemis naturels, qu'il espère gagner en les flattant, et au contraire beaucoup de rudesse pour les royalistes décidés, qu'il ne craignait pas. Cette politique avait porté ses fruits. Les conspirations étaient devenues permanentes; le pouvoir passait aux mains des Jacobins; le prince qui seul donnait à la famille royale l'espérance d'avoir une lignée, venait d'être frappé de mort; malgré tous ces avertissements, Louis XVIII n'avait point modifié ses opinions, il voulait toujours essayer de ce même système, en se rapprochant cependant un peu de la droite. C'est dans ce but que le ministère Richelieu fut constitué.

En reprenant le timon des affaires, le duc de Richelieu avait eu en vue de maintenir la royauté par des moyens énergiques, mais dont il voulait faire un emploi très modéré. C'était une ruse de guerre pour épouvanter les conspirateurs et satisfaire les royalistes qui criaient à la trahison. Deux lois furent présentées à cet effet, l'une pour suspendre la liberté des journaux, et l'autre pour la suspension de la liberté individuelle. Le ministre s'était persuadé que le parti royaliste allait adopter ces me-

Digitized by Google

sures avec applaudissements. Mais les royalistes attaquèrent vivement la censure, qui s'exerçait avec plus de sévérité sur les écrits de leur parti que sur ceux des libéraux. A la Chambre des pairs, le rapport rédigé par La Rochefoucauld-Liancourt se prononça pour un rejet absolu. « Les lois sur la répression de la licence des jour-» naux, disait-il, sont incomplètes ; les lois n'ont fait » aucune classe de ces doctrines pernicieuses que toute » société doit écarter de son sein ; mais ce ne sont point » là des causes suffisantes, et surtout des causes qu'on ne » peut faire cesser qu'avec la censure ; autant vaudrait » dire que le gouvernement représentatif est impossible, » car la liberté de la presse est inhérente à ce système. »

Le ministère, au lieu d'une censure permanente, consentit à en demander une pour le reste de la session et comme une loi d'absolue nécessité ; le ministre Pasquier prouva cette nécessité par des extraits de journaux où le pouvoir était si habilement attaqué, qu'une autorité vigilante ne pouvait laisser circuler de pareils écrits. Le projet rencontra une très vive opposition à la Chambre des députés, surtout du côté de la gauche, qui avait lieu de craindre de se voir privé d'organes de ses opinions.

Le parti royaliste s'abstint et ne voulut pas gêner le ministère dans l'emploi d'une mesure qu'il regardait comme favorable à la royauté. Cette loi ayant eu un profond retentissement dans toute la France, le ministère résolut d'en atténuer l'effet et d'adoucir les craintes par une circulaire adressée aux autorités chargées de l'exécuter. Après avoir dit quels tempéraments il fallait apporter à l'exécution de cette loi de circonstance, le ministre essayait de se justifier par l'impression qu'avait

Digitized by Google

causée la mort du duc de Berry : « L'horreur publique, » disait Richelieu, ne s'est pas arrêtée seulement au » crime du 13 février : une voix universelle s'est élevée » jusqu'au trône pour lui demander de préserver la pa- » trie des dangers qui pouvaient encore la menacer. Sa » Majesté n'est pas moins pénétrée du sentiment profond » que la Providence inspire à tous les rois; elle saura le » remplir; elle a voulu gouverner un peuple libre, elle » le veut, elle le voudra toujours. »

Lorsqu'on prend une mesure jugée nécessaire, il faut avoir le courage de l'exécuter, ou bien cette mesure fait plus de mal que de bien. Le ministère n'osa user de l'autorité dictatoriale qui venait de lui être remise, que contre des agents obscurs, des hommes de rien; mais il ménagea toujours les chefs de parti. Il se formait alors des sociétés de tous genres, qui masquaient leur union sous un but apparent d'humanité, mais en réalité pour tramer plus librement la ruine du gouvernement. Il y en avait une pour *protéger les prisonniers d'Etat*. Dans l'acte constitutif de cette société, on disait que « l'arbitraire revêtu des formes de la loi, ne prescrivait point contre les lois éternelles que Dieu avait gravées dans tous les cœurs; que l'humanité et la justice étaient évidemment méconnues dans une mesure qui livrait la liberté, l'honneur des citoyens à la merci de la politique, de la haine, de la corruption, de la bassesse et de toutes les passions de quelques individus. »

Lafitte, Casimir Périer, La Fayette, d'Argenson, Kératry, Gévaudan, Odilon Barrot, Etienne, Pajol, Mérilhou, etc., se mirent à la tête de cette association, qui n'avait d'autre but que la violation des lois. Un appel

Digitized by Google

fut fait à tous les patriotes français, civils et militaires. Une multitude de personnes de toutes les classes purent librement, et avec la connaissance du gouvernement, prendre part à une association coupable. Les ministres n'osèrent point attaquer la tête, quoiqu'ils eussent des preuves incontestables de conspiration.

Pressés enfin par les plaintes réitérées des royalistes, les ministres se décidèrent à faire poursuivre Etienne, Mérilhou, Odilon Barrot, Pajol et Gévaudan, non point pour avoir pris part à une association contraire à l'ordre public et à la sécurité générale, mais pour en avoir publié l'acte dans un journal, comme si une association n'était pas plus coupable que la publication de l'acte qui la constitue! Les accusés, fidèles à cette politique pleine de fausseté qu'ils avaient adoptée, nièrent avoir pris part à l'acte de publication, et laissèrent tomber toute la responsabilité sur le gérant du journal. Cette négation était un mensonge évident, que l'autorité aurait pu faire constater; elle ne l'osa par faiblesse.

Madier de Montjau, attaché au parti des libéraux, résolut de se servir d'écrits qui avaient été déposés entre les mains de son père, l'un des plus ardents royalistes, pour en faire un horrible scandale. Le comte d'Artois et ses amis, alarmés des progrès que faisait un impudent libéralisme, avaient essayé de rallier les royalistes des provinces, et leur écrivaient quelquefois pour leur tracer la conduite qu'ils avaient à tenir dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait. Madier de Montjau ayant eu connaissance de quelques-unes de ces lettres, les dénonça à la Chambre des députés comme la preuve de l'existence d'un gouvernement occulte, qui contrariait

Digitized by Google

la marche du gouvernement du roi et cherchait à l'empêcher d'opérer le bien de l'Etat.

Les esprits étaient encore échauffés lorsqu'arriva la loi, depuis si longtemps attendue, de la réforme électorale. Tel était le vice de cette loi, que plusieurs se faisaient porter à la patente pendant quelques jours, et par une très légère contribution étaient électeurs. Le ministère avait d'abord présenté un projet pour réformer les abus de la loi; puis, en reconnaissant l'insuffisance, il se détermina à retirer ce projet et à en présenter un qui fût un peu plus conforme aux idées de la droite. Ce projet reposait sur deux degrés d'élection. Le cinquième des électeurs les plus imposés faisaient partie du collége de département et élisaient les députés sur les listes présentées par les colléges d'arrondissement, qui présentaient chacun autant de candidats que le département devait élire de députés.

Ce projet causa une vive émotion dans la gauche, qui l'attaqua avec une violence extrême. Le général Foy prétendit que la loi présentée surpassait en despotisme tout ce qu'on avait vu jusqu'alors, et cela dans un moment où la contre-révolution voulait usurper le pouvoir pour assouvir ses haines.

Le parti doctrinaire, qui avait toujours été l'adversaire implacable de l'élection à deux degrés, proposa un amendement qui était un remède bien faible au mal; il se contentait de détruire le scrutin de liste. Il disait: « Chaque département sera divisé en autant d'arrondis- » sements électoraux que le département a de députés à » la Chambre; chacun de ces arrondissements aura un » collége électoral, qui sera composé de contribuables

Digitized by Google

» ayant leur domicile politique dans l'arrondissement, » âgés de trente ans, et payant trois cents francs de con- » tributions directes. »

Il fut adopté, par cent vingt-huit voix contre cent vingt-sept, que cet amendement aurait la priorité sur le projet du gouvernement. C'était un échec pour le ministère et pour le parti royaliste. Il n'y avait cependant rien de décisif. Les ministres résolurent de ramener quelques dissidents à leur parti ; une voix seule pouvait leur donner la victoire. L'émeute vint encore leur prêter appui.

Pendant tout le mois de mai, que l'Assemblée discutait la loi électorale, on voyait dans Paris des groupes se former, les uns pour montrer leur hostilité à la nouvelle loi en criant *vive la charte !* les autres pour manifester leur sympathie en faisant entendre le cri de *vive le roi !* Ces groupes étaient quelquefois si pressés, qu'on pouvait à peine traverser la place de la Concorde. Telle était l'ardeur des deux partis, que Chauvelin, se trouvant dangereusement malade, se fit transporter au lieu des séances pour déposer son vote en faveur du parti libéral. Une ovation lui fut aussitôt décernée, ce qui excita encore la confiance du parti libéral. Souvent il fallut recourir à la force armée pour dissiper les rassemblements. Le vote final de la loi mit fin aux troubles.

La Chambre, pour mettre un terme au désordre affligeant qui attristait la capitale, admit une transaction. Le suffrage direct triompha; l'amendement de Camille Jordan fut admis, mais avec un amendement qui changeait toute l'économie de la loi : c'est que les électeurs les plus imposés nommeraient, de leur côté, des députés;

Digitized by Google

et le nombre des membres de la Chambre se trouva ainsi considérablement augmenté. Les doubles colléges, élisant chacun directement, étaient une grande nouveauté capable de produire un effet considérable sur les destinées de la France. Et cependant ils ne purent sauver la royauté d'une ruine certaine.

Il s'était formé deux nouvelles sociétés secrètes que nous devons faire connaître, parce qu'elles eurent une grande action sur les destinées de notre pays. La ville de Saumur, siége d'une école militaire, était alors réellement divisée en deux camps, l'un libéral et l'autre royaliste. Le premier se composait des habitants de la cité, qui, habitués sous l'Empire à entendre sans cesse la glorification du *grand homme*, avaient conçu une vive antipathie contre la famille des Bourbons. Le second était formé des élèves de l'école militaire, qui, appartenant la plupart à des familles distinguées et royalistes, étaient profondément attachés à la cause de la légitimité. Ces jeunes militaires témoignèrent dans une circonstance leur opinion politique, en attaquant des groupes rassemblés pour faire une ovation à Benjamin Constant, et en obligeant le député libéral à quitter la ville. Irrités de cette brusque attaque, les ordonnateurs du banquet inutilement destiné au député résolurent de s'associer, et prirent à l'armée une désignation qui devait incontestablement entraîner plus d'un homme d'honneur. Le titre de *chevalier*, quoique emprunté au vocabulaire de l'ancien régime, fut adopté par les nouveaux associés, qui lui accolèrent un mot destiné à marquer le but qu'ils voulaient atteindre. Ils se donnèrent le nom de *chevaliers de la liberté*. Cette association prit bientôt de

Digitized by Google

vastes proportions par ce double motif : que les chevaliers n'étaient tenus à aucune cotisation, car on ne recevait que les dons volontaires; et qu'on acceptait tous ceux qui voulaient faire partie de l'association, sans distinction de rang, pourvu qu'on présentât des garanties de libéralisme. Les associations antérieures avaient eu pour but principal de réunir la classe moyenne, d'en faire un faisceau redoutable pour l'opposer à la noblesse dont elle était jalouse; l'association des chevaliers de la liberté ne faisait aucune différence de caste, et appelait dans son sein les nobles, les bourgeois, les artisans, les officiers et les soldats, pourvu qu'ils se déclarassent les amis de la liberté.

Cette organisation amena à l'association une multitude de libéraux de bas étage, qui furent d'autant plus fiers de leur titre de chevalier, qu'ils s'étaient moins attendus à le porter. Les anciens soldats épars dans les campagnes, les mariniers de la Loire, tous ceux en un mot qui se croyaient assez d'esprit ou assez de caractère pour entrer dans une association, se firent recevoir chevaliers, et regardèrent d'un œil de dédain ces nobles dont ils enviaient les propriétés; car il est bon d'observer que tous ces hommes se proposaient, en définitive, l'égalité de fortune comme de titre. Ils savaient cependant masquer leurs vues sous une apparence de fidélité au gouvernement. « Maintenir l'intégrité de la charte, obtenir le rétablissement de la loi électorale de 1817, et délivrer le roi du joug des hommes de cour et de contre-révolution ! » L'école de cavalerie se modifia elle-même de manière à donner à l'association les officiers chargés d'instruire les chevaliers de la liberté.

Digitized by Google

Il se formait en même temps une autre association plus redoutable, qui devait absorber la première et couvrir la France de son action destructive. Deux jeunes officiers qui avaient pris part à la conspiration du 19 août, l'ayant vue échouer, s'étaient sauvés en Italie afin d'échapper aux poursuites judiciaires. Ils furent initiés au *carbonarisme* et en rapportèrent les statuts en France. Dugiez, l'un de ces deux officiers, s'associa aussitôt à Buchez, étudiant en médecine, qui, en quelques jours, parvint à former un Comité directeur, dont les principaux membres furent Rouen, avocat, Limpérani, Guinard, Sautelet, Cariol, Bazard, Buchez et Flottard. Ces trois derniers, chargés d'introduire dans les statuts du carbonarisme les modifications que pouvaient exiger nos mœurs et notre organisation sociale, dépouillèrent les réglements italiens du mysticisme qu'ils renfermaient, et en formèrent une association purement politique, établie sur les bases suivantes.

La société se composait d'une haute vente, de ventes centrales et de ventes particulières. La haute vente possédait sur elle-même et sur les ventes inférieures un pouvoir absolu. Elle se composait de vingt membres qui avaient le droit de se perpétuer indéfiniment par l'élection. Le nombre des ventes particulières et des ventes centrales était illimité. Les ventes particulières se composaient de vingt membres, qui nommaient un président, un censeur et un député. Le censeur avait le droit d'inspection sur tous les membres de la vente, et de dénonciation quand ils s'écartaient des principes qui devaient animer l'association. Le député faisait partie d'une vente centrale composée de vingt membres nommés par vingt

Digitized by Google

ventes particulières. La vente centrale avait la même organisation que la vente particulière, seulement son député se contentait de communiquer avec la haute vente, sans en faire partie. Le secret fut si bien gardé sur les conditions imposées à l'association connue sous le nom de carbonarisme, qu'on en fut réduit à supposer les plus étranges cérémonies pour la réception des associés. On a dit que les associés étaient masqués au moment de leur réception et qu'ils prêtaient serment, sous peine de mort, de ne jamais rien révéler de la société. Il paraît qu'il y avait plus d'imagination que de réalité dans ces prétendues réceptions, et que tout se passait avec beaucoup de simplicité. Les ventes se complétaient elles-mêmes, et, sur la présentation de deux associés, recevaient les nouveaux membres dans le premier local venu, après engagement pris par le récipiendaire de garder le secret sur l'existence de la société et sur ses actes, de n'en conserver aucune trace écrite, de ne tenir aucune note, aucune liste, de ne pas même copier un seul article du règlement; de se pourvoir d'un fusil de munition et de vingt-cinq cartouches, et de verser chaque mois une cotisation d'un franc.

Le carbonarisme fit bientôt les plus rapides progrès, et en quelques semaines compta cinquante ventes dans la capitale. La Fayette en devint l'âme et y fit recevoir Jacques Kœchlin, de Corcelles, députés; Mérilhou, avocat, et de Schonen, conseiller à la cour royale de Paris. Les carbonari couvrirent dès-lors le sol de leur puissante organisation et s'allièrent aux chevaliers de la liberté. Ces deux sociétés, tout en poursuivant le même but, demeurèrent cependant distinctes dans leur alliance.

Digitized by Google

Les carbonari, voulant être la tête de toutes les sociétés secrètes, se recrutèrent principalement parmi les classes éclairées, tandis que les chevaliers de la liberté agissaient plus sur le peuple; les premiers parlaient plus aux sentiments et conservaient encore une sorte de mysticisme, tandis que les seconds agissaient plus sur la matière et semblaient inspirer un instinct grossier des avantages matériels. Ces deux classes se prêtaient un mutuel appui dans leur œuvre de destruction, qui devait amener l'anéantissement de toute supériorité sociale et établir l'égalité. Le carbonarisme n'a pas été étranger à la formation du socialisme.

Si le libéralisme essayait de s'associer dans un but de destruction, pour affaiblir le pouvoir et en entraîner la ruine, les royalistes, de leur côté, s'attachaient à former des associations plus pures, et demandaient à la religion des moyens pour réunir les Français dans le sein de l'Eglise et en faire des hommes fidèles à Dieu et dévoués au roi. Parmi les associations religieuses qui se formèrent alors et jouirent d'une grande autorité, nous devons nommer la *Congrégation*, qui remontait aux premiers jours du rétablissement du culte catholique en France. Dès le début de la Restauration, elle prit de vastes développements, et compta bientôt dans son sein ce que la France avait de plus illustre, le frère du roi, son fils aîné, la plus haute noblesse, et des hommes remarquables dans la magistrature et dans l'armée. C'est cette réunion d'hommes distingués qui donna prétexte de dire que la Congrégation dirigeait tout en France. Sans doute elle jouit d'une certaine influence; ses membres occupèrent de hauts emplois; mais dire que les congré-

Digitized by Google

ganistes possédaient toutes les faveurs à l'exclusion des autres citoyens, c'est une erreur que démentent tous les faits. Il n'y avait d'ailleurs rien de plus simple que la réception dans le sein de la Congrégation. Le récipiendaire se présentait au pied de l'autel de Marie et y faisait cet acte de consécration :

« Sainte Marie, Mère de Dieu et Vierge, moi (le récipiendaire prononçait son nom), je te choisis aujourd'hui pour ma maîtresse, ma patronne et mon avocate, et m'engage fermement à ne te jamais abandonner, à ne dire et ne faire jamais aucune chose contre toi, ni à permettre que, par mes subordonnés, aucune chose soit faite contre ton honneur. Je te supplie donc de m'accepter pour ton serviteur perpétuel; assiste-moi dans toutes mes actions et ne m'abandonne pas à l'heure de ma mort. Amen. »

La Congrégation, dont les vues étaient pures, avait au-dessous d'elle plusieurs autres associations qui avaient chacune un but spécial. Nous devons mettre en première ligne la société des *Bons-Livres*, qui se proposait la publication d'ouvrages de morale, de science et d'histoire, destinés à ne laisser dans les esprits que des impressions religieuses et des doctrines de fidélité au pouvoir. C'est dans ce but que cette société révisait tous les anciens livres de latin et de littérature. Elle en retranchait tout ce qui aurait pu porter la moindre atteinte aux bonnes mœurs, à la piété ou aux droits du pouvoir.

La société des *Bonnes-Lettres*, placée sous le patronage de Châteaubriand, réunissait les jeunes gens en une espèce d'athénée, et en formant leur goût littéraire, leur inspirait de bonnes pensées. Les journaux publiaient les écrits des lauréats, qui se trouvaient ainsi désignés au pouvoir et à l'opinion publique.

Digitized by Google

La société des *Bonnes-Etudes* avait été instituée spécialement pour réunir en conférences les écoles de droit. On n'y soutenait que des thèses où le droit religieux et politique fût envisagé sous le point de vue le plus vrai et le plus favorable à l'ordre. Les jeunes gens accouraient en foule dans ces réunions, parce qu'ils y entendaient les maîtres de la parole et qu'ils pouvaient eux-mêmes y déployer les talents qu'ils avaient reçus de la nature.

La société de *Saint-Joseph* était destinée à moraliser les dernières classes du peuple. Elle s'occupait des besoins moraux, religieux et physiques des ouvriers et des domestiques. Elle leur préparait un asile et des secours pour leur vieillesse et pour le cas de maladie; elle leur apprenait à épargner chaque jour une petite partie de leur gain pour qu'ils pussent se suffire dans les nécessités pressantes; elle s'emparait de leurs enfants pour les placer dans des écoles chrétiennes, où ils pussent recevoir de favorables impressions.

En envisageant ces différentes institutions sous leur véritable point de vue, on ne peut s'empêcher de reconnaître la réalisation de ce qu'il a de vrai dans le socialisme. On travaillait à relever la dignité morale de toutes les classes, à les rendre heureuses, à éloigner d'elles le besoin. Il y avait toutefois, dans ces belles institutions, un côté qui fournit des armes aux ennemis de la royauté et de la religion. Confondant trop la légitimité avec la foi, mettant la royauté de niveau avec l'autorité spirituelle, elles semblèrent avoir pour but principal celui de défendre le roi. Fondées sur de véritables principes, ces associations ne pouvaient se dispenser de soutenir les droits du roi; mais elles auraient dû premièrement et

Digitized by Google

avant tout se poser comme religieuses, avoir en vue les œuvres propres à satisfaire aux besoins de l'humanité et aux prescriptions du catholicisme, et ne déduire la légitimité que comme une conséquence des principes d'ordre, de stabilité, d'obéissance aux puissances et de fidélité aux engagements, car la charte liait aussi le peuple français. Malheureusement la religion, dans ces institutions, ne parut que la suivante de la légitimité, qui brillait au premier rang et semblait planer sur tout. De là il s'ensuivit, de la part des libéraux, les attaques les plus violentes contre le catholicisme, un dénigrement universel, une haine effroyable qui fit encore ouvrir des négociations avec le roi de Hollande, afin de le mettre sur le trône de France, et avec lui le protestantisme.

La France était ainsi couverte d'associations, les unes pour bouleverser l'ordre et les autres pour l'affermir.

Bien que toute l'action sociale se fût pour ainsi dire réfugiée dans les sociétés secrètes, puisque les journaux, étant soumis à la censure, ne pouvaient s'exprimer librement sur les questions à l'ordre du jour, toutefois, pour avoir une idée de l'état social à cette époque, il faut lire avec soin le compte-rendu de la Chambre des députés. C'est là en effet que se retrouve tout ce qu'il y a de passions mauvaises dans le cœur humain. Au lieu de se livrer à de grandes discussions, d'élever le débat à une hauteur convenable, les députés et les ministres descendent à des disputes grossières que ne se permettraient point des hommes de l'éducation la plus commune. Nous allons donner l'abrégé du compte-rendu de la séance du 6 juin 1821. Etienne ayant prononcé un assez long discours pour montrer la nécessité, à son point de vue, de

Digitized by Google

réduire les dépenses du ministère de la justice, de Serres demanda la parole.

— Les orateurs qui professent ici chaque jour des principes anarchiques et qui s'efforcent de les mettre en pratique, dit-il, sont conséquents avec eux-mêmes quand ils attaquent l'ordre judiciaire tout entier (*violente interruption à gauche*).

Lafitte, Foy, Casimir Périer, Benjamin Constant, Auguste de Saint-Aignan et de Lameth, debout à leurs bancs : — Nommez ces anarchistes! citez leurs noms! vous êtes en démence!

De Serres aux interrupteurs : — Il est fort aisé, Messieurs, de vider ce différend tellement étrange qu'il est incroyable : que vos orateurs déclarent qu'ils n'attaquent pas toute la magistrature, surtout les magistrats chargés de la poursuite des délits, et je me rétracte (*nouveau tumulte à gauche, nombreux cris* à l'ordre!)

Lafitte : —Calomniez encore! vous ne faites que cela!

De Serres : — Si l'attaque la plus violente est libre, toute défense est-elle donc interdite?

Dupont (de l'Eure) : — Mais le discours auquel vous répondez n'a pas été interrompu, votre majorité en a même ordonné l'impression; c'est donc vous qui nous attaquez.

De Serres : — Comment, j'attaque!...

Labbey de Pompières : — Oui, par vos impertinences.

Lafitte : — Par vos injures.

De Serres : — Il me semble que si, dans ce moment, on adresse des injures, c'est au ministre du roi qui a la parole. Mais je déclare n'y répondre que par le mépris (*applaudissements, cris de* bravos! *à droite*).

Digitized by Google

DUPONT (de l'Eure), A. DE SAINT-AIGNAN et DE LAMETH : — Nous vous le rendons bien !

DE CORCELLES : — Ce n'est pas là le langage d'un ministre !

LAFITTE : — C'est celui d'un furieux !

DE SERRES : — Je déclare m'honorer de vos injures ; heureux si je puis toujours recueillir une aussi glorieuse récompense de mes efforts pour défendre la royauté !

LAFITTE : — Vous la compromettez par vos fureurs ! Vous auriez mieux fait de rester à votre hôtel ! La Chambre était calme ; vous ne venez ici que pour y porter le trouble !

DE SERRES, en se tournant vers la gauche : — Les honorables membres (*interruption à droite ; quelques voix :* Ils ne méritent pas le nom d'*honorables*).

CASIMIR PÉRIER : — Que signifient ces vociférations ?

DE SERRES : — J'ai dit et je soutiens que les orateurs de l'extrême opposition ont souvent professé à cette tribune des principes anarchiques (*nouvelle et violente interruption sur les bancs de la gauche ; à droite :* Oui ! oui !).

DE GIRARDIN : — Et qui donc ?

Voix nombreuses de la droite : — Vous-même, monsieur de Girardin !

DE SERRES : — Avant-hier et hier encore...

SÉBASTIANI : — Vous n'y étiez pas !

JULIEN, debout : — Vous êtes un boute-feu, un provocateur de scandale !

DE SERRES, d'une voix altérée : — Pourquoi ces violentes interruptions ? à moins qu'elles ne soient le témoignage de vos consciences qui s'élèvent contre vous

Digitized by Google

(*à droite :* Oui! oui! *Dussumier-Fombrune et d'autres membres du côté droit :* Ils se sentent morveux!)

Le général Foy : — Le garde des sceaux vient de s'emporter, de traiter ses collègues d'orateurs anarchiques et de s'ériger contre eux en accusateur public (*réclamations à droite*), oui, en accusateur public; pour toute vengeance, pour toute punition, je le condamne à lever les yeux, en sortant de cette enceinte, sur les statues de Lhospital et de d'Aguesseau.

Benjamin Constant : — Le garde des sceaux a osé dire qu'il existait dans la Chambre des orateurs professant des doctrines anarchiques et qui cherchaient à les mettre à exécution (*voix à droite :* Oui, c'est très vrai! il a pu le dire!). Chercher à mettre en action des principes anarchiques, n'est-ce pas un crime (*voix à droite :* Sans doute!).

Cette courte analyse nous présente l'état ordinaire des séances de la Chambre des députés. Quelquefois elles étaient moins violentes, mais souvent elles l'étaient davantage. L'histoire parlementaire de cette époque est extrêmement curieuse. Nous regrettons qu'il ne nous soit point donné de la retracer tout entière. Le cadre dans lequel nous nous sommes renfermés ne nous le permet point. Que pouvait-il résulter de ces débats scandaleux? l'affaiblissement de la dignité morale des assemblées parlementaires, le mépris du pouvoir et l'anéantissement de toute autorité. Avec une tribune ainsi organisée, au milieu d'un peuple divisé en tant de partis, il était impossible qu'aucune autorité pût prendre racine et s'établir sur de solides fondements.

L'agitation que nous avons vue tourmenter Paris avait

Digitized by Google

des ramifications dans un grand nombre de provinces, et recevait des encouragements du haut de la tribune. Les députés de l'opposition osèrent faire un crime aux ministres du sang qui avait coulé dans la capitale, et n'eurent pas un mot de blâme pour ces agents de trouble sur qui devait retomber le sang. Il était d'ailleurs constant que l'autorité avait agi avec une modération excessive. Le roi l'avait recommandé, et ses ordres avaient été exécutés. Mais il était écrit dans le code des libéraux que l'autorité n'avait pas le droit de se défendre et qu'elle était cause des émeutes produites par ses ennemis. Il y eut aussi des mouvements populaires à Nantes, à Brest et à Rennes. Les Jacobins exploitant le nom de Napoléon, toujours si puissant sur les masses et sur l'armée, entraînaient les soldats. Il se fit une grande conspiration qui devait éclater à un jour marqué. On espérait d'autant plus facilement tromper le roi, qu'il paraissait avoir une pleine sécurité. Il avait dit au général Defrance, après la répression de l'émeute de Paris : « Je suis très content, général, du zèle et du » dévouement que vous avez montrés, ainsi que les trou» pes de la division et de la garnison, dans les derniers » troubles. Je vous charge de leur en témoigner toute » ma satisfaction. »

Ce ne fut pas sans un extrême étonnement qu'il apprit, quelques jours après, qu'une grande conspiration devait éclater la nuit du 19 au 20 août, que les colonels des légions devaient être enlevés, et d'autres officiers promus à leur place. Quelques officiers des légions, gagnés par les agents du libéralisme, par les députés les plus influents du côté gauche, entraînés aussi par leur

Digitized by Google

souvenirs impérialistes, avaient formé le projet de soulever leurs corps, d'arborer la cocarde tricolore et de constituer un gouvernement provisoire au château de Vincennes, dont la garnison avait été achetée. Le ministre de la guerre, informé de la conspiration quelques heures avant qu'elle vînt à éclater, changea les gardes et arrêta les principaux conspirateurs, dont plusieurs parvinrent à quitter le royaume. Si l'on arrêta les chefs militaires du complot, on laissa, sans les inquiéter, les députés qui étaient à la tête de ce mouvement et le dirigeaient. C'était toujours le même système de faiblesse: On savait d'où venait l'argent jeté à pleine main, on n'ignorait pas que de grands personnages poussaient au crime, et le ministère les épargnait. La justice doit être égale pour tous; quand un grand s'écarte de la voie de l'ordre, qu'il devient conspirateur, le devoir du gouvernement est de le livrer aux tribunaux, qui sauront le punir de ses crimes. Les ministres qui ne le font point, par un faux désir de popularité, se rendent coupables. Les conspirateurs du 19 août furent déférés à la Chambre des pairs. On vit là un spectacle fait pour affliger les âmes honnêtes. Les témoins les plus élevés mentirent audacieusement à la justice ou refusèrent de répondre. Le colonel Fabvier, qu'on aurait dû mettre sur le banc des accusés, répondit avec effronterie aux interrogations du président de la Cour des pairs, et se fit condamner à une amende de cent francs, aux grands applaudissements de la presse libérale. Un seul témoin fit quelques aveux, mais il mit tant de restrictions dans ses paroles et sut si bien mentir à la justice, que cinq ou six individus seulement de la multitude des coupables furent

Digitized by Google

condamnés à quelques années de prison. Ceux qui venaient d'échapper à l'action de la justice, lorsqu'ils auraient dû être frappés sévèrement par le pouvoir s'il avait su se défendre, accusèrent le gouvernement de tyrannie, et osèrent même crier à l'injustice pour de faibles condamnations.

Le ministre de la guerre Latour-Maubourg, s'apercevant que les légions formées des enfants d'un même pays pouvaient développer dans quelques-unes des projets très dangereux, résolut de les briser et de leur substituer les régiments, ce qui devait avoir l'avantage de diminuer le nombre des officiers et de faciliter l'organisation des corps.

Par la nouvelle organisation, l'armée ne vit plus de ces conspirations militaires qui affligeaient tous les jours les bons Français et les amis du repos.

On allait mettre à l'essai la nouvelle loi des élections, ce qui inquiétait assez vivement le ministère. Le roi adressa des lettres à tous les électeurs pour leur manifester ses désirs. « Ecartez des fonctions de députés, di» sait le roi, les fauteurs de troubles, les artisans de dis» cordes, les propagateurs d'injustes défiances contre » mon gouvernement; il dépend de vous d'assurer le » repos, la gloire et le bonheur de notre commune pa» trie; vous en avez la volonté, manifestez-la par vos » choix. »

Les élections surpassèrent les espérances du parti royaliste, et ramenèrent les principaux députés de la Chambre introuvable de 1815. Le roi, informé de ce résultat, en fut mécontent, et dit : « Nous serons débordés,

Digitized by Google

» monsieur de Richelieu, vous sera-t-il possible de con-
» tenir une telle majorité? »

Le roi attendait avec une sorte d'anxiété l'ouverture d'une Chambre qu'il regardait comme dangereuse. Il essaya, dans le discours du trône, d'amener l'assemblée à partager ses vues, et traça un tableau de la prospérité de son administration.

L'adresse en réponse à ce discours insistait sur la nécessité de réformer l'éducation et de la rendre plus chrétienne. « Fortifier l'autorité de la religion, épurer les mœurs par un système d'éducation chrétienne et monarchique, donner à la force publique cette organisation qui assure la tranquillité au dedans et la paix au dehors, perfectionner toutes les institutions qui dérivent de la charte et qui doivent protéger nos libertés, telles sont les intentions bien connues de Votre Majesté. Tels sont aussi nos devoirs. »

La réponse du roi semble indiquer que le monarque sentait la vie politique se retirer de sa personne. « Mes-
» sieurs, dit-il, je suis vivement sensible aux sentiments
» de la Chambre des députés. Vous venez, en les expri-
» mant, développer mes intentions; c'est me répondre
» que vous me seconderez; c'est me donner le gage de l'u-
» nion qui doit exister entre moi et les Chambres, et qui
» assurera le bonheur de mon peuple, le seul bien que je
» désire, le seul qui puisse vraiment toucher mon cœur. »

Pour pouvoir marcher, le ministère sentait qu'il avait besoin du parti royaliste; il fit des avances à Corbière et Villèle, qui consentirent à entrer au conseil comme ministres d'Etat. C'était une concession qu'ils faisaient pour

Digitized by Google

un temps, mais évidemment ils ne voulaient pas demeurer dans cette situation subalterne. Ils facilitèrent cependant encore pendant quelque temps, la marche du ministère, qu'ils couvrirent contre les exigences de leur parti.

Ce qui avait donné une nouvelle force au parti légitimiste, c'est la naissance du duc de Bordeaux, qui rendait l'espérance de voir se perpétuer la dynastie régnante. Le 29 septembre 1820, M^me^ la duchesse de Berry mettait au monde un fils, à qui l'on donna le nom de Henri, nom populaire en France, parce qu'il rappelle le souvenir d'un roi longtemps exclu du trône, et qui l'occupa enfin pour le bonheur du pays. On voulut que tout rappelât le souvenir de ce roi. Louis XVIII prescrivit que tout ce qui avait été fait à la naissance du Béarnais fût renouvelé à celle de son petit neveu. « Voilà un bien gentil duc de Bordeaux, s'écria-t-il » en montrant l'enfant aux assistants; il nous est né à » tous. » Puis il prit la gousse d'ail que la ville de Pau avait envoyée à Monsieur, et, à l'imitation du roi de Navarre, il en frotta les lèvres du nouveau né et lui fit avaler du Jurançon. Le roi but à la santé de l'accouchée, qui s'écria avec beaucoup de grâce : « Sire, je voudrais » bien savoir la chanson de Jeanne d'Albret, pour que » tout se passât ici comme à la naissance de Henri IV. »

Ce fut une véritable fête pour toute la France, qui crut y voir un moyen de fermer l'ère des révolutions, non-seulement dans notre pays, mais encore dans toute l'Europe qui retrouvait un gage de sécurité.

La paix de l'Europe était alors fortement compromise. Des soulèvements militaires avaient jeté l'Espagne,

Digitized by Google

Naples et le Piémont dans une grande confusion et faisaient trembler pour l'avenir. Un mouvement militaire s'était déclaré en Espagne et avait fait proclamer la constitution de 1812. Riégo, simple chef de détachement, était épris depuis longtemps des idées de liberté et d'égalité répandues en Espagne par les Français durant leur séjour dans la Péninsule; fâché de ce qu'on voulait le faire passer en Amérique, il publia la constitution de 1812; après s'être vu repoussé par les villes, il apprit que Mina, encouragé par sa levée de boucliers, était parvenu à faire proclamer la constitution dans la Navarre. Ce fut alors comme un courant électrique qui se répandit sur toute la surface de la Péninsule. Le roi Ferdinand VII, après un moment de résistance, consentit enfin à signer cette constitution, et en donna communication aux grandes nations. Le ministre de France avait répondu : « J'ai immédiatement mis sous les yeux du » roi, mon auguste maître, la note par laquelle Votre » Excellence me communique la résolution qu'a prise » Sa Majesté catholique de jurer la constitution promul- » guée à Cadix, en 1812, par les Cortès générales. Le » roi, qui avait vu avec le plus grand chagrin les événe- » ments qui avaient précédé cette mesure, et la situation » pénible dans laquelle ils avaient placé le gouverne- » ment, désire que les mesures jugées propres par Sa » Majesté catholique pour garantir la tranquillité et la » prospérité de sa monarchie, produisent les résultats » les plus complets. D'après les ordres du roi, je vous » prie de communiquer à votre cour ces sentiments de » Sa Majesté, » etc. Dans l'audience que le duc Fernand Nunez, ambassadeur d'Espagne, obtint du roi de

Digitized by Google

France, pour lui notifier le serment prêté par Ferdinand à la constitution, Louis XVIII répondit : « Je suis per-» suadé, Monsieur l'ambassadeur, que le roi mon cousin » a fait ce qu'il a jugé le plus convenable à la félicité de » ses peuples, et je désire ardemment qu'il atteigne » l'objet de ses vœux. »

La réponse du roi donnait à entendre que le monarque ne se prononçait pas sur les événements, et qu'il les attendait avant de manifester sa volonté et de prendre aucun engagement. Les Cortès générales, nommées par la nation, semblèrent d'abord s'entendre avec le roi; tout fit un moment espérer que cet incident n'aurait rien de trop fâcheux pour la marche générale des affaires.

Le mouvement insurrectionnel de Madrid était lié à celui des factieux de France et d'Italie. La révolution suivit de près à Naples.

Richelieu, prévoyant que l'Autriche ne permettrait pas à l'Italie d'opérer ainsi des révolutions, se hâta de donner des instructions à nos ambassadeurs de Vienne, de Rome et de Naples. Quoiqu'il ne se montrât point le fauteur de la révolution, on remarquait cependant chez lui une tendance au libéralisme, qui lui faisait prescrire de s'opposer à une partie des idées de Metternich. Ce ministre, qui craignait lui-même pour l'Allemagne, devenue un volcan, se hâta d'écrire aux princes allemands pour leur recommander de la fermeté.

Metternich, qui savait combien l'empereur Alexandre pesait alors dans la balance de l'Europe, lui écrivit une lettre dans le but de le gagner à sa politique. « L'empereur, » mon souverain, est uni à ses augustes alliés par la foi » des traités et par une confiance d'autant plus étroite,

Digitized by Google

» que le rétablissement de l'ordre social, qui était le pre-
» mier motif de cette union, en est maintenant le but es-
» sentiel. L'état actuel des choses dans le royaume des
» Deux-Siciles réclame à trop de titres une délibération
» et un accord parfait entre les puissances garantes de
» l'ordre européen, pour que Sa Majesté impériale prenne
» l'initiative par une décision partielle. »

Un congrès fut alors résolu à Troppau. L'empereur Alexandre s'y rendit, accompagné de Capo d'Istria, qui cherchait à lui persuader de se constituer le défenseur des idées libérales et presque des révolutions. Aussi se montra-t-il opposé aux idées de Metternich, qui n'eût peut-être point triomphé, si une circonstance ne fût venue à son aide. Un mouvement insurrectionnel s'était aussi manifesté dans un régiment russe, sans que l'empereur Alexandre en eût la moindre connaissance. Après avoir fait un tableau saisissant du malheur des révolutions, Metternich apprit à l'empereur Alexandre que l'un des régiments de sa garde s'était révolté.

Une note fut aussitôt rédigée pour être adressée aux principales cours de l'Europe. « Le bouleversement de
» l'ordre de choses en Espagne, en Portugal et à Naples,
» y disait-on, a dû nécessairement exciter les soins et l'in-
» quiétude des puissances qui ont combattu la révolu-
» tion, et a dû les convaincre de la nécessité de mettre un
» frein aux nouvelles calamités dont l'Europe est mena-
» cée. Les mêmes principes qui ont réuni les grandes
» puissances du continent pour délivrer le monde du
» despotisme militaire d'un individu sorti de la révolu-
» tion, doivent agir contre la force révolutionnaire qui
» vient de se développer. En conséquence, les monarques

Digitized by Google

» assemblés à Troppau se sont concertés sur les mesures » exigées par les circonstances, et ont communiqué aux » cours de Londres et de Paris leur intention d'atteindre » le but désiré, soit par médiation, soit par la force. Dans » cette vue ils ont invité le roi des Deux-Siciles à se ren- » dre à Laybach, pour y paraître comme conciliateur » entre son peuple mal dirigé et les Etats dont la tran- » quillité est compromise par cet état de choses; et at- » tendu qu'ils sont résolus à ne reconnaître aucune au- » torité établie par les séditieux, ce n'est qu'avec le roi » seul qu'ils peuvent conférer. Ce système n'a pour but » que de consolider l'alliance des souverains; il ne tend » ni à des conquêtes, ni ne porte atteinte à l'indépen- » dance d'autres puissances. Des améliorations adminis- » tratives et volontaires ne seront pas entravées. Ils ne » veulent que maintenir la tranquillité et protéger l'Eu- » rope contre le fléau de révolutions nouvelles, et les pré- » venir autant que possible. »

Une des questions les plus importantes que l'assemblée eut tout d'abord à examiner, fut celle de l'intervention. Le gouvernement français, sans avoir d'idées bien arrêtées sur ce sujet, désirait vivement que les gouvernements d'Espagne et de Naples pussent vaincre les difficultés sans le secours des nations étrangères. Louis XVIII pensait que laisser agir l'Autriche et la Russie dans une question qui l'intéressait spécialement, puisqu'il s'agissait d'un intérêt de famille, ce serait s'accuser d'impuissance et de faiblesse; il avait en conséquence ordonné à ses plénipotentiaires de s'opposer, autant qu'il serait possible, à toute résolution d'intervention. L'Angleterre était trop embarrassée chez elle pour avoir de l'influence à Lay-

Digitized by Google

bach, et nos trois ambassadeurs, Blacas, de Caraman et de Saint-Marsan se trouvèrent divisés. L'intervention fut résolue et communiquée aux grandes puissances.

Afin d'empêcher une intervention qui devait donner trop de prépondérance à l'Autriche, Louis XVIII écrivit lui-même une lettre au roi de Naples pour lui faire connaître ses vues, entièrement conformes à celles de ses alliés. « Informé par mes alliés, réunis à Troppau, de » l'invitation qu'ils ont fait parvenir à Votre Majesté, je » dois m'unir à eux comme membre d'une ligue dont le » seul but est d'assurer la tranquillité et l'indépendance » de tous les Etats ; et comme souverain d'un peuple ami » de celui que Votre Majesté gouverne, j'ajouterai aussi, » comme un parent sincèrement affectionné, je ne sau- » rais trop insister auprès de Votre Majesté, puisqu'elle » va prendre une part solennelle au nouveau congrès » qui va se tenir avec mes alliés. Sire, je vous dirai que » mes intentions, dans cette réunion, sont de concilier » l'intérêt et la prospérité dont la sollicitude paternelle » de Votre Majesté doit désirer de faire jouir ses peuples, » avec les devoirs qu'eux-mêmes doivent remplir envers » l'Etat et envers le monde. Une gloire la plus pure at- » tend Votre Majesté ; elle concourra à raffermir en Eu- » rope les bases de l'ordre social, préservera ses peuples » des malheurs qui les menacent, assurera, avec l'ac- » cord si nécessaire du pouvoir et de la liberté, leur fé- » licité et leur prospérité, pendant une longue série de » générations. »

Le vieux roi de Naples, appelé à Laybach, ne se sentant point en état de suivre ces conseils, accepta volontiers la proposition d'intervention que lui fit Met-

Digitized by Google

ternich. Gallo, ministre dirigeant du gouvernement révolutionnaire de Naples, appelé à Laybach, ne put se persuader que son souverain, après avoir signé avec autant de facilité la constitution que lui avaient imposée ses sujets, l'abandonnerait avec la même facilité. Il repoussa toutes les suggestions du ministre autrichien, et attira ainsi sur sa patrie les armes étrangères. Cette guerre fut moins une lutte armée qu'une course militaire. Les Autrichiens ne rencontrèrent nulle part d'obstacle sérieux, et rétablirent le roi de Naples dans la plénitude de sa puissance absolue, telle qu'elle avait été constituée par les traités de 1815.

Metternich, pendant son séjour à Laybach, devait encore informer l'empereur de Russie de deux autres conspirations très dangereuses, l'une en Piémont et l'autre en Grèce; l'Autriche attaqua vigoureusement les révolutionnaires piémontais.

Son succès fut aussi prompt que Metternich l'avait prévu. En un mois tout le royaume de Piémont fut soumis. Aussi l'arrivée des troupes russes fut inutile.

C'est au milieu de ces préoccupations de révolutions qu'arriva encore à Laybach la nouvelle du premier mouvement révolutionnaire de la Grèce. « Quoi! s'écria l'em» pereur, les Grecs aussi tendent la main aux révolu» tionnaires d'Europe! Je voulais leur affranchissement; » Capo-d'Istria et moi nous l'aurions obtenu, et voilà » qu'ils prêtent l'appui de leur insurrection aux Napoli» tains et aux Piémontais! »

Au milieu de la colère qui le transportait, il s'adressa à Capo-d'Istria, qui lui répondit que c'étaient des chrétiens qui subissaient le martyre des mahométans.

Digitized by Google

Cette réflexion, qu'ils étaient des chrétiens courbés sous le joug des musulmans, suffit pour faire tomber le monarque dans une grande rêverie; aussi depuis ce moment on songea, sinon à l'émancipation des chrétiens soumis aux Turcs, du moins à l'amélioration de leur sort.

La mort de Napoléon, qui arriva à cette époque, paraissait une circonstance heureuse pour le gouvernement du roi. Un grand parti perdait ainsi son drapeau, et la gauche se trouvait obligée d'arborer le sien. Le roi conçut plutôt de la douleur que de la joie de cet événement, et approuva les larmes de ceux de ses serviteurs qui avaient été attachés à Napoléon. Sa plus grande préoccupation était toujours le parti royaliste, qui, par le renouvellement d'un nouveau cinquième de la Chambre, devait enfin se trouver en grande majorité.

L'Assemblée, dès son début, s'était montrée hostile au ministère et avait manifesté avec énergie qu'il n'avait pas sa confiance. Dans son projet d'adresse, la commission proposait de dire en parlant des affaires étrangères: « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constam- » ment amicales avec les puissances étrangères, dans la » juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point » achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur » de la nation et la dignité de la couronne. »

Lorsque Louis XVIII eut appris qu'une telle adresse avait été votée par la Chambre, il forma d'abord le dessein de la briser; puis, sur l'avis de ses ministres, il consentit à recevoir le président et les vice-présidents de la Chambre des députés, à condition toutefois qu'il ne lui serait pas donné lecture de l'adresse. A peine vit-il Ravez et les membres de l'Assemblée qui l'accompagnaient,

Digitized by Google

qu'il leur dit : « Je connais l'adresse que vous me pré-
» sentez. Les améliorations dont la Chambre retrace le
» tableau, déposent en faveur des actes de mon gouver-
» nement; elles ne peuvent se conserver et s'accroître
» que par le loyal concours et la sagesse des Chambres.
» Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits,
» l'honneur de ma race et celui du nom Français; sur le
» trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule
» pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la
» nation et la dignité de ma couronne. J'aime à croire
» que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse n'en
» ont pas pesé les expressions. S'ils avaient eu le temps
» de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une suppo-
» sition que, comme roi, je ne dois pas caractériser, que,
» comme père, je voudrais oublier. »

Il faut que le charme du pouvoir soit bien grand pour que des ministres, après avoir reçu un si rude soufflet de la Chambre, osassent encore se présenter devant elle pour lui demander une loi de confiance. Ils sollicitèrent la censure pour quatre ans. Il faut entendre avec quel dédain cette demande fut repoussée : « Songez, dit De-
» lalot, que la censure donne à vos ennemis déclarés le
» pouvoir d'étouffer l'opinion publique; ils ne veulent
» la liberté de la presse que pour eux et pour s'en servir
» à vous calomnier. Et qui donc, sur la foi des ministres,
» ennemis déclarés de la légitimité et de la charte, parti-
» sans de l'arbitraire, qui ont professé ouvertement dans
» cette Chambre leur haine pour les royalistes; qui donc,
» dis-je, voudrait leur accorder un acte de confiance et
» leur livrer la domination sur nos pensées? Ils veulent
» briser une majorité qu'ils n'ont pu rendre servile; ils

Digitized by Google

» veulent attenter à la loi des élections; substituer le ré-
» gime des ordonnances à l'ordre loyal et constitution-
» nel, par ces cinq nouvelles années de censure, étouffer
» toute opinion, toute vérité dans la nation; ils veulent
» les ténèbres pour accomplir leurs noirs desseins. Ils
» n'échapperont pourtant pas à la justice, et ils répon-
» dront sur leurs têtes de tout ce qu'ils entreprendront.»

Le lendemain, à l'occasion d'une pétition sur les journaux, Castelbajac et Salaberry attaquèrent avec plus d'énergie le ministère : « Il n'y a plus rien de commun
» entre le ministère et nous, s'écria Castelbajac; dès-lors
» il n'y a plus que deux moyens : qu'il se juge, qu'il
» dissolve la Chambre, qu'il en appelle à l'opinion de la
» France, ou qu'il se retire, non pas pour nous donner
» son pouvoir, mais pour nous rendre la confiance du
» monarque que nous n'avons pas cessé de mériter. »

Dans l'impossibilité de conserver le pouvoir, les ministres déposèrent leurs démissions entre les mains du roi, qui appela Villèle à former un ministère. Le roi abdiqua alors le pouvoir, du moins il l'écrivit à l'un de ses anciens ministres : « Enfin Villèle triomphe; je con-
» nais peu les hommes qui entrent dans mon conseil
» avec lui; je leur crois assez de raison, un sens assez
» droit pour ne pas suivre aveuglément toutes les folies
» de la droite. Au reste, je m'annule dès ce moment; je
» subis la conséquence d'un gouvernement constitution-
» nel jusqu'à ce point, cependant, que je défendrais ma
» couronne si mon frère la jetait aux hasards. »

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Fin du règne de Louis XVIII. — Ministère Villèle. (15 décembre 1821. — Septembre 1824.)

§ *I. Etat intérieur. — Carbonarisme.*

Si le ministère de Villèle, l'un des plus remarquables de ces derniers temps, était composé d'éléments assez forts pour opérer de grandes choses, il ne se faisait point remarquer par des hommes représentant les anciennes traditions monarchiques; il était composé de personnages presque tous entièrement inconnus. Son chef, celui qui lui a donné son nom, Villèle était un esprit plus brillant que profond, d'une parole claire et facile, écoutant sans se troubler les attaques de tous les côtés et y répondant avec une fermeté et en même temps une netteté qui imposait bientôt silence. Homme de tribune et de cabinet, Villèle savait manier la parole avec une grande éloquence et a mérité d'être rangé parmi nos bons orateurs. Dans son cabinet il mettait le plus grand ordre à toutes les affaires. C'est à lui surtout que nos finances durent de prendre un essor admirable.

Villèle avait pour collègue aux affaires étrangères, Mathieu de Montmorency, le plus honnête homme de France, mais dénué de ces hautes facultés nécessaires à celui qui veut diriger notre politique vis-à-vis des

Digitized by Google

grandes puissances de l'Europe. Corbière, esprit breton, royaliste décidé, génie plein de verve et de conduite, érudit par excellence, consacrait à l'étude des vieux livres un temps qu'il aurait dû donner entièrement aux affaires; aussi, malgré sa haute capacité, les affaires du ministère de l'intérieur furent en souffrance sous son administration. Peyronnet, orateur très-distingué, conservant toute la dignité des anciens magistrats, fit dans son département de la justice d'utiles règlements pour toutes les classes qui dépendaient de son administration. Il fortifia la discipline des avoués et des avocats et fit des choix qui honorèrent la magistrature. Le maréchal Victor, à la guerre, se contenta de suivre les traces du général Latour-Maubourg.

Le roi, qui avait d'abord vu avec déplaisir les ministres qui lui étaient imposés, finit cependant par les aimer, quoiqu'il ne trouvât pas en eux cette sorte d'instruction qu'il avait tant aimée dans le duc Decazes : il voyait avec satisfaction l'ordre admirable que Villèle mettait dans les finances; il écoutait avec plaisir Corbière malgré son sans-gêne et sa rudesse bretonne. Peyronnet lui plaisait le plus, quoique souvent il le plaisantât sur la solennité de sa marche et de ses discours.

Pour bien apprécier les services réels que le nouveau ministère rendit à la monarchie, il est nécessaire de se faire une idée exacte de la situation des esprits à son avénement. Ce n'est point exagérer que de dire que la France n'était en ce moment qu'un volcan; car c'est alors que la fameuse secte conspiratrice si connue sous le nom de *carbonarisme,* et que nous avons caractérisée au chapitre précédent, fit les plus grandes tentatives en France.

Digitized by Google

La haute vente, qui était alors le grand directeur du mouvement insurrectionnel, avait résolu d'agir sur quatre points à la fois : à l'est du côté de l'Alsace, au sud-est à Lyon et à Grenoble, à l'ouest du côté de Saumur et de La Rochelle, et enfin au centre de Paris, d'où partait le mot d'ordre. C'est surtout en racontant avec quelques détails ces conspirations, qui vinrent toutes échouer devant une autorité vigilante, que nous pourrons donner une idée exacte de l'état social, du danger que courait la royauté.

Les provinces de l'est ayant toujours été dévouées à Napoléon, le parti libéral, déterminé à exploiter le souvenir de l'empereur, était parvenu à établir des ventes très-nombreuses à Strasbourg, Metz, Nancy, Mulhouse, Béfort, Colmar et Neuf-Brisach. Voyer-d'Argenson et Kœchlin, députés entièrement voués au parti révolutionnaire, ayant de nombreux ateliers en Alsace, mirent à leur tête des sous-officiers renvoyés de l'armée, qui durent établir des communications entre les nombreux officiers en retraite fixés dans cette province. Les ventes du carbonarisme, extrêmement multipliées dans tout ce pays, leur persuadèrent bientôt qu'ils pourraient facilement arriver à opérer une révolution. Le mal était si grand, et la confiance que le carbonarisme avait su inspirer était telle, que tous les sous-officiers d'un régiment de Béfort concertèrent une rébellion et la préparèrent sans que leurs officiers ni la police eussent le moindre soupçon. Tout fut fixé pour la levée de boucliers, à la nuit du 29 au 30 décembre 1821. Afin de donner au mouvement l'autorité d'une révolution, il fallait à sa tête des noms qui pussent imposer et déterminer l'assen-

Digitized by Google

timent général. La Fayette, d'Argenson et Kœchlin, désignés pour faire partie du gouvernement provisoire, furent appelés de Paris. Les deux derniers se rendirent aussitôt à cet appel; mais La Fayette, qui était l'homme principal, le représentant par excellence du gouvernement révolutionnaire, était alors à la Grange pour l'accomplissement d'un devoir pieux. Chaque année, au jour anniversaire du décès de Mme de La Fayette, morte le 21 décembre 1807, il faisait célébrer un service anniversaire pour le repos de l'âme de son épouse chérie. Il s'était rendu à sa terre, et s'y livrait à un souvenir douloureux quand on vint le prévenir que le moment d'agir était arrivé. Quoiqu'il eût promis de partir dans le plus bref délai, cependant il lui fut impossible de se trouver à Béfort pour le 29 décembre. Il fallut retarder la levée de boucliers, ce qui excita beaucoup de colère parmi les sous-officiers et surtout parmi les membres civils des ventes du voisinage. La nuit du 1er au 2 janvier 1822 fut choisie pour l'exécution du complot. Lorsque les officiers eurent quitté le quartier à la nuit close et que les soldats furent abandonnés à eux-mêmes sous la direction des sous-officiers, ceux-ci ordonnèrent de garnir les sacs, de charger les armes et de se tenir prêt à marcher au premier coup de tambour. Tout s'exécutait selon le désir des meneurs, lorsqu'une révélation fortuite vint tout déconcerter. Un sergent, arrivé ce jour-là même d'un congé de six mois, n'ayant pas été informé du complot, se rendit chez son capitaine, qu'il trouva finissant une partie avec un autre officier et prêt à se retirer. Il lui raconte qu'il vient de faire prendre les armes aux hommes à la tête desquels il se trouve placé, et

Digitized by Google

dit qu'on n'attend plus que l'ordre de départ. Les deux officiers se regardent avec surprise et comprennent qu'il doit y avoir quelque mauvais dessein. Ils courent chez le colonel qui, lui-même n'ayant pas le moindre soupçon de ce qui se passait, se rend chez le commandant de place et envoie des officiers à la caserne. Lorsque les conspirateurs apprirent que le complot était découvert, ils se sauvèrent, se firent ouvrir les portes de la ville et parvinrent ainsi à s'échapper. Vingt-trois furent arrêtés, parmi lesquels le colonel en demi-solde Pailhès, les officiers Dublar et Guinau, et vingt sous-officiers ou citoyens du voisinage qui avaient pris part au complot; les autres s'échappèrent.

La Fayette et un grand nombre de complices parisiens, qui accouraient pour se mettre à la tête du mouvement, furent prévenus à temps et reprirent la route de Paris. C'est surtout dans le procès intenté après ce complot qu'on put juger de la puissance d'organisation du carbonarisme et de la profonde discrétion qui existait entre les membres de cette association. Les accusés conservèrent si bien le silence sur tout ce qui s'était passé, en évitant de se charger et de dévoiler la moindre circonstance, qu'aucun des députés qui étaient l'âme du complot ne fut accusé. Ils eurent même assez d'habileté pour rejeter tout sur ceux qui avaient échappé à la justice, en sorte que des vingt-trois individus dont les tribunaux étaient saisis, quatre seulement furent condamnés à une peine, insignifiante pour un tel crime, de quatre années d'emprisonnement. Avant le prononcé de cet arrêt, le lieutenant-colonel Caron, détenu lui-même, avait eu de fréquents entretiens avec les prévenus

Digitized by Google

renfermés alors dans une prison de Colmar. Dans ces entretiens, Caron s'occupait de projets d'évasion et essayait de gagner la garnison de la place. Dans ses rapports avec quelques sous-officiers, on lui promet d'enlever la troupe, et il s'engage à la mener à Mulhouse, où elle se recrutera en route d'une multitude de conspirateurs. Ces sous-officiers, agents de l'autorité supérieure, qui désiraient vivement connaître l'étendue et les différentes ramifications de la conspiration, sortent de la ville, se mettent en marche et rencontrent à quelques pas le colonel Caron, qui se revêt aussitôt de tous les insignes de son grade. La troupe est rejointe en route par un escadron en garnison à Neuf-Brisach et s'avance vers Mulhouse, espérant exciter sur la route un soulèvement de toute la population. Tout étant resté dans l'immobilité, et personne n'étant accouru de Mulhouse pour prendre part à l'insurrection, un capitaine déguisé en sous-officier arrête le colonel Caron au milieu de la troupe indignée. « Coquin, disaient les chasseurs occupés à le » garrotter, tu nous as trompés! où sont tes conspira» teurs? on les a prévenus; tu mériterais d'être as» sommé. »

Le colonel Caron et son complice, le lieutenant Roger, furent livrés au conseil de guerre de Strasbourg pour crime d'embauchage. Les députés de la gauche eurent l'audace de prétendre que ces officiers, n'étant plus sous les armes, devaient être regardés comme des citoyens ordinaires et livrés au jury, qu'on espérait gagner plus facilement que les officiers établis juges. La Chambre repoussa cette étrange prétention, et laissa la justice militaire suivre librement son cours. Caron fut seul condamné

Digitized by Google

comme coupable d'embauchage et exécuté. Roger, acquitté pour ce fait, fut renvoyé devant la justice ordinaire pour complot, et condamné à mort par la Cour d'assises de la Moselle. Le roi lui fit grâce de la vie. Quand il fut exposé sur la place publique de Metz, un nommé Watrin eut l'audace de monter à ses côtés sur l'échafaud et de lui placer une couronne de chêne sur la tête. Il y eut encore dans l'Est quelques oscillations politiques qui amenèrent sur les bancs des Cours d'assises plusieurs prévenus qui surent aussi échapper avec beaucoup d'habileté à la condamnation qui pouvait frapper leur tête.

Arnold Scheffer, qui appartenait à une famille d'artistes distingués, l'un des membres les plus ardents de la haute vente, avait reçu mission d'établir des ventes particulières et centrales dans le sud-est ; il choisit Lyon pour quartier général, et de là organisa une multitude de ventes à Dijon, à Mâcon, à Roanne, à Saint-Etienne, à Grenoble, à Marseille et à Toulon. Mais comme elles étaient purement civiles et qu'elles n'avaient presque pas de ramifications dans l'armée, elles ne produisirent pas autant de bruit que dans d'autres contrées. Elles eurent cependant pour effet de troubler profondément toute la population et de la détacher de la famille royale. Quelques hommes exaltés, à la tête desquels se trouvaient plusieurs officiers piémontais réfugiés, méritèrent d'être traduits en Cour d'assises. Le capitaine Vallé, que les journaux osèrent louer parce qu'il refusa les secours de la religion, fut condamné à mort et exécuté à Toulon.

Une conspiration dans le 45e de ligne fit une profonde sensation sur tous les esprits, et excita des plaintes bien injustes de la part du parti libéral. Ce régiment, déjà

Digitized by Google

gâté pendant son séjour dans la Touraine, revint à Paris pour achever de se perdre. Quelques sous-officiers, à la tête desquels se trouvait Bories, furent bientôt affiliés aux ventes des élèves de droit et de médecine. Ils en formèrent dans le régiment et surent si bien déguiser leurs plans et corrompre le corps, qu'un jour le rappel ayant battu pour un incendie, les soldats, persuadés que le moment de la rébellion était arrivé, se mirent à charger leurs fusils et à se disposer à marcher pour opérer une révolution. Cet événement, qui échappa au chef, avait tellement exalté les soldats, que des cris de vive 93 et des actes d'indiscipline déterminèrent le gouvernement à éloigner ce corps de la capitale. Il fut dirigé sur La Rochelle, ville complétement gâtée qui servait de refuge aux membres des ventes les plus compromis, parce qu'ils avaient la mer pour fuir. En effet, grâce aux complices que la charbonnerie avait dans cette place, plusieurs membres, condamnés par contumace à la peine de mort ou au bagne, parvinrent à se soustraire à l'action de la loi. L'île de Rhé, voisine de La Rochelle, était presque au pouvoir de la charbonnerie. Le gouvernement, en envoyant le 45e dans cette ville, le conduisait donc dans le lieu le plus favorable pour l'exécution de ses pernicieux projets. Le général Berton, que nous verrons tout à l'heure à la tête d'autres tentatives, annonça son arrivée à La Rochelle. La vente du 45e se réunit aussitôt, et vit émettre les opinions les plus hardies. Quelques-uns proposèrent de mettre le feu à la caserne et de soulever le régiment à l'instant même. On crut pouvoir différer, ce qui perdit les conspirateurs, ou plutôt empêcha de plus grands malheurs. Deux sous-officiers ayant été arrêtés,

Digitized by Google

Goupillon, l'un des membres de la vente, épouvanté du sort qui le menaçait avec eux, se hâta de faire des aveux afin de détourner de dessus sa tête les coups qui pourraient le menacer.

Furent arrêtés, comme prévenus de participation directe au complot : Barradère, avocat; Henon, chef d'institution à Paris; Gauran, médecin à l'hospice Beaujon; Roze, employé; Massias, capitaine; Bories, Pommier, Goupillon, sergents-majors; quatre sergents et un soldat; et, comme accusés de non révélation, treize autres militaires, sous-officiers, caporaux ou soldats.

Marchangy, procureur-général à Paris, chargé de soutenir l'accusation, développa avec un grand talent l'organisation du carbonarisme en France, en montra les différents degrés, la haute vente, les ventes particulières et les ventes centrales. Il peignit surtout avec des couleurs très vives les chevaliers de la liberté, « qui forment, dit-il, la société d'épreuve et le noviciat des carbonari; ils en sont, à proprement parler, les dupes et les mannequins; ce sont de petits esprits que les profès ne jugent pas assez forts sur le crime pour envisager fixement des poignards, pour promettre à pleine bouche des assassinats, et pour se dévouer à des projets homicides, mais qu'ils croient dignes d'être préparés d'avance et de longue main; à ceux-là on ne révèle pas les grands desseins, on ne prononce pas même le nom mystique de *carbonari;* on se contente de les enchaîner par le serment de secourir leurs frères et d'obéir à leurs chefs. C'est, d'ailleurs, dans cette société préparatoire que les directeurs font leurs observations sur les sujets qui promettent et que, graduant leurs séductions suivant qu'ils

Digitized by Google

trouvent des génies plus pervers, ils arrivent avec moins de dangers, après les avoir tâtés quelque temps, à leur faire définitivement la proposition de les initier dans la charbonnerie. »

Le jury se montra très indulgent; il acquitta la plupart des accusés, condamna Bories, Pommier, Goubin et Raoulx à la peine de mort, et sept autres à la peine de la détention. Cet acte de justice a été accusé d'une excessive sévérité. Les partis eurent même l'impudence de dire que le rapport de Marchangy était un tissu de calomnies, quand les premiers personnages du parti libéral savaient qu'il n'avait pas même dit toute la vérité, que le mal signalé à la société était beaucoup plus grand que les plus alarmistes ne le croyaient. La France était, en effet, couverte d'un redoutable réseau auquel rien ne semblait devoir échapper. Pour frapper, la justice doit-elle attendre que le coupable ait immolé ses victimes et couvert la patrie de ruines?

Cependant Saumur avait été témoin de trois trames successives, qui causèrent bien des larmes à des familles. Au moment où le complot de Béfort allait éclater, il devait s'opérer un soulèvement à Saumur. Les sous-officiers avaient preparé un mouvement pour le 25 décembre 1821, lorsque le 24 le régiment fut appelé à porter du secours à une maison incendiée. Les ardents conspirateurs ayant mis autant de zèle pour arrêter les flammes que pour exciter le feu de la révolte, quinze ou vingt furent accablés par un mur qui en blessa cinq ou six et en tua dix. A ce malheur en succéda un autre pour les sous-officiers : le complot fut découvert, et trente-cinq militaires furent arrêtés.

Digitized by Google

Quoique tout mouvement insurrectionnel eût été impossible pendant quelque temps, l'esprit de rébellion ne subsista pas moins avec beaucoup d'énergie, malgré l'échec de Béfort. La vente supérieure ayant été prévenue que les sous-officiers de Saumur se croyaient plus forts que jamais, y envoya des chefs pour reconnaître le véritable état des choses et diriger le mouvement insurrectionnel, qui pouvait compter non-seulement sur la population de Saumur, dont le maire était un membre de la vente centrale, mais encore sur les populations de tout le voisinage, de Nantes, de Thouars, d'Angers, etc. Une grande réunion se tint pour arrêter le moment de la prise d'armes et la diriger. On se trouva uni pour fixer au 23 février le soulèvement. Quant au mode, il y eut d'assez grandes difficultés. Le général Berton, brave officier de l'Empire, choisi pour diriger les troupes rebelles, pensait que pour réussir il fallait, à un jour donné, convoquer la garde nationale de Saumur et les sous-officiers libéraux de l'Ecole, et annoncer qu'une révolution venait de s'opérer à Paris, que les Bourbons vaincus étaient de nouveau chassés de France. Les autres membres du complot pensèrent qu'il valait mieux soulever les environs et partir de Thouars, petite ville entièrement dévouée au carbonarisme. Les citoyens de cette ville, patriotes vantés, devaient (du moins on le pensait) entraîner tous les habitants placés sur leur chemin. Le général Berton ayant dû se soumettre, se rendit à Thouars, appela la garde nationale aux armes, lui annonça la prétendue chute de Louis XVIII, fit arborer le drapeau tricolore et partit pour Saumur. Au lieu de se voir suivi de la plupart des habitants valides de la ville, à peine

Digitized by Google

cent hommes fort mal armés, commandés par des officiers de l'ancienne armée, consentirent à marcher avec lui. Les villages, qu'il traversa au cri de *vive Napoléon II!* regardaient la petite troupe avec une sorte de curiosité indifférente. Berton était découragé quand il arriva aux portes de Saumur. Les hommes qui l'avaient suivi l'accablaient de reproches et lui demandaient le soulèvement général qu'on leur avait promis et dont il n'y avait aucune trace. Le maire de la ville de Saumur, voyant la cité presque indifférente et les membres des ventes devenus timides, parce que le moment d'agir était arrivé, se rendit auprès du général Berton et lui conseilla de fuir. Ce ne fut, en effet, qu'une débandade générale. Les soldats de la ville qui, peu auparavant, se seraient rangés du côté des assaillants, s'ils avaient montré de la vigueur, les poursuivirent et en firent un grand nombre prisonniers. La justice, qui avait un compte très sévère à demander pour l'exécution de ce complot, se contenta de faire tomber la tête du sous-officier Sirejean. Deux autres sous-officiers, aussi condamnés à mort, obtinrent leur grace.

Le gouvernement, désirant se saisir du général Berton qui s'était échappé, et connaître en même temps toute la profondeur du mal, recourut à un moyen de corruption. Des sous-officiers envoyés à l'Ecole de Saumur se firent affilier aux ventes, montrèrent le plus grand zèle pour la liberté et jurèrent haine au gouvernement du roi. Après avoir ainsi gagné la confiance des principaux chefs de complot, ils donnèrent des preuves de l'autorité qu'ils avaient sur la troupe et demandèrent à être mis en communication avec Berton et les princi-

Digitized by Google

paux chefs de l'insurrection projetée. Ils se rendirent au nombre de cinq dans une maison de campagne, armés jusqu'aux dents, munis de pistolets, de fusils à coup double et de poignards. C'est ainsi qu'ils se rendirent maîtres des principaux chefs de vente de Saumur et des environs. Berton tomba sous la balle du soldat comme militaire. Il y eut peu d'exécutions capitales, mais bon nombre de condamnations à la peine de la détention. Les principaux chefs faillirent être pris. Baudrillet, l'un des plus coupables, avait fait des aveux sur ses rapports avec La Fayette; mais, sur le conseil d'un ami, il le déchargea entièrement, en faisant du personnage qu'il avait vu un portrait tout différent de celui de La Fayette.

Mangin, procureur-général, soutint l'accusation par devant la Cour d'assises de la Vienne avec un talent très remarquable. Il dévoila toutes les ramifications du complot, remonta à sa véritable source, et montra les plus grands coupables couverts de l'inviolabilité du député. Il cita des noms, et celui de La Fayette tout le premier. Mais le pouvoir, soit faiblesse, soit défaut de preuves positives, n'osa agir contre les députés, et leur laissa prendre une audace inouïe.

Les ministres qui avaient si souvent taxé le ministère Richelieu de faiblesse, qui l'avaient accusé de frapper les petits coupables et d'épargner les grands, l'imitèrent dans cette circonstance. Ce n'est pas sans indignation qu'on voit la tête d'agents subalternes rouler dans la poussière, tandis que les instigateurs de leurs crimes portaient la tête haute et se montraient dans les assemblées publiques, semblant jeter un défi au pouvoir. Quelques membres de la gauche ayant osé, dans la Chambre,

Digitized by Google

demander raison du réquisitoire de Mangin. Martignac leur ferma la bouche par ces mots : « Que ceux qui se » plaignent d'avoir été désignés par les accusés de la » conspiration montent à cette tribune, qu'ils y viennent » protester de leur amour pour le roi et la légitimité, de » leur horreur pour la trahison et la révolte. Voilà ce » que je ferais si j'étais dans une position semblable à » celle où se trouvent quelques membres de cette Cham- » bre ; puis, confiant dans mon innocence, j'attendrais » avec respect la décision des tribunaux. »

Personne ne répondit à ce défi, car les coupables se sentaient eux-mêmes accusés par leur conscience.

Les premiers actes de politique des nouveaux ministres dans les Chambres furent la présentation et la discussion de projets sur la presse. Le ministère Richelieu avait, le lecteur s'en souvient, présenté un projet pour demander la censure quinquennale ; Peyronnet en présenta un nouveau intitulé : *Police de la presse.* « Les ga- » ranties, disait Peyronnet, doivent varier selon les be- » soins ; les circonstances n'étant pas toujours favorables » à la paix publique, et la nature de nos institutions ne » nous donnant pas dans tous les temps les mêmes se- » cours, on devait se conformer à ces différences ; de là » les deux dispositions qui servent de base à la loi nou- » velle ; d'abord, par un droit nouveau, mais nécessaire, » elle permet de juger le but réel et la tendance habi- » tuelle des feuilles périodiques. Une appréciation mo- » rale est indispensable pour des écrits dont la culpa- » bilité évidente se déguise néanmoins sous des formes » qui échappent aux dispositions précises des lois. Les » Cours royales présentent une réunion d'hommes dont

Digitized by Google

» l'esprit est en général plus exercé aux opérations que » le jugement de ces écrits rend nécessaires. Il n'y a pas » de sécurité si profonde qui puisse autoriser les législa- » teurs à laisser les lois imparfaites; c'est pourquoi la pru- » dence veut qu'on tienne en réserve un pouvoir plus » étendu, mais momentané; la censure serait alors acci- » dentellement nécessaire. »

Un autre amendement fut proposé et admis par la Chambre. Il consistait à enlever la connaissance des délits de la presse au jury et à la reporter aux Cours royales. La Chambre des pairs, qui ne comptait point parmi ses membres autant de royalistes dévoués que la Chambre élective, attaqua avec assez de violence les lois votées par les députés. Talleyrand, qui n'avait pas parlé depuis longtemps, rappela l'opinion de Malesherbes sur la presse et s'écria : « Je vote avec Malesherbes contre » le projet de la loi. »

Villèle éprouva un échec important à la Chambre des pairs. Il avait reculé devant l'idée de faire adopter la censure pour quatre ans, préférant une rude pénalité appliquée par des magistrats auxquels il espérait peut-être commander. Mais il aurait dû réfléchir que la magistrature inamovible, ayant été nommée par des ministres libéraux, devait aussi être libérale elle-même. Il arriva, en effet, que loin de condamner les journaux déférés à son tribunal, elle les renvoya presque tous de la plainte, les rendit plus audacieux, et affaiblit à la fois le ministère et la royauté.

Digitized by Google

§ II. *Congrès de Vérone. — Guerre d'Espagne.*

Ce qui occupait le plus le gouvernement en 1822, c'était le fameux congrès de Vérone, où nous devions jouer un rôle important. Avant de se séparer de Laybach, les plénipotentiaires de l'Europe s'étaient ajournés à l'année suivante pour décider sur les grandes affaires d'Orient et d'Espagne, et pour déterminer la durée de l'occupation du Piémont et de Naples par les troupes autrichiennes. Après avoir un moment fixé les conférences à Vienne, sur la demande du czar, il fut décidé qu'elles se tiendraient à Vérone, lieu plus rapproché des Etats sur la situation desquels le congrès aurait à s'expliquer. Il y a eu peu de réunions plus imposantes. Les deux empereurs de Russie et d'Autriche, les deux rois de Prusse et de Naples s'y trouvèrent en personne. Montmorency, La Ferronnays et Châteaubriand représentèrent la France.

La question grecque ne devait pas ici jouer le rôle principal. Elle était alors traitée à Constantinople, où notre ministre s'efforçait de convaincre la Porte ottomane que l'intérêt bien entendu de la Turquie devait l'engager à faire des concessions aux Grecs et à réparer ses torts à l'égard des chrétiens d'Orient opprimés par les musulmans. La position menaçante que la Russie venait de prendre à l'égard de l'empire ottoman prescrivait cette conduite.

Grâce à l'intervention de notre ambassadeur Latour-Maubourg, le Divan avait fait une déclaration de nature à amener la paix. Il disait que si l'état d'exaltation des croyants ne permettait pas à Sa Hautesse de faire pour

Digitized by Google

les Grecs tout ce qu'elle désirait, elle voulait, lorsque l'état des esprits serait plus calme, entrer dans une voie satisfaisante.

La Russie, pour témoigner d'ailleurs sa volonté de traiter tous les intérêts européens en commun, demanda la prompte réunion du congrès. Cette réunion donnait d'assez vives inquiétudes à l'Angleterre, qui commençait à craindre de voir passer en d'autres mains son influence prédominante sur les affaires de l'Europe. Canning, à son arrivée au ministère, avait posé cette question significative : « A la réquisition de quelle puissance le » congrès va-t-il s'assembler? On demande si l'Europe » consent à donner à la Russie une sorte de surinten- » dance sur ses intérêts? »

Si l'empereur de Russie voulait avoir sur l'Europe une grande influence, du moins alors il ne songeait pas à la guerre; prédominé par un sentiment plus élevé, il voulait surtout faire triompher les idées qui avaient fait la base du traité de la Sainte-Alliance, et il s'attachait à combattre le principe révolutionnaire sous toutes les formes.

La partie des instructions de Montmorency qui se rapportait aux affaires d'Espagne, était ainsi conçue : « Les plénipotentiaires de Sa Majesté doivent surtout éviter de se présenter au congrès comme les *rapporteurs* des affaires d'Espagne. Ce rôle pouvait convenir à l'Autriche au congrès de Laybach, parce qu'elle avait la volonté d'envahir Naples, mais nous ne sommes pas *décidés à déclarer la guerre à l'Espagne; nous ne sommes pas dans la nécessité de la faire.* L'opinion de nos plénipotentiaires, sur la question de savoir ce qu'il convient au

Digitized by Google

congrès de faire relativement à l'Espagne, sera donc que la France étant la seule puissance qui doive agir par ses troupes, elle sera seule juge de cette nécessité.

» En résumé, les plénipotentiaires français ne doivent pas consentir à ce que le congrès prescrive la conduite de la France à l'égard de l'Espagne. Ils ne doivent pas admettre de secours achetés par des secours pécuniaires, ni par le passage de troupes étrangères sur notre territoire. »

Montmorency, sans s'arrêter aux instructions de sa cour qui lui prescrivaient de réserver avec grand soin la question de guerre, posa nettement les trois questions suivantes, qui étaient presque une résolution de se mettre à la tête des grandes puissances pour la guerre : « 1° Au cas où la France se trouverait dans la nécessité de rappeler son ministre de Madrid et d'interrompre toutes ses relations diplomatiques avec l'Espagne, les hautes puissances sont-elles disposées à adopter des mesures semblables et à rappeler leurs ambassadeurs? 2° Si la guerre éclatait entre la France et l'Espagne, sous quelles formes et par quels actes les hautes puissances offriraient-elles à la France cet appui moral qui donnerait à ses mesures tout le poids et toute l'activité de l'alliance et inspirerait une terreur salutaire aux révolutionnaires de tous les pays? 3° Quelle est enfin l'intention des hautes puissances sur l'étendue et la forme du secours matériel qu'elles seraient disposées à donner à la France, si une intervention active devenait nécessaire à sa demande? »

Chateaubriand, qui avait été envoyé un peu tard pour contrebalancer l'ardeur de Montmorency, ne put avoir

Digitized by Google

qu'une assez faible part aux déterminations, quoiqu'il se soit depuis attribué à lui-même tout l'honneur du congrès.

Après avoir réglé que l'Autriche retirerait ses troupes du Piémont, où leur présence n'était plus nécessaire, et qu'elle diminuerait de dix-sept mille hommes le nombre des soldats qui occupaient Naples, il fut résolu que la Prusse, la Russie et l'Autriche remettraient aux Cortès des notes à peu près semblables, afin de les déterminer à rendre au roi légitime toute son autorité, s'ils ne voulaient avoir la guerre.

Montmorency ne doutait pas que son gouvernement ne consentît à accepter une note analogue. Le roi le reçut très bien et lui dit : « Je suis content de vous, mon » cousin, et je vous fais duc, Matthieu.» Quant à la note, il lui dit qu'elle ne pouvait se décider sans le conseil, que la chose en valait la peine. Villèle, président du Conseil, ne voulait pas de guerre, parce qu'elle devait déranger ses plans financiers et arrêter la prospérité générale, qui prenait alors un essor vraiment étonnant. « Tout, à l'intérieur, écrivait Villèle au vicomte de Chateaubriand, va parfaitement. J'aurai à la fin de l'année, toute dépense soldée, vingt-cinq millions de reste. Pourquoi faut-il que ces malheureuses affaires extérieures viennent troubler une telle prospérité? » Le roi voulait encore moins de la guerre, et ce qui influait le plus sur sa volonté, c'étaient ces paroles remarquables de lord Wellington : « Qu'une guerre avec l'Espagne expo- » sait la légitimité au danger presque certain de périr. » Il promettait aussi l'intermédiaire de l'Angleterre pour amener un accord entre l'Espagne et la France.

Digitized by Google

Lorsque le Conseil se réunit et que Montmorency lui donna lecture d'une note encore plus belliqueuse que celle des trois autres puissances, le ministère se trouva divisé. Clermont-Tonnerre et Peyronnet appuyèrent fortement la note; mais Villèle, Lauriston et Corbière se prononcèrent contre. Il y avait trois voix contre trois: Louis XVIII trancha alors la difficulté et se déclara pour le rejet de cette note. Montmorency donna sa démission, qui fut acceptée, et Chateaubriand fut appelé au ministère des affaires étrangères, comme ayant des vues plus pacifiques. C'était une erreur, car il s'était exprimé de manière à ne laisser aucun doute sur sa manière de penser à cet égard. « Le *vœu très prononcé* des puissances est la guerre avec l'Espagne, écrivait Chateaubriand au président du Conseil. C'est à vous, mon cher ami, à voir si vous ne devez pas saisir une occasion peut-être unique de replacer la France au rang des puissances militaires, de réhabiliter la cocarde blanche dans une guerre courte, presque sans danger, vers laquelle l'opinion des royalistes et de l'armée vous pousse aujourd'hui fortement. » Cependant Villèle avait envoyé à La Garde, notre ambassadeur à Madrid, une note extrêmement modérée pour amener les Cortès à des sentiments plus convenables à l'égard de la royauté.

On avait espéré que, touchées de la modération de cette note, les Cortès comprendraient enfin leur véritable intérêt et qu'elles consentiraient à modifier leur constitution. C'est en effet dans ce sens qu'agissaient les ambassadeurs de France et d'Angleterre. Ils désiraient que l'Espagne acceptât une constitution analogue à notre charte.

Digitized by Google

Les Cortès ayant répondu avec impertinence aux notes des ambassadeurs étrangers, tous les moyens de conciliation se trouvaient épuisés. Chateaubriand fit passer à La Garde une note très-ferme, dans laquelle il mettait à jour tous les efforts que nous avions faits pour éviter la guerre. « Afin que les ennemis de la France, ajoutait le ministre des affaires étrangères, ne puissent pas dire que vous avez quitté Madrid sans que votre gouvernement connût ce qui se passait, je dois vous dire que pour rétablir l'ordre en Espagne et rendre la sécurité à la France et aux autres Etats du continent, il existe un moyen bien simple : tout sera fini le jour où Ferdinand VII pourra de lui-même, et de sa propre autorité, faire les modifications nécessaires dans les institutions. Cet heureux changement conserverait la paix entre la France et l'Espagne; votre présence, comme moyen de conciliation, est donc tout à fait inutile; au contraire, votre éloignement est nécessaire au maintien de la paix, puisqu'il peut seul autoriser le rassemblement d'une armée de cent mille hommes sur nos frontières. Quand S. A. R. le duc d'Angoulême, qui doit les commander, se sera avancé à leur tête sur les bords de la Bidassoa, le roi Ferdinand pourra se présenter sur la rive opposée. Les deux princes auront une entrevue qui sera peut-être suivie d'un traité de paix, de modifications constitutionnelles et de l'amnistie que désire Sa Majesté très-chrétienne. Alors non-seulement notre armée sera retirée, mais nos soldats, nos trésors, nos vaisseaux seront à la disposition de l'Espagne. Le gouvernement français ne prétend imposer aucune forme de gouvernement à un peuple quelconque, mais il ne peut regarder comme lé-

Digitized by Google

gitimes et stables des institutions qui émanent d'un pouvoir illégitime. Le roi vous ordonne, Monsieur le comte, de demander vos passeports et de quitter l'Espagne avec toute votre légation. »

Lorsqu'on connut cette note en France et le rappel de notre ambassadeur, le commerce s'émut profondément, les fonds publics baissèrent. La ville de Bordeaux et plusieurs autres adressèrent des suppliques au roi pour le conjurer d'éloigner la guerre. Les journaux rappelaient que l'Espagne avait été le tombeau de l'armée de Napoléon, on disait qu'elle le serait encore de la légitimité. C'est au milieu de cette inquiétude universelle que s'ouvrirent les Chambres. On attendait avec une vive anxiété la déclaration du monarque. Le discours du roi, très ferme sur ce point, fit cesser toutes les incertitudes : « J'ai tout tenté pour garantir la sécurité de mes peu» ples et préserver l'Espagne elle-même des derniers » malheurs; l'aveuglement avec lequel ont été repous» sées les représentations faites à Madrid laisse peu d'es» poir de conserver la paix. J'ai ordonné le rappel de » mon ministre; cent mille Français, commandés par » un prince de ma famille, sont prêts à marcher en in» voquant le Dieu de saint Louis, pour conserver le » trône d'Espagne à un petit-fils de Henri IV, préserver » ce beau royaume de sa ruine et le réconcilier avec » l'Europe. »

Ces paroles, loin de jeter le découragement, rassurèrent les esprits, tant il est vrai que l'incertitude est souvent le pire de tous les maux.

La Chambre des pairs, fort mécontente du ministère, avait espéré lui préparer un échec, et ses grands ora-

Digitized by Google

teurs, Talleyrand et Molé, avaient composé des discours pour attaquer la politique du gouvernement. Mais un amendement mal posé renversa tout l'échafaudage de l'opposition.

La grande affaire était la guerre que l'on voulait faire en Espagne. Jusqu'alors les négociations avaient été suivies avec activité par l'intermédiaire de l'Angleterre. La Garde, notre ambassadeur, avait mis beaucoup de lenteur à quitter Madrid et avait traversé l'Espagne à petites journées, espérant qu'on le rappellerait pour négocier. Tout ayant été inutile, il fallut se préparer à la guerre.

Le duc d'Angoulême, nommé généralissime de l'armée expéditionnaire, fut environné des officiers généraux de l'Empire, et eut pour chef d'état-major le général Guilleminot, en qui il mit tant de confiance, que lorsque le maréchal Victor voulut le changer, il manifesta le plus vif désir de le conserver. Il le conserva en effet, et eut bientôt acquis la confiance et l'amitié de l'armée.

Villèle, chargé de la partie financière de l'expédition, demanda un crédit supplémentaire dans ce but. « Il est impossible de prévoir avec exactitude, dit Vil-» lèle, les besoins extraordinaires, puisqu'ils dépendent » des événements, et il serait contraire à l'intérêt du » pays de publier à l'avance le détail des armements » auxquels le gouvernement devra se livrer. Nous de-» mandons seulement un crédit supplémentaire de cent » millions, dont le ministre des finances ne fera usage » que pour satisfaire aux besoins extraordinaires; une » création de quatre millions de rentes ajoutés aux qua-

Digitized by Google

» rante millions d'excédant que vous avez sur les bud-
» gets précédents, complétera pour 1823 les moyens de
» satisfaire aux besoins extraordinaires de cet exercice. »

La position financière de la France était donc déjà bien belle, puisque sur cent millions il y en avait déjà quarante-deux de disponibles. La demande de crédit, qui fut votée d'enthousiasme par la grande majorité des députés, devait rencoutrer plus d'opposition à la Chambre des pairs.

Beaucoup d'orateurs parlèrent dans cette circonstance. Celui qui s'exprima avec le plus d'élévation fut Chateaubriand qui, en sa qualité de ministres des affaires étrangères, était appelé à s'occuper d'une manière toute spéciale de cette grande question. Après avoir montré Ferdinand prisonnier dans son palais comme Louis XVI et Marie-Antoinette l'avaient été aux Tuileries; après avoir envisagé le côté de l'humanité dans la guerre, Chateaubriand en fit voir les avantages pour notre nation : « J'ai examiné plusieurs questions, dit le ministre : 1° le » droit d'intervention, comme étant la base de tous les » raisonnements; 2° le droit de parler des institutions qui » peuvent être utiles à l'Espagne; 3° le droit des alliances » et les transactions de Vérone; 4° quelques objections » diverses. On nie le droit d'intervention, continua » Chateaubriand. L'Angleterre, dit-on, nous donne un » grand exemple en protégeant l'indépendance des na-» tions : eh! mon Dieu, lisez la fameuse déclaration de » novembre 1793, et vous verrez si la Grande-Bretagne, » lorsque ses intérêts essentiels ont été compromis, n'a » pas dérogé au principe que l'on invoque en son nom » aujourd'hui. Il faut être juste : quand l'Angleterre pu-» blia sa déclaration, Marie-Antoinette et Louis XVI

Digitized by Google

» n'étaient plus. Il est vrai que Ferdinand n'est encore
» que prisonnier dans son palais, comme Louis XVI
» l'était dans le sien avant d'aller au Temple et de là à
» l'échafaud. Je ne veux point calomnier les Espagnols,
» mais je ne veux point les estimer plus que mes compa-
» triotes. Direz-vous qu'en avançant le moment de l'in-
» tervention, on rend la position de ce monarque plus
» périlleuse? Mais l'Angleterre sauva-t-elle Louis XVI
» en différant de se déclarer? L'intervention qui pré-
» vient le mal n'est-elle pas plus utile que celle qui le
» venge? C'est déjà trop dans le monde que le procès de
» Charles Ier et celui de Louis XVI; qui ignore que les
» révolutionnaires d'Espagne sont en correspondance
» avec les nôtres? Ne nous menace-t-on pas de faire des-
» cendre le drapeau tricolore du haut des Pyrénées? Ne
» connaissons-nous pas les desseins, les complots et les
» noms des coupables échappés à la justice, qui préten-
» dent venir à nous sous cet uniforme des braves qui
» doit mal convenir à des traîtres? Je suis tranquille au-
» jourd'hui sur le sort de ma patrie; ce n'est pas au mo-
» ment où la France a retrouvé les armées qui ont si
» glorieusement défendu son indépendance, que je trem-
» ble pour la liberté. La France n'abandonne point
» un système pacifique par choix, mais par nécessité. Si
» elle est forcée de recourir aux armes, c'est pour sa pro-
» pre sûreté et non, quoi qu'on en dise, pour rétablir
» l'inquisition et le despotisme; elle ne déclare point la
» guerre à des institutions, ce sont des institutions qui
» lui font la guerre; c'est sa vieille ennemie sous le
» manteau espagnol qui la provoque. N'oublions pas que
» si la guerre avec l'Espagne a, comme toute guerre,

Digitized by Google

» ses inconvénients et ses périls, elle aura pour nous un » immense avantage : elle nous aura créé une armée, elle » nous aura fait remonter à notre rang militaire parmi » les nations. Il manquait peut-être quelque chose à la » réconciliation complète des Français, elle s'achèvera » sous la tente; les compagnons d'armes sont bientôt » amis, et tous les souvenirs se perdent dans la pensée » d'une commune gloire. »

« Croyez-vous, s'écria Manuel, en réponse à ce poé- » tique discours, que ce soit en portant la guerre dans » la Péninsule que vous calmerez les troubles qui rava- » gent ce beau pays? Si vous voulez sauver les jours de » Ferdinand, ne renouvelez pas les circonstances qui ont » traîné à l'échafaud ceux qui nous inspirent un si vif » intérêt. C'est parce que l'étranger est intervenu dans la » révolution française que Louis XVI a été précipité. Ce » qui a fait le malheur des Stuarts, c'est la protection de » la France qui les a mis en opposition avec l'opinion » publique, qui les a empêchés de trouver un appui dans » la nation. C'est quand les malheurs de la famille royale » en France attirèrent l'attention de l'étranger, que la » France révolutionnaire, sentant qu'elle devait se dé- » fendre par des forces nouvelles et une énergie nou- » velle.... »

A peine cette phrase était-elle sortie de la bouche de l'orateur, que des cris multipliés : *à l'ordre!* se font entendre. Plusieurs membres du côté droit ajoutent : *A la porte! Chassez, chassez l'apologiste du régicide!* Loin de se laisser déconcerter par ce tumulte, Manuel prit son lorgnon et le promena dédaigneusement sur la majorité de l'Assemblée qui se leva tout-à-coup, malgré les efforts

Digitized by Google

de son président, et se précipita dans les bureaux pour préparer une demande d'expulsion.

Le lendemain La Bourdonnaye parut à la tribune et parla ainsi : « Jamais je n'ai senti davantage combien » peut être quelquefois pénible l'accomplissement d'un » rigoureux devoir. Conduit à cette tribune par la né- » cessité d'opposer à un grand scandale une réparation » éclatante, ce n'est que malgré moi que je vous rappel- » lerai des expressions d'autant plus affligaantes qu'elles » ne nous ramènent à l'époque la plus douloureuse de » notre histoire, que pour nous en présenter l'apologie la » plus criminelle. Je crois de mon devoir de traduire de- » vant vous M. Manuel, député du département de la » Vendée, à raison du discours qu'il a prononcé dans » votre dernière séance. Convaincus des funestes effets » d'une trop longue indulgence, vous éloignerez de la » tribune celui qui n'a pas craint de faire devant vous » l'apologie du régicide. — Je m'oppose à la mesure vio- » lente qui vous est proposée, dit Etienne avec un accent » de fastueuse modération, parce que je suis convaincu » qu'une prévention fatale a pu seule exciter la scène qui » a affligé hier tous les vrais amis du gouvernement re- » présentatif. Et comment n'avez-vous pas voulu per- » mettre à M. Manuel de finir sa phrase? Comment lui » avez-vous refusé, après le rappel à l'ordre, le droit » d'être entendu, que lui accorde votre propre règle- » ment? En frappant un de vos membres, vous vous » frappez vous-mêmes : vous êtes accusateurs et juges : » vous immolez tout à la fois le droit de défense, les lois, » la justice et la liberté. — Où la Chambre a-t-elle puisé » le droit, s'écria Girardin, de prendre en considération

Digitized by Google

» une proposition qu'on n'avait pas le droit de lui faire, » une proposition qui est l'ouvrage d'une faction? Avez- » vous oublié que la Charte vous met au-dessus des pas- » sions, et irez-vous suivre la route tracée par une com- » mission insurrectionnelle? — Et pourquoi la Chambre, » répondit Delalot, n'aurait-elle pas le droit de prendre » la proposition en considération? Aucune assemblée pu- » blique ne peut vivre sans honneur; et si quelque cir- » constance extraordinaire vient compromettre son exis- » tence par un endroit si sensible, je soutiens qu'elle tire » de la nécessité même le droit d'écarter le péril qui la » menace. »

Manuel prit la parole pour se justifier, mais tout en déclarant qu'il n'avait point voulu offenser, que le malentendu venait de ce qu'on ne lui avait pas permis d'achever sa phrase, il se montra plus intraitable que jamais : « Tout ce que j'ai dit jusqu'à ce jour, je suis loin » de le récuser, mes intentions sont pures; vous voulez » me repousser de cette tribune, que justice soit faite. Je » sais que les passions sont partout les mêmes, et si j'é- » tais capable de me laisser dominer par un esprit de » vengeance, je m'écrierais : Victime de vos fureurs, je » laisse à vos fureurs le soin de me venger. » A ces paroles, l'expulsion fut prononcée.

Sommé à plusieurs reprises de quitter la salle, Manuel opposa toujours une résistance absolue. Les gardes nationaux du poste appelés pour le mettre dehors, le voyant environné de la gauche qui ordonnait de respecter la représentation nationale, n'osèrent exécuter les ordres qui leur avaient été donnés, et on les qualifia de grands citoyens. Les gendarmes appelés accoururent et le saisirent

Digitized by Google

Tous les députés de la gauche sortirent avec lui et cessèrent de reparaître durant la session.

Cette punition disciplinaire, qui n'avait point été prévue par le règlement, produisit une profonde sensation, non-seulement à Paris, mais encore dans la province. Mille voix allèrent y répéter que la France n'était plus libre, que les représentants qui avaient le courage de défendre les droits de la nation étaient expulsés.

L'ardeur que les membres de la majorité avaient montrée était une preuve de la haine qu'ils portaient à la révolution. Les extravagances de la gauche, ses discours insensés ne faisaient au contraire que pousser les esprits avec plus d'ardeur vers la guerre d'Espagne.

Le duc d'Angoulême, parti de Paris pour se mettre à la tête de l'armée, trouva les magasins presque vides. Il fut alors obligé de passer ces fameux marchés avec Ouvrard et d'engager sa parole de prince. Son armée fut bien fournie ; mais on prétend que des agents infidèles allaient puiser dans les magasins mêmes de l'Etat pour donner à Ouvrard, qui, tout en leur payant des pots-de-vin très considérables, fit encore des bénéfices énormes. Avant de franchir les frontières, le prince réunit ses officiers généraux et leur adressa ces nobles paroles : « J'ai » désiré vous rassembler avant votre départ pour vous » témoigner la satisfaction que me fait éprouver la con- » fiance du roi en me plaçant à votre tête. Je compte que » vous m'aiderez à la justifier. Le roi veut que son armée » sous mes ordres observe la plus exacte discipline : j'y » tiendrai la main ; j'en rendrai les chefs responsables ; » il n'y aura qu'un centre d'autorité, celui du général en » chef ; mes ordres vous seront transmis par mon major-

Digitized by Google

» général, le comte Guilleminot. A nous revoir bientôt, » Messieurs; je serai toujours heureux de me retrouver » avec vous. Je ne doute pas que vous ne rivalisiez de » zèle avec moi pour bien servir notre roi et notre pa- » trie. »

La guerre d'Espagne présentait plus d'un danger. Tous les Français expatriés pour leurs opinions subversives, les hommes ardents, ennemis des Bourbons, s'étaient rendus au-delà des Pyrénées avec l'espérance de pénétrer en France et de révolutionner notre pays. Lorsqu'ils furent informés que l'armée allait franchir les frontières, ils lui adressèrent la proclamation suivante :

« Nous soussignés, Français et hommes libres, com- » posant le conseil de régence de Napoléon II, protestons » contre la légitimité de Louis XVIII. Nous déclarons » comme anti-national tout acte émané de lui ou de son » gouvernement contre l'indépendance de la nation es- » pagnole. Français, nous vous rapportons l'étendard » tricolore, signal de votre réveil. »

Lorsque l'armée française arriva sur les bords de la Bidassoa, elle aperçut sur l'autre rive cinq à six cents Français portant le drapeau tricolore et faisant retentir les airs des cris de *vive l'empereur! vive la France!* Ils avaient espéré qu'à ces cris et à la vue du drapeau tricolore le soldat refuserait de marcher en avant. Ils se trompèrent. Quelques coups de canon bien dirigés suffirent pour dissiper le rassemblement et faire cesser toute espèce d'hésitation.

L'armée française, forte de quatre-vingt-dix mille hommes, fut divisée en cinq corps, dont l'un, sous les

Digitized by Google

ordres du maréchal Moncey, devait entrer en Catalogne, et les autres, sous le commandement plus spécial du duc d'Angoulême, généralissime de toute l'expédition, pénétrèrent en Espagne par Saint-Jean-Pied-de-Port. Le duc d'Angoulême détacha les divisions Couchy et Bourck pour faire le siége de Saint-Sébastien et de Pampelune, tandis qu'il se dirigeait sur Madrid. Au lieu des obstacles qu'on avait annoncés, les routes étaient ouvertes, les populations des villes et des campagnes accouraient ivres de joie au-devant des Français pour les remercier de leur générosité, et leur apportaient des vivres, des fruits, en reconnaissance de ce qu'ils venaient faire pour leur patrie. S'il n'y avait eu quelques bandes commandées par Mina et ses partisans, l'armée aurait pu traverser toute l'Espagne avec autant de sécurité qu'en France. A son arrivée à Vittoria, le duc d'Angoulême y laissa son troisième corps sous les ordres du prince de Hohenlohe; il divisa le reste de ses troupes en deux colonnes, l'une sous le duc de Reggio, qui dut s'avancer sur Madrid par Aranda et Buitrago, tandis que le prince généralissime suivait la route ordinaire de Madrid par Burgos et Valladolid. Les Français entrèrent à Madrid le 24 mai, et y furent reçus, comme partout, en véritables libérateurs.

Le maréchal Moncey, qui était entré en Catalogne par le port Perthus et par le col de Cortoja, enleva, presque sans coup férir, Roses, Figuières, Girone, Palamas, Vich, et occupa la plupart des places de la haute Catalogne. Il divisa son corps en plusieurs bandes pour poursuivre les guérillas, qui n'osaient se montrer en campagne que quand ils voyaient un très petit nombre d'hommes réunis. Il y eut une multitude de rencontres, beaucoup

Digitized by Google

de coups de fusil tirés et peu de sang versé. Quand il y avait quelques hommes tués, c'était une grande affaire. Mina, qu'on croyait tenir entre les Français et les royalistes espagnols, échappait à leurs coups de la manière la plus imprévue. A la fin de juin il se jeta dans Barcelone, qui fut investi au commencement de juillet. Les bandes se replièrent alors sur Molin del Rey et Murtotell, d'où elles furent chassées. Quand Moncey fut arrivé à Tarragone, le deuxième corps établit ses communications avec lui, débloqua Mequinenza, puis entra dans le royaume de Valence, et par une habile manœuvre contraignit Ballesteros à se soumettre avec ses quinze mille hommes.

La nouvelle de la soumission de Bellesteros fit une profonde sensation à Cadix, où se trouvait alors la junte d'insurrection. Elle expédia aussitôt Riégo, qui traversa les croisières françaises, débarqua à Malaga, franchit les Alpujaras, montagnes presque inaccessibles, et finit par atteindre Ballesteros sans pouvoir le déterminer à reprendre les armes. Poursuivi l'épée dans les reins, Riégo essuya une grande défaite à Jodar, fut pris par les paysans, et conduit à Madrid où il fut supplicié (3 octobre).

Voilà en quelques mots les opérations de notre armée à l'est de l'Espagne. A l'ouest, la Biscaye et la Galice ne firent guère plus de résistance; on s'empara du Ferrol et de la Corogne pendant que les corps laissés en arrière, assiégèrent Pampelune, Saint-Sébastien, Santander, etc.

Cependant l'armée principale poursuivait dans le midi la junte d'insurrection et les prétendues Cortès qui avaient emmené le roi Ferdinand VII comme un véritable captif

Digitized by Google

et s'étaient dirigées sur Séville. Le prince généralissime, craignant que les rebelles ne vinssent à lui échapper, forma aussitôt deux colonnes, l'une forte de sept mille hommes, chargée de se diriger sur la capitale de l'Andalousie par Aranjuez, la Manche et Cordoue ; l'autre, de huit mille hommes, s'avança par l'Estramadure, de manière à couper la retraite aux rebelles s'ils cherchaient à échapper à la première colonne. Ce ne fut pour ces deux colonnes qu'une véritable promenade militaire, car la nation, tenant pour l'ordre et la fidélité, revenait à son sens naturel quand elle était délivrée de l'oppression du petit nombre. Comprenant l'impossibilité de tenir devant un faible détachement français, les Cortès, avec leur garde, se retirèrent à la hâte dans Cadix, ville très forte et d'un abord très difficile, qui fut bientôt environnée par les colonnes de Bordesoulle et de Bourmont. Etant trop faibles pour tenter rien de sérieux contre l'une des premières forteresses de l'Espagne, ces deux généraux attendirent l'arrivée du duc d'Angoulême, qui réunit sous les murs de la ville près de trente mille hommes.

Avec Riégo était tombé le principal agent de la révolution. Elle continua encore quelque temps à se débattre, non pas au milieu de grandes convulsions, elle n'en avait pas la force, mais dans les mouvements débiles d'un corps usé. On n'attendait que la chute de Cadix pour que c'en fût fait de la révolution. Nous avons dit que l'arrivée du duc d'Angoulême avait imprimé une activité plus grande aux opérations du siége. L'un des plus brillants faits d'armes de cette campagne fut la prise du Trocadero, fort d'une très grande importance, en ce qu'il défendait l'entrée du port de Cadix. Les en-

Digitized by Google

nemis avaient employé toutes les ressources de l'art pour protéger la position, ils avaient coupé la langue de terre qui la réunissait au continent. Malgré le feu le plus vif, malgré la profondeur de l'eau, qui en ce moment était de cinq pieds, malgré les nombreux chevaux de frise qui garnissaient le pied des retranchements, une colonne traversa le canal sans hésitation, força les retranchements et s'en rendit maîtresse en quinze minutes. Les forces espagnoles s'étant retirées au fort Saint-Louis en furent à l'instant même débusquées, et toute l'île, avec la plupart de ses défenseurs, tomba en notre pouvoir.

Dans l'impossibilité de tenir contre nos troupes, les prétendues Cortès se déclarèrent dissoutes; Cadix ouvrit ses portes, et Ferdinand fut libre. Toutes les places qui tenaient encore pour la rébellion firent leur soumission, et l'Espagne rentra dans l'ordre et le calme. Ce même Ferdinand, délivré par la France, devait un jour, par faiblesse, jeter sa patrie dans la plus profonde agitation et y amener une longue série de malheurs.

Les opérations militaires furent la partie la moins difficile de cette guerre. Pendant que nos armées faisaient fuir les Espagnols, notre diplomatie était aux prises avec celle de l'Angleterre. Jaloux de notre influence en Espagne, surtout craignant de nous voir aller aussi rétablir l'ordre en Portugal, le Parlement anglais avait parlé de s'unir aux Espagnols contre nous.

Chateaubriand, qui tenait surtout à être dans les meilleurs termes avec l'Angleterre, dont il admirait le système de gouvernement, commença d'abord à la rassurer par rapport au Portugal, et déclara que ce pays étant

Digitized by Google

éloigné de nos frontières, nous n'avions nullement l'intention de nous mêler des affaires de ce petit Etat. Sachant aussi que les Anglais se préoccupaient beaucoup de l'abolition de la traite des noirs, il flatta cette pensée, et dit : « Que si la traite était pratiquée le plus souvent » sous pavillon français, c'était bien souvent à l'insu » de la France, et surtout contre son gré; qu'il fallait » l'attribuer principalement à l'insouciance du public » commerçant. »

Tout en donnant au cabinet anglais cette sorte de satisfaction, cette preuve de bon vouloir, Chateaubriand recommandait au duc d'Angoulême de montrer en Espagne la plus grande modération politique, et le conjurait de ne point se jeter dans les bras des *ultra royalistes*. Ce conseil fut si bien suivi, que la junte royale, établie à Madrid après la destruction de celle d'Urgel, en fut vivement alarmée et faillit se séparer du commandant général des troupes françaises, parce qu'il avait ordonné de ne laisser arrêter personne pour délit politique, sans l'autorisation des officiers français.

Lorsque cet ordre eut été publié, la junte demanda des explications, craignant qu'il ne fût dans les desseins du gouvernement français de s'emparer de l'autorité en Espagne. On la rassura, et on lui dit que le duc d'Angoulême n'avait eu d'autre but que d'empêcher des excès et de faciliter une réconciliation désirée.

L'Angleterre, toujours jalouse, redoutant notre prépondérance en Espagne, lança cette note dans le monde diplomatique : « La France croyant sa sûreté menacée et ses intérêts compromis par l'état de choses existant dans la Péninsule, on lui a reconnu le droit d'intervenir;

Digitized by Google

mais elle seule doit agir, et la stricte neutralité doit être gardée par toutes les autres puissances. Si, contre toute attente, les cabinets européens dérogeaient à ces conventions, l'Angleterre se verrait forcée de faire respecter les engagements pris, et elle considérerait la cause espagnole comme la sienne propre. »

En France, d'un autre côté, on craignait que le gouvernement n'employât l'ascendant qu'il avait acquis en Espagne à imposer à ce pays une charte semblable à la nôtre. La droite de la Chambre des députés formula le conseil qu'il fallait laisser Ferdinand à sa liberté, et lui permettre de régir ses sujets comme il le voudrait. Villèle partagea cette opinion et la fit admettre par Pozzo-di-Borgo, qui se rendit cependant à Madrid, sur l'ordre du czar, pour déterminer Ferdinand VII à prendre un ministère parmi les modérés.

La campagne d'Espagne avait eu pour résultat de donner beaucoup d'activité et de force au parti royaliste. Les libéraux voyant entreprendre la guerre d'Espagne avaient prédit de grands malheurs et annoncé des désastres semblables à ceux que Napoléon avait essuyés sur cette terre. Toutes les funestes prédictions, loin de s'être réalisées, avaient été, au contraire, démenties par les événements. Les avantages s'étaient succédé sans revers. Villèle, se sentant fortement appuyé par l'opinion publique, résolut de constituer la Chambre élective sur d'autres bases. Il lui parut que les élections annuelles jetaient sans cesse dans la société une vive agitation, qui ne lui permettait de rien suivre pendant longtemps. Persuadé qu'une durée de sept ans, suivie d'un renouvellement intégral de la Chambre, serait plus utile au pays, Villèle

Digitized by Google

amena ses collègues à faire prononcer la dissolution de la Chambre, afin d'avoir une assemblée plus homogène, qui donnât à un ministère l'espérance d'une longue durée.

Lorsque la dissolution de la Chambre eut été prononcée, les royalistes agirent avec tant d'activité et d'habileté, qu'il ne resta au côté gauche que dix-neuf membres. Quatre cent dix légitimistes avaient été nommés; ils n'étaient pas tous des ministériels purs; ils avaient leurs idées et leurs principes; mais la grande majorité était essentiellement religieuse et aristocratique, caractère que le ministère ne possédait pas à un très haut degré.

§ III. *Derniers actes du règne de Louis XVIII.*

Jusqu'à présent nous n'avons fait qu'indiquer ce qui concerne les choses religieuses sous la Restauration; nous allons les exposer avec une certaine étendue et montrer l'influence qu'elles eurent sur les destinées de la légitimité.

En rentrant en France, la légitimité s'annonça avec le dessein et l'espérance de restaurer tout ce qu'il y avait de bien dans le passé, et principalement la religion. Aussi le clergé acclama le retour de Louis XVIII et se sentit allégé par la défaite définitive de Napoléon, qui avait porté une si rude atteinte aux intérêts catholiques. Mais si la religion fut mal comprise par le pouvoir légitime, elle ne le fut pas assez par une partie du clergé, ni même par plusieurs de ceux qui voulurent faire prédominer les véritables principes.

Digitized by Google

Le roi était un catholique comme on en formait avant la révolution en France. Louis XVIII s'était fait une grande réputation d'homme d'esprit, parce qu'il savait élégamment tourner une lettre, un billet, qu'il connaissait la littérature païenne, qu'il avait un peu penché vers la philosophie du XVIIIe siècle. C'est ce qui a fait dire que Louis XVIII était sans religion, ou du moins n'avait que cette vague religiosité dont les conséquences pour les croyances et les mœurs n'imposent pas de grands devoirs. Cependant les traditions de sa famille, le trône qu'il occupait, son titre de roi très chrétien, et puis ce reste de croyances religieuses qui sommeillaient au fond de son cœur, l'obligeaient à soutenir le catholicisme. Mais le système qu'il avait voulu faire prévaloir en politique, il essaya de l'appliquer en matière religieuse. En politique, il ne voulait rien de tranché, aimait à louvoyer entre les partis, s'appuyait sur les centres, repoussait toutes les doctrines et les opinions fortes. En religion, il travailla à satisfaire ce que l'on nomme les opinions nationales, à faire relever le clergé plus du trône du roi que de la chaire de Saint-Pierre.

A peine rentré en France, une grave question se présente : les anticoncordataires, les anciens évêques qui avaient refusé leur démission en 1801, demandent, au nom de la légitimité dont ils se donnent comme les martyrs, d'obliger les nouveaux évêques placés canoniquement sur leurs siéges, de les leur céder pour y rentrer. Ce n'est qu'avec peine que Pie VII obtient que ces évêques vénérables à tant de titres, mais malheureusement aveuglés par les préjugés de leur ancienne éducation, reconnaissent le pouvoir absolu du St-Siége sur toute l'Eglise.

Digitized by Google

Afin de rendre à la religion sa splendeur, de restaurer par elle les bonnes mœurs, de rétablir par elle la véritable source du respect et de la soumission, Louis XVIII fit avec le Souverain Pontife un nouveau concordat (1817), par lequel celui de 1801 était détruit et celui de François Ier rétabli : il devait y avoir quatre-vingt-huit évêchés en France. Mais chose singulière, le ministère Richelieu, en présentant ce concordat aux Chambres, osa dire que le roi nommait aux évêchés et aux bénéfices ecclésiastiques par un *droit inhérent à sa couronne*. C'était renverser les principes les plus clairs et les plus fondamentaux du catholicisme, et refaire, en faveur de la royauté, la confusion des deux puissances dont on a fait un si grand crime à la Papauté. Ce concordat fut repoussé par la Chambre des députés comme trop favorable au pouvoir ecclésiastique. Il fut remplacé par celui de 1822, qui n'apporta d'autre modification à celui de 1801, que d'augmenter le nombre des siéges épiscopaux, qui furent portés à quatre-vingts, y compris quatorze métropoles.

Louis XVIII partageait tous les préjugés de sa race sur la fameuse déclaration de 1682, qu'il regardait comme le palladium de son trône. Il savait que cette déclaration et la *défense* de ce qu'on nommait *les libertés de l'Eglise gallicane*, plaisaient beaucoup aux ennemis du catholicisme, parce que c'était un moyen d'affaiblir la religion en France ; il y tenait lui-même très fortement, parce que le roi affaiblissait ainsi l'autorité pontificale, se substituait à sa place et formait une sorte d'Eglise nationale. C'était, à ses yeux, avoir le double avantage de grouper autour du trône toutes les forces de l'Eglise de

Digitized by Google

France, et cependant être encore uni au centre de l'unité. Il s'imaginait avoir, par ce coup de fausse politique, ce que de prétendus habiles nomment les avantages précieux d'une Eglise nationale comme celle d'Angleterre, et l'énergie qu'apporte l'union de toutes les Églises catholiques.

Afin de conserver, de propager, de fortifier l'Eglise gallicane, on la vanta outre mesure, et l'on fit prêter aux professeurs en théologie serment d'enseigner, non point comme opinion, mais comme doctrine positive, la *déclaration de* 1682 et *les libertés de l'Eglise gallicane.*

Cette impulsion, donnée par le roi, fut acceptée par le corps épiscopal français à quelques exceptions près. On remarque que le clergé devint ainsi tellement uni au roi, qne la cause de la royauté devint celle du clergé, qui semblait devoir plus au roi qu'au Pape. Nous verrons plus tard quelles en furent les conséquences politiques. Observons seulement ici que le clergé ne fut pas initié aux notions de la vraie théologie, et quand, au sortir des bancs de l'école, nous voulûmes lire les théologiens qui posent les vrais principes relatifs à l'Eglise universelle et les règles véritables du droit canonique, nous nous trouvâmes en pays inconnu; une multitude de choses excitèrent notre étonnement.

Le roi favorisait l'Eglise quand elle demeurait renfermée dans le cercle de ses idées et de celles de ses ministres; mais si elle prétendait en sortir, il lui apportait des entraves. Ainsi il établissait des aumôniers dans les régiments, qui la plupart, peut-être, auraient mieux aimé ne pas en avoir, parce qu'on leur donnait le rebut du clergé, les prêtres ambitieux ou mal vus de leur évêque

Digitized by Google

diocésain. Les congrégations de femmes se multiplièrent; mais les ordres religieux ne purent avoir d'existence légale. Il faut remarquer que la milice la plus forte de l'Eglise, ce sont les ordres religieux; on pourrait comparer le clergé paroissial aux garnisons placées dans les citadelles, tandis que les moines sont l'armée toujours en campagne. La royauté, sentant que son système religieux serait bientôt ruiné si elle laissait s'établir avec liberté de doctrine et d'action les fortes légions des ordres monastiques, ne voulut pas les reconnaître, et, pour les tolérer comme individus, elle leur imposa ses maximes, ses lois, ses vues.

Dans cette sphère d'activité restreinte, le sentiment religieux avait un tel besoin de se manifester, qu'il fit explosion au dehors par les congrégations et les missions, dont nous entretenons ailleurs le lecteur. Les écrits se multiplièrent, et quelques hommes ardents tentèrent de faire crouler l'édifice du gallicanisme. Nous les verrons principalement à l'œuvre sous le règne de Charles X.

Si les idées saines avaient repris un certain empire dans le pays, si les opinions romaines pénétraient dans beaucoup de têtes, si la Congrégation avait acquis une haute importance politique, il y avait dans certaines classes une grande hostilité contre la religion, surtout dans la magistrature. Imbue des vieux préjugés du jansénisme, redoutant de voir l'Eglise se poser en rivale, la magistrature affecta un grand zèle pour le gallicanisme, attaqua vivement tout ce qui tendait à l'ultramontanisme et couvrit de son autorité les attaques dirigées contre les catholiques purs. Les journaux libéraux continuèrent aussi la guerre la plus déloyale contre le clergé, décla-

Digitized by Google

mèrent contre le *parti prêtre,* l'accusèrent d'usurpation et le montrèrent disposé à faire plier la société entière sous un joug de fer. Est-ce à dire que toutes ces accusations étaient injustes? que tous les prêtres étaient remplis de la modération évangélique? que tous les évêques mettaient dans tous leurs actes cette sage retenue qui convient si bien à leur caractère? Nous sommes loin de le dire. Il y eut plusieurs ecclésiastiques qui voulurent abuser de l'autorité accordée par la puissance laïque pour devenir oppresseurs. Mais la généralité des ecclésiastiques, mais presque tous les membres du clergé demeurèrent ce qu'ils devaient être, fermes dans leurs devoirs et pleins d'humilité. On voulut aussi les mêler à la politique, faire entrer des évêques à la Chambre des pairs, au Conseil d'Etat; était-ce une faute? On l'a dit; mais tout homme réfléchi répondra: non. La société avait en effet besoin d'être reconstituée sur de nouvelles bases, elle avait besoin d'être reprise par ses fondements. Mais qui donc pouvait mieux la relever que le clergé? Où est la véritable base de l'ordre social? N'est-ce pas dans la religion?

La Chambre de 1824 arrivait avec la volonté de changer l'organisation sociale en France et de l'établir sur de meilleurs fondements. Afin de réaliser ses vues, il lui fallait une longue durée. C'était donc satisfaire à son désir que de lui dire qu'elle aurait sept ans d'existence. Le ministère porta à la Chambre des pairs un projet de loi.

Ce projet était une grande nouveauté qui pouvait avoir d'immenses conséquences, et qui en eut en réalité de fort tristes. Car, en brisant subitement une Chambre au lieu de la renouveler partiellement, on pouvait arri-

Digitized by Google

ver à changer brusquement de système, de vues et même de gouvernement, surtout par les coalitions; tandis que si le renouvellement d'un cinquième amenait des changements, on pouvait y remédier avant que le mal fût consommé. On l'avait déjà fait en 1820. Le projet rencontra de nombreux adversaires dans la Chambre des pairs.

Malgré l'opposition, la loi fut adoptée. Parmi les critiques qui furent faites à la Chambre des députés, celle de Royer-Collard fut l'une des plus spirituelles : « Y a-t-il, » depuis un demi-siècle, un système qui ait été suivi, » un ministère qui ait subsisté, une vérité ou une répu- » tation politique qui ait duré sept ans? Que fera-t-on » dans sept ans? Qui peut répondre en France à une pa- » reille question? On fera comme aujourd'hui; on pren- » dra conseil des conjonctures, des ennuis, des terreurs » ou des espérances dont on sera obsédé. »

Le projet qui devait produire les deux cent vingt-un fut enfin accepté, à la grande satisfaction de Villèle, qui se persuada que tous les embarras de gouvernement avaient disparu.

Villèle, qui en finances voyait haut et presque toujours juste, touché de l'état prospère des fonds au-dessus du pair, résolut de proposer la conversion des rentes, afin de se procurer un fonds qu'il voulait employer à une mesure réparatoire. Chacun sentait que tant que l'on n'aurait pas accordé une indemnité aux malheureux émigrés pour les biens dont ils avaient été dépouillés, les acquéreurs ne seraient point tranquilles ni la nation en repos. Villèle pensait que cette mesure si juste ne devait point peser sur le contribuable déjà assez chargé,

Digitized by Google

et que l'on voulait alléger. Il s'entretint, avec les premiers financiers de l'époque, des moyens de conversion, et trouva une riche compagnie de banquiers qui se chargeait de toute la conversion à soixante-quinze pour cent les trois francs de rentes. Cette combinaison devait diminuer énormément la dette publique, mais elle avait des inconvénients. D'abord elle augmentait le capital, et même, avec le temps, elle devait être en réalité onéreuse au Trésor. Car, par le moyen de l'amortissement, on devait bientôt racheter à quatre-vingts, quatre-vingt-dix, et peut-être cent. Sous ce point de vue, l'opération n'était pas aussi brillante qu'elle l'avait paru. Une autre combinaison avait été proposée, c'était de rembourser par série et de proposer quatre et demi à ceux qui voudraient laisser leurs rentes sur l'Etat. Après avoir opéré cette conversion, on pouvait plus tard, si les fonds s'élevaient assez, faire de nouvelles conversions, de manière à maintenir la rente de l'Etat au taux de la Bourse.

Villèle, ayant admis la première combinaison comme étant la plus facile, avait passé un contrat avec une compagnie célèbre. Le projet fut apporté inopinément à la Chambre des députés, sans que les journaux se fussent usés sur cette matière et qu'ils eussent préparé les esprits à son adoption. « Ce n'est qu'en surprenant la religion » du monarque, s'écria La Bourdonnaye, qu'on peut » présenter en son nom un projet aussi désastreux; c'est » un aliment jeté à l'agiotage, il compromet le crédit, il » est ruineux pour le rentier auquel on arrache le fruit » de ses économies. »

Par les efforts des plus puissants orateurs, la mesure passa à la Chambre des députés; mais elle alla échouer

Digitized by Google

à celle des pairs. Il y avait là d'habiles financiers, ennemis particuliers du ministère. Roy et Mollien attaquèrent la mesure; mais, malgré la vivacité de leurs attaques, le projet eût incontestablement passé si Mgr de Quélen, archevêque de Paris, ne fût venu lui donner le coup de grâce. « La loi est-elle juste? s'écriait-il; peut-on appli» quer à l'Etat débiteur et à ses créanciers les mêmes » règles qui gouvernent les particuliers? Quand la loi » serait juste dans son principe, l'est-elle dans le mode » qu'elle emploie? Une justice rigoureuse n'est-elle pas » appelée une injustice? Le rentier, qui ne connaît ni la » spéculation du commerce, ni les calculs de la Banque » ou du Trésor, qui ne vit que de son revenu, sans s'oc» cuper d'autre chose, ne verra-t-il pas dans cette ré» duction un bouleversement, une révolution dans son » existence, dans celle de ses enfants et de sa famille? » Avocat et tuteur des pauvres, poursuivait Mgr de Qué» len, je réclame à cette fin toutes les modifications pos» sibles; j'invoque le bienfait de cette loi impérieuse du » malheur, qui réclame toutes les exceptions. »

Ce discours fit à Mgr de Quélen une grande réputation de libéralisme que le vertueux prélat ne méritait pas. Il avait envisagé l'équité, et surtout l'intérêt de la partie très nombreuse de ses diocésains dont la fortune était faible. Car une multitude de petits rentiers de la capitale allaient se trouver dans une grande gêne par cette transaction. Le projet fut rejeté par cent dix voix contre cent cinq.

Un échec semblable à celui que Villèle venait d'éprouver est, dans les gouvernements représentatifs, une raison d'honneur de quitter les affaires et de les remettre

Digitized by Google

en d'autres mains. Villèle résolut, au contraire, de profiter de cet échec pour se fortifier au pouvoir, en éloignant un ministre qui lui portait ombrage et qui n'était pas étranger à l'échec qu'il venait d'éprouver. Depuis que le duc Matthieu de Montmorency et le maréchal Victor avaient été obligés de se retirer des affaires, Villèle n'avait réellement plus au ministère qu'un homme important; mais cet homme surpassait par ses talents, par ses manières, par sa popularité, tout ce qu'il y avait de plus grand en France. Chateaubriand, qui couvrait le ministère de sa protection, afin d'arriver à la présidence, avait préparé un échec à son collègue dans la fameuse loi qui venait d'être discutée. Non content de ne pas prendre la parole pour la défendre, il avait même conseillé à ses amis de la repousser. Sous l'impression pénible que lui avait causée la conduite peu loyale de son collègue, Villèle fit des plaintes amères au roi, qui rendit sur-le-champ une ordonnance ainsi conçue : « Le comte de Villèle, président de notre conseil des ministres et ministre secrétaire d'Etat au département des finances, est chargé, par intérim, du portefeuille des affaires étrangères, en remplacement du sieur vicomte de Chateaubriand. » Maître de cette ordonnance, Villèle écrivit à Chateaubriand une lettre en deux lignes : « Monsieur le vicomte, j'obéis aux ordres du roi, et je vous transmets l'ordonnance ci-jointe. »

Chateaubriand se rendit au château lorsqu'il reçut cette grossière dépêche. Il descendit de voiture, prit une plume et répondit : « Monsieur le comte, j'ai quitté l'hôtel des affaires étrangères; le département est à vos ordres. » Funeste scission, qui fut une des causes de la

Digitized by Google

chute de la royauté. Le *Journal des Débats*, Bertin de Vaux, la faction Agier commencèrent contre Villèle une guerre acharnée qui amena la révolution de 1830.

Villèle, en se chargeant du ministère des affaires étrangères, avait plusieurs affaires très importantes à suivre. Sans parler ici de la question des Hellènes, que nous exposerons plus tard avec étendue, l'Espagne préoccupait toujours assez vivement les politiques. D'après les arrangements pris avec Ferdinand VII, nous devions quitter la Péninsule le 1er juillet 1824. Mais tel était encore l'ébranlement des esprits, qu'il fallut engager nos troupes à prolonger leur séjour jusqu'au 1er janvier 1825. L'Angleterre ayant manifesté de l'inquiétude à cet égard, M. de Polignac répondit que le gouvernement français ne voulait pas demeurer en Espagne au-delà de cette époque et leva ainsi les inquiétudes de notre rivale.

Dans le Portugal, qui avait aussi éprouvé une partie des agitations de l'Espagne, les royalistes portèrent l'infant don Miguel à la tête du gouvernement et déclarèrent Jean VI incapable de gouverner; acte politique que les légitimistes français acceptèrent comme très avantageux, dans l'espérance que le jeune prince, un des champions décidés du pouvoir absolu, parviendrait à affermir son autorité et serait utile dans la guerre déclarée à la révolution. Hyde de Neuville, notre ambassadeur en Portugal, adopta une opinion contraire à celle des légitimistes décidés; il recueillit Jean VI, le reconduisit sur un vaisseau anglais, amena la soumission de don Miguel et le détermina à se retirer en France.

En France, le même travail de recomposition sociale

Digitized by Google

dans le sens légitimiste le plus prononcé, se faisait avec un bonheur plus apparent que réel. La Chambre des députés, qui semblait avoir reçu la mission spéciale de réparer les torts du passé, avait ainsi tracé son programme par la bouche de Berthier : « Que de nécessités à satisfaire ! disait Berthier, décerner des peines contre le sacrilége ; rendre aux liens du mariage toute leur sainteté en faisant précéder l'acte civil de l'acte religieux ; donner au clergé une existence indépendante ; fermer surtout cette grande plaie de la révolution, en donnant aux victimes de la fidélité une indemnité égale à l'étendue de leurs pertes ; revoir nos codes et les mettre plus en rapport avec nos sentiments religieux et nos institutions monarchiques ! »

Toutes ces grandes mesures, ces réformes radicales qui avaient besoin d'être mûries, étaient des indications fournies aux ministres, des conseils qu'on leur donnait, afin de profiter de l'intervalle des sessions pour préparer des lois qui répondissent à ces besoins. Plusieurs commissions furent nommées pour reconnaître et déterminer les besoins des divers services ; et l'on peut dire que toutes furent choisies avec la plus scrupuleuse attention parmi les hommes de mérite, sans s'inquiéter de leurs opinions. On nomma un conseil d'amirauté pour régler la législation maritime et coloniale, pour former l'organisation de l'armée navale et en un mot pour réglementer tout ce qui tenait à la marine. Effrayé de l'immense quantité de lois, d'arrêts, de décrets rendus par les Assemblées législatives et par les gouvernements très opposés de vues et de principes qui s'étaient succédé depuis 1789, le ministre de la justice nomma une com-

Digitized by Google

mission composée de nos plus habiles jurisconsultes pour coordonner toute notre législation. Le conseil d'Etat fut reconstitué sur des bases aussi larges que celles qu'il avait eues sous l'Empire. Comme il était appelé à juger les affaires des citoyens de toutes les classes, le ministre y fit entrer des spécialités de tous les genres, même des sommités ecclésiastiques.

Ces travaux destinés à reconstituer l'Etat et l'administration, devenaient l'objet de grands éloges et de critiques sévères, et fournissaient à la presse un puissant aliment. La presse, presqu'unanime d'abord à soutenir le gouvernement, était dans l'état d'exaltation le plus déplorable; la plupart des feuilles publiques, devenues ennemies du gouvernement, frappaient à droite, à gauche, à coups redoublés sur le ministère, l'accusaient les uns de servir la révolution, les autres de trahir la Charte. Deux moyens se présentaient pour arrêter les excès de la presse, la corruption et la censure. Le ministère, après avoir acheté quelques journaux, en voyant d'autres non-seulement résister à ses tentatives de corruption, mais encore mettre au grand jour ses manœuvres, ce qui augmenta l'irritation, résolut enfin de recourir à la censure. Un motif spécial l'engageait à adopter cette mesure : le roi se trouvait dangereusement malade; ses jambes n'étaient qu'une plaie, il ne quittait plus son fauteuil, il pouvait mourir d'un instant à l'autre; il était dangereux de laisser la presse se livrer à toutes ses folies au moment d'un changement de règne. La censure fut en conséquence rétablie.

Averti par l'affaiblissement de ses forces physiques, triste fruit d'une vie trop peu conforme au titre de sage

Digitized by Google

qu'on lui donnait, qu'il cesserait bientôt de vivre, le roi voulut que le peuple fût instruit de sa situation et se prépara à paraître devant Dieu avec une admirable résignation. Il reçut les secours de la religion au milieu de la pompe usitée dans les traditions de la monarchie. Il dit à son frère : « J'ai des devoirs à remplir; vous, mon » frère, vous avez des affaires. » Il voulut ensuite donner au comte d'Artois des conseils sur la manière de conduire la nation. « J'ai louvoyé entre les partis comme Henri IV, » et j'ai par-dessus lui que je meurs dans mon lit aux » Tuileries; agissez comme je l'ai fait, et vous arrive- » rez à cette fin de paix et de tranquillité. Je vous par- » donne les chagrins que vous m'avez causés, par l'espé- » rance que fait naître dans mon esprit votre conduite » de roi. »

Le débile vieillard leva ensuite sa main défaillante et bénit la famille royale attendrie jusqu'aux larmes. Telle était la présence d'esprit du roi, qu'il s'informa de tout, régla les moindres affaires, fit rechercher dans ses papiers ce qu'ils pouvaient contenir de compromettant ou d'inconvenant et ordonna de le brûler. Il expira le 16 septembre 1824.

Louis XVIII a reçu beaucoup d'éloges; on l'a mis au nombre de nos rois les plus dignes de fixer l'attention de l'historien. Nous ne parlerons pas de lui comme littérateur; chacun sait qu'il était ami des lettres, que personne ne savait mieux apprécier la grâce des vers. Comme administrateur de ses biens, personne n'eut jamais plus de sagesse ni de grandeur. Malgré des dépenses énormes soit en actes de bienfaisance, soit dans le déploiement d'une pompe royale, ou dans les secours

Digitized by Google

qu'il accordait aux beaux-arts, tel était cependant l'ordre qu'il mettait dans l'administration de ses biens, qu'il ne laissa aucune dette quoiqu'on dît qu'il en avait beaucoup. Son trésor renfermait à peine quelques centaines de mille francs. Au point de vue de la politique matérielle, Louis XVIII avait incontestablement beaucoup fait pour la France. Que l'on considère le déplorable état dans lequel il l'avait trouvée; ses finances étaient ruinées, l'industrie abolie, le crédit public anéanti, le sol couvert d'étrangers; à sa mort, la nation se trouve dans un état de prospérité presqu'inconnu dans la longue suite de notre histoire. Huit années avaient suffi pour guérir toutes nos blessures, cicatriser toutes nos plaies et rendre au corps social une grande vigueur. Heureux si le roi avait su donner au pouvoir et à la religion la force nécessaire pour triompher de leurs ennemis! Ce qui a surtout fait combler des plus grands éloges Louis XVIII, c'est la concession de la Charte. Cette Charte était-elle un bienfait? Le parlementarisme tel qu'il avait été constitué, pouvait-il se fonder d'une manière durable en France? L'histoire répondra pour nous.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Règne de Charles X.

§ I. *Fin du ministère Villèle. — Le sacre. — Navarin. — Lutte des partis.* (*16 septembre 1824. — 4 janvier 1828.*)

Louis XVIII venait de rendre le dernier soupir en présence d'une foule nombreuse qui passa alors dans un salon voisin. Charles, comte d'Artois, son frère, resta quelques instants auprès du lit de mort du roi, puis s'en arracha à regret, précédé du comte de Damas, qui fit ouvrir les deux battants du grand salon et dit d'une voix solennelle : « Le roi, messieurs. » Le successeur de Louis XVIII, Charles X, ce roi rempli des souvenirs de l'antique monarchie, semblait la personnification du véritable chevalier; il avait des manières agréables, nobles sans fierté, un maintien royal, des paroles toujours convenables et appropriées à toutes les situations. Jamais prince ne sut mieux répondre à tous les discours. Les réponses qu'il fit aux différents corps qui vinrent le féliciter furent toutes pleines de cette haute convenance qui va si bien aux rois. « J'ai promis comme sujet, disait-il aux » pairs et aux députés, de maintenir la Charte et les ins- » titutions que nous devons au monarque que nous pleu- » rons! Aujourd'hui que le pouvoir est entre mes mains,

Digitized by Google

» je l'emploierai tout entier à consolider, pour le bonheur » de mon peuple, le grand acte que j'ai juré de mainte- » nir. J'ai la plus grande confiance dans mes sujets, et je » suis persuadé que je trouverai en eux les mêmes sen- » timents; j'étais frère, maintenant je suis roi, et ce titre » indique assez la conduite que je dois tenir. » Le nonce du Pape porta la parole au nom du corps diplomatique : « Fidèles interprètes de leurs maîtres, les représentants des puissances étrangères partageaient la douleur géné- rale. Louis XVIII avait fait le bonheur de son peuple et avait mérité par sa sagesse l'admiration de l'Europe ; mais la religion retrouvait en Charles X son ferme appui et la France un père bien aimé, les souverains de l'Eu- rope l'ami et le garant de la paix et de cette union qui affermit les monarchies et assure la prospérité des peu- ples. » Le roi répondit : « Mon cœur est trop déchiré » pour que je puisse vous exprimer mes sentiments ; je » n'ai qu'une ambition, et j'espère que Dieu me l'accor- » dera, c'est de continuer avec zèle ce que mon vertueux » frère a si bien fait ; mon règne ne sera que la continua- » tion du sien, tant pour le bonheur de la France que » pour la paix et l'union de l'Europe. »

En lisant toutes les réponses que Charles X fit dans cette circonstance, les paroles agréables qu'il adressa à tous, on serait tenté de croire que la France avait un grand roi digne de la commander et destiné à faire son bonheur. Il est certain qu'aucun prince ne portait plus haut que Charles X le sentiment national, qu'aucun ne voulait plus la grandeur de la France, que s'il eût régné dans son élément, que s'il eût été placé à la tête d'une na- tion de chevaliers inviolablement fidèles à leur blason, il

Digitized by Google

eût élevé la France au premier rang des nations. Ce qu'il fit pour relever notre pays dans son règne si court, est un sûr garant de ce qu'il eût fait s'il eût pu paisiblement suivre les mouvements de son âme chevaleresque. Mais Charles X n'avait point ce qui est nécessaire à un monarque constitutionnel, c'est-à-dire cette finesse de caractère, sœur de la ruse et de la perfidie, qui marche par des voies souterraines et masque toujours ses véritables pensées. Il eut trop de franchise, ce fut sa perte et son malheur.

Quoique le ministère de Louis XVIII ne répondît pas entièrement aux vues de Charles X, qu'il eût à sa disposition des hommes plus dévoués à sa personne et à son système, cependant il le conserva tout entier. Le nouveau roi avait tant entendu dire au parti qui l'environnait que la liberté de la presse était un bienfait immense et un puissant moyen de gouvernement pour celui qui saurait en user, que, à peine monté sur le trône, il dit : « Plus de censure. » parole imprudente qui fit sa ruine. Toutes les presses libérales entonnèrent alors des hymnes à la glorification du nouveau roi. Mais, au milieu des éloges, il y avait des phrases qui auraient dû faire réfléchir un pouvoir prévoyant : « Un nouveau règne com-» mence; le prince veut le bien, mais il veut le faire con-» naître; en rendant la liberté aux journaux, sa sage » volonté écarte le nuage de déception dont ses ministres » comptaient s'entourer; quel gage plus rassurant la na-» tion pouvait-elle désirer? quelle garantie plus efficace » pouvait-elle obtenir pour son avenir? »

Regardant la religion comme la plus grande ennemie de ces nouveautés étranges qu'elle voulait faire préva-

Digitized by Google

loir en matière de gouvernement et de philosophie, la presse libérale n'osant attaquer directement le catholicisme, frappa à coups redoublés sur les Jésuites. Ce nom comprit tout ce qui tenait à la religion. Les Jésuites, établis sous le nom de Pères de la Foi, avaient, en effet, fait de puissantes associations; ils agissaient sur toutes les classes de la société, possédaient des agents au ministère, dans les administrations, dans les œuvres de charité; par les congrégations, ils s'emparaient de la jeunesse, la réunissaient et essayaient de lui inspirer l'amour du trône et de l'autel. Quand un père de famille envoyait son fils à Paris, il le recommandait presque toujours à quelques hommes de bien qui le faisaient entrer dans la congrégation. Celui qui se distinguait par ses actes de piété, par son attachement à la religion, ne demeurait plus sans protecteurs. Mais, comme cela était inévitable, ce zèle excitait la fureur des voltairiens, qui craignaient d'être détrônés. De là les attaques incessantes des journaux contre la religion, frappée sous le nom des Jésuites. La guerre du *Courrier français* et du *Constitutionnel* contre l'Eglise était si audacieuse, que le gouvernement demanda aux tribunaux la suspension de ces journaux. Le ministre de la justice aurait dû savoir que les tribunaux, remplis de juges voltairiens, nommés par une administration voltairienne, ne répondraient pas à son attente. Aussi la Cour royale de Paris déclara qu'il n'y avait pas lieu à prononcer la suppression requise.

Par de semblables arrêts les tribunaux encourageaient les mauvaises feuilles à tout oser, à tout inventer, à jeter sur ce qu'il y a de plus saint au monde le plus profond discrédit. Est-il étonnant que lorsque le roi laissait lui-

Digitized by Google

même toute latitude aux journaux, quand il ne leur donnait d'autres juges que leurs complices, les journaux déversassent le plus profond mépris sur la religion et sur ses ministres?

Le ministère se proposait de faire adopter dans le cours de la présente session des lois très importantes. Charles X les annonça d'une manière voilée dans le discours de la couronne. « La confiance avec laquelle mon avénement » au trône a été accueilli, disait Sa Majesté, ne sera » pas trompée; je connais tous les devoirs que m'impose » la royauté, et, fort de l'amour de mon peuple, j'espère » avoir le courage et la fermeté de les bien remplir. La » situation intérieure de la France est dans un état satis- » faisant qui flatte mon amour-propre de roi. Mon frère » trouvait une grande consolation à préparer les moyens » de fermer les dernières plaies de la révolution. Le mo- » ment est venu d'exécuter ses sages desseins; ce grand » acte de justice va s'accomplir sans augmenter les im- » pôts, sans nuire au crédit. C'est au pied des autels que » je renouvellerai le serment de maintenir et de faire » observer les lois de l'Etat et les institutions octroyées » par mon frère. La Providence m'a confié le soin de » réparer les derniers malheurs de mon peuple; et je la » conjurerai de continuer sa protection sur notre belle » France, que je suis fier de gouverner. »

Ces dernières expressions étaient belles, elles étaient dignes du roi chevalier, qui montra autant de grâce et d'à-propos dans sa réponse à l'adresse :

« Oui, nous nous entendrons toujours pour le bon- » heur et la gloire de la France. Union de sentiments, » union de principes, jamais nous ne nous séparerons;

Digitized by Google

» glorieux de contribuer à la félicité de cette belle France » que nous chérissons tous, je remplirai fidèlement les » intentions d'un frère que je pleure; je rechercherai » tout ce qu'exigera le soin, le bien de mon peuple. » Quelle satisfaction pour nous de réparer et de faire ou- » blier nos malheurs! J'y réussirai si Dieu me prête vie; » mais si je n'en avais pas le temps, mon fils est là, il » achèverait ce que j'aurais commencé. »

Une des premières lois portées au Parlement fut la demande de la liste civile. Le projet portait en substance : « 1° Les biens acquis par le feu roi et dont il n'aurait pas disposé, ainsi que les biens particuliers du roi régnant, seront réunis à la dotation de la couronne; 2° la liste civile du roi devait être fixée, pour toute la durée de son règne, à vingt-cinq millions, que le trésor royal payerait annuellement; 3° une somme de sept millions serait également payée annuellement par le trésor comme apanage des princes et princesses de la famille royale; 4° une somme de six millions serait payée extraordinairement par le trésor pour les frais des obsèques du feu roi et le sacre de Sa Majesté Charles X; 5° les biens restitués à la famille d'Orléans, provenant de l'apanage constitué à Monsieur, frère de Louis XIV, continueraient à être possédés aux mêmes titres par le chef de la branche d'Orléans, jusqu'à continuation de sa descendance mâle, auquel cas ils feraient retour aux domaines de l'Etat. »

Le ministère ne s'était prêté qu'avec une extrême répugnance à cette dernière disposition. Il savait que si le duc d'Orléans avait pour amis les ennemis de la royauté, il avait par là même un grand nombre d'ennemis dans les Chambres. Mais Charles X était si bon, il était si plein

Digitized by Google

de confiance en ce duc d'Orléans, à qui il venait de donner le titre d'Altesse royale, qu'il exigea que la donation faite par une ordonnance royale de Louis XVIII fût convertie en loi. Afin qu'on ne pût repousser une demande si chère à son cœur, il voulut l'annexer à la liste civile.

Si le roi n'eût pris ce soin, il est probable que l'apanage du duc d'Orléans eût été repoussé; car il se manifesta la plus violente opposition dans toute l'Assemblée, et le projet ne passa que couvert de la protection toute spéciale du roi.

Un projet de loi beaucoup plus important que celui-là fut l'indemnité proposée pour les émigrés. En proposant d'accorder un milliard à trois pour cent, le ministre fit observer que si l'intérêt n'était pas aussi élevé que le taux ordinaire, il était constant que l'indemnité accordée atteignait au moins les revenus de 1789.

Cet acte réparateur trouva de nombreux contradicteurs, non-seulement dans la gauche, qui le repoussait avec des vociférations, mais encore dans la droite, qui le trouvait mesquin.

Martignac, qui avait été chargé de préparer la loi, présenta le rapport : « Le moment est venu de dédommager la fidélité malheureuse et dépouillée; c'est un acte de saine politique qui doit être accompli. L'heureux état de nos finances et la puissance de notre crédit permettent enfin à la Restauration de sonder cette plaie saignante qui porte sur le corps entier, quoiqu'elle paraisse n'affecter qu'une de ses parties. Les émigrés ont tout perdu à la fois, tout leur a été ravi, leurs créances, leurs meubles, leurs revenus, et, de plus, des lois cruelles les ont dépouillés de leurs champs, de leurs maisons, de la

Digitized by Google

partie du sol natal pour laquelle le propriétaire a droit de demander à la société protection et garantie. Il importe qu'un exemple apprenne que les grandes injustices obtiennent, avec le temps, de grandes réparations; il y a, dans la violence qui les a dépouillés de leurs biens, quelque chose d'odieux qui demande et exige une éclatante réparation. » Alors Girardin éleva une question préjudicielle : « Le grand nombre des membres de » cette Chambre, s'écria-t-il, est partie intéressée; que » MM. les députés ayant droit à l'indemnité se récusent, » sans cela la Chambre n'est pas compétente. — Girardin » a raison, » continuèrent plusieurs députés de la gauche. — Labbey de Pompières se fit entendre : « Les émigrés » ont tout perdu? fiction mensongère dissipée depuis long- » temps; voyez les listes d'électeurs; tous, ou presque tous » sont éligibles; tous, ou leurs héritiers, sont des grands » colléges. D'ailleurs la confiscation eut pour motifs de » priver de leurs ressources ceux qui déchiraient la patrie; » et quelle est la puissance qui se refuse à enlever à son » ennemi ses moyens d'attaque? Ce fut donc un acte de » conservation et non un acte de vengeance.»

« Eh oui! répliquait Agier, appelons vertu la confis- » cation et l'assassinat, puisque le malheur et l'émigration » sont des crimes! Je n'ai pourtant lu nulle part, je n'ai » jamais entendu dire que des sujets fussent criminels pour » avoir défendu leur roi, pour avoir suivi leurs princes, » et je ne les croyais coupables qu'aux yeux des révolu- » tions. La patrie! nous dit-on; mais la patrie, on pronon- » çait son nom, on déchirait son sein; la patrie est dans » les institutions, dans les lois, dans le roi, dans la reli- » gion, et tout avait disparu dans la tempête; il ne restait

Digitized by Google

» plus que la prison et l'échafaud. — Qu'allèrent deman-
» der les émigrés aux étrangers? s'écriait le général Foy :
» la guerre, la guerre à la suite des envahissements de la
» France; la guerre sous des chefs et avec des soldats dont,
» après la victoire, ils n'eussent pu maintenir l'ambition
» et la colère. Lisons la charte : elle déclare que les in-
» demnités devront toujours être préalables; et comment
» serait-elle préalable et conforme à la charte l'indemnité
» qu'on accorderait aujourd'hui pour un sacrifice con-
» sommé depuis trente ans? Les propriétés particulières
» passent de main en main, se vendent et se morcèlent
» pour les jouissances du plus grand nombre, et au mi-
» lieu de ce mouvement le trône reste indivisible et im-
» mobile pour la sûreté de tous. Si un jour une tour-
» mente extraordinaire sépare le monarque de la monar-
» chie, la tourmente passée, le prince est rendu au pays.
» Ceux-là calomnieraient l'autorité royale qui la feraient
» l'auxiliaire d'une opinion ou d'un parti, et qui place-
» raient le roi de France ailleurs qu'à la tête des affec-
» tions et des gloires de l'universalité du peuple français. »

« C'est en vain, répondait Villèle, qu'on voudrait, par
» des sophismes, imposer silence à la raison et à la con-
» science, elles répondent que la confiscation fut injuste,
» que la réparation est un acte de justice, de sagesse et
» de politique; d'ailleurs l'indemnité n'est ni une punition
» infligée aux uns, ni une récompense décernée aux au-
» tres; c'est une mesure indispensable au complément de
» la Restauration. Les émigrés, dites-vous, ont eu tort de
» s'éloigner du sol brûlant de la Révolution; et que sont
» devenues les victimes qui n'ont pas émigré? Et si l'au-
» guste fondateur de la charte, si le roi qui règne sur nous

Digitized by Google

» n'avaient pas émigré, aurions-nous obtenu notre affran-
» chissement de l'étranger? Cessez donc de faire un crime
» de leur dévouement et de leur fidélité à ceux qui ont
» tout perdu pour les suivre.» Ces doctrines, qui parlaient au cœur de la majorité, furent bruyamment applaudies. — « Quel est donc un projet de loi, s'écriait Dupont (de
» l'Eure), qui remet en question tout le passé? Vous vou-
» lez donc faire le procès à la Révolution? Vous voulez
» donc mettre en jugement la nation qui l'a voulue, et
» condamner trente millions d'hommes à faire amende
» honorable à l'émigration? » Le ministère n'eut pas seulement à repousser l'opposition de gauche, mais encore la droite, qui, comme nous l'avons dit, trouvait le projet mesquin, sans pensée et sans avenir. — « Ce projet, disait
» La Bourdonnaye, trompe toutes les espérances; il n'ac-
» corde pas assez aux émigrés pour tranquilliser leurs ac-
» quéreurs, et cependant il donne trop encore pour ne pas
» mécontenter ceux qui ne voudraient rien accorder (1). »

L'opposition fut plus vive encore à la Chambre des pairs. Chateaubriand défendit la mesure : « Je me sens
» d'autant plus libre, répondait Chateaubriand, que je
» n'ai rien à réclamer pour moi de l'indemnité; mes ser-
» vices, si j'en ai rendu à la cause royale, ont été de ces
» sueurs du soldat qui ne se comptent ni ne se paient,
» mais je sollicite avec ardeur un vêtement pour mes
» nobles compagnons d'armes, une chaussure pour ces
» vieux Bretons que j'ai vus marcher pieds nus autour
» de leur monarque, portant leur dernière paire de sou-
» liers au bout de leur baïonnette, afin qu'elle pût en-

(1, Capefigue.

Digitized by Google

» core faire une campagne. Et qu'on ne croie pas qu'en » élevant l'émigration, je cherche à troubler les acqué- » reurs de biens nationaux; ces biens, fertilisés par les » sueurs des nouvelles générations, avaient perdu sinon » le souvenir, du moins le caractère de leur origine; les » possesseurs de ces domaines sont partout, dans les » corps politiques, judiciaires, administratifs, dans l'ar- » mée, dans le palais du roi; la charte a confirmé la » vente de ces biens, et les serments prêtés à la charte » ne peuvent pas être vains. Ce qu'on vous demande, » c'est d'indemniser ceux qui ont été dépouillés, c'est » de leur rendre une justice tardive. »

Cette loi réparatrice et d'une bonne politique pour tout gouvernement sage, fut adoptée à une grande majorité. On remarqua que les libéraux, que ceux qui l'avaient attaquée le plus vivement furent les premiers à courir à la curée. Le duc de Choiseul réclama pour plus de onze cent mille francs; Liancourt, pour un million quatre cent mille francs; La Fayette se fit liquider pour quatre cent cinquante mille six cent quatre-vingt-deux francs, Gaëtan de La Rochefoucauld pour quatre cent vingt-huit mille deux cent six francs, Thiars pour trois cent cinquante-sept mille huit cent cinquante francs, Charles Lameth pour deux cent un mille six cent quatre-vingt-seize francs. Plus tard ces hommes devaient faire entendre des déclamations furibondes contre le milliard des émigrés. Voilà la justice des partis lorsqu'ils n'écoutent que leurs passions ou leurs haines! Cette loi produisit un effet bien considérable sur toutes les valeurs. Les propriétés augmentèrent de prix d'une manière étonnante; toutes les transactions se multiplièrent

Digitized by Google

et rendirent l'année 1825 l'une des plus prospères de nos annales.

La grande loi de finance avait un peu fait perdre de vue aux députés les questions religieuses, qui avaient été mises en première ligne. Deux lois furent cependant présentées, l'une concernant les choses divines, et l'autre relative aux personnes consacrées à Dieu. La première était la fameuse loi du sacrilége, qui punissait la profanation extérieure des saintes espèces de la peine du parricide. Breteuil, rapporteur à la Chambre des pairs, disait avec beaucoup de vérité : « Pour parvenir à faire » respecter nos lois, commençons par faire respecter la » religion, accordons-lui toute la protection qu'elle ré- » clame. Et pourquoi ne rendrions-nous pas notre légis- » lation plus morale, plus complète et plus religieuse? » Pourquoi ne paierions-nous pas à la religion de l'Etat » le tribut d'hommages qui lui est dû? »

Cette loi fut attaquée avec une extrême violence et présentée comme contraire à la loi fondamentale relativement à la liberté des cultes. Cette étrange discussion n'aurait pas pris une semblable forme chez un peuple religieux. Il n'est en effet aucune nation qui n'ait protégé son culte par des lois répressives contre des hommes assez audacieux pour le profaner. Ranger les choses sacrées au nombre des choses communes et ordinaires, punir celui qui aurait foulé aux pieds le pain des Anges comme celui qui aurait jeté un pain ordinaire, c'est n'avoir aucune intelligence des choses. Seulement on pourrait dire que la nature de la peine n'était peut-être pas en rapport avec la nature du crime.

Les congrégations religieuses abolies par la Révolu-

Digitized by Google

tion s'étaient reconstituées peu à peu, sans autorisation légale, sous le titre de simples associations. Il était évident que, avec un pareil régime, elles ne pourraient se développer, et surtout qu'on ne pourrait en tirer le bien désirable pour les œuvres de charité et le soulagement des malades. Le ministère présenta un projet de loi pour donner une existence légale aux seules congrégations de femmes.

La loi, telle qu'elle fut adoptée à la Chambre des pairs et à celle des députés, manifestait une certaine défiance à l'égard du pouvoir et semblait dire qu'il redoutait la facilité des ministres pour accorder aux hommes le droit de se constituer en association religieuse et de pouvoir, en cette qualité, posséder et acquérir.

Ces travaux furent suivis de projets de finances qu'on discuta rapidement, parce qu'on voulait assister au sacre qui devait se faire à Reims, au mois de mai.

Cette grande cérémonie devait aussi avoir sa signification politique; non pas comme quelques-uns le crurent, que le roi eût le dessein de reconnaître par son sacre qu'il tenait sa couronne de l'Eglise; les évêques eurent soin de prévenir leurs peuples que ce n'était pas ainsi qu'il fallait l'entendre, mais que la royauté voulait demander au ciel une bénédiction particulière pour le monarque.

La partie politique du sacre consistait dans le serment que le roi allait prêter. Les formules de serment qui accompagnaient autrefois le sacre n'étant plus, disait-on, en rapport avec le progrès des idées et avec nos institutions, on en formula une nouvelle ainsi conçue : « En » présence de Dieu, je promets à mon peuple de main-

Digitized by Google

» tenir et d'honorer notre sainte religion, comme il ap-
» partient au roi très chrétien et au fils aîné de l'Eglise;
» de rendre bonne justice à tous mes sujets; enfin, de
» gouverner conformément aux lois du royaume et à la
» charte constitutionnelle, que je jure d'observer fidèle-
» ment; qu'ainsi Dieu me soit en aide et ses saints Evan-
» giles. » La formule comme chef souverain et grand-
maître de l'ordre du Saint-Esprit, était : « Nous jurons à
» Dieu le Créateur, de vivre et de mourir en sa sainte foi
» et religion catholique, apostolique et romaine; de main-
» tenir l'ordre du Saint-Esprit, sans le laisser déchoir de
» ses glorieuses prérogatives; d'observer les statuts dudit
» ordre, et de les faire observer par tous ceux qui en sont
» ou seront, nous réservant néanmoins de régler les con-
» ditions selon le bien de notre service. » Enfin, comme
chef souverain et grand-maître de l'ordre royal et mi-
litaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-
d'Honneur, le roi disait : « Nous jurons solennellement
» à Dieu de maintenir à jamais, sans laisser déchoir leurs
» dernières prérogatives, l'ordre royal et militaire de
» Saint-Louis, et l'ordre royal et militaire de la Légion-
» d'Honneur; de porter la croix desdits ordres, et d'en
» faire observer les statuts. Ainsi le jurons et promettons
» sur la sainte croix et sur les saints Evangiles. »

Le sacre fut chanté par les poètes de l'époque, qui se plurent surtout à célébrer la clémence du roi. Charles X avait, en effet, accordé une amnistie générale pour tous les délits politiques. On vit s'ouvrir les prisons sur tous les condamnés pour cause de complot et de rébellion. Ceux qui avaient obtenu une si grande faveur n'usèrent

Digitized by Google

de leur liberté que pour tenter la destruction d'un trône qui s'était montré si indulgent à leur égard.

Deux pensées préoccupaient toujours le ministère : le développement des intérêts matériels et le moyen de fortifier l'aristocratie. Le commerce ayant fait une quantité prodigieuse d'affaires en 1825, et voulant prendre de nouveaux accroissements, demandait des débouchés nouveaux. La fameuse île de Saint-Domingue, échappée à la France, pouvait nous offrir des relations commerciales extrêmement importantes; mais pour cela il fallait reconnaître son indépendance. C'était un sacrifice bien pénible pour le roi, que d'admettre une indépendance qui devait faire perdre à notre patrie une partie de son territoire, une colonie riche. Mais pour la conserver il fallait la guerre et ses malheurs. Le ministère résolut enfin d'entrer en négociation. Il tomba d'accord avec les autorités d'Haïti aux conditions suivantes : « 1° que l'émancipation serait faite par ordonnance, c'est-à-dire dans la même forme qu'avait été concédée la charte française; 2° l'indemnité fut fixée approximativement aux pertes que les colons avaient éprouvées, déduction faite de leurs dettes; 3° on stipulerait des avantages commerciaux tels que pouvait les espérer la métropole émancipant ses colonies. »

Quoique cette loi fût évidemment dans l'intérêt du commerce, et que le roi eût fait un grand sacrifice en la présentant, cependant l'opposition l'attaqua comme étant un abandon du territoire. Mais ce qui excita le plus la fureur des partis fut le fameux projet de loi sur le droit d'aînesse, « contraire, disait-on, à notre Code civil et à nos habitudes. »

Digitized by Google

Villèle, voyant la propriété se fractionner toujours davantage, craignit qu'il n'y eût bientôt plus en France que de petits propriétaires et que l'aristocratie territoriale ne vînt à disparaître. Envisageant en outre que ce qui avait fait la force de la constitution anglaise, c'était principalement l'aristocratie, il résolut de présenter un projet de loi destiné à fonder parmi nous une classe de grands propriétaires. Peyronnet proposa un projet de loi ainsi conçu : « Dans toute succession déférée à la ligne directe descendante, et payant trois cents francs d'impôt foncier, si le défunt n'avait pas disposé de la quotité disponible, cette quotité serait attribuée, à titre de préciput légal, au premier-né des enfants mâles du propriétaire décédé; si le défunt avait disposé d'une partie de la quotité disponible, le préciput légal se composerait de la partie de cette quotité dont il n'aurait pas disposé. Les biens dont il était permis de disposer, d'après le Code civil, pouvaient être donnés en tout ou en partie, par acte entre-vifs ou testamentaire, avec la charge de les rendre à un ou plusieurs enfants du donataire, nés ou à naître, jusqu'au deuxième degré inclusivement. »

Ce projet causa la plus profonde sensation. Porté à la Chambre des pairs il y rencontra une opposition extrêmement vive, et fut rejeté aux applaudissements de la multitude. Chateaubriand publia le discours violent et populaire qu'il avait prononcé dans cette circonstance.

Le parti libéral, conduit par des hommes renommés par leur naissance, leur fortune, leur esprit et la ruse la plus perfide, comptait d'ailleurs sur les tribunaux qui, pactisant avec eux, ne voulaient point le condamner; le parti libéral était donc presque assuré de l'impunité et

Digitized by Google

devenait le maître de la situation. Il savait d'ailleurs remuer tout en sa faveur et profiter de toutes les circonstances pour affermir sa puissance. L'Académie, corps essentiellement littéraire, un peu indépendant par la nature de ses traditions et de ses travaux, voulut intervenir dans le différend et se poser en conciliateur, non point, comme on pourrait se le persuader, en travaillant à ramener tous les hommes de la droite à l'unité de sentiment, mais en déterminant le roi à se déclarer pour la gauche. Sur la proposition de Lacretelle, l'Académie rédigea une adresse au roi pour lui exposer ce que sa position avait d'étrange et le prier de renvoyer son ministère. Villèle, outré de colère, voulait d'abord briser l'Institut, mais rappelé à des sentiments plus calmes, il se contenta de frapper les académiciens qui avaient des charges à la cour. Ainsi Michaud, lecteur du roi, fut cassé. C'était une punition bien sévère infligée à un homme qui avait consacré ses jours au service de la légitimité.

Les moindres incidents servaient aux libéraux pour se montrer et agir sur le peuple. A la mort du général Foy il y eut une grande démonstration en sa faveur; des discours furent prononcés sur sa tombe; toutes les passions de la jeunesse des écoles furent surexcitées. La pairie ayant perdu La Rochefoucauld-Liancourt, le chef des patriotes de la pairie, les libéraux, non contents de porter le cercueil du défunt depuis son hôtel jusqu'à l'église, voulurent encore le prendre dans le lieu saint pour le transporter lentement à travers les rues de Paris jusqu'à la barrière par où il devait être conduit à Liancourt. La police ayant voulu s'opposer à la nouvelle tentative de la jeunesse des écoles, une lutte s'engagea, le cercueil

Digitized by Google

tomba dans la boue, et l'habit de pair roula dans la fange. La Chambre des pairs s'émut. « Pourquoi, s'é- » criait Pasquier, être obligé journellement de blâmer la » conduite de l'administration publique? Vous frémissez » au récit de ces affligeants détails; eh bien! demandez » à l'autorité ce qu'elle faisait alors : a-t-elle protégé le » respect dû à la cendre des morts? La pairie n'est-elle » pas outragée? Je crois que dans cette circonstance l'in- » tervention de la Chambre est nécessaire. Où allons- » nous si le pouvoir ne protége pas les intérêts les plus » sacrés? »

« Si l'on s'était borné, répondait Corbière, à exprimer » des sentiments pénibles, j'eusse témoigné non-seule- » ment par le silence mon respect pour votre douleur, » mais encore par des plaintes contre l'administration. » La conduite des agents de l'autorité, celle du préfet de » police, a été conforme aux règles, et l'administration a » fait ce qu'il était dans son devoir de faire. »

Les scènes qui se passaient dans les rues, les discours de tribune, les articles des journaux, avaient corrompu l'opinion à un tel point, que les ministres étaient devenus un objet d'animadversion générale. Charles X se souvenant avec plaisir qu'il avait été le colonel-général de la garde nationale, manifesta le désir de la passer en revue le 14 avril, jour anniversaire de sa rentrée à Paris. Des manifestations furent préparées. En passant devant le front de certaines légions, il entendit des gardes nationaux lui demander le retrait de son ministère : *A bas Villèle! à bas les ministres! à bas les Jésuites!* Non contents d'avoir fait entendre ces cris, les principaux meneurs se portèrent en foule sous les fenêtres des ministres

Digitized by Google

pour faire retentir les mêmes paroles. Le roi, qui avait été content de la tenue de la milice citoyenne, informé que les ennemis du ministère ne s'étaient pas bornés à quelques cris de brouillons, mais qu'il y avait eu de grands désordres après la revue, résolut de dissoudre la garde nationale. Elle le fut en effet, et tous les postes qu'elle occupait furent le soir donnés à la troupe. Doudeauville, qui prévoyait des conséquences affreuses de cet acte, ayant donné sa démission, fut applaudi. Ses appréhensions vinrent se réaliser plus tard. La garde nationale ayant été dissoute, il n'y eut plus d'intermédiaire entre le roi et le peuple, qui triompha en 1830.

La profonde agitation qui tourmentait la société était encore excitée par les débats de la tribune qui, dans la discussion de nouvelles lois de répression, faisait retentir les cris d'alarme contre ce que l'on nommait les oppresseurs de la liberté. Parmi les nombreux projets de loi habilement élaborés pour se soutenir mutuellement, le premier que le ministère présenta aux Chambres concernait la poste, dont le service réclamait d'importantes améliorations. Jusqu'alors il n'y avait pas eu de communication par des agents de l'autorité postale entre les bureaux de postes et les personnes des campagnes qui recevaient soit des lettres, soit des journaux. Pour remédier à ce mal et créer des facteurs ruraux, le ministère, obligé de se créer de nouvelles ressources pour couvrir les nouvelles dépenses, demanda l'augmentation de la taxe du port des journaux. La Chambre des députés fit alors entendre les plus vives réclamations. « Le projet de loi, » disait Benjamin Constant, n'est que la préface, l'avant-» coureur, l'auxiliaire d'une autre loi dont nous aurons

Digitized by Google

» bientôt à nous occuper. A-t-on jamais vu un calcul plus » erroné que celui qu'on nous présente? En élevant le » prix des journaux, on ne diminuera point leur produit » annuel. Mais le simple bon sens n'indique-t-il pas » qu'en doublant le port, on diminuera le nombre des » abonnés, et par conséquent le produit de la taxe? »

Malgré ces réclamations, le projet, amendé par Héricart de Thury, qui obtint que rien ne serait changé au prix des recueils annuels, mémoires, bulletins périodiques, etc., passa enfin. L'augmentation du prix du port des journaux eut un effet que le gouvernement n'avait pas prévu; c'est que, changeant leur format, ils purent renfermer une multitude d'annonces, augmenter ainsi leurs ressources et faire parvenir le journal jusque dans la dernière boutique.

Le projet qui eut le plus de retentissement fut celui que Peyronnet avait préparé sur la presse, et qui embrassait dans une vaste idée la presse tout entière, périodique ou non. « D'après ce projet, nul écrit de vingt feuilles et au-dessous ne pouvait être mis en vente, publié ou distribué pendant les cinq jours qui suivraient le dépôt prescrit; en cas de contravention, l'imprimeur devait être puni d'une amende de trois mille francs; l'édition serait de plus supprimée et détruite. Cette disposition ne s'appliquait point aux discours des membres des deux Chambres, aux mandements et lettres pastorales, aux journaux qui paraissaient plus de deux fois par mois, et qui, par conséquent, fournissaient un cautionnement. Tout déplacement ou transport d'une partie quelconque de l'édition hors des ateliers de l'imprimeur, serait considéré comme tentative de publication et puni de la même manière que

Digitized by Google

le délit. Tout écrit de cinq feuilles et au-dessous était soumis au timbre : un franc pour la première feuille, et dix centimes pour les autres; en cas de contravention, il y aurait une amende de trois mille francs et la suppression de l'écrit; les mandements, lettres pastorales, livres de piété, les catéchismes, etc., étaient pourtant exceptés. D'après le second chapitre de ce projet, aucun journal ou écrit périodique quelconque ne pouvait être publié sans une déclaration préalable indiquant le nom des propriétaires, leur demeure et l'imprimerie dans laquelle le journal devait être imprimé. Les propriétaires seuls devaient faire cette déclaration; si elle était reconnue fausse, l'écrit serait supprimé; en cas de contestation sur le rejet de la déclaration, il serait statué par les tribunaux compétents, néanmoins la décision des préfets ou du directeur de l'imprimerie recevrait provisoirement son exécution. Les journaux existant avant la promulgation de la loi, devaient renouveler leur déclaration dans les trente jours qui la suivraient. Chaque exemplaire de journaux ou écrits périodiques devait avoir en tête le nom du propriétaire, sous peine de cinq cents francs d'amende contre l'imprimeur. Aucun journal ou écrit ne pouvait paraître sans avoir fourni le cautionnement fixé. Le droit de timbre était fixé à l'avenir à dix centimes par chaque feuille, demi-feuille ou autres fractions. Toute société relative à la propriété des journaux ne pouvait être contractée qu'en nom collectif; les associés ne pourraient être plus de cinq. Toute poursuite pour délits et crimes commis par la publication d'un journal ou écrit périodique quelconque, serait dirigée contre les propriétaires. Dans les cas de provocation prévus par la loi de 1819, l'amende serait à

Digitized by Google

l'avenir, de deux mille à vingt mille francs; la même amende serait appliquée dans les cas d'outrages prévus par la loi de 1819 pour les diffamations. Toute publication sur les actes de la vie privée de tout Français et de tout étranger résidant en France, serait punie d'une amende de cinq cents francs, excepté pourtant lorsque la personne intéressée aura approuvé ou autorisé la publication. Tout délit de diffamation commis envers les particuliers pouvait être poursuivi d'office, lors même que le particulier diffamé n'aurait pas porté plainte. Les imprimeurs d'écrits publiés et condamnés étaient responsables civilement et de plein droit des amendes, dommages et intérêts et des frais portés par les jugements de condamnation. »

Ce projet, violemment attaqué par les journaux lorsqu'il parut, éprouva tout d'abord de profondes modifications quand il fut soumis à une commission de la Chambre des députés, et rencontra dans la discussion une si vive opposition, qu'il sortit entièrement mutilé, et fut un coup mortel pour le pouvoir.

La loi, devenue l'ombre d'elle-même par les mutilations qu'elle avait subies, ayant encore éprouvé de nouvelles et profondes modifications de la part de la commission de la Chambre des pairs, le ministère ne voulut pas laisser une œuvre inutile, il retira le projet. Il serait difficile de dire la joie que ce retrait causa dans Paris. La population, qui attribuait au roi cette mesure, voulut manifester sa joie par des illuminations. Si les cris mille fois répétés de *vive le roi!* annonçaient au monarque que la partie turbulente était contente de lui, les cris de *vive la Chambre des pairs! vive la liberté de la presse!* auraient

Digitized by Google

dû lui montrer que les éloges ne s'adressaient point à lui seul, mais que c'était un moyen de l'amener par la flatterie au but que l'on voulait atteindre.

La guerre qu'on faisait au pouvoir se continuait en même temps contre le clergé et surtout contre les Jésuites. Montlosier, devenu l'adversaire acharné de cette célèbre Compagnie, osa la dénoncer aux tribunaux qui, tout en se reconnaissant incompétents pour dissoudre les maisons que ces religieux avaient fondées en France, déclaraient cependant que les institutions des Jésuites étaient contraires à tout bon gouvernement et surtout au régime établi par la charte constitutionnelle des Français. Repoussé par les tribunaux, Montlosier dénonça à la Chambre des pairs ce que l'on nommait le *parti religieux*, qu'il accusa d'avoir l'insigne folie de tenter constamment la *transformation de nos institutions*. Il se fondait : 1° sur une multitude de congrégations religieuses et politiques répandues sur tout le sol de la France; 2° sur divers établissements des Jésuites; 3° sur la profession patente et plus ou moins dissimulée de l'ultramontanisme; 4° sur un esprit fâcheux d'envahissement d'une partie du clergé. Le rapport fait par Portalis sur cette célèbre pétition reconnaissait la réalité de tous les faits avancés par le pétitionnaire, et disait qu'ils méritaient d'être réprimés, mais que trois points étant du domaine de la loi, c'était au pouvoir exécutif à y pourvoir.

Détournons un instant nos yeux de ces scènes qui n'avaient qu'un seul but, détruire tout principe d'autorité, user le pouvoir, avilir la religion. Les questions extérieures réunissaient un peu plus toutes les opinions. Ce qui préoccupait alors, c'était la Grèce. L'homme politique,

Digitized by Google

le négociant, le boutiquier, la ménagère, tout le monde ne parlait que de la Grèce, si toutefois ce n'était pas des Jésuites. Pour bien comprendre cette question, dans laquelle la France joua un rôle assez grand, il est nécessaire de reprendre les choses d'assez haut et de résumer un peu nos rapports avec ce pays célèbre.

Nos relations avec les Grecs modernes remontent au moyen âge. Si, pendant les Croisades, la perfidie des Grecs nous causa de grands désastres, si la différence de religion nous éloigna d'un peuple léger et frivole, la France, touchée de compassion pour un rameau séparé du tronc, n'avait cessé de faire des vœux pour le succès des armes de la nation grecque contre les Turcs. La philosophie du XVIII^e^ siècle, en propageant au milieu de nous l'art des Grecs, vint encore ranimer nos sympathies pour un peuple bien déchu de son antique grandeur. Cependant la Grèce, qui gardait toujours cet esprit d'indépendance auquel elle dut sa splendeur et l'admiration du monde païen, voulait secouer le joug abrutissant des Turcs. Secondée plusieurs fois dans ses tentatives d'insurrection par les vœux de la France et de la Russie, elle avait appris, par le triste abandon de ces deux puissantes nations, qu'il faut quelque chose de plus que les vœux des étrangers. Malgré le peu de succès de ses différentes tentatives, la Grèce ne renonça pas à son projet d'indépendance, et quoique le congrès de Vérone lui eût refusé le droit d'implorer du secours, elle tint ferme contre la Turquie. Tous les journaux, en France, exaltèrent son patriotisme, accusèrent de lâcheté les nations qui laissaient ainsi périr un grand peuple, et poussèrent le gouvernement à se déclarer pour le vieux sang des Hellènes. Charles X, le roi

Digitized by Google

chevalier se fit leur protecteur, et la Grèce fut sauvée.

L'Angleterre, redoutant la trop grande influence de la Russie sur la Grèce et la Turquie, se rapprocha de la France; son premier ministre, Canning, vint même à Paris, vit le roi, les ministres, et arrêta avec eux la réunion à Londres d'agents diplomatiques pour traiter cette grande affaire.

Il intervint le 6 juillet, entre la France, l'Angleterre et la Russie, un traité par lequel ces puissances résolurent d'imposer leur médiation à la Porte ottomane. Afin de la déterminer à accepter, il fut remis au Divan une note énergique : « Il est du devoir des soussignés de ne point dissimuler au reis-effendi qu'un nouveau refus, une réponse évasive ou insuffisante, même un silence absolu de la part de son gouvernement, placeraient les cours alliées dans la nécessité de recourir aux mesures qu'elles jugeraient propres à mettre fin à un état de choses devenu incompatible avec les vrais intérêts de la Sublime Porte elle-même, avec la sécurité du commerce en général et avec la parfaite tranquillité de l'Europe. »

Sur le refus du ministre ottoman d'accepter cette médiation, les flottes française, anglaise et russe reçurent l'ordre d'agir contre la flotte turque, ce qui amena pour celle-ci le désastre de Navarin. Les amiraux des escadres réunies de France, d'Angleterre et de Russie, se présentèrent résolument devant Navarin, où les flottes turque et égyptienne se croyaient à l'abri de nos coups. La flotte anglaise pénétra la première dans le port, et y fut suivie par la nôtre, qui engagea le combat et lutta pendant longtemps presque seule. L'engagement devint enfin général, et, malgré les grands dégâts causés par le

Digitized by Google

feu des forts, nous eûmes bientôt détruit la première ligne des Turcs; leurs vaisseaux furent rasés, incendiés et coulés bas; le reste alla s'échouer à terre. D'un armement formidable, il ne resta qu'une vingtaine de corvettes et de bricks qu'il fallut abandonner.

Cette victoire, à laquelle notre marine prit la principale part, fut loin de terminer la guerre. Nous verrons l'année suivante nos armées débarquer en Morée pour en chasser les Turcs. Mais il n'était pas réservé au ministère Villèle de consommer cette grande affaire.

Le président du Conseil, qui, en 1825, s'était vu à la tête d'une majorité de trois cents membres manœuvrant à sa parole comme un seul homme, avait laissé cette majorité s'éparpiller, puis lui échapper. Pour opposer une digue à la licence de la presse, qui ne respectait plus rien, il se détermina à rétablir la censure lorsque la session fut close, et fournit alors de nouvelles armes à ses redoutables adversaires. Chateaubriand publia des brochures, les fit répandre dans toute la France et amoncela de nouvelles haines contre les ministres. Il était évident que l'expédient auquel on venait d'avoir recours n'était que temporaire et passager, qu'il fallait absolument ou briser la Chambre, ou se retirer avant une nouvelle session. Villèle fit demander aux préfets quelles étaient les dispositions des électeurs. Presque tous lui ayant répondu qu'il pouvait être assuré de la facile élection des candidats du gouvernement, la dissolution fut alors résolue. Afin d'avoir la majorité de la Chambre des pairs, qui était décidément hostile et d'une opposition invincible, Villèle fit une promotion de soixante-seize pairs.

Si le ministère avait travaillé les électeurs, l'opposition

Digitized by Google

les avait plus fortement agités et les entraîna à son parti principalement par la célèbre association *Aide-toi, le ciel t'aidera,* dans laquelle on voyait des républicains, des opposants modérés, des royalistes exaltés, en un mot la plupart des mécontents du ministère. Quelques esprits plus hardis prononçaient déjà le nom du duc d'Orléans. Cauchois-Lemaire eut l'audace d'écrire une lettre dans laquelle on lisait : « Echangez vos armoiries ducales con-» tre la couronne civique. Allons, prince, un peu de cou-» rage; il reste dans notre monarchie une belle place à » prendre, la place qu'occupait La Fayette dans une ré-» publique, celle du premier citoyen de France; votre » principauté n'est qu'un chétif canonicat auprès de cette » royauté morale. Le peuple français est un grand enfant » qui ne demande pas mieux que d'avoir un tuteur; » soyez-le, pour qu'il ne tombe pas en de méchantes » mains, afin que le char si mal conduit ne verse pas; » nous avons fait de notre côté tous les efforts; essayez » du vôtre, et saisissons ensemble la roue sur le bord du » précipice. »

C'est au milieu de l'agitation profonde causée par ces écrits que se firent les élections. Presque toutes les nominations des petits colléges furent en faveur de l'opposition. La majorité des colléges de département fut pour le ministère. En somme, Villèle éprouva un échec épouvantable, il avait contre lui la majorité de l'Assemblée.

Le triomphe de l'opposition éclata à Paris par de vives démonstrations de joie, par des illuminations, par des mouvements populaires qui amenèrent l'émeute de la rue Saint-Martin. Le peuple s'essaya à faire des barricades. Si le soulèvement fut facilement réprimé, il était évident

Digitized by Google

que ce n'était qu'un premier pas fait dans la voie de l'insubordination, que plus tard on s'y élancerait avec plus de fureur.

Convaincu de l'indispensable nécessité de modifier son ministère et de lui donner des éléments plus en rapport avec la nouvelle Chambre, Villèle fit sonder les dispositions de Martignac, qui avait tant d'autorité sur les centres. Persuadé que Villèle étant perdu, son entrée au pouvoir avec lui ne ferait que compromettre un avenir certain, Martignac refusa les ouvertures qui lui furent faites. Villèle dut alors songer à se retirer définitivement.

Chabrol, le ministre le moins impopulaire, appelé à former un ministère, présenta en première ligne Chateaubriand, La Ferronnays, Fitz-James et La Bourdonnaye. Lorsqu'il remit cette liste à Charles X, ce monarque lui dit : « Le nom de Chateaubriand me blesse; il faut » que je sache votre dévouement, Monsieur de Chabrol, » pour que je vous pardonne de me le présenter. La Fer» ronnays est pour moi un triste souvenir; au reste, le » Dauphin ne voudrait jamais l'admettre. Je ne crois pas » à Fitz-James l'importance et la capacité nécessaires; » vous savez si j'aime Polignac, mais j'ai des raisons » pour ne point l'admettre actuellement. Quant à La » Bourdonnaye, songez, Monsieur de Chabrol, que nous » avons encore dans la Chambre cent vingt-cinq députés » du système de Villèle, et que ce serait leur faire injure » que de porter au ministère l'homme qui les a insultés » en face pendant cinq ans. »

Villèle, craignant peut-être de voir le pouvoir tomber entre les mains de ses plus ardents adversaires, inclina

Digitized by Google

fortement pour l'appel aux affaires de Martignac, personnage très modéré, qui ne manquerait pas de couvrir l'administration du dernier ministre, contre lequel on prononçait déjà les mots d'accusation. Cette combinaison l'emporta, et il se forma un ministère composé de Martignac à l'intérieur, Roy aux finances, Portalis à la justice, La Ferronnays aux affaires étrangères, Neuville à la marine, et Saint-Cricq à la guerre. L'évêque d'Hermopolis conservait le ministère de l'instruction publique et des cultes.

Le ministère Villèle avait incontestablement fait de grandes choses. Tout le monde est obligé de convenir qu'en affaires aucun ne l'a égalé, que toutes les parties de l'administration furent dirigées avec une grande vigueur et conduites avec un talent très rare. Sa marche générale, sous le point de vue politique, manqua d'habileté. Ce fut une grande faute d'avoir aboli la censure à l'avénement de Charles X; c'en fut une plus grande encore de laisser à l'opposition de droite prendre cette position formidable qui tourna contre le gouvernement une partie des royalistes; ce fut une autre faute d'aigrir la vanité de Chateaubriand par un acte impertinent. Mais la plus grande faute de Villèle fut peut-être le choix de son successeur.

§ II. *Ministère Martignac (janvier 1828 - août 1829).*

Dans la position embarrassante où il allait se trouver en présence des Chambres, Martignac, au lieu de réunir une majorité modérée composée de royalistes pour maintenir le principe constitutionnel, préféra s'appuyer sur les

Digitized by Google

deux centres, au risque de perdre la droite et l'extrême droite. Il ne s'aperçut pas qu'en choisissant cet appui, il verrait inévitablement la droite se séparer de lui, et qu'il serait forcé de se reporter sur la gauche, de s'appuyer sur elle, de lui donner satisfaction par des lois qui découvriraient la royauté et la rendraient vulnérable.

Embarrassé dès son début de la présence de Chabrol et de Frayssinous, le nouveau ministre proposa de les remplacer; et, pour se procurer une plus grande force, il demanda de faire entrer Chateaubriand aux affaires, en créant pour lui un ministère des beaux-arts, de l'instruction publique et des académies. Après une faible opposition, le roi avait fini par accepter Chateaubriand, qui trouva le poste trop peu important pour lui. Ce fut alors que Vatimesnil fut appelé à l'instruction publique, et Feutrier, évêque de Beauvais, aux cultes. Chateaubriand, qu'on regardait toujours comme un embarras, fut appelé à l'ambassade de Rome qu'il accepta, parce que les grandes ruines allaient à son esprit.

Dans le discours qu'il prononça devant la Chambre, Charles X vanta nos relations extérieures et le succès de Navarin, mais il jeta à peine quelques mots vagues sur la politique intérieure : « Voulant affermir de plus en » plus dans mes Etats la charte qui fut octroyée par mon » frère et que j'ai juré de maintenir, je veillerai à ce » qu'on travaille avec sagesse et maturité à mettre notre » législation en harmonie avec elle; quelques hautes » questions d'administration publique ont été signalées » à ma sollicitude. Convaincu que la véritable force du » trône est, après la protection divine, dans l'observation » des lois, j'ai ordonné que ces questions fussent appro-

Digitized by Google

» fondies et que leur discussion fît briller la vérité, pre-
» mier besoin des princes et des peuples. »

Le vague de ces expressions indiquait l'esprit du nouveau ministère, qui, n'ayant aucun système arrêté et ne sachant sur quelle partie de la Chambre s'appuyer, attendait l'impulsion au lieu de la donner. La majorité des députés se dessina vite, et, par haine contre l'ancienne administration à laquelle on ne pouvait adresser aucun blâme direct, elle résolut de la flétrir. La commission d'adresse inséra dans son projet ces paroles trop expressives : « Les
» plaintes de la France ont repoussé le système déplo-
» rable qui avait rendu illusoires les promesses de Votre
» Majesté. »

La phrase fut adoptée à une majorité de trente-quatre voix.

Le roi fut très mécontent d'une expression qui, non contente de flétrir une administration qu'il avait honorée de toute sa confiance, faisait remonter le blâme jusqu'à lui. Il parla de dissoudre la Chambre ; mais Martignac lui dit : « Votre Majesté a sans doute raison de s'offenser
» des expressions que la Chambre a cru devoir insérer
» dans son adresse. Ses ministres n'approuvent pas plus
» qu'elle la phrase de blâme ; mais la résolution dont
» parle Votre Majesté est trop grave pour que son Conseil
» n'ait pas à examiner s'il pourrait servir encore le roi,
» et s'il ne serait pas nécessaire de le modifier en tout ou
» en partie. »

Martignac avait préparé une admonestation assez sévère en réponse à l'adresse, mais le roi la modifia et effaça les expressions les plus dures, en sorte qu'il ne resta que ces paroles presque bienveillantes : « Mes pa-

Digitized by Google

» roles avaient été adressées à la Chambre entière; il » m'aurait été doux que sa réponse eût pu être unanime. » Vous n'oublierez pas, j'en suis sûr, que vous êtes les » gardiens naturels de la majesté du trône, la première » et la plus noble de vos garanties. Vos travaux prouve- » ront à la France votre profond respect pour la mémoire » du souverain qui nous octroya la Charte, et votre juste » confiance dans celui que vous appelez le digne fils » de Henri IV et de saint Louis. »

Pour satisfaire cette partie modérée des députés qui voulaient des garanties contre les abus du pouvoir, et pour ôter le prétexte des plaintes élevées dans les dernières élections contre les abus qui avaient faussé les listes électorales, le ministère résolut de ne présenter que deux projets de lois politiques. La première, relative au droit électoral, remettait presque exclusivement la formation des listes aux députés et éloignait du scrutin, dans le pays qu'ils habitaient, tous les fonctionnaires révocables. Cette dernière disposition était d'autant plus funeste qu'elle éloignait de l'urne un grand nombre de royalistes dévoués et livrait ainsi la majorité à leurs adversaires, car il est bon d'observer que dans beaucoup d'arrondissements électoraux une ou deux voix donnaient la majorité.

Lorsque cette loi fut portée à la Chambre, elle rencontra une vive opposition des deux côtés. La gauche la trouvait incomplète, et la droite l'accusait d'abandonner une des plus importantes prérogatives de la royauté.

Plusieurs amendements avaient été proposés au sein de la pairie pour fortifier la Chambre dans un sens monarchique; ils furent repoussés à une si faible majorité que le ministère éprouvant un véritable échec, on ne tarda

Digitized by Google

pas à juger la loi. Les élections partielles furent presque toutes favorables à la gauche, ce qui commença à alarmer le roi. Il voyait en effet que les concessions faites le dépouillaient d'une partie de ses prérogatives sans cependant raffermir le pouvoir.

Néanmoins le ministère demanda au monarque une loi sur la presse, qui abolissait à jamais la censure, donnait à chacun le droit de fonder un journal comme il le voudrait, à la seule condition d'un cautionnement et sous la seule responsabilité à encourir devant les tribunaux en cas d'attaques contre le pouvoir royal; tout procès de tendance était détruit, les seules attaques directes étaient punies. C'était constituer la licence, car il n'est pas un écrivain qui ne puisse artificieusement envelopper son idée pour ne pas attaquer directement la royauté, tout en l'atteignant réellement et lui donnant des coups d'autant plus dangereux qu'ils sont portés sous le masque de l'hypocrisie.

Telle était l'imprudence du projet, que la commission chargée de l'examiner, bien que composée de membres des centres, crut devoir employer des précautions oratoires pour ne pas effaroucher une Chambre dont les intentions libérales étaient connues. « Des objections nombreuses seront probablement opposées à la loi, disait timidement le rapporteur; dois-je les réfuter d'avance et prévenir vos discussions? Non, je m'en abstiens; une lumière faible, incertaine, peut nuire à de grandes clartés. »

La Chambre des pairs, appelée à voter une loi qui avait passé avec peine à la Chambre des députés, finit elle-même par l'accepter malgré de nombreux et énergiques

Digitized by Google

contradicteurs. Le parti libéral profita habilement de cette grande victoire pour fonder dans la plupart des départements des journaux destinés à attaquer le pouvoir et à pénétrer jusque dans la chaumière. Le ministère, qui s'était flatté que le parti modéré aurait aussi ses journaux pour tempérer le mal causé par les feuilles exaltées, aurait dû comprendre que les Français, naturellement amis de l'opposition, liraient de préférence les journaux les plus incisifs quand même ils ne partageraient pas leur opinion.

La Chambre se montrant décidée à soutenir un ministère qui servait si bien ses vues, lui accorda toutes les demandes de crédit qu'il put solliciter. La Grèce, dont le nom était si populaire en France, réclamait alors l'appui de nos armes pour arrêter les tentatives de la Porte qui, malgré sa défaite de Navarin, n'avait pas renoncé à l'espoir de ressaisir ses anciennes provinces. Ne voulant pas que la Russie intervînt seule dans ce grand débat qui pouvait avoir des conséquences immenses pour l'Europe en amenant le czar à Constantinople, Martignac demanda aux Chambres un crédit de quatre-vingt millions.

Lorsqu'ils eurent obtenu ce qu'ils demandaient, les ministres de la guerre et de la marine firent les préparatifs avec tant de promptitude, que l'expédition fut prête comme par enchantement. Le général Maison, mis à la tête de nos troupes, débarqua en Grèce le 17 août 1828, avec l'espérance de combattre contre les Egyptiens; mais ceux-ci, maintenus par la seule présence de nos soldats, se hâtèrent de s'embarquer pour retourner en Egypte. Nos colonnes enlevèrent aux Turcs Navarin, Modon, Coron et Patras. Le château de Morée ayant fait mine de

Digitized by Google

résister, le général Maison déclara qu'il n'accorderait pas de capitulation à ceux qui en avaient déjà violé une ; il exigea une reddition à discrétion et la remise de toutes les armes dans l'espace d'une demi-heure. Ce langage ferme fit courber la tête au Turc superbe ; la Morée fut alors entièrement évacuée par l'armée ottomane. Le but de l'expédition étant atteint, l'armée aurait dû rentrer en France ; mais elle demeura en partie jusqu'en 1833 dans ces contrées, pour y maintenir l'ordre et protéger le pays contre les tentatives nouvelles de la Turquie.

Heureux si, après ces beaux succès à l'extérieur, les Français avaient fait trève à ces dissensions intestines dans lesquelles se consumait une partie des forces du pays! L'objet des attaques de l'opposition était alors le clergé, dont elle redoutait les principes sagement conservateurs. Le clergé, comme tous les grands corps fortement constitués, sentait sa dignité et voulait employer son autorité à propager le bien et surtout à répandre une instruction chrétienne. Il s'élevait alors d'horribles clameurs contre les Jésuites, à qui sept évêques avaient confié la direction de leurs petits séminaires. Vatimesnil, ministre de l'instruction publique, afin d'imposer silence aux libéraux, demanda aux évêques le renvoi des Jésuites placés à la tête de leurs petits séminaires. Les évêques répondirent qu'ils étaient libres de mettre à la tête de ces maisons les prêtres qu'ils jugeaient convenables, sous leur propre responsabilité, et que le gouvernement n'avait point à s'enquérir des vœux que tels ou tels prêtres pouvaient avoir faits au fond de leurs consciences, vœux qui ne gênaient en rien l'exercice du pouvoir temporel et y demeuraient étrangers. Le gouvernement eut alors la tyrannie de pren-

Digitized by Google

dre une mesure pour atteindre la conscience elle-même ; ce fut d'imposer à tous les professeurs, soit de l'Université, soit des petits séminaires, le serment qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation ou ordre religieux non approuvé par l'Etat. Les pères de famille, alarmés des doctrines et de l'immoralité des colléges, ayant envoyé leurs enfants aux classes des petits séminaires, Feutrier présenta au roi une ordonnance qui défendait de recevoir des élèves qui ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique, et limitait le nombre des aspirants au sacerdoce que chaque diocèse pouvait avoir dans ses petits séminaires. Le roi inquiet dit à Mgr Feutrier : « Eh bien, monsieur l'évêque, vous » croyez donc que nous ne faisons pas mal ? — Oh ! non, » Sire ! vous sauverez la religion d'une grande ruine. » Le roi consulta Mgr Frayssinous, qui n'eut pas la fermeté de flétrir la mesure comme elle le méritait ; le roi signa ensuite.

A l'apparition de ces ordonnances (juin 1828), la plupart des évêques de France protestèrent.

Le cardinal de Clermont-Tonnerre écrivit au prélat ministre une lettre dans laquelle on lisait ces paroles : « La devise de ma famille, qui lui a été donnée par Ca- » lixte II en 1120, est celle-ci : *Etiamsi omnes, ego non ;* » c'est aussi celle de ma conscience. »

Effrayé de la résistance du clergé, le gouvernement engagea quelques évêques à s'adresser au Pape, qui donna le conseil d'agir avec une extrême prudence dans les circonstances difficiles où l'on se trouvait.

Le clergé s'apaisa ensuite et se soumit à des ordonnances que le pouvoir n'osa jamais exécuter complétement.

Digitized by Google

Cette grande victoire du parti libéral n'était à ses yeux qu'un succès incomplet dont il voulait se servir pour en obtenir un plus important, celui de l'expulsion des Jésuites. Une pétition, présentée pour l'expulsion absolue de tous les membres de l'ordre, fut écartée parce qu'on avait suffisamment obtenu leur dispersion par les actes précédents. Ces dignes religieux aimaient mieux aller chercher sur une terre étrangère, pour y exercer leur zèle, un champ que leur patrie leur refusait.

Enhardis par tant de succès, les meneurs de la Chambre voulurent contraindre le pouvoir à reconstituer la garde nationale, mesure qui fut repoussée. Labbey de Pompières demanda enfin la mise en accusation du dernier ministère. Les amis de Villèle, assurés qu'un examen approfondi de la gestion de ce ministre lui serait plus utile que nuisible, se prononcèrent eux-mêmes pour cette enquête, qui cependant ne se fit point.

Une partie de l'armée, ces fidèles Suisses qui s'étaient si fréquemment fait tuer pour ceux qui les prenaient comme troupes stipendiées, excitait encore le mauvais vouloir des députés de l'opposition; ils demandèrent la réduction de la solde de ces étrangers dans la discussion du budget, dont on fit une arène de zèle pour le bien public et pour les finances. Ces politiques improvisés, qui n'avaient pas même étudié les besoins du service, proposaient des réductions de cinquante, soixante et quatre-vingt millions; l'un voulait même diminuer de moitié le nombre des employés du gouvernement. C'est au milieu de ces discussions que fut close la session de 1828.

Les ministres, voyant que le roi était profondément affecté des conséquences de leur politique, résolurent de lui

Digitized by Google

remettre un long mémoire pour lui montrer sous un jour favorable l'année qui venait de s'écouler. « Le ministère était centre droit par nature, mais il pouvait appeler à lui le centre gauche, et cela par deux espèces d'actes : 1° par un changement dans le personnel ; 2° par le retour à un système franchement constitutionnel. Le changement dans le personnel était urgent ; le ministère trouvait partout des obstacles pour son système ; il n'inspirait aucune confiance à ses agents ; on n'avait point foi en sa durée ; ensuite les fonctionnaires, particulièrement les sous-préfets, n'avaient aucun crédit sur les administrés, parce qu'ils ne partageaient pas leurs sentiments politiques, d'où ces élections hostiles au pouvoir. Enfin une concession de personnes éviterait de plus grandes concessions de choses. Quant aux lois pour la session suivante, le ministère proposait deux grandes mesures capables de donner de la force à l'administration, parce qu'elles la renouvelaient ; c'était un projet d'organisation municipale et départementale. Le ministère les séparait l'une de l'autre, croyant que, pour la prochaine session, la loi municipale suffirait, et que, n'offrant aucune difficulté, elle ne susciterait aucun embarras ministériel. Ce mémoire finissait par ces phrases presque prophétiques : « Sire, les ministres de Votre Majesté sont pénétrés de l'idée que ce qu'ils vous proposent est le seul moyen de retrouver de la force et de la dignité pour le pouvoir ; ceux-là qui conseilleraient au roi une dissolution de la Chambre seraient bien insensés, car les colléges électoraux renverraient une majorité plus puissante et plus compacte, dont le premier acte serait de proclamer la souveraineté parlementaire. Alors il ne resterait plus à

Digitized by Google

Votre Majesté que cette double alternative, ou de baisser son front auguste devant la Chambre, ou de recourir au pouvoir constituant à jamais aliéné par la Charte, et qu'on n'invoquerait follement une fois que pour plonger la France dans de nouvelles révolutions au milieu desquelles disparaîtrait la couronne de saint Louis. »

Ce mémoire avait eu surtout pour but de déterminer le roi à accepter un changement dans les personnes qui occupaient les plus hauts emplois. Les ministres, contrariés tous les jours dans la marche des affaires, disaient que, pour agir librement, ils avaient besoin de subordonnés entièrement soumis à leurs pensées. Mais si le roi se montrait large sur les principes, s'il laissait passer facilement quelques lois de liberté, il tenait très ferme pour le personnel. Quand ses ministres lui parlaient de changements, il exigeait le nom des personnes qu'on voulait changer et celui des hommes qu'on destinait à les remplacer; et le lendemain il étonnait ses ministres par les renseignements qu'il leur fournissait sur chacun des administrateurs; il racontait leur vie, ce qu'ils avaient fait dans les postes qui avaient été confiés à leurs soins, et se montrait ainsi mieux informé que ses ministres.

Cependant, La Ferronnays, ministre des affaires étrangères, étant malade, avait obtenu un congé que sa famille espérait bien employer pour le déterminer à se séparer d'une administration qui n'avait point ses sympathies. Martignac ayant présenté Chateaubriand, Pasquier et Mortemart pour le remplacer, le roi les repoussait dans l'espérance d'avoir Polignac, contre lequel il avait d'abord eu des préventions, mais que ses dépêches avaient ensuite fait juger plus favorablement.

Digitized by Google

Rappelé par le roi, Polignac arriva à Paris et commit l'indiscrétion de dire qu'il venait chargé de former un ministère. Il ne put cependant réussir, et dut retourner à Londres.

Afin de rendre un peu de faveur à son administration, le ministère, voyant son existence menacée, résolut de faire voyager le roi dans l'Est, pays le plus libéral de la France. Le monarque fut reçu partout avec des démonstrations d'allégresse. Rien ne peut être comparé au spectacle que présenta l'entrée du roi à Strasbourg; non-seulement la magnifique tour était couverte de feux depuis sa base jusqu'à son sommet; les coteaux environnants, éclairés par d'innombrables lumières, présentaient un spectacle que l'imagination la plus féconde ne pourrait rendre. Jamais voyage n'avait causé autant de bonheur à un monarque. Charles X, heureux des démonstrations de ses sujets, émerveillé de ces longues files de jeunes filles vêtues de blanc qui venaient à sa rencontre, rendit toute sa confiance à son ministère. Aussi le discours du trône s'en ressentit.

« Chaque jour me révèle davantage l'affection de mes » peuples et me rend plus sainte l'obligation de consacrer » ma vie à leur bonheur. Cette noble tâche, que vous » m'aiderez à remplir, doit devenir de jour en jour plus » facile. L'expérience a dissipé le prestige des théories » insensées. La France sait comme vous sur quelles bases » son bonheur repose, et ceux qui le chercheraient ail- » leurs que dans l'union sincère de l'autorité royale et » des libertés consacrées par la Charte, seraient honteuse- » ment désavoués par elle. »

Pour juger de l'effet que ce discours produisit sur l'As-

Digitized by Google

semblée, il est nécessaire d'entendre quelques paroles des principaux orateurs. « Je rends hommage, disait le gé-» néral Lamarque, au discours de la couronne, il a dis-» sipé bien des alarmes et réalisé presque toutes nos es-» pérances; j'applaudis aux projets annoncés par le mi-» nistère, il connaît les besoins du peuple, et je le remercie » de vouloir y satisfaire. »

Pour se rendre agréable aux députés de la gauche qui le soutenaient, le ministère se détermina à présenter un projet de loi sur l'organisation des conseils de commune, d'arrondissement et de département, qui tous devaient être le produit de l'élection. La nomination des maires et des adjoints appartenait au gouvernement. Quoique ce projet parût convenable aux libéraux, il s'éleva cependant quelques dissentiments entre le ministère et la gauche, qui aurait voulu : 1° élever considérablement le nombre des électeurs; 2° confier l'élection aux assemblées cantonales; 3° supprimer les conseils d'arrondissements et laisser aux communes le choix de leurs maires et de leurs adjoints. La droite, qui suivait d'un œil inquiet toutes les mesures du ministère, lui criait : « Ils ont déjà reçu le prix de leurs complaisances; les lois qu'ils ont apportées en holocauste ne suffisent plus aux sacrifices qu'on demande. Leçon sévère qui doit apprendre aux conseillers de la couronne combien est glissante la pente terrible des concessions. Nous repoussons tous une tentative qui aurait pour effet de restreindre l'autorité tutélaire de la royauté, et bientôt de convertir la monarchie représentative en un gouvernement destructeur fondé sur la souveraineté populaire. »

La droite espérait faire échouer le projet de loi par

Digitized by Google

quelques-uns des amendements que proposait la gauche. En effet, l'Assemblée ayant rejeté les conseils d'arrondissements, deux ministres se rendirent aussitôt auprès du roi, qui, déjà instruit de l'échec essuyé, leur dit : « Eh » bien, Messieurs, je vous l'avais bien dit, il n'y a aucun » moyen de traiter avec ces gens-là. Il est temps de vous » arrêter. Je vous remercie de votre résolution. » Et sur-le-champ fut signée l'ordonnance du retrait du projet de loi. Martignac arriva un instant après à la Chambre des députés, et dit : « Le roi me charge de vous annoncer » que, par une ordonnance rendue à l'instant même, les » deux projets de loi sur l'organisation des communes et » des départements sont retirés. » Cet acte, qui brisait la majorité du ministère, devait incontestablement amener sa chute.

Le roi n'avait plus qu'une pensée, faire voter le budget, ensuite changer son ministère et le remplacer. La Chambre, toujours animée d'un esprit mesquin et de taquinerie, s'arrêta longtemps à discuter si elle recevrait en compte une somme de cent soixante-dix-neuf mille huit cent soixante-cinq francs de dépense faite par Peyronnet au ministère de la justice.

On ne pouvait accuser le ministère d'avoir détourné un centime de cette somme à son profit; tout avait été loyalement employé, seulement le crédit n'était pas parfaitement régulier. On voulait, par le sentiment de la haine la plus inconcevable contre un ministère qu'on détestait d'autant plus qu'il avait été plus grand, lui faire subir les humiliations qu'il n'avait pas méritées.

Le ministère, pressé sans cesse par les Chambres qui demandaient des économies, ne savait où en trouver;

Digitized by Google

Caux, ministre de la guerre, se hasarda un jour de demander au roi la suppression de ses aides-de-camp, comme inutiles.

« Eh bien, comment avez-vous trouvé la Chambre? » lui dit le roi. Par un mouvement d'humeur le ministre répondit : « Abominable. » A ces paroles, Charles X tira Caux à l'écart et lui parla en ces termes : « Eh bien! » vous convenez enfin, Monsieur de Caux, que ceci ne » peut pas durer. Suis-je sûr de l'armée? » et, en disant ces mots, il lui prit les mains. Caux vit qu'il avait commis une imprudence. « Sire, répondit le ministre, il faut » savoir pourquoi. — Sans condition, répliqua le roi. — » Si Votre Majesté réclamait de l'armée quelque chose en » lui montrant la Charte et au nom de cette Charte, elle » obtiendrait obéissance absolue; mais en dehors je puis » affirmer que non, en voici la preuve : J'ai fait dresser » une statistique de l'armée, je ne parle pas des sous-» officiers et soldats; mais sur vingt mille officiers il n'y » en a pas cinq cents qui soient gentilshommes, et pas » mille qui aient six cents francs de rente. Avec cela, » faites de l'ancien régime. — La Charte! la Charte! con-» tinua le roi, qui veut la violer? Sans doute, c'est une » œuvre imparfaite, je la respecterai; quant à l'armée, » elle n'a rien à faire avec la Charte. »

Le roi se sentait déjà tellement pressé par une opposition factieuse, son ministère était devenu tellement faible qu'il ne pouvait plus lutter, ni contre la Chambre, ni contre les excès de la presse.

Tourmenté d'une situation insoutenable, le roi rappela Polignac de Londres et le chargea de former un nouveau ministère, pour réunir en un seul faisceau toutes les opi-

Digitized by Google

nions royalistes, dont l'union seule pouvait sauver l'autorité royale. Charles X désirant conserver Roy, dont l'administration financière lui avait paru sage, le pressa vivement d'entrer dans le nouveau cabinet; mais il refusa quand il apprit que ni Martignac, ni Portalis n'étaient conservés. Polignac était parvenu à réunir la plupart des ministres dont il avait besoin. La Bourdonnaye, l'orateur le plus éloquent de l'extrême droite, acceptait l'intérieur; le général Bourmont, la guerre; d'Haussez, la marine; Montbel, l'instruction publique, et Courvoisier, la justice. Il fallait un ministre des finances. Sur l'ordre du roi, Polignac se rendit auprès de Chabrol, à qui il offrit le ministère non encore rempli. « Avez-vous con-» servé Martignac? — Le roi ne l'a pas jugé nécessaire. » — Eh bien, dit Chabrol, si Martignac demeurait à la » Chine, il faudrait équiper une flotte tout exprès pour » aller le chercher. » Quand le personnel de la nouvelle administration fut exposé à Chabrol, il répondit : « Mais » je ne vois là aucun orateur, si ce n'est Courvoisier; je » n'improvise pas, vous n'avez donné aucune preuve » que vous possédiez la tribune, et comment voulez-vous, » sans orateur, vous présenter devant une Chambre qui » en possède tant? »

Chabrol, qui avait refusé d'abord, accepta enfin pour plaire au roi, et compléta le désastreux ministère de Polignac.

Le ministère de Martignac fut très malheureux pour la monarchie régnante, non point que le chef de ce ministère fût hostile à la royauté; il l'aimait, il lui était dévoué, mais il était faible, il laissait trop aux partis extrêmes les moyens de se développer. Pendant que les

Digitized by Google

libéraux grandissaient outre mesure sous ce ministère, les royalistes, réduits à l'extrémité, élevaient la voix avec une intempérance de langage qui pouvait paraître désordonnée. Pour conduire une grande nation il ne suffit pas d'être discret, honnête homme, d'avoir des vues élevées; il faut la science et surtout le caractère de l'homme d'Etat.

§ III. *Ministère Polignac (août 1829 — mai 1830).*

Lorsqu'on a à raconter les causes immédiates de la chute d'une grande monarchie, et que l'on veut faire assister le lecteur à l'un de ces changements qui amènent le malheur des rois et des peuples, l'écrivain a besoin de se recueillir et de méditer.

Le ministère Polignac, appelé pour sauver la dynastie légitime et destiné à la perdre, se composait de trois personnages principaux : de Polignac, Bourmont et La Bourdonnaye. Le prince de Polignac, regardé comme un homme sans capacité, avait néanmoins, pendant son ambassade à Londres, suivi les affaires avec talent; ses dépêches, parfaitement rédigées, indiquaient une intelligence peu commune; il avait contracté des liaisons avec la haute aristocratie de Londres et s'était persuadé que, pour sauver la société en France et lui donner de la stabilité, il était nécessaire de reconstituer notre noblesse. Ces idées, communiquées à quelques amis du prince, étant parvenues au roi, Charles X avait résolu d'employer Polignac pour sauver la monarchie.

Bourmont était un officier du plus haut mérite, dont la réputation malheureusement était presque perdue aux

Digitized by Google

yeux de l'armée, parce qu'il avait déserté les rangs de nos troupes quelques jours avant la bataille de Waterloo. Bourmont, avec toute sa haute capacité militaire et administrative, avait si peu de facilité pour rendre ses idées, qu'il pouvait à peine les développer en présence du conseil du roi.

La Bourdonnaye, chef de l'opposition ultra royaliste, s'était fait une haute réputation de capacité pendant sa longue carrière parlementaire. En 1815, il était l'une des colonnes de cette Chambre introuvable dont le dévouement aurait pu être employé pour le salut de la monarchie. Ses discours ardents avaient fréquemment ébranlé l'Assemblée législative et fait trembler les ministres les plus fermes. A l'arrivée de La Bourdonnaye aux affaires, toutes les voix de la presse libérale le proclamèrent le ministre implacable, l'homme aux mesures violentes et réactionnaires.

Lorsqu'on lut ces noms dans le *Moniteur*, je ne sais quel sentiment d'épouvante saisit tout ce qui se nommait libéral ou modéré. Les journaux sonnèrent l'alarme. « Coblentz, Waterloo, 1815, disait le journal des *Débats*, voilà les trois principes, voilà les trois personnages du ministère. »

Les administrateurs liés à l'opposition envoyaient en foule leurs démissions. Bertin-de-Vaux, Villemain, Laborde, Hély-d'Oissel, Agier et Salvandy quittaient le Conseil d'Etat. Chateaubriand abandonnait Rome.

Ces ministres, qu'on se plaisait à représenter comme des hommes exclusifs et intraitables, se montraient cependant d'une excessive tolérance; ils accordaient de grandes faveurs aux libéraux, nommaient ambassa-

Digitized by Google

deurs les hommes les plus estimés de l'opposition. Courvoisier, qui avait des rapports d'amitié avec les coryphées de la gauche, essayait de les ramener et de leur persuader que le ministère n'était pas ce qu'on le disait. Mais ses discours étaient à peine écoutés. La Bourdonnaye, dont le nom semblait le symbole de la terreur et des plans les plus énergiques, adressa lui-même une circulaire anodine aux préfets : « Placés entre les libertés publiques et les écarts de la licence, le devoir des préfets est de faire exécuter les lois sans acception d'opinions et de personnes ; ils doivent réprimer en administrateurs éclairés, juges et appréciateurs des circonstances, mais toujours dirigés par l'intérêt public et un courageux dévouement. L'intention du gouvernement n'est point de troubler les situations établies ni de faire une réaction. La confiance de l'administration ne peut être accordée qu'à ceux qui sauront la mériter. Ce serait donc avec une véritable peine, ajoutait le ministre, que je verrais MM. les préfets placer, ou offrir au choix du roi, les sujets qui ne réuniraient pas à l'approbation du monarque les qualités nécessaires pour les charges ou dignités qu'on voudrait leur confier. »

La Bourdonnaye, dont la parole haute à la Chambre des députés semblait dénoter une grande capacité, fut à peine à la hauteur de cette circulaire. Il n'avait aucun plan, aucune idée arrêtée; il défaisait le lendemain ce qu'il avait fait la veille. Le roi fut bientôt épouvanté de sa nullité. Il laissait en effet l'opposition dresser ses batteries et se préparer à attaquer la royauté. Il se fit une grande association pour le refus de l'impôt s'il n'était pas légalement voté. La Fayette parcourait les provinces

Digitized by Google

méridionales sur son cheval blanc, se faisait recevoir à l'entrée des villes et prononçait des discours comme une espèce de souverain.

La Bourdonnaye tolérait tout cela, sans avoir la pensée d'employer la répression. Le roi, voyant ce ministre compromettre la couronne plus qu'il ne la servait, l'éleva à la pairie et le remplaça par Montbel, qui eut lui-même pour successeur à l'instruction publique Guernon-Ranville, avocat-général dont la parole facile promettait un orateur au ministère en présence des Chambres.

Saisis d'une vive appréhension à la pensée de l'ouverture des Chambres, certains ministres faisaient entendre des paroles de découragement, triste avant-coureur d'une défaite. « A la veille d'une lutte aussi inégale, disait Guernon-Ranville, plusieurs partis peuvent être pris; mais celui que l'opposition croit être dans les vues du ministère, et que font pressentir les bruits répandus à dessein d'un projet de coup d'Etat, celui enfin auquel quelques royalistes imprudents voudraient pousser le gouvernement, consisterait à dissoudre la Chambre et à en convoquer une nouvelle après avoir modifié, par ordonnance, la loi électorale, et suspendu la liberté de la presse en rétablissant la censure. Je ne sais si cette marche sauverait la monarchie, mais ce serait un coup d'Etat de la plus extrême violence, ce serait une violation la plus manifeste de l'article 35 de la Charte, ce serait la violation de la foi jurée; un tel parti ne peut convenir ni au roi, ni à des ministres consciencieux. D'un autre côté, une telle mesure ne serait pas suffisamment motivée. Les journaux libéraux, il est vrai, nous menacent d'une opposition fort hostile; mais ces journaux ne sont pas les

Digitized by Google

organes avoués de la Chambre. D'autres nous excitent à des moyens extrêmes en nous présentant la révolution comme prête à tout envahir, si nous ne nous hâtons de l'enchaîner. Le danger ne paraît pas aussi imminent, et j'ai peu de confiance dans les hommes d'Etat sans mission. Un jour, peut-être, ceux qui poussent le plus vivement à ces actes d'excessive rigueur, se joindraient à nos ennemis pour nous en demander compte si le succès ne répondait pas à leur attente, et nous reprocher d'avoir cédé à de vaines terreurs, au lieu d'attendre que cette Chambre, présumée si violente, se soit manifestée par ses actes (1). »

La Chambre, qui causait tant d'effroi, se réunit enfin le 2 mars 1830. Le roi prononça le discours d'ouverture d'une voix profondément émue et fortement accentuée. Voici la partie politique de ce discours : « Le premier besoin » de mon cœur, disait le monarque en terminant, est de » voir la France, heureuse et respectée, développer toutes » les richesses de son sol et de son industrie, et jouir en » paix des institutions dont j'ai la ferme volonté de con- » solider le bienfait. La Charte a placé les libertés publi- » ques sous la sauvegarde des droits de ma couronne; » ces droits sont sacrés; mon devoir envers mon peuple » est de les transmettre intacts à mes successeurs. Pairs » de France, députés des départements, je ne doute point » de votre concours pour opérer le bien que je veux faire. » Vous repousserez avec mépris les perfides insinuations » que la malveillance cherche à propager. Si de coupa- » bles manœuvres suscitaient à mon gouvernement des

(1) Capefigue.

Digitized by Google

» obstacles que je ne peux pas, que je ne veux pas pré-
» voir, je trouverais la force de les surmonter dans ma
» résolution de maintenir la paix publique, dans la juste
» confiance des Français, et dans l'amour qu'ils ont tou-
» jours montré pour leur roi. »

Loin d'être touchée par ces nobles paroles, la Chambre s'en montra irritée et nomma une commission d'adresse qui rédigea une réponse insultante, véritable défi jeté à la royauté : « Sire, au milieu des sentiments unanimes
» de respect et d'affection dont votre peuple vous entoure,
» il se manifeste dans les esprits une vive inquiétude qui
» trouble la sécurité dont la France avait commencé à
» jouir, altère les sources de sa prospérité, et pourrait, si
» elle se prolongeait, devenir funeste à son repos. Notre
» conscience, notre honneur, la fidélité que nous vous
» avons jurée et que nous vous garderons toujours, nous
» imposent le devoir de vous en dévoiler la cause. La
» Charte que nous devons à la sagesse de votre auguste
» prédécesseur et dont Votre Majesté a la ferme volonté
» de consolider le bienfait, consacre comme un droit l'in-
» tervention du pays dans la délibération des intérêts pu-
» blics. Cette intervention devait être, elle est en effet
» indirecte, sagement mesurée, circonscrite dans les li-
» mites exactement tracées, et que nous ne souffrirons
» jamais que l'on ose tenter de franchir; mais elle est
» positive dans son résultat, car elle fait du concours per-
» manent des vues politiques de votre gouvernement avec
» les vœux de votre peuple, la condition indispensable de
» la marche des affaires publiques. Sire, notre loyauté,
» notre dévouement nous condamne à vous dire que ce
» concours n'existe pas. Une défiance injuste des senti-

Digitized by Google

» ments et de la raison de la France est aujourd'hui la » pensée fondamentale de l'administration; votre peuple » s'en afflige parce qu'elle est injurieuse pour lui, il s'en » inquiète parce qu'elle est menaçante pour ses libertés. » Cette défiance ne saurait approcher de votre noble » cœur. Non, Sire, la France ne veut pas plus de l'anar- » chie que vous ne voulez du despotisme; elle est digne » que vous ayez foi dans sa loyauté comme elle a foi dans » vos promesses. Entre ceux qui méconnaissent une na- » tion si calme, si fidèle, et nous qui, avec une convic- » tion profonde, venons déposer dans votre sein les dou- » leurs de tout un peuple jaloux de l'estime et de la con- » fiance de son roi, que la haute sagesse de Votre Majesté » prononce. Ses royales prérogatives ont placé dans ses » mains les moyens d'assurer entre les pouvoirs de l'Etat » cette harmonie constitutionnelle, première et nécessaire » condition de la force du trône et de la grandeur de la » France. »

En entendant la lecture d'une semblable adresse, Lépine s'élance à la tribune : « Les usurpations de pouvoir, » s'écriait-il, sont des châtiments pour les peuples; ne » recommençons pas cette série de malheurs que de sem- » blables prétentions ont déjà attirés une fois sur nous. »

Lorgeril avait essayé de s'interposer dans ce grave débat et de proposer un amendement qui servirait peut-être par ses tempéraments à rapprocher le ministère de la majorité. Mais lorsque les positions sont tellement dessinées, ce n'est point par les termes moyens qu'on triomphe. L'adresse fut adoptée par 221 voix contre 218.

Quoique profondément irrité, le roi résolut de recevoir la commission de la Chambre des députés et de lui adres-

Digitized by Google

ser une réponse dont elle dut conserver un long souvenir : « J'ai entendu l'adresse que vous me présentez au » nom de la Chambre des députés. J'avais droit de comp» ter sur le concours des deux Chambres pour accomplir » tout le bien que je méditais ; mon cœur s'afflige de voir » les députés des départements déclarer que, de leur part, » ce concours n'existe pas. Messieurs, j'ai annoncé mes » résolutions dans mon discours d'ouverture de la ses» sion ; ces résolutions sont immuables ; l'intérêt de mon » peuple défend de s'en écarter. Mes ministres vous fe» ront connaître mes intentions. »

Le ministère avait d'abord été irrésolu sur la nature des intentions qu'il voulait faire entendre. Parmi les ministres, les uns proposaient une dissolution immédiate, les autres demandaient une simple prorogation pendant laquelle le roi aurait le temps d'aviser. Cette dernière opinion l'emporta et la Chambre fut prorogée au 1^er^ septembre.

Dans la discussion relative au parti à prendre sur la Chambre, Courvoisier et Chabrol s'étant prononcés fortement contre la dissolution et ayant été vaincus dans leur opinion, donnèrent leur démission. Alors commença un nouveau travail pour fortifier le ministère. Trois hommes paraissaient importants pour la politique qu'on voulait inaugurer, Peyronnet, Chantelauze et le baron Capelle. Le premier, que nous avons déjà vu au ministère, avait une prodigieuse activité et se flattait de rendre la majorité royaliste par de nouvelles élections. Le second, possédant une plume forte et élégante, devait servir d'orateur et de rédacteur des grands actes du ministère. Le troisième avait été si fréquemment employé dans les

Digitized by Google

élections, il connaissait si bien le corps électoral, qu'il devenait nécessaire, dans un moment où l'on voulait procéder à des élections générales. Peyronnet fut appelé à l'intérieur, Chantelauze à la justice, et le baron Capelle aux travaux publics. Montbel passa aux finances. Quelques-uns de ces ministres se regardaient comme des victimes qui se sacrifiaient pour une cause perdue. Chantelauze fit une longue résistance et ne se rendit qu'après d'instantes prières de ses amis. « Nous avons l'un envers l'au-» tres gardé un long silence, écrivait-il à son frère ; je » viens le rompre le premier, car je ne veux pas que tu » apprennes par le *Moniteur*, et avec le public, l'événe-» ment le plus malheureux de ma vie : c'est ma nomina-» tion comme garde des sceaux ; voilà deux mois que » j'oppose une résistance soutenue à mon entrée au Con-» seil. On ne me laisse plus même aujourd'hui mon libre » arbitre, et les ordres qui me sont donnés ne me per-» mettent plus que l'obéissance. Veille sur les élections, » car y échouer serait maintenant pour moi une chose » honteuse. »

§ IV. *Conquête d'Alger (mai-juillet 1830).*

Polignac n'était point, comme on l'a dit, conduit par une ambition personnelle ; se croyant la capacité nécessaire pour relever la royauté et le pouvoir, et pour rendre la France puissante au dehors, mêlé aux grandes affaires diplomatiques, voyant l'empire de Constantinople croulant, il avait formé le dessein de s'unir à la Russie et de rendre à la France la limite du Rhin. Ce travail, qui ne fut qu'en incubation, était accompagné d'un autre

Digitized by Google

qui devait nous donner la plus belle, la plus riche et la plus importante des colonies que nous ayons jamais possédées.

Alger qui, selon Danville, est élevé sur le sol qu'avait occupé autrefois la Cæsarea des Romains, est gracieusement assise sur le penchant d'une colline, ayant à ses pieds un vaste port, une belle rade demi-circulaire, formée par l'île du Fanal réunie à la terre par un môle. La ville, protégée au nord par la rade, l'était du côté de la terre par plusieurs forts, et principalement par la Casauba, demeure habituelle du dey.

Alger, longtemps repaire de pirates, que tous les monarques de l'Europe détestaient, qui avait soutenu des luttes contre Charles-Quint, Louis XIV et l'Angleterre, Alger devait tomber sous les coups de la France pour une cause bien minime en apparence, pour un coup d'éventail. En 1793 et 1794, la régence d'Alger avait fourni à la France des blés dont elle n'avait pu être payée. Le gouvernement réparateur de la Restauration fit examiner la dette, et, de concert avec les ministres algériens, la fixa à huit millions, qui furent versés en 1820 entre les mains d'un juif algérien, autorisé pour cela par les parties intéressées. Ce juif ne put s'accommoder avec ses commettants, retint l'argent et en abusa. Son fils, qui s'était fait naturaliser français, avait aussi des dettes en France, d'où résulta un croisement de demandes. Le dey demanda l'extradition du juif, pour le punir selon l'usage pratiqué en Algérie. Notre consul refusa de livrer un Français, et, dans une entrevue avec le dey, eut une altercation très-vive. Le dey, dans un mouvement de colère, jeta son éventail à notre consul, insulte grave pour

Digitized by Google

laquelle le gouvernement français demanda réparation. Sur le refus du dey, une escadre se rendit devant le port d'Alger pour y mettre le blocus. Cette mesure étant très coûteuse et produisant peu d'effet, Charles X se détermina à recourir à un moyen plus puissant, à la guerre.

La conquête que se proposait de faire le gouvernement français ne rencontrait aucune difficulté auprès des puissances du continent ; l'Italie l'appelait de tous ses vœux. L'Angleterre seule voyait les préparatifs avec défiance. Aussi demanda-t-elle des explications à la France sur les intentions ultérieures du gouvernement français. Polignac répondit d'un manière très vague et sans engager l'avenir. « Si, dans la lutte qui se prépare, il arrivait que le gouvernement actuel d'Alger fût dissous, dans ce cas le roi, dont les vues en cette circonstance sont tout-à-fait désintéressées, se concertera avec ses alliés pour aviser au nouvel ordre de choses qui devra être établi au plus grand avantage de la chrétienté et dans le triple but qu'on s'est proposé. »

Le ministère anglais, peu satisfait de cette réponse, fit parvenir au gouvernement français une longue note pour obtenir son engagement plus catégorique. Mais Polignac se contentait de donner ces fières instructions à notre ambassadeur : « Répondez que dans une entreprise accom» plie par le pays, le cabinet des Tuileries ne prend con» seil que de l'honneur et de l'intérêt du pays. »

Cependant Bourmont et d'Haussez faisaient les préparatifs avec tant d'ordre, de promptitude et d'ensemble, que le Parlement anglais fut lui-même obligé de reconnaître que rien de plus admirable en ce genre n'avait jamais été fait. Une flotte de onze vaisseaux, de dix-neuf frégates, de

Digitized by Google

deux cent soixante-quatorze bâtiments de transport, portant trente-sept mille hommes, mit à la voile le 25 mai, sous le commandement du vice-amiral Duperré, marin très-habile. Le commandement général de l'expédition était confié au général Bourmont, ministre de la guerre, dont la haute capacité militaire avait été reconnue par Napoléon.

La flotte fut en quelques jours en vue d'Alger et se disposait à débarquer, quand un de ces violents coups de vent si fréquents dans ces contrées la dispersa et l'obligea à aller se rallier à Palma, où elle fut retenue pendant huit jours par un vent contraire. Ce fut seulement le 14 juin que la flotte défila devant Alger, et le lendemain jeta sur la plage de Sidi-Ferruch la division Berthezène, qui chassa douze à quinze mille Arabes pendant que le reste de l'armée débarquait.

Les Arabes s'étaient persuadé que les Français débarqueraient à l'orient de la ville et y avaient porté leurs principales forces; instruits enfin du lieu du débarquement, ils y accoururent au nombre de quarante mille, pour tenir tête à nos troupes et les rejeter dans la mer. Le combat s'engagea à Staouéli. Les mesures prises par le commandant en chef, la puissance de notre artillerie, contraignirent l'ennemi à abandonner cette position. Ibrahim-Aga tenta encore, cinq jours après, le sort des armes sans être plus heureux. Nos colonnes débouchèrent enfin sur les hauteurs de Boujareah qui dominent Alger. Le 4 juillet commença l'attaque du fort de l'Empereur, que le dey regardait comme imprenable. En cinq heures notre artillerie avait fait d'énormes brèches, et imposé silence à cette forteresse, ce qui engagea les Turcs à la

Digitized by Google

faire sauter. Les Français s'y établirent alors et commencèrent les préparatifs pour attaquer le corps de la place. Le dey d'Alger, effrayé de la chute du fort de l'Empereur, demanda la suspension des hostilités, fit l'offre de grands avantages si les Français consentaient à se retirer, et employa l'intervention du consul d'Angleterre, qui se chargea de tout accommoder et de sauver l'honneur et les intérêts de la France. Le général Bourmont, tout en remerciant le consul anglais de son intervention, demanda au dey la remise de la ville, du trésor national et de toutes les propriétés appartenant à l'Etat. A cette condition il lui accordait la liberté de se retirer partout où il voudrait avec sa fortune privée. Le général en chef s'engageait en outre à conserver la liberté aux citoyens, à ne porter aucune atteinte à l'honneur des femmes et à respecter la religion musulmane. Dans l'impuissance de se défendre plus longtemps, le dey accepta ces propositions; notre armée entra dans la place et occupa le port.

Le premier soin de Bourmont fut de faire inventorier la fortune publique mobilière. On trouva en espèces d'or, d'argent et en bijoux, une valeur de quarante-trois millions six cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent vingt-sept francs quatre-vingt-quatorze centimes, somme au moins équivalente aux frais de la guerre. La France fut de plus mise en possession de quinze cents bouches à feu dont sept cents en bronze valant plus de quatre millions; les laines et les autres denrées trouvées dans les magasins furent estimées cinq ou six millions; la moitié des maisons de la ville appartenant à l'Etat valaient encore plus de cinquante millions. Après la révolution de juillet, on accusa certains personnages de l'armée expéditionnaire

Digitized by Google

d'avoir détourné des valeurs; mais le maréchal Clausel fit faire des recherches minutieuses sur ce point, et quoiqu'il fût peu favorable au comte de Bourmont, il fut obligé de constater que les trésors avaient été remis intacts à la nation.

La chute d'Alger entraîna celle d'Oran, qui se soumit et remit au fils aîné du comte de Bourmont le fort de Mers-el-Kébir.

§ V. *Journées de juillet 1830. — Chute de Charles X.* (*25 juillet. — 9 août.*)

Ce brillant fait d'armes, si propre à rattacher l'armée a la dynastie légitime, encouragea incontestablement Charles X dans la voie si périlleuse des coups d'Etat. Le roi avait fait un appel à la nation et lui avait lui-même adressé la parole pour la conjurer de ne point se laisser entraîner par de mauvaises passions : « Electeurs, hâtez-» vous de vous rendre dans vos colléges; qu'une négli-» gence répréhensible ne les prive pas de votre présence; » qu'un même drapeau vous rallie! C'est votre roi qui » vous le demande, c'est un père qui vous appelle. Rem-» plissez vos devoirs, je saurai remplir les miens. »

La nation répondait à cet appel en envoyant à la Chambre la plupart des *deux cent vingt-un*, et soutenus par un grand nombre de députés d'une couleur plus avancée encore. Le roi se trouvait ainsi dans la plus affreuse des situations. On parlait sourdement de coups d'Etat, mais rien ne les annonçait positivement; aucun acte, aucune parole ne pouvait les faire prévoir. Cependant les nations du dehors s'en préoccupaient vivement; l'empereur de

Digitized by Google

Russie faisait conjurer le roi de ne point se jeter dans les hasards de mesures exceptionnelles; Metternich lui disait d'attendre l'attaque et de ne pas la livrer; que s'il portait les premiers coups et qu'il vînt à être vaincu, il ne devait pas compter sur l'Europe pour le relever; que si, au contraire, il était vaincu dans une défense prudente, il ne serait pas abandonné par les signataires du traité de la Sainte-Alliance.

Si le roi n'eût été convaincu qu'il avait, par l'article 14 de la Charte, le droit de modifier la Constitution, jamais il ne se serait déterminé à faire le coup d'Etat qui le perdit. Il était trop fidèle observateur de ses serments pour porter atteinte à celui qu'il avait fait de garder la Charte. Mais il se répandait partout des écrits qui disaient que par l'article 14 le roi avait le droit, dans les grandes crises, de prendre toutes les mesures nécessaires au salut de la France. Des esprits très modérés avaient soutenu cette théorie à la Chambre des pairs. Persuadé qu'il avait le droit de modifier la loi électorale à cause de la fâcheuse situation où il se trouvait réduit, ne voyant d'ailleurs que péril, Charles X se détermina à prendre de grandes mesures de salut.

Dans le conseil réuni pour délibérer sur ce grave sujet, Guernon-Ranville attaqua avec beaucoup de fermeté le système des coups d'Etat et mérita d'être approuvé par le Dauphin : « Votre système est plus légal et peut-être » plus sûr, dit ce prince, je serais très porté à le préférer; » mais la majorité a décidé autrement, et je me range à » l'opinion commune. » Enfin les ministres se réunirent pour la signature des fameuses ordonnances du 25 juillet. Par la première, la liberté de la presse était suspendue; pour paraître, les journaux avaient besoin d'une

Digitized by Google

autorisation spéciale. Toute contravention à cette disposition entraînait la suppression du journal et la mise sous scellés des presses et des caractères. La deuxième ordonnance dissolvait la Chambre des députés. La troisième établissait des bases nouvelles d'après lesquelles devaient se faire les élections.

Pour un pareil coup d'État, il eût fallu arrêter des mesures nécessaires pour tenir tête à l'orage qui allait gronder, et le gouvernement n'en avait pris aucune. Le préfet de police, ignorant complétement les Ordonnances, n'avait conséquemment pu prendre les moyens indispensables pour comprimer l'agitation qui allait se manifester. L'autorité militaire, en l'absence du ministre de la guerre alors à Alger, n'avait pas à Paris les forces qu'un sage gouvernement doit y tenir même en temps de calme. On prétend que l'imprudent Marmont avait dit qu'avec un caporal et quatre soldats il se chargeait de mettre Paris à la raison. Il ignorait la puissance de l'émeute. Si les gouvernements subséquents n'avaient pas eu plus de troupes dans Paris, ils auraient succombé dès les premiers jours de leur existence.

Le 26 se passa dans une sorte de calme sombre, annonce de quelque violent orage. Quelques jeunes gens déclamèrent au Palais-Royal et criaient à la violation de la Charte. Les journalistes de l'opposition, qui étaient les plus intéressés à l'existence des feuilles qu'ils rédigeaient, se réunirent chez Dupin, avocat en très-grand renom, pour examiner s'il n'y aurait pas un moyen légal de résister, et s'il ne serait pas possible de publier des journaux sans autorisation. Après de longs débats, ils s'arrêtèrent au projet de publication d'une protestation

Digitized by Google

qui fut signée d'abord par Thiers, Chatelain et Cauchois-Lemaire. Après avoir essayé de démontrer que la Charte était évidemment violée et que l'article 14 ne pouvait être entendu dans le sens que lui donnait le gouvernement, ils finissaient par déclarer que la désobéissance était un devoir. La plupart des rédacteurs des journaux de l'opposition apposèrent leur signature à cette protestation.

Pour qu'elle ne demeurât pas un vain chiffon de papier, il fallait recourir à des moyens de résistance. Quels seraient ces moyens? Thiers et Mignet repoussaient la force pour se renfermer dans la légalité, et pensaient que pour triompher du gouvernement il fallait refuser l'impôt; d'autres, comme Schonen et Laborde, affirmaient que l'unique moyen de contraindre le gouvernement, c'était de recourir à la force, et voulaient une levée de boucliers. Casimir Périer, l'un des chefs de l'opposition, l'un des membres les plus actifs de l'ancienne Chambre, était ennemi de tout mouvement violent, et il croyait que le gouvernement, vaincu par la force des choses, se retirerait pour faire place à un nouveau ministère. Une partie de la bourgeoisie, très amie de popularité, était ennemie d'un mouvement révolutionnaire dont les conséquences, sous le rapport de la réaction si la royauté triomphait, ou sous celui du bouleversement si la révolution l'emportait, ne pouvaient être calculées.

Les gérants du *Commerce*, du *Courrier français* et du *Journal de Paris*, voyant l'existence de leur œuvre menacée, portèrent aussitôt leur cause devant les tribunaux, et obtinrent un jugement qui ordonnait aux imprimeurs desdits journaux de continuer à les imprimer, sans s'ar-

Digitized by Google

rêter aux menaces de l'ordonnance, « attendu qu'elle » n'avait pas été promulguée dans les formes légales. »

Conformément à ce jugement, quelques journaux parurent le lendemain sans autorisation; et comme l'autorité fit apposer les scellés sur leurs presses, une multitude d'ouvriers parurent dans la rue et se réunirent aux groupes d'agitateurs qui commençaient à se former de toute part.

Les députés se rassemblèrent de nouveau chez Casimir Périer pour délibérer, déclarèrent que la Chambre étant cassée ils n'étaient plus députés, et conséquemment qu'ils ne pouvaient faire de proposition ; ils disaient qu'il fallait attendre les événements.

Un étranger détermina l'engagement entre la troupe et l'émeute. Cet étranger ayant tiré sur la troupe, fut à l'instant tné avec ses deux fils. A la vue du sang la foule s'émeut, prend les voitures qu'elle rencontre pour former des barricades dans la rue Saint-Honoré, force les boutiques d'armuriers pour se procurer des armes. L'insurrection ne s'étendit pas ce jour-là au-delà des rues environnant le Palais-Royal. Le soir du 27 apparut, pour la première fois, un drapeau tricolore.

A la nouvelle qu'il y avait de graves mouvements dans les rues de Paris, l'Ecole polytechnique commença à s'agiter. Charras, qui avait été expulsé de l'Ecole pour manifestation d'opinions républicaines, se présenta, revêtu de l'habit d'élève, pour diriger l'insurrection. On cria de toutes parts *L'Ecole polytechnique est à nous!* Elle ne tarda pas, effectivement, à appartenir en grande partie à l'émeute. Le gouvernement ayant remarqué une très grande fermentation dans l'Ecole, la licencia, ce qui jeta dans les rangs des insurgés un grand nombre d'hommes

Digitized by Google

revêtus d'uniformes, et dont la seule présence donnait de la confiance aux émeutiers. Les autres Ecoles, déjà agitées elles-mêmes, se déclarèrent en masse.

La nuit du 27 au 28 fut calme, un silence de mort régnait sur la capitale, on semblait de part et d'autre attendre le réveil pour se livrer à de nouvelles attaques. Dès l'aube du jour tout annonça que de graves événements se préparaient. Le drapeau tricolore, déployé sur tous les points, se promenait dans toutes les rues de la capitale. On arrachait les armoiries royales pour les fouler aux pieds. Il faut le dire, tout ce mouvement se faisait par la lie du peuple, par les gens sans aveu, à peine voyait-on parmi eux quelques hommes de la bonne bourgeoisie. On cite un libraire et un député ruiné, Audry de Puyraveau, cerveau brûlé, criblé de dettes, qui, dans la matinée du 28, se déclarèrent pour les rebelles. La Fayette lui-même, La Fayette, le grand héros de Juillet, repoussait encore le mouvement. Quelques élèves de l'Ecole polytechnique l'ayant consulté sur ce qu'ils avaient à faire, il leur répondit : « Conseillez à vos camarades de se tenir tranquilles. »

Le pouvoir songeait enfin à prendre des mesures de défense, mettait Paris en état de siége et plaçait à la tête des troupes le maréchal Marmont, duc de Raguse. Dégager les principales rues, tenir en communication le centre avec la circonférence, voilà le but que se proposa le maréchal dans son plan de bataille. Pour cela il divisa sa trop petite armée en deux corps, chargés de se rejoindre à l'Hôtel-de-Ville, en marchant, le premier par les boulevards, la place de la Bastille et la rue Saint-Antoine; le second, en suivant les quais. Afin de ne pas abandonner

Digitized by Google

tout le centre de Paris, deux bataillons furent chargés de garder la rue Saint-Denis; en conséquence, l'un fut placé vers le sud et l'autre au nord. Ces dispositions, assurément, n'étaient pas mauvaises, mais il fallait déployer de la promptitude et une extrême énergie, publier la loi martiale et ne ménager aucun de ceux qui résisteraient aux ordres donnés. Mais l'administration militaire s'étant persuadé qu'il suffirait de déployer la force pour faire tout rentrer dans le devoir, n'avait pris aucune des précautions dont on doit se munir en pareille circonstance; on n'avait pas donné de vivres aux corps détachés jetés dans les différents quartiers de la capitale; on avait à peine songé à fournir quelques munitions à ces troupes, qui se trouvèrent bientôt dépourvues de moyens suffisants de combat.

La colonne sous les ordres du général Talon, chargée de dégager les quais, les longea sans difficultés jusqu'au pont Notre-Dame. Ayant vu des combattants de l'autre côté de la Seine, elle démasqua deux pièces de canon qui firent à l'instant même fuir les rebelles. Les tirailleurs du peuple s'adossaient aux parapets ou se cachaient derrière les jalousies des fenêtres et tiraient sur les soldats, novices pour ce genre de combat.

La seconde colonne était partie de la place Louis XV, avait débouché du côté de la Madeleine pour balayer les boulevards; elle ne rencontra de difficulté sérieuse que du côté de la rue Saint-Denis. Les groupes s'ouvraient devant elle, mais ils se reformaient ensuite, et, pour arrêter la marche des soldats, abattaient les arbres, l'ornement de ces rues magnifiques, et en formaient des barricades solides. Cette colonne, arrivée à la place de la Bastille, se divisa en deux corps : l'un suivit les boulevards

Digitized by Google

jusqu'aux quais, qu'il descendit jusqu'à la place de Grève; l'autre parcourut la rue Saint-Antoine et arriva au même point. Il s'engagea là une lutte assez vive, qui dura jusqu'à la nuit. Ce qui donnait la supériorité aux insurgés, c'est que les troupes réunies sur ce point, manquant de vivres et de munitions, étaient démoralisées. Aussi furent-elles obligées de se replier sur les Tuileries et d'abandonner l'Hôtel-de-Ville aux insurgés, qui se hâtèrent d'élever sur ce point des barricades.

Les corps placés dans le centre de Paris étaient les plus exposés. Le bataillon chargé de parcourir la rue Saint-Denis se fraya un passage avec une peine extrême, perdit son commandant, et afin de maintenir la foule au marché tumultueux des Innocents, y laissa le général Quinsonnas avec un petit nombre d'hommes. Un bataillon suisse, envoyé pour dégager le général, fut obligé de monter la rue de la Monnaie, de tourner la tête de Saint-Eustache, espérant gagner la rue Montorgueil; mais, en suivant la rue Mandar, il trouva une énorme barricade qui lui fit perdre beaucoup de monde. Il put cependant rejoindre et dégager Quinsonnas, qui se retira avec lui sur la place de l'Ecole.

Cette journée avait été mauvaise pour la royauté; on ne désespérait cependant pas de la faire triompher, quoique plusieurs hommes importants, mais en petit nombre, eussent ouvertement pris parti pour le mouvement révolutionnaire; Lafitte, La Fayette, Bavoux, Mauguin faisaient une infime minorité. Parmi les libéraux, ceux à qui devait échoir le fruit de la victoire, Sébastiani, Guizot, Casimir Périer, etc., redoutant une révolution, résolurent de tenter une démarche auprès de la royauté pour la con-

Digitized by Google

jurer de rapporter ses ordonnances. Le duc de Raguse fit parvenir les représentations au roi et ne lui dissimula point que la situation était critique. Charles X, entraîné par des courtisans qui, éloignés du péril, flattaient cet infortuné monarque et lui promettaient un succès assuré, au lieu de se rendre à Paris avec les troupes dont il était environné, se contenta de commander au maréchal Marmont d'abandonner la défense de l'intérieur, de masser ses troupes autour des Tuileries et de n'agir qu'avec des corps considérables.

Le 29 le peuple ayant été laissé maître de Paris, à l'exception de l'abord du Louvre, de la place du Carrousel, de la place de la Concorde et de l'avenue de la Madeleine à cette place, demeura dans une sorte de calme, attendant des officiers pour le diriger. Jusqu'alors aucun des généraux de l'Empire, quoique amis du drapeau tricolore qui les avait conduits si souvent sur le champ de la victoire, n'avait osé se montrer à la tête du peuple, tant ils comptaient peu sur le succès de la levée de boucliers. Enfin Dubourg se présenta en habit d'officier général pour diriger l'attaque, tandis que Baude s'installait à l'Hôtel-de-Ville pour diriger les affaires civiles; c'était une prise de possession des deux forces vives de la nation.

Le 29 les troupes s'étaient concentrées sur la place du Carrousel, dans la rue de Rohan et sur la place Vendôme. C'est ce qu'il eût peut-être fallu faire dans l'origine; mais cette concentration tardive, au lieu d'être aux yeux des soldats une mesure stratégique habilement conçue, ne leur parut qu'une retraite forcée et l'abandon du champ de bataille primitif après une véritable défaite. Quoique très peu nombreuse, l'armée aurait pu triompher

Digitized by Google

si elle n'avait perdu sa confiance morale. L'incertitude que montrait la troupe centuplait l'espérance des insurgés, qui se portèrent, en chantant victoire, sur plusieurs casernes et s'en emparèrent. Quelques hommes populaires se glissèrent dans les rangs des régiments pour affaiblir leur fidélité en leur donnant les plus belles promesses, et en leur représentant le malheur et le crime de combattre des frères. Obligé de dégarnir le Louvre de ses troupes les plus dévouées pour les porter sur les points où la défection gagnait, le duc de Raguse fut bientôt dans l'impossibilité de défendre cette position. Le vieux palais des rois de France est envahi, les Tuileries tombent au pouvoir de la populace. Il n'y a pas d'excès qui n'ait été commis dans cette malheureuse circonstance : le trône de Charles X, après avoir été le jouet de la populace, fut livré aux flammes.

Cependant un régiment passait du côté des insurgés et donnait le triste exemple de l'infidélité. Le reste de l'armée se mit en retraite et se dirigea, par les Champs-Elysées, sur Saint-Cloud, où le vieux roi se trouva environné de masses assez imposantes pour pouvoir rentrer dans Paris; mais il ne voulut point que ses vieux jours fussent marqués par l'effusion du sang, et il abandonna la victoire à l'émeute. Le Dauphin, lui, n'aurait pas voulu être de si facile composition; il adressa des paroles très sévères au duc de Raguse : « Vous êtes un » traître, lui dit-il, vous nous avez trahi comme vous » avez trahi l'autre. Votre épée! votre épée! » et il essayait de la prendre. Le Dauphin demandait à marcher sur Paris avec toutes les troupes réunies à Saint-Cloud; mais Charles X ne le voulut pas. Il se persuadait, l'infor-

Digitized by Google

tuné monarque, que sa dynastie continuerait à régner, que s'il disparaissait de la scène un de ses rejetons monterait sur le trône; mais tout devait disparaître pour lui. Le moment de l'intrigue est arrivé; c'est elle que nous allons voir agir.

Il y avait à Paris trois partis distincts : Les nobles, les partisans de la légitimité; ils étaient vaincus, et c'est à peine s'ils osaient, au fond de leurs cœurs, former des vœux pour le triomphe du droit sur la force et la violence. Les républicains; ce second parti ayant été à l'œuvre pendant la grande révolution, avait si mal usé du pouvoir, qu'on n'osait se dire partisan de la république; la masse de la nation tremblait à ce seul nom, et se montrait disposée à accepter tout ce qui pourrait éloigner une forme de gouvernement regardée généralement comme désastreuse. Enfin le troisième parti, composé de ce que nous nommons la bourgeoisie, se trouvant maître absolu de la situation, chercha un roi à son image, fier loin de l'ennemi, grand dans l'ombre, intéressé et économe.

Charles X vaincu avait essayé de se rapprocher de la bourgeoisie en renvoyant ses ministres et en nommant des hommes amis du parti triomphant; mais ce ministère, composé de Mortemart, Casimir Périer, Gérard, fut repoussé par la commission municipale, à la tête de laquelle se trouvait Lafitte, qui prononça ce mot devenu fameux : *Il est trop tard.*

Cependant on négociait avec le duc d'Orléans, prince qui, tout en se déclarant le plus fidèle sujet du roi, n'avait cessé, pendant les quinze ans de la Restauration, d'ourdir toutes sortes d'intrigues. Sa conduite dans les événements de juillet est extrêmement utile à étudier.

Digitized by Google

Durant les jours du combat, retiré au château de Neuilly, il disparaît totalement de la scène ; on vient vainement pour l'entretenir, on ne le trouve pas. Quand la victoire commence à se déclarer pour le peuple, la princesse Adélaïde, sa sœur, se montre, parle au nom de son frère, fait concevoir les plus belles espérances ; mais lui, parce qu'il n'est pas encore assuré du triomphe de son parti, il ne paraît point. Les démarches faites à Neuilly n'avaient point échappé au duc de Luxembourg, qui avait donné le conseil d'arrêter le duc d'Orléans. Toujours débonnaire, Charles X ne put croire qu'il y eût là un centre d'intrigue contre sa puissance. Le 30 juillet, quelques députés et quelques pairs, se constituant souverains de la nation, rendirent la déclaration suivante :

« La réunion des députés actuellement à Paris a pensé » qu'il est urgent de prier S. A. R. le duc d'Orléans de » se rendre dans la capitale, pour y exercer les fonctions » de lieutenant-général du royaume, et de lui exprimer » le vœu de conserver la cocarde tricolore. »

Le duc d'Orléans, voyant l'armée royale en retraite sur tous les points, sachant que Charles X, au lieu de marcher sur Paris, s'éloignait de cette capitale et laissait de tous côtés établir de nouveaux administrateurs au nom d'un gouvernement provisoire, se décida enfin à se rendre à Paris, et accepta le titre de lieutenant-général du royaume. Comme il craignait que le vieux roi ne reprît de l'ascendant, il eut soin de lui faire écrire par Mortemart une lettre hypocrite, dans laquelle il lui faisait les protestations de la plus profonde soumission, d'un attachement inaltérable à sa dynastie ; ce qu'il faisait, disait-il, c'était pour la sauver.

Digitized by Google

Louis-Philippe publia, le 31, une proclamation ainsi conçue :

« Habitants de Paris,

» Les députés de la France, en ce moment réunis à » Paris, ont exprimé le désir que je me rendisse dans » cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant- » général du royaume.

» Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à » me placer au milieu de cette héroïque population, et à » faire tous mes efforts pour vous préserver de la guerre » civile et de l'anarchie. En rentrant dans Paris je por- » tais ces glorieuses couleurs que vous avez reprises et » que j'avais moi-même longtemps portées.

» Les Chambres vont se réunir; elles aviseront au » moyen d'assurer le règne des lois et le maintien des » droits de la nation.

» Une charte sera désormais une vérité. »

Cette proclamation, calculée avec une grande astuce, était de nature à rattacher le parti populaire sans rien compromettre encore vis-à-vis de l'autorité déchue. Pour donner plus de force à ses protestations d'amour du peuple, Louis-Philippe, sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, embrassa publiquement La Fayette, afin de duper en même temps comme les autres cette tête creuse du républicanisme.

Le 1er août le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, rendit une ordonnance pour convoquer les Chambres le 3 août, et nommer Dupont (de l'Eure), Gérard, Guizot et Louis, aux départements de la justice, de la guerre, de l'intérieur et des finances.

Cependant Charles X et le Dauphin, son fils, trompés par les promesses fallacieuses du duc d'Orléans, prirent

Digitized by Google

une détermination qui fut la ruine de la monarchie légitime. Ils abdiquèrent en faveur du duc de Bordeaux, et s'en remirent à Louis-Philippe pour réaliser le transport de la couronne sur la tête d'un enfant. Cet acte était avantageux pour le lieutenant-général, qui se trouvait investi légalement du pouvoir; mais aussi il le gênait en ce que, remettant la couronne sur la tête d'un enfant, c'était présenter aux chefs de parti un appât capable de les rattacher au mode de gouvernement proposé. On ne pouvait rien reprocher au duc de Bordeaux; son éducation devait se faire selon le vœu de la nation; si le sang avait coulé, il n'avait pris aucune part aux ordonnances de juillet. Pour faire échouer l'avénement du duc de Bordeaux à la couronne, deux mesures furent adoptées par le lieutenant-général : l'une fut de déterminer le vieux roi à remettre toutes ses forces au parti triomphant, et l'autre de persuader aux vainqueurs l'impossibilité du règne du duc de Bordeaux.

Charles X, qui avait réuni trente mille hommes à Rambouillet et pouvait de là marcher sur la capitale, donnant de sérieuses inquiétudes au lieutenant-général, celui-ci lui envoya une lettre qui lui fut remise par le maréchal Maison. Dans cette lettre Louis-Philippe prodiguait les assurances les plus vives de son affection et de son dévouement au roi, s'efforçant de lui faire entendre qu'un éloignement momentané était nécessaire pour calmer l'effervescence populaire et rendre possible l'avénement du duc de Bordeaux. Afin d'effrayer Charles X, on lança une nuée de combattants de juillet qui s'avancèrent en troupe désordonnée jusqu'à une faible distance de Rambouillet. Si Charles X avait eu plus d'énergie, il eût dispersé cette

Digitized by Google

foule par une simple charge de cavalerie, et eût ainsi épouvanté le gouvernement de fait de Paris, qui eût à l'instant même acclamé le duc de Bordeaux. Mais le noble vieillard crut sincères les protestations de Louis-Philippe, et, pour faciliter l'avénement de son petit-fils, il se dirigea vers Cherbourg, allant demander un asile à l'Angleterre.

Pendant que Louis-Philippe trompait Charles X en lui promettant de faire tout ce qui dépendrait de lui pour hâter la reconnaissance du duc de Bordeaux, il travaillait à ruiner ce jeune prince dans l'opinion. Tandis que par ses affidés, on répandait que le jeune duc aurait les préjugés de sa maison et chercherait un jour à venger les injures faites à son aïeul, il disait aux hommes politiques : *surtout point de régence;* donnant à comprendre que c'était le plus mauvais système dans la situation critique où l'on se trouvait. C'était un mensonge patent, car la proclamation du duc de Bordeaux eût rallié tous les légitimistes et eût facilement dominé le parti républicain alors en infime minorité. L'hypocrisie triompha alors, pour être châtiée plus tard de la manière la plus humiliante et la plus exemplaire.

Quand le départ de Charles X pour Cherbourg fut connu, les députés réunis à Paris avouèrent le projet de donner la couronne au duc d'Orléans. Bérard déposa une proposition pour demander à la Chambre de déclarer le trône vacant, de modifier la Charte, et d'appeler au trône S. A. R. le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, et ses descendants, à perpétuité de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendants.

Digitized by Google

Une commission nommée à l'instant fit un rapport favorable, et le 7 août la proposition fut adoptée par cent quatre-vingt-six votes à la Chambre des députés, et par quatre-vingt-neuf à la Chambre des pairs. Le 9 août fut choisi pour la proclamation de la nouvelle royauté. Louis-Philippe se rendit au Palais-Bourbon, où étaient réunis un certain nombre de pairs et de députés ; après avoir fait donner lecture de la Charte amendée et de la déclaration acceptée par le simulacre des deux Chambres, il lut son acceptation ainsi conçue :

« Messieurs les pairs et les députés, j'ai lu avec une » grande attention la déclaration de la Chambre des dé- » putés et l'acte d'adhésion de la Chambre des pairs; j'en » ai pesé et médité toutes les expressions. J'accepte sans » restriction ni réserve les clauses et engagements que » renferme cette déclaration, et le titre de roi des Français » qu'elle me confère, et je suis prêt à en jurer l'observa- » tion. » Puis, ôtant son gant et se découvrant, il reçut de la main de Dupont (de l'Eure) cette formule de serment : « En présence de Dieu, je jure d'observer fidèle- » ment la Charte constitutionnelle avec les modifications » exprimées dans la déclaration, de ne gouverner que » par les lois et selon les lois ; de faire rendre bonne et » exacte justice à chacun selon son droit, et d'agir en » toutes choses dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur » et de la gloire du peuple français. »

Jusqu'à ce moment Louis-Philippe avait paru en sujet de la nation, assis sur un simple pliant; après ce serment on déploya les attributs de la royauté, il monta sur un trône, se couvrit, et dit :

« Je viens de consacrer un grand acte. Je sens profon-

Digitized by Google

» dément l'étendue des devoirs qu'il m'impose. J'ai la » conscience que je les remplirai. C'est avec pleine con- » viction que j'ai accepté le pacte d'alliance qui m'était » proposé.

» J'aurais vivement désiré ne jamais occuper le trône » auquel le vœu national vient de m'appeler ; mais la » France attaquée dans ses libertés voyait l'ordre en péril. » La violation de la Charte avait tout ébranlé ; il fallait » rétablir l'action des lois, et c'est aux Chambres qu'il » appartenait d'y pourvoir. Vous l'avez fait, messieurs ; » de sages modifications que vous venez de faire à la » Charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, » je l'espère, sera heureuse au dedans, respectée au de- » hors, et la paix de l'Europe de plus en plus assurée. »

On acclama alors Louis-Philippe qu'on ne connaissait pas encore ; il allait duper ceux qui l'avaient élevé.

Charles X apprit le 3 août à Argenteuil la nouvelle de la déchéance de sa famille : « Ai-je pu être trompé à ce » point ! dit le vieux roi. Ce n'est point ce qu'on m'avait » promis à Rambouillet. » Le Dauphin dit : « Cette voi- » ture où nous sommes renferme ce que l'on n'a jamais » vu : trois rois de France vivants, trois rois sans cou- » ronne ; car le duc de Bordeaux n'aura régné comme » moi qu'une journée ; l'avenir nous dira combien de se- » maines doit durer le règne du duc d'Orléans. »

Malgré la connaissance de sa déchéance, Charles X ayant continué à marcher lentement comme s'il ne voulait pas quitter la terre de France, on organisa un mouvement en Normandie ; on favorisa les démonstrations de quelques têtes exaltées à Bayeux, à Valognes, à Carentan, à Cherbourg. Charles X, peu inquiet pour sa propre

Digitized by Google

personne, trembla sur le sort du duc de Bordeaux, qu'il regardait comme le salut de la France. Aussi mit-il tous ses soins à conserver une vie si précieuse. S'il entendit avec douleur crier : *A bas la cocarde blanche! vive la liberté!* du moins il put toujours voyager en roi, accompagné de gardes fidèles et d'une armée. Enfin il toucha Cherbourg, où il trouva deux bâtiments pour le transporter en Angleterre. Toujours bon jusqu'au milieu de ses plus grandes infortunes, Charles X remit aux quatre commissaires chargés de l'accompagner, MM. Maison, Jacqueminot, de Schonen et Odilon-Barrot, l'attestation suivante : « Je me plais à rendre à messieurs les commis- » saires la justice qui leur est due, ainsi qu'ils m'en ont » témoigné le désir. Je n'ai eu qu'à me louer de leurs » attentions et de leur respect pour moi et pour ma fa- » mille. »

Presque aussitôt les vaisseaux disparurent, emportant une génération de rois qui, pleins d'abnégation pour eux-mêmes, ne voulaient que la gloire de leur pays, le bonheur des Français et la grandeur de la France. Le crime de Charles X fut celui de sa famille, la bonté : il y avait trop de franchise dans son âme, trop d'honnêteté pour qu'il pût régner sur des hommes exercés à travailler dans l'ombre ; il y avait trop de grandeur dans son cœur pour s'abaisser au niveau des boutiquiers. Voilà son malheur ; mais c'est un malheur que beaucoup pourraient ambitionner.

Digitized by Google

LIVRE V

GOUVERNEMENT DE LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE PREMIER.

Ministère Lafitte. — Sac de l'archevêché. (10 août 1830. — 9 mars 1831.)

La révolution de juillet avait été faite sous le spécieux prétexte de faire prévaloir la grande maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas ;* et pendant les dix-huit ans de la monarchie de juillet, qui sont l'œuvre d'un seul homme, Louis-Philippe, en dépit de ses promesses, gouverna absolument en employant les moyens les plus machiavéliques. Puisque c'est sur lui que tout doit reposer, que c'est de lui que tout doit procéder, il est nécessaire, pour bien saisir la suite de son règne, de connaître ses vues, ses tendances, son caractère, sa moralité. Un ré-

Digitized by Google

sumé de la vie de Louis-Philippe nous le fera mieux connaître que les plus judicieuses considérations, et après l'avoir vu dans les différentes phases de son passé, le lecteur pourra dire à l'avance ce que sera le roi des Français.

Si la maxime est vraie, que d'une source corrompue il ne peut sortir une eau saine, d'un arbre pourri un fruit parfaitement bon, Louis-Philippe dut hériter de dispositions bien vicieuses, car jamais prince n'avait eu une plus triste origine. Philippe-Egalité, son père, poussa jusqu'aux derniers excès tous les genres de vices; dans sa jeunesse, il fut accusé d'avoir, par calcul, détruit dans les débauches les plus honteuses la vie du prince de Lamballe, fils du duc de Penthièvre, afin que tout l'héritage de cette maison fameuse par ses immenses richesses, pût lui revenir par Mlle de Penthièvre qu'il devait épouser. On l'accusa même d'avoir empoisonné ce jeune prince. Egalité ne couvrait pas d'un vernis de décence les hontes de sa vie, car un jour il paria qu'il reviendrait nu de Versailles au Palais-Royal; et il gagna son pari. On a même avancé qu'Egalité voulant avoir un fils, changea la fille que lui donna son épouse contre le fils d'un geôlier du haut des Apennins. En 1824, Maria Stella tenta de réclamer le titre de princesse d'Orléans et de rendre à la vie roturière le futur roi des Français; elle succomba, il est vrai, mais cette tentative ne montre pas moins quelle triste opinion donnait la vie d'Egalité dès les premières années de son mariage.

Le duc, le prince le plus riche de l'Europe, au lieu de donner à ses fils des hommes capables de les former, choisit pour gouverneur, maître et professeur..... une

Digitized by Google

femme, Mme de Genlis, qui passait pour sa maîtresse; car cette femme, qui s'est fait un certain nom, écrit elle-même que chaque jour entre huit et neuf heures du soir le duc se rendait chez elle. En 1786 on fit venir d'Angleterre une jeune fille nommée seulement Hermine, qu'on dit être fille du duc et de Mme de Genlis. C'est de cette Hermine que descendait Marie Capelle, dont le procès a fait tant de scandale.

Mme de Genlis voulut former ses enfants sur les principes de l'*Emile* de Jean-Jacques Rousseau, et fut chargée de leur inspirer des sentiments d'égalité. Il semblait même que, pour faire entrer ces principes plus profondément dans l'esprit du jeune prince, on prît le moyen le plus sûr, nous le dirons aussi, le plus économique, ce fut de lui donner pour maître des principales langues vivantes un domestique parlant l'une de ces langues. A déjeûner, on parlait allemand; à dîner, anglais; à souper, italien ou espagnol. On conçoit quelles idées devaient germer dans des esprits formés par de pareils hommes. Mme de Genlis sut inspirer à son élève une telle affection, que cet attachement ne fut pas toujours irréprochable; car voyant un jour le tombeau de Diane de Poitiers, elle s'écria : « Heureuse femme! Elle a été aimée par le père et par le fils. »

Louis-Philippe fit son triste apprentissage politique dès le début de la révolution, et il suivit les opinions de son père dans ce qu'elles avaient de plus coupable. Quand on dénonçait la famille royale au moment des journées d'octobre 1789, et que les démagogues criaient : « Oui, » il faut des victimes à la nation, » Louis-Philippe, âgé alors de seize ans, répondit de l'une des tribunes : « Oui,

Digitized by Google

» messieurs, oui, il faut encore des lanternes. » Le journal où il prenait la plume était l'*Ami du Peuple*, rédigé depuis par l'infâme Marat. Il se fit recevoir comme membre du club des Jacobins en 1790, et demanda quelque temps après que l'âge fixé pour y être reçu fût abaissé, afin que son frère pût y être admis. Collot-d'Herbois lui répondit que quand on avait reçu une éducation comme la sienne, on était dans le cas des exceptions. Pendant un mois il fut chargé d'ouvrir et de fermer les portes, d'imposer silence aux perturbateurs, etc... Il mérita l'affection de Duport, Barnave et Lameth, que Mirabeau surnomme le *Triumgeusat*.

Il traitait de *balivernes* toutes les distinctions honorifiques, et allait jusqu'à dire à un officier du régiment dont il était colonel : « J'aurais plutôt mangé cette chaise, que » de recevoir une distinction quelconque. » Malgré cet abandon de tout titre de noblesse, Louis-Philippe, tout en préconisant l'égalité et en adressant à son père des lettres signées Egalité fils, ne travaillait pas moins à obtenir la couronne. Nous avons rapporté ses intrigues avec Dumouriez qui voulait en faire un roi. Obligé de fuir pour échapper au châtiment que méritaient ses trames perfides, il traversa l'Allemagne, se rendit en Suisse où il exerça, à Reichenau, sous le nom de Chabaud-Latour, la profession de professeur de géographie aux appointements de quinze cents francs.

Nous ne pouvons suivre Louis-Philippe dans ses différentes pérégrinations. Remarquons qu'après avoir échoué auprès des démagogues, il essaya de se faire pardonner son passé et fit au roi Louis XVIII les protestations les plus chaleureuses de dévouement, de fidélité, jurait sur

Digitized by Google

son épée de vivre et mourir pour lui, et disait que si jamais l'injuste emploi d'une force majeure plaçait sur le trône un autre souverain que le roi légitime, il suivrait la seule voix de l'honneur et en appellerait jusqu'à son dernier soupir à Dieu, aux Français, à son épée. Louis XVIII consentit à pardonner au duc ; mais on voit par sa lettre qu'il cédait avec peine et qu'il ajoutait peu de foi à toutes ces protestations d'amitié. Plus tard Louis-Philippe travaillait à susciter des ennemis à Napoléon et demandait à porter les armes contre la France.

Quand il rentra en France avec la branche aînée des Bourbons, il écrivit en ces termes à Louis XVIII : « Que » je suis heureux des succès de la coalition ! Il est temps » que l'on achève la ruine de la révolution et des révolu» tionnaires. » Et il se lie aussitôt avec tous les ennemis de la branche aînée. Il persuade à La Fayette qu'il est au-dessus des préjugés de sa famille, et qu'il veut une constitution libre. Il devient le champion des conspirateurs avant, pendant et après les Cent-Jours : la fameuse conspiration de Didier avait pour but de le placer sur le trône.

Tout en se montrant plein de servilité à l'égard de la royauté, il savait rejeter sur elle toutes les mesures odieuses ; ainsi la Chambre des pairs ayant, après les Cent-Jours, manifesté le désir de demander au roi de se montrer sévère, d'épurer les administrations publiques, il dit : « Laissons, laissons au roi prendre les précautions » qu'il jugera nécessaires au maintien de l'ordre public. » Honteux de s'être trop démasqué, il fit de nouvelles protestations au principe *irrévocable* de la légitimité ; il disait qu'il serait fier de commander aux Français, mais

Digitized by Google

seulement s'il était assez malheureux pour que l'extinction d'une branche illustre eût marqué sa place au trône.

Cependant ses amis travaillaient pour lui, et il les trompait sur ses dispositions. « Si je deviens roi, disait-il à » Lafitte, et que vous veniez à soupçonner que l'ambi- » tion ou l'intérêt personnel m'a décidé, j'en aurai le » plus profond regret. Mon bonheur serait que la France » fût le pays le plus libre du monde. Les peuples ne haïs- » sent les rois que parce que les rois les ont trompés. » Lafitte travaillait alors à gagner à sa cause tous les amis de la révolution. Pour leur plaire, pour se faire donner la réputation d'un prince bourgeois, et aussi par économie, il envoyait ses enfants au collége, dans les écoles publiques, ce qui excita l'enthousiasme des libéraux. Nous avons dit qu'il y avait là une pensée d'économie, parce que l'avarice du duc d'Orléans était proverbiale.

Louis XVIII avait constamment refusé le titre d'*Altesse royale* à Louis-Philippe. Charles X le lui accorda, et en récompense ce prince ne cessa de caresser les ennemis de la royauté ; il mérita que Cauchois-Lemaire, dans une brochure intitulée : *Le duc d'Orléans*, lui dît : « Al- » lons, prince, un peu de courage ; échangez vos armoi- » ries ducales contre la couronne civique ; *il reste dans* » *notre monarchie une belle place à prendre, celle qu'oc-* » *cuperait La Fayette dans une république.* » Paul-Louis Courrier écrivait de son côté qu'il n'avait de confiance qu'au duc d'Orléans. « Si faut-il néanmoins se fier à quel- » qu'un, lui et moi nous n'aurions, m'est avis, nulle » peine à nous accommoder, et l'accord fait, je pense » qu'il le tiendrait sans fraude, sans chicane, sans noise,

Digitized by Google

» sans en délibérer avec de vieux voisins gentilshommes » et autres qui ne me veulent pas de bien, ni en consul- » ter les Jésuites. »

Cette affection des libéraux pour le duc d'Orléans n'avait point détruit ni peut-être affecté la confiance que Charles X avait en Louis-Philippe, tant ce prince mettait d'habileté dans son double jeu ; pendant les journées de juillet 1830, il se retire au château de Neuilly tant qu'il n'y a rien de décidé, et ne se montre que lorsque la victoire du peuple est certaine. Voilà le prince qui doit régner sur la France. Ce passé dit suffisamment ce que sera le règne.

La royauté inaugurée le 9 août était, dans l'esprit de ses fondateurs, la réconciliation de la démocratie avec la royauté, l'alliance de la république et de la monarchie ; mais ces gouvernements, incompatibles de leur nature, sont dans un état d'antagonisme constant ; l'un cherche sans cesse à observer l'autre. La bourgeoisie s'était fait une grande illusion en se persuadant qu'elle avait trouvé un roi à son image, un souverain économe, sachant administrer son immense fortune princière avec autant de soin qu'un boutiquier de la rue Saint-Denis administre la sienne ; mais, malgré ses habitudes bourgeoises, Louis-Philippe avait au fond du caractère des sentiments de grande élévation, même d'orgueil ; il était dominé par l'ambition, qui le rendit rampant dans une multitude de circonstances. Dès le début de son règne il se trouva en face de l'Europe et de la France, qui avaient des pensées très diverses, qu'il fallait cependant amener l'une et l'autre à ce qu'on peut appeler le système de Louis-Philippe, c'est-à-dire de la paix à tout prix. C'est dans ce premier

Digitized by Google

travail qu'on va connaître l'homme destiné à jouer un rôle si important et cependant si malheureux pour toute la France. Nous trouverons dans sa politique plus d'une ressemblance avec celle d'un roi fameux dans nos annales, de ce Louis XI, si connu par sa grande activité, par les ressources infinies de son esprit, par son astuce coupable. Louis-Philippe était un diminutif de ce roi célèbre, mais un diminutif encore curieux à étudier.

La première question qui se posait en face de Louis-Philippe à son avénement au trône était la question étrangère. Comment l'Europe allait-elle considérer la révolution de Juillet? ne verrait-elle là qu'un simple mouvement intérieur d'un peuple qui cherche à s'asseoir sur de nouvelles bases? ou y trouverait-elle et une menace de commotion générale pour toutes les nations et une atteinte grave aux traités solennels de 1815? Le principal mobile des puissances de la terre est presque toujours leur intérêt personnel, et l'on est assuré de les voir, du moins pour la plupart, consacrer les plus grandes injustices quand elles y trouvent quelque avantage. C'est donc surtout sous le rapport de l'intérêt qu'on doit considérer leur manière d'envisager la révolution de 1830.

L'Angleterre, toujours jalouse de notre grandeur, douée d'un profond instinct des intérêts de sa puissance, vit dans la branche cadette une cause d'abaissement pour notre patrie, et conséquemment se montra amie d'une révolution qui devait servir à sa grandeur. Il était évident, en effet, que Louis-Philippe, obligé de faire des concessions pour établir sa dynastie, contraint de lutter contre l'esprit révolutionnaire développé au sein de notre pays, ferait d'énormes sacrifices pour une nation puis-

Digitized by Google

sante qui daignerait se poser en protectrice et lui assurer son appui. L'Angleterre avait d'ailleurs plusieurs sujets de mécontentement contre la noble race qui tombait du trône. Charles X portait haut le drapeau français; il venait, pour venger un coup d'éventail, de déclarer la guerre au dey d'Alger et l'avait vaincu; il s'était, par une alliance spéciale, attaché à la Russie et négociait un grand marché qui devait nous rendre les limites du Rhin, en renversant le frêle empire de Constantinople, dont les lambeaux fourniraient aux princes dépossédés un ample dédommagement. L'Angleterre ne pouvait, sans une extrême jalousie, voir arborer une politique qui aurait relevé la France et lui aurait ainsi donné à elle-même une puissante rivale. La révolution de Juillet, mettant fin à cette politique, fut acceptée en Angleterre avec enthousiasme par le parti whig, et même avec une sorte de satisfaction par le parti tory, dont la politique conservatrice semblait devoir se rapprocher davantage des grands principes de stabilité des trônes, qui sont aussi ceux des Etats constitutionnels.

Les dispositions du ministère tory se manifestèrent clairement lorsque le successeur de cette longue et glorieuse liste de rois se présenta sur le sol de l'Angleterre. Charles X, toujours bercé de l'illusion que son petit-fils serait proclamé roi, s'était dirigé vers Cherbourg, accompagné de son armée, allant en roi vers la terre d'exil; il monta sur un navire français pour aller demander l'hospitalité à l'Angleterre, qui ne le traita pas en roi, l'obligea à prendre le titre de comte de Ponthieu, et lui donna pour résidence le vieux château d'Holyrood, en Ecosse, qui avait été habité par la dynastie des Stuarts. Rien

Digitized by Google

n'avait été préparé pour recevoir un hôte de cette qualité. La garde du palais ne fut pas doublée; les vieux fauteuils, tout couverts de la poussière des siècles, n'avaient pas même été époussetés. On prétend cependant qu'on avait reçu à l'avance des paperasses d'huissiers, qui venaient exiger de l'illustre famille indignement chassée de France, l'acquit de certaines obligations contractées par le cœur le plus noble et le plus généreux qui ait occupé un trône royal.

Afin de se concilier l'Angleterre, Louis-Philippe choisit pour son ambassadeur auprès de cette puissance le fameux Talleyrand-Périgord, dont le talent a été grandi outre mesure par certains écrivains, et beaucoup trop rabaissé par d'autres.

Une puissance dont le nom seul donnait beaucoup de crainte au nouveau roi, était la Russie, parce qu'elle s'était spécialement liée à la dynastie de la branche aînée et qu'elle avait rêvé, avec les ministres de Charles X, un remaniement de l'Europe. Louis-Philippe n'ignorait pas la force et surtout la fierté de Nicolas. Aussi se hâta-t-il de lui écrire une lettre hypocrite où il déplorait les événements de juillet et se présentait comme une sorte de victime, qui avait été contrainte d'accepter la couronne pour empêcher de plus grands malheurs.

L'empereur Nicolas prit dans sa réponse un ton digne de l'autocrate de toutes les Russies. Il ne se servit pas des mots consacrés, « Mon frère. » Tout en disant qu'il demandait à la Providence de bénir les intentions et les efforts de Louis-Philippe pour le bonheur de la France, il laisait percer un vague mécontentement.

L'Autriche, gouvernée par Metternich, dont la répu-

Digitized by Google

tation politique était alors immense, avait adopté pour principe de gouvernement un mélange d'absolutisme et de tolérance qui rendait à peine sensible l'exercice du pouvoir absolu. Cependant on pouvait déjà remarquer les idées d'une liberté très-grande, que nous avons vues se développer de notre temps jusqu'à faire oublier toutes les notions du droit. L'Autriche et toute l'Allemagne effrayées de nos idées, crurent les combattre plus sûrement en les tolérant et en faisant alliance avec un prince qui s'engageait à les détruire, mais qui lui-même devait en être victime. Si l'Allemagne et la Russie avaient eu une plus juste idée du caractère français ; si ces puissances avaient voulu sincèrement la destruction du principe révolutionnaire, elles seraient intervenues aussitôt, sans se laisser arrêter par le principe de non-intervention mis en avant pour les tromper. L'effroi rendit donc la Prusse et l'Autriche complices des idées qui commençaient à courir le monde.

L'Italie avait été profondément émue à la nouvelle des grands événements qui venaient de se passer en France. Le peuple léger et frivole d'au-delà des monts, rempli des souvenirs de son union avec la France, qu'il avait pourtant abandonnée en manifestant la plus grande satisfaction lorsque Napoléon était tombé, avait déjà les désirs vagues d'unification que devait développer dans la suite le fameux Mazzini. Un des souverains de l'Italie refusa cependant de reconnaître la royauté improvisée en France. Le duc de Modène, qu'on avait regardé comme l'élément principal de l'unité italienne, refusa de reconnaître Louis-Philippe. Le roi de France fut profondément ému d'un acte qu'il affecta de dédaigner parce qu'il

Digitized by Google

n'osait le punir. L'Espagne, de son côté, hésita un instant à reconnaître la nouvelle royauté française. Mais cet Etat se trouvait lui-même dans une situation trop précaire pour que son opposition pût inspirer la moindre crainte. Il avait à redouter un double mal : l'insurrection que devait soulever l'acte imprudent par lequel Ferdinand VII avait changé la loi salique, importée en Espagne par Philippe V; et l'attaque des patriotes exilés après la guerre de 1823. Il était difficile que ce double moyen, placé entre les mains du roi des Français, ne triomphât point de la résistance de Ferdinand VII. Le moyen le plus prompt et le plus efficace employé pour vaincre l'opposition de l'Espagne, fut une sorte de guet-apens contre les exilés espagnols. Mina, ce chef fameux que nous avons vu diriger le soulèvement insurrectionnel en 1823, contraint de s'exiler, avait trouvé appui auprès du nouveau gouvernement français, qui résolut de s'en servir pour jeter l'épouvante dans l'esprit de Ferdinand.

Mina partit et se trouva bientôt rejoint, au pied des Pyrénées, par un grand nombre de patriotes espagnols et de volontaires français, qui attendaient avec impatience le moment de franchir les frontières. Ferdinand VII, épouvanté de cette démonstration, effrayé du souvenir de la guerre affreuse qui l'avait obligé de fuir de sa capitale, se hâta alors de reconnaître Louis-Philippe, qui, en reconnaissance de cet acte, dispersa les réfugiés espagnols. Au désespoir d'une telle perfidie, plusieurs réfugiés se jetèrent au-delà des Pyrénées et tentèrent des soulèvements dans les montagnes. Mais, destitués de tout appui au dedans et au dehors, ils succombèrent tous et furent

Digitized by Google

obligés de chercher un refuge en France. Tous maudirent une royauté qui les avait précipités dans les plus grands malheurs, et résolurent de tourner à l'avenir leurs regards vers l'Angleterre, bien plus digne que la France, dans leur esprit, d'occuper une grande place et d'exercer une haute influence en Espagne.

Un petit peuple tout français par les habitudes, le langage, les mœurs, par une longue union avec notre pays, s'agita à la nouvelle de la révolution de Paris. La Belgique, soumise par les traités de 1815 à la Hollande, sans autre motif de cette annexion que le voisinage de ces deux pays, avait toujours conservé une haine profonde contre la maison d'Orange, qui n'avait pas du reste cherché à se faire aimer du peuple belge. La Belgique, tracassée par des impôts vexatoires dans la forme, tourmentée dans sa foi par l'établissement d'un collége philosophique à Louvain, dont le but secret était de la protestantiser, prit les armes et secoua le joug de la Hollande.

Trois partis divisaient les chefs du nouveau peuple : l'un voulait la république, mais il était si faible qu'il devait bientôt succomber; le second désirait une royauté séparée et repoussait l'annexion à la France, parce qu'il lui semblait déshonorant pour son pays de devenir une simple province française; enfin le dernier désirait cette même annexion. Louis-Philippe, qui avait de grands intérêts dynastiques à ménager, craignait, en recevant la Belgique, de voir les puissances étrangères s'armer contre lui.

La bourgeoisie industrielle de France dont le nouveau roi se faisait le patron, était loin d'être favorable à la réunion, parce qu'elle avait peur de trouver dans l'indus-

Digitized by Google

trie belge une redoutable concurrence. C'est ainsi que, par un froid calcul et dans un intérêt égoïste, Louis-Philippe perdit l'occasion de réunir à la France un pays magnifique. Il aurait dû cependant ne pas avoir autant de crainte; car, sur une simple menace de jeter nos guerriers sur les provinces rhénanes, le roi de Prusse renonça à toute intervention. Louis-Philippe crut faire beaucoup pour la Belgique en soutenant la séparation de ce pays de la Hollande; il se flattait d'avoir sur nos frontières un peuple intéressé à nous défendre si nous étions attaqués. Talleyrand fit valoir à Londres le principe de non-intervention et demanda à régler la question belge par des conférences.

Les fameuses conférences de Londres devaient, par leur lenteur, servir à l'affermissement de la nationalité belge, que nous avons vue se constituer en royaume et former un Etat qu'un moment on a jugé digne de servir de modèle à des peuples plus nombreux.

Telle était la position que prenait Louis-Philippe dans ses relations avec les puissances étrangères. Au lieu d'une fierté pleine de noblesse, il se montre humble, soumis, docile, rampant devant les grandes puissances, semblant leur demander la grâce de vivre, leur promettant, à cette condition, d'enchaîner le lion prêt à dévorer l'Europe.

Autant le nouveau roi avait eu besoin de souplesse pour amener l'Europe à des sentiments de tolérance à son égard, autant il était nécessaire qu'il déployât la plus grande habileté pour maintenir l'ordre à l'intérieur. Voulant inaugurer le règne de la bourgeoisie au détriment de l'aristocratie et des masses, il avait deux grandes classes à contenir : la noblesse qui, se souvenant du rôle

Digitized by Google

qu'elle avait joué, de la place que lui assignaient sa valeur, ses richesses, ses connaissances, l'élévation de ses vues, souffrait avec peine de se voir déshéritée d'un rang qui lui appartenait; le peuple, qu'on avait tant exalté, le travailleur que Louis-Philippe avait visité, à qui il avait donné la main, s'était persuadé qu'il devait avoir part au nouveau gouvernement, et il s'en voyait déshérité! Pour contenir le peuple par le travail, ce frein de l'ouvrier, Guizot demanda à la Chambre un crédit de cinq millions, applicables à des travaux publics.

La bourgeoisie fut aussi invitée à donner du travail, afin d'atteindre le même but que le gouvernement. Si, en cherchant à fournir de l'ouvrage à la dernière classe de la société, le gouvernement s'était en même temps sérieusement occupé de la moraliser par la religion, il eût mérité de grands éloges. Mais Louis-Philippe semblait faire reposer toute félicité pour le peuple dans la satisfactions de la partie basse de notre être, dans les jouissances purement matérielles; il se persuadait que, pourvu que l'ouvrier fût convenablement vêtu, qu'il eût une nourriture suffisante, il aurait ainsi la somme de bonheur auquel il peut aspirer. Il développait ainsi le sentiment des intérêts grossièrement matériels et cupides dont il était lui-même la plus haute personnification. Un événement vint ajouter à la persuasion du peuple, que la richesse était tout pour le nouveau roi.

Le prince de Condé, qui avait porté haut le drapeau de la légitimité sur la terre étrangère, ayant toujours eu en horreur ce qui rappelait la révolution, fit craindre à Louis-Philippe qu'il ne quittât le sol français. Ce départ l'eût peu inquiété s'il n'eût dû peut-être entraîner, pour

Digitized by Google

un fils de la famille royale, la perte d'un riche héritage.

A l'aide d'une femme qui s'était emparée du cœur et de la liberté du prince, Louis-Philippe était parvenu à obtenir une disposition testamentaire en faveur du duc d'Aumale, son fils. Si le duc de Bourbon venait à quitter la France pour se retirer à l'étranger, assurément il casserait ses premières dispositions. Le prince de Condé faisait des préparatifs de départ le 26 août; le 27, au matin, on le trouva pendu à l'espagnolette de sa croisée. Toutes les circonstances, la position du prince, prouvaient évidemment que ce n'était point un acte volontaire. Quand on se rappelait ses principes, l'horreur qu'il avait du suicide, le calme qu'il avait montré dans toute la journée du 26, chacun dit qu'il avait été assassiné. La cour fit, au contraire, des efforts incroyables pour persuader qu'il y avait eu suicide. Cette insistance, la preuve qu'une dame de la cour n'était point étrangère à l'attentat, firent remonter plus haut le soupçon. La voix publique accusa le roi de complicité; mais nous croyons qu'il fut étranger au crime. Ce que l'on eût désiré pour son honneur, c'est qu'il renonçât pour son fils à un héritage qui devenait contre lui le sujet d'une grave accusation. Il ne le fit point, et donna lieu à la nation de penser qu'il n'y a réellement qu'une seule chose à souhaiter en ce monde, la fortune, les biens, et que tout moyen d'en acquérir, dès-lors qu'il est sûr, est par là même légitime.

C'est encore par de l'argent qu'on essaya d'arrêter un des plus grossiers instincts du peuple. Il y avait des restes de cette horrible secte de sanguinaires de 93 qui voulait aussi du sang et demandait des victimes politiques. Polignac, Peyronnet, Guernon-Ranville et Chantelauze,

Digitized by Google

ministres de Charles X, signataires des ordonnances de juillet, ayant été arrêtés, le peuple demandait leur mort, disant qu'on voulait épargner les grands coupables pour frapper les petits. Louis-Philippe, se souvenant du supplice de son père, tremblait même pour sa tête, et se disait que quand la populace aurait immolé quelques nobles victimes, elle ne voudrait point s'arrêter; il suggéra l'idée de se faire adresser par la Chambre la demande d'un projet de loi pour l'abolition de la peine de mort pour tous les délits politiques. Cette proposition ayant évidemment pour but direct de sauver la tête des ex-ministres, Kératry chercha à intéresser le peuple lui-même à cette généreuse pensée : « Je l'atteste devant vous, Mes» sieurs, s'écria impétueusement l'orateur, s'il était pos» sible de rassembler dans cette enceinte les parents et » les amis des courageuses victimes de juillet et de leur » demander : Voulez-vous du sang pour du sang? Parlez! » le jury silencieux agiterait sa tête en signe de refus et » retournerait, avec sa noble douleur, vers ses foyers dé» serts! Que si je me trompais j'adjurerais les mânes » des nobles victimes elles-mêmes, en pensée, je les ap» pellerais à réformer une sentence aussi peu digne » d'elles, car je sais que les braves qui risquent leur vie » pour une sainte cause, ne versent du sang que dans la » mêlée. »

La Fayette appuya vivement la proposition, et combattit l'ajournement proposé en citant un fait de notre grande révolution : « On vous a proposé l'ajournement » dit-il. Sans doute ceux qui l'ont demandé n'ont pas eu » le malheur de voir traîner sur les échafauds leur fa» mille, leurs amis, les premiers citoyens de la France;

Digitized by Google

» ils n'ont pas eu le malheur de voir des infortunés im-
» molés sous prétexte de fayétisme. »

L'Assemblée vota en effet une adresse au roi pour le prier de présenter un projet de loi sur cette importante matière.

Profondément irrité de l'adoption de cette proposition, le peuple se persuada qu'on n'avait d'autre dessein que de sauver les grands pour le frapper lui seul. Guizot résolut de le calmer en lui jetant de l'argent. Ce ministre parut à la tribune, et, d'une voix émue, demanda d'accorder cinq cents francs de pension viagère aux veuves des individus morts en combattant au mois de juillet, deux cent cinquante francs à leurs enfants jusqu'à l'âge de sept ans, et l'entrée des Invalides aux blessés.

Odilon-Barrot, préfet de la Seine, opposé au projet de loi, ayant osé le blâmer dans une proclamation adressée à la population de Paris, le roi en fut irrité et lui dit même un jour : « J'ai aussi entendu crier *vive Péthion!* » autrefois », semblant ainsi lui dire quelle serait la fin de tous les deux si le peuple devenait le maître. Les doctrinaires qui faisaient partie du nouveau ministère, voulaient le renvoi d'Odilon-Barrot de la préfecture de la Seine, parce qu'ils le jugeaient incapable de maintenir l'ordre dans un moment de trouble. Nous verrons qu'ils ne se trompaient point, que par l'incurie de cet agent du pouvoir l'archevêché tomba et Saint-Germain-l'Auxerrois fut dévasté.

Telle était la situation que, pour changer un simple préfet de la Seine, il fallait, de la part du roi, une grande négociation, de l'astuce approchant du mensonge. Le roi ayant annoncé la retraite du préfet de la Seine : « Puis-

Digitized by Google

» que Odilon-Barrot se retire, dit Dupont (de l'Eure), je » réitère à Votre Majesté la prière d'accepter ma démis- » sion. — Mais vous m'avez dit ce matin tout le con- » traire. — Moi, Sire! j'affirme cette fois que vous êtes » dans l'erreur. — Quoi! Monsieur, vous me donnez un » démenti; tout le monde saura que vous m'avez man- » qué. — Sire, répondit Dupont (de l'Eure) avec dignité, » quand le roi aura dit oui et que Dupont (de l'Eure) aura » dit non, je ne sais auquel des deux la France croira. »

Le roi s'humilia alors et conjura Dupont (de l'Eure) de rester au timon des affaires. Les doctrinaires abandonnèrent aussitôt le ministère, qui fut ainsi composé : Lafitte, président du Conseil et ministre des finances; Maison, ministre des affaires étrangères; Dupont (de l'Eure), de la justice; Montalivet, de l'intérieur; Gérard, de la guerre; Sébastiani, de la marine; Mérilhou, de l'instruction publique.

Le nouveau cabinet, comme tout gouvernement qui veut se maintenir, se hâta de faire porter une loi pour interdire toute discussion sur les droits de la nouvelle royauté. Guizot qui, en sa qualité de protestant, devait admettre en religion la suprématie de la raison et le droit d'examen, même sur l'existence de Dieu, n'en soutint pas moins chaleureusement le nouveau projet. On espérait ainsi fermer la bouche aux différents partis qui divisaient la société. Les légitimistes, un instant abattus, s'étaient emparés de la presse et avaient battu en brèche la nouvelle royauté. Kergorlay avait rudement fustigé la pairie en l'accusant d'avoir menti à la foi jurée. Il est vrai qu'il avait payé cinq cents francs d'amende pour cette attaque hardie. C'était payer peu le droit de dire

Digitized by Google

toute sa pensée. Des pamphlets innombrables se passaient de main en main. Tout ce que Louis-Philippe, sa famille, ses ministres avaient pu commettre de fautes dans leur vie privée, tout ce qu'il y avait de défectueux dans leur existence morale et physique, était livré à la dérision de tout un peuple. Le parti légitimiste était trop affaibli pour qu'il fût réellement à craindre. Le seul redoutable était le parti républicain, qui nourrissait des passions sauvages et voulait établir sa forme de gouvernement par l'émeute, le sang et l'assassinat. Le gouvernement, obligé de faire face à tant d'adversaires, était lui-même dans une sorte d'anarchie qui se manifesta principalement pendant le procès des ministres de Charles X.

Les accusés firent valoir l'article 14 de la Charte constitutionnelle, qui leur accordait, selon eux, le droit de porter les fameuses ordonnances. Ils s'appuyaient surtout sur l'inviolabilité du roi, qui, ayant été frappé de déchéance, les avait couverts. Persil, chargé de soutenir l'accusation, discuta les articles qu'on lui opposait, et, comme il ne pouvait le faire d'une manière satisfaisante, il posa des principes qui consacrent tous les coups d'Etat : « Ce n'est pas que nous allions jusqu'à prétendre que, s'il » se présentait quelque grand danger, le roi n'eût pas le » droit de s'emparer momentanément de tous les pou- » voirs de l'Etat; mais nous disons que ce ne serait pas » en vertu de l'article 14, qui suppose l'usage des moyens » légaux, mais en vertu de la nécessité, qui ne reconnaît » ni temps, ni lieux, ni conditions. »

Quand on lui disait : « Pourquoi donc, après avoir » frappé Charles X illégalement, révolutionnairement, » voulez-vous atteindre ses ministres? » il répondait :

Digitized by Google

« Qu'importe après cela le sort réservé au roi et à sa dy-
» nastie! Le droit est ici d'accord avec la morale la plus
» vulgaire. L'un et l'autre ne permettent pas de confon-
» dre ce qui est distinct, ni d'absoudre des coupables ou
» des complices, parce que l'auteur principal du fait im-
» puté à crime aura subi la peine due à sa témérité. »

Le premier défenseur qui se présenta fut Martignac, dont le nom avait été si cher au parti libéral pendant son trop court ministère. Il y eut, dans sa plaidoirie si douce et si persuasive, des traits qui arrachèrent plus d'une larme. Après avoir montré le danger de voir établir la prédominance de la force sur le droit, il en faisait saisir tout le péril pour la royauté nouvelle : « Vous jetez les
» fondements d'un trône nouveau, s'écriait l'orateur en
» terminant, ne lui donnez pas pour appui une terre dé-
» trempée avec du sang et des larmes. Le coup que vous
» frapperiez ouvrirait un abîme, et ces quatre têtes ne le
» combleraient pas. »

Peyronnet voulut lui-même défendre sa cause. Comme cet homme d'Etat portait le front haut, qu'il ne craignait point d'aborder les plus graves questions, chacun s'attendait à quelque grande scène. Mais il raconta simplement sa vie, il montra ce que lui avait valu un pouvoir tant envié, et dit qu'il n'avait eu qu'un dessein, rendre la France grande et puissante : « J'ai occupé un poste
» d'un grand éclat, sans pouvoir et sans avantage pen-
» dant que j'y étais, et pour ma ruine à présent que j'en
» suis dehors. »

Le discours qui fit la plus profonde impression, fut celui de Sauzet, avocat au barreau de Lyon. Il montra Charles X réduit à l'absolue nécessité d'abdiquer ou de

Digitized by Google

combattre, et demanda ce que devaient faire des ministres. Devaient-ils abdiquer le droit devant la force et la violence ? Crémieux, qui parla après, s'était élevé à une grande hauteur et produisait la plus profonde émotion lorsque sa voix s'éteignit. Il tomba sans mouvement. Comme si ce coup avait été préparé pour faire la plus vive impression sur l'esprit des juges, au milieu du silence solennel produit par cet événement, on entend le tambour qui bat le rappel pour comprimer l'insurrection devenue menaçante. La séance est bientôt suspendue. Il devenait impossible de continuer les débats sans exposer les accusés à périr sous les coups de la multitude.

La cour était vivement inquiète d'un mouvement qui pouvait avoir d'énormes conséquences pour son existence et pour ses relations avec les puissances du dehors. Elle avait promis aux cours étrangères qu'elle saurait enchaîner le lion et comprimer l'élan populaire. Cependant le langage de la plupart des agents du nouveau pouvoir était loin d'être ce que désirait le maître.

Le peuple attendait avec impatience l'arrêt de la cour des pairs. Il se répandit tout-à-coup le bruit que les ministres étaient condamnés à mort; puis on apprit qu'ils avaient été transportés à Vincennes et qu'on les arrachait à la fureur du peuple. La multitude veut alors se précipiter sur les juges pour les immoler à sa vengeance. *Mort aux ministres!* tel est le cri qui s'échappe de toutes les poitrines. En vain La Fayette cherche à la calmer et invite les groupes à se dissiper en disant : « Je ne reconnais pas ici les combattants de juillet. — Je le crois bien, répond un homme du peuple, vous n'étiez pas parmi eux. »

Digitized by Google

Polignac avait été condamné à la peine de la déportation, Chantelauze, Guernon-Ranville et Peyronnet à la prison perpétuelle. Une émeute épouvantable menaçait de tout compromettre, lorsque les élèves des Ecoles vinrent tout sauver en demandant au peuple respect pour la loi.

L'anarchie qui régnait au dedans était peut-être plus effrayante encore au dehors dans nos rapports avec les nations étrangères. Le principe de non-intervention, adopté comme fondement de la politique extérieure du nouveau règne, a je ne sais quoi d'égoïste qui fait mal au cœur. *Chacun chez soi*, *chacun pour soi*, sont deux règles de conduite entièrement contraires à cette charité chrétienne qui tend à rapprocher les classes et les individus, et à les unir pour former un seul tout. Cette fameuse Sainte-Alliance, qu'on cherchait à détruire, avait au moins dans ses conceptions un principe généreux; mais le principe politique du nouveau règne, ayant pour but de sauvegarder la révolution française et le nouveau gouvernement de la révolution, était un mensonge; car nous pliions le genou devant l'Angleterre, qui ne permettait pas à Louis-Philippe d'accepter la Belgique pour l'un de ses fils. Le gouvernement anglais réclamait en même temps l'abandon de l'Algérie. Louis-Philippe avait ici à combattre un double intérêt : l'un de famille et l'autre de la nation. On prétend qu'il fit une promesse secrète de l'abandon de l'Afrique, demandant seulement le délai nécessaire pour choisir une occasion favorable. Quant à la Belgique, il se montrait plus positif, la repoussait pour la France, et s'en rapportait à la diplomatie pour en régler les destinées futures. Il y avait là de l'habileté. En obtenant le bénéfice du temps pour l'abandon

Digitized by Google

de l'Algérie, il espérait peut-être conserver à notre pays l'une de ses plus belles conquêtes. Le temps est en effet venu consacrer ses espérances, et aujourd'hui personne ne songe à nous contester une de nos belles colonies. La Belgique devait aussi, par les voies diplomatiques, obtenir la garantie de son indépendance.

C'est alors qu'éclata un nouveau mouvement révolutionnaire, qui causa une plus vive sensation que celui de la Belgique. La Pologne, gémissant de subir le joug de la Russie, frémit au récit des événements de Paris et de la Belgique, et crut que l'heure de la délivrance allait sonner pour elle. Quelques Français intéressés avaient conseillé un mouvement insurrectionnel; le gouvernement s'en était fait le fauteur secret, afin de créer des embarras sérieux au cabinet de Saint-Pétersbourg et de l'amener, par la crainte, à témoigner moins de mépris pour la France. Mais dans leurs relations publiques, les agents du gouvernement français reçurent l'ordre de décourager l'insurrection. Lorsque Varsovie se fut soulevée, qu'elle eut chassé les Russes de la ville, le gouvernement provisoire s'adressa au consul français pour apprendre de lui s'il serait possible de compter sur l'appui de la France; il lui fut répondu qu'il ne devait nullement compter sur le gouvernement français.

Quoiqu'ils vissent se réaliser cette parole, expression de leur désespoir : « Dieu est trop haut et la France trop » loin », les Polonais résolurent de se défendre avec le plus grand courage. Leurs faits d'armes parcouraient la France et trouvaient partout des cœurs ardents pour applaudir à leurs succès passagers, comme il se rencontra des âmes pour s'émouvoir de leurs malheurs.

Digitized by Google

La Pologne étant trop éloignée pour qu'on pût lui procurer un secours prompt et décisif, le gouvernement en suivait de loin le mouvement insurrectionnel, lui accordait toutes ses sympathies secrètes et en secondait de ses vœux les efforts héroïques. Mais à nos portes se trouvait un gouvernement nouveau, à qui du moins nous avions garanti une existence indépendante. La Belgique, après s'être séparée violemment de la Hollande, avait repoussé la forme républicaine comme trop peu conforme à son caractère et comme trop peu compatible avec les institutions gouvernementales de ses voisins. La monarchie constitutionnelle ayant été admise, il fallait nécessairement chercher un roi. Trois princes attirèrent spécialement les regards des Belges, le prince d'Orange, le duc de Leuchtemberg et le duc de Nemours.

Le premier avait pour principal appui les industriels, qui voyaient dans le fils du roi de Hollande un éloignement des chances de guerre et un prince suffisamment ami des Belges. Parce qu'il était membre de la famille détestée du roi Guillaume, il fut repoussé.

Le duc de Leuchtemberg, l'un des fils d'Eugène Beauharnais, avait toutes les sympathies de la Belgique, parce qu'il appartenait à une famille qu'on était habitué à révérer et qui rappelait de grands souvenirs. Le gouvernement français, craignant de voir à nos portes un prince qui pourrait revendiquer la couronne de France, repoussa cette candidature. Et comme le peuple belge se montrait disposé à choisir ce prince, Louis-Philippe recourut à une manœuvre habile pour tromper la nation belge, ce fut de lui laisser entrevoir l'espérance qu'il accepterait la couronne de Belgique pour l'un de ses fils.

Digitized by Google

Le duc de Nemours l'emporta en effet, et fut élu roi des Belges à la majorité d'une voix. Une députation partit aussitôt pour Paris, afin de lui faire hommage de la couronne. Louis-Philippe, malgré la vive insistance de plusieurs de ses ministres, refusa ce magnifique joyau. C'était un grand sacrifice qu'il faisait à l'Angleterre, qui lui promettait son appui à condition que la France s'abaisserait toujours de plus en plus et qu'elle cesserait de devenir redoutable. En s'effaçant ainsi devant les puissances étrangères, en déplorant hypocritement le mouvement insurrectionnel de juillet, en se montrant le soutien des gouvernements les plus absolus, Louis-Philippe cherchait à se faire pardonner son élévation au trône. Il avait assez bien réussi jusqu'alors. L'Angleterre, à qui on faisait toutes les concessions, était devenue son amie; la Prusse et l'Autriche ne témoignaient aucune malveillance; l'Espagne, par la reine Marie-Christine, cherchait son appui; la Russie, un moment menaçante, était devenue, sinon favorable, du moins peu à craindre.

Lorsque la Pologne s'était soulevée, l'empereur Nicolas avait formé le dessein de rappeler son ambassadeur de Paris. Pozzo-di-Borgo dit que le moyen d'apaiser le czar c'était de lui envoyer Mortemart pour représenter la France à Saint-Pétersbourg. Les scrupules de ce diplomate furent vaincus par l'intervention de quelques amis, et il alla porter à la cour de Russie l'agréable nouvelle que la France n'appuierait pas la Pologne. Il devait y faire connaître la politique réelle du cabinet français, qui affecterait au dehors beaucoup de sympathie pour la Pologne, afin de satisfaire l'opinion publique, et qui, en réalité, abandonnerait ce pays à toute la colère du czar.

Digitized by Google

La duplicité qui régissait nos relations avec les nations étrangères, conduisait aussi toutes les affaires du dedans.

Le grand principe de Louis-Philippe était de ne pas lutter directement contre les hommes dont les idées ne lui convenaient point. Il les flattait, feignait de partager leurs sentiments, les pressait sur son cœur, travaillant en même temps par lui-même et par des amis dévoués à les ruiner dans l'opinion pour les dépopulariser et les renverser. Il y avait alors à la tête des plus hautes charges de l'Etat des hommes soutenus par le peuple, qu'il eût été dangereux d'attaquer de front. La Fayette, Dupont (de l'Eure) et Lafitte étant dans toute la puissance de leur popularité, il semblait impossible de les éconduire. Louis-Philippe y parvint cependant; il les usa et les déconsidéra dans l'opinion publique, qui finit par les mesurer à leur juste valeur et les regarda comme des incapables.

La Fayette, devenu l'idole du peuple, infatué de son importance, avait été environné de trop grands honneurs et d'une puissance exorbitante pour un simple citoyen. Revêtu du titre de commandant général des gardes nationales de France, La Fayette avait un pouvoir aussi grand que celui du roi, s'il avait voulu le dominer. Mais La Fayette, candide comme un enfant, malgré son âge, prêt à exposer sa popularité avec toute la générosité d'un chevalier du temps jadis, avait réprimé l'émeute, rendu d'éminents services qui n'étaient plus aussi nécessaires. La Chambre, instrument docile de son roi, sans avoir prévenu celui qu'elle se plaisait encore à décorer du nom de *grand citoyen*, abolit en son absence le

Digitized by Google

titre de commandant général des gardes nationales de France. Quelques membres proposèrent d'accorder à La Fayette le titre de *commandant honoraire des gardes nationales*, ce qui fut aussi repoussé. Profondément blessé d'une mesure qu'il n'avait pas prévue, La Fayette adressa sa démission au roi, espérant le toucher par cette démarche. Le roi lui répondit :

« Je reçois à l'instant, mon cher général, votre lettre » qui m'a peiné autant que surpris par la décision que » vous prenez. Je n'ai pas encore eu le temps de lire les » journaux. Le conseil des ministres s'assemble à une » heure : alors je serai libre, c'est-à-dire entre quatre » et cinq que j'espère vous voir et vous faire revenir sur » votre détermination. »

Il y a, dans cette lettre, une phrase bien extraordinaire : *Je n'ai pas encore eu le temps de lire les journaux*, dit Louis-Philippe, comme s'il avait été étranger à la mesure adoptée par la Chambre des députés et qu'il n'eût eu aucune connaissance des débats qu'elle avait soulevés. Le roi engagea Lafitte, Delaborde et Schonen à conjurer La Fayette de conserver le commandement général des gardes nationales de la Seine. Mais il persista, et Lobau fut nommé pour lui succéder. Tout en feignant au dehors un vif regret de la détermination de La Fayette, Louis-Philippe s'en félicitait dans l'intimité; il aurait même dit à l'ambassadeur d'Angleterre : « Les choses » n'ont pas mal tourné; j'ai encore deux médecines à » rendre, et tout sera fini. » Ces deux médecines étaient Lafitte et Odilon-Barrot.

La démission de La Fayette et la nomination du général Lobau au commandement des gardes nationales

Digitized by Google

de la Seine, amenèrent plusieurs démissions désirées. Dupont (de l'Eure) se retira et entraîna dans sa retraite Treilhard, préfet de police, et Taschereau, secrétaire-général de la Seine. Deux hommes gênaient encore Louis-Philippe, Odilon-Barrot et Lafitte. Le premier ne semblait pas fort à craindre, parce qu'il n'avait plus au-dessus de lui Dupont (de l'Eure) et au-dessous Taschereau. Quant à Lafitte, dont la présence était encore nécessaire pour conserver un peu de popularité à la cour, on le garda avec la ferme résolution de ne lui pas communiquer toutes les affaires et de lui cacher toutes celles qu'on ne voulait pas qu'il sût. Sa chute ne devait pas être longtemps retardée.

C'est vers cette époque que la politique du règne reçut sa consécration. Les gardes nationales de la plupart des villes de France envoyaient à Paris des députations pour féliciter le roi et lui assurer plein concours. Louis-Philippe dit qu'il voulait inaugurer la politique du juste-milieu.

Le mot ne fut pas oublié. Mais on ne lui donna pas le sens que lui appliquent les moralistes, c'est-à-dire cette haute sagesse qui repousse également tous les extrêmes quels qu'ils soient. Le juste-milieu de Louis-Philippe fut, aux yeux des partis, un moyen terme entre le bien et le mal, entre la grandeur et la bassesse, entre les sentiments nobles et les pensées viles. Une telle politique devait incontestablement mériter le blâme des partis et amener la destruction de toute morale. On voulut substituer au système vivifiant des nobles sentiments les intérêts matériels, qui semblaient correspondre suffisamment à tous les devoirs.

Digitized by Google

Il se forma alors des associations étranges, qui prétendaient renouveler tout l'ordre social. Les saint-simoniens et le *Globe*, prenant pour base d'une nouvelle société les intérêts matériels, donnaient comme maxime fondamentale de tout ordre : « A chacun suivant sa ca-» pacité; à chaque capacité suivant ses œuvres. » Des prédicateurs du nouvel évangile se répandaient dans les provinces, y faisaient des dupes et y semaient la corruption. Les saint-simoniens, prétendant relever la femme et la poser l'égale de l'homme, cherchaient la femme libre pour en former une idole. Au milieu de ce débordement du sensualisme, le principe tutélaire de tout ordre social, le catholicisme était exposé à la plus indigne persécution.

Le clergé de France, toujours ami de l'ordre et des principes de sage subordination, avait reconnu la légitimité des droits de la famille aînée des Bourbons et s'en était constitué le défenseur. Le faux libéralisme, peu clairvoyant sur les conséquences de son opposition, imbu des idées voltairiennes, traita le clergé en ennemi et le mit au rang de ces prétendus ministres religieux qui n'ont pas plus de valeur que les bouddhistes, plaçant ainsi le christianisme sur la même ligne que ces religions sans base, sans fondement, nées de je ne sais quel sentiment, et destinées à disparaître lorsque le flambeau de l'investigation aura porté la lumière sur la vanité des motifs de leur existence. Beaucoup de membres du clergé, exposés à la persécution des nouvelles autorités, se voyaient fatalement obligés ou de se taire en face des désordres, ou de solliciter un changement toujours pénible pour eux et souvent préjudiciable à la religion. Les croix étaient

Digitized by Google

abattues avec la plus audacieuse impunité par la populace. Un événement vint encore ajouter à cette situation.

Le parti légitimiste, qui, un instant abattu par le coup qui l'avait frappé, commençait à se relever, résolut de faire une démonstration dans un service religieux demandé peut-être à cet effet. Le 14 février 1831, jour anniversaire de l'assassinat du duc de Berry, fut choisi par le parti légitimiste pour faire célébrer un service solennel à Saint-Germain-l'Auxerrois, où les fidèles devaient se réunir pour verser une larme sur le catafalque d'un prince qui eût peut-être sauvé la branche aînée s'il eût vécu. Les prières de l'église étaient finies lorsqu'un jeune homme s'approcha du catafalque et y attacha une lithographie représentant le jeune exilé qui aurait dû occuper le trône après l'abdication de son aïeul et de son oncle. Une couronne d'immortelles fut placée au-dessus, pour signifier que, malgré les tentatives de certains partis, la noble dynastie des Bourbons n'avait pas quitté pour toujours le sol de la France. Quelques guerriers fidèles vinrent à leur tour attacher leur croix de St-Louis, s'engageant à verser leur sang pour l'enfant du miracle.

Le gouvernement avait ses agents, qui grossirent aux yeux du peuple une démonstration plus imprudente que dangereuse. Le peuple se soulève alors, envahit la vieille église, renverse et brise tout, abat les croix, profane les autels, disperse les choses saintes, se revêt des ornements sacerdotaux et se livre dans la maison de Dieu à la plus coupable des folies. Le presbytère est envahi et complétement dévasté. Un seul appartement est respecté, c'est celui de l'abbé Paravey, qui, au mois de juillet précédent, avait béni au Louvre le cimetière où allaient être

Digitized by Google

déposés les restes des *héros de Juillet*, qui croyaient défendre une Charte qu'on allait fouler aux pieds. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que dans cette coupable dévastation il ne se présenta pas un soldat, pas un garde national; on ne vit pas une autorité intervenir sérieusement pour protéger la maison de Dieu, tandis qu'on en aurait trouvé des milliers pour sauver l'échoppe du dernier boutiquier.

Il y avait parmi les autorités des hommes qui, comme Baude et Odilon-Barrot, pensaient qu'il fallait permettre au tourbillon de passer, lui donner même de l'aliment pour le satisfaire. Baude accourut au Palais-Royal, dit au roi que ce qu'il y avait à faire alors, c'était de défendre la demeure du roi, de laisser le peuple se porter sur quelque grande demeure du clergé.

Le lendemain la populace fut conduite à l'assaut de l'archevêché par des bourgeois assez aveugles pour livrer à la fureur du peuple un de nos beaux palais. Bientôt la demeure du saint archevêque de Paris fut envahie par la multitude qui commença à dévaliser tout. La magnifique bibliothèque, le riche mobilier, les tableaux, tout passa dans la Seine. Ce n'était pas sans horreur qu'on voyait le fleuve voiturer les ornements sacrés les plus beaux, les livres les plus précieux, le linge le plus fin. Lorsqu'il ne resta plus que les murailles dans cet antique archevêché, qui avait logé tant de vénérables pasteurs, les démolisseurs se mirent à l'œuvre et ne laissèrent pas pierre sur pierre.

A côté de l'archevêché se présentait cette antique basilique de France qui avait été le témoin de nos grandeurs, dont les voûtes avaient retenti d'un si grand

Digitized by Google

nombre de *Te Deum* pour célébrer la victoire de nos guerriers. Les démolisseurs mesuraient de l'œil la masse imposante de l'édifice sacré et semblaient se demander combien il faudrait d'heures et de bras pour détruire le géant. François Arago, obligé de se tenir l'arme au bras à la tête d'une compagnie de gardes nationaux pendant le sac de l'archevêché, accourut sous le parvis de Notre-Dame, fendit la foule, qu'il dominait de toute la tête, et élevant la main : « Vous voyez cette croix qui s'ébranle » sous les coups répétés des démolisseurs; l'éloignement » la fait paraître petite, en réalité elle est énorme. At- » tendrez-vous qu'elle tombe, et avec elle cette lourde » balustrade en fer qu'entraînera certainement le poids » de sa chute. Retirez-vous donc, ou, je vous le jure, ce » soir plus d'un fils pleurera son père et plus d'une femme » son mari. »

Après avoir prononcé ces mots d'une voix forte, Arago se sauva comme s'il eût été saisi de terreur, entraîna la foule à sa suite et préserva Notre-Dame de la destruction.

Une légion de la garde nationale, commandée par Talabot, parut vers les trois heures de l'après-midi. Arago conjura le commandant de disperser enfin le peuple. « J'ai ordre, répondit Talabot, de paraître ici et de m'en » retourner. » On espérait ainsi justifier le gouvernement, qui allait dire que malgré ses efforts il avait été impuissant devant l'émeute. On vit, assure-t-on, Thiers au milieu de la foule souriant au peuple et l'approuvant dans ses criminels excès. Le gouvernement, comme on devait s'y attendre, accusa le clergé et les légitimistes.

La cour, égoïste, contente de frapper deux grandes

Digitized by Google

classes de citoyens, se croyait sauvée par un acte d'un machiavélisme épouvantable. Le coup devait aussi l'atteindre. La populace, confondant les fleurs de lis avec la croix, exigea que son roi effaçât de ses mains ses propres armoiries, ce qui fit une profonde sensation sur tous les esprits et émut beaucoup de membres de la Chambre des députés.

La cour voyait avec satisfaction cette colère des principaux chefs de la majorité de l'Assemblée. Elle espérait les ramener au système et les soumettre enfin à la volonté immuable du maître. La Chambre des députés, composée d'éléments divers, mais formée en grande majorité de ce qu'on a nommé depuis les conservateurs, sentait la nécessité de se séparer pour faire place à une assemblée plus unie. Toutefois, avant de se disperser, elle voulait doter le pays de trois grandes institutions : un code communal, un code politique pour l'élection des représentants du peuple, et un code de défense populaire par la garde nationale. Après cette œuvre triple, elle pensait qu'elle aurait donné au pays les moyens nécessaires pour se gouverner, s'administrer et se défendre. Dans ces trois codes se retrouvait tout l'égoïsme et l'étroitesse des vues du nouveau gouvernement.

Les légitimistes, voyant dans la commune le premier élément politique de la société, auraient voulu l'établir sur des bases très larges et surtout avec des pouvoirs très étendus. En conférant le droit électoral à tous les membres de la commune, ils espéraient que les faibles s'appuieraient sur les grands, qui obtiendraient ainsi une haute autorité dans la commune. Louis-Philippe repoussait ces idées comme trop aristocratiques pour le gouver-

Digitized by Google

nement qu'il prétendait inaugurer. Désirant s'appuyer principalement sur la classe moyenne dans tous les rangs, il voulut que la classe moyenne du bourg, du village et de la cité fût appelée à élire ses représentants. Il ôtait ainsi toute influence sérieuse à cette antique noblesse dont le château était un objet de jalousie pour la classe des nouveaux riches qui formaient l'aristocratie du temps, aristocratie aussi orgueilleuse que mesquine. Afin d'être assuré que les ordres du gouvernement seraient bien reçus et fidèlement exécutés dans la commune, le ministère fit adopter des dispositions d'après lesquelles les maires et les adjoints seraient nommés par les préfets dans les bourgs et les villages, et par le roi dans les villes un peu importantes.

Le même système fut suivi pour la loi électorale politique. Le parti légitimiste demandait le suffrage universel mais à deux degrés, espérant qu'il parviendrait ainsi à faire passer ses hommes les plus remarquables et qu'il deviendrait maître de la situation par l'élection. Le gouvernement repoussa ce système et crut faire une énorme concession en descendant à deux cents francs le chiffre des impositions requis pour avoir le droit d'être électeur. C'était encore la classe moyenne qui dominait ici. Il s'en suivait que la noblesse et les grands propriétaires étaient absorbés par l'électeur à deux cents francs, devenu lui-même l'aristocrate du bourg et du village. Cette loi, en prenant la propriété pour base du droit électoral, était bien plus étroite que celle du double vote qui, ayant aussi le même principe, voulait au moins qu'il y eût quelque rapport entre la propriété et le pouvoir électoral.

Digitized by Google

La puissance matérielle d'un gouvernement de classe moyenne devait reposer sur cette classe elle-même ; c'est ce qui fut tenté par la proclamation de la loi sur la garde nationale, qui devint l'un des appuis du nouveau trône : car l'un des buts de son institution fut de *défendre la royauté constitutionnelle.*

Le roi avait obtenu du ministère Lafitte tout ce qu'il pouvait souhaiter pour la consolidation de son système intérieur, la loi municipale, la loi électorale et la loi sur la garde nationale. Après avoir formé une administration à son image, assuré d'avoir une Chambre juste-milieu, se voyant soutenu par une garde nationale d'où les dernières classes de la société étaient exclues et dans laquelle les premières étaient sans puissance, il dut se sentir assez fort pour gouverner selon ses idées. Il était cependant gêné par le président de son ministère. Lafitte, l'un des grands patrons de l'insurrection de juillet, avait fait des pertes énormes. Sa maison, l'une des premières de la capitale, s'était trouvée dans la nécessité de suspendre ses paiements. Il avait été lui-même obligé de vendre ses plus magnifiques propriétés. Louis-Philippe, aux yeux de Lafitte l'idéal d'un bon monarque, quoique élevé sur le pavois par celui qu'il avait fait ensuite son principal ministre profita des malheurs de ce financier pour s'enrichir à ses dépens, en achetant tous ses domaines à vil prix. Après cela, on ne doit plus être surpris que Lafitte se soit écrié plus tard qu'il demandait *pardon à Dieu et aux hommes d'avoir pris part à l'établissement du gouvernement de Juillet.* Lafitte ne partageait pas les opinions du roi dans les affaires extérieures : il aurait voulu les conduire avec beaucoup plus de fer-

Digitized by Google

meté. Une occasion se présenta où la dissidence fut plus manifeste.

L'Italie, profondément émue en apprenant les événements qui avaient produit la révolution de Juillet, avait reçu de nos propagandistes les idées de liberté et de progrès. Le duc de Modène, après avoir, dans des vues ambitieuses, secondé un moment les idées réformatrices, s'en était déclaré l'adversaire et les avait combattues. Mais l'impulsion une fois donnée, le mouvement s'était répandu comme un courant électrique et avait en quelques jours parcouru le Modenais, les Légations, la Romagne et avait voulu pénétrer dans Rome. Le Pape, effrayé, fut bientôt rassuré, non-seulement par la courageuse démonstration du Transtevère, mais encore par une dépêche secrète de Louis-Philippe : « Bonnes nou-» velles! écrit le colonel Ravinetti dans une proclamation » adressée aux troupes papales. Le roi de France, par un » courrier exprès, donne au Saint-Père l'assurance de sa » protection et de son intervention pour maintenir les » Etats pontificaux sous le gouvernement du Saint-» Siége. »

Le Pape avait aussi réclamé l'appui de l'Autriche, qui se prépara aussitôt à intervenir dans les Légations. Le roi des Français en fut informé par une dépêche du maréchal Maison, notre ambassadeur à Vienne.

La situation de Louis-Philippe était difficile ; il avait proclamé avec emphase le principe de *non-intervention;* la tribune française l'avait posé comme la grande règle de nos relations avec les puissances étrangères. Dans l'extrême embarras où la note de l'Autriche l'avait jeté, Louis-Philippe la garda pendant plusieurs jours sans la

Digitized by Google

communiquer au président du Conseil, qui n'en fut instruit que par les journaux. Irrité de ce qu'il regardait comme une espèce d'outrage, Lafitte alla trouver le roi, essaya de faire impression sur son esprit; mais les dispositions du monarque étaient changées, il avait son ministère prêt. La révolution fut close pour le moment. Casimir Périer arrivait pour la combattre.

CHAPITRE II.

Ministère de Casimir Périer (9 mars 1831 — 16 mai 1832).

§ I. *Casimir Périer.*

Au milieu des agitations qui tourmentaient la France et la menaçaient d'une ruine certaine, il lui fallait un homme énergique, capable de tenir tête aux plus violents orages, et assez puissant pour comprimer l'élan révolutionnaire; Louis-Philippe trouva ce ministre dans Casimir Périer. Cet homme d'État avait la taille haute, la démarche assurée; sa figure naturellement douce se contractait facilement, sa parole était impérieuse. S'il manquait de générosité et de véritable grandeur d'âme, du moins il savait employer la force qu'on remettait entre ses mains. Il était convaincu que pour dominer le roi rusé, le renard de la royauté, il fallait faire preuve de

Digitized by Google

grande fermeté. « C'est un homme, disait-il, chez lequel » un ministre ne doit pas entrer sans avoir son porte- » feuille pour le lui jeter à la tête. — Le lâche! disait-il, » quand il apprit que Louis-Philippe avait fait gratter » les fleurs de lis de son écusson, le lâche, c'était le len- » demain de la révolution qu'il fallait faire cela, mais il » y tenait plus que ses aînés ! » Casimir Périer commandait en maître aux ministres ses collègues. Voyant un jour d'Argout se diriger vers la tribune, il lui cria : « Ici » d'Argout ! » On a expliqué ce mot par la familiarité qui existait entre les deux ministres. Ce langage n'est pas moins étrange.

Les collègues de Casimir Périer furent, au ministère de la guerre, le maréchal Soult; aux affaires étrangères, Sébastiani; aux finances, le baron Louis; à la justice, Barthe; à l'instruction publique et aux cultes, Montalivet; au commerce et aux travaux publics, d'Argout; à la marine, Rigny.

Parmi ces ministres, un seul avait une supériorité réelle, c'était le maréchal Soult, grand homme de guerre et peut-être plus habile administrateur encore. Il voulut se renfermer dans son département et s'occuper exclusivement de l'armée, qu'il reconstitua sur des bases assez larges pour tenir tête à l'Europe.

Dès son entrée au ministère, Casimir Périer exposa franchement la politique qu'il prétendait suivre : guerre à mort à l'anarchie, et liberté aux peuples étrangers de se conduire chez eux comme ils le voudraient. C'était une politique d'isolement bien contraire à l'esprit français naturellement expansif. Cet isolement était cependant une nécessité de la situation que la révolution de Juillet

Digitized by Google

avait faite à la France. Nous n'avions nulle part rencontré de sympathie; aucun peuple ne voulant s'allier sincèrement à nous, il y avait une sorte de grandeur à se retirer dans sa tente et à déclarer au monde que la France était assez grande pour se suffire à elle-même. Cette politique était cependant un pas en arrière, car elle renonçait au principe de non-intervention. C'est ce que fit remarquer spirituellement La Fayette : « Est-il » vrai, demanda ce général à la Chambre, que le gou» vernement a déclaré qu'il ne consentirait jamais à l'en» trée des Autrichiens dans les pays actuellement insur» gés de l'Italie? » A cette foudroyante apostrophe, tous les yeux se portent sur Sébastiani. « Entre ne pas con» sentir et faire la guerre, répond le ministre embarras» sé, il y a une grande différence. — Et moi, reprend » l'orateur avec force, je dis qu'après une déclaration » officielle, laisser violer l'honneur de cette déclaration » en se contentant de dire : Non, je n'y consens pas, est » incompatible avec la dignité, avec l'honneur du peuple » français. »

Casimir Périer répondit avec l'assurance d'un maître qui était sûr de triompher; il défendit au milieu des applaudissements de l'Assemblée le principe qu'il avait établi, et il se hâta de le mettre en pratique.

Pendant les derniers jours du ministère Lafitte, on avait réuni sur les frontières de la Savoie un grand nombre de patriotes italiens qu'on voulait lancer au-delà des Alpes pour révolutionner le pays. Casimir Périer ordonna de les disperser et ne voulut plus que la France servît de foyer à toutes les conspirations étrangères.

Les ambassadeurs de Louis-Philippe avaient été jus-

Digitized by Google

qu'alors trop souvent des propagandistes de l'anarchie; Casimir Périer voulut qu'ils fussent de simples représentants des intérêts de la France. Le général Guilleminot, notre ambassadeur à Constantinople, ayant engagé le sultan à armer contre la Russie, fut désavoué par le ministère et rappelé en France.

La vigueur que le nouveau ministère déployait dans ses rapports avec l'étranger, il la montrait à l'intérieur. Le mouvement insurrectionnel de juillet avait mis en ébullition toutes les mauvaises passions ; les sociétés secrètes pullulaient de toute part. L'*Association des écoles*, qui reconnaissait pour chefs Marc Dufraisse et Lhéritier, demandait la destruction de l'Université ; les membres de la *Société de l'ordre et du progrès* avaient un fusil en bon état et cinquante cartouches pour être toujours prêts à descendre dans la rue ; la *Société constitutionnelle* poussait à l'abolition de la pairie ; la *Société aide-toi*, si fameuse sous la Restauration, semblait reprendre une nouvelle vigueur sous André Marchais et Garnier-Pagès. La plus effrayante de toutes ces associations ténébreuses était celle des *Amis du Peuple*, dont les membres insultaient aux magistrats chargés de les juger.

Ces sociétés furent sévèrement surveillées et rigoureusement contenues par le nouveau ministère. Elles prirent alors une forme de républicanisme beaucoup plus prononcé et arborèrent le drapeau sanglant de 93. Godefroi Cavaignac ne craignit point de justifier cette époque dans un procès célèbre. « La révolution, s'écria-t-il en termi-» nant, c'est la nation tout entière moins ceux qui l'ex-» ploitent ; c'est notre patrie remplissant cette mission » d'affranchissements qui lui a été confiée par la Provi-

Digitized by Google

» dence des peuples ; c'est toute la France qui a fait son » devoir envers eux. Pour nous, messieurs, nous avons » rempli notre devoir envers elle, et elle nous trouvera » toutes les fois qu'elle aura besoin de nous : quoi qu'elle » nous demande, elle l'obtiendra. »

Cette audacieuse plaidoirie fut couronnée d'un succès complet. Les accusés furent acquittés et produisirent un grand mouvement parmi le peuple, qu'on dispersa cette fois avec une arme ridicule. Au lieu d'avoir recours au plomb et à la poudre, le général Lobau employa des pompes à incendie et lança l'eau sur les émeutiers.

Le roi, sentant la nécessité de se communiquer à son peuple et d'exciter l'enthousiasme, résolut d'entreprendre un long voyage dans les départements de l'Est, où règne le plus cet esprit bourgeois aussi ennemi des sommités que de l'anarchie. Il fut reçu dans plusieurs villes avec un enthousiasme difficile à décrire. La population virile du département de la Meuse se porta presque tout entière à sa rencontre. A Metz seulement il trouva de l'opposition dans les autorités. Metz était la première cité où s'était le plus développé l'esprit d'association nationale, afin de tenir le drapeau français haut et ferme au dehors et d'empêcher les principes monarchiques de laisser parmi nous des traces profondes. Déjà plusieurs autorités avaient été frappées; le procureur-général qui avait été destitué, fut chargé de parler au nom de la garde nationale. Il exprima comme les autres corps de la ville le désir de voir supprimer l'hérédité de la pairie : « La » garde nationale n'a point de vœu à former, dit Louis-» Philippe; les délibérations lui sont interdites; je ne » veux pas en entendre parler davantage. »

Digitized by Google

Le roi se hâta de quitter Metz et continua son voyage du côté de l'Est. Casimir Périer, demeuré à Paris, suivait de loin tout ce qui se passait et gouvernait en maître le roi et les ministres. On dit que, très mécontent du maréchal Soult, qui ne partageait pas toujours ses opinions, il lui écrivit ces mots : « Si cela continue, je vous brise » comme verre. » Il avait déjà brisé la Chambre et en avait appelé une nouvelle où l'esprit moyen domina dans tout son éclat. L'opposition, sans doute, y compta encore des représentants courageux, mais ils étaient sans unité, sans plan dessiné et conséquemment sans force, tandis que le parti ministériel, uni comme un seul homme sur les questions importantes, ployait sous la volonté de fer de Casimir Périer.

Les questions étrangères préoccupaient toujours le plus l'attention de la France. Le Portugal, où régnait don Miguel après l'abdication de son frère don Pédro, voulant sortir de la vassalité où il se trouvait par rapport aux grandes nations, avait jugé conformément à ses lois deux Français coupables; la France demanda une réparation éclatante de ce qu'elle regardait comme un acte contraire à ses priviléges. Don Miguel s'y étant refusé, l'amiral Roussin reçut l'ordre de se rendre dans les eaux du Tage avec une flotte française. Il s'embossa de manière à pouvoir bombarder Lisbonne. Le feu fut si bien dirigé qu'en peu de jours les forts avancés du côté de la mer furent réduits au silence. Le ministère portugais, effrayé alors, demanda à négocier.

Le vicomte de Santarem ayant osé discuter et cherché à traîner en longueur, reçut cette note de l'amiral Roussin : « Vous me poussez à bout, et j'ai l'honneur de

Digitized by Google

» vous prévenir que cela ne peut vous réussir. Je m'en » réfère à ma lettre de ce jour, et je vous confirme l'as- » surance que si, demain à midi, je n'ai pas terminé la » convention dont vous avez accepté les bases, je repren- » drai les hostilités contre Lisbonne. J'attends Votre Ex- » cellence, ou la personne autorisée qu'elle désignera » aujourd'hui ou demain jusqu'à midi. Je la recevrai » à mon bord et non ailleurs. »

C'était là le langage que nous tenions avec les plus petites puissances lorsqu'elles n'avaient point d'appui au dehors, tandis que nous nous exprimions dans les termes les plus humbles dans toutes les notes adressées aux grandes puissances de l'Europe. Don Miguel dut se soumettre.

La faiblesse de notre diplomatie se montrait surtout à Londres, dans le réglement que la conférence prétendait établir entre la Belgique et la Hollande. Tant que la Belgique chercha son principal appui dans le ministère français, elle ne rencontra que déception; mais lorsque les Belges se montrèrent disposés à accepter pour roi le prince de Cobourg, l'Angleterre fut plus favorable, et le 21 mai fit pressentir qu'une modification profonde allait être apportée aux bases de séparation des 20 et 27 janvier, arrangements fondamentaux pourtant et irrévocables. «Les cinq puissances, est-il dit dans le protocole » du 21 mai, promettent d'entamer avec le roi des Pays- » Bas une négociation dont le but sera d'assurer, s'il est » possible, à la Belgique, moyennant de justes compen- » sations, la possession du Luxembourg. »

Le traité des dix-huit articles modifia bientôt les protocoles précédents, réservant la question du Luxem-

Digitized by Google

bourg qui demeurait temporairement sous les ordres de la Belgique, accordant à ce nouvel Etat toutes les garanties désirables pour la navigation des fleuves qui, après avoir arrosé le pays, continuent leur cours en Hollande; enfin adoptant le principe du partage des dettes d'après leur origine.

Le roi de Hollande, irrité de voir la conférence modifier ainsi ses premières décisions, résolut de se faire justice les armes à la main. Les Belges fanfarons n'attendirent pas même son avant-garde; ils prirent la fuite après les premières démonstrations. Le maréchal Soult, tremblant de voir un ennemi sur nos frontières, ordonna à un corps d'armée d'entrer en Belgique et d'en repousser les Hollandais, qui rentrèrent dans leur pays. La conférence vint alors sommer le ministère français d'abandonner à son tour le sol belge; il obéit, quoiqu'il eût déclaré qu'il ne le quitterait qu'après avoir obtenu en faveur de cet Etat les concessions qu'il souhaitait. Enfin intervint le traité des vingt-quatre articles, qui établit définitivement le royaume de Belgique tel que nous le voyons constitué.

Quelque malheureuse que fût cette issue pour la France, elle le fut bien moins que celle des affaires de Pologne. Aucune nation n'avait excité parmi nous autant de sympathie que ce peuple héroïque. Le Français suivait sa lutte avec la plus vive anxiété, célébrait avec lui ses triomphes, pleurait ses défaites. L'heure dernière de ce peuple infortuné sonna enfin, les Russes entrèrent dans la capitale de la Pologne. Le général Sébastiani, en annonçant au peuple français ce désastre, se servit d'une expression adoucie, mais cruelle dans la circonstance. Il

Digitized by Google

se contenta de dire : *L'ordre règne à Varsovie*, peignant sans le vouloir le désordre qu'entraîne après soi toute espèce de révolution. Paris fut profondément ému ; tous les journaux de l'opposition firent entendre le blâme le plus sévère ; quelques-uns traînèrent même le gouvernement dans la fange.

En un moment tout Paris fut en mouvement. L'émeute gronda dans la rue et tenta de se porter sur le Palais-Royal. Mais cette fois le soldat fut prêt à se défendre ; on ne le laissa pas l'arme au bras comme au sac de l'archevêché.

Le ministère se présenta fièrement devant les Chambres qui avaient déjà donné tant de preuves de sympathie à la noble et malheureuse Pologne. Quelque temps avant la dernière catastrophe, la Chambre des députés, dans sa réponse au discours du trône, avait employé une vaine formule pour assurer l'existence de cet Etat. Il ne suffisait point d'une phrase banale pour le sauver, il fallait un appui efficace que nous ne pouvions porter dans des régions aussi éloignées. C'était la guerre universelle. Lorsque le débat s'ouvrit à la Chambre des députés, Thiers fit un discours extrêmement habile qui fut l'oraison funèbre de la Pologne. Prenant la question de plus haut, il se demanda si la reconstitution de ce royaume était désirable et sérieusement possible. Il affirma que non, parce que la Pologne telle qu'elle existait alors, n'ayant pas de défense sur ses frontières, serait incapable de se soutenir quelques mois. Vouloir la reconstitution, c'était donc s'imposer l'obligation de la défendre à jamais. Quelle puissance voudrait accepter un pareil fardeau ? Il s'appuyait ensuite de la politique du grand Frédéric et de

Digitized by Google

Napoléon, qui tous les deux avaient cru à l'impossibilité de faire un royaume sérieux de la Pologne. Il n'y avait pas de réponse à faire à ce discours, sinon de dire que le peuple héroïque de la Pologne se suffirait par sa propre valeur, et que d'ailleurs on pouvait lui donner quelque grand fleuve pour frontière. Cette dernière hypothèse entraînait la reconstitution de l'Europe, ce qu'aucune Assemblée de France n'aurait osé demander. Aussi nos Assemblées se contentèrent de répéter dans leur adresse au roi cette dérisoire formule : « Nous en avons » l'assurance, la nationalité polonaise ne périra pas. »

Les deux grandes questions les plus difficiles étant résolues, nous n'avions plus peur de la guerre qui avait été une cause de grand scandale. Le ministère, pressé de faire des armements considérables, avait envoyé en Angleterre Gisquet, homme d'esprit, plein d'activité, pour acheter, pour le compte du gouvernement français, deux cent mille fusils. Les manufacturiers de Birmingham, n'étant pas à même de fournir dans un bref délai les armes demandées, obtinrent du ministère anglais qu'ils prendraient dans la Tour de Londres quatre-vingt-dix mille mauvais fusils pour les fournir à la France, s'engageant à les remplacer plus tard par des armes d'excellente qualité. Le prix de ces fusils fut de trente-quatre francs quatre-vingt-quatorze centimes, prix exorbitant qui annonçait quelque manœuvre criminelle. La maison Gisquet, obligée peu auparavant de suspendre ses paiements, se vit tout à coup en état de faire honneur à ses affaires; on cria aussitôt à la concussion. La *Tribune* publia un article où se trouvaient ces mots : « N'est-il pas vrai que, pour les marchés de fusils et de

Digitized by Google

» drap, Casimir Périer et le maréchal Soult ont reçu » chacun un pot-de-vin qui serait de plus d'un million? »

Cet article attira à la *Tribune* un procès scandaleux, où fut mis à nu l'intérêt sordide et souvent coupable des agents du pouvoir. C'était là la voie dans laquelle on jetait la nation. Cet exemple gagna bientôt toutes les sommités, qui ne se firent plus de scrupule d'user de leur position pour puiser dans les coffres de l'Etat et vendre les droits les plus saints de la nation.

Pour juger parfaitement un peuple, il est nécessaire de l'envisager sous le triple point de vue de la morale, de l'industrie et du gouvernement. L'anarchie était partout, le malaise le plus affreux décimait toutes les classes, et les remèdes apportés au mal qui nous travaillait, semblaient destinés à l'agrandir.

Pendant un grand nombre de siècles l'industrie avait fleuri sous l'institution salutaire de maîtrises qui, organisant chaque espèce de métiers, leur donnant des guides et des modèles, avaient formé d'excellents ouvriers et fourni à chacun un travail salarié dans la proportion de ses besoins. Cette organisation salutaire, établie pour une époque où l'industrie était loin d'avoir fait les progrès que nous voyons de nos jours, aurait dû être améliorée et mise en rapport avec les besoins nouveaux. Mais, enivrés des idées de liberté, frappés de quelques inconvénients qui sont inséparables de toute espèce d'institution humaine, les économistes avaient montré la libre concurrence comme une source de richesse pour la famille et de véritable progrès pour l'industrie. Il semblait en effet que l'ouvrier, étant libre d'exercer tel ou tel métier, même sans un apprentissage suffisant, travaillerait plus

Digitized by Google

longtemps, avec plus d'ardeur, et même qu'il travaillerait mieux, pressé par la concurrence devenue une source d'émulation. L'expérience était bientôt venue démentir ces trompeuses espérances et avait jeté le travailleur dans une extrême misère.

« Le prolétaire, valet d'une manivelle, ou, en cas de crise, cherchant son pain entre la révolte et l'aumône; le père du pauvre allant, à soixante ans, mourir à l'hôpital, et la fille du pauvre forcée de se prostituer à seize ans pour vivre, et le fils du pauvre réduit à respirer à sept ans l'air empesté des filatures, pour ajouter au salaire de la famille; et le prolétariat menaçant le royaume d'une inondation de mendiants; » voilà le tableau que présentait alors la société, c'est ainsi que les représentants de la révolution nous l'ont montrée.

Ce tableau saisissant de la véritable situation du travailleur avait sans doute attiré l'attention des gouvernants, qui espéraient trouver un remède au mal, non en recourant à la sage institution des maîtrises, mais en cherchant à assouvir les passions matérielles et l'amour de l'argent. Le budget de l'Etat s'occupa de grands travaux, de fortifications, de routes, de canaux, moins pour l'utilité publique que pour jeter une pâture aux ouvriers. C'est un grand malheur lorsqu'un Etat est obligé de recourir momentanément à de semblables moyens; mais c'est une calamité lorsqu'il est nécessaire de les employer dans un long espace de temps. La fortune publique se disperse en choses vaines, l'Etat s'obère et finit par être écrasé sous le faix.

Un autre moyen de subvenir à l'industrie, fut le prêt fait par l'Etat lui-même et par la Banque de France. Ces

Digitized by Google

prêts ne s'adressaient qu'à la grande industrie, qu'au vaste commerce, qu'à ceux qui pouvaient présenter des garanties de recouvrement. Quant au petit marchand, à l'ouvrier honnête, abandonnés à leur propre force, personne ne venant à leur secours, ils étaient obligés de s'appuyer sur eux-mêmes et de payer des intérêts exorbitants pour vivre; ils produisaient en grande quantité, mais la solidité et la perfection n'existaient point.

On pensa que le moyen de faire pénétrer un peu d'aisance dans les familles ouvrières, c'était d'instituer des caisses d'épargne où l'on pourrait déposer les plus modiques sommes. Ces placements sûrs de capitaux et un intérêt assez élevé furent aussitôt envahis par les propriétaires, par les contre-maîtres des usines, mais très peu par les travailleurs proprement dits. Nous avons été très longtemps en rapport avec une maison industrielle où les règlements de la caisse d'épargne avaient été affichés, et où des encouragements avaient été donnés aux ouvriers qui consentiraient à déposer une partie de leur gain ; pas un seul travailleur n'y consentit. Les contre-maîtres voulurent seuls user de ce précieux avantage.

La concurrence produisant partout de grandes souffrances et amenant une gêne extrême dans la société par l'excès de la production, les idées d'association commencèrent à naître et jetèrent un grand éclat par le saint-simonisme, que nous avons déjà nommé et que nous apprécierons spécialement lorsque nous rapporterons le procès fait à cette école. Malgré la folie des aperçus du saint-simonisme, il y avait cependant, sur quelques points fondamentaux, des doctrines vraies, des considérations

Digitized by Google

élevées que nous verrons saisir dans la suite par d'autres hommes et jeter le monde dans un état de crise dont il n'est sorti qu'après avoir éprouvé les plus sévères leçons.

Le gouvernement était lui-même dans un état de complète anarchie. En plaçant la royauté au sommet de notre société, on ne voulait lui laisser aucune des institutions nécessaires pour lui assurer une existence convenable. Le ministère, les assemblées, les partis, quoique divisés, semblaient se réunir pour affaiblir encore la royauté, déjà si débile, établie en 1830. Le roi, de son côté, rusait contre tout le monde, flattait les hommes les plus éminents et ne parvenait à se maintenir qu'en les trompant.

Quoique la Chambre subît le joug impérieux imposé par Casimir Périer, elle se trouvait en même temps sous une autre pression, celle du peuple, qui voulait à son tour amoindrir la royauté. La pairie, regardée comme l'un des appuis du trône, était devenue l'objet des attaques populaires. On ne croyait la liberté assurée que quand la pairie serait affaiblie et ramenée à un état plus conforme aux nouvelles institutions. Ce qui était surtout l'objet des attaques du peuple, c'était l'hérédité des pairs, qui consacrait une aristocratie permanente et tendait à détruire l'égalité si chère à la nation et poursuivie par tant de sacrifices.

La première question qu'on se posait était celle-ci : Par qui devait se faire la réforme? était-ce par la nation? par le gouvernement? ou par une constituante? Cormenin commença alors ces pamphlets célèbres qui furent un des plus rudes coups portés à la royauté de juillet. « Les constitutions, disait-il, doivent pré-

Digitized by Google

» céder les lois; donc les congrès doivent précéder les » Chambres. Qui nomme les congrès? le peuple. Qui » nomme les Chambres? les électeurs. Voilà les vrais » principes : passons à leur application. Le peuple, en » France, a-t-il nommé un congrès? non. Un congrès » a-t-il fait la Charte? non. Qui donc l'a faite? quelques » députés? Qui leur en avait donné mandat? quelques » électeurs. Et les électeurs, qui les avait eux-mêmes » nommés? le peuple? non. Et qui représentaient-ils? le » peuple? non. Si un congrès national était nécessaire » pour organiser la Charte, un congrès national n'est-» il pas nécessaire pour organiser une fraction de la » Charte? »

Pour mutiler la pairie, pour lui ôter tout ce qu'elle pouvait avoir de grandeur et la réduire à une simple assemblée composée des prétendues sommités du moment, on se détermina à recourir aux pouvoirs ordinaires, c'est-à-dire qu'on présenta, pour l'abolition de la pairie, une loi qui devait passer par la voie commune, la Chambre des députés, la Chambre des pairs et la royauté.

En présentant son projet de loi à la Chambre des députés, le président du Conseil, Casimir Périer, fit un long discours pour prouver la nécessité d'une Chambre des pairs, forte et capable de résister aux entraînements d'une première Chambre, il avoua franchement qu'à ses yeux, pour constituer une telle assemblée, l'hérédité était presque nécessaire; il cédait néanmoins à la nécessité et demandait ce qui était dans le vœu de la nation. Un homme d'Etat aussi fier que Casimir Périer ne pouvait se démentir plus ouvertement et faire un aveu plus complet de sa faiblesse. Nous ne rapporterons pas ici la lon-

Digitized by Google

gue discussion qui s'établit à la Chambre des députés. Les partisans de l'hérédité montraient que sa destruction perdrait entièrement la pairie dans l'opinion, que la pairie ne serait qu'une superfétation osant à peine proposer quelques faibles amendements aux lois les plus importantes; ils constataient l'impossibilité de constituer une royauté sérieuse sans une forte aristocratie, qui alliât l'indépendance à un amour sincère de la patrie. Les ennemis de l'hérédité répondaient que la France étant un pays de profonde égalité, ennemi de tout ce qui rappelait le régime féodal, ne consentirait jamais à voir dans son sein un grand corps constitué destiné, par sa richesse et sa permanence, à dominer le reste de la société; qu'en France une aristocratie serait plus nuisible qu'utile au pouvoir royal, et ils citaient en preuve la chute de Charles X.

L'adoption de la loi à la Chambre des députés ne pouvait faire difficulté, mais comment serait-elle reçue par la Chambre des pairs? Cette noble Assemblée consentirait-elle à se suicider? Quoiqu'on lui eût déjà enlevé une partie de ses membres immédiatement après la révolution de Juillet, cependant on craignait encore de sa part un mouvement d'indépendance; le ministère rendit une ordonnance qui portait création de trente-six pairs. Casimir Périer, sachant qu'on regardait cet acte comme un coup d'Etat, se rendit au sein de la noble assemblée et s'exprima ainsi : « Il ne s'agit pas ici d'une simple ques-» tion de majorité, car il y a toujours dans cette Cham-» bre une majorité tout acquise à une détermination » patriotique; c'est plutôt une respectueuse précaution » contre votre générosité personnelle, qui aurait im-

Digitized by Google

» primé à la résolution de la Chambre plus encore le » caractère d'un acte de dévouement que celui d'un acte » purement législatif. »

Le ministère, qui voulait ainsi persuader à la Chambre des pairs que la création des nouveaux membres de la pairie était un hommage rendu à sa générosité, ne craignit point de la présenter ailleurs comme un moyen nécessaire pour arrêter l'égoïsme des pairs. Cette loi passa à la haute Chambre à la seule majorité de trente-quatre voix, preuve évidente que sans la nouvelle fournée la loi n'eût point passé. Treize pairs, parmi lesquels nous devons citer le marquis de Fitz-James, donnèrent leur démission.

La peur de la branche aînée inspira à certains députés, à des amis de la cour, de présenter une loi de bannissement contre les membres de cette branche, avec une sanction pénale de la mort pour tout acte de violation de cette loi odieuse. Ils demandaient de plus la vente, dans le plus bref délai, de tous les biens situés en France appartenant à la famille proscrite.

Parmi les discours très remarquables qui furent prononcés alors, celui de Martignac fit une sensation d'autant plus profonde que cet homme, sur le front duquel on voyait déjà la mort peinte, avait donné de sages conseils. « Messieurs, dit-il d'une voix affaiblie et péné- » trante, le bannissement est dans nos lois une peine in- » famante, prononcée par le juge après mûr examen; et » l'on vous propose de la prononcer d'avance contre les » générations nées et à naître, sans examen, par antici- » pation, sans savoir quel sera celui que vous condam- » nerez! Un de nos orateurs disait naguère à cette tri-

Digitized by Google

» bune : « En France, la proscription absout. » Eh bien, » ce mot profond et vrai a jugé votre loi ! Ainsi un pré- » tendant arrivera en France ; on avertira l'autorité du » danger que peut courir la sécurité publique. Mais » qu'un proscrit, condamné d'avance, y vienne, où » trouverez-vous un homme qui ira frapper sur l'épaule » du bourreau, en lui disant : « Regarde cette tête » royale, reconnais-la et fais la tomber. » Ce n'est pas » en France que vous trouverez cet homme. »

Après ce discours si pathétique la cause fut gagnée, du moins en partie. S'il fut déclaré que « la branche » aînée des Bourbons était bannie à perpétuité, » du moins il n'y eut aucune peine attachée à la violation de la loi. Berryer avait demandé, au nom de l'union des partis, l'abrogation de la loi de 1816, portant bannissement de la famille de Napoléon. La loi fut maintenue. On se contenta seulement d'en ôter la pénalité.

Un gouvernement sage aurait dû comprendre que quand, dans un intérêt personnel, il laissait ainsi discuter la royauté, il l'affaiblissait et donnait des armes plus puissantes pour l'attaquer. Deux grands partis luttaient, en effet, contre elle et tentaient de l'abattre. Le parti républicain, assez faible d'abord, prenait chaque jour de la force et recrutait des hommes énergiques, capables de tenir l'épée et la plume.

Garnier-Pagès avait toujours franchement professé le républicanisme. Aussi lorsqu'il parut à la Chambre on se demanda si on le recevrait ; Casimir Périer penchait pour l'exclusion, mais n'ayant aucun moyen légal de l'exclure, il dut le subir. D'ailleurs, dans la Chambre, Garnier-Pagès se montra toujours si circonspect, si ha-

Digitized by Google

bile dans ses discussions, qu'il se fit aimer de tous les partis. Le républicanisme avait aussi de puissants auxiliaires dans la presse. La *Tribune*, la *Révolution*, le *Mouvement* et le *National* donnaient je ne sais quelle impulsion aux idées républicaines qui pénétraient alors dans les masses. Pour faire triompher ces doctrines, plusieurs moyens furent arrêtés : déconsidérer la royauté, recourir à l'émeute et employer les conspirations.

Louis-Philippe, connu avant la révolution de Juillet pour un bon bourgeois, aussi simple dans ses goûts qu'économe dans ses dépenses, avait paru à la bourgeoisie le monarque qui lui convenait. On se flattait de voir bientôt entrer dans les dépenses de l'Etat l'ordre qu'il savait si bien mettre dans ses affaires particulières. On s'était persuadé qu'une liste civile de cinq à six millions serait exorbitante pour un roi citoyen; mais à peine monté sur le trône Louis-Philippe avait montré des prétentions bien plus élevées; on parlait d'une liste civile de vingt millions, de châteaux, de forêts, de fermes, de propriétés de l'Etat, qui, dans la main habile du monarque, devaient produire autant; on supputait en même temps le revenu du domaine privé; on arrivait ainsi à prouver que le roi à bon marché coûterait infiniment plus qu'aucune autre royauté. En faisant un calcul rigoureux des dépenses de la maison militaire de Charles X, des pensions acquittées par ce monarque, on arrivait à prouver que sa liste civile proprement dite ne se montait pas à plus de onze millions. Il fallait donc beaucoup plus à la nouvelle cour qu'à l'ancienne.

On publiait en même temps : « Vingt-quatre mille » personnes, inscrites sur les contrôles du 12e arrondis-

Digitized by Google

» sement de Paris, manquent de pain et de vêtements. » Beaucoup sollicitent quelques bottes de paille pour se » coucher. »

Ce qui ne s'était jamais vu, le roi citoyen, au lieu de donner, à l'exemple de tous les monarques français, le vieux linge de la cour aux hôpitaux, le faisait vendre comme eût fait un simple bourgeois. C'est alors qu'il se fit cette réputation d'avarice dont on n'a jamais pu le disculper, quoiqu'il ait été constaté qu'à sa chute il avait des dettes. Mais uniquement préoccupé de la pensée d'affermir son autorité et la couronne dans sa famille, il dépensa une partie de sa fortune à corrompre des hommes qu'il aurait pu gagner par les vertus d'un bon citoyen.

Les prétendus besoins de la nouvelle cour avaient produit une profonde sensation dans le public. Quand on voyait le roi demander quatre-vingt mille francs pour ses médecins, on se disait que, jouissant d'une parfaite santé, il ne lui fallait pas, pour un pareil objet, des dépenses beaucoup plus fortes que celles qu'avait à supporter le goutteux Louis XVIII. On montrait ainsi sur chaque article une exagération manifestes des dépenes. Le roi désavoua alors le projet mis en circulation, dit qu'il n'y avait eu aucune part, et fit enfin présenter un projet de loi pour fixer la liste civile, laissant à la Chambre à en préciser elle-même le chiffre.

Pendant la discussion il s'éleva dans l'Assemblée un orage qui montrait que la majorité, en acceptant une espèce de roi, ne voulait réellement pas de royauté. « Si » le luxe est banni des palais des rois, avait dit Monta- » livet, il le sera bientôt des maisons des sujets. » A ce

Digitized by Google

mot de sujets un frémissement d'indignation parcourt l'Assemblée. « Les hommes qui font des rois, s'écrie im- » pétueusement Marschal, ne sont pas des sujets. » Les cris, à l'ordre le ministre! retentissent de toutes parts. Cabet, Ludre, Clerc-Lasalle, Laboissière, interpellent Montalivet avec vivacité. « Faites votre devoir, crie-t-on » au président; il faut que le ministre soit rappelé à » l'ordre. La nation est outragée! — Tenez bon, Mes- » sieurs, » dit à son tour, aux députés du centre, le garde des sceaux, dont le trouble égale la colère.

Le tumulte fut alors à son comble. Odilon-Barrot se rendit avec cent quatre députés dans la salle des conférences pour rédiger une protestation contre ce qu'il regardait comme un outrage à la nation. La Chambre finit cependant par accorder au roi douze millions, un million au prince royal, des châteaux, des forêts et des fermes d'un revenu de quatre millions; un douaire à la reine en cas de décès, etc. Le roi ayant jusqu'alors perçu la liste civile provisoire sur le pied de dix-huit millions, ne fut obligé à aucune espèce de restitution.

Pendant qu'on marchandait avec Louis-Philippe pour fixer sa liste civile, les légitimistes le portaient indirectement sur la sellette des tribunaux. Le duc de Rohan revendiquait la riche succession du prince de Condé, prouvait non-seulement qu'il y avait eu captation dans le testament fait en faveur du duc d'Aumale, mais encore assassinat du prince. L'accusation, à peine couverte d'une gaze légère, remontait évidemment jusqu'au monarque, dont le nom était traîné dans la boue par toutes les classes, excepté peut-être par celle qui l'avait élevé sur le pavois.

Digitized by Google

§ II. *Agitations et conspirations. — Lyon. — Paris. — Grenoble.*

La classe ouvrière recueillait de profonds et de malheureux enseignements dans les écrits répandus de toute part. La misère était alors à son comble, surtout dans les grandes villes manufacturières. La ville de Lyon souffrait infiniment.

Les commandes étaient alors si peu nombreuses et à si bas prix, que des ouvriers qui gagnaient avant la révolution de Juillet de quatre à six francs, obtenaient à peine un franc ou un franc cinquante. L'ouvrier ne pouvant vivre ni soutenir sa famille avec ce salaire, fit entendre des plaintes amères et demanda la fixation d'un tarif qui enchaînerait les maîtres et les obligerait à fournir au travailleur un salaire convenable. Bouvier-Dumolard, préfet de Lyon, pensant que dans l'intérêt de l'ordre public il fallait relâcher de la rigueur des lois, réunit le conseil des prud'hommes, qui rédigea la déclaration suivante :

« Considérant qu'il est de notoriété publique que beau» coup de fabricants paient réellement des façons trop » minimes, il est utile qu'un tarif au minimum soit fixé » pour le prix des façons. »

Une réunion de chefs ouvriers et de fabricants fut en conséquence convoquée pour régler le tarif projeté. Cette assemblée illégale fit en effet un tarif qui ne pouvait avoir force de loi par défaut de pouvoirs, mais qui cependant causa la plus vive satisfaction à une population toujours disposée à se croire enfin maîtresse. Quelques

Digitized by Google

fabricants se soumirent et acceptèrent le tarif; beaucoup s'y refusèrent et firent entendre les plus vives récriminations.

Les esprits s'échauffèrent bientôt et tout annonça une bataille. Le 19 et le 20 novembre une grande agitation se manifesta dans la ville. Lyon n'avait alors que trois mille hommes de garnison, dont la discipline avait été affaiblie par la révolution de Juillet. Le 21 trois à quatre cents ouvriers se réunirent à la Croix-Rousse, non pas dans le dessein de livrer bataille à l'armée, mais afin de contraindre tous les ouvriers à suspendre toute espèce de travail en soierie jusqu'à ce que le tarif eût été adopté par tous les fabricants. La foule augmenta bientôt et descendit sur Lyon par la Grande-Côte, vers le milieu de laquelle elle rencontra les grenadiers de la première légion, composée spécialement de fabricants. Ceux-ci firent feu et replièrent les ouvriers, qui se sauvèrent en désordre, laissant huit hommes blessés sur le terrain. Tous les ouvriers de la Croix-Rousse coururent alors aux armes, forment des barricades et se montrent disposés à se défendre jusqu'à la mort. Le préfet, comptant sur sa popularité, accourt et se montre au milieu des insurgés, espérant que sa présence suffira pour rétablir l'ordre. Il est à l'instant même fait prisonnier. Il rappelle aux ouvriers qu'il est leur père et leur demande la permission de retourner à Lyon pour défendre leur cause. « Ecou» tez-moi, si vous croyez un seul instant que j'aie trahi » vos intérêts, retenez-moi en ôtage; si vous n'avez rien » à me reprocher, laissez-moi retourner à mon adminis» tration, et vous verrez que je ne cesserai d'agir en bon » père. »

Digitized by Google

Il fut rendu à la liberté et descendit dans la ville pour prier le maire et le commandant de la division militaire de prendre les mesures nécessaires pour protéger l'ordre. Ses conseils, qu'on regardait comme empreints de faiblesse, ne furent pas entendus. Le lendemain 22, le peuple, après avoir attendu en vain l'exécution des promesses qui lui avaient été faites, prit de nouveau les armes et descendit dans la ville. Cette fois l'insurrection avait pris un caractère différent. Jusqu'alors elle avait été purement industrielle, cette fois elle devint politique par l'adhésion du parti républicain. Michel-Ange Périer, qui s'était distingué à Paris parmi les combattants de Juillet, prit le commandement du mouvement insurrectionnel. Un ouvrier lui présenta une carabine en disant : « Vous avez combattu en Juillet pour la cause du peu» ple, eh bien! vous combattrez encore aujourd'hui pour » cette cause. » Michel-Ange Périer prend vivement la carabine et répond : « Oui, mes amis, encore aujour» d'hui je défendrai la cause du peuple; c'est la vôtre, » c'est la mienne, c'est celle de tous : Vive la répu» blique ! »

Michel-Ange Périer conduisit aussitôt ses bandes à l'attaque de l'Hôtel-de-Ville. Rien ne put arrêter la course hardie des insurgés, ni les décharges de la mitraille, ni la fusillade la mieux dirigée, ni la mort des chefs. L'Hôtel-de-Ville se rendit enfin. Les autorités municipales, avec le préfet, se retirèrent à la Préfecture, où elles se défendirent un moment, ou plutôt où elles ne se réunirent un instant que pour reconnaître le pouvoir de l'émeute.

Les insurgés, une fois maîtres de la place, ne surent

Digitized by Google

que faire d'un fardeau si pesant. Les uns, sentant dans le calme de la victoire l'abîme qu'ils avaient creusé sous leurs pas, se rendirent auprès du préfet pour composer avec lui. Ce moyen réussit en effet pour vaincre entièrement l'insurrection. Dumolard se présenta souvent au milieu des ouvriers, entra dans leurs pensées, les dirigea eux-mêmes dans leur gouvernement, fit ouvrir des souscriptions et atteignit ainsi le 3 décembre, jour marqué pour l'entrée du prince royal et du maréchal Soult dans la place. Tout plia alors sous la force matérielle; le tarif fut détruit, le préfet destitué pour sa faiblesse, et les principaux chefs de la révolte arrêtés. Les Chambres allèrent alors présenter leurs félicitations au roi des Français : « Nous nous empressons d'offrir à Votre Majesté le » vœu unanime des députés de la France, pour que son » gouvernement oppose à ces déplorables excès toute la » puissance des lois. La sûreté des personnes a été vio- » lemment attaquée, la propriété a été menacée dans son » principe, la liberté de l'industrie a été menacée de » destruction; la voix des magistrats n'a pas été écoutée. » Il faut que ces désordres cessent promptement; il faut » que de tels attentats soient énergiquement réprimés. » La France entière est blessée par cette atteinte portée » aux droits de tous dans la personne de quelques ci- » toyens : elle leur doit une éclatante protection. Les » mesures déjà prises par le gouvernement de Votre Ma- » jesté nous donnent la confiance que le retour de l'or- » dre ne se fera pas longtemps attendre. La ferme union » des gardes nationales et des troupes de ligne rassure » tous les bons citoyens. Votre Majesté peut compter sur » l'harmonie des pouvoirs. Nous sommes heureux, Sire,

Digitized by Google

» de vous offrir, au nom de la France, le concours de » ses députés pour rétablir la paix partout où elle serait » troublée, étouffer tous les germes d'anarchie, affermir » les principes sacrés sur lesquels repose l'existence » même de la nation, maintenir l'œuvre glorieuse de la » révolution de Juillet, et assurer partout force et justice » à la loi. »

Dans cette circonstance, on employa la force matérielle sans indiquer les remèdes moraux, qui seuls pouvaient atteindre un mal déjà si profond qu'il avait gagné le principe même de la vie sociale.

L'année 1832, commençant après une sévère répression des désordres de Lyon, paraissait devoir être moins agitée. La Providence lui réservait aussi ses grandes scènes, que les générations endormies ne comprirent pas assez. Le parti républicain prenait toujours plus d'audace et arborait hautement son drapeau dans des journaux incendiaires, que les condamnations ne pouvaient abattre et ruiner.

Ces articles incendiaires préparaient des conspirations et des révoltes. Nommons seulement la ridicule échauffourée des tours de Notre-Dame. Le 4 janvier 1832, plusieurs hommes se présentèrent successivement pour visiter les tours; lorsqu'ils furent en nombre suffisant, ils tentèrent de se rendre maîtres du gardien et lui tirèrent même un coup de pistolet. Leur dessein était ensuite de sonner le tocsin et d'appeler les républicains aux armes. La police, informée de ce dessein, avait laissé les coupables se compromettre, afin de découvrir par eux toutes les trames des conspirateurs. Cette manœuvre lui fut sévèrement reprochée par les défenseurs des inculpés,

Digitized by Google

qui l'accusèrent de pousser à la rébellion afin d'avoir le moyen de punir.

Il se forma peu après une autre conspiration aux plus vastes proportions, qui cependant n'eut pas plus de succès. Quelques hommes haut placés, profitant du mécontentement que causait généralement le nouveau gouvernement, formèrent des chefs de section qui eux-mêmes correspondaient avec des chefs inférieurs, auxquels obéissaient des bandes d'un certain nombre d'hommes. La conspiration était composée de manière que les affiliés ne connaissaient qu'un petit nombre d'hommes unis à eux, afin que si quelqu'un venait à trahir le secret, l'association ne fût pas enlevée tout entière. Les principaux chefs étaient parvenus à se procurer cinq clefs de la grille du château; ils avaient des amis parmi les serviteurs du roi Louis-Philippe. Leur projet était de profiter d'une circonstance pour s'emparer du roi des Français et de toute sa famille, et proclamer un gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville. Un maréchal de France avait promis de se trouver au moment de l'exécution. Plus de trois mille personnes faisaient partie de cette grande conspiration, qui comptait dans son sein des hommes de tous les partis, des royalistes, des napoléoniens et des républicains. Ils n'avaient qu'un seul but: abattre la royauté de juillet et lui substituer ensuite le gouvernement que chacun voulait faire prévaloir. On comprend que rien n'étant bien défini, les partis devaient, au moment de l'exécution, travailler d'abord à faire prévaloir leur opinion, et, conséquemment, mettre une certaine hésitation dans l'accomplissement des ordres. Un cordonnier nommé Poncelet, homme de tête

Digitized by Google

autant que de main, chargé de se procurer des armes, en avait fait une commande assez considérable et avait marqué un lieu où elles devraient être livrées. La discussion qu'il soutint avec un des agents principaux de la conspiration l'empêcha de se trouver au lieu marqué pour la réception des armes. Le fournisseur, inquiet, alla tout révéler à Gisquet, préfet de police, quelques heures avant l'exécution du projet.

La nuit du 1er au 2 février, au moment d'un grand bal à la cour, les conspirateurs devaient s'y précipiter en armes au nombre de trois mille, partie par la longue galerie du Louvre, partie par le château. Déjà les postes étaient disposés au Carrousel, dans la rue Saint-Honoré, devant le Louvre, le long des quais. Quelques chefs étaient réunis dans un hôtel de la rue des Prouvaires, lorsque la police intervint et s'en empara. Dans le procès fait à ces chefs, on entendit retentir le nom de Bellune, de Montholon, du duc de La Rivière, du baron de Maistre, etc. Beaucoup, cependant, crurent qu'il y avait là une excessive exagération, et que le péril n'avait pas été aussi grand qu'on s'était plu à le dire.

La conspiration ne disparaissait d'un lieu que pour se montrer dans un autre. La ville de Grenoble, comme toutes les autres à cette époque, trouvant le fardeau des impôts excessivement lourd, fit une mascarade où le budget était représenté avec les crédits supplémentaires. Maurice Duval, préfet de l'Isère, formé aux habitudes impérieuses de l'Empire, voulut réprimer sévèrement un acte où il y avait plus de légèreté que de malice. La population se souleva alors et alla donner un charivari à son premier magistrat. La troupe, appelée pour proté-

Digitized by Google

ger le préfet, chargea vivement le peuple, sans avoir même fait les sommations ordonnées par la loi. Le lendemain, lorsque le peuple vit les blessés, il prit les armes, marcha contre la troupe et ne consentit à mettre bas les armes que lorsque le 55e aurait quitté la ville. Il fut en effet obligé de se retirer un moment. Mais le gouvernement, après avoir introduit des forces considérables dans la place, ordonna que le régiment expulsé rentrerait à Grenoble. Bientôt commença une suite de duels entre les officiers du 55e et les habitants, ce qui obligea le ministère de la guerre à céder et à retirer le régiment.

§ III. *Ancône.*

La fermeté que Casimir Périer déployait dans l'administration intérieure, paraissait aussi dans ses actes à l'égard des nations étrangères. L'Italie, vivement agitée en 1830 après la révolution de Juillet, s'était avec peine maintenue dans le calme pendant l'année 1831. Le gouvernement français, qui croyait le salut du monde attaché au mode électoral, avait conseillé au Chef de l'Eglise de l'introduire dans ses Etats. Mais Grégoire XVI, connaissant la légèreté du peuple italien, n'avait point consenti à une demande qu'il jugeait inopportune. Il conclut même un traité avec l'empereur d'Autriche pour l'occupation de la Romagne, si cette province continuait toujours à s'agiter. Sainte-Aulaire, ambassadeur français, fit, de son côté, les plus grands efforts pour empêcher le soulèvement des Italiens. « S'il arrivait, disait l'ambas-» sadeur de France, que, dans leur mission toute paci-» fique, les troupes, exécutant les ordres de leur sou-

Digitized by Google

» verain, rencontrassent une résistance coupable, et que » quelques factieux osassent commencer une guerre ci- » vile aussi insensée dans son but que funeste dans ses » résultats, le soussigné ne fait nulle difficulté de dé- » clarer que ces hommes seraient considérés comme les » plus dangereux ennemis de la paix générale par le » gouvernement français. »

Loin de suivre ce conseil, les habitants de la Romagne prirent les armes, méconnurent l'autorité du légat et amenèrent ainsi l'occupation du pays par les Autrichiens.

Lorsque Casimir Périer fut instruit de l'entrée des Autrichiens dans la Romagne, il se résolut à occuper lui-même un point des Etats pontificaux, non pas par opposition au Saint-Siége, mais pour contrebalancer l'influence de l'Autriche en Italie. Il ordonna d'armer un vaisseau et deux frégates, et de porter quinze cents hommes à Ancône. Pendant que le capitaine Gallois et le colonel Combes tournaient l'Italie, le général Cubières, commandant de l'expédition, devait se rendre à Rome, exposer au Saint-Siége les motifs de l'expédition et le rassurer sur les desseins de la France. L'expédition ayant marché beaucoup plus vite qu'on ne l'avait espéré, et Cubières ayant éprouvé un retard inattendu, il arriva que les Français avaient déjà pris possession de la ville avant que leur général eût paru à Rome. Grégoire XVI, informé de la saisie de la ville par les Français, en fut indigné et s'écria : « Non, depuis les Sarrasins, rien de » semblable n'a été tenté contre le Saint-Siége. » Les Français n'avaient d'ailleurs rencontré aucune difficulté dans la prise de possession d'une ville qui ne s'attendait à rien moins qu'à un guet-apens.

Digitized by Google

Lorsque le général Cubières parut à Rome, qu'il y expliqua l'objet de sa mission, il apaisa un peu le Chef de l'Eglise. Les ambassadeurs des grandes puissances montrèrent tous de l'indignation d'un procédé inconnu chez les nations civilisées. Pour obtenir l'autorisation d'occuper Ancône pendant quelque temps, le gouvernement français promit de faire servir ses forces à défendre les intérêts de la Papauté contre les mouvements populaires.

§ IV. *Le choléra.*

Tandis que l'ordre politique était si violemment troublé, l'ordre moral souffrait plus encore. Les désordres les plus profonds minaient la plupart des classes de la société. Les doctrines les plus étranges corrompaient les esprits; les maîtres niaient audacieusement l'existence d'un Dieu rémunérateur de la vertu et vengeur du vice. Le mariage n'était plus une sainte alliance destinée à unir des cœurs par les liens de l'amour, mais une espèce de marché par lequel deux personnes réunissent leur fortune et leurs intérêts. De là il s'ensuivait des désordres épouvantables à Paris, où l'adultère était devenu si commun que, pour y remédier, des députés demandèrent le rétablissement du divorce, triste remède destiné à ajouter à la grandeur du mal, s'il avait été adopté. La famille elle-même était descendue bien bas. Les riches n'ayant en vue que l'argent, ne voulaient avoir qu'un ou deux enfants et mettaient en honneur la stérilité volontaire. Le pauvre, au contraire, procréait un grand nombre d'êtres destinés à être malheureux, et, dans l'impuissance de les nourrir, il les jetait dès l'âge

Digitized by Google

de six ou sept ans dans des usines, où ces infortunés respirant un mauvais air, étant accablés de travaux, présentaient dans la plus tendre enfance tous les signes de la caducité; un teint livide, un dos voûté, des yeux creux, une odeur repoussante, en faisaient je ne sais quoi de monstrueux. Ces dégradations hâtives n'étaient pas seulement causées par le travail et par l'air vicié, mais encore par l'immoralité précoce. Nous avons vu ces usines où les enfants des deux sexes étaient reçus, travaillaient ensemble et étaient presque abandonnés comme des êtres sans raison. Nous n'oserions dire ce que nous avons appris.

La religion, ce grand principe de morale, était méprisée. Dans plusieurs provinces, les hommes se seraient crus déshonorés s'ils avaient pris part à des actes publics du culte. Les prêtres du Christ, persécutés, étaient obligés de garder fréquemment le silence sur les vices qu'ils déploraient. Les blasphèmes les plus horribles souillaient le langage et épouvantaient les âmes honnêtes. La coupe des vengeances divines semblait comblée, aussi la Providence irritée envoya à la terre un vengeur terrible.

Un fléau, l'horreur de la nature, parti des bords de l'Indus, s'était replié vers le nord-ouest, avait ravagé une partie de l'Europe, rétrogradant quelquefois sur ses pas pour recueillir les victimes qu'il semblait avoir oubliées. Il tomba tout-à-coup à Londres, menaçant Paris en face duquel il se trouvait. Etait-il porté sur l'aile des vents? On aimait à se le persuader, et on croyait qu'il ne viendrait pas de sitôt visiter la grande capitale de la France. Le ciel était pur, le vent soufflait du nord-est : le choléra tomba cependant tout-à-coup sur Paris. Une

Digitized by Google

victime succombait le 16 février. « Le choléra est à Paris, » répète-t-on de toute part. Les uns, saisis d'épouvante, prirent la fuite; les autres cherchèrent à s'étourdir sur le mal. Mais bientôt la terreur fut à son comble. L'administration ne s'attendant pas à une invasion si subite, avait été surprise au milieu de délibérations prétendues scientifiques qui, à son jugement, allaient neutraliser les attaques du fléau. Mais toute la science fut inutile; les médecins reconnurent leur impuissance. En quelques jours treize mille personnes furent atteintes. L'embarras fut extrême pour les soigner; on organisa des secours à domicile, les âmes charitables se vouèrent à cette œuvre avec un zèle admirable.

Les moyens ordinaires d'inhumation devinrent insuffisants. On recourut aux caissons de l'armée, mais les secousses de ces lourdes voitures faisaient ouvrir les cercueils et il s'échappait des cadavres de longues traînées de liquide infect. On employa ensuite les voitures dont les tapissiers se servent pour les déménagements. On ne les voyait pas sans horreur s'arrêter devant les maisons pour recueillir leur proie. Ces moyens furent bientôt insuffisants, il fallut transporter les morts sur l'épaule, et comme les porteurs disparaissaient, les hommes portèrent eux-mêmes leurs femmes et les mères leurs enfants.

Le fléau sévit à Paris pendant cent quatre-vingt jours et enleva, disent les statistiques officielles, dix-huit mille quatre cent deux personnes; mais il est certain qu'un grand nombre de décès ne furent pas comptés, et en portant à vingt-cinq ou trente mille le nombre des morts, il

Digitized by Google

n'y a pas d'exagération. Les malades que l'on apportait dans les hôpitaux se succédaient quelquefois avec tant de rapidité, qu'au lieu de les enregistrer on se contenta de tirer une barre avec de la craie sur la muraille. Le choléra se montra non moins effrayant dans la plupart des départements et y exerça des ravages souvent plus terribles. Nous avons connu un village de la Meuse où plus du quart de la population fut enlevé par le fléau, qui laissa beaucoup de maisons entièrement vides, enleva les principaux membres des autres, et en épargna à peine quelques-unes.

Ce n'est pas sans dégoût que l'historien est obligé de constater qu'au milieu de ce malheur universel, le peuple de Paris se livra à de honteuses parodies. Lorsque le fléau apparut, jetant les malades dans les plus affreuses convulsions, les abattant en quelques heures, des insensés, pour s'étourdir sur la mort, firent une mascarade où le choléra était représenté sous la forme d'un monstre que l'on traîna dans toutes les rues. Le mal répondit à cet horrible défi. La plupart des acteurs dans ce drame payèrent le tribut à la maladie, et le lendemain plusieurs ne virent point le jour.

Le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, forcé de fuir à la suite de la dévastation de son église, reparut alors, et, malgré son grand âge, voulut aller s'asseoir au chevet des moribonds pour les consoler, les soutenir et les préparer à subir le terrible passage de l'éternité. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, caché depuis la destruction de sa demeure, fit sa rentrée solennelle au milieu de son peuple dans les salles de l'Hôtel-Dieu regorgeant de cholériques. Le monde, qui alors avait si mal apprécié ce

Digitized by Google

bon pasteur, fut obligé de rendre hommage à ses vertus.

Le choléra avait atteint le ministre dirigeant qui, après avoir traîné pendant quelques jours une vie languissante, succomba le 16 mai. En recevant cette nouvelle, le roi dit à l'un de ses amis : « Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? L'avenir nous l'apprendra. » Voilà toute la reconnaissance d'un roi égoïste pour un ministre dont il avait reçu de grands services et qui plus qu'aucun autre avait conservé sur sa tête la couronne qu'il avait usurpée.

Casimir Périer, pour enrayer la révolution, avait inauguré une politique nouvelle, s'était fait l'ennemi implacable de tous les agitateurs, avait poursuivi avec une incessante sévérité les indomptables ennemis de l'ordre, châtiait avec vigueur les prétendus défenseurs de la liberté et ruinait par des procès les journaux ennemis du gouvernement. Casimir Périer traça ainsi la voie à ses successeurs, qui la suivirent, quelquefois en vacillant, sous l'œil vigilant du roi.

Cependant, en appréciant froidement les résultats définitifs du ministère de Casimir Périer, on ne les trouve pas aussi magnifiques que la renommée s'était plu à le célébrer. Au dehors, la chute de la Pologne, l'abandon de la cause des Belges, le mépris des grandes nations pour la France, l'alliance avec l'Angleterre ; au dedans, la confusion jetée dans toutes les classes, l'anarchie préparée de longue main, le soulèvement des légitimistes et des républicains ; voilà le bilan de ce ministère fameux. Casimir Périer voulut être fort et absolu, et il développa des haines innombrables contre la nouvelle royauté.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Le système de Louis-Philippe en action (16 mai 1832 — 22 février 1836).

§ I. *La duchesse de Berry en Vendée. — Destruction de tout principe de morale.*

Louis-Philippe avait trois sortes d'adversaires, les légitimistes, les républicains, et les dynastiques attachés au principe de la royauté citoyenne, mais profondément ennemis de la politique suivie par Casimir Périer. Nous allons voir ces trois genres d'ennemis faire la guerre au nouveau gouvernement et essayer de le miner.

Le parti légitimiste pouvait se diviser en trois classes. La première, qui reconnaissait pour chefs principaux Chateaubriand et le duc de Bellune, persuadée que la grande cause de la chute de la légitimité était son retour à la suite de l'étranger, pensait qu'il fallait attendre le rétablissement de la royauté légitime de l'action pacifique de la France, sans aucune intervention armée. Le moyen le plus sûr à ses yeux de ruiner le gouvernement de Juillet, c'était de le couvrir de mépris, de relever ses moindres fautes, d'arrêter la marche des affaires, de travailler à renverser ministère sur ministère. Telle était surtout la politique de Berryer, que nous allons

Digitized by Google

voir jouer un si grand rôle dans les fastes parlementaires.

La seconde classe de royalistes, jugeant qu'après ces principes d'affaiblissement social une restauration n'était pas possible par la France, voulait s'appuyer sur le dehors et pensait qu'il fallait déterminer les nations étrangères à comprimer les éléments révolutionnaires qui pourraient bien plus tard atteindre les autres peuples. Cette opinion était partagée par le duc de Blacas et par les nobles débris de la vieille noblesse qui avaient accompagné l'infortuné Charles X à Holyrood.

La troisième classe repoussait toute intervention étrangère; mais, trompée sur les dispositions réelles de la France, elle prétendait soulever le Midi et l'Ouest et amener ainsi une dislocation complète du gouvernement de Louis-Philippe. La duchesse de Berry, qui s'était mise à la tête de cette partie chevaleresque de la légitimité, avait quitté Holyrood et était venue faire une tentative en Italie. Reçue avec honneur par les ducs de Lucques et de Modène, elle établit à Massa sa petite cour, qui de là se répandit dans les environs et chercha à influer sur le midi de la France. Le gouvernement français, épouvanté de l'activité de la princesse, avait essayé d'effrayer les souverains de l'Italie sans trop pouvoir y réussir. Le roi de Naples, frère de la princesse, saisi d'abord de terreur par les menaces de Sébastiani, notre ministre des affaires étrangères, avait refusé de la recevoir; puis il consentit à lui donner accès dans son royaume, à condition qu'elle ne s'y livrerait à aucune intrigue contre le gouvernement français.

La petite cour de Massa, qui prétendait renverser

Digitized by Google

Louis-Philippe, était elle-même livrée à de profondes divisions intestines qui ne permettaient guère d'augurer des succès. Charles X, en permettant à sa belle-fille de se rendre en Italie pour tenter un coup de main sur la France, l'avait établie régente du royaume, sans cependant lui donner un pouvoir absolu; car il lui avait adjoint le duc de Blacas pour lui servir de mentor et de modérateur. Le duc de Blacas, une fois rapproché de nos frontières, jugeant mieux la France que la duchesse, avait déclaré franchement que toute tentative de soulèvement échouerait, et s'opposait aux desseins téméraires de la princesse. Afin de se défaire d'un homme dont la présence était trop importune, Marie-Caroline donna au duc de Blacas une mission pour Holyrood, et délivra ainsi sa cour imprudente d'un conseil sage et modéré.

La duchesse de Berry avait tenté de rattacher à sa cause les grandes puissances et surtout l'Autriche. Mais cette puissance, tout en manifestant son opposition aux principes révolutionnaires répandus dans notre société, avait elle-même reconnu le nouveau gouvernement français. Metternich avait dit au général Belliard, envoyé de Louis Philippe à Vienne : « L'empereur abhorre ce qui » vient de se passer en France. Son sentiment profond est » que l'ordre actuel ne peut pas durer. Il est également » convaincu que le chef du nouveau gouvernement et ses » ministres ne doutent pas de cette vérité. Dès-lors, ils » devront se livrer avec anxiété à la recherche des moyens » de se soutenir le plus longtemps possible, et ces moyens, » ils ne les pourront trouver qu'en revenant aux règles » et aux principes sur lesquels reposent tous les gouver- » nements. »

Digitized by Google

Avant de recevoir le moindre appui des nations étrangères, la duchesse avait besoin d'obtenir un succès éclatant à l'intérieur; c'est ce qu'elle résolut de tenter.

La duchesse comptait sur les trois partis hostiles à Louis-Philippe : les légitimistes, les républicains et les bonapartistes. Les premiers, entièrement dévoués à sa cause, étaient cependant en très grand nombre vivement opposés à une levée de boucliers, et faisaient tous leurs efforts pour empêcher une explosion, qu'ils regardaient comme un grand malheur pour la légitimité. Le principal appui de la duchesse, le seul sur lequel elle pût franchement compter, devait donc faire échouer sa tentative par ses divisions. Quoique le parti républicain fût entièrement antipathique à la légitimité, cependant plusieurs républicains pensaient devoir seconder les efforts des légitimistes pour la destruction de Louis-Philippe, non pour le triomphe de la légitimité, mais par l'espérance que dans une commotion générale ils s'empareraient facilement du pouvoir. La duchesse de Berry ne repoussait point leur concours; elle espérait même que tandis qu'ils agiraient à Paris, elle pourrait profiter du désordre qu'ils jetteraient dans le gouvernement pour soulever le Midi et l'Ouest. Elle s'était aussi adressée aux bonapartistes, leur faisant de magnifiques promesses. Ceux-ci s'étaient montrés disposés à entrer dans ses vues, mais à une condition qu'elle n'avait pu accepter : c'est qu'elle abandonnerait son drapeau pour prendre celui de l'Empire. Marie-Caroline répondit :

« Par estime pour les sentiments que vous nous avez » exprimés, nous vous acceptons, et nous vous donnons » entière liberté d'agir avec les vôtres pour le but con-

Digitized by Google

» venu et expliqué dans la note du 13 novembre, par » laquelle, déclarant que nous ne pouvions transiger sur » la couleur du drapeau, nous avons promis et promet- » tons d'accueillir tous ceux qui, dans l'intérêt de la » France, combattraient pour replacer Henri V sur le » trône, et de reconnaître leurs services.

» MARIE-CAROLINE. »

Telles étaient les paroles que la princesse adressait à l'un des agents principaux des bonapartistes, qui, voyant l'Autriche résister à toute tentative de donner le duc de Reichstadt, voulaient restaurer en quelque sorte l'impérialisme sous la vieille branche des Bourbons. Toute tentative de rapprochement cessa dès-lors.

Il faut donc reconnaître qu'au moment de prendre les armes, la duchesse de Berry n'avait aucun appui au dehors, si ce n'est peut-être le concours de la Hollande, qui avait déclaré être prête à entrer en Belgique aussitôt que la princesse aurait opéré un mouvement à l'intérieur ; on pouvait bien peu compter aussi sur les partisans du dedans divisés entre eux, et moins encore sur les adversaires dela légitimité qui, voulant le renversement de Louis-Philippe, prétendaient l'amener chacun selon leurs vues, afin d'en profiter pour la réalisation de leurs desseins. La duchesse se faisait illusion, et les royalistes, trompés par les dispositions de leur cœur, se persuadèrent qu'à sa vue les provinces allaient courir aux armes. Ils reconnurent bientôt leur erreur.

Marie-Caroline monta enfin sur le *Carlo-Alberto*, petit bateau à vapeur qu'elle avait acheté en 1831. On voyait à ses côtés Mlle Lebeschu, le maréchal Bourmont et son fils Adolphe, MM. de Saint-Priest, de Mesnard,

Digitized by Google

de Brissac, de Kergorlay père et fils, Charles de Bourmont, Ledhuy, Sabatier et Sala. La navigation fut plus longue qu'on ne l'avait espéré. Ce fut seulement le 28 avril, vers minuit, que le bâtiment arriva en face du phare de Planier, aux environs duquel était marqué le lieu du débarquement. Des bruits vagues s'étaient répandus à Marseille et aux environs sur le projet de l'aventureuse princesse, ce qui pouvait nuire à sa tentative par l'activité de la police. Malgré une mer très houleuse, Marie-Caroline se jeta dans une barque, atteignit la côte et gravit des sentiers que les plus hardis contrebandiers ne suivaient pas sans crainte.

Cependant les royalistes de Marseille tentaient un mouvement qui dut échouer en présence d'une force armée considérable. On adressa aussitôt un billet à la princesse, où se trouvaient écrits ces mots : « Le mouvement » est manqué, il faut sortir de France. » Quoique profondément affligée à la réception de ce billet, la duchesse ne voulut cependant pas abandonner son dessein. Reconnaissant que le Midi ne pouvait être soulevé, elle résolut de se rendre en Vendée. Elle était poussée, disait-elle, par un songe où son mari, l'infortuné duc de Berry, lui avait apparu et lui avait dit : « J'approuve » vos projets, mais vous ne réussirez pas dans le Midi, » vous n'aurez de succès qu'en Vendée. » « Messieurs, » dit-elle à ses compagnons d'aventure, en Vendée ! » Et elle traversa la France dans une chaise de poste, prenant différents déguisements, se faisant passer tantôt pour la femme de M. de Lorges, tantôt pour son domestique.

Ce qui facilita singulièrement le voyage de la du-

Digitized by Google

chesse, c'est que le gouvernement se persuada un moment qu'il l'avait en son pouvoir. Le *Sphinx*, lancé à la poursuite du *Carlo-Alberto*, le disait et prit Mlle Lebeschu pour la princesse. M. de Sarlat, envoyé pour s'assurer si c'était réellement la princesse, fut très-troublé en paraissant devant Mlle Lebeschu, et affirma que c'était réellement la duchesse, quoiqu'il n'eût osé la regarder. Pendant que le gouvernement délibérait sur le traitement qu'il ferait subir à la duchesse, elle était en Vendée, parcourait le pays, habillée en garçon, sous le nom de Petit-Pierre. C'est ainsi qu'elle parut au Meslier, où devaient se trouver les principaux chefs vendéens pour délibérer sur la circonstance. Là encore elle rencontra moins d'enthousiasme qu'elle ne l'avait espéré. Plusieurs chefs vendéens ayant jugé téméraire une levée de boucliers qui ne serait pas secondée par le soulèvement du Midi, déclarèrent qu'ils ne pouvaient prendre les armes en de pareilles circonstances.

Les nouvelles de Paris coïncidaient parfaitement avec ces vues. Berryer était accouru pour conjurer la princesse de ne point s'exposer à une ruine certaine; il lui présenta en même temps un passeport pour sortir de France. La duchesse reçut ses conseils comme venant des hommes les plus dévoués à son service, et résolut même un instant de s'y conformer; mais une lettre du Midi, dans laquelle on lui disait que le pays se soulevait pour sa cause, la détermina à commencer la guerre. Il y avait alors plusieurs royalistes audacieux qui parcouraient le pays et causaient le plus de mal possible aux *bleus*. Les bandes redoublèrent d'audace, se réunirent sous des chefs plus renommés livrèrent plusieurs com-

Digitized by Google

bats remarquables, parmi lesquels nous devons citer celui du Chêne, où, après avoir fait des prodiges de valeur, les royalistes se virent obligés de fuir, laissant sur le champ de bataille MM. de Hanache, de Tregomain et de Bonrecueil. Le fait le plus célèbre fut la prise du château de la Pénissière. Quarante-cinq Vendéens, à couvert derrière les murailles de ce château, firent preuve de tant de valeur, qu'un corps nombreux ne put les réduire. Il fut obligé de mettre le feu à l'édifice. La flamme formait déjà une voûte sur la tête des défenseurs lorsqu'ils se retirèrent, ne laissant à leurs adversaires que six cadavres et des ruines fumantes.

La duchesse de Berry, dont les défenseurs étaient dispersés de tous côtés, ne mena bientôt plus qu'une vie errante, n'ayant quelquefois d'autre abri pour passer la nuit que la hutte d'un bûcheron, même le feuillage épais des arbres, ou l'étable des animaux. Abattue sans être vaincue, la courageuse princesse entra enfin dans Nantes, vêtue en paysanne, et y vécut plusieurs mois, attendant quelque retour heureux de la fortune, que semblait lui présager l'agitation croissante qui se manifestait à Paris.

Le parti dynastique avancé, ennemi de la politique expectante du nouveau roi, avait résolu de rédiger un compte-rendu devenu célèbre dans le temps, disant à ses commettants l'état où il avait trouvé les affaires, sa volonté de les améliorer, et la résistance qu'il avait rencontrée.

« Dans quelle situation le système de la quasi-légitimité laisse-t-il la France après deux ans d'expérience? Au dehors, la coalition des rois n'est-elle pas plus menaçante que jamais? Au dedans, la guerre civile n'est-

Digitized by Google

elle pas flagrante? Ces soldats qui bordent nos frontières, ces complots, ces tentatives, ces troubles sans cesse renaissants dans l'Ouest et dans le Midi, ne suffiront-ils pas pour ouvrir les yeux du pouvoir? Attendra-t-il, pour se prononcer, que nos départements soient en feu, nos provinces envahies, la France compromise, et qu'elle ne puisse se sauver qu'en prodiguant à la fois ses enfants et ses trésors?

» Nous le proclamons avec une douloureuse et profonde conviction : que ce système se prolonge, et la révolution de Juillet et la France sont livrées à leurs ennemis.

» La Restauration et la Révolution sont en présence; la vieille lutte que nous avions crue terminée est menaçante. Que le gouvernement choisisse : la position équivoque qu'il a prise n'est pas soutenable. Elle ne lui donne ni les forces de la Restauration, qui est irréconciliable, ni celles de la Révolution, qui s'irrite et se défie.

» La France de 1830 a pensé, comme celle de 1789, que la royauté héréditaire, entourée d'institutions populaires, n'a rien d'inconciliable avec les principes de la liberté. Que le gouvernement de Juillet rentre donc avec confiance dans les conditions de son existence. Le monde entier sait tout ce que la révolution française apporte de puissance à ceux à qui elle se donne, mais elle veut qu'on se donne à elle sans retour, sans arrière-pensée. »

Cet écrit, signé par un grand nombre de députés, avait produit une vive impression, lorsqu'arriva la mort du général Lamarque, orateur véhément autant que soldat valeureux. Un de ses regrets, en mourant, c'était de

Digitized by Google

n'avoir pas puni les Anglais de leur victoire à Waterloo. Toutes les sociétés secrètes se donnèrent rendez-vous autour de son cercueil. Cent bannières, chargées de devises révolutionnaires, précédaient les pelotons du peuple. La plupart des hommes du peuple et des écoles avaient des armes sous leurs vêtements. On allait évidemment plutôt au combat qu'aux honneurs funèbres. Le cortége, sorti vers neuf heures, se détourna tout-à-coup de sa route pour suivre la rue de la Paix et faire le tour de la colonne Vendôme. Il reprit sa marche le long des boulevards, présentant partout la plus grande animation. Les esprits, étourdis par le son des tambours voilés, par les chants patriotiques, par les cris menaçants, étaient agités à la pensée que quelque grand événement se préparait. Quels seraient ces événements? Sans pouvoir le dire, chacun comprenait qu'on marchait à la république. Dans un peloton d'étudiants, une voix ayant crié : « Mais enfin, où » nous mène-t-on? — A la république, répondit un *dé*» coré de Juillet qui conduisait le peloton, et tenez pour » certain que nous souperons ce soir aux Tuileries. »

Une nouvelle scène plus saisissante devait bientôt ajouter encore à l'animation générale. Les élèves de l'Ecole polytechnique avaient violé la consigne, renversé le général Tholozé et étaient accourus, la tête nue et les habits en désordre, rejoindre le cortége.

Arrivé près du pont d'Austerlitz, le convoi s'arrêta. Une estrade préparée à l'avance servit de tribune pour les divers orateurs populaires, qui prononcèrent les discours les plus violents. La bourgeoisie elle-même partageait l'enthousiasme, lorsqu'un homme s'avança tenant le drapeau rouge surmonté d'un bonnet phrygien.

Digitized by Google

Eclairée par ce symbole sanglant de 93, la bourgeoisie sépara dès-lors sa cause de celle de la république; et on put dire que la cause des républicains était perdue. Par qui ce drapeau avait-il été apporté? Etait-ce par un républicain, ou plutôt par un orléaniste? Personne ne put donner aucun renseignement positif à cet égard. Mais l'effet n'en était pas moins produit, la bourgeoisie se ralliait au gouvernement de Louis-Philippe.

Le ministère, effrayé, avait pris quelques mesures; elles semblaient tellement faibles que, vers huit heures du soir, certains conseillers du roi lui proposèrent de se retirer avec toutes les troupes et de les masser au Champ-de-Mars, de peur qu'en les éparpillant dans la grande cité on ne les exposât, comme en 1830, à une défaite certaine. Si ce conseil avait ses avantages, il avait aussi ses dangers. Louis-Philippe, se rappelant le malheur de Charles X, qui avait été vaincu parce qu'il avait laissé l'insurrection maîtresse de la capitale, ne voulut pas quitter les Tuileries. Il commanda de se porter en avant et de reprendre les postes que les insurgés occupaient. Nos troupes, envoyées à la place des Victoires, furent bientôt débordées. Si les insurgés, qui faisaient des progrès incessants, eussent eu à leur tête un général habile, ils auraient probablement triomphé. Ils allèrent trouver le maréchal Clausel, qui répondit à un artilleur qui le pressait au nom du parti de tirer l'épée : « Je me joins à vous si vous êtes assurés du con» cours d'un régiment. — Eh! Monsieur, répliqua brus» quement l'artilleur, si, à l'heure où je vous parle, un » régiment était à nos ordres, nous n'aurions pas besoin » de vous. »

Digitized by Google

La Fayette seul semblait disposé à se mettre à la tête de l'insurrection. Les hommes du peuple ayant tenté de le conduire à l'Hôtel-de-Ville pour acclamer la république, ne purent réussir.

L'insurrection, qui était demeurée campée dans les rues de la capitale, se vit bientôt renfermée dans le carré de Saint-Merry. C'est dans le cloître de cette vieille et antique église que se livra un combat fameux. Quelques hommes, dirigés par le nommé Jeanne, se défendirent avec un courage héroïque et soutinrent contre la troupe de ligne et la garde nationale un combat digne, par sa vaillance, d'une meilleure cause. Un soldat du 62e, rangé parmi les rebelles, vit le moment arriver où ils allaient tous succomber : « Nous sommes perdus, dit-il » à ses compagnons du ton d'un homme qui a fait le sa» crifice de sa vie; s'il en est parmi vous qui aient autre » chose à faire ici qu'à y mourir, il en est temps; qu'ils » se retirent. »

L'opposition, émue à la vue de tant de sang répandu, s'était réunie au plus fort du combat pour délibérer sur les circonstances. Quelques membres voulaient qu'elle prêtât l'appui de son autorité au gouvernement : « Que » tardons-nous? Le moment est venu pour chacun d'ex» primer tout haut sa pensée. Plus de milieu possible » entre adopter l'insurrection et rompre avec elle. Dé» tournons de nous une solidarité fatale, et qu'une so» lennelle manifestation témoigne de notre éloignement » pour les fauteurs de l'insurrection, pour leurs actes, » pour leurs doctrines. »

D'autres proposèrent de nommer des députés pour se rendre auprès du roi et aller lui faire des représentations

Digitized by Google

sur sa politique désastreuse, qui avait amené tant d'abaissement au dehors et une affreuse anarchie au dedans. Lafitte, Arago et Odilon-Barrot arrivèrent aux Tuileries au moment où Louis-Philippe rentrait, après avoir parcouru le théâtre de la rébellion sans craindre les balles des insurgés. La conversation s'établit, et, avec cette abondance de paroles qui lui allait si bien, le roi justifia sa politique, montrant que le salut de la France en dépendait; et comme on entendait le canon qui retentissait dans les rues de Paris : « C'est le canon, dit-il, » qu'on a fait avancer pour forcer, sans trop perdre de » monde, le cloître Saint-Merry.» Sur le reproche qu'on lui fit de trop ménager les légitimistes : « Je me suis » toujours rappelé, répondit-il, le mot de Kersaint: » Charles Ier eut la tête tranchée, et l'Angleterre vit son » fils remonter sur le trône; Jacques II ne fut que banni, » et sa race s'est éteinte sur le continent. »

Selon les prévisions de beaucoup de représentants, la mission des trois hommes les plus distingués de l'opposition avait été sans effet; l'émeute fut entièrement écrasée. Quelques hommes malveillants prétendirent même que le pouvoir avait favorisé le développement de l'insurrection, afin de l'abattre entièrement et de la mettre dans l'impuissance de se relever de si tôt. Malgré le calme apparent qui avait succédé à la tempête, le gouvernement, afin de prévenir de nouveaux désordres, rendit une ordonnance pour mettre Paris en état de siége. Il y avait en effet dans l'esprit des républicains une telle ardeur, une telle audace, que l'ordre était sans cesse compromis. L'interrogatoire de Jeanne nous montrera l'audace que les républicains déployaient même en face de leurs juges.

Digitized by Google

« Le 5 du mois de juin vous assistiez au convoi? — » Oui, Monsieur. — Sur les cinq heures, n'étiez-vous » pas au carrefour Saint-Merry? — Oui, avec l'arme que » j'étais allé prendre chez moi. — Vous avez travaillé à » la barricade? — Oui. Deux gardes nationaux avaient » été tués près de moi sur le boulevard; on avait tiré » sur nous sans provocation : je courus à mes armes. — » N'avez-vous pas le premier commandé le feu? — Non, » une balle venait de m'atteindre au milieu des reins et » m'avait renversé. Je me suis levé, toutefois, et j'ai tiré » un coup de fusil, un seul, car ils avaient fui. — N'è- » tes-vous pas resté toute la nuit derrière la barricade? » — Oui, et je faisais feu. — Ne distribuiez-vous pas » des cartouches? — Oui, quand il en était besoin. — » Le lendemain vous avez tiré toute la journée? — Toute » la journée. — N'êtes-vous pas un de ceux qui tiraient » des croisées de la maison n° 30, à la fin de l'attaque? » — Oui. Quand on se rendit maître de la barricade, » nous n'avions plus de cartouches; sans cela nous y se- » rions restés. Nous nous sommes retirés en traversant à » la baïonnette la troupe de ligne. »

Deux partis venaient d'être abattus, les légitimistes en Vendée, les républicains à Paris; restaient les bonapartistes, qui reçurent aussi, vers la même époque, un échec considérable par la mort du fils de l'empereur. Le duc de Reichstadt expira victime, assurait-on, d'un poison lent qui lui avait été administré. Quelques personnes voulurent faire remonter jusqu'à Louis-Philippe cet attentat, mais c'est une accusation que rien ne peut justifier.

Un mal beaucoup plus grand travaillait la société, c'était celui des pernicieuses doctrines qui se répandaient

Digitized by Google

de toute part. Le saint-simonisme venait de prendre des proportions considérables, et, sous prétexte de régénérer le monde, il parcourait la France, établissait dans les villes et les bourgades des prédications passagères, qui attiraient la multitude et faisaient pénétrer dans les âmes un venin très dangereux. Il avait emprunté au christianisme ses expressions les plus belles, afin de les appliquer à sa secte. Ainsi les sectateurs se donnaient réciproquement les doux noms de père et de frère. Se prétendant en progrès, ils voulaient réhabiliter la chair, que le christianisme commande de combattre. « L'aspect » le plus frappant, le plus neuf, sinon le plus important, » du progrès que l'humanité est aujourd'hui appelée à » faire, disaient-ils, consiste dans la réhabilitation de la » matière, mode de l'existence universelle que le chris- » tianisme a frappé de sa réprobation. »

Ils pensaient que pour la réhabilitation de la chair, il fallait relever la femme et la placer l'égale de l'homme. Bien plus, ne voyant qu'un être incomplet dans l'homme et la femme séparés, ils travaillaient à détruire cette séparation : le saint-simonisme voulait qu'à côté du prêtre il y eût toujours une femme.

« Le couple-prêtre aurait eu pour mission d'imposer » la puissance de son amour aux êtres qu'un esprit aven- » tureux ou que des sens brûlants égarent, en recevant » d'eux l'hommage d'une mystérieuse et pudique ten- » dresse ou le culte d'un ardent amour. Connaissant tout » le charme de la pudeur et aussi toute la grâce de la » volupté, il aurait maîtrisé l'esprit des uns et les sens » des autres. Dans notre monde critique, ajoutait Enfan- » tin, nous avons oublié cette divine influence de la dame

Digitized by Google

» du moyen âge ou de la vierge chrétienne sur la vie du » page et du chevalier ; nous ne savons plus ce que pou- » vaient commander de dévouement sans espoir, une » écharpe, un regard et à peine un sourire ; mais nous » ignorons surtout la puissance d'une vertueuse caresse, » d'un religieux baiser, d'une sainte volupté. Il n'en est » point pour nous. Notre chair est plus souillée en- » core que notre esprit, et cette seule idée épouvante un » monde qui ignore encore le pouvoir social, religieux » et moral que l'avenir réserve à la beauté. »

La réhabilitation de la chair amena dans certaines têtes la condamnation du mariage et le mélange des sexes. La corruption se mêlait aux doctrines, quand le père Enfantin réunit à Ménilmontant ses adeptes pour les former à la vie parfaite et pour organiser en un seul corps les poètes, les musiciens, les officiers, les savants. Ce n'était d'ailleurs qu'un froid plagiat du catholicisme, comme le font voir ces paroles du père Enfantin : « Pen- » dant mon absence, je me suis occupé avec Bouffard et » Hoart de la division de notre apostolat séculier en » deux branches, apostolat régulier et apostolat séculier, » comme le chrétien distinguait son clergé. J'ai chargé » Bouffard et Hoart de suivre tous nos intérêts passés » avec le monde que nous quittons. Aujourd'hui même » j'ai donné à Bouffard le pouvoir de disposer pleine- » ment de ce que, selon la loi du monde, je possède ; je » ne veux plus et ne peux plus signer un acte en ce » monde, et les hommes qui marcheront à côté de moi, » portant le même habit que moi, n'en signeront pas » davantage : tous nous serons libres des entraves du » monde ; nous aurons renoncé à ce que les chrétiens

Digitized by Google

» appellent Satan et ses pompes, afin d'être mieux pré-
» parés à gagner notre pain de chaque jour nous-mêmes,
» afin d'être dignes de recevoir, comme le peuple, le sa-
» laire. »

Après ce discours, le père Enfantin, assisté d'un de ses disciples, revêtit l'habit apostolique. Puis, aidant à son tour celui qui l'avait assisté : « Ce gilet, dit-il, est le » symbole de la fraternité; on ne peut le revêtir à moins » d'être assisté par un de ses frères. S'il a l'inconvénient » de rendre un aide indispensable, il a l'avantage de » rappeler chaque fois au sentiment de l'association. » A l'exemple du père, les apôtres de Ménilmontant s'empressèrent de revêtir l'habit. Quelques-uns cependant, déclarèrent qu'ils ne se sentaient pas encore pour cela toute la force nécessaire. Au moment d'accomplir cet acte de renonciation au monde, à ses idées, à ses plaisirs, Moïse Retouret s'exprima ainsi en s'adressant au père Enfantin : « Je vous ai dit un jour que je voyais en vous » la majesté d'un empereur, et pas assez pour ma fai-
» blesse, la bonté d'un Messie. Vous m'apparaissiez for-
» midable. Aujourd'hui j'ai senti profondément tout ce » qu'il y a de tendresse et de douceur en vous. Père, je » suis prêt (1).»

On ne pouvait être plus ouvertement plagiaire du christianisme.

Emu de voir une assemblée se constituer ainsi sans autorisation légale, le pouvoir, pour dissoudre la nouvelle association, cita le père Enfantin à comparaître par devant le tribunal de la Seine. Le père Enfantin prit

(1) Louis Blanc.

Digitized by Google

encore la parole et exposa son système : « Vous qui nous » accusez, s'écria-t-il, si vous voulez vraiment nous ju- » ger, il faut que vous présentiez un remède meilleur » que le nôtre. Or, je ne vois d'une part que les Made- » lonnettes, les Filles repentantes et la Salpêtrière ; de » l'autre que la Force ou Sainte-Pélagie. Quant à nous, » voici nos remèdes : sanctification de la beauté et réha- » bilitation de la chair ; direction et règle des appétits » physiques ; réorganisation de la propriété : car la mi- » sère du travailleur et la richesse de l'oisif sont les » causes matérielles de l'adultère et de la prostitution. » La misère héréditaire et l'oisiveté héréditaire sont les » résultats de la constitution actuelle de la propriété, qui » est fondée sur le droit de naissance, et doivent cesser. » On nous accuse de vouloir bouleverser l'Etat ; nous » avons beau dire que cette transformation de la pro- » priété ne peut se faire que progressivement, pacifi- » quement, volontairement ; qu'elle peut se faire mieux » que ne s'est opérée la destruction des droits féodaux, » avec tous les systèmes d'indemnité imaginables, et » avec plus de lenteur même que vous n'en mettez dans » les expropriations pour cause d'utilité publique. On » n'écoute pas, on condamne ; nous sommes des pertur- » bateurs ! Sans nous lasser, nous montrons que cette » transformation est appelée par tous les besoins actuels » et futurs de la société ; qu'elle est signalée d'une ma- » nière palpable par la création du Code de commerce et » par toutes les habitudes industrielles qui favorisent la » mobilisation de la propriété, sa transmission de la main » oisive ou peu capable à la main laborieuse et capable ; » nous montrons cela ; et vous vous écriez que notre asso-

Digitized by Google

» ciation est dangereuse! Il faut bien cependant substi-
» tuer à un ordre mauvais un ordre bon, car le but de
» la société n'est pas seulement de maintenir, elle veut
» s'améliorer, progresser. C'est là ce que nous voulons
» faire également en morale. Il est vraiment remarqua-
» ble que ce soient précisément les hommes qui exercent
» le plus absolu despotisme à l'égard de la beauté et de
» la femme, qui nous accusent avec le plus de violence
» de vouloir rétablir dans le monde un despotisme abru-
» tissant. Ils disent que notre sacerdoce abusera de sa
» puissance; mais cette objection peut être élevée contre
» toute autorité. Le chef d'une société, par cela seul qu'il
» est chef, a du pouvoir : c'est une vérité de définition.
» Or, quelle est la garantie contre l'abus du pouvoir?
» Nous n'en connaissons qu'une, savoir que la puissance
» soit acquise à la capacité et non à la naissance. Tant
» que le principe de la transmission du pouvoir politique
» et de la richesse sera celui de la naissance, nous au-
» rons droit de dire que tous vos systèmes de garantie
» engendrent ou maintiennent le plus abrutissant despo-
» tisme, puisqu'ils confèrent fortuitement la puissance.»

Ces doctrines sont une peinture assez vraie de l'état de beaucoup d'esprits éminents à cette époque, et de la tendance des hautes intelligences vers une transformation sociale. C'était l'égalité des fortunes qu'on commençait déjà à préconiser d'une manière timide. Les républicains avancés ne craignaient point d'attaquer la propriété tout en feignant de la défendre, et cela devant les tribunaux. « Il y a eu, disait Godefroi Cavaignac, puissance » et organisation de la propriété en France. Le principe » de la division y a été introduit et il a multiplié les pro-

Digitized by Google

» priétaires multipliés déjà par la vente des biens natio-
» naux; et cette possession, fractionnée, divisible, ré-
» cente, a donné à la propriété une constitution à la fois
» vivante et perfectible.

» Quant à nous, nous ne l'avons pas attaquée : le sen-
» timent de la propriété compte parmi les sentiments na-
» turels à l'homme; mais c'est justement pour cela, c'est
» justement parce que l'homme veut posséder, parce qu'il
» ne faut pas méconnaître ce penchant, que nous deman-
» dons qu'il soit satisfait chez le plus grand nombre
» d'hommes possible, au lieu de n'être gratifié que chez
» quelques-uns et de constituer une exception. Il n'y
» aurait plus de grandes fortunes; il n'y aurait plus
» d'excessive pauvreté. En politique et en morale, ce
» serait un bien. On prétend que l'accumulation des ca-
» pitaux est nécessaire à certains cas de la production.
» Mais on aura toujours un assez grand capitaliste : le
» budget. D'ailleurs, qui suppléera à la division des ca-
» pitaux? Encore l'association.

» Nous ne contestons pas le droit de la propriété; seu-
» lement nous mettons au-dessus celui que la société
» conserve de le régler suivant le plus grand avantage
» commun. Nous n'étendons pas le droit d'user et d'a-
» buser jusqu'à celui d'abuser au détriment de l'état so-
» cial. Le gouvernement lui-même ne soumet-il pas aux
» Chambres une loi sur l'expropriation forcée pour cause
» d'utilité publique, demandant à la loi de prémunir
» l'intérêt général contre les prétentions abusives du
» droit individuel de propriété?

» Ce que nous lui contestons, messieurs, c'est le mo-
» nopole des droits politiques, et ne croyez pas que ce

Digitized by Google

» soit seulement pour les revendiquer en faveur des » capacités. Selon nous, quiconque est utile est capable; » tout service entraîne un droit; à tout travail un béné- » fice et une garantie; car c'est au travail surtout que le » bénéfice est dû et que la garantie est nécessaire.

» Pourquoi donc la propriété seule aurait-elle des » droits politiques ? Et puis, ces droits ne seront-ils pas » eux-mêmes une propriété? Ne peut-on rien posséder » que terre ou maison? Ne sera-ce pas aussi une pro- » priété, cette instruction, premier élément de travail et » d'industrie, que la société est tenue de distribuer à » chacun de ses membres? ce titre de citoyen, réalisé » par les garanties, l'assistance et la protection qu'elle » doit à tous? »

§ II. *Cabinet du 11 octobre.*

Nous sommes épouvantés aujourd'hui en voyant les conséquences effrayantes des doctrines semées alors et dont nous recueillons les fruits. Quand nous avons vu, en 1848, la France livrée au pillage et à l'assassinat, incertaine sur son avenir, prévoyant des calamités plus effroyables que celles dont l'Europe fut écrasée par les Barbares, on ne peut s'empêcher de déplorer l'incurie criminelle d'un gouvernement qui laissait germer des doctrines capables de produire des effets si terribles.

Louis-Philippe choisit, pour opposer une digue au mal, des hommes qui ne manquaient certes pas de talent. Après s'être d'abord adressé à Dupin, qu'il trouva trop brusque, Louis-Philippe pria de Broglie de prendre en main le timon des affaires. De Broglie consentit à entrer

Digitized by Google

dans le ministère, à condition que Guizot en ferait partie. C'est ainsi que se forma le cabinet du 11 octobre, jour où le *Moniteur* publiait la fameuse ordonnance qui appelait : aux affaires étrangères, de Broglie; à l'intérieur, Thiers; à l'instruction publique, Guizot; aux finances, Humann. Le maréchal Soult garda le portefeuille de la guerre avec le titre de président du Conseil, et Barthe fut ministre de la justice.

Le nouveau cabinet avait, dès son arrivée au gouvernement, deux grandes questions à résoudre, l'une concernant la duchesse de Berry, et l'autre relative aux Pays-Bas.

Bien que la guerre civile fût finie en Vendée, cependant quelques indices faisaient craindre au gouvernement certains mouvements insurrectionnels. Vingt-deux Vendéens, traduits à Blois devant la cour d'assises, furent la plupart acquittés, malgré les preuves positives que non-seulement ils avaient combattu contre les armées du roi, mais encore qu'ils s'étaient livrés à de grands excès à l'égard des partisans de Louis-Philippe. Berryer, que le gouvernement avait eu la sottise de poursuivre parce qu'il avait été donner à la duchesse de Berry le conseil de quitter la France et de ne point tenter une guerre impossible, venait d'être acquitté. Inquiété de ces dispositions du pays, Thiers se donna la mission de prendre la duchesse de Berry, qui depuis quatre mois habitait Nantes et avait échappé à toutes les recherches.

Cette princesse, douée d'un esprit si entreprenant, adressa à la reine des Français une lettre si touchante, que nous devons la transcrire, du moins en partie.

Digitized by Google

« Quelles que soient les conséquences qui peuvent ré-
» sulter pour moi de la position dans laquelle je me suis
» mise en remplissant mes devoirs de mère, je ne vous
» parlerai jamais de mon intérêt, Madame. Mais les bra-
» ves qui se sont compromis pour la cause de mon fils,
» je ne saurais me refuser à tenter pour les sauver ce
» qui peut honorablement se faire.

» Je prie donc ma tante, son bon cœur et sa religion
» me sont connus, d'employer tout son crédit pour inté-
» resser en leur faveur. Le porteur de cette lettre don-
» nera des détails sur leur situation : il dira que les juges
» qu'on leur donne sont des hommes contre lesquels ils
» se sont battus.

» Malgré la différence actuelle de nos situations, un
» volcan est aussi sous vos pas, Madame, vous le savez.
» J'ai connu vos terreurs bien naturelles à une époque
» où j'étais en sûreté, et je n'y ai pas été insensible. Dieu
» seul connaît ce qu'il nous destine, et peut-être un jour
» me saurez-vous bon gré d'avoir pris confiance en votre
» bonté et de vous avoir fourni l'occasion d'en faire
» usage envers mes amis malheureux. Croyez à ma re-
» connaissance.

» Je vous souhaite le bonheur, Madame, car j'ai trop
» bonne opinion de vous pour croire qu'il soit possible
» que vous soyez heureuse dans votre situation.

» MARIE-CAROLINE. »

La reine des Français prétendit qu'elle ne pouvait recevoir cette lettre. Il faut une politique bien implacable pour repousser de telles paroles! La police avait exercé les plus grandes recherches à Nantes sans rien découvrir, lorsqu'il se présenta au ministre un homme

Digitized by Google

qui se chargea de livrer la duchesse de Berry moyennant une somme considérable. Deutz, juif converti, devant beaucoup à Marie-Caroline, s'était attaché à elle et avait, par l'affectation d'un grand zèle pour la légitimité, formé des relations avec de grands personnages. Arrivé à Nantes, il dit qu'il revenait d'Espagne, où il avait reçu de la reine Christine une commission pour la duchesse de Berry, commission qu'il ne pouvait faire qu'à elle-même. Il parvint ainsi à s'introduire auprès d'elle et connut la retraite de la princesse. Afin d'être assuré qu'elle ne lui échapperait point, il demanda et obtint un second entretien, pendant lequel la maison fut environnée de toute part. La princesse, informée qu'elle était trahie, se retira dans une cachette secrète qui avait entrée par la plaque même de la cheminée. Les gendarmes, après avoir envahi la maison, l'avoir fouillée de toute part sans rien trouver, brûlèrent du papier devant la plaque contre laquelle les malheureux reclus se trouvaient placés. L'air leur manqua alors, ils s'élevaient successivement pour humer un peu d'air par la petite issue pratiquée pour l'introduire. Bientôt un feu plus grand remplaça le premier, et la plaque devint rouge. Il fallait périr ou se remettre entre les mains de ses ennemis. La plaque tomba, les reclus sortirent. La duchesse, voyant le général Dermoncourt, lui dit : « Gé» néral, je me remets à votre loyauté. — Madame, ré» pondit le général Dermoncourt, vous êtes sous la sau» vegarde de l'honneur français. »

Elle fut alors conduite à Blaye, où nous la verrons livrée à la plus grande humiliation qu'une femme puisse subir.

Digitized by Google

Le 19 novembre, le roi, satisfait de cette capture, se rendait à la Chambre des députés pour ouvrir la session législative, lorsqu'un coup de feu partit. Le roi, que l'on crut atteint parce qu'on le vit un peu fléchir, se releva, agita son chapeau et fit cesser l'incertitude. Afin de rassurer les esprits, on dit qu'un coup de feu était parti par hasard de l'arme d'un soldat. La salle de l'Assemblée retentit de mille *vivats* à l'arrivée du monarque; chacun s'empressa autour de lui. « Eh bien, dit Louis-Philippe » à Dupin, ils ont donc tiré sur moi? — Sire, répondit » Dupin, ils ont tiré sur eux. » Mot plein de vérité, qui accusait tout un parti et le livrait à la vengeance implacable d'un vainqueur irrité.

Ce que cet attentat eut de remarquable, c'est que le nommé Bergeron, accusé de ce crime, soutint hardiment devant le jury les doctrines républicaines, et fut malgré cela acquitté.

§ III. *Siége d'Anvers. — Triste fin de la captivité de la duchesse de Berry.*

La plus grande difficulté extérieure que le cabinet eût à résoudre, concernait la Belgique, dont la situation précaire demandait un prompt dénouement. Les cours étrangères qui, en 1815, s'étaient engagées à entretenir les forteresses de la Belgique situées le long de nos frontières pour nous arrêter, voulurent les détruire sans la coopération de la France. Elles pensaient que, dans le cas de guerre, ces forteresses seraient plutôt un péril qu'un avantage, parce que les Belges, d'après leurs dispositions, devaient les livrer aux Français: « En consé-

Digitized by Google

quence des changements que l'indépendance et la neutralité de la Belgique ont apportés dans la situation militaire de ce pays, ainsi que dans les moyens dont il pourra disposer pour sa défense, les hautes parties contractantes conviennent de faire démolir parmi les places fortes élevées, réparées ou étendues dans la Belgique depuis 1815, en tout ou en partie, aux frais des cours d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie, celles dont l'entretien ne constituerait désormais qu'une charge inutile. D'après ce principe, tous les ouvrages de fortification des places de Menin, Ath, Mons, Philippeville et Marienbourg, seront démolis dans les délais fixés par les articles ci-dessous. »

Cette destruction, faite sans nous et contre nous, fut cependant présentée par le cabinet comme une brillante conquête de sa diplomatie. Tant il est facile d'abuser les peuples par quelques mots!

La Hollande n'opposait rien à cette demande, mais elle ne voulait point exécuter le traité des vingt-quatre articles, qui ne lui était avantageux qu'au point de vue du territoire, et lui était très contraire sous le rapport financier. Maître de la citadelle d'Anvers et du cours de l'Escaut, le roi Guillaume privait la Belgique du cours d'un fleuve qui lui appartenait et dont son commerce avait un grand besoin. Le roi Léopold s'était, en différentes circonstances, adressé à la conférence de Londres, pour la conjurer d'employer des moyens coërcitifs contre le roi de Hollande, sans avoir pu en obtenir. La Russie, la Prusse et l'Autriche voulaient abandonner l'exécution du traité aux deux parties intéressées, sans cependant leur permettre de recourir aux armes. C'était

Digitized by Google

continuer indéfiniment le *statu quo* et amener la ruine de la Belgique. Ces puissances tolérèrent enfin l'intervention armée de la France et de l'Angleterre.

Il intervint en effet, le 22 octobre, entre Talleyrand et lord Palmerston, un traité dans lequel on arrêta : « Que les deux puissances, la France et l'Angleterre, procéderaient à l'exécution du traité du 15 novembre, conformément à leurs engagements; que l'évacuation territoriale formerait un commencement d'exécution; que les gouvernements de Belgique et de Hollande seraient requis d'opérer réciproquement cette évacuation pour le 12 novembre; que la force serait employée contre celui de ces gouvernements qui n'aurait pas donné son consentement pour le 2 novembre; que notamment, en cas de refus de la Hollande, l'embargo serait mis sur les vaisseaux hollandais, et que le 15 novembre une armée française entrerait en Belgique pour faire le siége de la citadelle d'Anvers. »

Des troupes françaises furent aussitôt rassemblées sur la frontière de Belgique et mises sous les ordres du maréchal Gérard, qui était chargé du siége de la citadelle d'Anvers. Quoique cette guerre fût entièrement dans les intérêts de la Belgique, il s'éleva cependant de graves difficultés entre le gouvernement français et celui de Léopold. Les grandes puissances, en signant le traité des vingt-quatre articles, n'avaient point voulu qu'il fût exécuté par le moyen des armes des Belges. Lorsqu'elles tolérèrent l'entrée des Français en Belgique, ce fut à condition que l'armée belge demeurerait entièrement étrangère à la guerre. Léopold faisait observer avec beaucoup de justice que c'était une condition humi-

Digitized by Google

liante pour son armée, et qu'il était fort étrange que ses soldats restassent l'arme au bras lorsqu'ils verraient fouler leur territoire et dévaster leurs villes. Il en résulta un extrême mauvais vouloir de la part du gouvernement belge, qui mit une excessive lenteur dans la fourniture des vivres et des munitions qu'il s'était chargé de nous livrer contre notre argent.

Le maréchal Gérard, de son côté, ne comprenait pas bien le genre de guerre qu'on lui imposait. « Emportez, » lui disait-on, la citadelle d'Anvers sans le concours » des Belges, et repoussez toutes les agressions des Hol- » landais sans mettre le pied sur leur territoire. » Il était fort étrange qu'on ne pût poursuivre jusque sur son territoire un ennemi qui envahissait celui d'autrui. Dans le cas d'une victoire, pouvait-on dire à nos soldats de s'arrêter juste sur la limite des deux pays? Et s'il fallait prendre position sur le territoire hollandais pour chasser les troupes du roi Guillaume d'une position difficile à emporter, serait-ce un crime de le faire?

Le maréchal Gérard subit ces conditions et arriva sous les murs de la citadelle d'Anvers le 28 novembre. Dans le désir de sauver la ville des désastres d'un siége, il écrivit ces nobles paroles au général Chassé, défenseur de la place : « Les opérations du siége seront dirigées sur les » fronts extérieurs de la citadelle. Je suis donc en droit » d'espérer, conformément aux lois de la guerre et aux » usages constamment observés, que vous vous abstien- » drez de toute espèce d'hostilité contre la ville. J'en fais » occuper une partie, dans le seul but de prévenir ce qui » pourrait l'exposer au feu de votre artillerie. Un bom- » bardement serait un acte de barbarie inutile et une

Digitized by Google

» calamité pour le commerce de toutes les nations. Si,
» malgré ces considérations, vous tirez sur la ville, la
» France et l'Angleterre exigeront des indemnités équi-
» valentes aux dommages causés par le feu de la citadelle
» et des forts, ainsi que par celui des bâtiments de guerre.
» Il vous est impossible de ne pas prévoir vous-même
» que dans ce cas vous seriez personnellement respon-
» sable de la violation d'une coutume respectée par tous
» les peuples civilisés et des malheurs qui en seront la
» suite. »

Le siége d'Anvers passe pour l'un des plus remarquables sous le rapport de la stratégie. Les parallèles furent hardiment ouvertes avec une extrême habileté, malgré le feu continuel des ennemis et la justesse de leur tir. Nos pièces une fois mises en place labourèrent entièrement la citadelle, en détruisirent tous les bâtiments et contraignirent les soldats hollandais à se renfermer dans les casemates. Les demi-lunes une fois prises, il ne resta plus d'autre ressource aux assiégés que de capituler. Le général Chassé, dont l'intelligence et la bravoure furent honorées de tous ceux qui assistèrent au siége, signa, le 23, une capitulation par laquelle il remettait la citadelle et les forts qui en dépendaient, et consentait à rendre la garnison prisonnière de guerre, à condition qu'elle serait reconduite sur les frontières de la Hollande, où ses armes lui seraient rendues, lorsque le roi de Hollande aurait ordonné la remise des forts de Lillo et de Liefskenshoëk. Le roi de Hollande refusa de ratifier la capitulation, et laissa les défenseurs de la place momentanément prisonniers. Le maréchal Gérard consentit alors à laisser libres les soldats hollandais, à la

Digitized by Google

seule condition qu'ils jureraient de ne plus porter les armes contre la France. Ils refusèrent noblement, donnant ainsi l'exemple de la fidélité à leur drapeau et à l'honneur militaire, ce qui leur attira l'admiration de nos guerriers.

Si nous retrouvons dans nos relations extérieures, surtout au sein de nos armées, ce sentiment de dignité chevaleresque, caractère distinctif du Français lorsqu'il est livré à ses nobles inclinations, tout cependant semblait concourir à le corrompre et à le détruire. Les actes du gouvernement, ses lois, ses discussions politiques, la presse périodique, tout prêchait la plus horrible corruption, la pratiquait et faisait pénétrer dans les esprits ces détestables principes qui ont couvert la France entière d'une horrible jacquerie. L'année 1833 est surtout, sous ce rapport, éminemment instructive; elle sert infiniment à jeter la plus vive lumière sur les malheurs produits de notre temps, et inflige au gouvernement du roi Louis-Philippe l'une de ces taches indélébiles que les siècles à venir flétriront plus encore que nous ne pouvons le faire.

Un des premiers actes dans lequel apparut toute la perfidie d'une cour capable d'exploiter toute espèce de corruption, pourvu qu'elle tournât à son profit, concerna la duchesse de Berry. Epouvanté de son courage, le gouvernement voulut la flétrir pour rabaisser le parti légitimiste aux yeux de la France. La duchesse de Berry, après son arrestation à Nantes, avait été conduite dans la citadelle de Blaye, d'où au moins l'on était assuré qu'elle ne pourrait s'échapper. Toutes les mesures d'ailleurs avaient été prises avec le plus grand soin pour em-

Digitized by Google

pêcher toute tentative d'évasion. La place était aussi soigneusement gardée que pendant une guerre redoutable. La maison qui servait de prison à la princesse était non-seulement surveillée avec soin, mais on l'avait en quelque sorte fortifiée en l'enveloppant de palissades et en mettant des barreaux à toutes les fenêtres.

L'arrestation de la duchesse avait produit une vive impression sur tous les partis. Les légitimistes glorifiaient la princesse, se portaient pour ses champions et voulaient descendre dans la lice pour la défendre. Chateaubriand lui adressa cette belle lettre :

« Madame,

» Vous me trouverez bien téméraire de venir vous importuner dans un pareil moment, pour vous supplier » de m'accorder une grâce, dernière ambition de ma vie. » Je désirerais ardemment être choisi par vous au nombre de vos défenseurs. Je n'ai aucun titre personnel à » la haute faveur que je sollicite auprès de vos grandeurs nouvelles; mais j'ose la demander en mémoire » d'un prince dont vous daignâtes me nommer l'historien; je l'espère encore comme le prix du sang de ma » famille. Mon père eut la gloire de mourir avec son illustre aïeul, M. de Malesherbes, défenseur de Louis XVI, » le même jour, à la même heure, pour la même cause » et sur le même échafaud.

» CHATEAUBRIAND. »

Plusieurs nobles familles demandaient à partager la captivité de celle qui s'était recommandée autant par son courage que par sa bonté.

Le parti républicain, quoique animé de sentiments

Digitized by Google

généreux, demandait que la princesse fût livrée à la justice, afin que son sort fût réglé non point selon le caprice d'une cour sans principes, mais d'après les lois du pays. Des pétitions arrivaient en foule à la Chambre des députés pour réclamer la mise en accusation de la duchesse. Dans la discussion faite sur le rapport des pétitions tendant à demander la mise en accusation de la princesse, le ministère en montra l'impossibilité.

« Croyez-vous, disait de Broglie, que ce sera assez de » toutes les forces dont le gouvernement dispose pour » protéger, selon le vent qui soufflera, tantôt la tête des » juges, tantôt celle des accusés? Vous avez vu le juge- » ment des ministres, vous avez vu pendant dix jours la » ville de Paris tout entière sous les armes, la capitale » du royaume dans l'attitude et l'anxiété d'une ville de » guerre qui a subi un assaut? Eh bien, vous n'avez rien » vu. Vous avez vu les troubles du mois de juin? Eh bien, » vous n'avez rien vu. »

L'opinion du ministère triompha, et la Chambre décida qu'elle abandonnait au gouvernement le soin de régler le sort de la duchesse.

Quoique maître de la situation, le ministère se vit bientôt assailli par les plus vives attaques des républicains et des légitimistes qui luttaient entre eux avec l'acharnement de la haine. Bientôt, en effet, des défis publics et collectifs menacèrent la tranquillité publique. Ce n'était plus un champion qui voulait descendre dans l'arène, une multitude de champions auraient combattu en champ clos, comme au moyen âge, si les lois l'eussent permis. Pour atteindre le même but en affichant du respect pour la loi, les chefs de la presse républicaine

Digitized by Google

adressèrent aux chefs de la presse légitimiste un défi ainsi conçu :

» Nous vous envoyons une première liste de douze » personnes. Nous demandons non pas douze duels si- » multanés, mais douze duels successifs, dans des temps » et lieux dont nous conviendrons facilement. Point » d'excuses, point de prétextes qui ne vous sauveraient » pas d'une lâcheté, ni surtout des conséquences qu'elle » entraîne. Entre votre parti et le nôtre, désormais la » guerre est engagée par un combat. Plus de trève que » l'un des deux n'ait fléchi devant l'autre. »

Roux-Laborie consentit à combattre dans ce duel à mort contre Armand Carrel, qui fut assez grièvement blessé. A la nouvelle de la blessure, les hommes les plus distingués des différents partis, Chateaubriand, Dupin, allèrent lui faire visite. Thiers se présenta aussi, il fut reçu avec peine. Armand Carrel, fidèle aux inspirations du caractère français, demanda au ministre de ne point poursuivre Roux-Laborie.

L'intérêt porté au blessé, le caractère général que la lutte pouvait prendre, firent remonter jusqu'au gouvernement le malheur du sang versé et de celui que d'un moment à l'autre on s'attendait de voir verser. Le ministère, déjà bien embarrassé de son illustre prisonnière, ne savait quelle mesure adopter, lorsque des indications adressées de Blaye lui firent espérer d'avoir enfin trouvé le moyen de déshonorer la princesse au risque de couvrir de honte la famille de Louis-Philippe. Le teint de la duchesse de Berry, son état physique, des vomissements, persuadèrent au gouvernement que la duchesse de Berry était enceinte. Ils résolurent alors d'arracher le

Digitized by Google

secret à cette femme et d'exposer la nièce du roi des Français à la honte de toute la France. Le parti légitimiste attribuait ces symptômes à d'autres causes, à la persécution, au malheur; quelques-uns murmuraient même le mot de poison. « Vienne une fatale nouvelle! » écrivait une feuille dévouée à la mère du duc de » Bordeaux; vienne une fatale nouvelle! et, sur notre » foi, nous jurons qu'on ne demandera pas où sont les » royalistes. Une vie ne peut être payée que par une » autre vie. »

Orfila et Auvity, envoyés à Blaye par ordre du gouvernement pour constater l'état de santé de l'illustre prisonnière, déclarèrent qu'elle était atteinte d'une phthisie originaire qui menaçait ses jours. Le gouvernement se garda bien de publier un rapport qui l'eût mis dans l'indispensable nécessité de rendre la liberté à la princesse. Loin d'adopter une pensée aussi généreuse, le ministère résolut même d'ôter le gouvernement de Blaye à Chasserie, pour le confier au général Bugeaud, homme sévère, ne connaissant que sa consigne et sur lequel un gouvernement despotique pouvait compter pour parvenir à ses fins. Il mit, en effet, tant de tracasseries dans l'exercice de son pouvoir, il apporta des précautions si minutieuses, que la duchesse comprit qu'elle ne pourrait être libre avant que son secret fût livré au grand jour. Au milieu des tortures morales auxquelles elle était en proie, Marie-Caroline, espérant peut-être désarmer la cour par une déclaration qui livrait à moitié son secret, remit la note suivante aux mains du général Bugeaud :

« Pressée par les circonstances et par les mesures or-

Digitized by Google

» données par le gouvernement, quoique j'eusse les mo-
» tifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je
» crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de
» déclarer m'être mariée secrètement pendant mon sé-
» jour en Italie.

» MARIE-CAROLINE. »

Au lieu de tenir cette déclaration secrète, Louis-Philippe la fit paraître quatre jours après dans le *Moniteur*. Il ordonna en même temps de prendre les mesures les plus rigoureuses pour surveiller la princesse et pour l'empêcher de se faire avorter. La bassesse des sentiments de la cour était telle, en effet, qu'à ses yeux Marie-Caroline devait recourir à cet infâme moyen. Ce soupçon nous donne la mesure de la moralité d'une famille tant vantée pour sa vertu. Cependant une commission de cinq médecins venait encore de faire un rapport sur la santé de l'illustre malade de Blaye.

« Il importera de procurer à M^me^ la duchesse de Berry la faculté de se rapprocher le plus tôt possible de son pays natal, dont la température paraît devoir être plus favorable à sa santé; et si cette décision salutaire était prise, il serait à désirer qu'elle fût exécutée avant le terme de la grossesse présumée, dans la crainte qu'après l'accouchement les symptômes de l'affection pulmonaire ne fissent des progrès trop rapides pour permettre un voyage quelconque. Ce conseil doit avoir d'autant plus de poids, que l'état moral de la duchesse de Berry ne peut aujourd'hui que recevoir des impressions de plus en plus fâcheuses par l'effet d'une détention trop prolongée. »

Le gouvernement ne voulut pas rendre la liberté à la

Digitized by Google

princesse à moins qu'elle ne fît une déclaration déshonorante pour elle, en laissant constater son état par des médecins et l'obligeant à le reconnaître elle-même en signant l'acte des certificateurs. La princesse se fût peut-être décidée à signer l'acte demandé si l'on avait consenti à lui conserver le secret redoutable qu'elle tenait tant à garder. « J'aime mieux, disait-elle à son médecin, ac-» coucher à Blaye que consentir à la constatation qu'on » me demande. Si je fais constater mon état, on ne man-» quera pas de publier le résultat dans les journaux, et » je resterai ici, tandis que la déclaration faite au mo-» ment de l'accouchement ne sera pas rendue publique. » — Oh! pour cela, j'ose affirmer que Madame se trompe. » — Comment! monsieur Deneux, vous croyez que les » ministres oseraient le publier? — Je ne le mets pas en » doute, Madame. — Mais ce serait une infamie qui n'au-» rait pas de nom! — Ils le feront, Madame, soyez-en » sûre. — Eh bien, s'ils le font, je divulguerai ce qui de-» vait rester caché, je dirai le nom de mon époux; mais » comme les lois françaises m'y obligent pour légitimer » mon enfant, l'odieux de cette révélation retombera tout » entier sur mes ennemis; tandis que si je faisais cons-» tater ma grossesse, c'est moi seule qu'on accuserait, et » l'on ne manquerait pas de dire que j'ai voulu obtenir » ma liberté avant d'accoucher, l'obtenir à tout prix, » parce que mon enfant n'était pas légitime. »

La princesse attendit en effet ses couches. La nuit du 9 mai, au moment où l'on s'y attendait le moins, on entendit le canon. C'était pour avertir certains personnages de la ville, qu'on voulait avoir pour témoins irrécusables de l'accouchement, d'accourir à la citadelle.

Digitized by Google

Mais tout était fini lorsqu'ils arrivèrent. Deneux, médecin accoucheur, fit la déclaration suivante :

« Je viens d'accoucher Madame la duchesse de Berry, » ici présente, épouse en légitime mariage du comte » Hector Lucchesi Palli, des princes del Campo Franco, » gentilhomme de la Chambre du roi des Deux-Siciles, » domicilié à Palerme. »

Cette déclaration solennelle déconcerta les agents du gouvernement, qui avaient cru trouver une cause de grand scandale. Bientôt après Marie-Caroline fut libre de retourner en Sicile pour rejoindre son époux.

Le parti orléaniste fit des efforts incroyables pour persuader que le mariage était un mensonge, et que la duchesse était une femme perdue de mœurs. Les légitimistes, qui avaient contesté la réalité de la grossesse, obligés eux-mêmes de s'avouer vaincus, n'avaient que du mépris pour une femme d'un courage héroïque sans doute, mais capable de descendre à une mésalliance. Elle disait, il est vrai, pour sa justification, qu'obligée de mener une vie aventureuse pour essayer de reconquérir un trône à son fils, elle avait voulu avoir un gardien.

La morale de cette scène devait être grande sur le peuple. Persuadé, malgré toutes les déclarations de la princesse, qu'il n'y avait pas de mariage, il se disait que, puisque les plus grandes dames avaient moins de retenue dans leurs mœurs que la plupart des femmes du peuple, il ne fallait pas tant se contenir. Quand, d'un autre côté, il voyait Louis-Philippe faire tous ses efforts pour persuader et propager la honte de sa nièce, il pensait qu'aux yeux du monde il n'y a donc plus qu'une

Digitized by Google

seule chose qui mérite la considération, le succès et les avantages matériels.

Marie-Caroline, à peine arrivée à Palerme, y trouva son mari, heureux de la recevoir. Le roi de Naples, son frère, voulait lui interdire sa cour. Ce fut avec une peine extrême qu'elle parvint à s'en faire ouvrir l'entrée. Elle désirait vivement rentrer à la cour de Charles X, parce qu'elle voulait modifier complétement le système d'éducation donné à son fils, qui, selon elle, était élevé trop exclusivement dans les principes de l'ancien régime. La vieille cour de Charles X, presque honteuse de compter la duchesse de Berry dans son sein, lui reprochait des fautes énormes, son équipée en Vendée malgré M. de Blacas et contre la volonté de la cour d'Autriche; la prétention qu'elle affichait de devenir le centre du royalisme et le pivot de la Restauration; son mariage déshonorant, que le roi ne voulut reconnaître qu'après la constatation par un acte en due et convenable forme.

La duchesse de Berry ayant déclaré qu'elle voulait aller à Prague, où le vieux roi avait fixé son séjour, Charles X lui fit défendre d'y venir et dit qu'il se rendrait à Léoben pour lui donner audience. Chateaubriand, qui se trouvait à la cour de Charles X, intercéda auprès du vieux roi pour le faire changer de résolution. « De » quel droit, s'écria Charles X, la duchesse de Berry pré» tend-elle me dicter ce que j'ai à faire? Quelle autorité » a-t-elle pour parler? Elle n'est plus rien, elle n'est » plus que Mme Lucchesi Palli. Le code la dépouille de » la tutelle comme mariée en secondes noces. »

Chateaubriand pensait aussi que le duc de Bordeaux venant à achever sa treizième année (29 septembre), il fal-

Digitized by Google

lait, selon nos anciens usages, le déclarer majeur. Charles X, qui avait pris l'engagement à l'égard de la cour d'Autriche de ne rien conclure sur cette matière sans la prévenir, voulut auparavant la consulter, ce qui contraria d'autant plus vivement le barde de la légitimité, qu'il voulait que tout se fît pour la France et par la France. « Il est dur, Madame, écrivait à ce sujet Chateau- » briand en s'adressant à Marie-Caroline, il est dur d'a- » voir à parler de l'Autriche quand il s'agit de la France. » Que diraient nos ennemis s'ils nous voyaient nous dis- » putant une royauté sans royaume, un sceptre qui n'est » aujourd'hui que le bâton sur lequel nous appuyons » nos pas dans le pèlerinage de l'exil? » Il écrivait encore, après avoir rendu compte des résultats de son voyage : « Si jamais, Madame, vous deveniez maîtresse » du sort de votre fils, si vous persistiez à croire que ce » dépôt précieux pourrait être confié à mes mains fidè- » les, je serais aussi honoré qu'heureux de lui consacrer » le reste de ma vie. Mais je ne pourrais me charger » d'une aussi effrayante responsabilité qu'à condition » d'être, sous vos conseils, entièrement libre dans mes » choix et mes idées, et placé d'abord sur un sol indé- » pendant, hors du cercle des monarchies absolues. »

L'entrevue projetée eut lieu en effet à Léoben, dans une simple hôtellerie. Aucune grande résolution n'y fut prise; la majorité du jeune roi ne fut pas déclarée. Tout ce qu'on fit, ce fut de modifier le mode d'éducation du prince, dont la direction fut confiée au général Latour-Maubourg.

Il n'y avait pas un homme du peuple qui ne reçût une impression malheureuse des événements que nous ve-

Digitized by Google

nons de raconter. Mais ce n'était là qu'un faible côté de la corruption que le gouvernement de Juillet inaugurait. Dans un procès fameux intenté à la *Tribune,* Armand Marrast fit, avec une grande vérité, le tableau de la corruption effroyable du gouvernement représentatif, tel que le faisait la royauté de Juillet : « La Chambre qui » consentit aux tribunaux d'exception et aux cours pré- » vôtales; la Chambre qui toléra les conspirations de » police; la Chambre qui laissa violer la charte impuné- » ment; la Chambre qui prodiguait les trésors de l'Etat » aux intérêts dont elle profitait la première; la Chambre » qui abandonna la sûreté individuelle, les citoyens à » l'arbitraire des ministres; la Chambre qui poursuivait » à outrance la liberté des opinions, qu'étaient-elles? » quel nom leur donner? La Chambre qui accrut inces- » samment les traitements des fonctionnaires, qui les li- » vra ensuite pieds et poings liés à l'administration; la » Chambre qui entassa emprunts sur emprunts, qui pro- » digua les fonds secrets, qui maintint tous les privi- » léges, qui éleva des autels aux basses passions de l'a- » vidité, qui encouragea l'agiotage par l'amortissement, » qui fit tout graviter vers le centre impur de la Bourse, » qui jeta honneur, dignité nationale, trésor public à la » voirie des loups cerviers; toutes ces Chambres, Mes- » sieurs..., prostituées! prostituées! » S'attaquant à la corruption du jour : « Ce n'est, poursuivait Marrast, » un secret pour personne que ces spéculations honteu- » ses dont on a tant abusé, l'année dernière, pour les » jeux de Bourse. Tout le monde se rappelle ces nou- » velles connues de la veille et publiées seulement le » lendemain, après que d'importantes opérations avaient

Digitized by Google

» pu être consommées. La Chambre y était-elle étran-
» gère? Sans doute. Et pourtant on affichait dans l'inté-
» rieur des séances la cote des fonds, comme pendant à
» l'ordre du jour. Vos intentions doivent être excellentes,
» Messieurs, et cependant vous avez voté dans deux ans
» plus de fonds secrets que la Restauration n'en a de-
» mandé pendant les six dernières années. Vous êtes
» parfaitement indifférents à la prime des sucres; et ce-
» pendant cette prime s'est accrue, depuis 1830, de sept
» millions à dix-neuf; et, chose étrange, le tiers à peu
» près de cette somme est partagé entre six grandes mai-
» sons, au nombre desquelles marchent en première
» ligne celles de certains membres que vous honorez de
» toute votre considération, et notamment celle du mi-
» nistre. Et, en effet, dans les ordonnances de primes
» pour 1832, on voit figurer: la maison Périer frères,
» pour neuf cent mille francs; la maison Delessert, pour
» six cent mille; la maison Humann, pour six cent mille;
» la maison Fould, pour six cent mille; la maison San-
» terre, pour huit cent mille; la maison Durand, de Mar-
» seille, pour un million. »

Ces paroles, prononcées en face de l'Assemblée, y produisirent l'effet d'un courant électrique. Aussi le journal fut condamné à dix mille francs d'amende, et son gérant à trois ans de prison. Pour se venger, le journal entreprit de faire un nouveau tableau, plus saisissant encore que le premier, montrant les cent vingt-deux fonctionnaires attachés par un intérêt grossier au char de l'Etat, qui en défendaient la politique sans conviction, pour la conservation d'un traitement qu'ils touchaient sans le gagner. Le droit sur les fers et les fontes, sous

Digitized by Google

le spécieux prétexte de protéger l'industrie nationale, prélevait près de quatre millions sur toutes les classes de citoyens, en faveur d'un petit nombre d'industriels. La liste civile, quoique richement dotée, étant redevable à l'Etat de trois millions cinq cent cinq mille six cent sept francs, fut invitée, par plusieurs membres de la Chambre des députés, à payer cette somme, sans que l'on pût la déterminer à l'acquitter. On dit que, pour frauder les lois de finances, Louis-Philippe n'avait porté sur le contrat d'acquisition d'une propriété que six millions, quoiqu'il l'eût achetée dix millions. On prouva que le roi des Français n'avait pas encore payé intégralement les droits de succession de ses biens abandonnés depuis près de trois ans à ses enfants. La fuite de Kœsner, l'un des agents du trésor, avec qui avaient disparu plusieurs millions, persuada à un grand nombre d'esprits très justes, que cette fuite avait été ménagée par des intéressés. Tous ces faits, colportés, commentés par la presse, infusaient dans toutes les classes de la société, qu'il n'y a au monde qu'une seule chose digne de l'attention de l'homme, l'intérêt, encore l'intérêt et toujours l'intérêt. Doit-on être surpris que le règne de Louis-Philippe ait été le plus épouvantable promoteur du matérialisme le plus grossier, quand il n'y avait plus aux yeux du gouvernement que de la matière? S'il existait encore des principes d'ordre, des lois protectrices de la vertu, on se hâtait de les rapporter pour leur en substituer d'étrangement coupables.

Le deuil du 21 janvier avait une grande signification morale : c'était une protestation solennelle contre la violation des droits du pouvoir et contre les assassinats po-

Digitized by Google

litiques. Cette loi fut rapportée avec ce tempérament qui dénotait l'esprit de la Chambre des députés; en effet, sans oser réhabiliter la noble victime qui avait versé son sang pour la France, on s'abstenait cependant de justifier le bourreau.

§ IV. *Lois sur les communes et sur l'instruction publique.*

Cependant le gouvernement appelait l'Assemblée à se prononcer sur les institutions départementales. Il pouvait y avoir là une idée féconde de grandeur et de puissance : laisser aux intérêts communaux et provinciaux le soin de se débattre dans la commune et dans le département, et concentrer fortement aux mains de l'Etat tous les grands intérêts nationaux. C'était le moyen de débarrasser le gouvernement d'une multitude de petites affaires qu'il ne peut bien décider parce qu'il ne les connaît pas assez.

La Chambre des députés consacra le système du gouvernement et repoussa toute idée généreuse capable de relever la nation; on craignait de se confier à elle. L'esprit qui dominait alors le gouvernement se révèle dans cette loi. Par antipathie contre le clergé dont on redoutait l'influence, Dupin voulut exclure les ministres des différents cultes du nombre des éligibles. Ce système, adopté par la Chambre des députés, fut repoussé par celle des pairs. Comme on ne voulait alors de religion que tout juste ce qu'il en fallait pour ne pas passer pour athée, on prétendait faire du prêtre une chose à part, une espèce d'être parasite sans influence sur la société civile, à qui on permettait à peine de parler dans les tem-

Digitized by Google

ples. Ce mauvais vouloir parut encore dans une loi plus importante, qui réglait une matière sur laquelle aucun homme raisonnable ne peut contester le droit du prêtre.

L'éducation de la jeunesse est un point qui intéresse si fort les nations et les familles, qu'il n'est pas un gouvernement qui puisse y demeurer étranger. Il est peu de matières sur lesquelles il soit si facile de tomber dans les plus graves erreurs. La religion, l'Etat et la famille ont ici des intérêts dont on doit tenir compte si l'on ne veut s'égarer. Quelques peuples, mettant l'Etat au-dessus de tout, l'ont établi premier principe de toute bonne éducation. C'était le système de Sparte.

Guizot, tout en regardant l'Etat comme le premier intéressé dans l'instruction, et conséquemment comme ayant le premier le droit de régler à son profit la formation des générations futures, consentait cependant à accorder la fondation de certaines écoles libres. Mais cette concession était illusoire; car, pour en jouir, il fallait passer par un si grand nombre de conditions, subir tant d'entraves, que peu de personnes pouvaient user de ce droit.

L'instruction se divisait en deux branches : l'une de second degré et l'autre supérieure, qui renfermait des matières beaucoup trop vastes pour les personnes auxquelles elle s'adressait. La surveillance des écoles était confiée à deux comités, l'un communal et l'autre d'arrondissement. L'éducation, qui doit être essentiellement religieuse, eût été entièrement soustraite à l'influence du prêtre, si la Chambre des pairs n'eût demandé que le curé fût membre de droit du comité local, et le curé de la ville de celui de l'arrondissement. Il faut toutefois

Digitized by Google

observer que les trois quarts des comités, composés d'hommes favorables au gouvernement, étaient des gens sans religion, élevés la plupart à l'école de Voltaire; ils annihilaient l'influence morale du curé. Il en résulta que presque tous les instituteurs, formés dans des écoles normales où l'on professait à peine un vernis de religion, furent des hommes sans foi et très souvent sans moralité. Aussi la jeunesse élevée par de pareils maîtres, est devenue de nos jours le fléau de la société. On gémit des désordres affligeants dont on est témoin; mais croit-on que les lois sur l'éducation y ont été étrangères? La plupart des maîtres socialistes, comme nous l'a montré 1848, pouvaient-ils donner d'autres principes à leurs élèves?

La religion, l'éducation, la famille, étaient mises en question par des lois imprudentes et sans moralité. La propriété elle-même ne devait pas demeurer hors de toute atteinte. Il est sans doute incontestable que la propriété individuelle rend quelquefois difficiles les mesures que le gouvernement veut adopter dans l'intérêt général; mais il n'est pas moins constant que lorsque l'Etat prétend avoir le droit de s'emparer, moyennant indemnité, de toute espèce de propriété qu'il trouve à sa guise, il pose par là même la base d'une expropriation universelle, et absout le communisme, qui, prétendant qu'il est de l'intérêt général que toute propriété appartienne à l'Etat, peut conséquemment exproprier tout le sol pour le mettre entre les mains du gouvernement. La base d'une loi d'expropriation telle qu'elle fut conçue, était donc le principe d'un communisme très dangereux.

Pour couronner cette année désastreuse où tous les

Digitized by Google

intérêts les plus sacrés avaient été immolés, où la corruption avait poussé des racines si profondes, il ne fallait plus que des associations pour arrêter l'industrie et compromettre la sûreté de l'Etat. Partout il se forma des grèves parmi les ouvriers, pour relever le prix de la main-d'œuvre et pour diminuer le nombre des heures de travail. Le 28 octobre, trois mille ouvriers, réunis à la barrière du Maine, décidaient ce qui suit :

« Considérant que, par une circulaire en date du 28 » octobre courant, les maîtres tailleurs ont été invités à » se réunir entre eux pour s'entendre contre les ouvriers; » que, par suite de cette coalition autorisée par la po- » lice, plusieurs ateliers de maîtres tailleurs ont été fer- » més, l'assemblée arrête les mesures ci-après : 1° la » Société philanthropique des ouvriers tailleurs vote à » l'unanimité qu'elle met à la disposition de son conseil » les fonds de la Société, pour créer un établissement de » travail; 2° l'établissement ne vendra, strictement, que » le prix courant de la marchandise, prise de première » main; 3° le conseil de la Société philanthropique ré- » glera les intérêts de l'établissement, et des mesures » seront prises pour en faire l'ouverture avant la fin de » la semaine; 4° les ouvriers sont organisés par compa- » gnies de vingt pour la distribution des secours qui » leur sont nécessaires; dans chaque compagnie, les ou- » vriers de cette corporation provisoire se nourriront à » l'instar des militaires. Les ouvriers travaillant chez les » maîtres dont l'ouvrage ne peut éprouver aucune aug- » mentation, s'engagent volontairement à apporter leurs » dons, par versement fixe, pour les ouvriers sans tra- » vail. »

Digitized by Google

L'association la plus redoutable fut celle des Droits de l'homme, qui voulait un bouleversement universel. L'article 6 de sa déclaration portait : « La propriété est le » droit qu'a chaque citoyen de jouir à son gré de la por» tion de bien qui lui est garantie par la loi. » Cette définition favorable au communisme devint le sujet de commentaires empoisonnés : « Vous l'avouez donc enfin, s'é» crièrent les partisans de la monarchie, ce qu'il vous » faut, c'est le partage des biens. Continuateurs de Ro» bespierre, c'est la loi agraire que vous demandez! »

Robespierre n'allait pas si loin que les nouveaux amis des Droits de l'homme. Quelques individus ne reconnaissaient d'autre base à la propriété que les lois humaines qui, étant révocables, ne sauraient par conséquent lui donner cette stabilité indestructible telle que nous l'entendons. On a dit aussi que la liberté n'était que le pouvoir de faire ce que permettent les lois; comme si la liberté pouvait être restreinte par des lois injustes!

Un sens analogue aurait pu être donné à la propriété. La loi n'en est pas le principe, mais seulement la sauvegarde.

§ V. *Affaires extérieures. — Turquie. — Portugal. — Espagne.*

L'année 1833, si féconde en conséquences désastreuses à l'intérieur, jeta aussi au dehors des principes destinés à propager dans le monde ses idées corruptrices. Des problèmes importants se présentaient en Orient, en Espagne, en Portugal, sur les mers, et ils ne furent point résolus d'une manière satisfaisante au point de vue politique et moral.

Digitized by Google

Depuis longtemps l'empire turc chancelait sur ses bases. Mahmoud, en voulant donner à son peuple la civilisation européenne fondée principalement sur la loi, était arrivé à détruire le peu de force qui restait au débile empire des Turcs. Chacun en annonçait la ruine, comme celle d'un édifice mal construit qui s'écroule après avoir acquis une vétusté précoce. Deux grands problèmes se présentaient à résoudre : fallait-il détruire le vieil empire ottoman et le partager entre les puissances de l'Occident? était-il convenable de le laisser vivre en essayant de le reconstituer sur des bases nouvelles?

La destruction de l'empire d'Orient devait amener, pour un gouvernement moral, une première question. Y avait-il des motifs de justice qui permissent de s'immiscer dans les affaires d'Orient et d'en amener la dissolution? Il y avait, croyons-nous, des raisons de justice d'intervenir dans ce royaume, parce que les nations chrétiennes dont il était composé en grande partie, étaient livrées à un état constant de persécution. Depuis la conquête elles avaient subi le joug en esclaves plutôt qu'en citoyens libres, et n'avaient cessé de faire entendre des réclamations contre leurs oppresseurs. Charles X, entendant la voix des Grecs opprimés était accouru à leur secours; et après la célèbre journée de Navarin, il avait fait proclamer l'indépendance des Hellènes sans pouvoir relever cette nation. Si la justice permettait de détruire l'empire d'Orient, restait le côté politique à examiner. Déjà plusieurs gouvernements avaient pesé les conséquences de la destruction de l'empire turc. Napoléon, un instant persuadé de l'utilité de la destruction de l'empire ottoman, avait bientôt abandonné cette idée de peur de mettre

Digitized by Google

la Russie à Constantinople et de lui donner accès dans la Méditerranée. La Restauration, au moment de sa chute, avait de son côté presque arrêté le partage de l'empire d'Orient. Le gouvernement de Juillet, déjà trop embarrassé au dedans et au dehors, avait proclamé cette maxime : « Maintien de l'intégrité de l'empire otto- » man. »

L'Angleterre était très intéressée à conserver l'existence de l'empire ottoman pour nous empêcher de nous établir en Syrie et en Egypte, comme nous l'étions déjà en Barbarie; le gouvernement français ne pouvait agir contre les vues du gouvernement anglais, qu'il regardait comme son principal appui. Puisqu'on voulait l'intégrité de l'empire ottoman, qu'on en désirait la conservation, il eût fallu d'abord ne pas l'affaiblir immodérément en lui ôtant la Grèce, et ne pas en amener la chute, presque certaine, en favorisant l'ambition d'un sujet doué de grandes capacités. Méhémet-Ali, gouverneur de l'Egypte sous l'empereur Mahmoud, avait appelé à son secours la civilisation de l'Europe. Par nos ingénieurs, nos officiers, nos négociants, nos savants, il était parvenu à donner à l'Egypte une grande force, qu'on exagérait sans doute, mais qui cependant paraissait déjà capable de tenir tête au sultan. Quelques politiques pensaient que, pour le salut de l'empire ottoman, on aurait dû mettre sur le trône de Mahmoud celui-là seul qui semblait capable de le soutenir. Cette solution paraissait non-seulement apporter un remède à une chute redoutée, mais encore devoir donner à l'empire ottoman une vie entièrement favorable aux intérêts français. Le gouvernement de Juillet, obligé de louvoyer pour se maintenir et de

Digitized by Google

repousser toute politique d'initiative, n'eut pas même de projet arrêté pour un acte attendu. Méhémet-Ali, ayant porté ses armes en Syrie, s'était emparé d'une partie de cette province. Le sultan Mahmoud, dans le dessein d'arrêter un sujet qui, tout en affectant dans ses paroles la plus profonde soumission, se déclarait cependant indépendant et se montrait menaçant, fit avancer ses troupes pour forcer Ibrahim Pacha, fils de Méhémet-Ali, à suspendre sa marche. Vainqueur à Konieh, Ibrahim s'avança jusqu'à Brousse.

Nous avions alors à Constantinople un simple chargé d'affaires, Varennes, esprit éminent, politique habile, qui sut arrêter Ibrahim au moment où il allait pousser plus loin encore et peut-être tenter de franchir le détroit. Il est certain qu'en se présentant comme le protecteur des vieilles idées musulmanes, Méhémet eût trouvé à Constantinople de nombreux partisans. Le sultan Mahmoud déconcerté s'était déjà jeté dans les bras de la Russie et avait réclamé son appui, lorsque l'amiral Roussin arriva à Constantinople, chargé par le gouvernement français d'arrêter Méhémet-Ali, afin d'empêcher la Russie d'intervenir en Turquie. Varennes se rendit auprès d'Ibrahim Pacha, avec Réchid Bey, à qui le sultan avait donné pour toute instruction : « Entendez-» vous avec Varennes, et arrangez cette affaire comme » vous pourrez. » Ibrahim Pacha, comprenant que l'Egypte ne pouvait être une puissance maritime, voulait qu'elle s'agrandît sur terre. Aussi demanda-t-il, outre la Syrie, le pachalik de Diarbékir, les districts d'Itchila et d'Alaïl, et surtout le pachalik d'Adana, afin d'avoir un pied dans l'Asie Mineure. Varennes montra que ces

Digitized by Google

prétentions étaient exorbitantes et les combattit avec quelque succès. Ibrahim consentit à renoncer aux districts d'Itchyla et d'Alaïl, et à remettre à des arrangements ultérieurs le sort du pachalik de Diarbékir. Il voulut absolument avoir l'Adana, qui fournissait des bois magnifiques nécessaires aux chantiers de l'Egypte. Varennes signa un traité sur ces bases, bien qu'elles eussent plus d'extension que ne le portaient ses instructions, afin de terminer le différend et d'empêcher, s'il était possible, les Russes d'arriver à Constantinople.

Les Russes étaient déjà dans la capitale de l'Orient, où l'on vantait leur adresse, la beauté de leurs armes, la dextérité de leurs manœuvres. Le traité signé par les soins de Varennes rendait inutile la présence des Russes à Constantinople. Ils furent priés de se retirer, et le firent après avoir obtenu la clôture du Bosphore pour toutes les nations, excepté pour eux. Le péril de la destruction de l'empire de Constantinople fut donc ajourné. Nous le verrons renaître.

Une question non moins grave fut alors agitée. Ce fut celle de la traite des noirs.

L'Angleterre, qui aime à se donner une haute réputation de philanthropie, après avoir signé, le 30 novembre 1831, avec la France un traité par lequel la traite des noirs était interdite, obtint en 1833 une convention supplémentaire, dans laquelle des mesures réellement exorbitantes furent adoptées pour la destruction du commerce des noirs. La grande maxime : « Le pavillon cou-» vre la marchandise, » était abandonnée, et on adoptait une enquête sur tous les bâtiments qu'on soupçonnait de faire la traite. On jugeait coupable de ce crime tout vais-

Digitized by Google

seau à bord duquel se trouvait un objet pouvant faciliter ce commerce, savoir :

1° Des écoutilles en treillis et non en planches entières, comme les portent ordinairement les bâtiments de commerce;

2° Un plus grand nombre de compartiments dans l'entrepont ou sur le tillac qu'il n'est d'usage pour les bâtiments de commerce;

3° Des planches en réserve actuellement disposées pour cet objet, ou propres à établir tout de suite un double pont ou un pont volant, ou un pont dit à esclaves;

4° Des chaînes, des colliers de fer, des menottes;

5° Une plus grande provision d'eau que n'exigent les besoins de l'équipage d'un bâtiment marchand;

6° Une quantité superflue de barriques à eau ou autres tonneaux propres à contenir de l'eau, à moins que le capitaine ne produise un certificat de la douane du lieu du départ, constatant que les armateurs ont donné des garanties suffisantes pour que ces barriques ou tonneaux soient uniquement remplis d'huile de palme ou employés à tout autre commerce licite;

7° Un plus grand nombre de gamelles ou de bidons que l'usage d'un bâtiment marchand n'en exige;

8° Deux ou trois chaudières en cuivre, ou même une seule, évidemment plus grande que ne l'exigent les besoins d'un bâtiment marchand;

9° Enfin, une quantité de riz, de farine, de manioc du Brésil ou de cassave, de maïs ou de blé des Indes, au-delà des besoins probables de l'équipage, et qui ne serait pas portée sur le manifeste comme faisant partie du chargement commercial du navire.

Digitized by Google

Un semblable traité donnait à l'Angleterre le moyen d'arrêter toute espèce de bâtiments, car il n'y en avait guère sur lesquels on ne pût trouver de ces objets. C'est ainsi que prétextant un but d'humanité, le gouvernement français se livrait à l'Angleterre.

Le midi de l'Europe se compliquait alors d'événements fort sérieux que Louis-Philippe contribua à résoudre, non point dans un intérêt réellement français, mais dans un intérêt purement dynastique. Après avoir abdiqué le gouvernement du Portugal, don Pédro était revenu du Brésil pour établir sa fille dona Maria da Gloria sur le trône de Portugal. Don Miguel ayant manifesté le désir d'arracher son pays à la vassalité de l'Angleterre, aurait dû être l'homme de la France. Mais sachant qu'il était soutenu par les légitimistes français, Louis-Philippe se déclara contre lui et souffrit qu'on levât en France comme en Angleterre des troupes pour le compte de don Pédro. Avec cette horde de vagabonds, malgré le dévouement du Portugal à don Miguel, Dona Maria fut établie à Lisbonne et rendit son royaume plus vassal que jamais de la puissance anglaise. Bourmont tenta vainement, à la tête de quelques vaillants Français et des faibles Portugais, de reconquérir Lisbonne; il échoua dans cette tentative.

L'Espagne, d'abord le soutien de don Miguel, devait bientôt se déclarer contre lui. Ferdinand VII, devenu l'époux et le jouet de Christine de Bourbon, sa jeune épouse, avait eu deux filles. D'après la loi salique introduite en Espagne par Philippe V, elles n'avaient point droit de monter sur le trône. Christine détermina son faible époux à réunir les Cortès afin de casser la loi

Digitized by Google

salique et de donner le trône à sa fille aînée, s'il n'avait point d'enfant mâle. Cet acte exorbitant fut admis par les Cortès et prépara une révolution.

En 1833 Ferdinand, se sentant sur le point de mourir, rétracta cet acte, qu'il prévoyait devoir être une source de guerre civile pour son royaume. Ferdinand parut mort un instant. La rétractation fut aussitôt publiée, et don Carlos proclamé par quelques personnes. Ferdinand revint à lui. Assiégé alors par la reine Christine et par sa sœur l'infante Louise-Charlotte, il révoqua sa rétractation et ordonna de prendre des mesures pour que la couronne d'Espagne demeurât à sa fille Isabelle.

La mort de Ferdinand, arrivée au mois de septembre 1833, jeta Louis-Philippe dans une grande perplexité. Plusieurs motifs devaient l'engager à soutenir don Carlos. D'abord le principe de la loi salique pouvait un jour amener ses fils sur le trône de l'Espagne. Ensuite, Louis XIV et Napoléon avaient si bien compris l'importance de ce principe, qu'ils avaient fait les plus grands sacrifices pour le défendre. Un esprit clairvoyant devait en effet craindre de voir un jour se reconstituer le redoutable empire de Charles-Quint, qui nous avait enveloppés de toute part et nous avait menacés d'une ruine complète. Sachant que don Carlos était favorable au duc de Bordeaux, le roi qui, étant duc d'Orléans, avait réclamé contre la suppression de la loi salique en Espagne, se déclara en faveur de la reine Isabelle II. Thiers, le principal instigateur de cette politique, l'engagea alors à réunir un corps d'armée de cinquante mille hommes dans les Pyrénées et d'appeler un égal contingent sous les armes. Le maréchal Soult, gagné d'abord à cette poli-

Digitized by Google

tique, en fut un moment éloigné par Humann, ministre des finances, qui ne voyait pas sans péril pour la fortune publique un projet de guerre que le souvenir de l'expédition de Napoléon en Espagne devait rendre très redoutable. Le maréchal Soult dit dans un conseil, en parlant des nouvelles troupes qu'il s'agissait de lever : « Je n'en » ai pas besoin ! » Cette sortie à laquelle personne ne s'attendait, émut vivement le roi qui, à ce qu'on raconte, s'emporta jusqu'à lui dire : « Monsieur le maréchal, vous » faites du gâchis. — Le maréchal Soult ne fait pas de » gâchis, répliqua le ministre en proie à un sentiment » contenu (1). »

Humann sortit à ces mots et donna sa démission. Soult avait aussi offert la sienne, mais il se laissa bientôt tenter par l'appât du pouvoir : il reprit son portefeuille.

Les affaires d'Espagne, l'appui que le gouvernement français avait promis d'accorder à la reine Isabelle, amenèrent bientôt un traité dont nos ministres se vantèrent comme de l'une des plus belles conceptions politiques des temps modernes. Zéa-Bermudez, qui avait continué pendant quelque temps à diriger les affaires d'Espagne après la mort de Ferdinand, ne fut plus jugé suffisant pour la situation. Martinez de la Rosa, écrivain distingué qui s'était fait remarquer par quelques écrits politiques, fut jugé l'homme capable de donner à son pays une constitution en rapport avec les idées de quelques amis de Christine. Martinez de la Rosa vivait tellement ignoré dans une campagne près de Madrid, qu'on fut plusieurs jours sans découvrir le lieu de sa retraite. C'est de là

(1) Louis Blanc.

Digitized by Google

qu'il sortit pour prendre en main le gouvernail de l'Etat.

Un de ses premiers soins fut de changer la politique de Zéa-Bermudez à l'égard du Portugal. Celui-ci, regardant les vues de don Miguel comme plus conformes au bien du Portugal et à l'esprit général de toute la Péninsule, avait réuni une armée pour seconder les efforts de ce prince contre les aventuriers étrangers (car c'était seulement à l'aide des bandes étrangères que don Pédro se soutenait). Martinez de la Rosa résolut d'employer l'armée réunie pour soutenir Maria da Gloria, repoussée par la nation portugaise.

Avant d'intervenir, Martinez avait demandé la coopération de l'Angleterre en hommes et en argent. Ses demandes furent ouvertement repoussées d'abord ; la persévérance que mit le ministre espagnol à vouloir agir en Portugal, amena le célèbre traité de la triple alliance conclu entre les gouvernements d'Espagne, d'Angleterre et de Portugal. Il était stipulé dans ce traité :

« Art. 1^er^. Sa Majesté Impériale le duc de Bragance, régent du royaume de Portugal et des Algarves, au nom de la reine dona Maria II, s'engage à employer tous les moyens en son pouvoir pour forcer l'infant don Carlos à se retirer des états du Portugal ;

» 2° Sa Majesté la reine régente d'Espagne, pendant la minorité de sa fille dona Isabelle II, reine d'Espagne, étant par le présent acte invitée et requise par Sa Majesté impériale, le duc de Bragance, régent, au nom de la reine dona Maria II ; et ayant, en outre, reçu de graves motifs de plaintes contre l'infant don Miguel, par l'appui et la protection qu'il a accordés au prétendant à la couronne d'Espagne, s'engage à faire entrer sur le territoire

Digitized by Google

portugais un corps de troupes espagnoles, dont le nombre sera déterminé plus tard entre les deux parties, afin de coopérer avec les troupes de Sa Majesté très fidèle, à forcer les infants don Carlos d'Espagne et don Miguel de Portugal à se retirer des États portugais ; et Sa Majesté la reine régnante d'Espagne s'engage de plus à ce que ces troupes seront entretenues aux frais de l'Espagne, et sans charge aucune pour le Portugal ; lesdites troupes espagnoles étant néanmoins reçues et traitées sous tous les autres rapports de la même manière que les troupes de Sa Majesté très fidèle ; et Sa Majesté la reine régente s'engage à ce que les troupes se retireront du territoire portugais aussitôt que le but mentionné ci-dessus, de l'expulsion des infants, aura été atteint, et lorsque la présence de ses troupes en Portugal ne sera plus requise par Sa Majesté Impériale le duc régent, au nom de la reine dona Maria II ;

» 3° Sa Majesté le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à concourir, par l'emploi d'une force navale, à l'appui des opérations qui doivent être entreprises, conformément aux engagements de ce traité, par les troupes d'Espagne et de Portugal. »

Toutes ces conventions étaient arrêtées et signées sans que Talleyrand en eût la moindre connaissance. A la première nouvelle de ce traité, il demanda à le signer. On y ajouta en conséquence un quatrième article ainsi conçu :

« Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes, pour atteindre complétement le but de ce traité, Sa Majesté le roi des Français s'engage à faire, à cet égard, ce qui

Digitized by Google

serait arrêté de commun accord, entre elle et ses trois augustes alliés. »

Voilà ce fameux traité de la *quadruple alliance*, vanté comme le chef-d'œuvre de la politique de Talleyrand. Il n'en fut cependant pas l'auteur, puisqu'il avait été rédigé sans qu'il en eût la moindre connaissance. Lorsqu'il l'eut adopté (22 avril 1834), toutes les plumes amies du gouvernement se mirent à exalter l'alliance de la France avec les trois puissances constitutionnelles de l'Occident. A entendre les partisans de Louis-Philippe, ce traité était la contre-partie de la Sainte-Alliance; c'était une union des peuples constitutionnels contre les royautés absolues. C'était là évidemment un mensonge; le traité ne concernait aucune puissance du nord ni de l'est de l'Europe; il n'avait d'autre but que d'imposer à certains Etats des gouvernements qui ne leur convenaient point. Martinez de la Rosa avait pris pour son pays la charte française qui avait pour base la bourgeoisie et l'industrie, lorsqu'il n'y avait en Espagne ni bourgeoisie ni industrie. C'était une faute aussi grave que celle de Louis XVIII, qui avait doté notre pays d'une charte à l'anglaise, tandis que nous manquions d'une aristocratie fortement constituée, ce qui fait la force de l'Angleterre.

Le traité de la *quadruple alliance*, envisagé sous son véritable point de vue, n'avait donc point l'importance qu'on voulait lui donner. Il persuada que nous avions dans l'Angleterre une puissante alliée, une amie dévouée, à laquelle nous fîmes les plus grands sacrifices, qu'elle consentit à peine à reconnaître pendant quelque temps en jetant dans ses discours de la couronne quelques mots de protection à l'adresse de Louis-Philippe.

Digitized by Google

traité de la quadruple alliance n'eut aucune grande vue; il n'y avait pas au fond une pensée de justice, pas un haut intérêt des peuples. Louis-Philippe n'avait envisagé qu'un seul intérêt, celui de sa dynastie.

On vantait aussi alors beaucoup le succès de notre nouvel ambassadeur auprès de la cour de Russie. L'empereur Nicolas, qui avait toujours été hostile à la révolution de juillet, avait consenti à recevoir pour ambassadeur le maréchal Mortier, qu'il honorait à cause de son courage militaire, mais qu'il méprisait comme représentant de Louis-Philippe. Dans toutes les relations qu'il avait avec Mortier, Nicolas lui parlait de l'empereur Napoléon, des grandes guerres de l'empire, mais jamais du roi des Français. Pour faire cesser un état de choses que ne pouvait plus supporter un homme de cœur, le roi rappela Mortier et le remplaça par le maréchal Maison qui, par la fermeté de son caractère et par sa finesse, avait su faire respecter sa qualité d'ambassadeur à Vienne. Il trouva la cour de Russie divisée en deux camps. La plupart des seigneurs, pleins encore de toute la rudesse de la noblesse sauvage du Nord, n'avaient que du dédain pour le gouvernement bas et astucieux de Louis-Philippe. Ils ne voulaient pas que l'empereur Nicolas s'occupât de ce monarque, si ce n'est pour lui témoigner du mépris. Il y avait des hommes qui, ayant pendant longtemps occupé des postes en France et en Angleterre, s'étaient laissé éprendre de notre civilisation; tels étaient Nesselrode et Orlof. Lorsqu'ils apprirent que le maréchal Maison avait su, par sa fermeté et ses manières toutes militaires, sinon gagner l'affection de Nicolas, du moins dissiper une partie de son mauvais vou-

Digitized by Google

loir, ils se rapprochèrent de lui et rendirent son séjour à Saint-Pétersbourg plus tolérable.

Telle était notre politique extérieure au commencement de 1834 ; défiance et dédain universels dans toutes les grandes cours, un traité d'alliance par lequel nous cherchions, au prix de grands sacrifices, à nous appuyer sur l'Angleterre, toujours disposée, comme on sait, à servir les peuples qui voudront lui livrer leurs marchés.

§ V. *Etat intérieur. — Emeutes à Lyon et à Paris.*

Si notre situation extérieure était déplorable, l'état intérieur l'était bien plus encore. Après avoir développé tous les mauvais principes, le gouvernement se voyait obligé de les combattre et de recourir pour cela aux *traîneurs de sabre*, comme on disait alors. L'armée, devenue la loi morale de la nation, recevait pour principe de conduite une obéissance tellement passive, qu'on ne permettait ni aux officiers ni aux soldats de se demander si ce qu'on leur prescrivait était conforme à la justice et à l'honneur. Dans une discussion solennelle élevée sur ce point dans la Chambre des députés, Dulong jeta en face au général Bugeaud ces mots : « Faut-il obéir jusqu'à se » faire geôlier, jusqu'à l'ignominie? » Ce mot fut relevé, et les deux adversaires se rendirent au bois de Boulogne pour vider leur querelle ; comme si le sang répandu par une main plus habile ou secondée par le hasard, était une preuve de bon droit! L'infortuné Dulong tomba et mourut le lendemain matin. La cour se réjouit de sa mort. Ce malheur était cependant de nature à soulever les passions. Une foule d'hommes remarquables se pressèrent

Digitized by Google

aux funérailles de la victime du pistolet. Plusieurs discours furent prononcés pour flétrir la corruption qui menaçait d'envahir toutes les classes. « Nous vivons, » disait Dupont, dans un de ces temps de corruption où » l'homme de conscience, s'il ne veut pas mentir à la vé- » rité, doit avoir une épée au service de sa pensée. Du- » long avait compris la triste époque où il vivait. Sa vie » ne lui appartenait pas plus que la nôtre ne nous appar- » tient. Sa vie appartenait à la vérité; et quand la vérité » lui a demandé sa vie, il a exécuté le pacte, il a donné » sa vie. »

Le parti républicain, déjà si violemment attaqué, vit encore paraître des lois qui devaient le déterminer à prendre les armes s'il ne voulait succomber. Afin d'empêcher la propagation des écrits jetés sur la place dans le dessein de soulever les passions populaires, il fut établi par la loi que désormais il faudrait une permission spéciale aux crieurs, qui se virent traqués et poursuivis par les agents de police, armés d'énormes gourdins dont ils se servaient contre les crieurs indociles. Cette manière de faire la police excita de vifs murmures chez les uns et des plaisanteries chez les autres. L'effet n'en était pas moins obtenu; aucun crieur ne parut plus dans la rue sans une autorisation préalable; et on se persuade bien qu'elle n'était pas accordée à ceux qui publiaient des écrits hostiles au gouvernement.

Le ministère résolut alors d'atteindre les sociétés secrètes et se détermina à présenter, contre les réunions non autorisées, un projet de loi beaucoup plus sévère que tout ce qu'on avait vu jusqu'alors.

L'article 291 du Code pénal, qui proscrit les réunions

Digitized by Google

de plus de vingt personnes, avait paru tellement exorbitant sous le gouvernement de Charles X, qu'il avait été violemment attaqué. La nouvelle loi ne se contentait point d'atteindre les réunions, mais encore les associations, même divisées en fractions de moins de vingt personnes, sous quelque prétexte que ce pût être. Cette loi, qui fut exécutée à la rigueur, établissait une épouvantable inquisition et soumettait tout, religion, commerce, au bon vouloir du gouvernement, qui feignit de masquer l'arbitraire en disant que tout droit avait besoin d'être réglé dans une société civilisée. Mais ce que chacun comprit, c'est que le gouvernement ne pouvait se soutenir sans ce droit exorbitant. Lamartine accepta la *loi d'inquiétude publique* par nécessité.

Tous les hommes politiques ne partagèrent pas l'indulgence de Lamartine. Berryer, après avoir rappelé que les ministres avaient fait partie des sociétés secrètes sous la Restauration, s'écria : « Il est quelque chose de » plus hideux que le cynisme révolutionnaire, c'est le » cynisme des apostasies. »

Pagès (de l'Ariége) fit entendre cette protestation : « Si un Français, homme de bien, veut l'association pour » propager et affermir le christianisme, je suis son » homme, malgré vos ministres et votre loi. Si un Fran» çais, homme de bien, veut une grande diffusion des » lumières qui préparent la moralité de l'avenir et le » bonheur de l'humanité, je suis son homme malgré vos » ministres et votre loi. Esclave de toutes les lois, juste » ennemi de toutes les lois iniques, entre les persécuteurs » et les victimes je ne balancerai jamais. Je ne connais » pas de pouvoir humain qui puisse me faire apostasier

Digitized by Google

» Dieu, l'humanité, la France. Pour obéir à ma cons-» cience, je désobéirai à votre loi. »

Les sociétés secrètes, se voyant si fortement menacées, cherchèrent à se fortifier en s'unissant sur toute la surface du royaume pour tenter un grand coup. La *Société des Droits de l'homme*, qui ne comptait pas à Paris moins de cent soixante sections, se mit en rapport avec les soldats de Versailles et de Vincennes, et énuméra ses ressources pour un jour de bataille ; le comité les trouva moindres qu'il ne l'avait cru. A côté de la *Société des Droits de l'homme* se montrait l'*Association pour la défense de la liberté de la presse*, qui avait La Fayette pour patron, et pour secrétaires Marchais et Etienne Arago. Des associations analogues s'établissaient dans la plupart des provinces. François Arago agissait vivement à Perpignan. Matthieu, avocat de mérite, tenait les républicains d'Epinal dans un état de crise. Des sous-officiers, gagnés par les sociétés secrètes, travaillaient les régiments et les disposaient à la révolte. Si toutes ces forces eussent agi de concert, elles auraient indubitablement mis le gouvernement en grand péril. Mais elles n'étaient d'accord ni sur le principe de l'insurrection, ni sur la manière dont elle devait être conduite. Plusieurs républicains habiles regardaient comme funeste au parti toute levée de boucliers, et se persuadaient qu'il fallait ruiner le gouvernement plutôt par une attaque incessante de la presse que par une prise d'armes intempestive. Buonarotti, fameux patriote italien, l'un des membres les plus habiles du carbonarisme, voyant nos sociétés prétendues secrètes se répandre au grand jour, publier leurs forces dans les journaux et annoncer publiquement leurs moyens d'at-

Digitized by Google

taque, pensait que toute tentative armée échouerait. Il blâmait vivement le parti de l'insurrection et disait que le gouvernement tendait un guet-apens aux républicains. Lyon donna le signal du mouvement et entraîna dans la ruine plusieurs des chefs du républicanisme.

Lyon, cité ouvrière, séjour de beaucoup de misères et de richesses, renfermait toute sorte d'éléments d'agitation. Il y avait dans son sein beaucoup d'hommes possédés d'un désir vague de liberté. Sous la Restauration, La Fayette y avait reçu une véritable ovation pendant un voyage qu'il y avait fait. Mais beaucoup d'amis de la liberté sous la Restauration, étant ralliés au juste-milieu, repoussaient ces démonstrations extérieures que les républicains voulaient donner à leur profit, comme les libéraux en avaient usé sous la légitimité. Ainsi, au mois d'avril 1833, on avait voulu, à l'occasion d'un procès patriotique, donner un banquet; il fut interdit. Une vive agitation s'était produite et avait ranimé le parti républicain. Des agents se répandirent dans toutes les classes de la société et travaillèrent à gagner la classe ouvrière, qui avait conservé un vif ressentiment de l'échec qu'elle avait éprouvé en 1831. L'action du pouvoir républicain paraissait d'autant plus facile sur la classe ouvrière, que cette classe était alors organisée en mutuellisme, afin de secourir tous les ouvriers dans le besoin. Quoique l'association eût interdit toute discussion politique et religieuse, cependant il était facile de profiter de cette organisation pour entraîner les chefs à quelque grande mesure. Faisant valoir le ralentissement dans la fabrique de Lyon et la diminution dans les salaires, les républicains entraînèrent les chefs du mutuellisme lyonnais dans une

Digitized by Google

grève désastreuse pour les ouvriers. A une faible majorité la suspension du travail fut admise, et dix mille métiers cessèrent de battre à un jour donné.

Les fabricants, appuyés sur le pouvoir, préférèrent une suspension momentanée de travail à une imposition d'un salaire qui paraissait exorbitante et qu'on pouvait élever encore un autre jour. « Tenez bon, avait-on dit » aux fabricants, il faudra bien que les ouvriers cèdent » quand la faim les pressera; et s'ils en viennent à une » révolte, ce sera la dernière; car nous avons sous la » main des canons et des milliers de baïonnettes. »

L'occasion paraissant extrêmement favorable pour une prise d'armes, les républicains exaltés voulaient se battre à l'instant même, quoique Lyon eût pour se défendre un grand nombre de soldats commandés par des officiers fidèles. Avant de s'aventurer dans une levée de boucliers, plusieurs pensèrent qu'il fallait à la tête du peuple lyonnais un homme de quelque réputation. Albert, envoyé aussitôt à Paris, ne trouva personne pour se mettre à la tête d'un mouvement dont chacun comprenait l'issue. Il alla trouver La Fayette, alors dangereusement malade. « J'éprouve, dit-il, un vif regret de ne pouvoir » m'associer en personne aux dangers d'une aussi cou- » rageuse et honorable entreprise; mais je donnerai à » ces Messieurs des lettres qui leur seront utiles, et je les » autorise à se présenter comme mes lieutenants. »

Cependant le travail reprenait à Lyon; quelques concessions de part et d'autre avaient fait cesser la grève. Mais lorsque les mutuellistes apprirent la loi contre les associations, ils jurèrent de ne pas la reconnaître. « Les mutuellistes déclarent qu'ils ne courberont jamais la

Digitized by Google

tête sous un joug aussi abrutissant; ils déclarent que leurs réunions ne seront point suspendues; s'appuyant sur le droit le plus inviolable, celui de vivre en travaillant, ils sauront résister, avec toute l'énergie qui caractérise des hommes libres, à toute tentative brutale, et ne reculeront devant aucun sacrifice pour la défense d'un droit qu'aucune puissance humaine ne saurait leur ravir. »

Il ne fallait, dans cet état des esprits, qu'une petite circonstance pour soulever le peuple; elle se présenta. Pendant la grève des ouvriers le gouvernement avait ménagé les chefs des mutuellistes; lorsque la grève fut finie il les fit saisir, et il ordonna d'en suivre le procès avec activité. Ce fut une grande faute, parce qu'on fournissait aux agitateurs une occasion de témoigner leur inquiétude et de se soulever.

Lorsque les débats s'ouvrirent, les ouvriers se présentèrent pour les empêcher. Quelques républicains modérés avaient été prier Gasparin de transférer ailleurs les accusés, afin d'empêcher un malheur qu'on prévoyait et qu'ils redoutaient. Il se contenta de répondre que le gouvernement était en mesure de combattre l'insurrection partout où elle oserait se montrer. Mot barbare qu'il dut regretter ensuite quand il vit les rues de Lyon arrosées de sang et les maisons renversées.

Le 9 avril le peuple se prépara à la lutte, et personne ne vint arrêter ses préparatifs. Il semble que les agents du pouvoir s'étaient dit à eux-mêmes qu'il fallait laisser l'insurrection se déployer afin de l'écraser complétement et de détruire tout ferment de désordre. Le peuple s'avança enfin armé pour empêcher les débats qui ve-

Digitized by Google

naient de s'ouvrir. Selon l'ordre qu'ils avaient reçu, les soldats tirèrent sans aucun ménagement, renversant avec le canon les maisons occupées. L'insurrection plia lorsque la nuit couvrit la ville de ses ombres.

Le 10, le combat recommença plus violent que jamais. L'insurrection s'avança sur les hauteurs baignées par la Saône et fit un feu bien nourri, pendant que tous les autres quartiers se défendaient avec la fureur du désespoir. Toute la journée se passa sans qu'aucun des deux partis pût se flatter d'avoir remporté un avantage notable. Tout était si indécis, que le lieutenant-général Aymar avait résolu de quitter la ville afin de ne pas s'exposer à être vaincu en détail; mais on lui représenta que l'insurrection s'apaisait et que, selon toute apparence, la victoire ne tarderait pas à être aux soldats. Le combat recommença, le 11, avec une nouvelle énergie. Le 12, l'insurrection étant presque vaincue, le général jugea le moment favorable pour frapper un grand coup. « Tandis qu'on occupe la Guillotière qui n'était pas défendue, le faubourg de Vaise, qui ne l'était guère davantage, est impétueusement envahi. Là furent commis des actes de barbarie dont notre plume hésite à retracer l'image. Il ne restait plus qu'à emporter le quartier des Cordeliers. Deux compagnies, soutenues par du canon, attaquent les barricades et, après une lutte acharnée, les enlèvent. Les insurgés occupaient encore l'église des Cordeliers; les portes s'ébranlent, elles sont enfoncées. Quel spectacle! un sergent, noir de poudre, est là qui anime les siens au carnage et commande le feu. Une décharge terrible fait résonner ces voûtes accoutumées au bruit des cantiques pieux. C'est en vain que des prêtres, ministres

Digitized by Google

d'un Dieu de miséricorde, demandent grâce pour les vaincus; il n'y a pas de pitié dans les guerres civiles. »

Le sac de Lyon avait été marqué par les actes les plus barbares. Plusieurs certificats dignes de confiance attestent que le soldat tua froidement, et sans y être excité, un grand nombre de personnes dans la commune de Vaise. Voici l'un de ces certificats : « Sire, le règne de » la justice est celui des grands rois! Elu de la nation! » roi des barricades! je demande justice au nom de mon » malheureux fils, je la demande au nom de cent per- » sonnes, victimes comme lui de la plus criminelle atro- » cité.

» Le samedi 12 avril, de midi à une heure, mon fils » prit quelque argent, il se disposait à rejoindre sa mère » et mon fils aîné, qui étaient partis pour le village d'E- » cully; il est arrêté par des voisins et amis qui lui de- » mandent où il va; il entre pour un instant chez les » sieurs Véron et Nérard, rue Projetée, n° 7, où se trou- » vait un autre ami, le sieur Prost. Ces Messieurs étaient » avec leurs épouses. Pendant ce temps les troupes en- » trent à Vaise; elles sont bientôt maîtresses de toutes » les issues de la commune; alors les soldats du 28e de » ligne, du 15e léger et des sapeurs du génie enfoncent » les portes, pénètrent dans les maisons non fermées.

» Mon fils, Véron et Prost sont percés de plusieurs » coups de baïonnette; ils reçoivent des coups de feu, ils » expirent dans les corridors et au bas de l'escalier. Le » sieur Nérard seul est sauvé comme par miracle; au » même instant une infinité d'autres personnes inoffen- » sives périssent dans le voisinage. Le sieur Coquet, » maître serrurier, demeurant route Taraze, n° 7, est

Digitized by Google

» frappé de mort chez lui avec la dame Saunier ; c'était » un vieillard de soixante-deux ans. »

En lisant ces lignes on reconnaît ici ce que peut produire l'effervescence de la lutte. Le soldat français, d'un naturel si généreux, peut donc aussi se laisser dominer par la fureur lorsque l'odeur du sang a produit en lui une sorte d'enivrement !

Lyon avait donné le signal à d'autres mouvements. Paris suivait avec une vive anxiété les événements de Lyon. Le 12, le *Moniteur* avait annoncé que l'insurrection était vaincue dès le 9 dans la seconde ville du royaume. Thiers se hâta de monter à la tribune pour démentir l'assertion du *Moniteur* et dire que, quoique le gouvernement eût la certitude de triompher, cependant la lutte était toujours terrible. La *Société des Droits de l'homme* se crut invitée, par ces paroles, à prendre les armes. Les républicains les plus sages, jugeant intempestive cette levée de boucliers, firent tous leurs efforts pour l'empêcher. Les plus audacieux ne voulurent pas laisser modérer leur ardeur, et le dimanche 13 ils occupèrent les rues Beaubourg, Geoffroy-Langevin, Aubry-le-Boucher, Transnonain et Grenier-Saint-Lazare. Quarante mille soldats, soutenus par trente-six pièces de canon, s'avancèrent de différents points pour renfermer l'insurrection dans un foyer où elle pût être détruite. Tous les postes avancés des insurgés furent facilement enlevés. Mais, dans la rue Transnonain, il se livra un de ces combats qui font horreur à la nature. Il se passa dans la maison n° 12 une de ces scènes de carnage dont on ne croirait pas le récit si une instruction judiciaire n'était venue le confirmer. Voici quelques pages de ce sanglant dossier :

Digitized by Google

« Mme Hu. — Dès la veille nous avions été jusqu'à » seize personnes, hommes et femmes, dans le cabinet » occupé par Mme Bouton. Nous nous y étions retirés dès » que les insurgés menacèrent d'envahir la maison, car » eux seuls nous inquiétaient. Nous ne pensions guère » avoir à redouter quelque chose de la troupe. Nous » étions absolument les uns sur les autres. M. Bouton » nous avait tant de fois parlé de ses campagnes, des » dangers qu'il avait courus, que nous nous croyions » plus en sûreté vers lui; cela était si naturel. Nous » étions encore treize quand les troupes cherchent à bri- » ser la porte. A ce moment nous n'avions plus de sang » dans les veines. Mme Godefroy était la plus près de la » porte, elle tenait un enfant de quinze mois sur ses » bras; après elle venait M. Hu, mon mari, portant éga- » lement notre enfant dans les siens. Mme Godefroy ne » voulait pas ouvrir. « Ouvrez, ouvrez, dit mon mari, » que ces Messieurs voient (il présente un enfant en » avant); nous sommes, vous le voyez, avec notre fa- » mille, mes amis, mes frères! nous sommes ici tous » pères et mères pacifiques. J'ai un frère qui est soldat » aussi sous les drapeaux en Alger. » Mme Godefroy est » poussée dans le corridor. M. Hu, frappé à mort, tombe » avec son fils sur le côté droit. L'enfant a le bras fra- » cassé d'une balle. Une inspiration de mère, ajouta » Mme Hu, me le fit arracher des bras de mon mari, et » en me jetant en arrière, je tombai évanouie dans un » grillage placé derrière moi. A ce moment mon mari, » déjà à terre, est frappé dans le dos de vingt-deux coups » de fusil et de baïonnette. On peut encore voir ses vê- » tements, ils sont tellement déchirés qu'ils ne pré-

Digitized by Google

» sentent plus que les lambeaux raidis par le sang. » M. Thierry est tué; Loisillon, fils de la portière, succombe sous les coups. Plusieurs personnes tombent » blessées. Loisillon pousse un cri d'agonie. « Ah! gredin, tu n'es pas encore fini! » disent les soldats. Ils se » baissent et l'achèvent. C'est alors qu'ils aperçoivent » M. Bouton, accroupi sous une table. Comme ils n'avaient plus de fusils chargés, ils le lardent à coups de » baïonnette. Le train était tel que je crois encore l'entendre. Ensuite il est entré d'autres soldats qui ont tiré » sur lui. »

Pendant que ces scènes d'horreur se passaient à Paris et à Lyon, la France était livrée à la plus vive anxiété. On ne parlait de tous les côtés que du soulèvement des républicains. A Lunéville, quelques sous-officiers avaient comploté de soulever trois régiments de cuirassiers et de marcher sur Nancy et sur Metz, pour y proclamer la république. Le 16, au soir, tous les chevaux étaient sellés; les sous-officiers, au nombre de quatre-vingts, étaient au Champ-de-Mars, pour prendre de concert leurs dernières mesures; ils revenaient à leur caserne, lorsqu'ils furent arrêtés par les officiers qui, instruits au dernier moment par un conspirateur infidèle, étaient accourus et s'étaient mis à la tête des troupes. Saint-Etienne, Clermont-Ferrand, Reims, Châlon-sur-Saône, Perpignan, furent aussi vivement agités. C'étaient comme les ondulations d'une mer tourmentée qui vient expirer sur le sable qu'elle essaie encore de pousser. Le parti républicain, vaincu de toute part, perdit alors un homme qui seul valait pour lui une armée. La Fayette expira le 20 mai, demandant aussi pardon à Dieu et aux hommes

Digitized by Google

d'avoir élevé sur le trône Louis-Philippe, qui, par sa politique astucieuse et machiavélique, détruisait toutes les conquêtes de la liberté, pour fonder ce gouvernement égoïste et grossièrement personnel, capable de tout faire et de tout permettre, pourvu qu'il fît triompher la dynastie nouvelle. On ne peut contester qu'il n'y ait eu une grande habileté de la part du gouvernement à laisser s'engager le parti républicain, pour le saisir et l'empêcher de pouvoir de longtemps faire aucune tentative sérieuse de levée de boucliers. Nous verrons ce parti réduit à recourir à l'assassinat, sans pouvoir atteindre une tête que la Providence réservait pour lui faire subir la plus grande humiliation, la donner en spectacle aux sages du monde, et leur montrer la vanité des profondes combinaisons lorsqu'elles ne sont pas appuyées sur la justice.

§ VI. *Intrigues ministérielles.*

La bourgeoisie triomphante devait bientôt voir s'élever dans son sein ces petites susceptibilités d'amour-propre, ces divisions intestines qui ruinent plus sûrement un parti que les violentes attaques du dehors. A peine vainqueur du parti républicain, le ministère dévoila les sourdes divisions qui couvaient dans son sein. Le maréchal Soult, qui ne paraissait aux hommes politiques que le représentant de la force brutale, couvrait cependant le roi avec sa lourde épée, et devenait pour cela un objet de jalousie pour Thiers et Guizot. Soult ayant affecté à l'égard de ses collègues une supériorité marquée, Thiers et Guizot cherchèrent une cause de dissension qui se présenta naturellement dans le choix d'un gouverneur

Digitized by Google

pour nos possessions d'Afrique. Cette magnifique conquête de la Restauration, dont nous continuerons l'histoire au chapitre VI, était travaillée par une grande inquiétude sur son existence et sur la nature de son gouvernement militaire. Le Conseil, ayant résolu d'envoyer à Alger un gouverneur civil, se trouva divisé sur le choix de la personne. Thiers et Guizot s'étaient déterminés pour le choix de Decazes, et le maréchal Soult pour le duc de Bassano. Le conflit devint si vif, que le roi, désespérant d'en triompher, se rendit à Eu. Thiers et Guizot l'y suivirent et lui firent agréer le remplacement du maréchal Soult par le maréchal Gérard. Le vainqueur d'Anvers consentait en effet à entrer dans le cabinet, mais à condition qu'une amnistie serait prononcée. Le mot amnistie était dans toutes les bouches; chacun disait que les partis étant vaincus, le moyen de les désarmer était d'accorder un généreux pardon. A peine entré au ministère, le maréchal Gérard essaya de faire prévaloir cette idée d'une bonne et heureuse politique. La plupart des ministres étaient prêts à l'accorder; et cependant ils la refusèrent, afin de ne pas céder devant la demande de la presse, qui semblait l'imposer. Thiers, qui avait donné au maréchal Gérard l'espoir de faire signer l'amnistie, se retrancha derrière une fin de non-recevoir, et dit qu'on ne pouvait accorder d'amnistie à des hommes qui n'étaient pas encore jugés. Le maréchal Gérard, irrité de ce qu'il regardait comme un manque de foi, abandonna le ministère.

Cette retraite ouvrait la porte à toutes les ambitions, qui se mirent en mouvement, et elle montra tout ce qu'il y avait de faible dans ce gouvernement représentatif

Digitized by Google

poussé jusqu'à ses dernières limites. A côté de ce qu'on nommait le grand parti conservateur, se trouvait une nuance intermédiaire entre lui et la gauche, formée d'un petit nombre d'hommes ennemis des républicains par leurs principes, et du ministère par ambition; c'est ce qu'on nomma le tiers-parti. Thiers et Guizot, quoique conduits par des vues différentes, unis alors, voulaient pousser le tiers-parti aux affaires, afin de le déconsidérer et de prouver son impuissance. « Qu'on prenne nos rivaux à l'essai, se disaient-ils; la bourgeoisie, conviée au spectacle de leur impuissance, n'en sentira que mieux ce qu'ils valent, et combien est légitime notre droit à la conduire. D'ailleurs, l'opposition de ces hommes nous fatigue, elle nous harcèle de plus en plus; elle finirait par nous créer des obstacles sérieux. Réduisons-la au silence par une retraite qui, mettant au grand jour l'infériorité de nos adversaires, ne servira qu'à nous faire rentrer au pouvoir d'une manière triomphante. »

Mais le pouvoir est une chose si douce, qu'avant de le céder, les ministres résolurent encore de tenter de se compléter. Après avoir en vain essayé de ramener à eux le maréchal Gérard, ils jetèrent de nouveau les yeux sur de Broglie, qui devait être chargé de la présidence et des affaires étrangères; et, afin de se faire accepter par l'opinion publique, ils résolurent de faire proclamer l'amnistie par une loi. C'était beaucoup demander au roi, que le prier d'accepter de Broglie et l'amnistie. Les ministres lui ayant déclaré que, si ces conditions ne lui convenaient point, ils désiraient se retirer, il se contenta de leur répondre : « J'aviserai. »

Le jour même où leur démission avait été acceptée,

Digitized by Google

les ministres allèrent tous dîner chez Rigny. Le festin fut d'une gaîté folle. Les ministres jouissaient à l'avance de l'impuissance où allait se trouver le roi. Toute cette conversation fut reportée au monarque, qui, plein d'irritation, trouva une combinaison conforme à ses désirs. Le 10 novembre 1834, le *Moniteur* portait : « Président du Conseil et ministre de l'intérieur, le duc de Bassano; ministre des affaires étrangères, M. Bresson; ministre des finances, M. Passy; ministre de la marine, M. Charles Dupin; ministre de la guerre et, par intérim, des affaires étrangères, le lieutenant-général Bernard; ministre du commerce et, par intérim, de l'instruction publique, M. Teste. » M. Persil conservait le portefeuille de la justice et des cultes.

Lorsque ces noms furent jetés au milieu de la foule, ils causèrent un étonnement général, non pas de stupeur, mais de gaîté. On se demandait ce qu'allait devenir le pauvre ministère, quand il aurait à la tribune Thiers et Guizot pour adversaires. Louis-Philippe, fort content d'abord de n'avoir que des doublures sous le nom desquelles il pourrait gouverner sans conteste, ne fut pas deux jours sans revenir de sa joie. Ses ministres, succombant sous le poids de la raillerie universelle, donnèrent leur démission. Le roi alla lui-même voir Thiers chez le duc d'Orléans, et le pria de reprendre avec ses amis la direction des affaires. Le maréchal Mortier fut substitué au duc de Broglie. C'est ainsi que le ministère du 11 octobre fut reconstitué après la chute du ministère ridicule des *trois jours*. Thiers et Guizot, non contents d'avoir forcé le roi à les reprendre, firent adopter, par la

Digitized by Google

Chambre des députés, un ordre du jour motivé pour consacrer leur politique.

Le nouveau ministère, possédant dans la Chambre des députés une majorité considérable, crut le pouvoir en ses mains pour un temps très long. Mais il y avait une puissance irresponsable peu satisfaite de se voir couverte par un ministère qui aimait trop à s'imposer. Louis-Philippe supportait avec une peine extrême des ministres qui, prenant pour règle de conduite cette maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas*, prétendaient le mettre en dehors de la direction gouvernementale. Le roi, voulant abaisser ses ministres, trouva dans Rœderer un courtisan assez complaisant pour combattre la maxime constitutionnelle. Rœderer démontrait qu'en exigeant que le ministère n'eût d'autre volonté que celle des Chambres, qu'en prétendant mettre le roi en dehors de toute action du pouvoir, on déplaçait totalement l'autorité, et d'une royauté constitutionnelle on formait un gouvernement démocratique. C'était vrai ; car, sous le spécieux prétexte de rendre le roi irresponsable en voulant le couvrir, on anéantissait toute royauté.

Les conséquences rigoureuses déduites par Rœderer irritèrent profondément la Chambre des députés, qui trouva de zélés défenseurs parmi ses membres. Duvergier de Hauranne attaqua avec une extrême vivacité l'écrit de Rœderer et tira cette conclusion : « Puisque les » ministres ne sauraient gouverner sans majorité parle- » mentaire, les ministres que nous voulons, la royauté » les doit vouloir. Sans cela, que serait la Chambre? » Une machine à voter les impôts. » Et le second s'écriait avec Rœderer : « Quoi! le roi nommerait les minis-

Digitized by Google

» tres, lorsqu'en réalité ce serait par la Chambre qu'ils » seraient choisis et dominés! Mais, à ce compte, que » serait la royauté? Une machine à signer des ordon- » nances, une griffe! »

Il y avait un véritable dualisme parlementaire. Chacun examinait avec une sorte de surprise à qui resterait la victoire. Le parti parlementaire résolut alors de fortifier le cabinet par l'entrée d'un homme spécialement désagréable au roi par l'importance qu'il se donnait et parce qu'il soutenait le Parlement aux dépens du roi constitutionnel. De Broglie avait abandonné le cabinet pour une discussion fâcheuse où il avait montré toute son infériorité diplomatique. Pendant le blocus continental, les Etats-Unis avaient fait des pertes considérables et avaient prétendu adresser des répétitions à la France. Napoléon, pressé par les ennemis, avait, en 1814, reconnu le principe d'une indemnité. La Restauration avait repoussé les demandes des Etats-Unis comme dépourvues de tout fondement. Le gouvernement de Juillet, toujours disposé à s'abaisser devant les étrangers, régla un compte avec les Etats-Unis et s'engagea à obtenir des Chambres le paiement d'une somme de vingt-cinq millions. Berryer démontra la futilité des demandes des Etats-Unis, et, mariant la plus haute éloquence à un calcul très saisissable pour l'Assemblée, il fit voir que la dette n'avait d'autre fondement que le vasselage du gouvernement de Juillet envers les puissances étrangères. Il était évident, en effet, que toute la politique du roi n'avait qu'un seul but, affermir la couronne dans sa famille; tout, à ses yeux, devait fléchir devant cette

Digitized by Google

considération, honneur national, intérêt bien entendu du peuple, dignité de la nation.

De Broglie, ayant été vaincu sur cette question devant la Chambre des députés, ne voulut rentrer au ministère qu'avec l'assurance d'avoir sa revanche et de faire passer le traité conclu avec les Etats-Unis. Une circonstance spéciale en pressait l'acceptation. Dans un message du 1er décembre 1834, le président des Etats-Unis s'était exprimé ainsi :

« Puisque la France, en violation des engagements » pris par son ministre qui réside ici, a tellement ajourné » ses résolutions, qu'elles ne seront probablement pas » connues assez à temps pour être communiquées à ce » congrès, je demande qu'une loi soit adoptée, autori- » sant des représailles sur les propriétés françaises, pour » le cas où, dans la plus prochaine session des Chambres » françaises, il ne serait pas voté de loi pour le paiement » de la dette. Si le gouvernement français continuait à » se refuser à un acte dont la justice est reconnue, et s'il » voyait dans nos représailles l'occasion d'hostilités con- » tre les Etats-Unis, il ne ferait qu'ajouter la violence à » l'injustice, et il s'exposerait à la juste censure des na- » tions civilisées et au jugement du ciel. »

Si l'indemnité de vingt-cinq millions était réellement due, il fallait incontestablement la payer. Mais s'il était extrêmement probable que la France ne devait rien, devait-elle céder à un langage si insolent? Un gouvernement qui sait se respecter aurait résisté. Le ministère, qui ne manquait pas d'une certaine dignité, avait adopté deux principes de conduite qui témoignaient du moins

Digitized by Google

quelque soin de l'honneur de la France. Il avait résolu : 1° de demander de nouveau à la Chambre le crédit nécessaire au paiement de la dette américaine; 2° de rappeler immédiatement Sérurier, envoyé français aux Etats-Unis, et d'offrir les passeports à Livington, ministre américain à Paris.

Sur le brick chargé de porter ces dépêches, se trouvait un personnage mystérieux qui avait reçu des instructions secrètes données par le roi lui-même. Aussi Sérurier fut-il extrêmement surpris lorsqu'il vit le gouvernement américain n'avoir aucune émotion des dépêches du ministère français. Le congrès américain, tout en approuvant le message du président des Etats-Unis, adoucit cependant les paroles du président Jackson, assuré que la France paierait l'indemnité demandée. Lorsque le traité fut de nouveau présenté aux Chambres françaises, il fut examiné à fond avec une nouvelle attention. On y démontra que si les armateurs américains avaient éprouvé des pertes considérables en 1811, c'était pour avoir violé les mesures prescrites pour le blocus continental; qu'en admettant même que cette loi fût excessive, le commerce américain n'avait pas lieu de se plaindre, puisqu'à la faveur de cette loi il avait réalisé des bénéfices énormes qui surpassaient de beaucoup toutes les pertes essuyées. On faisait encore valoir un autre ordre de raisons. La Louisiane, estimée deux cent soixante millions, n'ayant été payée que quatre-vingt millions, c'était à nous au contraire qu'il appartenait de faire des répétitions. Berryer fut admirable dans le discours fameux qu'il prononça alors. Devenu une arithmétique vivante, il traçait, sur le marbre de la tribune,

Digitized by Google

les chiffres qui prouvaient évidemment que le droit était de notre côté. Quand ensuite il étendait les bras vers l'Assemblée pour la presser sous sa redoutable étreinte, les députés demeuraient haletants sous le poids de sa parole. Le parti était pris, deux cent quatre-vingt-neuf voix contre cent cinquante-sept adoptèrent un traité qui avait été rejeté peu auparavant.

Le ministère, affermi par cette décision, avait d'un autre côté de graves embarras. Un an s'était écoulé depuis le soulèvement du mois d'avril, et les coupables n'étaient pas encore jugés. Ils avaient été entassés dans les prisons, d'où ils avaient fait entendre les plus vives réclamations. Si l'on en croit les récits des républicains, rien n'égale la barbarie que montra le gouvernement. Les visites domiciliaires recommencèrent alors avec une audace sans nom. Il suffisait qu'une maison fût désignée comme défavorable au nouveau gouvernement, pour qu'à l'instant même elle fût enfoncée et fouillée de fond en comble. On ne respectait rien dans ces circonstances, ni les secrets les plus saints des mères de famille, ni même la honte des femmes qui avaient manqué à leur devoir.

§ VII. *Procès des accusés d'avril. — Attentat Fieschi.*

L'esprit était vivement agité lorsque parut l'ordonnance qui déférait à la Chambre des pairs le jugement des inculpés du mois d'avril. Armand Carrel publia contre la pairie un article d'une violence extrême. Après avoir attaqué l'acte qui déférait le procès à la Chambre des pairs, il accumulait les plus grossières injures : « On

Digitized by Google

» pense bien, disait-il, que nous ne pouvons pas laisser » passer ce ramas d'hérésies constitutionnelles, de viola- » tions de tous les principes de droit criminel admis chez » les peuples civilisés, ces sophismes niais, ces vieilleries » de justice prévôtale, ces âneries de Bridoison, conseil- » ler de chambre étoilée, sans les accabler de l'inexpri- » mable dégoût que tous les cœurs honnêtes, que tous » les esprits éclairés éprouveront à une telle lecture. Il » n'est pas besoin d'indiquer l'objection de sens com- » mun, de vérité, de pudeur qui naît à chaque phrase » de cette indigne rapsodie. Mais l'étendue de ce docu- » ment qui caractérise si bien l'abjecte apostasie appe- » lée pompeusement à la tribune législative système de » résistance, nous oblige à renvoyer nos observations » à un prochain numéro. Nous ne disons ici que notre » impression première, et nous la mettrons de côté pour » introduire dans la plus pénible, la plus irritante des » réfutations, le calme qu'il ne faut jamais perdre, même » en face de la plus basse iniquité. »

Cité devant la Chambre des pairs, Armand Carrel parla avec la même violence. Jetant un regard sur la révolution de juillet, il s'écriait : « Imprudents et jeunes » que nous étions le lendemain de la victoire! Nous » avions les yeux fixés devant nous, et nous ne songions » pas à garantir notre point de départ; nous nous avan- » cions à la conquête de réformes nouvelles, nous nous » précipitions à la découverte d'un avenir glorieux et » inconnu, et lorsqu'on nous signalait les doctrines et » les hommes de la Restauration sortant de la boue san- » glante dans laquelle nous les avions ensevelis et se re- » formant en bataillons sur nos derrières, nous haussions

Digitized by Google

» les épaules de pitié. Quand on nous montrait les archi-
» ves de la police, le grimoire procédurier des vieux par-
» lements, les décrets du Comité de salut public et d'in-
» quisition impériale, sur lesquels travaillaient jour et
» nuit les légistes du nouvel ordre de choses; quand on
» nous disait : Il y a dans cette montagne de paperasses
» de quoi étouffer toutes les libertés du genre humain,
» tous les droits de la pensée, toutes les généreuses ins-
» pirations du cœur, nous n'avions qu'une réponse, ré-
» ponse juste d'abord, mais devenue triviale à force
» d'avoir été démentie par les faits, nous disions : Ils
» n'oseront pas. Le peuple n'a pas donné sa démission ;
» l'opinion publique est éveillée ; la révolution de juillet
» n'est pas si ancienne ; ils n'oseront pas. »

» Ils l'ont osé ! car le génie praticien est assuré de cor-
» rompre tout ce qu'il touche, de découvrir quand il lui
» plaît, contre chaque droit du pays, un droit de gou-
» vernement plus ancien et plus imprescriptible. C'est
» ainsi que nous avons vu l'état de siége dans Paris, les
» écrivains politiques livrés à la juridiction des sergents
» d'infanterie, la liberté individuelle adjugée aux ca-
» prices du dernier des agents de la force publique, la
» sainteté du domicile, universellement violée d'abord,
» puis ensanglantée ; le secret des correspondances de-
» venu la matière première du réquisitoire ; l'association,
» ce principe d'union, de mutuelle protection entre tous
» les citoyens d'une même classe ou d'une même opinion
» politique, devenue crime de haute trahison contre l'E-
» tat. C'est ainsi que nous nous sommes vus nous-mêmes
» dépouillés de nos droits d'écrivains et de citoyens,
» frappés dans notre liberté et dans notre fortune, pour

Digitized by Google

» avoir voulu conserver l'existence du journal d'où par-
» tit le premier appel en faveur de la dynastie d'Orléans.
» (J'en demande pardon, pour mon compte, à la liberté
» et à mon pays). »

La pairie condamna le gérant de la *Tribune* à dix mille francs d'amende et à deux ans de prison. Cette condamnation, reçue avec une sorte d'honneur par les républicains, était loin d'affaiblir l'effet produit par l'audacieuse défense d'Armand Carrel.

Le procès fait à la *Tribune* était un faible prélude au fameux procès d'avril. Les accusés contestèrent la juridiction de la cour des pairs, se fondant sur ce que la Chambre ne devait connaître que des crimes de haute trahison définis par les lois. Or, aucune loi n'avait encore défini ce que l'on devait entendre par crime de haute trahison et par les attentats contre la sûreté de l'Etat. La pairie ne pouvait donc exercer alors les droits qui lui étaient conférés par la charte de 1830. La cour de cassation avait en effet décidé sous la Restauration qu'on ne devait soumettre à la Chambre des pairs que les crimes définis par la loi. Cette fin de non-recevoir fut repoussée.

Les accusés, au lieu d'être unis dans leurs moyens de défense, s'étaient divisés. Les uns, pleins de ce fier républicanisme antique, voulaient profiter du procès pour faire une profession ouverte de leurs doctrines et une exposition du but qu'ils voulaient atteindre et du progrès qu'ils prétendaient faire faire à l'humanité. Les autres, ceux de Lyon, qui avaient plus combattu pour le mutualisme que pour la république, repoussaient ce moyen qui devait aggraver leur situation. Plusieurs avocats

Digitized by Google

républicains Jules Favre, Saint-Romme, Ledru-Rollin, habitués à la pratique des tribunaux, combattaient avec énergie un mode qui devait incontestablement perdre plusieurs individus qui auraient pu être sauvés. Jules Favre, surtout, prétendit qu'en suivant toutes les voies de la chicane à l'égard de chacun des accusés, on parviendrait à prolonger tellement le procès, que les pairs tomberaient les uns après les autres et finiraient par abandonner la cause. C'est au milieu de ces débats qu'arriva le jour où devaient s'ouvrir les débats. Le gouvernement ayant lui-même nommé des avocats d'office, les accusés écrivirent aux avocats : « Jugez, messieurs, si » votre dignité, si celle de l'ordre auquel vous apparte- » nez peuvent vous permettre de vous imposer aux accu- » sés malgré eux, et de vous rendre complices d'une » iniquité judiciaire sans exemple et des passions d'un » ennemi sans pudeur. »

Le conseil de l'ordre des avocats, appelé à décider dans cette circonstance, déclara qu'il était de la dignité des avocats nommés d'office de s'abstenir. La plupart des barreaux de France prirent une décision semblable.

Tout annonçait de grands orages pendant la discussion du procès. La pairie, déjà si affaiblie, devait encore y recevoir des coups terribles, des blessures si profondes, qu'elle n'en guérirait jamais. Les accusés ayant demandé à être défendus par des hommes de leur choix, pris la plupart en dehors du barreau, la cour des pairs repoussa la demande; et comme la plupart des défenseurs d'office avaient refusé de prêter l'appui de leur parole à des accusés qui la repoussaient, le procès allait se poursuivre contre l'usage consacré par la loi, lorsque le refus fut

Digitized by Google

signifié à la première audience. Les accusés se livrèrent à une fureur inexprimable quand on voulut commencer la lecture de l'acte d'accusation ; le tumulte devint tellement grand que la cour des pairs, dans l'impuissance de remplir le devoir qui lui était imposé, allait se retirer. Martin (du Nord), qui remplissait alors l'office de procureur-général, prit la parole pour prononcer un réquisitoire tendant à faire instruire et juger la cause en l'absence des accusés.

Cette mesure exorbitante, qui rappelait le souvenir des plus mauvais jours de la révolution, pendant laquelle on avait jugé sur pièces, rencontra une vive opposition sur tous les bancs de la pairie. Trente pairs ayant menacé de délaisser le siége de juge si la proposition n'était modifiée, il fut résolu qu'on admettrait à l'audience les accusés les plus paisibles, que les autres recevraient communication des débats concernant leurs co-accusés, et qu'ils comparaîtraient personnellement quand leur cause arriverait. Ce moyen, qui sauvegardait la dignité du juge, la sûreté de l'accusé et la liberté des débats, fut regardé par de Talhouet et de Noailles comme trop attentatoire à la garantie due aux incriminés; ces deux pairs se retirèrent et cessèrent de prendre part au procès. « Monsieur le » président, écrivit de Noailles à Pasquier, je vous prie » de vouloir bien faire agréer à la cour mes excuses de » ce que je ne puis continuer à siéger dans le procès dont » elle est actuellement saisie. Mes motifs sont dans l'ar- » rêt qu'elle vient de rendre.... Sans doute, il faut que » force reste à la justice ; mais n'est-ce pas la force » seule qui triomphe, quand, par l'absence des formes, » il n'y a véritablement plus de justice régulière? Ce

Digitized by Google

» n'est pas faiblesse, à mon avis, de s'arrêter quand on » ne marche plus avec la loi. »

Ces belles et admirables paroles que l'histoire doit consigner, nous montrent combien l'antique noblesse française savait porter de respect à tout ce qui pouvait relever la dignité humaine.

De nouveaux embarras devaient bientôt suivre ceux-là. Il parut dans la *Tribune* et le *Réformateur* une lettre signée des défenseurs repoussés, où on lisait : « Le sys- » tème de violence proposé par les gens du roi et adopté » par la Chambre des pairs, ne s'était révélé jusqu'ici » qu'avec une sorte de honteuse timidité. Aujourd'hui il » s'est manifesté à tous les regards, par l'emploi de la » force brutale, par votre expulsion de la barre de la cour » avec violence.... Laissez faire, ceci n'est pas de la jus- » tice, c'est la guerre civile qui se continue au sein de la » paix et dans le sanctuaire même des lois.

» Persévérez, citoyens, montrez-vous comme par le » passé, calmes, fiers, énergiques; vous êtes les défen- » seurs du droit commun : ce que vous voulez, la France » le veut; tous les partis, toutes les opinions généreuses » le veulent. La France ne verra jamais de juges où il » n'y a pas de défenseurs... La cour des pairs, après vous » avoir ôté le moyen de vous défendre, aura le triste » courage de vous condamner. Vous accepterez avec une » noble résignation cette iniquité ajoutée à tant d'autres » iniquités. L'infamie du juge fait la gloire de l'accusé. »

La pairie, assaillie de toute part, dut demander à la Chambre des députés la permission de poursuivre Cormenin et Audry de Puyraveau, dont les noms figuraient au bas de cette lettre. Quoique Cormenin eût déclaré

Digitized by Google

que son nom avait été apposé au bas de la lettre sans sa participation, qu'il fût constant qu'Audry de Puyraveau, malgré son silence, ne l'avait pas signée, il s'éleva à la Chambre des députés de graves débats qui furent de nouvelles blessures pour la pairie. Plusieurs orateurs prétendirent qu'il n'était pas de la dignité de la seconde Chambre que ses membres parussent devant la première, et que comme les pairs étaient jugés par la pairie, les députés devaient être jugés par la Chambre des députés. « Comment, disait Cormenin, vous renverriez vos » collègues devant des hommes qui nous jugeront si nous » les avons offensés, et que nous ne pourrons pas juger à » notre tour s'ils nous offensaient; devant des hommes » qui seraient tous récusables, pour suspicion légitime, » s'ils allaient juger l'un des vôtres, comme moi, par » exemple, qui ai le premier entre tous les députés attaqué l'hérédité de la pairie, ses dotations et son existence; devant des hommes qui sont pour nous, hommes de l'opposition, des adversaires d'intention, de fait » et de vote; devant des hommes qui, dans leur propre » cause et par une monstrueuse copulation, sont à la fois » dénonciateurs, accusateurs, instructeurs, témoins, jurés, juges et parties; devant des hommes qui vous » tiendraient bientôt, malgré vous, sous le joug de vos » propres antécédents et qui, renouvelés, absorbés par » des fournées de créatures ministérielles, étoufferaient » sous la menace toujours pendante de leur accusation, » les remontrances et l'énergie d'une opposition généreuse !

» Non, je ne puis croire que vous ne vous sentiez » point offensés de subir la prévôtale juridiction de la

Digitized by Google

» Chambre des pairs. Je ne puis croire que vous puissiez » accepter une si humiliante condition. »

Etienne Arago traîna alors à la tribune la robe sanglante du maréchal Ney et l'étala comme l'éternelle honte de la pairie. « C'était en décembre 1815. On ins- » truisait alors un procès dans le même palais où l'on » veut traîner M. Audry de Puyraveau. Le 6 de cette » date ne s'effacera jamais de ma mémoire, le droit de » défense fut outrageusement violé... Dans la matinée » du 7, je parcourais la liste des membres de la cour des » pairs. Je marquais avec la pointe d'un crayon tous » ceux qui, d'après mes relations personnelles, me sem- » blaient devoir prononcer un verdict d'acquittement. » La majorité me paraissait immense ; elle se composait » des frères d'armes du maréchal, d'une foule d'hommes » d'Etat vieillis dans l'expérience des affaires et éprouvés » par dix révolutions ; de savants, de littérateurs, que » d'immortels ouvrages avaient appelés aux premières » dignités ; de magistrats, d'hommes de cœur, porteurs de » noms illustres, et dont les excellentes qualités sociales » ne pouvaient soulever un doute. Je parcourais avec » bonheur le résultat de mon recensement, lorsque sous » mes fenêtres une horrible explosion d'armes à feu » m'enseigna bien cruellement que la justice politique » est un vain mot, lors même qu'elle est exercée par les » hommes les plus honorables.

» Anathème ! anathème éternel aux corps politiques » jugeant des délits politiques ! »

Malgré ces énergiques protestations, l'autorisation fut accordée. Mais on ne peut se faire une idée de la violence d'un procès enté sur un autre procès. Nous devons citer

Digitized by Google

un passage du discours prononcé par Trélat en cette circonstance ; il montre trop bien ce qu'était alors cette infortunée pairie, cette aristocratie destinée à soutenir un pouvoir fait à son image. « Il y a cinq ans, disait-il, » M. Persil réclamait la tête du noble prince de Polignac » pour le compte de la révolution. Aujourd'hui, l'un de » ses subdélégués demande la tête de ceux dont il devait » écrire l'histoire par décision du gouvernement révolu- » tionnaire de 1830.

» Il y a ici tel juge qui a consacré dix ans de sa vie à » développer les sentiments républicains dans l'âme des » jeunes gens. Je l'ai vu, moi, brandir un couteau en » faisant l'éloge de Brutus. Ne sent-il donc pas qu'il a » une part de responsabilité dans nos actes? Qui lui dit » que nous serions tous ici sans son éloquence républi- » caine ? J'ai là devant moi d'anciens complices de char- » bonnerie. Je tiens à la main le serment de l'un d'eux » à la République ; et ils vont me condamner pour être » resté fidèle au mien !

» Que les prisons s'ouvrent pour renfermer tout ce qui » conserve un cœur libre. Celui qui a mis le drapeau » tricolore sur le palais de votre vieux roi (Guinard) » et ceux qui l'ont chassé de France, vous sont livrés » pour le compte de votre roi nouveau.

» Votre huissier a touché de sa verge noire le coura- » geux député qui le premier a ouvert sa porte à la ré- » volution (Audry de Puyraveau). Tout est là. »

Michel (de Bourges) parlait à son tour et osait dire : « Vous ne pouvez juger les accusés sans les entendre. » Et si vous les jugiez en leur absence, écoutez ce qui » se passerait : Avant qu'il fût dix ans, le jardin du

Digitized by Google

» Luxembourg serait agrandi de tout l'espace occupé » par votre palais ; et sur les ruines de votre salle de jus- » tice, le peuple planterait un poteau où se liraient ces » paroles : L'INFAMIE DU JUGE FAIT LA GLOIRE DE L'AC- » CUSÉ. »

Les principaux signataires de la lettre, cause de ce procès, furent condamnés à une amende très forte et à la prison. C'était un moment de répit accordé aux accusés d'avril, dont le procès un instant suspendu recommença presque aussitôt. Lorsque les accusés de Lyon, plus dociles que les autres, eurent été jugés, les accusés de Paris, se voyant sur le point de subir eux-mêmes une condamnation, résolurent de s'échapper de Sainte-Pélagie. Ils creusèrent un long souterrain qui passait sous les murailles de la prison et allait déboucher dans un jardin voisin dont les portes furent occupées par des complices du dehors. Le 12 juillet ils se glissèrent par ce long boyau et parvinrent à s'échapper tous, à l'exception d'un petit nombre qui préférèrent subir leur jugement que de s'exposer à une fuite qui ne pouvait qu'ajouter au danger de leur position.

La cour des pairs terminait alors le procès de la catégorie des accusés de Lyon. La fuite de ceux de Paris simplifia beaucoup sa tâche, et en peu de jours elle put finir un procès qui lui causait sans cesse de nouveaux embarras. La pairie en fut beaucoup amoindrie. Si le parti républicain fut momentanément abattu, il put se vanter d'avoir vaincu la pairie nouvelle, regardée comme l'un des soutiens du nouveau règne. Livrer une grande institution à l'acharnement des partis, c'est évidemment la perdre. Louis-Philippe, toujours guidé par son in-

Digitized by Google

térêt dynastique, voulut assurer une condamnation en enlevant les accusés à leurs juges ordinaires et en les livrant à un tribunal servile; il affaiblit ainsi son règne déjà miné de toute part. Il ne lui resta plus que cette bourgeoisie, forte encore, mais que nous verrons succomber sous les coups de la noblesse et du peuple.

Vaincu sur la place, le parti républicain résolut de recourir aux assassinats. On ne parlait que de complots formés contre la vie du roi. Thiers était un jour venu prévenir le monarque d'un projet formé contre sa vie et l'avait conjuré de ne pas se rendre à Neuilly, pour empêcher un malheur. Louis-Philippe ne voulut pas condescendre au désir de son ministre; il fit le voyage sans que rien vînt réaliser les sinistres prévisions. C'est ainsi qu'on arriva au 28 juillet, jour marqué pour l'horrible attentat de Fieschi.

Depuis quelques jours il s'était répandu un certain bruit sur des projets d'assassinat, sans qu'on pût en définir la nature. On parlait de machine infernale; la ville était dans l'attente d'un grand événement; et cependant la police, avertie, n'avait pu rien découvrir. Lorsque le tambour convoqua la garde nationale, peu d'hommes se rendirent à l'appel, parce que la plupart craignaient quelque catastrophe. Le roi quitta le château à dix heures du matin, pour faire sa promenade solennelle au milieu de la grande ville et passer la garde nationale en revue. Etant arrivé sur la voie des boulevards, vis-à-vis du jardin Turc, il s'arrêta un moment avec son brillant état-major, pour recevoir une pétition que lui présenta un garde national. Alors un feu de peloton se fit entendre, et on vit tomber à côté du roi le maréchal Mortier

Digitized by Google

et le général Vrigny; un jeune capitaine d'artillerie, nommé de Villate, glisse de son cheval, les bras étendus comme ceux du Christ en croix; il venait d'être atteint d'une balle; il expire. Parmi les victimes, on compta encore Raffé, colonel de gendarmerie; Rieussec, lieutenant-colonel de la 8e légion; les gardes nationaux Prudhomme, Benetter, Ricard, Lêger, un vieillard septuagénaire et deux jeunes ouvrières.

Louis-Philippe ni ses fils n'avaient pas été atteints.

L'auteur de ce crime épouvantable était un nommé Fieschi, Corse de naissance, qui, poussé par un amour insensé de la république, avait construit une machine infernale d'une puissance de destruction étonnante. Qu'on se représente vingt-cinq canons de fusil, chargés quatre fois plus qu'à l'ordinaire, posés la lumière en haut et les canons de manière à atteindre un homme à cheval, depuis la tête jusqu'à ses pieds, et on se fera une idée de cette machine. Une traînée de poudre, placée sur les lumières, mit le feu instantanément à tous les canons. Plusieurs se brisèrent à cause de la charge excessive; quelques-uns ne partirent pas. Ce furent précisément ceux qui auraient frappé le monarque et ses fils. La Providence sembla épargner Louis-Philippe peut-être pour arrêter de grands crimes, et peut-être aussi pour le réserver à de plus grandes humiliations.

Les partis essayèrent de rejeter l'un sur l'autre un attentat si odieux. Il fut bientôt constaté que c'était l'œuvre des républicains. Tous les corps allèrent déposer au pied du trône des compliments de condoléance. L'archevêque de Paris, qui depuis si longtemps n'avait point paru à la cour, s'y montra pour faire entendre un lan-

Digitized by Google

gage auquel on n'était point habitué : « Sire, dit-il au » roi qui était venu à Notre-Dame pour remercier Dieu, » en voyant aujourd'hui le chef et les corps de l'Etat, » doublement avertis par le malheur et le bienfait, venir » apporter au pied des saints autels un juste tribut de » remerciements et d'hommages, la religion espère. Elle » espère pour la France. Car si l'ingratitude envers Dieu » a le triste privilége d'arrêter le cours de ses dons, la » reconnaissance de la foi a le pouvoir, au contraire, de » les multiplier et de les faire couler avec abondance sur » les princes et sur les peuples. »

Ces nobles paroles, qui rappelaient si bien le gouvernement au véritable principe d'autorité, à cette religion dont la belle mission est de faire des sujets dociles et des rois vertueux et doux dans l'exercice du pouvoir, ne furent pas comprises.

Louis-Philippe, échappé à la mort, résolut de convoquer immédiatement les Chambres et de leur présenter des projets de loi qui donnassent à la justice criminelle un moyen plus sûr d'atteindre les coupables, et à la presse des limites moins étendues. Par ces nouvelles lois, le ministre de la justice était investi du droit de former autant de cours d'assises que le besoin l'exigerait; d'abréger, s'il était nécessaire, les formalités prescrites par notre législation, et d'instruire le procès en l'absence des coupables qui troubleraient le débat. C'était revenir aux pratiques de la Révolution. Afin de donner plus de garantie aux accusés, on exigeait auparavant, pour la condamnation, les deux tiers des voix, huit sur douze; on rappela le nombre à la simple majorité. Les journalistes furent soumis à une amende de dix mille francs

Digitized by Google

à cinquante mille francs, et à la détention pour toute offense à la personne du roi et pour toute espèce d'attaque contre le principe du gouvernement. On ôtait ainsi le droit d'examen théorique de toute espèce de gouvernement. C'était donc aussi la philosophie politique que l'on condamnait. Le pouvoir mentait ainsi à son origine, et après s'être élevé en invoquant la liberté, il en devenait le persécuteur. La royauté de Juillet, par un fatal retour, semblait née pour faire disparaître tout ce qui lui avait donné naissance, hommes et choses. Nous avons vu tomber successivement tous les hommes qui ont élevé Louis-Philippe sur le pavois, c'est aujourd'hui le tour des lois. Comme si tout devait providentiellement s'écrouler, la royauté finit aussi par faire elle-même la chute la plus lourde. Le roi voulait vaincre la révolution, non en véritable chevalier qui l'attaque de front, mais en astucieux disciple de Machiavel, qui lui tend des piéges. Il dut finir par y tomber lui-même.

Persuadé que toute rébellion était désormais impossible et qu'il pouvait se passer des hommes qui s'imposaient encore, le roi résolut de se défaire d'un ministère qui le fatiguait par son importance. Louis-Philippe, dont la conversation était pleine de charme, et qui cédait avec une extrême facilité sur les points peu importants, se montrait d'une extrême raideur sur les questions sérieuses. La reine Christine, ayant rencontré de très grandes difficultés dans son gouvernement, et s'étant vue sur le point de succomber sous les coups des guérillas organisés par don Carlos, recourut à la France et implora l'intervention de notre armée. Thiers, dont l'esprit était tout plein des conquêtes de l'Empire et qui n'aurait

Digitized by Google

point été fâché de faire quelque guerre pour relever aux yeux de l'Europe la royauté de Juillet dont il s'était fait le défenseur, penchait pour l'intervention, qu'il regardait comme le premier pas fait dans une nouvelle voie. Il s'attacha à persuader au roi que si Christine tombait devant les armes de don Carlos, l'Espagne deviendrait un foyer de troubles pour la France; que les partisans de Henri V agiraient de là sur tout le midi et parviendraient à y exciter des troubles. Quoique touché de ces motifs, Louis-Philippe l'était bien plus de la difficulté d'une guerre qui réunirait tous les Espagnols contre les Français, et surtout de l'attitude des nations étrangères, qui avaient bien consenti à reconnaître la royauté de Juillet, mais à condition qu'elle se ferait si humble, qu'elle s'effacerait totalement. Le cabinet parlait de se dissoudre. Thiers allait offrir sa démission, lorsque de Broglie rappela que le traité de la quadruple alliance ne permettait aucune intervention que de l'avis des parties contractantes. On s'adressa à Londres au cabinet de Saint-James, à qui Louis-Philippe sut, par voie indirecte, faire accepter la non-intervention. Dès-lors toute cause de division du ministère disparut, du moins momentanément.

L'année 1836 s'ouvrait avec un cabinet compact, avec les partis vaincus. Louis-Philippe, qui avait supporté jusqu'alors assez patiemment la tutelle que lui imposaient ses ministres, se croyant assez fort pour régner et gouverner par lui-même, résolut de diviser tous les hommes qui dirigeaient alors les affaires. Trois hommes surtout marquaient par leur haute capacité, Molé, Thiers et Guizot. Le premier, héritier des bonnes manières de

Digitized by Google

l'ancien régime, montrait plus de courtoisie que les autres à l'égard de la royauté, et se pliait plus facilement aux volontés du roi. C'était le ministre que Louis-Philippe désirait mettre à la tête de son cabinet; mais, pour l'y placer, il fallait absolument désunir Thiers et Guizot, dont l'union rendait tout autre ministère que le leur impossible. Le roi se servit, pour opérer cette désunion tant désirée, de Humann, ministre des finances. En présentant le budget de 1837, Humann parla inopinément du remboursement et de la conversion d'une partie des rentes. De Broglie, président du Conseil, et les autres ministres furent saisis d'une grande inquiétude en entendant cette audacieuse proposition. Thiers se pencha vers de Broglie et lui dit : « Mettez la main dans votre poche, » mon cher duc, vous allez y trouver un événement. » En effet, le mot, à peine jeté dans l'Assemblée, y trouva un écho redoutable; une proposition pour demander la conversion des rentes fut aussitôt déposée par Gouin. Malgré les efforts du ministère, elle fut prise en considération. Le ministère alla aussitôt déposer en corps sa démission au pied du trône.

Comme on présumait que le président de la Chambre allait être appelé au ministère, les amis de Guizot lui destinèrent la présidence de l'Assemblée, sans même en prévenir Thiers. C'était encore une mesure machiavélique de la cour, pour séparer deux hommes dont l'alliance lui faisait peur. Cependant, comme il fallait le concours des amis de Thiers pour réussir, un jour Guizot étant monté dans la voiture de celui-ci, lui dit : « Plu» sieurs de mes amis me destinent la présidence de la » Chambre, et j'espère y arriver. — Moi, je n'y prétends

Digitized by Google

» point, répondit Thiers piqué au vif : toutefois l'aver-
» tissement me vient assez tard pour qu'une semblable
» prétention ait eu le temps de naître en moi. »

Le roi, aussitôt informé du mécontentement de Thiers, travailla à rendre désormais impossible toute alliance sérieuse entre lui et Guizot, et fit insinuer à Thiers qu'il le verrait volontiers à la tête d'un cabinet. On excita l'amour-propre du jeune ministre. Le tiers-parti l'ayant poursuivi de ses sarcasmes, il s'écria avec un geste plein d'emportement : « On me met au défi de faire un cabi-
» net? Eh bien! il est fait. » Et, en effet, le 22 février parut, dans le *Moniteur*, une ordonnance nommant : Thiers, président et ministre des affaires étrangères ; Sauzet, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes; de Montalivet, ministre de l'intérieur; Passy, ministre du commerce et des travaux publics; Pelet (de la Lozère), ministre de l'instruction publique; le maréchal Maison, ministre de la guerrre; l'amiral Duperré, ministre de la marine; et d'Argout, ministre des finances.

Louis-Philippe triomphait alors. Il pouvait regarder le gouvernement personnel comme définitivement fondé. Il n'y avait, en effet, plus aucune force capable de lui résister. Guizot et les doctrinaires isolés étaient impuissants; Thiers allait s'user dans un ministère de quelques jours; Molé seul allait être possible. Tous les partis dynastiques devaient chercher de la force auprès du roi. Mais, en abandonnant la maxime : « Le roi règne et ne
» gouverne pas, » Louis-Philippe allait, par son action, devenir responsable, et c'est à lui, et non plus aux ministres, que devaient remonter toutes les fautes. Après

Digitized by Google

un essai de six ans, l'implantation du gouvernement anglais en France était reconnue impossible. Si, en Angleterre, le roi peut paraître régner sans gouverner, c'est qu'il est à la tête d'une puissante aristocratie qui partage ses pensées et ses intérêts. Il n'en est pas de même en France. Une royauté constitutionnelle sans aristocratie est un édifice sans fondement destiné à périr. Louis-Philippe, obligé de s'appuyer sur la bourgeoisie toujours ennemie de ce qui s'élève, résolut d'agir sur elle par deux grands moyens, la désunion et la corruption.

CHAPITRE IV.

Ministère du 22 février (22 février 1836 — 6 septembre 1836).

§ I. *Affaires intérieures.*

Le cabinet du 22 février, dont Thiers était le président, regardant les questions intérieures comme complétement résolues, espérait porter son attention presque exclusive au dehors. C'est là, en effet, le caractère distinctif de ce ministre, d'avoir voulu apporter un changement considérable dans nos relations extérieures. Avant de faire connaître notre véritable état politique au dehors, il est nécessaire de dire un mot de la situation intérieure et des partis à l'avénement du cabinet de Thiers, les tentatives qu'ils firent pour se montrer.

Digitized by Google

Le règne de la bourgeoisie étant réellement établi, la classe moyenne crut n'avoir plus rien à redouter des deux grandes fractions de la nation qui la côtoyaient. La noblesse, objet d'une éternelle jalousie, vivait retirée dans ses châteaux. Une partie, cependant, s'était ralliée à la royauté de Louis-Philippe et avait contracté, dans son contact avec le roi citoyen, des habitudes bourgeoises qui bientôt se communiquèrent au corps de la noblesse. Plusieurs grandes maisons, persuadées que le règne de la richesse était arrivé, se firent industrielles et mercantiles. Quelques nobles exploitèrent par eux-mêmes leurs propriétés, changèrent leurs parcs en terres arables, leurs parterres en potagers dont les légumes étaient portés au marché. Il y avait là une idée mesquine qui avait un double but : punir d'abord la dernière classe qui s'était détachée de la noblesse pour se lier à la bourgeoisie; ensuite acquérir une plus grande influence territoriale, en unissant de nouveaux biens à de grands domaines, et se mettant ainsi en état de surpasser encore par la fortune la plupart des hommes parvenus. Les nouveaux goûts de la noblesse, la vie retirée qu'elle menait dans les châteaux, sa séparation presque totale de la vie politique, paraissaient au roi un moyen de règne. Il était en effet délivré des grandes vues politiques d'une caste habituée, par les traditions patriotiques, à rechercher et à pratiquer ce qu'il y a de supérieur aux instincts de la bourgeoisie.

Ce que nous nommons le peuple, quoique sous la dépendance de la bourgeoisie dont il suivait les drapeaux, avait cependant déjà quelques maîtres pour lui inspirer le désir de travailler énergiquement à changer sa situa-

Digitized by Google

tion. On lui montrait que la bourgeoisie, en arrivant au gouvernement, avait pesé sur le peuple plus lourdement que la noblesse. Il n'y avait, en effet, qu'un changement de situation. Seulement, au lieu d'être sous la domination d'une puissante aristocratie, on était soumis à l'empire d'une classe plus égoïste et d'un orgueil d'autant plus grand que l'élévation était plus récente. Il n'est personne d'entre nous qui ne se souvienne avec quel froid dédain l'électeur à deux cents francs regardait le citoyen placé au-dessous de lui. Il y avait une jalousie secrète qui ne cherchait que l'occasion de se manifester. Elle tendait bien à se faire jour, prétendant, par des réformes successives, arriver elle-même à se saisir de l'empire. Il y avait quelques esprits impatients qui ne voulaient point attendre la voie toujours longue d'une marche régulière. Il leur semblait que le seul moyen d'arriver promptement à la réalisation de ce qu'ils regardaient comme un progrès, c'était d'établir la république. Le parti républicain ayant été vaincu dans les batailles qu'il avait osé livrer au pouvoir, il résolut de recourir à l'assassinat. Nous avons vu Fieschi faire une machine infernale pour atteindre Louis-Philippe sans pouvoir le frapper. La cour des pairs, chargée de juger ce grand coupable, donna à son procès un retentissement et même une tournure bien capables de produire les plus fâcheux effets sur tous les esprits.

Fieschi, après avoir dissimulé son nom, avait enfin été obligé de confesser son origine et sa naissance. Il se posa devant les pairs comme un homme important, et on eut la sottise de lui laisser prendre une attitude de maître. On avait pour lui la plus profonde attention. Plus

Digitized by Google

d'une fois il s'entendit appeler, par les hommes les plus remarquables de l'époque : *Monsieur* et *mon cher*. Au milieu des débats il interrompait les juges, appréciait les faits. Les lorgnons étaient constamment braqués sur lui. Quand on le voyait faire quelque geste, aussitôt mille voix réclamaient la parole pour lui, et le président l'accordait aussitôt. Il se permettait même les plus grandes impertinences, et on le tolérait. Voulant un jour donner à M. Pasquier une idée de la manière dont il visait, il cria : « Je suppose, Monsieur le président, que vous » soyez un canard. » Tantôt raillant le malheureux Pépin qui semblait engagé dans un commencement d'aveu : « Il ne faut pas se décourager, disait-il, une femme ac- » couche à sept et à neuf mois. Voilà sept mois, Pépin » commence à accoucher. »

En grandissant ainsi l'accusé, on ne voyait pas qu'on faisait perdre au crime ce qu'il a d'odieux, et qu'on semblait pour ainsi dire inviter les coupables à le renouveler.

A côté du principal accusé se trouvaient deux hommes d'un caractère différent. Un vieillard nerveux, nommé Morey, avait secondé activement Fieschi; un négociant, appelé Pépin, avait fourni l'argent pour l'achat de la machine. Le premier, presque silencieux, affectant la gravité romaine, consentit à peine à se défendre, quoique son avocat fît entendre ces paroles :

« Croyez-vous que la tâche de l'avocat soit achevée » quand il a défendu son client? oui, si son client est » acquitté; mais, si on le condamne, il est pour l'avocat » un autre devoir à remplir. Pour moi, si Morey est con- » damné, je ne passerai pas un seul jour de ma vie sans

Digitized by Google

» rechercher le complice véritable de Fieschi. Et vous, » Messieurs, après avoir fait tomber la tête de Morey, ne » craindriez-vous pas que mes recherches ne fussent sui- » vies de succès, et qu'un jour je ne vinsse jeter à votre » audience un nom de coupable... quand Morey serait » mort? »

Malgré les efforts des défenseurs, Fieschi, Pépin et Morey, ses complices, furent condamnés à mort. La foule se réunit autour de l'échafaud, moins pour recevoir une leçon de morale et puiser un enseignement que pour y entendre encore quelques-uns de ces mots vagues qui ne laissent aucune impression sérieuse. Fieschi, toujours important, même en allant au supplice, parlait à son confesseur de choses facétieuses.

Arrivé au pied de l'échafaud, Fieschi prie son confesseur d'en monter les degrés avec lui, afin de ne se séparer de lui que le plus près possible de l'éternité; puis il se pose en orateur, débite quelques mots; enfin se penche vers son confesseur pour lui dire : « Je voudrais bien, » dans cinq minutes d'ici, pouvoir venir vous donner de » mes nouvelles. »

Deux jours après Nina Lasave, maîtresse incestueuse de Fieschi, posait dans un café de la place de la Bourse, afin d'attirer la foule. Beaucoup d'hommes de la haute société s'y rendirent pour voir celle qui avait été unie à la grande réputation du jour. Voilà tout l'effet moral que produisit le procès de Fieschi : quelques émotions, une curiosité plus ou moins satisfaite, un spectacle qui nourrit un moment la froide oisiveté de la multitude; c'est tout. Pas une idée morale, pas une leçon de vertu, pas une pensée d'éviter la voie du crime qui mène à de si redoutables abîmes.

Digitized by Google

Le procès de Fieschi, loin de détourner du régicide, devait mettre bientôt le poignard à la main de quelque nouveau monstre. Dans nos provinces les plus reculées du midi vivait un simple ouvrier, pouvant à peine suffire par son travail à son existence. Il quitte tout à coup Perpignan et s'achemine vers Paris pour y trouver l'occasion d'assassiner le roi. Pour commettre son assassinat il lui fallait des armes, et il n'avait pas d'argent pour s'en procurer. Après avoir vainement frappé à la porte des républicains les plus ardents, il se fait commis-voyageur pour le compte d'un armurier, conserve un poignard et un fusil-canne, qu'il dit avoir perdus, et se présente, le 25 juin, au guichet des Tuileries, près du Pont-Royal. Le roi, qui sortait dans ce moment, s'avance à la portière pour saluer la garde qui portait les armes, aperçoit un fusil qui se dirigeait sur lui; il se retire aussitôt en arrière et échappe ainsi au coup qui part à l'instant. Louis Alibaud, auteur de cet attentat, fut aussitôt arrêté. Comme on rejetait ce crime sur sa misère, un colonel s'écria : « Monstre! je t'aurais donné du pain si tu m'en » avais demandé. » Son œil brilla d'un éclat terrible, et il répondit : « Du pain! je ne le mendie pas, je le gagne; » et celui qui m'empêche d'en gagner, je le tue. »

Cette réponse dévoilait l'homme tout entier. Aussi le parti républicain, qui avait insulté à Fieschi, persuadé qu'Alibaud était un personnage d'une trempe extraordinaire, s'appliqua à le relever et à le mettre à côté des plus grands héros de l'antiquité.

Alibaud répondit à toutes les questions avec une grande fermeté, et mit un soin particulier à n'inculper aucune personne. Il ne montra de sensibilité qu'à l'égard de sa famille. M. Pasquier l'ayant vu pleurer lui dit :

Digitized by Google

« L'affliction que vous témoignez paraîtrait provenir » d'un bon sentiment. Qui est-ce qui vous cause cette » émotion si vive?

» Alibaud. — La nature.

» M. Pasquier. — N'est-ce pas aussi la pensée du mal » que vous faites à vos parents et du chagrin que doit leur » causer votre action?

» Alibaud. — C'est vrai.

» M. Pasquier. — Eh bien, ce sentiment ne devrait-il » pas vous conduire à atténuer, par la sincérité de vos » aveux, l'horreur que votre crime inspire?

» Alibaud. — C'est le roi qui est l'auteur de mon » crime, c'est lui qui a fait de moi un assassin, c'est lui » qui fait le malheur de mon père. »

C'est toujours la nature et la nature sauvage; mais il n'y a là aucune grande pensée. C'est la foi à je ne sais quel fétichisme républicain. Le procureur-général Martin (du Nord), chargé de faire le réquisitoire, s'appliqua à rechercher les causes du mal. « Les institutions hu- » maines n'ont d'influence que sur l'avenir, et il ne leur » est pas toujours donné de rétroagir sur le passé. Il » pouvait donc se rencontrer une de ces organisations à » part qui, par une sorte d'anomalie, réunît en elle toutes » les conditions nécessaires pour un crime dont la cause » n'existe plus aujourd'hui; des idées démagogiques avec » des inclinations basses et perverses, la misère et le » désœuvrement, la cupidité et la paresse, l'ignorance et » la vanité, le désir immodéré de parvenir avec l'inha- » bileté à tout. »

Ce n'était là qu'effleurer la question. Le procureur-général n'assignait pas la véritable cause des crimes qui épouvantaient la société. Elle existait dans l'absence de

Digitized by Google

religion et de morale, qu'on s'appliquait à détruire par un froid matérialisme.

Pour se justifier, le parti républicain voulut faire une enquête sur la vie et les mœurs de son Brutus. Il cita de sa part plusieurs traits d'humanité : un enfant sauvé par lui de la mort, une jeune personne également sauvée par lui ; on parlait de l'aménité de son caractère et de la douceur de son tempérament, de sa courageuse probité. Martin (du Nord) répondait à ces éloges par ces mots : « Consultez tous les documents de l'instruction, demandez-» vous quel est Alibaud. Vous le verrez dominé par les » inclinations les plus vicieuses, plongé dans la misère » par la paresse et la vanité, maudire une existence qui » n'était pour lui qu'un fardeau et une honte. »

Alibaud, affectant toujours une liberté républicaine, refusait toute demande de clémence, qu'il savait devoir être sans effet.

« Je n'ai pas eu l'idée de défendre ma tête ; mon in-» tention était de vous l'apporter loyalement, croyant » que vous l'auriez prise de même. Un conspirateur » réussit ou meurt. Moi réussissant ou non, la mort était » mon partage. »

Puis, arrivant à l'attentat du 25 juin, il le caractérise avec une cynisme épouvantable. « J'avais, dit-il, à l'é-» gard de Philippe Ier, le droit dont usa Brutus contre » César. » Des rumeurs violentes l'interrompirent. Il continua : « Le régicide est le droit de l'homme qui ne » peut obtenir justice que par ses mains. »

La presse républicaine rappela ces paroles avec orgueil et fit de longs articles pour les justifier. Le journal qui parla avec le plus de véhémence fut le *National*.

Digitized by Google

Armand Carrel se mit à faire l'inventaire de tous les régicides, et les jeta à la face du monde comme une justification de tous les attentats du jour. « Il y a eu depuis » cinquante ans bien des rois, bien des princes assas- » sinés. Comptons, et nous verrons par quelles idées ont » été aiguisés les poignards ou chargées les armes régi- » cides. Gustave III, roi de Suède, a été assassiné par » l'aristocratie suédoise; Paul Ier a été égorgé comme un » bœuf à l'abattoir, par sa propre famille, parce qu'il » avait traité avec le premier consul et menaçait de s'u- » nir à lui pour défendre la liberté des mers contre l'a- » ristocratie britannique; sultan Sélim a été mis en piè- » ces par ses soldats à la voix des émissaires de l'An- » gleterre et de la Russie, parce qu'il était l'ami de la » France; Murat, l'admirable Murat, reconnu roi par » l'Europe entière, a été fusillé comme le dernier des » voleurs de grand chemin par la misérable dynastie qui » règne à Naples; Napoléon, souverain de la France » aussi légitimement que tous ceux qui ont occupé de- » puis lui les Tuileries, Napoléon, sacré par un pape, et » porté au trône par les suffrages de six millions de » Français, est mort à Sainte-Hélène victime de l'assas- » sinat le plus longuement et le plus horriblement con- » sommé qu'ait jamais subi une créature vivante dans » les temps anciens et modernes, et toutes les têtes cou- » ronnées du monde ont été complices de ce régicide. »

Alibaud, digne héros d'un parti qui portait jusqu'à ce point le cynisme des crimes les plus horribles, cria d'une voix forte, au moment de mourir : « Je meurs pour la » liberté ! »

C'était au milieu de cette espèce de délire que Louis-

Digitized by Google

Philippe s'avançait, espérant établir à jamais sa dynastie, parce qu'il faisait tomber quelques têtes républicaines. Il ne voyait pas qu'en dehors de tout principe, qu'en semant la corruption, il ne pourrait rien fonder de stable. Cependant un nouveau venu menaçait la société et allait porter la plus honteuse dégradation jusque dans les dernières communes. Emile de Girardin, l'un des partisans du règne de Louis-Philippe, avait conçu une réforme complète de la situation financière de toute la presse. Afin de la mettre à si bas prix qu'elle pût arriver jusqu'à la dernière chaumière, il voulut qu'elle devînt l'instrument ou plutôt l'aliment des deux passions qui dévorent le plus le cœur de l'homme, la cupidité et la satisfaction des inclinations mauvaises du cœur. Le journal, sous sa main, devint le repaire des annonces les plus fantasmagoriques, des espérances de fortune les plus grossièrement tissues; il devint aussi un roman vivant et perpétuel où il n'y avait plus rien de sacré, ni religion, ni morale, ni société. La presse républicaine, plus ennemie de l'inventeur du nouveau système de la presse que du système en lui-même, l'attaqua avec violence, et il résulta de cette attaque une perte immense pour le parti républicain.

Armand Carrel, que tous les partis honoraient à cause de la force de son caractère et de l'éclat de sa plume, était l'âme du parti républicain. Il le dirigeait, le façonnait, l'arrêtait lorsque, par son ardeur inconsidérée, il s'exposait à périr, le poussait quand son ardeur faiblissait. Il attaqua Emile de Girardin, qui répondit par une provocation en duel. Armand Carrel fut frappé à mort. Les républicains recueillirent ses paroles comme des ora-

Digitized by Google

cles, s'entretinrent avec lui pendant les dernières heures de son existence, comme Platon s'était entretenu avec Socrate. Ils rapportèrent tous les mots qui sortirent de sa bouche; ils prétendirent que son délire avait été sublime; que des phrases incohérentes échappées de ses lèvres mourantes on aurait pu former un ouvrage immortel. *France, ami, république*, furent les derniers mots qu'il fit entendre avant d'expirer. De l'immortalité de l'âme, des peines éternelles de la vie future, du bonheur d'être uni à Dieu pour toujours, pas un mot. Un froid matérialisme, et rien que le matérialisme! La cour triompha. Elle crut qu'enfin le dernier des républicains était mort. L'insensée, par son système elle devait faire naître un monstre qui chercherait à se cacher sous le manteau de la république. Le socialisme naissait et poussait sur le sol des racines qui devaient en absorber toute la substance et ne laisser plus rien debout, s'il lui eût été donné de triompher longtemps.

La grande préoccupation du ministère dont Thiers était la personnification, était moins le soin des affaires intérieures que les rapports de la France au dehors. Il cédait ici à un faux point d'honneur, à cet amour de gloire mal entendu, qui met tout en vains dehors, sans s'inquiéter de ce qu'il peut y avoir au dedans. La véritable gloire d'un gouvernement est, à nos yeux, de rendre le peuple qu'il est chargé de gouverner, grand par ses vertus religieuses et civiles, heureux par le développement progressif de toutes ses qualités intellectuelles, morales, artistiques, économiques. Cependant la plupart des gouvernements préfèrent la gloire extérieure, parce qu'elle a quelque chose de plus éclatant.

Digitized by Google

§ II. *Affaires extérieures. — Cracovie. — Suisse. — Espagne.*

Lorsque Thiers arriva aux affaires, il se persuada que le besoin le plus pressant était de donner à la France, au dehors, la place qu'elle aurait dû toujours occuper. Un gouvernement plus réfléchi, tout en portant son attention au dehors, n'eût pas manqué de s'appliquer à inspirer à la nation un sentiment plus profond de ses devoirs, de sa religion, de ses véritables intérêts. Thiers voulait avoir la gloire d'inaugurer au dehors une politique nouvelle, espérant rendre à la France sa prépondérance sur le monde. Le premier pivot sur lequel le gouvernement de Juillet s'était appuyé au dehors, avait été l'alliance anglaise. L'arrivée des whigs aux affaires avait persuadé au roi des Français que désormais les deux gouvernements n'auraient plus qu'une ligne de conduite, qu'ils marcheraient toujours dans les mêmes voies. Lord Palmerston était à peine devenu ministre, que Talleyrand découvrit que, sous le manteau de libéralisme, cet homme cachait un égoïsme national poussé au dernier degré; que pour lui tous les moyens étaient légitimes, pourvu qu'ils pussent servir la grandeur et le mercantilisme de l'Angleterre. Il en résulta un très grand refroidissement entre l'ambassadeur français et le ministre des relations extérieures de l'Angleterre. Talleyrand fit tous ses efforts pour déterminer le gouvernement français à chercher sur le continent un point d'appui. Cet avis arrivait dans un moment où tout engageait Louis-Philippe à s'attacher à l'Autriche. Le prince de Metternich, qui dirigeait alors le ministère des affaires extérieures à Vienne, regardant le roi des Français

Digitized by Google

comme l'un des plus fermes appuis de cette politique de compression dont il était l'un des représentants les mieux élevés, ne cessait de lui faire des compliments sur l'habileté avec laquelle il réprimait tous les mouvements révolutionnaires; et il ne s'apercevait pas que, dans cette Allemagne froide et calme en apparence, il y avait un travail souterrain, un feu caché, actif, profond, qui rejetait ses laves au dehors par des cratères qui s'ouvraient en France. Louis-Philippe, encensé par l'homme regardé comme le premier politique de l'Europe, s'attacha à lui, répondit à toutes ses avances, et accepta toutes les mesures de sa politique à l'égard des restes de l'antique Pologne.

La France avait toujours conservé un culte pour la Pologne, et avait mis ce peuple au nombre de ceux dont la nationalité lui tenait le plus à cœur. Chaque année la Chambre des députés votait, dans son adresse, une de ces banalités qui exciteraient le rire si elles ne concernaient des choses très sérieuses; toutes les années la Chambre demandait le rétablissement de la nationalité polonaise. Au commencement de l'année 1836, elle venait de mettre dans son adresse : « Cette heureuse har-
» monie nous donne l'espoir que, d'accord avec la Grande-
» Bretagne et les puissances dont les intérêts sont liés
» aux nôtres, vous pourrez, Sire, rétablir l'équilibre eu-
» ropéen, si nécessaire au maintien de la paix, et que le
» premier gage en sera la conservation de l'antique na-
» tionalité polonaise, consacrée par les traités. »

Cependant les derniers vestiges de la nationalité polonaise tombaient, et ni roi, ni Chambre, ni ministres ne faisaient le moindre effort pour la sauver. On est saisi de pitié pour un grand peuple capable de compromettre

Digitized by Google

ainsi sa parole sans faire aucun acte pour lui garder cette force d'honneur qui contraint à la respecter.

Cracovie restait encore debout, comme une protestation vivante de l'iniquité des peuples qui avaient détruit la nationalité polonaise et s'étaient partagé son territoire. Cracovie, sentant toute l'énergie du sang polonais couler dans ses veines, avait reçu dans son sein un grand nombre de réfugiés politiques, qui, de là, essayaient de réveiller le patriotisme de la vieille Pologne abattue par le malheur. La Russie, la Prusse et l'Autriche accoururent en armes et sillonnèrent en tous les sens la ville et le territoire de Cracovie, pour en expulser tous les réfugiés politiques. Lorsque ces infortunés eurent été traqués comme des bêtes fauves, qu'ils se furent tous échappés, ou qu'ils eurent été saisis et punis, les puissances occupèrent la ville, et, pour satisfaire la France, diminuèrent l'effectif de leurs troupes.

Cracovie avait été occupé le 17 février; Thiers arrivait aux affaires le 22. Il accepta les *faits accomplis*, grands mots employés alors fréquemment en politique, pour consacrer en droit ce que l'iniquité avait consommé en fait. La France et l'Angleterre retentirent cependant des protestations les plus violentes; la presse et la tribune crièrent à la violation du droit des gens, et rappelèrent les traités de 1815, dont on ne parlait guère que pour les attaquer et pour s'en servir quand on croyait avoir intérêt à le faire. Les gouvernements se turent ou adressèrent, pour la forme, des notes diplomatiques destinées à aller dormir dans les cartons ministériels.

Lord Palmerston, désirant une revanche, proposa une intervention en Espagne, où le parti carliste faisait

Digitized by Google

des progrès assez grands pour craindre la chute d'Isabelle II. Louis-Philippe et son ministre auraient certainement intervenu, s'il n'eût pas été nécessaire de ménager l'Europe; ils repoussèrent la demande et s'attirèrent ainsi les plus grands éloges de la part des chancelleries étrangères. Telle fut même la confiance que sa conduite inspira aux peuples étrangers, que Louis-Philippe crut pouvoir espérer la main d'une princesse d'Autriche pour son fils, le duc d'Orléans.

Ce prince et son frère, le duc de Nemours, s'acheminèrent vers l'Allemagne, espérant y trouver une épouse digne du fils du roi des Français; partout il y eut des fêtes brillantes, partout on reçut avec honneur ces hauts et puissants seigneurs; mais lorsqu'à Vienne le duc d'Orléans se hasarda de demander la main de la princesse fille de l'archiduc Charles, il reçut un refus poli, mais complet. La noblesse autrichienne se serait crue déshonorée, si elle avait vu une de ses princesses occuper les premières marches d'un trône où s'était assise Marie-Antoinette, et qu'occupait un roi bourgeois. On murmurait qu'il serait dangereux d'exposer une princesse dans un pays où le roi du peuple ne pouvait passer une année sans que plusieurs attentats fussent formés contre ses jours. Et l'échafaud sanglant sur lequel Marie-Antoinette était montée, ne se dressait-il pas dans toutes les imaginations autrichiennes? On pouvait répondre, il est vrai, que Marie-Louise l'avait bien occupé immédiatement après cette reine infortunée, mais on pouvait dire aussi que Napoléon, par sa gloire et la fermeté de son gouvernement, avait effacé une tache de sang qui n'avait pas tardé à reparaître.

Digitized by Google

Ce refus, cependant, ne détruisit pas encore les rapports que Louis-Philippe avait essayé de nouer avec les puissances européennes. Les gouvernements étrangers voulaient encore se servir de lui pour purger la Suisse des réfugiés de tous les Etats qui étaient venus s'y rassembler. Le pays montagneux de la Suisse, formant une citadelle redoutable et presque inaccessible, occupe, par sa position centrale, un lieu propre, sous tous les rapports, à servir de repaire aux révolutionnaires de l'Europe. De la Suisse, ils peuvent se ruer sur la France, sur l'Allemagne et sur l'Italie. C'est en Suisse que s'était constitué le foyer révolutionnaire central; c'est là que siégeait la *jeune Italie*, qui, par une sorte de fédéralisme, ayant l'illuminisme pour base, prétendait régénérer le monde. La *haute vente* universelle, siégeant à Paris, n'avait pas les mêmes vues; elle voulait, par une centralisation fortement constituée, appeler tous les peuples de l'Europe à ne former qu'un seul peuple. La suprématie que la *vente universelle* de Paris voulait exercer sur les autres *ventes*, nuisit à l'unité de leurs efforts. L'agitation produite en Suisse par les plus audacieux révolutionnaires, y amena bientôt un grand danger pour toutes les puissances de l'Europe. Montebello, notre ambassadeur, remit au président de la Diète helvétique une note qui, après avoir relaté tout le danger auquel l'Europe était exposée par les menées révolutionnaires des réfugiés suisses, se terminait ainsi : « Le Directoire com-
» prendra sans doute que, si les gages que l'Europe at-
» tend de lui devaient se borner à des déclarations, sans
» qu'aucun moyen de coërcition vînt les appuyer au be-
» soin, les puissances intéressées à ce qu'il n'en soit pas

Digitized by Google

» ainsi, seraient pleinement en droit de ne plus compter » que sur elles-mêmes pour faire justice des réfugiés qui » conspirent en Suisse contre leur tranquillité, et pour » mettre un terme à la tolérance dont ces incorrigibles » ennemis du repos des gouvernements continueraient à » être l'objet. »

Lorsque cette note fut rendue publique en Suisse, elle y produisit la plus profonde agitation. Le peuple de plusieurs cantons se souleva et invita la Diète à prendre des mesures énergiques pour repousser ce qu'on regardait comme une violation de l'indépendance nationale. La Diète, plus réfléchie, comprit qu'elle ne pouvait, sans un extrême péril, repousser les demandes qui lui étaient adressées. Elle résolut d'accepter un *conclusum* d'après lequel une police centrale devait être établie; l'obligation d'expulser les réfugiés qui, par des faits constatés, auraient compromis les rapports internationaux de la Suisse, serait imposée aux Cantons; le Directoire veillerait à l'exécution et adresserait aux Cantons les invitations convenables; en cas de conflit entre lui et un canton, ce serait lui qui déciderait avec un conseil de représentants fédéraux; et si le canton n'obtempérait pas, la Diète pourvoirait à l'exécution, aux frais du canton en défaut. Si bien que, en violation du pacte fédéral, la souveraineté cantonale était complétement sacrifiée à un pouvoir central, placé lui-même sous l'empire de la diplomatie.

L'adoption de ce *conclusum* donnait une satisfaction suffisante aux grandes puissances. Il intervint bientôt une grave difficulté entre l'ambassadeur français et la Diète suisse, à cause d'un nommé Conseil. Nous avons

Digitized by Google

sur cette matière un rapport assez long que nous devons reproduire, parce qu'il pourra donner une idée des manœuvres employées à cette époque par le gouvernement français :

« Conseil déclare que, depuis les premiers jours de juin dernier, il est entré au service de la police de Paris. Immédiatement après la tentative d'assassinat d'Alibaud, il fut mandé dans un bureau du ministère de l'intérieur, faubourg Saint-Antoine. Un secrétaire, nommé Jacobin, lui dit qu'il devait partir pour la Suisse, où l'on faisait arrêter les réfugiés politiques pour les transporter en Angleterre à travers la France. Il lui dit que l'on écrirait à l'ambassade française à Berne, en le désignant comme complice des attentats de Fieschi et d'Alibaud, afin de le faire arrêter et transporter hors du territoire ; que, par ce moyen, il entrerait en relation avec les Allemands, les Français et autres qui seraient expulsés ; qu'il devait chercher à gagner leur amitié et leur confiance, afin de savoir s'ils préméditaient quelque attentat contre la famille royale de France ; qu'au besoin il devait faire en sorte d'être arrêté et conduit en Angleterre pour continuer sa mission, et qu'on attendait qu'il fît exactement un rapport sur tout ce qu'il pourrait apprendre. On lui remit l'adresse de M. le sous-secrétaire du ministre de l'intérieur. Là-dessus, il lui fut donné un passeport sous le nom de Napoléon Chéli, et une somme de quatre cent cinquante francs (comme agent de la police, il tirait un salaire fixe de trois cents francs par mois ; en cas de déplacement, cent cinquante francs de plus) ; on lui donna en même temps pour direction, qu'aussitôt arrivé à Berne, il se rendrait à la police où il déclinerait son

Digitized by Google

véritable nom, Auguste Conseil, en ajoutant que, par un enchaînement de circonstances malheureuses, il s'était trouvé dans les procès de Fieschi et d'Alibaud; qu'à la suite du dernier, il avait dû quitter Paris pour éviter la prison, qu'il venait en Suisse chercher un asile; qu'il sollicitait, par cette raison, un permis de séjour; qu'au surplus ses moyens d'existence étaient assurés par sa famille, de manière à ne le faire tomber à la charge de personne.

» Le 4 juillet, Conseil retint une place dans la diligence de Paris à Berne, pour le lendemain, jour où il partit effectivement. Le 8, il était à Besançon; le 9, à Neufchâtel; le 10, il arriva à Berne, où il séjourna jusqu'au 15 août. Il se logea d'abord à l'abbaye des Gentilshommes, ensuite à la Croix-Fédérale; il s'inscrivit dans le contrôle des étrangers sous le nom de Napoléon Chéli.

» Le jour de son arrivée, le 10, Conseil se rendit à midi sur la plate-forme; c'était un dimanche, on y faisait de la musique; il y avait foule. Là, il lia conversation avec les italiens Broschi et Primavesi, qu'il entendit parler sa langue; il leur fit aussitôt entendre qu'il était impliqué dans les procès de Fieschi et d'Alibaud, ce qui, d'après leurs déclarations, excita leur surprise, attendu qu'ils voyaient cet homme pour la première fois. Conformément aux instructions qui lui avaient été données à Paris, Conseil se rendit au bureau de la police de la ville.

» Le permis de séjour lui fut refusé, et Conseil reçut ordre de quitter Berne.

» Il n'en continua pas moins à habiter, jusqu'au 22

Digitized by Google

juillet, cette capitale, sous prétexte qu'il y attendait des fonds demandés à ses parents. Pendant son séjour à Berne, il fréquentait souvent la taverne des Juifs, située dans la rue d'Aarberg, observait, à ce qu'il dit, les réfugiés, selon l'ordre qu'il en avait reçu ; avait de fréquentes entrevues avec le comte romain Bertola et le vénitien Marcata, qu'il voulait, d'après la déclaration de ces deux derniers, engager à entrer dans la Société des Familles, nouvellement organisée à Paris, et calquée sur celle des Droits de l'homme, Société à laquelle il cherchait à procurer, à Berne, des affiliés dont la majeure partie serait composée d'étudiants. C'est ainsi qu'il franchissait la limite qui sépare la carrière de l'espion de celle de l'agent provocateur, habitude assez ordinaire aux individus une fois engagés dans les liens de la dépravation. »

Au milieu de cette difficile affaire, la France se trouvait jetée dans un embarras bien plus grand par l'état de l'Espagne. Depuis que la reine Christine avait pris le timon des affaires, elle s'était vue obligée de flatter les plus basses passions du peuple et de recourir aux hommes les plus révolutionnaires pour leur confier le gouvernement. Mendizabal, ennemi de tout principe religieux, cherchait à développer parmi la noble nation espagnole tous les plus mauvais instincts. Il arrêta un jour, sans prévenir personne, la suppression de tous les couvents en Espagne, et se rendit auprès de la régente : « Madame, des courriers sont disposés sur toutes les » routes. Ils partent dans une heure, si la régente daigne » adhérer à la mesure que je propose ; si elle la repousse » je lui remets aussitôt mon portefeuille. » Christine accepta la mesure proposée, et on vit alors commencer

Digitized by Google

une série d'actes révolutionnaires qui épouvantèrent l'Europe. Mendizabal voulut même marier la jeune reine d'Espagne avec le duc de Leuchtemberg ; son secret ne fut pas assez bien gardé. Informé de ses desseins, le gouvernement français travailla à la chute du ministre espagnol. Cependant la guerre civile prenait des proportions effrayantes, des actes de barbarie ensanglantaient le sol espagnol et portaient l'horreur dans toutes les âmes honnêtes. C'est au milieu de ces crimes que tomba Mendizabal et qu'il fut remplacé par Isturitz, dont les sentiments convenaient mieux à un gouvernement tel que celui de France, qui voulait une espèce d'ordre. Thiers, qui s'était pendant quelque temps tenu éloigné de l'Angleterre, commença à se rapprocher de lord Palmerston et conséquemment revint à l'idée d'une intervention en Espagne, intervention qu'il avait repoussée quelques mois auparavant. Il augmenta la légion étrangère; mais bientôt ces secours indirects parurent insuffisants, car les colonnes carlistes, perçant le cercle de baïonnettes dans lequel on les enfermait, s'avançaient à une faible distance de Madrid. Pour sauver la cause de Christine, sur le point de périr si elle n'était secourue par une puissante intervention, Thiers posa la question au cabinet et demanda qu'elle fût résolue dans son sens.

Le roi, méditant la conséquence d'une intervention en Espagne, voyant déjà tous les partis autrefois divisés se réunir contre lui, réfléchissant enfin sur les désastres de Napoléon, repoussa toute intervention directe. En vain le ministère et une partie de la famille royale le conjurèrent de céder sur un point de politique étrangère propre à relever la France dans l'opinion et à sauver

Digitized by Google

la nièce de la reine des Français, il demeura ferme. Le roi, tenant cependant à Thiers, chercha à le conserver et lui envoya Talleyrand pour vaincre son obstination. Etonné de voir cet interlocuteur soutenir la cause de la non-intervention, Thiers ne put s'empêcher de s'écrier : « Quoi ! c'est vous, signataire du traité de la quadruple » alliance, qui m'engagez à en fouler aux pieds les clauses ! » C'est vous, premier ambassadeur de la révolution de » Juillet à Londres, qui cherchez à m'éloigner de l'An- » gleterre pour me rapprocher du continent ! »

Pendant qu'il négociait avec Thiers pour le conserver à sa politique, le roi travaillait secrètement à la formation d'un nouveau cabinet. Molé lui semblait l'élément principal d'une combinaison nouvelle, mais Molé ne pouvant se présenter au Parlement sans un parti constitué, avait besoin d'un appui, Louis-Philippe jeta alors les yeux sur Guizot qui, après s'être déclaré inséparable du duc de Broglie, l'abandonna et consentit à entrer dans le cabinet du 6 septembre ainsi composé : la présidence du Conseil et les affaires étrangères à Molé, la justice et les cultes à Persil, l'intérieur à Gasparin, la marine à Rosamel, les finances à Duchâtel, l'instruction publique à Guizot. Quelques jours après, le lieutenant-général Bernard ayant été nommé ministre de la guerre, et Martin (du Nord) ministre du commerce et des travaux publics, le ministère se trouva complet. On fut généralement surpris de n'y point voir figurer Montalivet. Il était en effet singulier que ce personnage n'eût retiré aucun bénéfice de ses dissidences avec Thiers et d'une rupture dont le roi avait été si touché ! Mais Montalivet tenait fortement au portefeuille de l'intérieur, portefeuille trop important

Digitized by Google

pour n'être pas convoité par un homme tel que Guizot. Montalivet fut sacrifié.

CHAPITRE V.

Ministère Molé (6 septembre 1836, — mars 1840).

§ I. *Conspiration de Strasbourg. — Louis-Napoléon.*

Le ministère Molé se personnifiait spécialement dans deux hommes, dans le président du Conseil, esprit éclairé et doué d'une grande habileté gouvernementale, et dans Guizot, l'un des ministres les plus fermes de l'école doctrinaire. Le caractère différent de ces deux hommes ne pouvait laisser longtemps le nouveau cabinet sans de graves démêlés intérieurs. Les affaires de la Suisse durent tout d'abord attirer l'attention des nouveaux ministres et exciter leur sollicitude.

L'arrestation de Conseil, les aveux qui lui avaient été arrachés, avaient vivement ému les Cantons. Dans un rapport adressé à la Diète, on lisait ces paroles remarquables pleines d'allusions offensantes pour plus d'un haut personnage français : « Qu'on pense ce que l'on » voudra de l'emploi des espions par les gouvernements » et les ambassades ; qu'on admette comme vrai ou faux » que la limite entre ce qui est permis et ce qui ne l'est » pas ne se trace pas pour la diplomatie et la police se-

Digitized by Google

» lon les idées ordinaires des hommes sur l'honneur et » la probité, nous ne pourrons néanmoins jamais nous » persuader que des actes dont il est ici question, que la » fraude et le faux qui, dans tous les pays du monde, » sont qualifiés crimes et tombent dans le domaine du » mépris public, soient, lorsqu'ils émanent de la diplo- » matie, qui a la haute mission de rapprocher et de réu- » nir les peuples, des actes ordinaires et de tous les jours. » L'honneur de la Confédération ne lui permet pas de » supporter en silence une pareille conduite. Et tout ceci » s'est passé en Suisse, au nom de la France et de son » roi ! et ces faits ont donné lieu à une information judi- » ciaire ! L'honneur de la France et celui de son roi sont » également compromis. Mais la France et son roi ne » fabriquent point de nouveaux passeports ; la France » et son roi ne commettent point de crimes, et ils n'ont » chargé personne d'en commettre en leur nom ; et qui- » conque ne craindrait pas d'en commettre en leur nom » aurait cessé d'agir comme leur représentant. Il faut » qu'ils connaissent la vérité, qu'il plaise à la haute Diète »de charger le vorort d'informer par le canal du chargé » d'affaires suisse à Paris, ou par toute autre voie sûre, le » roi des Français ainsi que son gouvernement, du véri- » table état de l'affaire, et de joindre à cette communica- » tion copie certifiée des pièces. »

Molé, peu informé encore du véritable état de nos relations avec la Suisse, et bien persuadé que le rapport rédigé contre Conseil, malgré les preuves dont il était appuyé, était mensonger, résolut d'adresser à la Diète une note très énergique où, après avoir blâmé sévèrement le système intérieur de la Suisse, il déclara que

Digitized by Google

si les Cantons ne prenaient les mesures désirables pour la sécurité des Etats voisins, la France serait obligée de recourir à la force. « La France croit fermement que la » Suisse ne tardera pas à retrouver dans ses souvenirs, » dans ses intérêts bien compris, dans ses intérêts véri- » tables, des inspirations qui la préserveront des périls » auxquels l'expose une poignée de conspirateurs étran- » gers. Si par malheur il en devait être autrement, forte » de la justice de sa cause, elle n'écoutera plus que sa » dignité offensée, et jugera seule alors des mesures » qu'elle doit prendre pour obtenir une juste satisfac- » tion. Enfin elle saura, et sans compromettre la paix » du monde, montrer qu'elle ne laisserait jamais un ou- » trage impuni. »

A la lecture de cette note, la Suisse fut livrée à la plus vive agitation. Tous les partis s'émurent, les journaux retracèrent ce que les plus hauts personnages français devaient à la Suisse. « On remarque, disait le *Fédéral*, » que parmi les membres de la haute administration » française se trouvent actuellement trois ministres éle- » vés en Suisse ou par les Suisses, MM. Guizot, Gaspa- » rin et Duchâtel; un fonctionnaire issu d'une famille » suisse, M. Delessert, et M. Molé, le président du Con- » seil, qui, lors de l'émigration, vint en Suisse réclamer » un asile et l'obtint; sans parler de S. M. Louis-Phi- » lippe I^er^, qui plus d'une fois s'est montrée glorieuse de » l'hospitalité que le duc de Chartres avait trouvée en » Suisse. »

Malgré l'agitation toujours croissante, la Suisse devait céder devant la crainte des baïonnettes françaises et accepter l'ultimatum du ministre de France. La Diète vota des

Digitized by Google

excuses pour tout ce qui s'était passé ; les pièces concernant Conseil furent remises; les journaux qui avaient parlé légèrement de Louis-Philippe furent poursuivis par les autorités cantonales ; la France se déclara satisfaite, le différend survenu entre les deux peuples fut dès-lors apaisé et la bonne harmonie entre les deux Etats rétablie.

Cependant il s'ourdissait en Suisse une trame qui faillit renverser le gouvernement français. La reine Hortense, épouse de Louis Bonaparte, ancien roi de Hollande, avait eu deux fils. L'aîné avait péri dans les troubles d'Italie; le second, se regardant comme l'héritier des droits de son oncle l'empereur Napoléon Ier, résolut de les revendiquer. Ce prince joue de notre temps un rôle assez grand pour que nous essayions de le faire connaître.

Nourri des souvenirs des grandes actions de son oncle, persuadé qu'il était appelé à les continuer, il regardait tous les instants passés dans l'oisiveté comme des heures ravies à sa gloire. Tous ceux qui l'approchaient ne lui parlaient que du désir de la France de voir sur le trône un membre de la famille impériale. Il résolut de tenter l'entreprise. Strasbourg, ville pleine encore des souvenirs de l'Empire, étant rapprochée de la Suisse, lui parut un lieu très favorable pour sa tentative. Il y avait dans la ville une garnison assez nombreuse, commandée par des officiers de l'Empire. Le peuple alsacien, rempli de sentiments démocratiques, devait facilement se soulever à un appel qui serait fait à la nation entière, que l'on voulait convier à décider de ses destinées futures. C'était sur ces deux bases que Louis-Napoléon fondait ses espé-

Digitized by Google

rances. Il ne doutait pas que s'il arrivait en vainqueur à Paris, il pourrait aisément faire consacrer ses prétentions par un peuple encore enivré de la gloire de nos triomphes passés.

Le prince se mit en rapport avec plusieurs officiers de la garnison de Strasbourg. Il gagna à sa cause le colonel Vaudrey, du 4e régiment d'artillerie, et pratiqua des intelligences dans la plupart des autres corps. Le prince arriva à Strasbourg le 28 octobre 1836 et réunit ses partisans sans que l'autorité prît des mesures pour empêcher l'entreprise. On prétend que le gouvernement, instruit de la tentative du prince et de son esprit aventureux, avait voulu le déconsidérer par un échec et lui ôter toute espérance d'une nouvelle entreprise. A son arrivée à Strasbourg, le prince ne trouva que découragement parmi ses partisans qui, la plupart, le détournèrent de son projet. Il y persista, et l'exécution en fut remise au 30 à cinq heures du matin. On rédigea des proclamations et on les fit imprimer. Le 30 octobre, à cinq heures du matin, le colonel Vaudrey fait sonner de la trompette, les soldats prennent les armes et environnent leur colonel qui leur dit : « Soldats, une grande révolution commence en ce » moment ! Le neveu de l'empereur est devant vous. Il » vient se mettre à votre tête. Il arrive sur le sol français » pour rendre à la France sa gloire et sa liberté. »

Un instant après parut Louis-Napoléon, qui fut reçu aux cris de *vive l'empereur !* Il fit faire silence, et dit à son tour : « C'est dans votre régiment que l'empereur » Napoléon, mon oncle, a fait ses premières armes; avec » vous il s'est illustré au siége de Toulon, et c'est votre » brave régiment qui, au retour de l'île d'Elbe, lui ou-

Digitized by Google

» vrit les portes de Grenoble. Soldats, de nouvelles des-
» tinées vous sont réservées. » Et, prenant l'aigle que portait un officier : « Voici le symbole de la gloire fran-
» çaise, qui doit devenir aussi désormais l'emblème de
» la liberté. »

Accueilli aux cris de *vive l'empereur!* mille fois répétés, il se mit aussitôt en marche pour prendre possession de la ville. Ce n'était pas sans étonnement que les habitants, à peine éveillés, voyaient parcourir les rues par une troupe de soldats ayant l'aigle impériale en tête. L'hôtel de la préfecture et celui du commandant-général des troupes furent en un instant enlevés. Les pontonniers, la plupart des corps de l'artillerie cédaient à l'entraînement. Le prince résolut alors de se porter à la caserne de Finkmatt pour enlever le régiment de cavalerie qui y était établi. Après avoir été reçu aux cris de *vive l'empereur!* par des soldats qui ignoraient ce que c'était que cet empereur dont on proclamait le nom en leur présence, le prince vit ses espérances tomber devant les efforts d'un officier qui, pour arrêter l'élan général, répandit aussitôt le bruit que le prétendu neveu de l'empereur n'était que le fils du colonel Vaudrey. Aussitôt les soldats repoussent celui qu'ils voulaient reconnaître. Une lutte s'engage. Le lieutenant Pleignier saisit le prince qui pouvait se débarrasser par un coup de pistolet. Le lieutenant-colonel accourt, son régiment obéit comme un seul homme à sa voix. La plus grande partie du régiment du 4e d'artillerie, qui s'était égarée un instant, accourt alors, se précipite sur l'infanterie qui recule un moment, puis se forme en bataillon, et enfin reprend l'offensive et chasse les artilleurs. Tout était fini

Digitized by Google

dès-lors; le prince, le colonel Vaudrey et ses principaux adhérents cèdent. Encore quelques minutes et d'autres corps gagnés au prince arrivaient, probablement le régiment de Finkmatt et les autres régiments de la ville étaient enlevés. On ne peut calculer les conséquences de ce succès. Il est probable que la plupart des corps se seraient soulevés à l'approche de la petite armée, entraînée elle-même par le nom magique de Napoléon.

Le prince Napoléon, transporté à Paris, reçut l'ordre de se retirer en Amérique. On dit que, profondément touché de la bienveillance du roi Louis-Philippe à son égard, il lui écrivit une lettre dans laquelle il lui témoignait sa plus vive gratitude, et prenait une sorte d'engagement de ne plus faire de tentatives pour jeter le trouble dans la France. Ses compagnons d'infortune furent réservés pour être livrés à la justice.

Au moment même où Louis-Napoléon tentait une restauration impériale à Strasbourg, quelques officiers essayaient, à Vendôme, de soulever certains régiments au nom de la république. Cette tentative échoua encore. Elle ne montrait pas moins l'état des esprits. Il semble que la révolte était à l'ordre du jour. C'est au milieu de cette espèce d'anarchie que Louis-Philippe traînait son règne.

Cependant le noble représentant d'une royauté chevaleresque, le dépositaire de la légitimité, celui qui méritait le plus de régner sur la France, si l'on n'avait consulté que les seules qualités du cœur, expirait loin de sa patrie, vers laquelle chaque jour il portait un regard attristé. Charles X, après avoir passé quelques jours en Angleterre, où il avait été reçu avec le froid glacial

Digitized by Google

d'une nation uniquement occupée de ses intérêts, avait quitté un peuple indifférent à tant de grandeurs humiliées, et avait demandé à l'Allemagne une hospitalité qu'il ne rencontrait point chez les Anglais. Reçu dans le château de Prague, Charles X y trouva un climat trop dur, moins pour lui que pour sa famille. Il se détermina alors à se diriger sur Goritz, pour y fixer sa tente. On dit qu'en quittant Prague et jetant un regard attristé sur ses hautes tourelles, il s'écria : « Nous quit- » tons ce château sans bien savoir où nous allons, à peu » près comme les patriarches, qui ignoraient où ils plan- » teraient leurs tentes. » Arrivé à Toeplitz il pensait y prendre quelques jours de repos, lorsqu'on lui dit que le roi de Prusse y arrivait et venait occuper l'hôtel où il était descendu. Il dut le quitter et se remettre en route. Arrivé à Budweiss, il fut obligé de se fixer pour quelque temps dans une misérable auberge, parce que le duc de Bordeaux y tomba malade. La famille royale de France, chassée par la tempête de juillet, était enfin réunie à Goritz sur la fin d'octobre 1836.

Au milieu de la tristesse de l'exil la fête de saint Charles approchait. On se proposait de la célébrer avec une sorte de solennité, mais le vieux roi se sentait frappé au cœur. « Il ne s'écoulera pas longtemps, disait-il, d'ici » au jour où l'on fera les funérailles du pauvre vieil- » lard. » Dans la matinée du 4 novembre, Charles X fut saisi d'un frisson. Il ne put assister au dîner. Il parut un moment au salon, mais ses joues étaient tellement amaigries et creusées par le mal, qu'on voyait l'image de la mort peinte sur son front. Il était, en effet, atteint du choléra, qui l'enleva le 6 novembre. Le roi donna les plus

Digitized by Google

grands exemples de piété et de résignation. On ne put voir, sans être touché jusqu'aux larmes, ce noble vieillard donnant les dernières leçons au duc de Bordeaux et à sa sœur : « Que Dieu vous protége, mes enfants! dit-il » en étendant ses mains tremblantes sur eux. Marchez » dans les voies de la justice... Ne m'oubliez pas... Priez » quelquefois pour moi... » Noble langage bien digne d'un roi très chrétien.

Quelques Français fidèles au malheur accompagnèrent son corps jusqu'au couvent des Franciscains, qui le reçurent comme un dépôt précieux. On écrivit sur son cercueil de plomb cette inscription, qui rappelle bien la vanité des choses humaines :

CI GIT
TRÈS HAUT, TRÈS PUISSANT ET TRÈS EXCELLENT PRINCE
CHARLES X DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE
ET DE NAVARRE,
MORT A GORITZ LE 6 NOVEMBRE 1836,
AGÉ DE 79 ANS ET 28 JOURS.

On ne peut s'empêcher de verser une larme sur les destinées de ce prince infortuné, doué de qualités si aimables, sincèrement ami du peuple, jaloux de la grandeur de la France, qu'il voulait placer au premier rang entre toutes les nations du monde. Toutes les cours de l'Europe prirent le deuil à sa mort, à l'exception d'une seule, de celle de Louis-Philippe, qui conservait toujours au fond de son cœur de la haine contre un noble vieillard qui, étant roi, l'avait comblé de faveurs, et à sa chute lui avait confié le pouvoir au nom de son petit-fils. Il n'était pas le seul qui devait mourir sur la terre d'exil!

Digitized by Google

Son fils Louis-Antoine de Bourbon, sa belle-fille, la duchesse d'Angoulême, cette noble fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, devaient encore y laisser leur dépouille mortelle. Il y avait donc eu de bien grands crimes à expier pour que tant de saintes victimes aient été ainsi frappées par une Providence souverainement juste. Louis XVI, Marie-Antoinette, Mme Elisabeth portent leurs têtes sur l'échafaud; Louis XVII périt misérablement dans la prison du Temple; Charles X tombe à Goritz, et la messe de *Requiem* est chantée sur son cercueil par des moines étrangers.

Le parti légitimiste semblant s'amoindrir chaque jour, le gouvernement de Juillet crut pouvoir montrer moins de rigueur à son égard. Peyronnet et Chantelauze, dont les souffrances étaient aiguës, furent autorisés à résider, sur leur parole, le premier à Montferrand, dans le département de la Gironde; le second, dans le département de la Loire. Polignac et Guernon-Ranville obtinrent une faveur analogue après la mort de Charles X. La peine du premier fut commuée en vingt ans de bannissement hors du royaume; celle du second à la résidence, sur parole, dans le département du Calvados.

Le ministère, qui inaugurait une politique plus clémente, fut vivement attaqué dans les deux Chambres par l'opposition, qui avait de puissants orateurs. Noailles et Brézé, à la Chambre des pairs, firent entendre des plaintes très éloquentes. Thiers, toujours actif, préparait une nouvelle grande opposition à la Chambre des députés, par la formation du centre gauche, devenu, par l'appui de la gauche et de l'extrême droite, très redoutable au ministère, qui cette fois triompha encore mal-

Digitized by Google

gré la vivacité de l'attaque relativement aux affaires de Suisse et d'Espagne. Il se présenta bientôt une autre question où il éprouva un grand échec.

Les conspirateurs de Strasbourg, bourgeois et militaires, furent tous déférés au jury, qui les acquitta, se fondant sur ce principe qu'en l'absence du principal coupable, alors envoyé par le gouvernement en Amérique, il n'était pas possible de condamner les complices du prince.

Le verdict du jury de Strasbourg, reçu dans cette ville aux applaudissements unanimes du peuple, causa une sorte de stupeur au gouvernement. A cette sorte de défi jeté au pouvoir, et au scandale d'un acquittement de personnes évidemment coupables, Molé résolut de répondre par la présentation de plusieurs projets de loi. Le premier portait que, lorsque des crimes prévus par certaines lois déterminées auraient été commis en commun par des militaires et des individus appartenant à l'ordre civil, ceux-ci seraient renvoyés devant les tribunaux ordinaires et ceux-là devant les conseils de guerre. Le second demandait qu'on établît à l'île Bourbon une prison destinée à recevoir les citoyens déportés. Le troisième menaçait de la réclusion quiconque ne révèlerait pas, en ayant connaissance, les complots formés contre la vie du roi.

Le roi, toujours habile à profiter des moindres circonstances pour arriver à ses fins, se hâta en même temps de faire présenter des projets de dotation pour le duc de Nemours et pour la reine des Belges.

Le premier projet qui arriva à la Chambre fut celui de la loi de disjonction. Dupin l'attaqua avec la logique

Digitized by Google

la plus brutale. S'élevant un moment à des considérations morales, il s'écria : « Votre loi détruit le sentiment » qui fait le bon soldat, ce sentiment qui dit au soldat » qu'il est citoyen. Ce qui rattache le soldat au pays, c'est » qu'il pense à la maison de son père, à son champ, au » cimetière qui a reçu les cendres de ses aïeux et doit » recevoir les siennes. C'est tout ce qui tient à sa petite » patrie qui lui rend la grande chère. Les bons citoyens » font les bons soldats. La justice est une en France, » disait Napoléon; on est citoyen avant d'être soldat » (Vous l'entendez, Napoléon! voilà sa pensée). Il faut » que les délits du soldat soient soumis à la justice civile. » Oui, cela doit être ainsi, sauf à l'armée, car l'armée » emporte tout avec elle, c'est l'Etat qui voyage. Un » autre point capital, c'est qu'il ne faut pas que la tutelle de la société soit abdiquée par elle-même. Eh » quoi! quand un crime, à la répression duquel tout » l'Etat est intéressé, aura été commis, ce ne sera plus » la société qui aura le droit de répression? Or, le jury » c'est la société même. Si vous faites de l'armée un » corps comme autrefois le clergé, si, après lui avoir mis » les armes à la main, vous l'investissez du droit de rendre la justice sous les armes, vous abdiquez la justice, » vous n'êtes plus la société, vous déléguez vos droits à » des hommes armés qui peuvent en user contre le pays » et contre vous-mêmes. »

Un poète distingué, jusqu'alors peu connu comme orateur, Lamartine, défendit le projet avec souverainement d'esprit et fit valoir ce motif, que tout délit ou crime spécial du militaire, ayant un caractère particu-

Digitized by Google

lier tiré de la situation du soldat, devait aussi avoir une juridiction spéciale.

L'orateur qui porta le coup le plus rude à la loi, fut Berryer. Il nous semble encore voir l'Assemblée électrisée se lever comme un seul homme lorsqu'il s'écria : « Comment! vous allez envoyer les coupables d'un même » crime devant des juges différents! Et vous ne compre- » nez pas quelle atteinte est portée par là à l'autorité de » la justice, à sa dignité, au respect dû à ses décisions? » Supposez que vous l'eussiez eue, cette loi, la veille de » l'attentat commis à Strasbourg : que serait-il arrivé? » Que serait-il arrivé si, le jury restant imbu des opi- » nions que vous redoutez, le conseil de guerre avait été » animé, au contraire, des sentiments de rigueur que » vous attendez de lui? Que serait-il arrivé après l'ac- » quittement prononcé par l'un des deux tribunaux et la » condamnation prononcée par l'autre? Quoi! en même » temps, dans la même ville, deux portes se seraient ou- » vertes! Ici la marche funèbre des condamnés à mort, » là l'ovation aux coupables acquittés et à leurs juges! » Et vous auriez laissé passer le convoi à côté de ces joies » bruyantes des triomphateurs de la justice. »

En vain, après le discours de Berryer, on essaie de ranimer la discussion; la Chambre, fortement émue, ne veut plus rien entendre; elle se sépare, déterminée à repousser un projet qui a contre lui de si puissantes raisons. Il fut, en effet, repoussé par deux cent onze voix contre deux cent neuf. On s'attendait à voir le ministère tomber, mais on ne fut pas peu surpris de lire le soir même, dans le journal officiel : « Le ministère du 6 sep-

Digitized by Google

» tembre ne se retirera pas devant le vote de la Chambre.
» Il voulait renforcer la discipline de l'armée et préve-
» nir le retour d'affligeants désordres; les mesures qu'il
» proposait ayant été rejetées, ce n'est pas sur lui que
» retombe la responsabilité. »

§ II. *Apanages. — Mariage du duc d'Orléans.*

Cependant la loi d'apanage était attachée au pilori de l'opinion publique par un homme que ses pamphlets avaient rendu célèbre. Cormenin, avec cette verve inimitable, faisait le compte de la maison d'Orléans et exposait ce qu'elle avait coûté à la France.

« Avouez, disait de Cormenin en s'adressant au duc
» de Nemours, avouez, Monseigneur, que c'est une bien
» généreuse nation que la nation française, et que votre
» famille lui doit une reconnaissance sans bornes pour
» les aises, profits et grands biens dont elle a été de tout
» temps emplie et remplie, comblée et recomblée, char-
» gée et surchargée. Tout d'abord, Monseigneur, les
» édits de 1661, 1672 et 1692 prirent à l'Etat et donnè-
» rent à votre aïeul un apanage composé de tant de fiefs,
» de terres, de manoirs, de villes, de palais, de châteaux,
» de fermes, de gouvernements, de principautés, de du-
» chés, de marquisats, de comtés et de baronies, d'aleux,
» de champarts, de redevances féodales, de prés, de ca-
» naux, de bois et de forêts, que je me fatiguerais, dans
» cent pages, à vous les énumérer. Votre maison, Mon-
» seigneur, passait, en 1789, pour la maison princière
» non régnante la plus riche de l'Europe, puisqu'on éva-
» luait son capital à cent douze millions, somme énorme

Digitized by Google

» qui représente deux cent millions de nos jours, somme » trop grande, de toute manière, entre les mains et à la » disposition d'un seul homme, quelque prince qu'il » soit, et, selon les temps menaçante, tantôt pour la li- » berté, tantôt pour le pouvoir lui-même. Car l'histoire » ne sera que juste, Monseigneur, lorsqu'elle dira que » l'emploi révolutionnaire que votre aïeul fit de sa pro- » digieuse fortune contribua, plus que toute autre chose, » au renversement du trône de Louis XVI, son parent » et son maître. Cette fatalité de bonheur pécuniaire qui » s'attache obstinément à ses pas, poursuivit votre fa- » mille jusque dans l'exil. Car, tandis que les autres » émigrés mouraient de faim à l'étranger, la duchesse » d'Orléans, votre grand'mère, recevait une grosse pen- » sion de la république française, et, vers le même temps, » le trésor payait, à la décharge de votre père émigré, » plus de quarante millions de dettes. Quarante millions, » quelle brillante anticipation de liste civile! »

Ce qui saisissait le plus encore dans ce pamphlet, c'était la vive énumération qu'il faisait du bien qu'il serait possible de faire avec la dotation du duc de Nemours.

« Avec les quarante millions de Rambouillet, vous » donneriez des bibliothèques populaires aux trente-huit » mille communes de France;

» Vous institueriez douze mille écoles de couture pour » les pauvres femmes de la campagne;

» Vous feriez les frais d'établissement de dix mille » salles d'asile pour les petits enfants;

» Vous ouvririez dans trois cent cinquante villes des » refuges libres pour les vieillards des deux sexes;

» Vous empêcheriez de mourir de faim, pendant deux

Digitized by Google

» mois de la saison d'hiver, trente mille ouvriers sans » ouvrage ;

» Vous fourniriez, pendant cinq ans, une pension de » cent francs à cinq mille soldats blessés, estropiés ou » infirmes. »

Ce pamphlet se lisait dans tous les lieux, même sur les bornes des grands chemins, et souvent pour faire contraste, pour montrer ce que l'avidité du roi avait de révoltant, on mettait sous les yeux du peuple l'affreuse misère qui désolait alors une partie de la France. Dans quelques arrondissements, les pauvres se réunissaient en bandes, la besace sur l'épaule, et parcouraient le pays, imposant plutôt l'aumône que la demandant. Quelques-uns commettaient des vols légers, afin de se faire emprisonner et d'être nourris aux dépens de l'Etat; beaucoup, sachant mieux se respecter, se livraient publiquement à la mendicité et faisaient pleurer leurs juges lorsqu'ils racontaient leur extrême misère. On écrivait de Lyon ces mots saisissants : « Aujourd'hui plus que ja- » mais, la misère ici est à son comble. Le gouvernement » croit-il qu'on meurt de faim comme d'un coup d'épée, » sans agonie? Croit-il que le spectacle récent de cette » pauvre mère qui se traîne sur la place Bellecour pour » y rendre le dernier soupir, soit de nature à conseiller » la résignation? Pendant six jours, cette malheureuse, » qui n'avait rien à manger, a nourri son enfant. Ses » forces épuisées, son lait s'est tari. Alors, rassemblant » le peu de forces qui lui restaient, elle s'est traînée sur » le pavé, où elle est morte en recommandant son fils à » la pitié des passants. »

Quelle idée le peuple, mourant de faim, pouvait-il se

Digitized by Google

faire d'une royauté avide, insensible à tant de misères, qui ne songeait qu'à gorger d'or ses enfants pendant que la nation périssait de besoin? Quelle idée morale pouvait découler d'un pareil exemple? Aucune autre que cet égoïsme froid et coupable qui rapporte tout à lui.

Toutes ces secousses avaient violemment ébranlé le ministère, qui, d'ailleurs, se composait d'éléments trop disparates pour avoir des chances de durée. L'élément doctrinaire, composé de Guizot au premier plan et de Duchâtel et Gasparin, avait trop le sentiment de sa valeur pour pouvoir sympathiser avec Molé. De là une lutte incessante, qui amena un dissentiment profond, d'où résulta une crise ministérielle qui se prolongea pendant quelque temps. Les deux adversaires étaient en quête d'un cabinet. Guizot s'humilia jusqu'à aller frapper à la porte de Thiers, qui le repoussa dédaigneusement en lui disant que si l'on voulait reconstituer le cabinet du 11 octobre, ce n'était plus avec les mêmes principes, et il déroula devant lui les fautes commises dans la politique extérieure, le machiavélisme produit en Suisse, le triste état de l'Espagne réduite alors au dernier degré d'avilissement. Guizot, obligé de former un cabinet presqu'exclusivement doctrinaire, se retira.

Dans les usages parlementaires récemment introduits, un nouveau ministère était l'occasion d'un tournoi oratoire où comparaissaient tous les orateurs de la Chambre pour attaquer ou défendre les dépositaires du pouvoir. En se séparant de l'élément doctrinaire, le ministère Molé, résolu à marcher dans une voie différente, se hâta de retirer les lois de dotation du duc de Nemours et de la reine des Belges. Il obtint, il est vrai, que l'Etat

Digitized by Google

paierait un million pour les frais du mariage du duc d'Orléans qui allait se faire, et que la princesse Hélène recevrait un douaire de trois cent mille francs. Ce triomphe ne fut pas sans amertume pour la cour, car les familiers du château ayant osé attaquer Cormenin et accuser ses pamphlets de calomnie, cet homme, si hardi dans son cabinet et si timide en public, osa aborder la tribune : « Je repousse, dit-il en s'adressant à M. de » Montalivet, les inculpations qui viennent de tomber » de votre bouche. S'il y a calomnie dans l'évaluation » des chiffres énoncés par vous, la calomnie vient de » vous, non de moi. Car c'est dans un méchant pamphlet » de police, intitulé : *La liste civile dévoilée*, que les fo- » rêts de la couronne figurent pour cent quatre-vingt- » quatre mille hectares; je ne les ai portées, moi, qu'à » cent soixante-deux mille hectares; en sorte que vous » vous seriez calomnié vous-même. Je ne me perdrai » pas dans le dédale de vos calculs : osez produire les » pièces justificatives, osez-le, j'accepte le combat. La » question est bien simple : le domaine privé est de soi- » xante-quatorze millions. »

Cette parole si puissante avait paru un heureux prélude pour la chute du ministère Molé, qui fut violemment attaqué dans la discussion sur les fonds secrets.

Les doctrinaires lui reprochèrent sa mollesse et montrèrent le pouvoir s'affaiblissant dans ses mains languissantes. Il n'y avait là, évidemment, aucune opposition de principe, ce n'était qu'une attaque de personnes, qu'un moyen de s'emparer du ministère. Les doctrinaires, comptant sur l'appui de la gauche et du centre gauche, attendaient avec impatience leurs principaux orateurs.

Digitized by Google

Odilon-Barrot se montra indécis; tout en déclarant qu'il attendait les ministres à l'œuvre, il disait cependant: « Si vous n'êtes pas les continuateurs de la politique du » 6 septembre, déclarez-le nettement; dans le cas con- » traire, je crois que vous avez été insensés de vous sé- » parer des hommes les plus capables, par leur talent, » de défendre les principes qui vous sont communs avec » eux. Dans cette guerre incessante, dans ces discussions » orageuses, sentez votre faiblesse devant un homme » que vous avez entendu développer ses vues avec tant » de hauteur et de fermeté. Hâtez-vous, hâtez-vous de » reconnaître la parole et le bras du maître. »

Le centre gauche, qui reconnaissait Thiers pour chef principal, se sentant encore trop faible pour saisir le pouvoir, convaincu que la chute de Molé serait le triomphe de Guizot et l'avénement d'un ministère purement doctrinaire, appuya les nouveaux ministres et leur assura une majorité de deux cent cinquante voix contre cent douze.

Pour montrer qu'il inaugurait sa politique nouvelle, Molé commença heureusement son administration par un acte qui fit reculer d'épouvante le parti doctrinaire. Il accorda une grande amnistie pour tous les délits politiques. Cet acte lui mérita un moment la faveur de la gauche et du centre gauche.

Le ministère Molé eut encore, aux yeux des dynastiques, l'insigne honneur de conclure le mariage du duc d'Orléans avec une princesse allemande. Le lecteur se rappelle que le duc d'Orléans, s'étant mis en recherche d'une épouse, avait parcouru l'Allemagne pour y trouver une princesse digne de sa haute naissance et du trône

Digitized by Google

où il espérait monter. Après avoir été éconduit de toutes les cours de premier, de second et même de troisième rang, il fut obligé de se rabattre sur le Mecklembourg, pays si peu important qu'il était à peine nommé en France. Il y trouva une princesse luthérienne, dont on vanta d'autant plus l'esprit qu'elle était d'une condition moins élevée. Il fallut cependant une longue et difficile négociation pour obtenir sa main. Un tout petit prince d'Allemagne se crut déshonoré en songeant que sa sœur pourrait s'allier à l'héritier présomptif de la couronne de France. Ce seul fait nous donne une idée de la triste opinion qu'on s'était formée en Europe du gouvernement français et surtout de son roi. Jusqu'alors on n'avait pas vu de princesse protestante oser s'approcher du trône de France. L'opinion publique s'en émut un instant. La reine Amélie en fut douloureusement affectée, mais le roi Louis-Philippe, son époux, y fit à peine attention. Des fêtes furent données à l'occasion de ce mariage. Au Champ-de-Mars se fit le siége simulé de la citadelle d'Anvers. La foule immense, accumulée pour assister à ce spectacle, se poussa et se heurta. Bientôt le tumulte fut si grand, que plusieurs personnes succombèrent. Triste inauguration d'un mariage qui donnait de si justes alarmes et devait être suivi de tant de désastres.

Le mariage du duc d'Orléans servit aussi d'occasion pour inaugurer le musée de Versailles. Dès 1832, Louis-Philippe avait formé le projet de consacrer l'un de nos palais à servir de grand monument historique. Il voulait que tous les principaux traits de notre histoire, tous les grands hommes qui ont marqué dans nos annales, y fussent représentés. C'était une belle idée bien capable

Digitized by Google

d'échauffer le génie et d'enflammer le patriotisme. Versailles, choisi à ce dessein, présentait de grands souvenirs historiques et un monument bien proportionné pour une pareille conception. Dans ce qui fut exécuté, il y a de belles toiles, des marbres admirables, mais aussi il y a beaucoup d'œuvres très médiocres. Ce n'est pas moins l'un des palais les plus curieux du monde non-seulement pour sa construction, mais encore par les objets d'art.

Le ministère Molé, se sentant trop faible en présence de l'opposition des Chambres, se chercha un nouvel appui dans des éléments nouveaux ; il fit prononcer la dissolution de la Chambre des députés et convoqua les colléges électoraux. Ce que cet appel au pays présenta de remarquable, c'est qu'on vit le parti républicain paraître au grand jour et s'allier à la partie avancée de la gauche pour constituer un comité électoral destiné à agir fortement sur le pays. Arago, Laffitte, Mauguin et Dupont (de l'Eure) en étaient l'âme. Lorsque son programme parut, toutes les feuilles dynastiques poussèrent le cri d'alarme : « Rien de plus sérieux et de mieux calculé, » s'écriait le *Journal des Débats*, que le but du parti ra» dical. Il est prêt à revendiquer et à faire valoir tous » les avantages de la position qu'on lui a faite. La coa» lition est son œuvre propre; il en a inspiré la pensée; » il en est l'âme et l'élément le plus vital; la place qu'il » y tient, les noms qu'il y a fait entrer lui en assurent la » direction secrète. Ce ne sont pas là les programmes, » c'est l'énergie des hommes qui les classe et décide la » prépondérance. »

On donnait des éloges à Odilon-Barrot, parce que,

Digitized by Google

appelé à faire partie du *Comité central*, il avait refusé d'y entrer. Par l'action incessante de ce Comité, non-seulement tous les hommes avancés de la Chambre y rentrèrent, mais plusieurs républicains nouveaux y parurent.

Tous les partis attendaient avec une grande impatience l'ouverture de la Chambre pour essayer leurs forces. Le ministère ayant pour lui le centre droit et tous les fonctionnaires, vit se dresser une coalition faible encore parce qu'elle était dans son enfance, mais destinée à grandir et à se fortifier. Le parti doctrinaire, le centre gauche et la gauche, flanqués par les républicains et les légitimistes unis pour ne former qu'un seul tout, paraissait quelque chose de si monstrueux, que les principaux chefs furent embarrassés dans leur attaque. Thiers, avec sa faconde ordinaire, monta assez résolûment à l'assaut; mais Guizot, en face de cette majorité qu'il avait conduite, à qui il avait si fréquemment rappelé la nécessité de soutenir l'autorité, se montra faible. Aussi le ministère sortit triomphant de cette épreuve.

Le roi perdait à cette époque un homme qui lui avait rendu d'assez éminents services au dedans et au dehors. Talleyrand s'étant attaché à la royauté de juillet, n'avait pas peu contribué à conserver la paix avec les nations étrangères. Il avait plus d'une fois arrêté Thiers dans ses velléités d'opposition. C'était moins par la vigueur, par les grandes conceptions qu'il avait agi, que par un certain laisser-aller. « Surtout point de zèle, » avait-il dit à ses subordonnés en 1830, voulant par ce mot caractériser la marche qu'il fallait donner aux affaires pour maintenir la royauté de juillet. C'est en effet en tempérant sans cesse ce qu'il y avait de viril dans les personnages

Digitized by Google

dont il était environné, c'est en les habituant à subir sans honte les plus grandes humiliations, qu'il parvint à rendre de tristes services à la branche cadette, qui d'ailleurs adoptait toutes ses idées.

Le prince de Talleyrand, quelques années avant sa mort, avait jeté un regard sur son passé, et l'envisageant en présence de l'éternité, il le trouvait gros d'orages. Qu'allait-il devenir en entrant dans cette vie future qu'il avait perdue de vue et où cependant il entrerait bientôt, poussé par cette mort impitoyable qui n'épargne personne? Une jeune personne qu'il aimait servit beaucoup à sa conversion. M^lle^ Pauline de Dino, ange de piété, avait eu un but particulier en faisant sa première communion, elle avait prié pour la conversion de son grand-oncle. L'archevêque de Paris, qui avait reçu du cardinal de Talleyrand-Périgord la mission spéciale de travailler à la conversion de son neveu, ne cessait de prier et de faire prier pour le salut du célèbre diplomate. Touché enfin de la grâce, et n'étant encore atteint d'aucune maladie qui lui annonçât sa fin, le prince de Talleyrand appela l'abbé Dupanloup, qui craignit de ne trouver dans le diplomate qu'un roué dont les dernières pensées se tournaient moins vers l'éternité que vers le désir de se préparer une réconciliation apparente avec l'Eglise, afin d'obtenir les honneurs d'une sépulture honorable; il refusa d'abord de répondre à cet appel.

Il céda enfin et jugea le prince mieux disposé qu'il ne l'avait cru. Il l'amena à signer une rétractation pleine et entière de toutes ses erreurs. Lorsque les hommes du monde, tels que Thiers, Mignet et de Montrond, en furent instruits, ils furent attérés de ce qu'ils nommaient une

Digitized by Google

grande faiblesse. Que le prince eût fait appeler un prêtre dans ses derniers moments, qu'il eût prononcé quelques mots vagues de désir de mourir dans le sein de l'Eglise, ils l'eussent volontiers absous. Mais ils oubliaient que l'Eglise, après une vie si scandaleuse, ne peut se contenter d'une rétractation qui n'en est pas une, qu'il lui faut une abjuration franche, complète, entière des fautes et des erreurs; ils devaient savoir que ses principes sont fixes, immuables, et non vacillants et incertains comme ceux du monde; que ce qui fait sa force c'est précisément cette fixité de principes.

On raconta beaucoup d'anecdotes sur les derniers moments de ce personnage célèbre; en voici une qui fit une vive impression. Louis-Philippe étant allé le voir dans sa dernière maladie, lui demanda s'il souffrait beaucoup. Il aurait répondu : « Comme un damné ! » Le roi laissa échapper ce mot : « Déjà ! » On dit aussi qu'en emportant son cadavre dans la province où il devait recevoir la sépulture, le cocher demanda par quelle barrière il fallait se diriger : « Par celle d'Enfer, » lui répondit-on. Ce mot fit frissonner d'horreur même ceux qui n'avaient plus de foi. Talleyrand a laissé des mémoires qui ne doivent paraître que trente ans après sa mort. On en attend la publication avec une certaine curiosité, parce qu'on espère y trouver la vérité sur plusieurs événements que l'histoire n'a pu encore entièrement débrouiller.

Cependant notre parlement s'occupait de travaux assez importants, sans leur donner la largeur qu'ils auraient dû recevoir. La loi sur l'organisation départementale n'était que la continuation du régime impérial. Les départements et les communes demeuraient toujours dans

Digitized by Google

une tutelle déplorable. Afin d'ôter au ministère cet arbitraire qui sacrifie les hommes éminents de l'armée, on fit une loi sur l'organisation de l'état-major général. La proposition qui agita le plus vivement la Chambre, fut celle qui concernait la conversion des rentes.

§ III. *Agiotage.*

La rente 5 0/0 ayant atteint un chiffre énorme, on se demanda s'il ne conviendrait pas de rembourser le capital aux possesseurs de ces rentes. Il était évident en effet qu'à 4 0/0 on trouverait des capitaux. Il paraissait donc possible de diminuer la dette publique d'un cinquième, mais cette proposition soulevait de graves difficultés. Etait-elle juste? Etait-elle possible? La plupart des acheteurs des rentes les avaient acquises avec la conviction qu'elles étaient perpétuelles; et cette conviction était d'autant mieux fondée que le fond de l'amortissement indiquait que, dans l'esprit du gouvernement, le seul moyen de se libérer était d'acheter sur la place publique. D'autres répondaient que tout créancier avait le droit de se libérer en payant sa dette. En donnant cent francs pour chaque cinq francs de rente, l'Etat acquittait donc ce qu'il devait, et ne pouvait être taxé d'injustice.

Il paraissait extrêmement dangereux d'offrir le remboursement, parce que les rentiers pouvaient s'entendre pour exiger tous le remboursement total et jeter ainsi l'Etat dans un étrange embarras. De là naquirent plusieurs systèmes. Quelques financiers voulaient qu'on offrît 4 fr. 50 au lieu de 5, avec garantie que pendant douze ans on ne ferait pas de nouvelles conversions. Laffitte

Digitized by Google

pensa qu'il valait mieux offrir 4 fr. 50 à 83 fr. 44 c. C'était une augmentation de capital qui lui paraissait une justice en compensation des pertes essuyées par les propriétaires des rentes 5 0/0.

La commission chargée de l'examen de cette question s'arrêta enfin à une proposition qui fut adoptée par la Chambre des députés, et en vertu de laquelle on accordait le choix entre le remboursement ou une rente de 4 fr. 50 c. 0/0 garantie pendant douze ans.

La longue discussion produite par cette proposition n'eut d'ailleurs aucun résultat. La Chambre des pairs la repoussa.

Ce qui préoccupait alors le monde, c'étaient les questions de finances. A aucune époque de nos annales l'agiotage n'avait été porté si loin. Il y a dans notre histoire deux époques fameuses où l'amour effréné de l'argent fut poussé à un tel point qu'il bouleversa les fortunes, détruisit l'honneur national et convertit le caractère loyal et chevaleresque du Français en un sentiment vil, cupide, immoral, injuste, sans principes. Ces deux époques se rencontrent précisément sous un gouvernement qui avait les d'Orléans à sa tête. Pendant la régence du crapuleux Philippe duc d'Orléans, le système de Law avait jeté dans le monde une telle fièvre d'agiotage, que les plus grandes maisons étaient ruinées et les hommes du plus bas étage enrichis à ce point, que tel laquais monta plus d'une fois par habitude derrière le carrosse qu'il venait d'acheter. Un mouvement presque semblable s'était manifesté depuis 1830. Tout se mettait en actions.

C'est au milieu de cette agitation cupide que le gouvernement présenta un projet de loi pour la construction

Digitized by Google

d'un vaste réseau de chemins de fer, qui devaient faire communiquer les principaux points de notre territoire avec la grande capitale qui donne l'impulsion à l'univers entier. Le système du gouvernement était de faire confectionner par l'Etat les douze cents lieues de chemin de fer dont la construction était proposée. François Arago, chargé de faire un rapport sur le projet de loi, jeta quelques aperçus scientifiques que nous croyons devoir rapporter.

« L'expérience a montré, disait Arago, qu'un cheval » de force moyenne, marchant au pas pendant neuf à » dix heures sur vingt-quatre, et de manière à se re- » trouver chaque jour dans les mêmes conditions de » force, ne peut pas porter sur son dos au-delà de cent » kilogrammes. Ce même cheval, sans se fatiguer da- » vantage, si on l'attèle à une voiture, portera ou plutôt » traînera à une égale distance :

» Sur une bonne route ordinaire empierrée mille kilo- » grammes.

» Sur un chemin de fer dix mille kilogrammes.

» Sur un canal soixante mille kilogrammes.

» L'auteur inconnu de la substitution du roulage ou » transport en voiture, au transport à dos de cheval, fut » donc, vous le voyez, Messieurs, un bienfaiteur de » l'humanité; il réduisit, par son invention, le prix des » transports au dixième de leur valeur primitive.

» Les chemins de fer, considérés comme moyen d'atté- » nuer les résistances de toute nature que le roulage doit » surmonter sur les routes ordinaires, seraient aujour- » d'hui, relativement aux canaux, dans un état d'infé- » riorité évidente, si on avait dû toujours y opérer la

Digitized by Google

» traction avec des chevaux. L'emploi des premières » machines locomotives à vapeur avait laissé les choses » dans le même état. Mais tout à coup, en 1829, surgi- » rent, en quelque sorte, sur le chemin de Liverpool à » Manchester des locomotives toutes nouvelles. Jusque- » là on n'avait espéré progresser qu'avec des roues den- » tées et des crémaillères, ou bien à l'aide de systèmes » articulés dont on donnerait une idée assez exacte en » les comparant aux jambes inclinées d'un homme qui » tire en reculant.

» Les locomotives perfectionnées étaient débarrassées » de cet attirail incommode, fragile, dispendieux. L'in- » génieur Stephenson ne s'était pas servi non plus des » engrenages artificiels de ses devanciers. L'engrenage » naturel résultant de la pénétration fortuite et renou- » velée sans cesse des aspérités imperceptibles des jantes » de la roue dans les cavités du métal du rail, et réci- » proquement, suffisait à tout. Cette grande simplifica- » tion permit d'arriver à des vitesses inespérées, à des » vitesses trois, quatre fois supérieures à celles du cheval » le plus rapide. De cette époque date une ère nouvelle » pour les chemins de fer. D'abord ils n'étaient destinés » qu'au transport des marchandises; chaque jour, cha- » que nouvelle expérience nous rapproche du moment » peu éloigné, peut-être, où ils ne seront plus parcourus » que par les voyageurs. Jadis les rails étaient tout, » maintenant ils n'occupent dans le système qu'une place » secondaire. Dès aujourd'hui les chemins de fer ne de- » vraient s'appeler que des chemins à locomotives ou des » chemins à vapeur.

» Quand on a lu dans les gazettes, dans celles surtout

Digitized by Google

» de l'Angleterre et de l'Amérique, le tableau des éton-
» nantes vitesses que les locomotives à vapeur ont déjà
» réalisées, on est vraiment excusable de croire qu'il ne
» faut plus compter sur des améliorations importantes,
» que l'art est presque arrivé à sa perfection.

» Cette opinion, quelque naturelle qu'elle puisse pa-
» raître, n'en est pas moins une erreur. L'art des che-
» mins de fer est encore dans l'enfance. »

Le plan du ministère fut d'autant plus vivement attaqué qu'il ne donnait aux compagnies que les lignes secondaires, et qu'il réservait à l'Etat les plus importantes et les plus productives. C'était ôter à l'agiotage une partie de sa pâture. Aussi le projet fut repoussé par la Chambre des députés.

L'échec que le ministère venait d'éprouver rencontra au dehors une faible compensation dans les honneurs que reçut le maréchal Soult à Londres. Le couronnement de la reine Victoria était devenu pour les puissances de l'Europe le moyen d'essayer leur influence auprès de la nouvelle reine. Le gouvernement se fit représenter au couronnement par le maréchal Soult, guerrier illustre qui avait, disent les Français, battu Wellington à Toulouse. Ce choix avait d'abord été mal reçu par le peuple anglais. On avait même contesté la valeur militaire de l'illustre guerrier. Mais les sentiments changèrent bientôt; car ce qu'il y eut de réellement remarquable dans le couronnement fut l'ovation faite au duc de Dalmatie.

Les honneurs rendus à l'un de nos plus braves capitaines n'étaient, aux yeux de l'opposition, qu'un hommage décerné à la gloire militaire, et non point à un gou-

Digitized by Google

vernement qui, à ses yeux, ne pouvait que compromettre l'honneur national par sa faiblesse. Une série d'affaires fâcheuses se succédèrent, dont on fit retomber la responsabilité sur le gouvernement.

Le prince Louis-Napoléon, après avoir séjourné un moment en Amérique, fut rappelé en Suisse par l'état de sa mère, atteinte alors d'une maladie sérieuse. Il recommença bientôt ses intrigues et fit craindre au gouvernement de voir se renouveler l'échauffourée de Strasbourg. Il fallut même menacer fortement la Suisse et faire avancer des troupes pour obtenir l'éloignement du prince. Louis-Napoléon voyant la Suisse exposée à une guerre sérieuse à cause de lui, et la sachant prête à se sacrifier pour soutenir son indépendance, renonça généreusement à son droit de citoyen suisse et se retira en Angleterre, afin d'épargner de grands malheurs à sa patrie adoptive. Mille bouches accusèrent le ministère qui, par sa faute, nous rendait ennemi un pays avec lequel nous avions le plus grand intérêt à demeurer ami.

Une affaire non moins grave, mais entièrement fondée sur la stricte équité, attira encore au ministère de plus sévères reproches. Le lecteur se rappelle que Casimir Périer, voyant les Autrichiens dans la Romagne, avait de son côté voulu occuper Ancône pour contrebalancer leur influence en Italie. En prenant possession de cette ville, le ministère français avait déclaré qu'il ne l'occuperait que pendant que les Autrichiens demeureraient dans les Etats de l'Eglise. Mais bientôt le gouvernement français jugeant l'importance de cette position, soit pour agir sur la Dalmatie, soit pour opérer vers la Turquie qui menaçait alors de périr bientôt, résolut de conserver

Digitized by Google

indéfiniment ce poste. Thiers, ne tenant compte ni des droits de la justice, ni des engagements contractés, avait écrit, le 14 mars 1836, cette note machiavélique à notre ambassadeur à Rome :

« Je vous recommande, Monsieur le marquis, de ne » point prendre à Rome l'initiative de cette question de » l'évacuation d'Ancône, de ne jamais la soulever et » d'éviter tout ce qui s'y rapporterait. Si vous étiez abso- » lument obligé d'exprimer une opinion, elle devrait » être que le fait de la retraite des Autrichiens n'entraî- » nerait pas nécessairement celle de nos troupes. »

Le ministère Molé, animé de sentiments plus justes, remit entre les mains du Saint-Père la ville d'Ancône quand les Autrichiens quittèrent la Romagne. Nos troupes évacuèrent la ville d'Ancône le 25 octobre 1838. Il serait difficile de dire la fureur que manifestèrent les feuilles de l'opposition en apprenant cette nouvelle; elles épuisèrent contre le ministère le dictionnaire des épithètes insultantes.

Persuadé que l'évacuation d'Ancône était une basse flatterie faite au clergé, on essaya de soulever de nouveau l'opinion contre ce corps vénérable. A Reims un missionnaire, ayant flétri avec justice certains actes du règne de Napoléon, fut insulté et souleva une espèce d'émeute. A Clermont-Ferrand, le clergé ayant usé de son droit pour ne pas accorder la sépulture ecclésiastique à Montlosier, qui avait refusé de rétracter certains mémoires opposés à l'esprit catholique et condamnés par l'Eglise, fut poursuivi par la presse, et la population affecta de rendre à Montlosier des honneurs d'autant plus grands que l'Eglise lui refusait ses suffrages. Tous ces

Digitized by Google

actes retombaient sur le ministère, qu'on cherchait à affaiblir.

Comme si ce n'était pas assez de porter atteinte à la religion, on mettait à nu la plaie qui, disait-on, dévorait l'administration; on exposait comment tout ce qu'on avait autrefois respecté était devenu l'objet d'un trafic. Les députés achetaient leur place en corrompant les électeurs, et savaient s'indemniser en prenant pour eux et pour leurs proches les plus grandes places, en vendant leur influence pour favoriser telle ou telle grande entreprise. Les préfets cédaient des concessions moyennant une forte rétribution. Les ministres cédaient pour de l'or leur autorité; les juges faisaient pencher la balance de la justice. Gisquet, qui avait exercé la charge de préfet de police avec un incontestable talent, eut un procès à soutenir contre le journal le *Messager*. On lui arracha les aveux les plus humiliants; les places dont il disposait n'avaient été accordées qu'à ses parents ou amis, et une partie des fonds secrets confiés à ses soins avait servi à entretenir des maîtresses.

C'est au milieu de cette atmosphère de corruption que s'ouvrit la session législative de 1839. Les hommes qui n'appartenaient point au ministère ne valaient pas mieux que ceux qui en faisaient partie. Les Guizot, les Thiers, les Odilon-Barrot, que nous avons déjà vus à la tête des affaires, n'avaient pas montré plus de zèle pour la justice et pour la défense des bonnes mœurs. Ils voulurent se faire puritains pour attaquer un ministère entre les mains duquel tout périssait, assuraient-ils. Après avoir préparé une adresse où tous les actes du ministère étaient blâmés et flétris, ils avaient osé résumer leur pensée par ces mots : « Une administration ferme, ha-

Digitized by Google

» bile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant » respecter au dehors la dignité du trône, et le couvrant » au dedans de sa responsabilité, est le gage du con- » cours que nous avons tant à cœur de vous prêter. » Avertissement qui semblait cacher une menace.

Ce projet violent fut modifié à une faible minorité, ce qui détermina le gouvernement à dissoudre la Chambre pour en appeler au pays; car il était réellement impossible de gouverner avec l'anarchie qui existait dans la Chambre des députés. Telle était la passion des ambitieux, qu'ils faisaient un crime des plus belles actions des ministres. Notre drapeau venait de flotter glorieusement sur le fort de Saint-Jean-d'Ulloa pour punir des injures que le Mexique nous avait faites. Les partis, par la plus insigne mauvaise foi, comptèrent jusqu'aux morts que la fièvre nous avait enlevés, pour en rendre responsable le ministère qui, par son imprévoyance, n'avait pas empêché une guerre qu'il fallait prévenir.

Lorsque la Chambre fut dissoute, que les colléges électoraux furent convoqués, je ne sais quelle fièvre de haine s'empara des différents partis. C'était un acharnement indescriptible. Le ministère poussait ses agents, faisait retomber sur ses adversaires l'accusation flétrissante de corruption dont il se sentait accablé. On dit que Thiers s'était vendu à Christine, régente d'Espagne, pour un collier de cinquante mille francs donné à sa femme.

De son côté, l'opposition menaçait tous les fonctionnaires publics d'une prochaine destitution, s'ils servaient les passions du pouvoir. Guizot montrait à la France la paix publique menacée par la faiblesse du ministère.

Les républicains triomphaient de cette confusion et

Digitized by Google

jetaient sur la place un nouveau pamphlet sorti de la plume de Cormenin, sous ce titre : *Etat de la question.* « La France veut le gouvernement du pays par le pays, » la cour veut le gouvernement personnel du roi. Au » bout de l'un se trouvent l'ordre et la liberté; au bout » de l'autre se trouve une révolution. Voilà l'état de la » question. »

Le parti légitimiste s'agitait à son tour; la *Gazette de France* faisait alors un assez grand bruit avec son suffrage universel, et les droits imprescriptibles de la nation et de la royauté. Le directeur de ce journal, l'abbé Genoude, sans cesse livré à l'agitation, ne voyant de retour possible pour la légitimité que dans l'anarchie, cherchait à se liguer avec les républicains, les conviait à unir leurs forces à celles des légitimistes qui partageaient son opinion, et leur montrait le salut de la patrie dans le triomphe du suffrage universel.

Une nouvelle vint encore aggraver la situation déjà si douloureuse du ministère. Les questions du Luxembourg et du Limbourg, réservées dans le fameux traité de 1832 entre la Belgique et la Hollande, venaient enfin d'être résolues en faveur de celle-ci. Cette solution produisit la plus profonde agitation en Belgique. Elle eut aussi un grand retentissement en France. On montrait nos frontières découvertes par la faute d'un ministère qui n'avait pas eu la fermeté nécessaire pour soutenir la cause d'une puissance amie.

Digitized by Google

§ IV. *Intrigues ministérielles. — Question d'Orient.*

C'est au milieu de cette agitation, de cette tourmente révolutionnaire que se firent les élections. La coalition ayant remporté un grand triomphe, Molé lui laissa le soin de gouverner l'Etat. Il avait prévu que sa tâche serait beaucoup plus difficile qu'elle ne pensait. Elle se composait, en effet, d'éléments tellement disparates, qu'il était impossible que les partis qui la composaient pussent marcher ensemble. Guizot, Thiers et Barrot, les trois chefs de la coalition, qui n'avaient triomphé qu'à l'aide des légitimistes et des républicains qu'ils ne pouvaient convier à prendre part au pouvoir, avaient tous trois des prétentions, et sentaient la nécessité de s'appuyer l'un sur l'autre.

Trois grandes places étaient à donner : la présidence de la Chambre, le ministère des affaires étrangères avec la présidence du cabinet, enfin le ministère de l'intérieur, duquel relevait cette multitude de hauts fonctionnaires dont on se proposait de faire une razzia en faveur des amis et des compères. Les trois chefs de la coalition ne voulant pas être surpris, s'étaient réunis avec leurs principaux amis pour disposer en maîtres des différents ministères. Thiers et Odilon-Barrot, pesant le parti doctrinaire de la Chambre plus par le nombre que par la qualité, pensèrent satisfaire à ses justes exigences en donnant le ministère de l'instruction publique à Guizot, et en faisant remarquer que c'était moins l'importance du département que la valeur personnelle du ministre qui lui donnait du renom. Guizot ne se contenta pas d'un

Digitized by Google

poste secondaire, il voulut le ministère de l'intérieur; enfin il posa ainsi son ultimatum : « Si M. Odilon-Barrot, dit-il, veut pour lui le ministère de l'intérieur, je » le lui cède, à condition qu'on me donnera la présidence de la Chambre. Est-ce trop exiger? La coalition » a eu trois chefs, et j'en suis un. Il y a trois grandes » positions à occuper, et je ne demande que celle dont » MM. Barrot et Thiers ne voudront pas. Quoi de plus » légitime? »

Ces conditions n'ayant pas été acceptées, l'impossibilité d'un ministère de coalition fut dès-lors constatée. Le roi, qui jouissait peut-être en secret de l'impuissance des ennemis de son ministère de prédilection, appela Thiers qui se chargea de composer une administration. Il en forma, en effet, une dont Soult devait être le président. La liste des nouveaux ministres, quoique quelques-uns d'eux fussent personnellement désagréables au roi, fut enfin acceptée par Louis-Philippe. Thiers, qui connaissait son homme, ne voulait pas s'embarquer sans avoir l'assurance de pouvoir fournir une heureuse navigation; tous les ministres se rendirent auprès du monarque pour discuter, en sa présence, la marche qu'ils prétendaient suivre dans la conduite des affaires. On semblait d'accord sur la politique, lorsqu'une question personnelle brouilla tout. Thiers prétendit donner la présidence de la Chambre à Odilon-Barrot. Plusieurs ministres montrèrent la plus vive opposition, en sorte que Louis-Philippe trouva, dans un ministère qui lui déplaisait, des éléments pour s'en débarrasser. Il se leva en disant : « Tâchez, Messieurs, de vous mettre d'accord. » Expression ironique qui témoignait de l'impuissance des hommes qui auraient voulu gouverner la France.

Digitized by Google

Cependant le désordre s'insinuait partout à la faveur d'un interrègne ministériel. Le parti doctrinaire souffla au roi que le moyen de simplifier la situation serait d'éloigner Thiers en lui donnant une grande ambassade. Le roi lui en fit l'offre, mais il répondit : « Je ne saurais » accepter un exil avec appointements. Mais que le roi » déclare par écrit qu'il regarde un voyage de moi au » dehors comme propre à faciliter le dénouement de la » crise : ce sera un ostracisme. Je le subirai. »

Le roi ne pouvant demeurer plus longtemps sans ministère, en forma un intérimaire. Quelle ne fut pas la surprise du public en lisant dans le *Moniteur* les noms de Montebello, Gasparin, Girod (de l'Ain), Cubières, Tupinier, Parant, Gauthier ! « Au temps des disputes » de Fox et de Pitt, s'écria la *Revue des Deux-Mondes*, » l'Angleterre resta sept semaines sans ministère, crise » qui eût duré plus longtemps, si Georges III n'eût dé- » claré que, las de ces entraves, il était décidé d'aller à » Charring-Cross et à prendre pour ministres les sept » premiers gentlemen qu'il rencontrerait. »

Accablés par les quolibets dont la presse les poursuivait, les nouveaux ministres conjurèrent le roi de former un cabinet définitif. Il en fut en effet formé un comme il suit : le ministère des affaires étrangères à Thiers, l'intérieur à Dufaure, le commerce et les travaux publics à Sauzet, les sceaux à Dupin aîné, la guerre au maréchal Maison, la marine à l'amiral Duperré, l'instruction publique à Pelet (de la Lozère).

Dupin, qui devait présider le nouveau conseil sans avoir le titre officiel de président, ne voulut pas se prêter à cette combinaison, en sorte que cette sixième combinaison ministérielle échoua comme les précédentes.

Digitized by Google

Les ennemis du gouvernement de Juillet éprouvaient la plus vive satisfaction de cette impasse où se trouvait Louis-Philippe. Plusieurs voix proclamaient tout haut que le système adopté en 1830 était usé, qu'il périssait d'impuissance. Les légitimistes, assez habiles pour ne pas vouloir descendre dans la rue, pensaient qu'en continuant la même manœuvre, qu'en renversant ministère sur ministère, on arriverait facilement à déconsidérer le pouvoir et à le perdre. Les républicains, moins prudents, ne raisonnaient pas ainsi; ils pensaient qu'il fallait agir le plus tôt possible et profiter de l'état de gêne actuel de la société. Voilà l'origine de l'insurrection du mois de mai 1839.

La fameuse Société secrète *des Droits de l'homme* avait presque disparu en 1834. Elle s'était reformée en 1836 sous le nom de la *Société de famille;* elle finit enfin par se transformer et prit le nom de *Société des saisons.* Des revues fréquentes avaient lieu à des époques indéterminées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, et par fraction, afin de ne pas éveiller l'attention de l'autorité. Les munitions étaient déposées sur le passage des colonnes, pour que dans une insurrection elles pussent en un instant avoir des armes et tout ce qui était nécessaire.

Persuadés que le peuple, ému d'une crise ministérielle dont on ne pouvait prévoir la fin, prendrait part à un mouvement insurrectionnel, les premiers chefs de la *Société des saisons* résolurent, contre l'avis des plus réfléchis, de tenter une levée de boucliers. Le 12 mai, les sections sont convoquées ; elles marchent vers la préfecture de police pour y établir leur quartier général ; elles enlèvent en passant plusieurs postes; voyant la préfecture

Digitized by Google

de police prévenue et prête à se défendre, elles se dirigent alors sur l'Hôtel-de-ville, replient les faibles pelotons qu'elles rencontrent et vont établir des barricades du côté de la rue Transnonain. Une foule compacte mais indifférente au mouvement remplit en un instant les rues. « A peine arrivé dans la rue Saint-Martin, dit le » capitaine Tisserand, je trouvai la foule compacte quoi- » que inoffensive; elle s'ouvrit pour me faire passage; » un grand nombre de personnes vinrent au-devant de » moi en me conjurant de retourner sur mes pas, disant » que j'allais infailliblement être écharpé. Je ne tins au- » cun compte de ces avis qui pouvaient m'être donnés » dans de mauvaises intentions. J'ordonnai à mes hom- » mes de me suivre au pas de course, sans tirer un coup » de fusil.

» Je me plaçai à quelques pas en avant du centre de » mon peloton et je donnai le signal au tambour de bat- » tre la charge. Je m'élançai l'épée à la main suivi de » tous mes hommes; les insurgés battaient aussi la charge » de leur côté et me reçurent par un feu bien nourri à » bout portant. Neuf hommes furent touchés et je fus » le dixième. Je m'élançai aussitôt sur la barricade; un » des insurgés me tira un coup de fusil et me manqua. » Je lui portai un coup d'épée dans le sein, il tomba. » Cet homme avait une chevelure blonde et flottante. Je » sortis de la barricade. En ce moment un des insurgés » était un genou en terre, tenant son fusil qu'il appuya » sur ma poitrine. Je fus heureusement assez agile pour » le traverser d'un coup d'épée. Dans les convulsions de » la mort il me saisit par les jambes, je tombai et nous » roulâmes tous les deux à terre. »

Digitized by Google

Après ce coup de main, les sectionnaires se dispersèrent, laissant leurs principaux chefs au pouvoir des troupes. Cette insurrection insensée, sans but réel, ne servit qu'à épouvanter le pays et à montrer le gouffre toujours béant de cet avenir inconnu, menaçant de ramener le désordre dans la place à la moindre occasion. La Chambre des pairs, saisie de l'instruction de cette affaire, acquitta quelques détenus, en condamna plusieurs à la déportation, un seul à mort, c'était Barbès, qui obtint même une commutation de peine.

Il fallait, pour mettre fin à l'incertitude dans laquelle on vivait, constituer enfin un ministère définitif. Il fut en effet formé aussitôt après la répression de l'insurrection du 12 mai. Le maréchal Soult eut la présidence du Conseil et les affaires étrangères; Teste, la justice; Schneider, la guerre; Duperré, la marine; Duchâtel, l'intérieur; Cunin-Gridaine, le commerce; Dufaure, les travaux publics; Passy, les finances.

Le nouveau ministère dut d'abord intervenir dans une question capable d'illustrer tout un règne, si elle eût été conduite d'après les principes de la justice et de la saine politique. L'empire ottoman, que nous avons déjà vu tant de fois menacé d'une ruine prochaine, semblait alors toucher à sa dernière heure. Afin de mettre une digue à l'ambition toujours croissante de Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, le plus soumis des sujets en paroles et le plus insolent en actions; afin de reconstituer son empire sur des bases solides avant de mourir, Mahmoud, après avoir perdu tant de belles provinces, tenta de raffermir sous sa puissance celles qui demeuraient encore sujettes à la domination ottomane, savoir l'Asie-Mineure, la Syrie, l'Egypte et l'Arabie.

Digitized by Google

Méhémet-Ali, se regardant comme le créateur de la prospérité de l'Egypte et le soutien de l'ordre en Syrie, consentait bien à dépendre nominalement de l'empereur de Constantinople ; mais il voulait en réalité être indépendant et avoir le droit de transmettre héréditairement ses Etats à ses descendants. Ces deux prétentions inconciliables intéressaient vivement l'Europe, parce que de là pouvait surgir une guerre universelle. Voyons quelles étaient les vues des grandes puissances à cet égard.

La Russie, qui n'a cessé de porter ses regards sur Constantinople qu'elle convoite comme une proie, désirait voir la guerre éclater entre le souverain et son vassal, dans l'espérance qu'un échec réduirait le sultan à implorer son appui. N'osant cependant manifester ses désirs, de peur d'exciter la terreur de l'Europe, elle parlait avec une apparente conviction de la nécessité de prolonger le *statu quo*. C'était peut-être la meilleure position pour elle, car la Turquie, se mourant d'impuissance, paraissait devoir plus facilement tomber entre ses mains.

La Prusse, qui n'avait rien à attendre de la chute de l'empire de Constantinople, redoutant seulement une guerre qui, d'après ses vastes proportions, pouvait malgré ses désirs l'engager bien loin, voulait aussi le *statu quo*.

L'Autriche, directement intéressée par son voisinage au maintien de l'empire ottoman, désirait le voir se raffermir. C'était en effet le moyen d'empêcher la Russie de venir planter son drapeau à Sainte-Sophie.

L'Angleterre suivait d'un œil craintif la marche sans cesse progressive de la Russie vers l'Orient; effrayée du dévouement de Méhémet-Ali à la France, et convaincue que tandis que Méhémet-Ali dominerait en Egypte, ja-

Digitized by Google

mais il ne lui permettrait de se servir en maîtresse de cette province pour communiquer avec l'Inde, elle réclamait pour le sultan l'intégrité de toutes les provinces de l'empire musulman et exigeait la soumission complète du pacha.

La France, dont l'influence en Orient remonte si haut, croyait que pour maintenir son antique prépondérance, elle devait se faire le soutien de Méhémet-Ali. Depuis longtemps nous étions les guides de ce pacha dans ses projets de rénovation; nous avions créé sa puissance par nos ingénieurs et nos officiers, nous attachions notre influence en Orient à sa grandeur. Cependant le gouvernement, toujours réduit à la même attitude méticuleuse à l'égard des puissances étrangères, n'osait avouer franchement ses vues : aussi proclamait-il le *statu quo* comme le moyen le plus sûr de conserver la paix; et dans ses vues réelles, c'était affermir la puissance de Méhémet-Ali.

Pour sortir de la difficulté et empêcher les complications européennes, deux moyens se présentaient : rester spectateur des événements et laisser le maître et le sujet décider entre eux leur différend; ou bien imposer la médiation de l'Europe. Méhémet-Ali avait espéré amener les grandes puissances de l'Europe au premier de ces deux moyens, en affectant une grande déférence pour le sultan et en déclarant qu'il ne ferait la guerre que quand il serait directement attaqué. C'est en conséquence de cette politique qu'il avait fait remettre la note suivante aux consuls généraux :

« Le vice-roi a déclaré à M. le consul général qu'il » s'engage, dans le cas où les troupes du sultan qui ont

Digitized by Google

» franchi l'Euphrate près de Bir, se retireraient de l'au-
» tre côté du fleuve, à faire faire un mouvement rétro-
» grade à son armée et à rappeler son fils Ibrahim à Da-
» mas ; que dans le cas où cette démonstration pacifique
» serait à son tour suivie d'un mouvement rétrograde de
» l'armée de Hafiz-Pacha au-delà de Malatia, Son Altesse
» rappellera le généralissime en Egypte. Son Altesse le
» vice-roi a ajouté, de son propre mouvement, que si les
» grandes puissances consentaient à lui garantir la paix
» et à s'intéresser à lui obtenir l'hérédité du pouvoir dans
» sa famille, il retirerait une partie de ses troupes de la
» Syrie et serait prêt à s'entendre sur un arrangement
» définitif propre à garantir sa sécurité et adapté aux
» besoins du pays. »

L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, redoutant l'effet de cette astucieuse politique, s'était hâté d'écrire à Londres que Méhémet faisait tout pour arriver à la guerre, affirmation que les dires du consul anglais à Alexandrie pouvaient affaiblir, car il donnait des renseignements entièrement opposés à ceux de l'ambassadeur. Le consul pouvait être d'autant plus facilement trompé, que le vice-roi quittait l'Egypte pour s'enfoncer dans le désert sous le spécieux prétexte d'aller reconnaître de riches mines d'or. C'était un moyen de dissimuler ses préparatifs. A peine rentré dans sa capitale, il ordonna à son fils Ibrahim de réunir ses troupes dispersées, pour se présenter devant l'armée du sultan qui s'était avancée sur le territoire soumis au chef égyptien. Il écrivit à son fils : « A l'arrivée de la présente dépêche, vous « attaquerez les troupes de nos adversaires qui sont en-
» trées sur notre territoire, et, après les en avoir chassées,

Digitized by Google

» vous marcherez sur leur grande armée, à laquelle vous » livrerez bataille. Si, par l'aide de Dieu, la fortune se » déclare pour nous, sans passer le défilé de Kulek-Bo- » ghaz, vous marcherez droit sur Malatia, Karpout, Orfa » et Diarbékir. »

Ce n'était plus la politique expectante qui devenait celle du pacha; il marchait en avant et ne s'arrêterait peut-être que dans les murs de Constantinople. La bataille de Nézib suivit de près. L'armée turque fut si complétement battue, que la route de l'Asie-Mineure et de Constantinople était entièrement ouverte aux Egyptiens. Au moment où Ibrahim se disposait à franchir le Taurus, il reçut de la main de Caillé, agent français, l'ordre du vice-roi son père de suspendre sa marche soit qu'il eût livré la bataille, soit qu'il ne l'eût pas encore engagée. Ibrahim reçut cet ordre en frémissant et s'arrêta néanmoins.

Pendant qu'on livrait la bataille de Nézib, le sultan Mahmoud expirait dans des souffrances atroces et laissait son débile empire entre les mains d'un enfant. Mahmoud, qui avait voulu régénérer ses Etats et les faire avancer dans la civilisation européenne, avait succombé à cette tâche immense. Il ne faut pas en être surpris; car, pour transformer les Turcs en Européens et en faire réellement des hommes, il eût fallu un puissant génie, un esprit capable de secouer les vieux préjugés et de comprendre que le christianisme est le seul élément de la véritable civilisation.

En apprenant que les armées du vice-roi et du sultan allaient se choquer en Orient, l'Angleterre, pour empêcher la Russie d'intervenir de nouveau à Constantinople,

Digitized by Google

proposa au gouvernement français d'unir les flottes française et anglaise pour forcer les Dardanelles au premier pas que les Russes feraient en avant. Cet audacieux projet, dont les conséquences pouvaient être immenses, fit reculer le ministère français. Le maréchal Soult répondit « qu'il regarderait comme très désirable que les pa» villons anglais et français parussent devant Constanti» nople en même temps que le pavillon russe, mais qu'il » doutait qu'on pût laisser à la discrétion des amiraux » une question aussi importante que celle de déclarer la » guerre à la Russie et à la Turquie, ce qui pourtant se» » rait la conséquence inévitable de l'entrée par la force » des flottes anglaise et française dans le passage des » Dardanelles. » Cette réponse jeta un vif mécontentement dans l'esprit du ministre anglais. Les débats solennels qui s'ouvrirent sur la question orientale dans la Chambre des députés durent convaincre encore davantage que le gouvernement français n'entendait pas suivre les mêmes sentiers que le ministère anglais.

Trois opinions principales se montrèrent dans notre parlement sur la question d'Orient. Les légitimistes, justes appréciateurs du droit, pensaient que la France devait employer son influence, non point à soutenir un vassal rebelle, mais à l'obliger à se soumettre à son souverain, et à reconstituer ainsi un empire de Turquie fort et puissant, capable de mettre une barrière aux envahissements de la Russie.

Lamartine voulait la destruction de l'empire ottoman. « Je comprends, s'écriait-il, je comprends le système » du *statu quo* pour l'intégrité de l'empire ottoman, » avant le traité de 1774, avant le traité de 1792; je le

Digitized by Google

» comprends encore après 1813 ; je le comprends enfin
» avant l'anéantissement de la marine turque à Nava-
» rin, cet acte de démence nationale de la France et de
» l'Angleterre au profit de la Russie. Mais après l'u-
» surpation de la Crimée, le protectorat russe en Vala-
» chie et en Moldavie ; mais après l'émancipation et l'oc-
» cupation de la Grèce par vos troupes et les millions
» de subsides que vous allez encore payer demain à son
» indépendance ; mais après l'asservissement de la mer
» Noire aux Russes et la création de Sébastopol, d'où les
» flottes russes sont en vingt-quatre heures à Constanti-
» nople ; mais après les traités d'Andrinople, d'Unkiar-
» Skélessi, de Kutaya, et le démembrement de l'empire
» par Méhémet et par vous, qui le protégez, le *statu*
» *quo*, permettez-moi de le dire, est une dérision compa-
» rable à l'existence dérisoire de la nationalité polonaise.
» Quoi, vous allez armer pour le *statu quo* de l'empire
» turc, qui importe, dites-vous, à la sûreté de l'Europe ;
» et ce *statu quo*, c'est le démembrement, l'anéantisse-
» ment, l'agonie de l'empire que vous prétendez vouloir
» relever ? Soyez donc conséquents ; si la Turquie vous
» importe, comme vous le dites, allez au secours non de
» la révolte établie en Syrie, mais de la légitimité impé-
» riale à Constantinople. Prêtez vos conseils, vos ingé-
» nieurs, vos officiers, vos flottes, aux généreux efforts
» de l'héroïque Mahmoud pour civiliser son peuple ; ai-
» dez-le à écraser Ibrahim, à ressaisir l'Egypte et toutes
» ces parties de son empire qui s'en détachent. Au lieu
» de cela, que vous dit-on ? Armez pour le *statu quo*,
» unissez vos flottes à celles des Anglais pour empêcher
» le grand-seigneur de recouvrer ses meilleures provin-
» ces sur son pacha rebelle. Savez-vous ce que cela veut

Digitized by Google

» dire ? Cela veut dire : Dépensez l'or, le sang et le » temps de la France pour maintenir.... quoi ? La Tur- » quie d'Europe et Constantinople sous la main de la » Russie ; la Turquie d'Asie sous le sabre d'Ibrahim et » l'usurpation de Méhémet. » Lamartine abordait ensuite et justifiait avec une rare magnificence de langage son propre système : le partage de l'Orient entre les principales puissances européennes, au nom et pour le compte de la civilisation. « Un congrès, disait-il en terminant, » et dans le cas où le temps ne serait plus à vous, pre- » nez immédiatement en Orient une de ces positions ma- » ritimes et militaires comme l'Angleterre en possède à » Malte, comme la Russie en a dans la mer Noire ; sai- » sissez provisoirement un gage d'influence et de force » qui vous mette en état de dominer ou la négociation » ou les événements. Souvenez-vous d'Ancône. »

Ce second parti était trop hardi et le premier trop équitable et surtout rempli de trop grandes difficultés pour le ministère, qui aima mieux demeurer dans le *statu quo*, c'est-à-dire différer indéfiniment la solution du grand problème. Voici comment Guizot caractérisait cette politique : « Maintenir l'empire ottoman pour le » maintien de l'équilibre européen ; et quand, par la force » des choses, par la marche naturelle des faits, quelque » démembrement s'opère, quelque province se détache, » favoriser la conversion de cette province en Etat indé- » pendant, qui prenne place dans la coalition des Etats » et serve un jour, sous sa nouvelle situation, au nouvel » équilibre européen : voilà la politique qui convient à » la France, celle à laquelle elle a été naturellement con- » duite, et que nous avons suivie. »

Le *statu quo*, ainsi défendu, ne pouvait manquer de

Digitized by Google

triompher. Il l'emporta en effet. Cette politique, qui semblait si facile, rencontra bientôt des difficultés énormes, comme nous l'allons voir. Afin d'en assurer plus facilement l'exécution, le cabinet français se détermina à ôter aux deux puissances belligérantes le droit de régler elles-mêmes leurs destinées, et à le transporter aux grandes puissances de l'Europe. C'est ce que fit le maréchal Soult par une note du 17 juillet 1839 : « Tous les » cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la mo- » narchie ottomane sous la dynastie régnante; tous sont » disposés à faire usage de leurs moyens d'action et d'in- » fluence pour assurer le maintien de cet élément essen- » tiel de l'équilibre européen, et ils n'hésiteraient pas » à se déclarer contre une combinaison quelconque qui » y porterait atteinte. Un pareil accord de sentiments » et de résolutions devant suffire, lorsque personne ne » pourra plus en douter, non-seulement pour prévenir » toute tentative contraire à ce grand intérêt, mais même » pour dissiper des inquiétudes qui constituent un dan- » ger véritable, par suite de l'agitation qu'elles jettent » dans les esprits, le gouvernement du roi pense que » les cabinets feraient quelque chose d'important pour » l'affermissement de la paix en constatant, dans des do- » cuments écrits qui se communiqueraient réciproque- » ment et qui ne tarderaient pas à avoir une publicité » plus ou moins complète, l'exposé des intentions que je » viens de rappeler. »

C'était là surtout la politique du roi, qui, redoutant une complication, voulait, par tous les moyens imaginables, la faire disparaître. Ce moyen fut précisément ce qui faillit embraser l'Europe. Dans une conversation

Digitized by Google

avec lord Granville, à la suite de la nouvelle de la bataille de Nézib, le maréchal Soult avait dit « que selon » les vues du gouvernement français, la défaite de l'ar- » mée turque ne devait influer en rien sur la marche des » cinq puissances; que, dans un moment où les conseil- » lers du sultan étaient paralysés par la peur ou cher- » chaient traîtreusement à faire valoir leurs intérêts aux » dépens de leur maître, tous les arrangements conclus » entre la Porte et le Pacha devaient être considérés » comme nuls, et qu'une déclaration à cet effet devait » être remise à Méhémet-Ali. »

Les notes diplomatiques n'étaient pas conçues dans ce sens, parce qu'elles contenaient l'expression des sentiments du cabinet et non ceux du roi, dont le maréchal Soult n'était que l'organe.

Le cabinet français finit par poser ses conditions, savoir : la concession à Méhémet-Ali de l'Egypte, de la Syrie et de l'Arabie, héréditairement, et de l'île de Candie en viager. Déjà profondément irrité contre la France, lord Palmerston le fut bien plus alors; c'est de ce moment surtout qu'il se rapprocha de la Russie et s'entendit avec cette puissance. La France aurait tremblé à la nouvelle de cette alliance, si elle n'avait su que ces deux formidables empires avaient des intérêts trop divers pour demeurer longtemps unis.

Cette politique, dangereuse aux yeux du roi, devait rencontrer un habile adversaire dans la Chambre. Thiers, toujours partisan de l'alliance anglaise, prononça un discours fameux dans lequel il soutint que la France ne devait pas être puissance maritime, mais purement continentale : « Je suis, dit-il, je l'avoue, partisan de l'alliance

Digitized by Google

» anglaise, partisan comme un homme qui n'oublie ja-
» mais la fierté de son pays. Non, je ne puis pas encore
» renoncer à cette belle et noble alliance, qui est fondée
» non-seulement sur la puissance matérielle, mais en-
» core sur la force morale des principes. Car, quand
» nous sommes avec l'Angleterre, nous ne sommes pas
» obligés de cacher notre drapeau; d'accord avec l'An-
» gleterre, nous pouvons élever nos deux drapeaux; ils
» portent pour devise : liberté modérée et paix du monde.
» Et sur quoi se fonde-t-on pour combattre l'alliance
» anglaise? Quelle a été la cause de la haine profonde,
» de la lutte acharnée qui ont séparé la France et l'An-
» gleterre? Permettez-moi de vous le rappeler en deux
» mots. La démocratie française a fait explosion dans
» notre révolution, tantôt avec un comité sanglant à sa
» tête, tantôt avec un grand homme, Napoléon. Elle a
» étonné le monde, mais elle l'a effrayé, et, comme il
» arrive toutes les fois que la liberté effraie, en donnant
» une puissance énorme aux ennemis de la liberté. Qui
» a soutenu la lutte que la démocratie française avait
» provoquée? Naturellement celle de toutes les aristo-
» craties qui était la plus puissante, la plus riche, la plus
» habile. L'aristocratie a trouvé aussi un grand homme,
» Pitt; l'aristocratie anglaise, pour le compte du monde
» effrayé, a lutté avec un grand homme à sa tête contre
» la démocratie française et son grand homme. La lutte
» a été acharnée. Napoléon a dit souvent : Il y a eu une
» erreur dans ma vie, erreur commune à l'Angleterre
» et à moi : nous pouvions être alliés et faire beaucoup
» de bien au monde; je l'aurais pu si Fox eût été aux
» affaires. Eh bien, que signifiait cela, sinon que c'était

Digitized by Google

» l'aristocratie anglaise qui avait soutenu la lutte contre » Napoléon? Il y avait aussi derrière cette question de » principe un immense intérêt. La France alors n'avait » pas renoncé à être une puissance maritime et coloniale » du premier ordre; elle n'avait pas renoncé au rêve » brillant des possessions lointaines; elle avait voulu » prendre la Louisiane, Saint-Domingue, et même es- » sayer sur l'Egypte une tentative merveilleuse, moins » solide qu'éclatante, mais dont le but avoué était de » menacer les Anglais dans l'Inde. Notre puissance alors, » à quoi la faisions-nous servir? A coaliser toutes les » marines de l'Europe sous notre drapeau. Eh bien, il y » avait là des raisons d'une lutte acharnée. Mais heu- » reusement plus rien de cela n'existe. C'est la révolution » modérée qui gouverne la France; c'est la révolution » modérée qui gouverne l'Angleterre, et la lutte d'inté- » rêt est aussi impossible que celle de principe. La France » s'est éclairée sur la véritable voie de sa grandeur. Qui » songe aujourd'hui, parmi nous, à des possessions loin- » taines? C'est que l'esprit de la France a changé, c'est » que tout le monde sent que notre grandeur véritable » est sur le continent. »

Ce discours, surnommé à juste raison *discours ministre*, répondant aux plus chers sentiments de Louis-Philippe, ne fut pas une des moindres causes qui le déterminèrent à placer Thiers à la tête des affaires. Toutefois, ce ne fut pas cette question qui renversa le ministère du 12 mai.

Quoique déjà battu sur la question des apanages, Louis-Philippe s'étant persuadé que, vaincue par l'obstination à présenter toujours le même projet, la Chambre

Digitized by Google

finirait par céder, profita du mariage du duc de Nemours pour demander cinq cent mille francs de frais de noces et un apanage de cinq cent mille francs. Ce n'était plus, comme la première fois, la demande de Rambouillet, des forêts de Senonches, de Châteauneuf et de Montereau; néanmoins le pays n'en fut pas moins vivement agité de ces demandes d'argent si souvent réitérées. On comptait la nombreuse lignée du roi et on se disait que, s'il fallait doter tous ses enfants, nos finances y suffiraient à peine. Cormenin prit de nouveau la plume et jeta dans le monde son fameux pamphlet intitulé : *Question scandaleuse d'un jacobin au sujet d'une dotation;* il y démontrait que le roi le plus riche de l'Europe avait, dans ses revenus comme souverain et dans ses biens comme particulier, la fortune nécessaire pour doter ses enfants. Le projet de loi fut repoussé, et le ministère du 12 mai tomba.

CHAPITRE VI.

L'Algérie sous le règne de Louis-Philippe.

L'Algérie, dont nous avons raconté la conquête, est la plus belle colonie qui ait pu être donnée à la France. Vaste, féconde en productions de tous les genres, à quelques jours de Paris, cette contrée pourra fournir au trop plein de notre population un ciel pur, une terre très riche,

Digitized by Google

et deviendra pour nous beaucoup plus que l'ancienne Mauritanie n'était pour l'antique Rome. Si, immédiatement après la conquête, la colonisation eût été fortement entreprise et suivie avec la haute intelligence que nous voyons déployer aujourd'hui, assurément cette terre nous serait maintenant complétement assimilée; les peuples barbares qui l'habitent se seraient entièrement fondus avec les Français, sous le long règne de Louis-Philippe. Presque rien n'a été fait; plusieurs causes ont contribué à retarder ce travail important.

Louis-Philippe, en montant sur le trône, désirant fonder une dynastie, voulut se faire petit aux yeux des nations étrangères, afin qu'on lui pardonnât son usurpation. La conservation de l'Algérie était un acheminement vers la politique de quelques-uns de nos rois, qui voulaient faire de la Méditerranée un lac français; elle devait vivement inquiéter les prétentions jalouses de l'Angleterre, de dominer sur toutes les mers. Louis-Philippe se montra fort incertain sur l'avenir de l'Algérie, et eut la volonté de l'évacuer; s'il ne le fit pas, c'est qu'il craignait la France. Il demanda comme une grâce à l'Angleterre d'y rester jusqu'à ce que le moment favorable de l'évacuation fût arrivé. Avec de tels sentiments, une colonisation réelle était impossible.

Le gouvernement n'ayant aucun plan ni sur la colonisation, ni sur la conservation, nommait des gouverneurs à son image, incertains, irrésolus, faisant, défaisant, conquérant, abandonnant, traitant et rompant les traités. Un gouverneur qui commandait pendant quelques mois pouvait-il connaître le pays, les besoins, les maux des habitants, la manière de les conduire?

Digitized by Google

Enfin, une dernière cause était le caractère des habitants. Les Maures qui, suivant Salluste, sont un mélange de soldats de l'armée d'Hercule avec les Libyens et les Gétules aborigènes de la contrée, ont aujourd'hui comme dans les temps anciens, des mœurs assez douces; ils sont aussi les plus paresseux du pays, et leur bonheur est de passer les journées à fumer leur pipe, les jambes croisées sur un banc ou sur une natte. Ils sont profondément attachés à la doctrine de Mahomet, et ont en horreur le nom chrétien.

Les Berbères, nommés Kabaïl (Kabyles) par les Algériens, ont le caractère des anciens Numides si redoutables aux légions romaines. Ils habitent l'intérieur des montagnes, d'où ils s'échappent pour fondre avec impétuosité sur les villages maures et sur les tribus arabes. Ils sont si farouches, qu'on dit qu'ils étaient sans aucune croyance religieuse.

Les Arabes, descendants des conquérants musulmans de l'Afrique, sont nomades, habitent sous des tentes, changent de lieux suivant les saisons; ils sont divisés en tribus, qui ont chacune un chef nommé *cheick*. Les troupeaux forment leur principale richesse, qu'ils savent augmenter par le pillage.

Les Juifs sont en très grand nombre en Algérie, où ils se sont établis après la destruction de Jérusalem. Là comme partout, adonnés exclusivement au commerce et au brocantage, livrés à une avarice sordide, ils n'ont aucune influence politique, et peu leur importe le maître auquel ils sont soumis, pourvu qu'ils puissent gagner de l'argent.

Les Turcs, établis en Algérie depuis trois cents ans,

Digitized by Google

formaient la milice nationale, se recrutaient à Smyrne, à Constantinople et dans d'autres villes de la Turquie. Quand ils se mariaient dans le pays, ils perdaient la plus grande partie de leurs priviléges et se confondaient presque avec le reste de la population. Ils disparurent pour ainsi dire entièrement peu après la conquête.

Les Koulouglis, descendants des Turcs, mariés avec les filles maures ou chrétiennes esclaves, avaient les habitudes des Maures; mais leur parenté avec les Turcs leur donnait plus d'ascendant.

Le dey qui commandait à ces différentes races ne connaissait d'autre justice que celle du sabre, et quand tous les trois ans, les chefs des provinces, nommés beys, venaient lui rendre compte de leur administration, il leur tranchait la tête s'il n'était pas content. Malgré cette justice barbare, toutes les castes jouissaient d'une liberté presque absolue, n'avaient point à se plier aux formes de la civilisation, et se trouvaient heureuses dans leur vie nomade, dans leur existence presque sauvage, au milieu même du luxe dont jouissaient certaines familles. La tâche de civiliser un pareil peuple ne devait pas être facile.

Si la différence de religion n'était pas un embarras, parce que en général les chefs envoyés après la révolution de Juillet n'avaient aucun sentiment religieux, si ce n'est peut-être un vague déisme qui n'engageait à rien, l'absence absolue de toute marque de religion soulevait l'indignation de peuples fanatiques, et ils ne pouvaient comprendre qu'il existât sur la terre un peuple sans Dieu.

A peine maître d'Alger, le maréchal Bourmont se hâta

Digitized by Google

d'envoyer de faibles corps pour prendre possession d'Oran et de Bone; mais quelques jours après un grand événement vint tout arrêter. Un jour on aperçut un navire dans le lointain; toutes les lunettes sont braquées sur son pavillon pour reconnaître sa nationalité; il avait pour couleurs l'ancien drapeau tricolore français; bientôt tout s'explique, car on apprend la révolution de Juillet. Après un tel événement, Bourmont, officier légitimiste, profondément attaché à la branche aînée des Bourbons, rassembla ses troupes pour des éventualités qui ne devaient point arriver; mais dès-lors son activité fut enchaînée et il ne put rien faire.

§ I. *Commandement du général Clausel (1er septembre 1830-21 février 1831).*

Louis-Philippe, à peine monté sur le trône, dut s'occuper de l'Algérie, dont la Restauration venait de faire la conquête. Il rappela en France une partie des troupes pour s'en servir contre les ennemis du dedans et du dehors, si le nouvel établissement venait à être attaqué, et il nomma au commandement de l'Algérie le général Clausel, qui s'était fait une belle réputation de valeur et de capacité sous le premier Empire, et qui, sous la Restauration, avait marché avec l'opposition la plus avancée. Clausel, esprit extrêmement actif, nourri d'un mélange d'idées libérales et despotiques, croyait qu'on pouvait imposer à un peuple ses vues, ses conceptions, ses coutumes, ses lois, et qu'il serait facile de les lui faire accepter. Il se jeta tout entier, en arrivant à Alger, dans une voie d'organisation complète, sans tenir aucun compte

Digitized by Google

ni du passé, ni du peuple qu'il voulait former, ni même de l'armée à laquelle il allait commander.

Comme si tout ce qui tenait à la Restauration ou avait agi sous son inspiration avait dû être malhonnête, il donna à entendre qu'il y avait eu des dilapidations de la fortune publique en Algérie par les chefs de l'expédition, et ordonna en conséquence une enquête très sévère, qui amena la conviction qu'aucun détournement coupable n'avait été fait. Il accorda en conséquence un *satisfecit* dont l'armée n'eut pas lieu de se féliciter.

Il voulut établir dans la colonie tout le rouage administratif de la mère-patrie. Ainsi il réunit au domaine non-seulement ce qui avait appartenu aux beys et au dey, mais encore tous les biens affectés à la Mecque et Médine, aux institutions religieuses et de bienfaisance. Ce dernier point révolta tellement les indigènes, qu'il fut obligé de modifier cette disposition. Il créa des directions pour l'*intérieur*, la *justice* et les *finances*, organisa les douanes, nomma un secrétaire-général des archives qui n'existaient point, proclama la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, établit une ferme-modèle, fit construire une salle de spectacle.

Il résolut de composer l'armée d'un double élément, l'un français et l'autre indigène. Celui-ci est le corps célèbre des zouaves, auquel il donna des officiers français. Agissant comme s'il eût été en France, il destitua le bey de Titerie, et nomma à sa place Mustapha-ben-Omar; il frappa de déchéance le bey de Constantine et confia ce titre à Sidi-Mustapha, frère du bey de Tunis, comme si un trait de plume devait suffire pour réaliser ces nominations. Le canon de 1839 déclara seul la déchéance du

Digitized by Google

bey de Constantine. Nous ne pouvons énumérer davantage les actes administratifs du général Clausel, qui rendit presque à chaque jour des arrêtés.

Clausel apporta à la guerre l'activité désordonnée et un peu extravagante qu'il donnait à l'administration civile. Apercevant autour de lui un grand mouvement de la part des Arabes, il voulut être présent partout, et conséquemment il forma une multitude de petits corps qui ne pouvaient rien faire. Voyant que les indigènes se moquaient de la nomination qu'il avait faite d'un bey de Titerie, il voulut l'installer, et malgré la mauvaise saison, dont probablement il n'avait pas pris trop de soin de s'instruire, il fit partir sept mille hommes, les zouaves, nouvellement créés, et les chasseurs d'Afrique. La ville de Blidah vit un triste spectacle. Le général en chef, pour terrifier les indigènes et punir leurs cruautés à l'égard de nos soldats saisis par eux, laissa fusiller les prisonniers et livra aux flammes les bois d'orangers et les magnifiques jardins qui environnaient la ville. Au col célèbre de Teniah, le bey de Titerie se montra avec ses Arabes, prit position sur les hauteurs voisines pour écraser nos troupes au passage, en même temps que deux pièces de canon étaient postées pour balayer la route. Nos guerriers gravirent bravement la hauteur et en débusquèrent les ennemis, qui nous firent éprouver une perte de deux cent vingt hommes. Enfin, après cinq jours de marche, le 22 novembre, l'armée entra dans Médéah, où elle laissa une garnison, puis reprit le chemin d'Alger. A son arrivée à Blidah, elle eut le plus triste spectacle sous les yeux. La ville était jonchée de cadavres de femmes, d'enfants, de vieillards massacrés la veille par

Digitized by Google

nos soldats, qu'un soulèvement de la population poussa à cet excès. Dans l'espérance de surprendre la garnison que nous possédions dans cette ville, les Arabes avaient fait une attaque si inopinée, qu'ils pénétrèrent dans la place, et montrèrent un front si redoutable, que le général Rulhières sortit de la ville, vint tomber sur leurs derrières et massacra tout ce qu'il put saisir. Peu après, cinquante de nos braves qu'on avait dirigés sur Alger, étaient saisis par les Arabes et impitoyablement massacrés, comme faibles représailles.

La garnison de Blidah fut bientôt violemment attaquée; dégagée un moment par le général Boyer qui, après avoir repoussé les Arabes, revint à Alger, elle se vit au commencement de janvier 1831, dans une position si difficile, qu'il fallut la ramener à Alger. Clausel fit transporter à Oran, comme bey de cette ville, Sidi-Hamed, parent du bey de Tunis, avec une escorte commandée par le général Damrémont, qui, après avoir à peine paru dans cette ville, revint de son expédition.

Voilà l'administration du général Clausel qui, avec son activité dévorante n'avait rien fait, et se voyait presque renfermé dans Alger.

§ II. *Commandement du général Berthezène.*

Le successeur du général Clausel, Berthezène, qui avait pris une glorieuse part à la conquête, n'avait pas assez de troupes en arrivant à Alger pour améliorer le triste héritage que lui avait laissé Clausel. Telle était la haine que les indigènes nous portaient, que tout Arabe qui s'était mis en relation avec nous était massacré. Les

Digitized by Google

Arabes recoururent à un genre de guerre, le seul dans lequel ils pussent avoir quelque succès, ce fut de former des guérillas, de laisser nos grandes expéditions s'avancer librement, mais de tomber sur tous nos postes avancés et de les massacrer.

Le général Berthezène en eut la preuve dans deux expéditions qu'il entreprit, l'une dirigée contre les tribus de Khachna et l'autre sur Médéah. Les Arabes de Khachna, instruits que leur kaïd, qui avait été nommé par le général Clausel, avait eu des rapports avec les Français, le tuèrent pour ce fait. Afin de punir cet acte, une colonne fut expédiée contre la tribu et marcha jusqu'à Théga, l'un des sommets de l'Atlas, sans pouvoir atteindre les fuyards. Il y eut à peine quelques escarmouches, mais le vide qui se faisait autour de la colonne se remplissait aussitôt qu'elle avait disparu.

La seconde expédition avait pour but de soumettre de nouveau la ville de Médéah; elle s'étendit au-delà de cette ville et se vit obligée de rentrer à Alger, parce que les Arabes fuyaient à son approche, et lui fermaient la retraite lorsqu'elle était passée.

Ces deux succès purement négatifs exaltèrent le courage des Arabes, qui poussèrent leurs guérillas jusqu'aux portes d'Alger et harcelèrent tous nos postes avancés. Impuissant à combattre ces hardis partisans, Berthezène acheta quelques-uns de leurs chefs, qui rendirent un peu de sécurité à la ville et à la Mitidja.

Une tentative sur Bone eut une issue beaucoup plus fâcheuse. Le bey de Constantine ayant envoyé des bandes pour attaquer et inquiéter sans cesse Bone, où s'étaient retirés une centaine de Turcs, ceux-ci prièrent le général

Digitized by Google

Berthezène de leur envoyer quelques troupes indigènes. Le général français leur envoya une compagnie de zouaves, sous le commandement de Hander, qui occupa la Casbah avec une partie de ses troupes. Cet officier se laissa surprendre et il fut massacré avec tous ses hommes.

L'administration civile ne marcha guère mieux sous le commandement de Berthezène que les opérations militaires. La fortune publique était livrée au plus affreux gaspillage. Le gouvernement achetait dix-sept francs une mesure de blé qui ne se payait que six à sept francs sur le marché. Les soldats vendaient leur habillement militaire. L'insuffisance de Berthezène fit appeler au commandement de la colonie le duc de Rovigo.

§ III. *Commandement du duc de Rovigo et du général Voirol (janvier 1832-juillet 1834).*

L'ancien ministre de la police de Napoléon Ier, cet homme dur, sévère, implacable, qui faisait tout trembler, Savary, duc de Rovigo, fut choisi pour épouvanter les populations algériennes. Pour frapper plus sûrement les indigènes qui s'agitaient, il les laissa se réunir, s'avancer avec confiance à une assez petite distance d'Alger, puis fondit sur eux de la manière la plus inattendue, les frappa sans miséricorde, et jeta ainsi parmi les Arabes une telle terreur, que plusieurs années après ils ne prononçaient son nom qu'avec effroi. Afin de préparer pour l'avenir des moyens d'atteindre plus facilement les rebelles, il traça des routes stratégiques dont il commença l'exécution, et en même temps il choisit des points extrêmement favorables pour y établir des camps retranchés

Digitized by Google

d'où nos soldats pouvaient se secourir et s'élancer sur le premier rassemblement. C'est par ces mesures vigoureuses qu'il rendit une pleine sécurité à la Mitidja et aux environs d'Alger.

A Oran, le général Boyer contenait avec peine, à quelques kilomètres de la ville, les populations qui frémissaient contre notre domination. A Bone, nous avions à venger la barbare perfidie exercée sur le commandant et ses compagnons d'armes. Le général Uzer prit possession de cette ville, repoussa vivement les troupes du bey de Constantine, et rendit un peu de confiance aux Maures, qui détestaient autant les Arabes que nous-mêmes.

La colonie marchait bien, quand la maladie qui le conduisit au tombeau, contraignit le duc de Rovigo à remettre le commandement entre les mains du général Voirol, qui continua la politique sévère de son supérieur, tout en tempérant les formes.

L'administration du général Voirol n'est guère remarquable que par deux faits : l'occupation de Bougie et l'apparition d'Abd-el-Kader.

Le bey de Constantine voyant l'inutilité de ses effort pour s'emparer de Bone, fit des tentatives sur Bougie afin de se procurer un port sur la Méditerranée. Pour ne pas laisser tomber ce port important entre les mains des Kabyles, le gouvernement français ordonna de l'occuper; une flotte partie de Toulon le 23 septembre, était en possession de ce port le 29.

Entre les marabouts qui prêchaient la guerre sainte, il y en avait un qui se distinguait par son fanatisme et son enthousiasme religieux, et possédait pour cela un immense ascendant sur les tribus dispersées autour de

Digitized by Google

Mascara. Cassé par les ans, il se sentait incapable de se mettre à la tête des tribus pour les diriger à la guerre; mais il avait un fils qui, malgré sa jeunesse, joignait à un grand courage une prudence, une ruse capable de surprendre les plus habiles. Parmi les choses extraordinaires qu'on disait de lui, on racontait que dans un voyage qu'il avait fait à la Mecque, un des plus vénérés musulmans lui avait prédit de grandes choses et avait annoncé qu'il relèverait la puissance des mahométans en Algérie. Il prit dès-lors une des premières places dans le mouvement insurrectionnel, se fit remarquer par sa piété, sa douceur, son affabilité, et fut bientôt jugé capable de diriger la guerre sainte.

Il attaqua avec vigueur tous les chefs des environs de Mascara dévoués à la France; il prit Arzew, entra dans Mostaganem et s'approcha d'Oran. Le général Desmichel lui fit essuyer des pertes. Il comprit le besoin de la paix pendant un certain temps pour s'affermir, augmenter ses forces et se préparer à combattre avec succès. Il eut le talent de faire un traité par lequel il était en quelque sorte reconnu souverain de l'ouest de la Régence; seulement tout le commerce du pays devait se faire par nos ports, et les Français pouvaient voyager avec sécurité jusqu'au centre de la province.

§ IV. *Gouverneurs-généraux d'Erlon, Clausel (juillet 1834-septembre 1837).*

Fatiguée de l'inutilité des dépenses faites depuis quatre ans pour une colonie qui n'était pas plus avancée que le premier jour, la Chambre des députés provoqua l'envoi

Digitized by Google

d'une commission pour examiner l'état réel de l'Algérie et constater ses besoins. En conséquence du rapport présenté par cette commission, un changement fut opéré dans la haute administration, qui était auparavant purement militaire. Il fut établi que la colonie serait administrée par un gouverneur-général qui posséderait autorité sur les administrations civiles qu'on voulait établir, et sur l'armée dont le commandement serait remis à un lieutenant-général.

Le général Drouet d'Erlon, nommé gouverneur de l'Algérie, résolut de se servir des indigènes; il organisa un corps de spahis, et développa le bureau arabe que le général Voirol avait établi. Le Pasquier, préfet du Finistère, fut appelé à remplacer comme intendant civil, Genty de Bussy.

Le grand ennemi était toujours Abd-el-Kader qui, une fois reconnu par le Gouvernement français pour chef des musulmans de la province d'Oran, chercha à étendre son autorité sur la province même d'Alger, où il était d'ailleurs appelé par des populations qui sentaient le besoin d'être protégées. Les villes de Médéah, Milianah se voyant abandonnées par la France qui semblait impuissante à les protéger, se jetèrent entre les bras d'Abd-el-Kader pour avoir la garantie de la forte administration de la province d'Oran. La puissance d'Abd-el-Kader fut un moment attaquée par un marabout du Sahara, qui, confondant Abd-el-Kader avec les Français, parce qu'il avait traité avec eux, marcha contre lui et l'attaqua; mais il fut vaincu et rejeté bien loin dans le désert. Depuis cette victoire, Abd-el-Kader fut tout-puissant à Médéah, dans les villes voisines et jusque dans la plaine de

Digitized by Google

la Mitidja, où il établit des kaïds malgré la défense du gouverneur-général. Dans la province d'Oran, aucune des conditions du traité Desmichel n'était observée; les navires étrangers étaient par Arzew en communications directes avec les Arabes; Abd-el-Kader ne payait aucun des tributs auxquels il s'était engagé; les tribus des Douairs et des Zémélas, dévouées à la France, étaient vivement attaquées du côté de Tlemcen par les troupes de l'émir, qui avait évidemment le dessein de miner notre puissance pour la détruire. Il fallait abattre l'autorité envahissante d'Abd-el-Kader.

Le général Trézel, commandant de nos troupes d'Oran, marcha vers Mascara, la capitale de l'émir. Arrivé à la forêt de Muley-Ismaïl, il fut vivement attaqué par les Arabes embusqués dans des pentes très raides et couvertes de broussailles; il parvint, il est vrai, à disperser ses ennemis, mais ce ne fut pas sans des pertes considérables en morts et en blessés. Afin d'avoir le temps de rassembler ses cavaliers dispersés et pour connaître les pertes que nous avions essuyées, Abd-el-Kader demanda à traiter; mais quand il vit que notre armée, embarrassée d'un long convoi et plus encore de nombreux blessés, ne pourrait sans péril ni avancer ni reculer, il sut faire rompre les commencements de négociation. Trézel ne vit de ressources que dans une retraite par les rives de la Macta sur Arzew, qui était à une faible distance. Les bords de la Macta présentaient des défilés très dangereux où l'émir attaqua notre colonne, la coupa en tronçons, et se jeta sur l'arrière-garde qu'il mit en fuite. C'est après cette triste affaire, où nous perdîmes près de six cents hommes, que l'armée parvint à Arzew. Enhardi par ce

Digitized by Google

succès, Abd-el-Kader marcha sur Oran, et il établit à quelques kilomètres de la place quatre camps retranchés pour empêcher d'y laisser rien pénétrer.

Le ministère, attribuant ces malheurs à Drouet d'Erlon, le rappela et nomma gouverneur de l'Algérie le maréchal Clausel, qui devait une seconde fois constater son insuffisance (juillet 1835). L'Algérie était dans la plus triste situation. Nous n'étions pas plus avancés que le premier jour, nous étions resserrés dans les postes que nous occupions. L'ennemi qu'il fallait frapper d'abord était Abd-el-Kader.

Clausel, afin d'atteindre l'émir dans le centre même de sa puissance, partit de Mostaganem, accompagné du duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe, pour reconnaître les bords du Sig, et entra à Mascara, qu'il trouva désert et en flammes, car l'émir, en quittant cette ville, avait jugé à propos de la réduire en cendres. Cette prise de possession eut peu de résultat, parce que nous ne pouvions, avec peu de troupes, y laisser une garnison. Tout se borna donc à la destruction des fortifications. Cependant Abd-el-Kader se portait sur Tlemcen afin de sévir sur les tribus qui nous étaient dévouées, et d'entraîner la population de la ville, qui sortit en effet à l'approche de nos troupes, dans l'espérance de rentrer dans quelques jours; car on pensait que notre armée demeurerait à peine trois jours dans Tlemcen, comme elle était restée à Mascara. Le maréchal Clausel marcha à sa poursuite, se saisit des bagages abandonnés, atteignit l'infanterie de l'armée et la dispersa.

Après ce succès, Clausel organisa la défense, compléta l'armement des Coulouglis, institua un bey indigène, et

Digitized by Google

commit la faute d'imposer une forte contribution aux tribus fidèles à notre cause qui, se trouvant ainsi atteintes et par les Français et par Abd-el-Kader, résolurent de séparer leurs intérêts des nôtres.

Parmi les moyens de défense, le gouverneur avait conçu le projet d'établir un camp retranché à l'embouchure de la Tafna, et en quittant Oran, il ordonna d'y travailler. Le général d'Arlanges partit d'Oran avec trois mille hommes pour protéger les travailleurs et ravitailler Tlemcen. Bientôt il fut violemment attaqué par les Arabes et les Marocains, et obligé de se réfugier dans le camp de la Tafna, où il fut bloqué sans pouvoir se dégager. Informé de cette situation, le Gouvernement français envoya des renforts dont le commandement fut confié au général Bugeaud, officier plein de courage et de talent, qui poussa vigoureusement l'ennemi, le battit complétement à la Sikak, lui tua ou blessa quinze cents Arabes et Kabyles, et fit prisonniers cent trente fantassins réguliers (6 juillet 1836). Abd-el-Kader se retira à Nédroma, y refit bientôt son armée et reprit tout son ascendant sur les Arabes. Afin de raffermir tous les esprits inquiets, il demeura tranquille tout le reste de l'année, et se prépara à nous arracher le traité de la Tafna, dont nous rendrons compte plus loin.

Après son expédition sur Mascara et Tlemcen, le maréchal Clausel travailla à raffermir notre autorité si chancelante du côté d'Alger, puis porta ses vues sur Constantine, dont le bey essayait de prendre à l'est l'ascendant dont Abd-el-Kader jouissait à l'ouest. Il agissait contre Bone, contre Bougie, s'avançait vers la province d'Alger et ne laissait aucun repos aux partisans des Français.

Digitized by Google

Clausel, sentant la nécessité de frapper cet adversaire, avait demandé des renforts, qu'on lui avait promis, mais qu'un nouveau ministère lui refusa; en sorte qu'il dut renoncer à l'expédition ou la tenter avec les forces dont il disposait. Il accepta ce dernier parti, et à la tête de sept mille cent trente-sept hommes, il partit de Bone le 8 novembre, accompagné du duc de Nemours, et campa le 15 à Guelma, ancienne ville romaine ruinée. L'armée arriva le 21 devant Constantine, après avoir beaucoup souffert de la pluie, de la neige et de la grêle. Quand le maréchal Clausel vit Constantine, assise sur un pic, environnée d'une bonne muraille et accessible d'un seul côté, il commença à craindre que son projet n'eût été imprudent. Le 23 et le 24 il fit exécuter deux attaques, qui toutes deux échouèrent. C'était donc un siége régulier qu'il fallait; mais on s'était mis en marche sans une telle prévision; on n'avait ni les vivres ni les munitions nécessaires; la saison avait d'ailleurs été si mal choisie, que tout restait en chemin. Il fallut donc songer à la retraite. Elle fut affreuse, par un temps détestable, au milieu des privations de tous les genres, et surtout à cause des attaques incessantes des Arabes, dont le nombre augmentait à chaque instant.

Le maréchal Clausel n'ayant eu de succès réel nulle part, son insuffisance était évidemment constatée; il fallait le remplacer; il le fut par le général Damrémont.

Digitized by Google

§ V. *Damrémont, Valée, gouverneurs-généraux (février 1837 - décembre 1840).*

Un traité qui a été bien diversement apprécié facilita la tâche du général Damrémont, successeur du maréchal Clausel. Le général Bugeaud, commandant dans la province d'Oran, avait si mal mené Abd-el-Kader, que ce chef sentit le besoin de la paix pour affermir davantage son autorité, et consentit à traiter sur les bords de la Tafna avec Bugeaud qui, après l'avoir longtemps attendu, fut obligé d'aller bien plus loin que le lieu indiqué pour le traité qui fut signé. Alors Abd-el-Kader fut reconnu, sous la suzeraineté de la France, souverain des provinces d'Oran, de Titerie et d'Alger, à l'exception de quelques points maritimes que nous nous réservions, et d'une petite partie de la province d'Alger. Ce traité entrait dans les idées des ennemis de la colonie, qui prétendaient qu'il nous suffisait d'avoir sur la mer quelques points pour le commerce. Il fut généralement blâmé, non pas seulement comme abandon d'une précieuse conquête, mais on prétendit qu'il y avait là de la corruption; et en effet, plus tard, dans un procès célèbre, Bugeaud avoua qu'il avait reçu une somme assez ronde qu'il avait employée aux chemins vicinaux de son département, ce que nous voulons bien croire. Pour se justifier, Bugeaud dit avec une apparente raison qu'il n'avait cédé à l'émir que le pays dont il était en possession; mais c'était établir légalement des droits usurpés et donner une formidable puissance légale à celui qui ne s'arrêtait que pour acquérir de nouvelles forces.

Le traité de la Tafna permettait au général Damré-

Digitized by Google

mont de concentrer ses troupes vers Constantine, et de les faire avancer en liberté contre le bey de cette ville qu'il voulait abattre. L'armée arriva devant Constantine le 6 octobre 1837, et en six jours tout fut préparé pour battre en brèche. Après une inutile sommation, le général Damrémont se rendait à la tranchée pour examiner les travaux et ordonner l'attaque, quand un boulet le tua sans qu'il pût proférer une seule parole. Le général d'artillerie Valée, le plus ancien des généraux, prit le commandement, et fit un feu si bien nourri durant vingt-quatre heures, que le 13 la brèche fut reconnue praticable et la ville emportée. Nous avions éprouvé des pertes très sensibles; le corps des officiers avait surtout souffert. Outre le général en chef, nous devons nommer le général Perrigaux, le colonel Combes, les commandants Vieux et de Sérigny.

Le bey de Constantine se retira vers le désert, continua pendant quelques années à nous inquiéter et finit par disparaître. L'un des premiers soins du général Valée fut d'organiser sa conquête. Il conserva les institutions municipales de la ville, créa un conseil composé de Français et d'indigènes, et confia l'autorité publique à Islam, cheick très vénéré de la population de la ville et des tribus environnantes. Il divisa le pays en kalifats ou cercles, à la tête desquels se trouvait un officier français, assisté par un conseil dont les indigènes formaient l'élément principal. Pour rendre le chemin de la mer à Constantine moins long, il fit construire une route carrossable de cette ville à l'ancienne ville romaine de Rusicada qu'il releva, et à laquelle on a donné le nom de Philippeville. Ces sages mesures épargnèrent à la province de Constantine les

Digitized by Google

violentes secousses dont celles d'Oran et d'Alger allaient être tourmentées. Il fit plus tard occuper Djijelli et Sétif, et fit le voyage par terre de Constantine à Alger en passant par les *portes de Fer*, long défilé entre des rochers coupés à pic, qui ont une élévation de cinquante mètres. Un sapeur du génie y grava cette simple inscription : *Armée française* 1839.

Valée, qui avait été élevé à la dignité de maréchal en récompense de la prise de Constantine, et qui avait reçu le titre de gouverneur-général, sentit aussi vivement que toute la colonie le besoin d'institutions catholiques bien fixes. Pendant plusieurs années nos soldats n'avaient pas eu de prêtres pour les aider à remplir leurs devoirs religieux. Ceux qui mouraient ne succombaient pas sans témoigner le regret de ne pas avoir un prêtre dans le sein duquel ils pussent déposer l'aveu de leurs fautes; les populations musulmanes s'étonnaient qu'il y eût sur la terre un peuple sans prêtre et sans Dieu. Quelques zélés missionnaires furent tolérés dans les centres; puis les lazaristes reçurent du Gouvernement la demande de se charger du service religieux en Algérie. Ces mesures parurent insuffisantes, et sur la prière du Gouvernement, le chef de l'Eglise établit un évêché à Alger, dont Mgr Dupuch fut le premier évêque. Chacun aimait le zèle apostolique qu'il déploya, le désintéressement qu'il montra; il fit plus qu'une prudence humaine n'aurait tenté.

Cependant Abd-el-Kader organisait sa puissance, mettait à la tête des provinces les hommes les plus capables, les plus ardents et les plus vénérés : il s'avançait vers le désert, afin de soumettre à son autorité cet immense pays situé au midi des provinces de Titerie,

Digitized by Google

d'Alger et d'Oran ; il se préparait ainsi et des forces et un refuge en cas de revers. Il éprouva de la résistance de la part de Tedjini, chef de la ville d'Aïn-Madhy : il le vainquit. Quand sa puissance fut bien assise dans ces contrées, il prit le bâton du pèlerin, se présenta dans la Kabylie pour visiter les *zaouïa* (chapelles) renommées, mais malgré ses intrigues, il ne put asservir les Kabyles, qui séparèrent leur cause de la sienne. Il visita ensuite la seconde ligne qu'il avait établie à Boghar, Kedemt, Saïda et Sebdou au sud de Médéah, de Mostaganem, de Mascara et de Tlemcen.

Les populations, profondément agitées par ces courses, le furent bien plus quand elles virent le maréchal Valée passer par les *portes de Fer*. Un cri : aux armes ! retentit de toute part, et Abd-el-Kader écrivit au gouverneur-général que, pressé par ses peuples, il était obligé de reprendre les armes. La plaine de la Mitidja fut envahie et tous nos colons furent obligés de se replier sur Alger. Le maréchal Valée proposa donc au ministère d'occuper Médéah et Milianah, d'établir une route carrossable pour arriver à ces villes, de faire partir une expédition du Haut-Chélif et une autre de Mostaganem, qui prendraient les tribus entre deux feux. Ce plan ayant été adopté, Valée occupa Cherchell et s'avança vers Médéah, faisant travailler à une route qui réunirait cette ville à Alger. Quand les deux villes de Médéah et de Milianah furent en notre pouvoir, l'émir ne cessa d'inquiéter ces places, d'attaquer les convois, de ravager toutes les contrées qui reconnaissaient notre domination. Il était évident que cette guerre de chicane ne pouvait durer longtemps. Il parut cependant que le maréchal Valée se battait un

Digitized by Google

peu dans le vide et qu'il fallait lui donner un successeur qui, en adoptant son système, le modifiât cependant assez pour dompter définitivement Abd-el-Kader. C'est ce qui amena le général Bugeaud au gouvernement de l'Algérie.

§ VI. *Bugeaud, gouverneur-général (décembre 1840 — septembre 1847).*

Le général Bugeaud, à peine débarqué (22 février 1841), se mit à courir à nos avant-postes pour reconnaître la situation de l'armée. Jugeant que Valée avait trop disséminé les troupes, il les réunit en groupes considérables pour les masser facilement et frapper de grands coups. Il se proposa d'agir comme son prédécesseur sur le Haut et sur le Bas-Chélif en même temps. Après avoir ravitaillé Médéah et Milianah, avoir poursuivi Abd-el-Kader et lui avoir fait subir un échec considérable, il confia au général Baraguay-d'Hilliers un corps de troupes pour aller détruire Boghar et Thasa, tandis qu'il opérerait sur le Bas-Chélif. Baraguay-d'Hilliers rencontra peu de difficulté dans l'exécution de ces ordres et détruisit ces deux places.

Bugeaud, de son côté, débarquait à Mostaganem, s'avançait vers Tekdempt où étaient les fonderies de canon de l'émir, détruisait la place, puis se rabattait sur Mascara et s'en rendait maître presque sans coup férir, car jusqu'alors l'émir s'était tenu à une assez grande distance. Ce ne fut que dans notre retraite vers Mostaganem qu'il profita d'un défilé pour nous assaillir. Quand le mauvais pas fut passé, l'émir se hâta de fuir. Bugeaud avait insti-

Digitized by Google

tué un nouveau bey pour Mostaganem et Mascara; mais au lieu de choisir un homme capable, influent, Bugeaud, trop fidèle à la routine du passé, crut faire beaucoup en nommant un inepte, parce que son père avait été bey à Oran.

Dans la campagne d'automne qui commença au mois de septembre, Bugeaud, après avoir donné une trop faible escorte à Lamoricière pour conduire un convoi à Mascara, se réunit à lui, battit Abd-el-Kader le 8 octobre, traversa Mascara, détruisit Guelma, le berceau de la famille d'Abd-el-Kader, où se trouvait une école de théologie, renversa le fort de Saïda et ramena à notre cause les tribus de cette contrée. Enfin, après une expédition de cinquante-trois jours, Bugeaud rentra à Mostoganem, n'ayant éprouvé qu'une perte insignifiante de vingt-quatre hommes tués et onze morts de maladie.

Abd-el-Kader s'étant rapproché de Mascara et ayant châtié les tribus voisines qui lui avaient fait défection, Lamoricière proposa d'hiverner à Mascara avec six mille hommes, et s'engagea à les faire nourrir aux dépens des tribus infidèles à notre cause. Après avoir hésité un instant à accepter cette proposition qu'il regardait comme trop audacieuse, Bugeaud y accéda. Lamoricière recueillit des renseignements sur le lieu des dépôts de grains des tribus hostiles à notre cause, les vida successivement et détermina ainsi ces tribus à se soumettre.

Notons en passant un acte de rare charité apostolique de l'évêque d'Alger, qui se mit en rapport avec Abd-el-Kader et sut en obtenir un échange de prisonniers. Nos guerriers captifs, qui s'attendaient à mourir, bénirent un pasteur qui les rendait à la vie, à leur famille et à la patrie.

Digitized by Google

Cependant, sur la frontière de l'Ouest, il s'élevait un compétiteur d'Abd-el-Kader qui, après avoir réuni plusieurs tribus, demanda l'appui des Français contre l'émir qui s'était transporté en ce lieu pour le châtier. Bugeaud marcha contre l'émir, s'empara de Tlemcen et rejeta l'audacieux Abd-el-Kader sur les terres du Maroc. Après avoir fait de vaines tentatives sur Tlemcen, l'émir longea la lisière du désert, soufflant le feu de la révolte, et reparut vers le centre pour y exciter de nouveau les Arabes à combattre vaillamment. Le soulèvement devint presque général, et l'ennemi s'attacha principalement à attaquer les faibles détachements. Le 15 du mois d'avril 1842, le sergent Blandavy, accompagné de vingt-deux soldats, portait la correspondance à Boufarik, quand il fut attaqué par trois cents cavaliers; il se défendit courageusement, et dix-sept de ses hommes avaient succombé quand la garnison de Boufarik accourut délivrer les cinq hommes qui restaient.

Afin de faire cesser cette agitation continuelle, Bugeaud forma une armée, remonta le Chélif, enveloppa les différentes montagnes, contraignit à la soumission des tribus qui déclaraient être disposées à reconnaître son autorité, mais à condition que nous saurions les défendre contre Abd-el-Kader qui soufflait plus que jamais le feu de la révolte et reprochait aux musulmans leur lâcheté de faiblir devant les chiens de chrétiens. Bugeaud sentit que, pour obtenir un résultat durable, il fallait organiser les tribus soumises et les rendre capables de tenir tête à l'ennemi qui les soulevait.

Il jugea que le meilleur moyen d'annihiler l'ascendant d'Abd-el-Kader, était de conserver la division territoriale que celui-ci avait adoptée, de choisir dans la

Digitized by Google

tribu, dans l'agalick et dans le kalifat des hommes influents qui contrebalanceraient l'influence des agents nommés par Abd-el-Kader et jetteraient la dissension dans la tribu. Effrayé lui-même de cette organisation nouvelle, l'émir résolut de la briser par une activité qui tient du prodige. A cheval, à la tête de deux cents cavaliers, il faisait vingt et trente lieues par jour, tombait comme la foudre sur les tribus soumises, broyait nos agents, détruisait notre organisation, et quand nos colonnes approchaient, il disparaissait comme l'éclair. Par une telle agitation, il espérait jeter les tribus dans le désespoir et les contraindre à se lever en masse et à mourir, s'il était nécessaire, pour conquérir leur indépendance.

Dans une telle situation, le gouverneur devait prendre des mesures nouvelles, s'il voulait triompher. Il résolut alors d'établir une ligne de défense plus avancée et de relever des forts ou d'en construire à Boghar, Tharsa, Tekdempt et Saïda. De cette façon il empêcherait l'émir de se mouvoir comme il le voulait dans le Sahara, de commander dans les montagnes qui séparaient cette contrée des endroits que nous occupions, et d'inspirer une plus grande terreur aux tribus jusqu'alors trop éloignées pour craindre nos coups.

La prise de possession de cette ligne eut d'abord un résultat assez important, elle amena la prise de ce qu'on nommait la Smala d'Abd-el-Kader. On appelait Smala la famille de l'émir, ses parents, leurs femmes, les enfants, les vieillards, les personnages qui quittaient les tribus soumises à la France pour attacher leur sort à celui d'Abd-el-Kader; là se trouvaient les troupeaux, les richesses, toute la fortune des principaux Arabes armés

Digitized by Google

contre nous. Frapper cette Smala, c'était frapper Abd-el-Kader au cœur. Le duc d'Aumale, parti de Boghar avec une grande rapidité, atteignit la Smala, attaqua les guerriers qui la défendaient, la dispersa, prit le trésor, les troupeaux et fit plus de trois mille prisonniers, femmes, enfants, vieillards, qui furent ramenés à Alger. Les débris de la Smala se retirèrent sur les frontières du Maroc où ils se reconstituèrent et formèrent ce que l'on nomma la Deira.

Pendant qu'Abd-el-Kader était atteint dans ce qu'il avait de plus cher, il voyait son propre camp subitement envahi et faillit lui-même être pris : deux cent cinquante réguliers furent tués, cent quarante furent faits prisonniers ; des chameaux, des chevaux, huit cents bœufs tombèrent entre nos mains. Pendant cette belle expédition du général Bedeau, Lamoricière et Changarnier tombaient comme la foudre sur les restes des partisans de l'émir et les massacraient. Le colonel Tempoure atteignit encore l'un des premiers lieutenants d'Abd-el-Kader, le tua avec la plus grande partie de ses hommes d'armes et ramassa beaucoup de prisonniers et des bagages.

C'est par ces coups et cette guerre implacable que se termina l'année 1843, l'une des plus mémorables pour l'Algérie ; les deux adversaires avaient rivalisé de talent et d'activité, mais les succès n'avaient point été égaux. Abattu mais non vaincu par tant de revers, Abd-el-Kader se retira (1844) sur les terres du Maroc, y prêcha la guerre sainte et souleva le pays contre les Français. Bientôt l'armée marocaine joignit ses forces aux siennes et osa franchir la frontière et attaquer nos troupes. Bugeaud, qui avait été élevé, à la fin de l'année pré-

Digitized by Google

cédente, à la dignité de maréchal de France en récompense de ses services, entra sur les terres de Maroc, somma les Marocains de cesser leurs courses injustes, et pénétra dans Ouchda, l'une des villes les plus rapprochées de nos frontières. Le fanatisme marocain s'exalta alors, et une armée immense se présenta sur les bords de l'Isly pour attaquer les guerriers peu nombreux de Bugeaud. Le maréchal, après avoir épuisé la fougue des Arabes contre nos carrés, les chargea avec vigueur, les dispersa, se porta sur le camp ennemi et y fit un immense butin. En récompense de cette belle journée, le Gouvernement conféra à Bugeaud le titre de duc d'Isly.

Notre flotte, vaillamment conduite par le prince de Joinville, paraissait aussi sur les côtes du Maroc, détruisait les fortifications de Tanger et s'emparait de Mogador. Epouvanté de tant de malheurs, l'empereur du Maroc consentit enfin à la paix; il s'engagea à retirer toutes ses troupes de nos frontières, à punir les chefs marocains qui nous avaient attaqués, à chasser Abd-el-Kader de son territoire; et des commissaires durent être nommés pour tracer les limites de séparation entre le Maroc et l'Algérie.

Abd-el-Kader écrivit à l'empereur de Maroc que les maladies qui régnaient dans la Deira ne lui permettaient point de sortir de ses Etats; afin de ne plus donner tant d'inquiétude au gouverneur français, il s'éloigna de nos frontières. Tout en feignant de ne plus nous inquiéter, l'émir inondait le pays de ses lettres, soufflait le feu de la révolte et engageait de nouveaux chefs à se constituer les défenseurs de l'islamisme contre les chrétiens. Bou-Maza commença à jouer un certain rôle : Bou-Maza (le père

Digitized by Google

de la chèvre) voyant une profonde agitation dans le Bas-Chélif jusqu'à Orléansville, se donna pour l'envoyé du prophète pour délivrer son peuple. Il nous fit d'abord éprouver des pertes sensibles entre Tenès et Orléansville, ce qui exalta le fanatisme des Arabes. Mais le maréchal Bugeaud fit marcher contre lui des forces considérables et le contraignit à disparaître pour un moment. Ce fut durant cette expédition que se passa un événement regrettable, qui suscita bien des clameurs contre le commandant Pélissier, depuis maréchal de France et duc de Malakoff. Une troupe d'Arabes ayant cherché un refuge dans une caverne, on plaça à l'entrée des fascines et on y mit le feu pour contraindre les Arabes à sortir. Huit cents individus furent asphyxiés ou brûlés.

Nous remportions aussi à l'est de l'Algérie des avantages assez remarquables et nous y étendions notre autorité. En 1844 nous nous étions avancés jusqu'à Biskara, où nous battîmes un kalife de l'émir, et nous nous rendîmes ainsi maîtres du Sahara et de la route du sud. D'ailleurs, par la sage organisation de la province de Constantine par le maréchal Valée, les tribus marchaient avec nous et contraignirent les partisans d'Abd-el-Kader et de l'ancien bey à se retirer dans les montagnes de l'Aurès, situées au sud-est de Constantine. En 1844 le général Bedeau traversa ces montagnes dans tous les sens, et contraignit les partisans de l'ancien bey et d'Abd-el-Kader à la retraite. Dès-lors la route de Batna à Biskara devint parfaitement libre et sûre. La province de Constantine ne soutint plus de lutte sérieuse contre notre domination. En 1846 un marabout excita un faible mouvement qui fut facilement comprimé.

Digitized by Google

Au commencement de 1845, les provinces d'Alger et d'Oran jouissaient d'une sorte de paix que des mouvements convulsifs et une vague inquiétude rendaient très précaire. Abd-el-Kader, après la paix entre la France et le Maroc, sommé de se retirer dans le sud, apporta de nouveaux prétextes pour ne pas répondre à cette sommation, fit de nouveaux armements, compta bientôt six mille tentes, une nombreuse cavalerie, et se rapprocha de nos possessions, où des agents avaient semé une sourde agitation. Tout-à-coup la province d'Oran se souleva. Le lieutenant-colonel de Montagnac, commandant du poste de Djemma-Ghazaouat, sollicité fallacieusement par des tribus d'accourir à leur secours, se porta avec quatre cent cinquante hommes à douze kilomètres de son poste; sa troupe fut alors enveloppée, taillée en pièces, à l'exception de quinze hommes qui parvinrent à regagner Djemma-Ghazaouat.

Exalté par cet événement, Abd-el-Kader arriva, parcourut le pays dans tous les sens, entraîna les tribus, livra aux flammes ce qu'il ne pouvait emporter et causa partout la plus effrayante désolation. Bou-Maza, de son côté, accourut sur le Chélif et souleva les tribus situées le long de ce fleuve. Dans une si fâcheuse situation, pendant l'absence du gouverneur-général, alors en France, le général Lamoricière pria le maréchal Bugeaud de revenir à son poste. Lui-même accourut à Oran, marcha avec le général Cavaignac contre les tribus fugitives et les châtia sévèrement. Laissant Cavaignac pour contenir le pays de Tlemcen, il se dirigea vers Mascara pour y contenir Abd-el-Kader qui s'y rendait pour se lier avec Bou-Maza. Ce chef montrait une audace et une activité

Digitized by Google

qui tenait du prodige. Malgré les échecs qu'il essuyait, il courait de l'est à l'ouest, du nord au midi, soulevait les tribus, châtiait les indifférents et contraignait tout le monde à prendre les armes. Bientôt le mouvement insurrectionnel fut comprimé le long du Chélif et au nord de ce fleuve, parce que le maréchal Bugeaud, revenu à son poste, partit d'Alger avec des troupes nombreuses, donna la main à Lamoricière et contraignit les tribus à céder devant la force.

Furieux des échecs nombreux qu'il avait essuyés, l'émir se retira dans la Kabylie au milieu des montagnes du Djurdjura, convoqua les chefs kabyles, et tenta vainement de les entraîner à la guerre sainte. Il les abandonna en les traitant de lâches musulmans, parut tout-à-coup près de Boghar, et enleva une tribu à une faible distance d'un camp français. Des colonnes furent organisées pour atteindre toutes les tribus qui fuyaient avec l'émir; elles furent ramenées dans leur territoire et sévèrement châtiées.

Au désespoir de tous ces échecs, obligé de fuir sans cesse avec sa Deira, l'émir, pour ne plus être obligé de traîner, de garder et de nourrir à sa suite quelques prisonniers français, les fit massacrer; onze furent cependant conservés; le chef musulman les rendit à la liberté moyennant trente-trois mille francs, ce qui fut regardé comme une infamie par les zélés mahométans. Bientôt Abd-el-Kader vit ses plus habiles lieutenants l'abandonner.

Ben-Salem, qui avait longtemps et vaillamment combattu dans le Sebaou et sur les pentes du Djurdjura, se soumit avec tous les chefs de la vallée du Sebaou et des

Digitized by Google

revers ouest et sud du Djurdjura. La montagne, ou la Kabylie proprement dite, continua à être indépendante; c'est seulement en 1856 qu'elle a été soumise par Napoléon III.

Un autre lieutenant d'Abd-el-Kader fit encore sa soumission, c'est le célèbre Bou-Maza. Après s'être échappé de la Deira d'Abd-el-Kader qu'il trouvait trop timide, Bou-Maza parcourut toute l'Algérie, les provinces d'Oran, d'Alger, de Titerie, de Constantine, sans pouvoir soulever les Arabes convaincus alors de leur impuissance. Réduit lui-même à quelques cavaliers, il demanda à être conduit à Orléansville et fut interné en France.

Après avoir châtié les tribus kabyles qui avaient osé inquiéter Bougie, le maréchal Bugeaud, duc d'Isly, crut sa tâche terminée par la pacification complète de l'Algérie; il demanda à rentrer en France. La guerre qu'il avait faite est un modèle d'activité et mériterait d'être décrite dans tous ses détails. Notre cadre ne nous a point permis de le faire ; un récit circonstancié des prodigieuses évolutions d'Abd-el-Kader et de ses lieutenants impressionnerait vivement le lecteur et lui offrirait des scènes qu'aucune de nos grandes guerres ne nous présente.

§ VII. *Gouvernement du duc d'Aumale (septembre 1847 — 24 février 1848).*

Quand le duc d'Aumale fut nommé au gouvernement de l'Algérie, la conquête était finie, le pays entièrement soumis. Abd-el-Kader avait été obligé de se retirer sur le territoire de Maroc, d'où l'empereur le chassa pour éviter les désagréments qu'il avait éprouvés dans ses

Digitized by Google

rapports avec la France. Abd-el-Kader rentra en Algérie, et, comprenant son impuissance, il avait résolu d'abandonner sa Deira à la générosité du roi des Français et de se retirer dans le désert avec quelques cavaliers pour y attendre de meilleurs jours. Bien instruit de ses projets, le général Lamoricière lui coupa la retraite. Abd-el-Kader, obligé de se soumettre, ne pouvant écrire au milieu de la nuit et par une pluie battante, envoya son cachet à Lamoricière, qui lui-même lui remit son sabre en signe d'assentiment. Il ne demanda qu'*une parole française* et obtint la promesse qu'il serait transporté avec sa famille à Saint-Jean-d'Acre ou à Alexandrie. La promesse qui lui avait été faite n'a été accomplie que par Napoléon III.

Le duc d'Aumale n'ayant plus qu'à travailler à la colonisation, donnait une forte impulsion à tous les travaux, faisait reconnaître des lieux pour établir des villages, secondait des associations industrielles et immobilières, quand le grand événement de 1848 vint tout arrêter. Après quelques années d'arrêt la colonie a repris une nouvelle vigueur et de grands développements sous la forte impulsion de Napoléon III. Mais ces faits ne sont pas de notre domaine.

Nous devons émettre un profond regret, c'est que dans tout ce qui a été fait sous Louis-Philippe, on n'a eu en vue que le côté matériel ; c'est la force et rien que la force que l'on voit en action : on dirait une nation sans Dieu. La création de l'évêché d'Alger fut plus politique que religieuse. D'ailleurs, on arrêta le zèle de nos prêtres et de nos religieuses ; on leur défendit de parler christianisme aux indigènes. On aurait dû cependant comprendre que

Digitized by Google

le christianisme est le seul principe réellement progressif et civilisateur.

CHAPITRE VII.

Ministère Thiers (1er mars — 29 octobre 1840).

Thiers, esprit fin, rusé, présenté comme le défenseur rigoureux de la maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas, » parut, à la plupart des esprits, le champion destiné à tenir tête à Louis-Philippe et à réaliser enfin ce que l'on appelait la perfection du gouvernement représentatif. Cependant les hommes d'une haute intelligence voyaient dans ce ministère un instrument dont Louis-Philippe voulait se servir pour arriver à ses fins, instrument dont il saurait se débarrasser quand il aurait obtenu ce qu'il ambitionnait. Leurs prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. Quatre faits marquèrent le ministère de Thiers : les affaires d'Orient, la tentative de Louis-Napoléon pour s'emparer du pouvoir, la rentrée des cendres de Napoléon à Paris, et les fortifications de Paris. Dans chacun de ces faits on reconnaît l'esprit des deux hommes, dont l'un prétendait gouverner, et l'autre était peu satisfait de trôner seulement.

§ I. *Affaires d'Orient.*

L'une des plus graves accusations portées contre Louis-

Digitized by Google

Philippe concernait surtout les affaires étrangères ; on prétendait que, loin de porter haut le drapeau français, le roi, dans un intérêt dynastique, osait à peine le montrer. On s'attendait que le nouveau ministère, dont toutes les bouches libérales vantaient la fermeté, parlerait aux ambassadeurs un langage digne de la grande nation dont les destinées étaient entre ses mains ; il travailla, au contraire, à les rassurer, et leur promit que rien ne serait changé dans notre politique extérieure. Mais il y avait en Orient une question qui demandait une prompte solution, et c'est à cette difficulté que l'on attendait le ministre.

Nous avons vu que, dans la question débattue entre Méhémet-Ali et le sultan, la Russie voulait laisser le sujet miner la puissance du suzerain, dans l'espérance d'arriver à Constantinople ; que l'Autriche désirait l'affermissement de l'empire ottoman ; que l'Angleterre, sans permettre à la Russie de parvenir à Constantinople, aurait volontiers vu une partie de l'empire tomber en lambeaux pour lui laisser à elle la faculté de s'emparer de l'Egypte, la grande voie des Indes. La France prit une position intermédiaire ; elle demanda de laisser vivre l'empire ottoman et de donner au puissant vassal l'Egypte, la Syrie, l'Arabie et Candie sous la suzeraineté du grand-seigneur. Cette solution ne convenait pas à l'Angleterre, qui voyait ainsi la France se substituer à la faiblesse de l'empire ottoman et se rendre maîtresse de la voie des Indes. Il y eut alors une évolution diplomatique qui isola complétement notre pays, sous prétexte que nous faisions de grands armements maritimes.

En effet, nous avions l'air de nous préparer à la guerre ;

Digitized by Google

on commandait de grands travaux de défense sur la Manche; les munitions de guerre étaient dirigées vers les frontières; on levait des matelots en grand nombre; on prenait même, pour le service maritime, les hommes de quarante à cinquante ans; on construisait à Brest quatre grandes frégates, et cinq étaient armées; on assurait que cent cinquante mille hommes allaient être appelés sous les drapeaux, que trois cent mille seraient exercés pour la réserve, et que la garde nationale, qu'on négligeait très fort depuis qu'elle avait voulu donner des leçons au pouvoir, allait être complétement réorganisée et bien exercée.

Ces préparatifs, qui donnaient de l'inquiétude et des espérances en France, excitaient les railleries des Allemands et des Anglais. « Tout ce qui se dit et se fait à » Paris n'aboutira à rien, répétait-on chez les nations » étrangères; peut-être qu'on fera manœuvrer quelques » régiments sur les frontières; mais, après quelques évo- » lutions, on persuadera à la France que la susceptibilité » nationale est satisfaite, et toute cette démonstration » n'aura eu d'autre résultat que d'ajouter aux dettes de » la France. »

Loin de chercher à donner satisfaction à la France, les grandes puissances, l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie décidèrent du sort de l'empire d'Orient et de Méhémet-Ali sans appeler Louis-Philippe à leur délibération. L'Angleterre poussait beaucoup plus loin encore l'inconvenance. Le discours pour la clôture des Chambres britanniques, élogieux pour les autres puissances, ne contenait pas même le nom de notre patrie.

Sans attendre la notification du traité passé entre les

Digitized by Google

quatre puissances, et avant de le communiquer au gouvernement français, le commodore Napier, commandant de l'escadre anglaise, adressait la note suivante au consul anglais à Beyrouth : « J'ai l'honneur de vous prévenir » que l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie ont » résolu que la Syrie serait restituée à la Porte. Vous » préviendrez les autorités égyptiennes de cette résolu- » tion, en leur demandant l'évacuation immédiate de la » ville et la restitution des soldats turcs. »

Cinq jours après, les consuls des quatre nations remettaient à Méhémet-Ali une note hypocritement intitulée : « Réflexions sur la position actuelle du vice-roi d'Egypte. » On y lisait : « Méhémet-Ali ne saurait ignorer la haute » portée et la force d'une convention solennelle : le sys- » tème politique de l'Europe ne repose que sur la foi et » sur l'exécution religieuse des traités. Croire encore à la » possibilité d'un changement ou de modifications des » conditions de la convention du 15 juillet, ce serait se » bercer d'un vain espoir. Ces stipulations sont inaltéra- » bles et irrévocables; les termes péremptoires qui ont » été fixés pour leur acceptation, sont une preuve patente » de l'impossibilité de tous changements ultérieurs..... » La conséquence immédiate d'un refus serait l'emploi » de mesures coërcitives; le vice-roi est trop éclairé et » connaît trop bien les moyens et les ressources dont les » quatre grandes puissances peuvent disposer, pour se » flatter un seul instant de pouvoir, par ses faibles moyens, » résister même à l'une ou à l'autre d'entre elles; ce se- » rait se bercer d'un espoir bien funeste que de compter, » dans les circonstances actuelles, *sur un appui de l'é-* » *tranger. Qui pourrait arrêter les décisions des quatre*

Digitized by Google

» *grandes puissances? Qui oserait les braver?* Loin de lui » être favorable, une *telle intervention en sa faveur* ne » ferait que hâter sa perte, alors *devenue certaine.*

» Les quatre grandes puissances développeraient des » forces plus que suffisantes pour combattre tout ce qui » pourrait s'opposer à l'exécution de la convention ; on » portera, là où le cas l'exigera, une force suffisante pour » rendre toute résistance impossible et l'anéantir d'un » seul coup. »

Cette menace, qui ne voilait pas même le dédain que les puissances avaient pour la France, eut un prompt effet. Le commodore Napier, ce congre de mer, s'avança sur Beyrouth, et, après s'être rendu maître de douze navires égyptiens qui s'y trouvaient à l'ancre, il invita les habitants du Liban à secouer le joug de l'Egypte, et leur promit que, grâce aux munitions, aux troupes et aux armes des grandes puissances, les vaisseaux égyptiens n'insulteraient plus les côtes de la Syrie. Il conjurait en même temps les soldats qui avaient déserté le drapeau national pour se ranger sous celui de l'égyptien, de revenir à leurs devoirs, et leur promettait un entier pardon.

Le roi des Français se hâta d'envoyer le comte Walewski porter à Constantinople la médiation de la France. Avant l'arrivée de notre envoyé, Abdul-Medjid avait déclaré que tout ce qu'il pouvait accorder à Méhémet-Ali, c'était l'Egypte à titre héréditaire, et le pachalik d'Acre en viager.

Quand ces nouvelles arrivèrent en France, elles y causèrent une sensation profonde. Jamais, assurément, nous n'avions été aussi faibles en présence de l'étranger. Le

Digitized by Google

château des Tuileries lui-même s'émut, et le duc d'Orléans, jeune prince plein d'ardeur, très aimé des troupes et des partis avancés, poussa vivement à la guerre, disant qu'il aimait mieux tomber sur un champ de bataille que dans un ruisseau de la rue Saint-Denis. Et deux ans plus tard il périssait sur le chemin de traverse de la *Révolte*.

Loin de suivre les pensées guerrières de son fils, redoutant la moindre complication extérieure, et craignant que l'ardeur patriotique de nos marins ne les portât à une agression imprudente, Louis-Philippe prescrivit à notre flotte d'Orient, qui stationnait en présence de celle de l'Angleterre, qu'elle eût à se retirer à Salamine. Libres alors de leurs mouvements, assurés qu'ils n'avaient rien à craindre de la couardise de notre gouvernement, les Anglais, les Autrichiens et les Turcs assaillirent la côte de Syrie. Caïffa, petite ville bâtie au pied du Mont-Carmel, fut réduite en poussière; Beyrouth fut couvert d'obus et changé en un monceau de ruines.

Thiers, qui avait promis que sous son administration la France porterait son drapeau avec une noble fierté, fut très frappé de ces coups et demanda ou la guerre ou sa retraite. Louis-Philippe avait encore besoin pour quelques jours du ministre, pour pouvoir rejeter sur lui les actes de faiblesse inqualifiable de notre gouvernement. Thiers, circonvenu par le duc d'Orléans et par la reine, consentit à reprendre les rênes de l'Etat, à condition qu'il serait posé un *ultimatum* renfermant un *casus belli* dans le cas où les alliés ne s'arrêteraient pas.

Mais ce *casus belli*, qui ne devait avoir d'effet qu'à la réunion des Chambres, au commencement de novembre,

Digitized by Google

fit rire de dédain les puissances étrangères. Le *Morning-Chronicle*, feuille anglaise, interprète des sentiments du cabinet britannique, se contenta de répondre :

« Vers le 1er novembre, avant que la Chambre fran-» çaise ait pu commencer ses débats, la France n'aura » plus rien à empêcher au Levant, car la Syrie n'appar-» tiendra plus au pacha, et ce sera de lui que dépendra » la question de savoir si nous le laisserons tranquille, » oui ou non, en Egypte.

» Le traité du 15 juillet a déjà reçu son exécution. »

Thiers sentait plus vivement que personne le triste rôle qu'on lui avait fait jouer; il éprouvait des mouvements de honte convulsive quand il pensait que, dans quelques jours, il serait forcé d'avouer, en présence des Chambres, notre déchéance morale et l'abaissement de notre pays. Toujours habile en paroles, Thiers résolut de faire prendre au roi un langage fier et de faire du discours du trône une réponse digne de la France aux actes et aux propos insultants des nations étrangères. Louis-Philippe arrêta son ministre, refusa d'être fier et digne même en paroles, et pour ne pas compromettre une paix de laquelle dépendait, du moins il le pensait, la stabilité de sa dynastie, il refusa le noble langage qu'on voulait lui prêter. Thiers donna sa démission et fit place au célèbre ministère de Guizot.

Si Thiers ne doit pas porter la principale responsabilité de notre faiblesse vis-à-vis de l'étranger dans cette circonstance, il doit en subir une grande partie; car si, au moment de l'action, il eût parlé ferme au roi au lieu de couvrir notre déshonneur, Louis-Philippe eût été obligé de suivre le mouvement national.

Digitized by Google

§ II. *Rentrée des cendres de Napoléon à Paris.*

Un acte du ministère Thiers, qu'on a cru pendant longtemps n'avoir eu d'autre but que de surexciter le sentiment patriotique et de ranimer l'ardeur des combats, fut le transport des cendres de Napoléon Ier en France.

Le 12 mai, au milieu de la discussion d'une loi sur les sucres, Rémusat, l'un des collègues de Thiers, monta à la tribune et dit : « Le roi a ordonné à Son Altesse royale » monseigneur le prince de Joinville, de se rendre avec » la frégate la *Belle-Poule* à l'île Sainte-Hélène, pour y » recueillir les restes mortels de l'empereur Napoléon.

» Nous venons vous demander les moyens de les rece- » voir dignement sur la terre de France.

» Le gouvernement, jaloux d'accomplir un devoir na- » tional, s'est adressé à l'Angleterre et lui a redemandé » le précieux dépôt que la fortune avait remis entre ses » mains. A peine exprimée, la pensée de la France a été » accueillie. Voici la réponse de notre magnanime al- » liée :

« *Le gouvernement de Sa Majesté britannique espère* » *que la promptitude de sa réponse sera considérée en* » *France comme une preuve de son désir d'effacer jus-* » *qu'à la dernière trace de ces animosités nationales qui,* » *pendant la vie de l'empereur, armèrent l'une contre* » *l'autre la France et l'Angleterre.*

» *Le gouvernement britannique aime à croire que si* » *de pareils sentiments existent encore quelque part, ils* » *seront ensevelis dans la tombe où les restes de Napo-* » *léon vont être déposés.* »

Digitized by Google

Après avoir applaudi au langage de l'Angleterre, le ministre ajouta :

« Napoléon fut empereur et roi, il fut souverain légi-
» time de notre pays; à ce titre, il pourrait être enterré
» à Saint-Denis; mais il ne faut pas à Napoléon la sépul-
» ture ordinaire des rois, il faut qu'il règne et commande
» encore dans l'enceinte où vont se reposer les soldats de
» la patrie, et où iront toujours s'inspirer ceux qui seront
» appelés à la défendre. Son épée sera déposée sur sa
» tombe.

» L'art élèvera sous le dôme, au milieu du temple con-
» sacré par la religion au Dieu des armées, un tombeau
» digne, s'il se peut, du nom qui doit y être gravé. Ce
» monument doit avoir une beauté simple, des formes
» grandes et cet aspect de solidité inébranlable qui semble
» braver l'action du temps. Il faudrait à Napoléon un
» monument durable comme sa mémoire.

» Le crédit que nous venons vous demander a pour
» objet la translation aux Invalides, la cérémonie funè-
» bre, la construction du tombeau.

» Nous ne doutons point que la Chambre ne s'associe
» avec une émotion patriotique à la pensée royale que
» nous venons d'exprimer devant elle. Désormais la
» France, et la France seule, possédera tout ce qui reste
» de Napoléon. Son tombeau, comme sa renommée,
» n'appartiendront qu'à son pays. La monarchie de 1830,
» en effet, est l'unique et légitime héritière de tous les
» souvenirs dont la France s'enorgueillit; il lui apparte-
» nait sans doute, à cette monarchie, qui la première a
» rallié toutes les forces et concilié tous les vœux de la
» Révolution française, d'élever et d'honorer sans crainte

Digitized by Google

» la statue et la tombe d'un héros populaire; car il y a » une chose, une seule chose qui ne redoute pas la com- » paraison avec la gloire :

» C'est la liberté! »

La Chambre accueillit cette proposition avec un enthousiasme difficile à décrire. Au lieu d'un million, elle en accorda deux, afin que l'on pût, dans cette circonstance, déployer une pompe digne du *grand homme*.

Bientôt le moment de la réflexion refroidit, non point les sentiments pour l'empereur, mais l'enthousiasme que l'on avait accordé au gouvernement. Les légitimistes se demandaient comment Louis-Philippe, qui, pendant les gloires de l'empire, avait appelé l'empereur un *monstre, un objet de sa haine impérissable*, pouvait aujourd'hui l'élever si haut et l'appeler un *souverain légitime, digne de reposer à Paris*. Les orléanistes craignaient de raviver les espérances napoléoniennes et de mettre les droits au trône de l'aîné de la famille Bonaparte sur la même ligne que ceux du comte de Chambord. Les partisans de l'empire auraient mieux aimé voir reprendre les restes de Napoléon dans le cours d'une guerre glorieusement soutenue, que de les devoir à la générosité de notre implacable ennemie. Bientôt on connut que cette demande de la translation des restes de l'empereur n'avait été conçue ni par le sentiment patriotique, ni par le désir d'animer notre bouillante jeunesse de l'ardeur des combats.

O'Connell, le grand agitateur de l'Irlande, n'obtenant pas pour sa chère patrie tout ce qu'il désirait, avait conçu le dessein de faire rendre à la France le dépôt que l'Angleterre possédait, espérant ainsi agiter la France, la porter à prendre vis-à-vis de l'Angleterre une attitude plus

Digitized by Google

digne, et contraindre celle-ci à rendre justice à l'Irlande, si elle ne voulait l'avoir pour ennemie dans le cas de guerre. Afin de ne pas laisser faire à la tribune anglaise la proposition de restitution, lord Palmerston instruisit Thiers de ce qui se passait et le pria de prendre lui-même l'initiative.

Le prince de Joinville monta sur la frégate la *Belle-Poule*, et le 15 octobre se faisait l'exhumation des restes de l'empereur. Pendant la traversée de retour, le prince français fut avisé par un vaisseau marchand et apprit que la guerre était probablement déclarée entre la France et l'Angleterre. Joinville réunit aussitôt l'équipage sur le pont et fit jurer à tous ses compagnons que si la frégate était attaquée, ils la feraient couler au fond de la mer plutôt que de permettre que le précieux dépôt qu'elle portait retombât entre les mains des ennemis. Mais, nous l'avons vu, le parti de la guerre ne devait pas triompher en France.

Au lieu de faire traverser une partie de la France par les restes de Napoléon, Louis-Philippe leur fit remonter la Seine en bateau. A l'entrée de l'église des Invalides, le prince de Joinville dit au roi : « Sire, je vous présente » le corps de l'empereur Napoléon. — Je le reçois au » nom de la France, » répondit le roi. Depuis ce moment, le dôme des Invalides est devenu le but d'un pèlerinage pour tous ceux qui visitent la capitale. Chacun veut voir ce qui reste d'un homme dont le nom égale celui des plus grands capitaines du monde.

Digitized by Google

§ III. *Descente de Louis-Napoléon à Boulogne.*

Si la proposition de ramener les cendres de Napoléon Ier en France produisit la plus vive impression sur tous les Français, elle dut agir plus fortement encore sur la famille de l'empereur et lui donner l'espérance de reconquérir ce trône qu'on reconnaissait avoir été légitimement occupé par Napoléon Ier. Personne ne fut plus vivement ému que Louis-Napoléon ; lui qui n'a jamais désespéré de relever le drapeau du puissant empereur, conçut alors l'espoir de voir ses désirs se réaliser.

Après sa tentative de Strasbourg, Louis-Napoléon avait compris que l'armée seule ne suffisait point pour faire triompher son parti, qu'il avait besoin de s'appuyer sur les hommes à idées, sur ceux qui donnaient le branle à l'opinion en France. Il n'y avait qu'un parti avec lequel il pût conspirer, c'était le parti républicain, qui, se sentant trop faible pour triompher avec ses seules forces, voulait s'appuyer sur les bonapartistes. Ils espéraient, après la victoire, supplanter ces derniers, et, dans tous les cas, ils comptaient bien que Louis-Napoléon sur le trône n'aurait point le machiavélisme de Louis-Philippe. Ils jugeaient, d'après la tentative de Strasbourg, qu'il ne serait pas difficile de se débarrasser de lui. Louis-Napoléon, de son côté, ne voulait se servir des républicains que comme d'un instrument dont sa haute intelligence saurait se défaire. Avant d'agir, il fallait s'aboucher.

Le parti républicain députa, en 1839, Louis Degeorges, rédacteur en chef du *Progrès du Pas-de-Calais*, à Lon-

Digitized by Google

dres, où le prince était revenu d'Amérique, pour discuter la question de l'établissement d'une autre forme de gouvernement. Dans les conférences qu'il eut avec Louis-Napoléon, Degeorges comprit que ce prince, fortement attaché à toutes les vues de Napoléon Ier, repoussait toutes les idées républicaines; il reconnut même une telle fermeté dans le caractère du prince et une si haute intelligence, qu'il se déclara son ennemi et dit à son parti que, loin de le recevoir en ami et de seconder ses efforts, il fallait le recevoir à coups de fusil s'il tentait un débarquement.

Le gouvernement français connaissait toutes les trames de Louis-Napoléon; il chargeait quelqu'un de le prévenir de cesser toutes ses manœuvres, et le faisait avertir que les suites d'une seconde tentative ne seraient pas les mêmes qu'après Strasbourg. Tout fut inutile.

Persuadé, par des rapports trop peu fidèles, que tout le nord de la France et les garnisons de ce pays étaient disposés à prendre chaleureusement son parti, Louis-Napoléon résolut de faire une tentative sur l'armée. Des émissaires furent envoyés dans les principales garnisons du Nord. Le commandant Mesonan, agent du prince, essaya de corrompre le général Magnan, commandant de la place de Lille, lui offrit cent mille francs comptant et trois cent mille déposés chez un banquier, dans le cas où il perdrait sa position. Magnan repoussa cette offre et instruisit le gouvernement des projets du prince Louis. Trompé, comme on l'est presque toujours en pareille circonstance, Louis-Napoléon crut que sa présence soumettrait tout. Il loua un bâtiment à vapeur, se munit de tout ce qui rappelait le régime impérial, l'aigle, le chapeau,

Digitized by Google

etc. Le 6 août, vers trois à quatre heures du matin, Louis-Napoléon débarqua avec sa suite ; lui et ses gens se saisirent d'un poste de douaniers qui consentit à suivre le cortége. Arrivés à cinq heures à la caserne militaire, ils firent tous leurs efforts pour entraîner les soldats. Voyant l'inutilité de leur tentative, ils se dirigèrent vers la ville haute en répandant des proclamations et de l'argent. Cependant la garde nationale se réunissait et se dirigeait vers la colonne où les insurgés s'étaient portés. Ceux-ci, voyant qu'ils n'excitaient aucune sympathie, prirent la fuite et abandonnèrent leur drapeau. Le prince et quelques autres essayèrent de se sauver en se jetant à la nage ; le prince fut saisi avec six autres personnes ; deux périrent, l'une par immersion et l'autre par le feu ; deux furent blessés, un Polonais et le colonel Voisin. Chacun sait que Louis-Napoléon tua un grenadier. Voici comment il raconta lui-même le fait dans son interrogatoire : « Comme » tout dépendait de la tentative faite sur les deux compa» gnies, voyant mon entreprise échouer, je fus pris d'une » sorte de désespoir, et, comme je ne cachais jamais » rien, je pris un pistolet comme dans l'intention de me » défaire du capitaine (Col-Puygelier), et avant que je » voulusse tirer, le coup partit et atteignit un grenadier, » à ce que j'ai appris plus tard (1). »

Cinquante-deux personnes furent arrêtées, et leur sort fut uni à celui du prince Louis, dont la cause, cette fois, ne fut point séparée de celle de ses complices. Transporté à la prison du Luxembourg, pour être jugé par la Chambre des pairs, Louis-Napoléon fut déposé dans la pièce

(1) *Ami de la Religion*, 106, pag. 536.

Digitized by Google

qu'avait occupée Fieschi, ce qui excita l'indignation de l'ancien roi de Hollande, Louis, retiré alors à Florence. Ce prince écrivit cette protestation : « Je déclare avec une » sainte horreur que l'injure que l'on a faite à mon fils, » en l'enfermant dans la chambre d'un infâme assassin, » est une cruauté monstrueuse, anti-française, un outrage » aussi vil qu'insidieux. » Le gouvernement répondit que la chambre avait été convenablement appropriée. Il ne confondait donc pas le prince avec un infâme assassin.

Nous ne rapporterons pas en détail les circonstances des débats de ce procès célèbre ; nous nous contenterons de citer une page du plaidoyer de Me Berryer. « J'ai » compris M. le procureur-général quand il s'est écrié : » *Voilà un triste et déplorable procès.* Et moi aussi je » n'ai pu assister à ces graves débats sans qu'il s'éle- » vât de douloureuses réflexions dans mon cœur. Quel » n'est pas le malheur d'un pays où, dans un si petit » nombre d'années, tant de révolutions successives, vio- » lentes, renversant tour à tour les droits établis, procla- » més, jurés, ont jeté une si profonde et si affligeante in- » certitude dans les esprits et dans les mœurs sur le sen- » timent et la connaissance des droits !

» ..... Je le demande, après les grands événements » qui se sont accomplis en France et qui sont votre ou- » vrage, en présence des principes dont vous avez fait la » loi du pays, les actes, l'entreprise, la résolution du » prince présentent-ils un caractère de criminalité qu'il » vous soit possible de déclarer et de punir judiciaire- » ment ?

» Est-ce donc qu'il s'agit simplement d'appliquer à » un sujet rebelle et convaincu de rébellion les disposi-

Digitized by Google

» tions du code pénal? Non, Messieurs, le prince a fait » autre chose, le prince a fait plus que de venir attaquer » le territoire, que de se rendre coupable de la violation » du sol. Il est venu contester la souveraineté à la maison » d'Orléans; il est venu réclamer pour sa famille le droit » à cette souveraineté. Il l'a fait au même titre, en vertu » du même principe politique sur lequel vous avez posé » la royauté nouvelle. » Comparant ensuite les deux souverainetés, celle de Juillet et celle de l'Empire, l'illustre avocat trouvait la première occupée à compter sur quelques voix de députés et de pairs, et la seconde entourée de quatre millions de suffrages. Puis il avait eu l'audace de demander à la pairie si elle serait impartiale. « Je le » demande, y en a-t-il un d'entre vous, Messieurs, qui, » en entrant dans cette enceinte, se soit dit : JE SERAI » IMPARTIAL, j'apprécierai la valeur du droit, je mettrai » dans la balance la souveraineté de Juillet et la souve- » raineté résultant des constitutions de l'empire? » Pour répondre à cette outrageante question, il rappelait la parole d'un pair appréciant un procès semblable : « En pa- » reille circonstance, les formes judiciaires ne sont qu'une » solennelle comédie. »

Quand le prince entendit qu'il était condamné à un emprisonnement perpétuel, on assure qu'il se pencha pour dire : « Combien de temps dure la perpétuité en » France? » Il sut prouver qu'elle ne serait pas de trop longue durée pour lui. Il fut transporté au château de Ham, que les ministres de Charles X avaient occupé et qu'ils avaient quitté depuis trois ans.

Digitized by Google

§ IV. *Fortifications de Paris.*

Les pensées belliqueuses de Thiers étaient combattues par la crainte de voir l'ennemi s'avancer jusqu'à notre capitale, qui est si rapprochée de la frontière. Puisque la guerre entrait dans les vues du ministre, il devait trouver le moyen de sauver Paris dans le cas d'une bataille perdue, afin d'obtenir ainsi le temps de réunir de nouvelles troupes et de pouvoir lutter de nouveau avec espérance de succès. Il résolut donc de faire fortifier Paris. Il prépara les éléments de ces fortifications, mais il était réservé à ses successeurs de présenter la loi, de la soutenir et de faire le travail gigantesque qui nous surprend.

Thiers qui, dans son *Histoire de la Révolution et de l'Empire*, se complaît dans la description des batailles et des siéges, juge tous les capitaines, leur trace le plan qu'ils auraient dû suivre, et se montre au moins aussi grand tacticien que nos plus habiles officiers, Thiers devait être le soutien, le défenseur de la loi. Il fut en effet nommé rapporteur de ce projet; il exposa avec une extrême facilité la nécessité de fortifier Paris, s'appuya sur tous les guerriers illustres, sur Louis XIV, sur Vauban, sur Napoléon, au risque d'être démenti par les citations qui prouveraient d'une manière irrécusable qu'il se trompait. Après avoir montré la nécessité de fortifier Paris, Thiers exposait, avec une faconde merveilleuse, les divers projets de fortification, les plans, les devis. Il voulait une enceinte continue, appuyée de quelques forts détachés qui empêcheraient l'approche de l'ennemi.

Les fortifications une fois terminées selon ses vues,

Digitized by Google

Thiers pensait que l'ennemi le plus habile, en le supposant assez heureux pour arriver sous les murailles de la capitale, se trouverait arrêté en face d'une capitale de plus d'un million deux cent mille âmes, défendue par une population valeureuse et par une armée plus valeureuse encore. Pour faire le siége de Paris, l'ennemi devrait donc avoir une masse de troupes prodigieuse qui viendraient se fondre devant des murailles et permettraient à la population de la France de se soulever pour venir chasser l'ennemi de son territoire.

Comme on objectait comment on pourrait faire vivre et contenir une ville d'un million d'hommes, d'où les riches et les bons bourgeois se seraient sauvés à l'approche de l'ennemi, Thiers faisait arriver les vivres de tous genres avec une extrême facilité, et l'ordre se maintenait avec plus de facilité encore. Il y avait une question plus grave : le gouvernement, renfermé dans la capitale, réduit à l'impuissance de communiquer avec le dehors, abandonnerait-il les provinces à elles-mêmes? Comment les préfets, les généraux se conduiraient-ils? Qui serait chargé de coordonner tous les commandements? La difficulté était grave. Thiers répondait à tout.

L'orateur qui fit le plus de sensation dans la discussion de la loi sur les fortifications, fut Lamartine. Il cita les paroles de Louis XIV au maréchal de Villars, au moment où le monarque était obligé de lutter contre sa fortune chancelante; il le montrait plus grand alors que pendant la gloire de ses succès. « Partez, Monsieur le maré-» chal, dit le roi, quittez Paris, allez livrer bataille; et si » vous êtes vaincu, je parcourrai Paris votre lettre à la » main; j'entraînerai mon peuple, et nous irons ensemble

Digitized by Google

» vaincre ou succomber sous les ruines de la monarchie. »

« Je dis que c'est là le cri de la nature échappant à la » nation par la bouche de son roi; que c'est là la révéla- » tion de cet instinct, de cette âme du peuple qui dit à la » nation française : On ne se sauve pas derrière des fos- » sés, des bastions, des murailles; on se sauve au soleil, » sur un champ de bataille, le plus loin possible de sa ca- » pitale, le plus loin possible de ses foyers, de sa femme, » de ses enfants, de tout ce qui affaiblit les effusions et » peut énerver le courage... La force de la France, elle » n'est pas dans les murailles de Paris, elle est dans le » peuple devenu soldat. »

« Si donc la France est restée jusqu'ici sans murailles, » c'est que la France a plus de prudence que ceux qui veu- » lent être prudents pour elle. Oui, il y a ici un double » mystère. Avez-vous observé la marche lente, patiente, » tortueuse de cette malheureuse idée toujours repoussée » par l'instinct national, par l'invincible répugnance du » pays, et se produisant toujours sous des auspices con- » traires? Aujourd'hui, la voilà soutenue par ceux qui » l'ont le plus dépopularisée il y a huit ans! Expliquez » cela si vous pouvez; quant à moi, je m'y perds. Quoi! » y aurait-il donc une conspiration dont nous n'aurions » pas le mot? Cette idée serait-elle née d'une rencontre » entre deux idées qui se détestent? Un monstrueux ac- » couplement de quelque arrière-pensée du despotisme, » avec quelque prévision habile de révolution? Dans ce » cas, lequel trompe l'autre? Je n'en sais rien, mais le » pays est trompé, mais la liberté est jouée, soyez-en » sûrs. »

Après avoir accusé le ministère d'avoir la faiblesse de

Digitized by Google

couvrir Thiers et ses amis d'un bill d'indemnité en adoptant ses idées, il montrait la révolution de 93 profitant de cette faiblesse pour triompher enfin : « Ah ! s'il en » était ainsi, si la révolution française en était réduite à » ces extrémités déplorables ; si, trahie par ceux qui l'ont » faite, sortie du cœur des Français et des peuples, exé- » crée, incompatible avec les nationalités et la liberté, » elle était en effet obligée, pour se préserver des atta- » ques de l'Europe, de se bâtir un lieu d'asile, une place » forte, je dis que ce serait là la condamnation la plus » honteuse, d'elle, de ses œuvres, de ses idées, de sa » force ; et qu'une révolution qu'il faudrait, après tant » d'épreuves, après tant de victoires, après tant d'an- » nées, défendre ainsi derrière des bastions et des mu- » railles, dans un réduit, ne mériterait pas d'être défen- » due. »

Le projet passa et Paris fut fortifié. Mais, malgré ses bastions et son enceinte continue, il ne put empêcher la révolution de passer ; 1848 fut plus fort que les murailles.

CHAPITRE VIII.

Ministère du 29 octobre (29 octobre 1840 — 23 février 1848).

La politique du roi avait triomphé, et après avoir fatigué la nation par des préparatifs illusoires de guerre, le roi avait accepté les faits accomplis en Orient. Thiers,

Digitized by Google

comme nous l'avons observé, avait cru sauver son honneur et sa réputation en se retirant des affaires, mais la responsabilité retombait sur lui, sinon entièrement, du moins en partie. Il laissa à un autre ministère le soin de clore les affaires d'Orient, de sanctionner ce que Thiers avait laissé faire en murmurant. Ce ministère nouveau crut même se montrer bien généreux envers l'ancien en couvrant ce que celui-ci avait fait d'imprudent.

Le nouveau ministère était composé de Soult, à la guerre et à la présidence du conseil; de Martin (du Nord), à la justice et aux cultes; de Guizot, aux affaires étrangères; de Duperré, à la marine et aux colonies; de Duchâtel, à l'intérieur; de Humann, aux finances; de Cunin-Gridaine, au commerce; de Teste, aux travaux publics, et de Villemain, à l'instruction publique. Ce ministère se personnifiait principalement dans Guizot, dont les formes raides et le langage hautain et cassant irritaient les partis opposés à sa politique. L'opposition, qui avait perdu de sa vivacité, prit alors un caractère nouveau, et au moment où la monarchie de Juillet était à son apogée, il se présentait des partis qui profitaient de la loi pour l'attaquer en face, et affrontaient la justice pour l'insulter. La violence de l'attaque sembla donner au gouvernement une force plus grande et lui inspira une telle confiance, que déjà il était dans l'abîme et il se croyait encore en lieu sûr.

§ I. *Année 1841.*

L'année 1841 commença sous des auspices assez favorables pour la royauté, qui put répondre au compliment du président de la Chambre des députés par ces paroles :

Digitized by Google

« Nous avons l'espoir que cette longue carrière de paix, » que nous avons parcourue si honorablement, ne sera » point interrompue, mais qu'au contraire elle sera con- » tinuée sans que la patrie ait rien à regretter, ni dans » son honneur, ni dans sa dignité. »

La Chambre applaudissait à ce langage, et bientôt elle adoptait toutes les propositions du nouveau ministère : dès l'abord on accorde presque sans discussion l'aumône d'un crédit aux réfugiés étrangers; on discute ensuite la loi des fortifications de Paris dont nous avons parlé; on s'occupe de loi sur la propriété en général, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique; on accorde trente ans de propriété littéraire aux héritiers des gens de lettres; on essaie de protéger les enfants exploités dans les fabriques comme des bêtes de somme.

La facilité avec laquelle tout passe aux Chambres irrite les partis, qui veulent attaquer les grands pouvoirs de l'Etat et leur faire des blessures mortelles.

Les légitimistes, ennemis implacables de la dynastie, n'avaient cessé de tourner autour du roi inviolable sans oser l'attaquer directement. Il se présenta enfin un moyen de le démasquer par la voie de l'histoire. Louis-Philippe, en exaltant le nom de Napoléon et en se couvrant d'un prétendu patriotisme, avait oublié ou renié ses opinions passées, et croyait ensevelies dans un oubli éternel des lettres qui le montraient armé contre son pays et plein de haine contre Napoléon Ier. La *Gazette de France* reçut communication de ces lettres et les donna *in extenso*. En voici quelques passages :

Dans une lettre adressée, le 18 juillet 1808, à la reine de Naples, sa future belle-mère, il disait :

Digitized by Google

« ..... Je suis lié au roi de France, mon ami et mon » maître, par tous les serments qui peuvent lier un » homme, par tous les devoirs qui peuvent lier un prince; » je ne le suis pas moins par le sentiment de ce que je » me dois à moi-même que par ma manière d'envisager » ma position, mes intérêts et par le genre d'ambition » dont je suis animé.

» Je ne ferai point ici de vaines protestations : mon » objet est pur, mes expressions seront simples. *Jamais* » *je ne porterai de couronne, tant que le droit de ma* » *naissance et l'ordre de succession ne m'y appelleront* » *pas. Jamais je ne me souillerai en m'appropriant ce* » *qui appartient légitimement à un autre prince. Je me* » *croirais* AVILI, DÉGRADÉ, *en m'abaissant à devenir le* » *successeur de Bonaparte*, en me plaçant dans une si- » tuation que je méprise, que je ne pourrais atteindre » que par le *parjure le plus scandaleux*, et où je ne pour- » rais espérer de me maintenir quelque temps que par la » SCÉLÉRATESSE ET LA PERFIDIE dont il nous a tant donné » d'exemples. Mon ambition est d'un autre genre; j'as- » pire à l'honneur de participer au renversement de son » empire, à celui d'être un des instruments dont la Pro- » vidence se servira pour en délivrer l'espèce humaine, » pour rétablir, sur le trône de nos ancêtres, le roi, mon » aîné et mon maître, et pour replacer sur leurs trônes » tous les souverains qu'il a dépossédés. »

Il envoya une copie de cette lettre et la fit accompagner d'une missive non moins explicite, et de sa haine contre Napoléon et de sa fidélité à l'égard du roi.

« .... J'ai demandé à être admis à l'honneur de servir » dans les armées espagnoles contre Bonaparte et ses sa-

Digitized by Google

» tellites, et Leurs Majestés (siciliennes) ont daigné me » l'accorder. Je sens que j'aurais dû préalablement sol- » liciter l'agrément de Votre Majesté, mais j'ai pensé » qu'il ne pouvait être douteux; je me suis flatté que mon » zèle serait mon excuse.....

» Sire, puissé-je avoir bientôt le bonheur de combattre » vos ennemis ! puissé-je avoir le bonheur, plus grand » encore, de participer à les faire rentrer sous le gouver- » nement paternel, sous la protection tutélaire de Votre » Majesté !..... Nous ne pouvons pas pénétrer les desseins » de la Providence et connaître le sort qui nous attend » en Espagne, mais je ne vois qu'une alternative : ou » l'Espagne succombera, ou son triomphe entraînera la » chute de Buonaparte. Je ne serai qu'un militaire espa- » gnol, tant que les circonstances ne seront pas de nature » à déployer avec avantage l'étendard de Votre Majesté; » mais nous ne manquerons pas l'occasion, et si, avant » que j'aie pu recevoir ses ordres et ses instructions, nous » pouvions déterminer l'armée de Murat ou celle de Junot » à tourner leurs armes contre l'usurpation, si nous pou- » vions franchir les Pyrénées et pénétrer en France, ce » ne sera jamais qu'au nom de Votre Majesté, proclamé » à la face de l'univers et de manière à ce que, quel que » soit notre sort, on puisse toujours graver sur nos tom- » bes : *Ils ont péri pour leur roi et pour délivrer l'Eu- » rope de toutes les usurpations dont elle est souillée.* »

Le procès fait pour châtier la publication de ces lettres, n'eut d'autre résultat que d'en constater l'authenticité, et d'enregistrer au greffe la valeur des serments de Louis-Philippe et de ce patriotisme menteur dont il cherchait sans cesse à se couvrir.

Digitized by Google

On pouvait accuser ces lettres d'être anciennes; la *France* se chargea d'en publier une récente, où la politique de Louis-Philippe était tracée avec cette faiblesse indigne d'un grand cœur et d'un souverain de la France. Le roi de Juillet avait écrit à l'ambassadeur d'Angleterre :

« En thèse générale ma résolution la plus sincère et la » plus ferme est de maintenir inviolables tous les traités » qui ont été conclus depuis quinze ans entre les puis- » sances de l'Europe et la France. Quant à ce qui con- » cerne l'occupation d'Alger, j'ai des motifs particuliers » et plus puissants encore pour remplir fidèlement les en- » gagements que ma famille a pris envers la Grande- » Bretagne.

» Ces motifs sont le vif désir que j'éprouve d'être » agréable à Sa Majesté britannique, et ma conviction » profonde qu'une alliance intime entre les deux pays est » nécessaire non-seulement à leurs intérêts réciproques, » mais encore à l'intérêt de la civilisation de l'Europe. » Vous pouvez donc affirmer, Monsieur l'ambassadeur, à » votre gouvernement que le mien se conformera ponc- » tuellement à tous les engagements pris relativement à » Alger.

» Mais je vous prie d'appeler l'attention du cabinet » britannique sur l'état actuel des esprits en France, de » lui faire observer que l'évacuation d'Alger serait le si- » gnal des plus violentes récriminations contre mon gou- » vernement, qu'elle pourrait amener les plus fâcheux » résultats, et qu'il importe à la paix de l'Europe de ne » point dépopulariser un pouvoir naissant et qui travaille » à se constituer. Il faut donc que, rassurée sur nos in-

Digitized by Google

» tentions et convaincue de notre ferme volonté de rem-
» plir envers elle nos promesses, Sa Majesté britannique
» nous laisse le choix du temps et des moyens. »

Le gouvernement essaya de détourner ce coup redoutable et cria à la calomnie; mais il fut obligé de reconnaître la vérité de la publication, quand le jury, pleinement convaincu par les preuves patentes, renvoya le journal absous.

Sur la fin de l'année précédente le gouvernement avait fait une sorte de traité avec Buénos-Ayres, à qui on sacrifiait presque Montévidéo, où étaient nos plus chers intérêts. Ce triste abandon de nos compatriotes et d'une ville qui avait attaché son sort au nôtre fit une bien pénible impression en France. La Chambre des pairs elle-même s'émut et adressa des interpellations au ministre, qui obtint un ordre du jour favorable à sa cause.

Le *National* eut l'audace d'écrire ces lignes à cette occasion : « Nous sommes arrivés à la Chambre des pairs
» avec un peu d'espoir, nous en sommes sortis comme
» on sort d'un hôpital d'incurables; non, la vie ne pé-
» nétrera jamais dans cet ossuaire; il n'y a pas d'énergie
» possible quand il n'y a pas d'indépendance. Ce sem-
» blant de Chambre, que le bon plaisir du monarque a
» créé, se meurt dans une atmosphère où ne pénètrent ni
» la lumière ni la chaleur. Il règne dans cette salle je ne
» sais quelle odeur de décrépitude qui vous refroidit et
» vous attriste; on dirait une comédie constitutionnelle
» jouée par des morts, une espèce de fantôme mécanique
» qu'on a hâte de voir fuir de peur que les ressorts ne
» cassent. »

Le journal fut condamné à dix mille francs d'amende;

Digitized by Google

mais le coup n'était pas moins porté, et la plus complète dégradation du pouvoir en était la triste conséquence.

Ces attaques violentes excitaient la fureur, armaient les assassins, et cette année vit deux procès pour attentat à la vie du roi. Marius Darmès, Quénisset, Braizer et Colombier furent condamnés à la peine de mort.

§ II. *Années 1842 et 1843.*

L'année 1842 vit renaître les attaques de l'opposition, qui planta cette fois son drapeau au sein même du Parlement aux cris de *réforme! réforme!* C'est par ce mot que l'on voulait répondre au discours du trône, qui déclarait la tranquillité de l'avenir assurée, l'ordre affermi à l'intérieur et à l'extérieur; on promettait que la paix du monde ne serait plus troublée par aucune grande question politique; les puissances, disait-on, s'occupaient à réduire leurs armements, et chaque pays travaillait à multiplier les moyens rapides de communication, destinés à resserrer dans l'avenir les liens d'union entre les peuples.

L'opposition présenta deux projets de réformes : l'un qui repoussait de la Chambre la plupart des fonctionnaires publics, sous prétexte que, touchant une part du budget, ils ne devaient pas le voter, et que d'ailleurs ils ne pouvaient avoir à l'égard du pouvoir l'indépendance nécessaire pour défendre les vrais intérêts du pays; l'autre proposait de mettre au nombre des électeurs ce que l'on nommait le parti des capacités, c'est-à-dire les médecins, les avocats, les notaires, etc. On savait cette classe de citoyens actifs progressive, comme on disait alors. Le premier de ces deux projets fut repoussé à une majorité de

Digitized by Google

huit voix seulement, et le second par une majorité de quarante et une voix.

Il n'y eut plus de discussions ardentes dans les Chambres jusqu'à leur clôture, qui fut suivie peu après de la dissolution de la Chambre des députés. Nous devions à cette Assemblée la loi sur le réseau des chemins de fer et sur le télégraphe électrique, ces deux grands moyens de transporter rapidement l'un les personnes et l'autre la pensée. Nous jouissons maintenant de ces admirables avantages sans qu'on puisse dire cependant que nous avons obtenu le dernier mot de la science. Chaque jour elle fait des découvertes nouvelles, et la puissance de la lumière et de l'électricité est étudiée depuis trop peu de temps pour qu'on ait obtenu tout ce qu'elle renferme. D'ailleurs les secrets de Dieu sont infinis, et l'homme fait une grande conquête quand il lui en ravit quelques-uns.

L'année 1842 devait être marquée par de grands malheurs, qui ne furent pas tous sans effet sur les destinées de la France. Nommons l'accident arrivé sur le chemin de fer de Paris à Versailles, accident qui fit douter de la sécurité des nouvelles voies de communication. On voit, en suivant le chemin de fer de la rive gauche de la Seine, près de Bellevue, une petite chapelle dont tout révèle la tristesse; c'est là que deux convois se rencontrèrent et mirent le feu aux voitures dans lesquelles les voyageurs, renfermés à clé, brûlaient sans pouvoir sortir. Cent personnes périrent, au nombre desquelles nous devons citer Dumont-d'Urville, l'illustre navigateur, qui, à la suite des deux voyages qu'il avait faits autour du monde, avait été créé amiral.

Digitized by Google

L'opinion publique était encore vivement émue de ce malheureux événement, elle en faisait même retomber la responsabilité sur le ministère, quand se répandit dans Paris la nouvelle d'un autre malheur. Ce fut avec une sorte de stupeur et de crainte qu'on entendit ce cri : « Le duc d'Orléans est mort, il vient de se tuer! »

Le fils aîné du roi, le prince royal, sur lequel reposait la plus grande espérance de la monarchie de Juillet, parce qu'il était aimé et avait une grande habileté, était chargé d'inspecter une partie de l'armée du Nord. Le 13 juillet, avant de partir pour Saint-Omer, il se revêtait de son habit de lieutenant-général et quittait à onze heures du matin les Tuileries pour aller faire ses adieux à sa famille à Neuilly. Il avait pris ses chevaux ordinaires, dont il se croyait sûr, il avait choisi une voiture très basse; son cocher, avec lequel il faisait chaque jour des courses autour de Paris, conduisait l'équipage.

A la hauteur de la porte Maillot, le cheval monté par le postillon s'effraya, prit le galop et communiqua son effroi à tout l'équipage. Ne se sentant plus maître, le postillon laissa les chevaux suivre le chemin de la *Révolte*. Effrayé de la rapidité de la course, le prince, qui était très leste et avait une grande habitude de la voltige, sauta hors de la voiture. Mais la rapidité de la course était telle que, quoique le marche-pied touchât presque le sol, il ne put rester debout, et tomba à la renverse la tête sur un pavé. Le choc fut si rude que le prince perdit entièrement connaissance. Les chevaux s'arrêtèrent presque d'eux-mêmes quelques pas plus loin. Les superstitieux remarquèrent que le prince était tombé devant la maison du n° 13 et qu'il y fut transporté. Tous les soins furent inu-

Digitized by Google

tiles. Il expira à quatre heures après-midi, le 13 juillet.

Voilà, dirent les plus grands amis de la famille royale, le commencement de grandes peines pour Louis-Philippe. Les ennemis de la dynastie remarquèrent que la Providence avait voulu faire tomber le duc d'Orléans dans le chemin de la Révolte pour châtier le roi de sa rébellion, et qu'il était mort sur un pavé parce que c'était par les pavés que la branche cadette était arrivée au trône. Il y a dans cette mort tant de circonstances extraordinaires, que nous ne devons pas être surpris qu'on y ait reconnu le doigt visible de la Providence, et cette main vengeresse qui ne peut laisser les grands crimes impunis.

La mort du duc d'Orléans, nommée la préface de la république, imposait un devoir impérieux, celui de pourvoir à la régence, car le successeur du roi au trône était un enfant de trois ans. Deux personnes pouvaient seules aspirer à la régence, la duchesse d'Orléans, veuve du prince, et le duc de Nemours, second fils du roi. La duchesse d'Orléans avait pour elle toutes les imaginations ardentes, les amis des réformes, les têtes aventureuses, c'est-à-dire tous les ennemis de la politique de Louis-Philippe, les adversaires de ce juste-milieu bâtard qui se posait entre le bien et le mal, entre la grandeur et la bassesse. Le roi des Français ne pouvait admettre à la régence une princesse qui aurait fait crouler son système. Se fondant sur les maximes de la loi salique, les ministres demandèrent la régence pour le duc de Nemours. Cette loi a été regardée comme une grande faute, parce que le duc de Nemours était peu populaire; on le trouvait trop grand seigneur, et l'on savait que plus d'une fois il avait vivement blâmé l'établissement de Juillet; il pensait que

Digitized by Google

la sagesse, le véritable intérêt de sa famille aussi bien que la justice auraient dû faire refuser la royauté par sa maison et maintenir la couronne sur la tête du duc de Bordeaux. La loi passa en faveur du duc de Nemours; les partis qui comptaient sur les faiblesses d'une femme s'irritèrent de cette loi et se séparèrent de plus en plus de Louis-Philippe, dont la politique leur paraissait inébranlable.

Pendant le cours de l'année 1843 la France ne présente rien de remarquable. On a dit qu'elle ressemblait alors à un malade qui, après avoir beaucoup souffert entre en convalescence, n'a ni force ni énergie, se traîne péniblement en attendant la vigueur ou le retour du mal. Le roi maria la princesse Clémentine et le prince de Joinville sans oser cette fois demander de dotation pour ces deux enfants. Une mission est envoyée en Chine pour essayer de lier avec ce pays des relations commerciales. L'opposition, qui semblait en somnolence, se réveille et parle de refuser l'impôt.

L'une de nos colonies, la Guadeloupe, fut affligée par un tremblement de terre dont le seul récit fait encore saigner le cœur aujourd'hui.

« Le 8 février, à dix heures trois quarts, dit l'abbé » Peyrol, pendant que nous étions à déjeûner chez le » curé de la Pointe-à-Pître, nous entendîmes un bruit » semblable au roulement de nombreux tambours ou de » charrettes qui auraient circulé autour de notre maison; » c'était l'action souterraine d'un tremblement de terre. » C'était la première secousse; la seconde ne se fit pas » longtemps attendre, elle ébranla les maisons avec une » telle violence que les trois quarts de celles de la ville

Digitized by Google

» furent renversées. La nôtre, qui était en bois et nou-
» vellement réparée, fut déchirée en plusieurs endroits et
» néanmoins demeura debout. Le clocher fut détruit,
» l'autel en marbre abattu, le tabernacle roula à terre, le
» saint ciboire et l'ostensoir furent brisés. Et alors quel
» horrible spectacle! des êtres encore vivants mis en lam-
» beaux, poussant des cris, réclamant des secours ou de-
» mandant le coup de grâce; des milliers de voix récla-
» mant la miséricorde; la poussière de toutes les ruines
» empêchant de se reconnaître ou étouffant nos paroles.
» Une ville naguère charmante, habitée par vingt mille
» âmes, pleine d'élégance et de richesses, changée en
» moins de deux minutes en un monceau de ruines;
» l'image de la mort, le désespoir se montrant partout.

» En un clin-d'œil nous volâmes au milieu de ces
» scènes de désolation, absolvant les mourants, aidant à
» extraire les morts, consolant, encourageant ceux qui
» réclamaient leur père, leur mère, leur époux, leurs en-
» fants! Non, jamais la langue humaine ne sera capable
» de peindre un semblable tableau. Vous croyez que c'est
» tout? Nous étions réservés à de plus grands maux, il
» fallait que la fureur du Tout-Puissant versât sur nous
» toute son amertume.

» Un four brûlait, il s'affaisse; mais le bois qu'il con-
» tenait enflamme la charpente de la maison et voilà le
» feu qui s'empare de tout ce qui l'entoure. Je sauvai le
» tabernacle de la chapelle, où j'avais pénétré par vingt
» mètres de ruines qui l'entouraient; cependant le feu,
» poussé par un vent de sud-ouest, dévore tout ce que le
» tremblement de terre avait épargné. Il y eut plus de
» deux mille morts et une infinité de blessés. »

Digitized by Google

Dans un pays où l'esprit chrétien avait conservé son activité et son dévouement primitifs, on vit tous les habitants se secourir, se consoler et travailler à arracher l'île à des ruines.

§ III. *Années 1844 et 1845.*

En dehors des affaires de l'Algérie, dont nous avons parlé au chapitre consacré à cette colonie, l'année 1844 ne présente rien de bien remarquable. Au dedans c'est toujours le même régime, on ne s'occupe que des intérêts matériels. Au dehors quelques questions excitèrent l'attention. Louis-Philippe, qui se posait en protecteur de la reine d'Espagne et semblait vouloir, par des voies indirectes, refaire la politique de Louis XIV, soutenait la reine Isabelle II. Mais notre influence n'était pas aussi grande qu'on le désirait; l'Angleterre, du Portugal où elle dominait, examinait toutes nos démarches, et quand elle s'apercevait que nous prenions trop d'ascendant, elle excitait les partis espagnols les uns contre les autres. Et, malgré cette opposition qui se manifestait partout, Louis-Philippe ne cessait de louer l'Angleterre. Ainsi, dans le discours du trône, à l'ouverture des Chambres, il déclarait que tout était dans un état très rassurant. « La sin-» cère amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne » et la cordiale entente qui existe entre mon gouverne-» ment et le sien me confirment dans cette confiance. » Il ne devait pas tarder à apprendre comment l'Angleterre répond aux marques de la plus tendre amitié.

Depuis longtemps la France sentait le besoin d'avoir dans la mer du Sud un point de relâche et une échelle

Digitized by Google

pour la pêche de la baleine. Nous avions essayé de former un établissement sur un coin de terre de la Nouvelle-Zélande; mais l'Angleterre avait contesté nos droits et nous avait évincés. Une occasion favorable se présenta de nous établir aux îles Marquises sur lesquelles l'Angleterre n'avait aucun droit, et là, du moins nous l'espérions, nous ne rencontrerions pas notre rivale; mais c'était une espérance trompeuse.

En 1836 nos missionnaires avaient pénétré dans les îles Marquises, y avaient répandu les vérités catholiques et avaient été secondés par des colons français; mais missionnaires et colons avaient subi de mauvais traitements. Pour obtenir satisfaction de ces injures, le gouvernement français avait envoyé sur les lieux Dupetit-Thouars, alors simple capitaine de la frégate la *Vénus*. Dupetit-Thouars fit accepter par la reine Pomaré une convention d'après laquelle nos nationaux devaient être traités comme ceux des nations les plus favorisées.

Cette convention ne devait guère être respectée. Les résidents français avaient eu leurs domiciles violés, leurs propriétés saisies, leurs meubles et leur argent pillé; plusieurs même avaient été jetés en prison sans jugement. Le contre-amiral Dupetit-Thouars ne voulut pas, cette fois, se contenter d'un simple traité, il voulut avoir des garanties; il exigea du gouvernement Taïtien dix mille piastres fortes, et à défaut de paiement il menaça d'occuper l'île.

Epouvantée de ce langage énergique, la reine Pomaré offrit à la France le protectorat des îles de la Société, protectorat que Dupetit-Thouars accepta le 9 septembre 1842, et la convention fut ratifiée par le gouvernement le 28

Digitized by Google

avril 1843. Dès-lors notre drapeau fut associé à celui de la reine Pomaré, et les deux n'en firent qu'un.

Il survint malheureusement un brocanteur anglais avec le titre de missionnaire et de consul qui, jaloux de notre commerce et de notre influence, souffla à la reine des sentiments d'indépendance, et l'engagea à hisser sur son palais un drapeau particulier orné d'une couronne, pour montrer l'indépendance absolue de Taïti. Notre amiral, choqué d'un acte qui foulait aux pieds les conventions passées, écrivit à la reine :

« Vous voulez un drapeau? celui de vos pères, soit; » vous le voulez de telle ou telle couleur? j'y consens; » reprenez le drapeau que vous aviez au moment du » traité. En voulez-vous un autre? peu m'importe; faites » m'en connaître la dimension et la couleur, je le saluerai » comme représentant votre souveraineté; mais quant à » ce drapeau que vous avez reçu de l'Angleterre, quant » à ce drapeau, symbole d'une souveraineté indépendante » de notre protectorat, où les corneilles anglaises ont in- » séré cette couronne que Pomaré n'aurait pas devinée, » cette couronne qui est le signe de la prépondérance et » de la souveraineté européenne; quand vous tenez à ce » drapeau, ce n'est pas celui de vos pères; ce drapeau de » votre fantaisie, c'est le drapeau de l'Angleterre, patent » ou caché, et ce drapeau je ne le souffrirai pas. »

Conseillée par Pritchard, la reine résista. Dupetit-Thouars occupa alors l'île et en prit possession au nom de la France.

L'Angleterre réclama. Louis-Philippe, craignant d'indisposer le ministère anglais, non-seulement consentit à se renfermer dans le protectorat, mais il s'engagea encore à

Digitized by Google

payer des indemnités à Pritchard; ce qui excita la colère de l'opposition. Si Thiers avait eu son Nézib, Guizot avait son Taïti, et tous deux étaient aussi malheureux ou aussi faibles en présence des menaces de l'Angleterre. Ce n'était pas seulement dans les îles du Sud que nous baissions pavillon devant l'Angleterre; cette faiblesse apparaissait aussi dans la lutte que nous avions été obligés de soutenir sur les frontières du Maroc. L'Angleterre avait réclamé, et on lui avait promis de ne pas demander au Maroc un compte sérieux de ses agressions coupables. Le chef du cabinet anglais disait à la tribune des Communes : « Nous sommes pleinement satisfaits des expli» cations que nous a données la France relativement au » Maroc, et nous avons reçu toute communication des » instructions données par le roi de France à ses agents, » et même à son fils, le prince de Joinville. »

L'opposition rappelait que le prince de Polignac, ayant été interrogé en 1830 sur les desseins ultérieurs de la France en Algérie, avait répondu que la France ne devait compte de sa politique à personne; on comparait ce langage avec celui de Guizot, et l'on se demandait où était la vraie dignité? était-ce dans Guizot ou dans Polignac? De ces simples faits on tirait cette conséquence, que la branche aînée était bien plus sincèrement amie de la grandeur du pays que la branche cadette; on se disait que la révolution de Juillet, loin d'avoir été favorable à la France, lui était nuisible.

Si les partisans de la maison d'Orléans faisaient valoir les libertés acquises par suite de cette révolution; s'ils montraient la prédominance du pouvoir laïque sur l'autorité ecclésiastique, l'opposition l'attaquait même sur ce

Digitized by Google

point et prétendait que jamais le clergé n'avait été aussi puissant en France. Le clergé avait, en effet, reconquis une position plus respectable qu'auparavant.

Le clergé, devenu un objet d'anathème après la révolution de Juillet, renfermé dans l'église (heureux encore quand il n'y était pas poursuivi), le clergé avait résolu de regagner l'influence légitime qui lui appartient, et il recourut pour cela aux armes de ses ennemis. Il se servit des sciences, de la liberté de la presse, et réclama la liberté de l'instruction secondaire pour avoir sa part dans la formation de la jeunesse.

Les sciences, dont on avait tant abusé, attaquaient la religion avec une audace bien capable de terrifier les hommes sérieux. Les rationalistes, au lieu de prendre pour point de départ des vérités évidentes, des axiômes consacrés par le bon sens de tous les peuples, posaient pour fondement de leurs systèmes quelques propositions vagues, par exemple celle-ci : Il n'y a qu'une substance dans le monde. De telles assertions, loin d'être des vérités premières, sont au contraire le résultat des vues les plus fausses de l'esprit, et d'un égarement qui, avant toute discussion, est aperçu par l'intelligence la moins exercée. Et cependant, il faut le reconnaître avec l'abbé Maret : « Le droit et le devoir, le bien et le mal, les espérances » et les craintes, la consolation et le désespoir, la force et » la faiblesse de l'homme, la religion, la morale, la philosophie, tout, en un mot, dérive de l'idée plus ou » moins vraie qu'on se fait de la divinité. »

L'athéisme exhumé de l'oubli par le juif Spinosa, et si victorieusement réfuté par l'immortel Fénelon, n'avait trouvé au XVIII^e^ siècle que de rares prosélytes ; inconnu

Digitized by Google

au peuple et méprisé par tous les grands penseurs de cette époque, il parut avec assez d'éclat au XVIIIe siècle et s'associa au sensualisme. Sous le règne de Louis-Philippe on préférait les systèmes nébuleux de la philosophie allemande à la philosophie chrétienne. Les chefs de cette école, accusés de confondre Dieu avec la nature, ont protesté contre l'accusation, mais ils n'ont pu en démontrer la fausseté. En présence de leurs doctrines, on leur prouva qu'ils étaient descendus plus bas que les déistes mêmes du XVIIIe siècle, qui conservaient du moins les dogmes fondamentaux de toute morale ; les nouveaux maîtres repoussaient en effet le dogme d'un Dieu créateur qui gouverne par sa providence, le dogme des peines et des récompenses d'une autre vie

Ce que nous venons de remarquer pour la philosophie se manifestait dans toutes les parties des sciences. La cosmogonie prétendait démontrer que le monde avait une antiquité plus grande que celle que lui attribue Moïse; la chronologie soutenait cette thèse. Les différentes races d'hommes étaient à leurs yeux la négation de l'unité primitive de l'espèce humaine. On répondait victorieusement à toutes ces observations, mais la réponse ne parvenait pas à ceux qui recevaient le poison. Cependant les écrits qui se multipliaient forçaient les ennemis de la religion à être plus circonspects et à ne pas s'exposer légèrement à d'évidentes contradictions.

Les catholiques zélés et sincères pensaient que, pour triompher de leurs adversaires, ils devaient prendre partout une place digne de la grande cause qu'ils défendaient. Ils pensaient que c'était pour eux un devoir d'agir virilement, de montrer leur force à leurs adversaires, et

Digitized by Google

d'user de toute l'étendue des droits que leur conféraient la presse, la tribune et la faculté de pétitionner.

« Avec ces armes-là, l'Irlande catholique, guidée par ses généreux évêques, a reconquis sa nationalité, fait trembler l'Angleterre, et se trouve à la veille d'accomplir ce que les politiques ont si longtemps déclaré *impossible*, le rappel de l'union.

» Avec ces armes-là, les catholiques peuvent briser au bout de quelques années d'efforts et pour jamais, le joug d'une législation abusive qui est un attentat aux droits de la commune, de la famille et de la société.

» Si vous ne le brisez pas, catholiques, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes. Si vous vous laissez tromper par les paroles, tantôt doucereuses, tantôt insolentes et hautaines; si vous vous endormez avec une béate confiance dans je ne sais quelles promesses cent fois démenties; si chaque fois qu'il s'élève parmi vous des voix désintéressées et intrépides pour flétrir la tyrannie, vous criez au danger et à l'imprudence, alors, vous pouvez y compter, cette tyrannie durera et se fortifiera en durant; comptez-y aussi, vous serez punis de votre lâcheté et de votre mollesse dans votre postérité; le germe infect qui vous effraie se transmettra et se propagera de génération en génération, et les enfants de vos enfants seront exploités comme l'ont été leurs pères par des rhéteurs, des sophistes et des hypocrites. Dormez maintenant, ilotes volontaires, en présence d'un tel venin; mais cessez de vous plaindre, en dormant, d'un mal dont le remède prompt et facile est entre vos mains, et subissez en silence le sort que vous aurez voulu et que vous aurez mérité. »

Les catholiques n'avaient pas attendu cet appel pour se

Digitized by Google

présenter sur la brèche. Les journaux religieux avaient été assez timides après la révolution de Juillet, à l'exception cependant de l'*Avenir* qui, ayant poussé trop loin les idées de liberté, avait été censuré par le Saint-Siége et avait cessé de paraître. Vers 1840, ils prirent une fermeté de langage et discutèrent avec la plus haute raison tous les grands problèmes sociaux. L'*Univers* surtout, se posait comme un puissant défenseur de la religion de laquelle découle la vraie liberté, un ordre stable et la seule prospérité que l'on puisse ambitionner en ce monde, celle qui est fondée sur la justice, le travail et la probité. Dès-lors la polémique religieuse s'empara avec succès de toutes les grandes questions sociales.

Une des questions qui émurent le plus le monde, fut celle qui concerna l'Université. La charte de 1830 avait promis la liberté d'enseignement; mais le Gouvernement différait de jour en jour la loi qui devait organiser l'instruction et donner à chacun la liberté de distribuer la science à la jeunesse, bien entendu avec toutes les conditions requises par l'ordre et par l'intérêt des familles. L'Université, qui avait le monopole de l'enseignement, fut alors attaquée avec une extrême vigueur. Si nulle part on n'avait vu une nation aussi officiellement irreligieuse, on devait attribuer à l'Université ce phénomène redoutable, symptôme du tempérament social qui se manifestait. L'athéisme qui distinguait alors la France, et qui malheureusement la distingue encore aujourd'hui de toutes les grandes nations du monde, avait sa source principale et permanente dans le genre d'éducation distribué à la jeunesse. L'ensemble des établissements d'instruction publique qui constituait l'Université et en de-

Digitized by Google

hors duquel un despotisme usurpé ne laissait rien surgir, était le foyer où se formait et s'entretenait cet esprit public qui, en fait de religion, ne croyait rien et n'était rien. C'étaient là les sources où les générations successives allaient boire le poison qui dessèche jusque dans ses racines la disposition naturelle de l'homme à servir Dieu et à l'adorer.

Pour conserver ce qui restait du catholicisme en France, pour justifier l'empire purement moral de la religion sur les individus et les familles qui la professent encore, pour défendre contre la contagion les foyers qui n'avaient pas encore été atteints, c'était un devoir pour tous les catholiques d'obtenir, sinon la destruction de l'Université, au moins l'anéantissement de son monopole. Le Gouvernement, craignant les conséquences de la liberté de l'enseignement, présentait des projets incomplets qui tous venaient échouer au moment de la discussion, ce qui ranimait la vivacité de la lutte.

Les ordres religieux, de leur côté, faisaient valoir le droit d'association pour se constituer. Les trappistes, par des associations volontaires, montraient ce que pourraient être les ordres religieux, non-seulement pour le progrès moral, mais encore pour le progrès matériel, le seul que l'on préconisât. Nulle part l'agriculture, les métiers utiles n'avaient eu autant de succès qu'entre les mains des trappistes, qui allèrent en Afrique, au sein de notre riche colonie, montrer que s'il y avait là de vrais agriculteurs, Alger serait pour Paris comme pour Rome un vrai grenier d'abondance, et que là on peut faire croître non seulement les produits tropicaux, mais encore ceux des régions tempérées. Les ordres religieux de toute nature

Digitized by Google

se présentaient et demandaient, au nom du progrès, au nom de la liberté, de pouvoir s'associer, s'unir, se lier pour la prière, pour le bien, pour les bonnes mœurs, comme il était permis de le faire pour l'industrie et le commerce.

Les hommes de bien, les laïques sincèrement croyants, émus, profondément émus de la dégradation morale et religieuse où étaient descendues les classes pauvres, se réunirent pour tenter leur amélioration. Ils s'adressèrent pour cela à l'intérêt matériel d'abord, à la vie animale, puis abordèrent la vie religieuse. Les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, au lieu d'éparpiller leurs aumônes, s'attachèrent à un certain nombre de familles, les visitèrent, entrèrent dans la connaissance de leurs besoins, les soutinrent, les consolèrent, les ranimèrent et bientôt en firent de vrais chrétiens. Bientôt la France se couvrit de conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Cette fois du moins le pouvoir ne s'opposa pas au bien, quoique l'on crût fort que cette institution de charité contenait une pensée réactionnaire, le commencement d'un travail opposé à la Révolution.

L'ordre religieux qui était surtout l'objet de la bienveillance de l'Eglise, parce que, dans tous les temps, il avait été au premier rang sur la brèche, se propageait merveilleusement en France. Les jésuites y étaient si nombreux, qu'il fallut diviser le pays en deux provinces, l'une dite de Lyon et l'autre de Paris. La plupart des grandes villes avaient leur maison de jésuites qui prêchaient, confessaient, attiraient à eux la foule. Le Père de Ravignan à Paris possédait un immense ascendant. L'ordre se préparait à prendre en main l'instruction de

Digitized by Google

la jeunesse quand la liberté d'enseignement serait accordée.

Effrayée de l'autorité prodigieuse que la liberté de discussion donnait au clergé, l'opposition voulut recommencer une campagne contre lui, en attaquant spécialement les ordres religieux et surtout les jésuites. Thiers fut le champion de ce faux libéralisme dont il méritait d'être le porte-drapeau. Autrefois, il ne parlait que de Dieu et de la Providence dans ses discours de tribune; il est vrai que quand il prononçait ces noms sacrés et vénérables, il excitait le sourire de ses auditeurs. Il se corrigea quand il vit la religion prendre un langage digne d'elle. Rien n'égale les paroles de mépris que lui et son école versèrent sur les jésuites. Selon lui, « les jésuites n'étaient » plus, ils avaient l'air d'être, ils étaient un accident, un » simple phénomène, la contre-révolution, un esprit de » mort, un pur mécanisme; ils n'avaient pas produit un » seul homme en trois cents ans. » Les hommes qui parlaient ainsi en 1844 avaient écrit six ans auparavant, en 1838. « Que serait-ce, si nous prenions les travaux pro- » digieux, herculéens des jésuites qui ont, dans les trois » derniers siècles, soutenu *une lutte incomparablement* » *courageuse, énergique, sublime!...* L'indiscipline avait » tué l'ordre de Saint-François : *il fallait un nouvel* » *ordre; il fallait surtout un nouveau principe de vie,* » *d'organisation sûre, durable; il fallait l'obéissance.* » Ce fut un soldat, Ignace de Loyola, qui la prêcha au » monde. Il se déclara soldat de Jésus-Christ; et cet ordre » fondé au milieu de la guerre, *se montra plus complet,* » *plus achevé que tous ceux qui avaient paru jusqu'alors.* » *On ne saurait jamais assez louer le dévouement de ces*

Digitized by Google

» *nouveaux moines*. Leur héroïsme en Europe nous est » connu. *Il faut voir la facilité*, l'empressement avec » lequel ils recherchent, reçoivent le martyre. *Ce sont là* » *des titres à la gloire ; le dévouement ne meurt pas, et* » *puis, qu'elle est belle leur obéissance! qu'elle est grande!* » *qu'elle est sublime!* C'est qu'il n'y avait jamais pour » eux ni famille, ni parents, ni amis, mais Dieu... Dieu » seul et l'obéissance. Et aujourd'hui, si l'on n'avait point » détruit leur ouvrage, la Chine serait un peuple civilisé, » un jésuite y était déjà ministre. En un mot, pour ca- » ractériser l'esprit des jésuites, ce fut UN ESPRIT MONU- » MENTAL. »

Cet ordre ayant repris une certaine extension en France, fit trembler nos hommes d'Etat; ils résolurent de le faire disparaître. Thiers osa demander des dispositions législatives, sinon pour l'expulsion des jésuites du sol français, du moins pour leur dissolution comme association religieuse.

Le ministre, embarrassé de cette question qui attaquait la liberté la plus vantée, la liberté individuelle, répondit qu'il y avait dans notre arsenal législatif des dispositions suffisantes pour enchaîner les ordres religieux et tout le clergé, s'ils sortaient du domaine de la religion. Le ministère remporta un beau succès, et les propositions de Thiers furent rejetées à une immense majorité.

Thiers, surnommé le brouillon politique, reçut dans certains cercles la triste qualification de brouillon religieux.

§ IV. *Années 1846 et 1847.*

L'opposition, irritée du succès du ministère, essaya au commencement de la session de 1846 de le renverser.

Digitized by Google

Six fois dans la discussion de l'Adresse, elle mit la Chambre en demeure de se prononcer sur la politique du cabinet, et chaque fois Guizot triompha avec une majorité de jour en jour plus considérable.

Ces attaques sans cesse répétées jetaient dans la population une vague inquiétude, que venaient encore aggraver des crimes et des sinistres.

Deux assassins attentèrent à la vie du roi. Le 16 avril, pendant que le roi longeait en voiture découverte le grand mur de Fontainebleau, deux coups de feu se firent entendre; les franges du char-à-bancs furent coupées par les balles; la bourre tomba même aux pieds de la reine, mais le roi ne fut pas atteint. Le régicide était un nommé Lecomte, ancien garde-général des domaines de la couronne, qui prétendait venger non point une opinion politique, mais une injure personnelle, ce qu'il appelait un déni de justice. Il subit la peine des parricides.

Trois mois après, le 29 juillet, le roi s'étant présenté sur le balcon des Tuileries pour saluer la foule, deux coups de feu se firent entendre. Un nommé Joseph-Henri, caché derrière une statue, avait tiré deux coups de pistolet; il était à une trop grande distance pour atteindre le roi; aussi fut-il condamné seulement aux travaux forcés.

Tandis que ces crimes politiques jetaient l'incertitude dans les affaires, des sinistres produisaient les plus grands malheurs. Les accidents des chemins de fer de Rouen et de celui de Fampoux, étaient un triste pendant à celui du chemin de la rive gauche de Versailles.

La sécheresse compromettait les récoltes, élevait le prix du grain, soulevait les populations. La terrible inondation de la Loire couvrait de ruines nos plus riches provinces.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'à tous les fléaux provoqués par la perversité humaine, venaient répondre les fléaux de Dieu. La nature mêlait ses révolutions aux révolutions des empires. Les fleuves du midi de la France renversaient les villages, envahissaient les cités, et quelques jours suffisaient pour amener d'affreuses misères.

Déjà, en 1840, huit cents lieues carrées de terrains avaient été dévastées; la seconde ville de France, Lyon, avait plus souffert que sous le canon républicain; des communes jadis florissantes étaient devenues des monceaux de ruines. Les ravages des eaux de la Loire furent plus grands encore. Les bords verdoyants de ce fleuve, les riches cités et les belles bourgades assises sur les bords de ses eaux furent entièrement dévastés; les cimetières labourés par les eaux laissaient à nu les cadavres que le torrent n'avait pas enlevés. L'opulent conserva à peine quelques débris de sa fortune, l'aisance devint pauvreté, l'ouvrier et l'agriculteur manquèrent de pain. La charité fut grande; mais la générosité ne pouvait suffire à réparer tant de maux.

« Au temps du moyen âge, disait un écrivain de l'époque, quand des malheurs semblables venaient frapper les hommes, les imaginations en étaient fortement émues. Ces malheurs, regardés comme des châtiments, apparaissaient comme l'expiation solennelle des iniquités. Les âmes se fondaient alors en prières, en vœux religieux : on pleurait, on se frappait la poitrine, on jeûnait pour désarmer le céleste courroux. De plus, ces événements étaient jugés comme le signe avant-coureur d'autres misères, comme la prophétique révélation d'un avenir mauvais, les peuples en étaient consternés. Les chroniques

Digitized by Google

contemporaines donnaient à ces sortes d'événements plus d'importance qu'à des batailles, à des victoires, à de grands faits politiques ; et elles ne manquaient pas d'enregistrer les sinistres pressentiments des nations. » Nous étions à une époque trop éblouissante de lumières pour imiter le moyen âge dans ses élans religieux. Le tonnerre du Seigneur avait beau rouler sur nos têtes, il ne nous épouvantait plus ; la foudre était vaine ; l'intelligence se croyait de trop grande taille pour descendre à la prière. Lorsque les plus sombres misères s'accumulaient autour de nous, on s'enveloppait dans son orgueil muet, et l'on attendait sans courber la tête qu'elles se fussent dissipées. Quant aux signes prophétiques, de quel dédain ne les poursuivait-on pas ! En fait d'avenir on ne connaissait que celui que l'on voyait annoncé par son infaillibilité personnelle. On n'ajoutait foi qu'à ce qu'on avait prévu soi-même ; on niait tout ce que notre œil n'apercevait pas dans les horizons futurs. Mais Dieu, dont le nom n'était pas moins prostitué par la plupart des journalistes qui racontaient les incidents de la vie du roi, Dieu ne devait pas tarder à frapper le monde. Encore deux ans et nous assisterons au plus effroyable des bouleversements politiques et sociaux.

L'année 1846 s'était écoulée sans ce que l'on nomme de grands événements, et cependant aucune peut-être n'avait mieux préparé à une révolution. L'année 1847, qui allait s'ouvrir, devait présenter le même caractère. Ce sont des situations qui laissent les imprévoyants dormir sur le bord de l'abîme : bien peu d'esprits peuvent saisir ce que ces situations ont de redoutable.

Des élections générales avaient été faites dans ces cir-

Digitized by Google

constances ; l'opposition avait espéré que le pays répondrait à ses vœux en envoyant à la Chambre des députés opposés au ministère. Cent vingt députés nouveaux remplacèrent en effet ceux qui n'avaient plus la confiance des électeurs ; mais soit corruption, comme on le cria bien haut, soit résultat de l'opinion réelle des électeurs à deux cents francs, le ministère, loin d'être affaibli, se trouva posséder une plus grande majorité. Les réformes qui avaient été rejetées dans la Chambre précédente à une faible majorité de vingt voix, le furent cette fois par près de cent voix. L'opposition, affligée de son affaiblissement, devint frémissante de rage, et résolut de recourir aux plus violents moyens pour triompher d'un ministère ennemi du progrès, véritable borne au milieu du mouvement général. Les événements servirent l'opposition au-delà de ses désirs.

Le gouvernement fut atteint par trois faits qui prouvaient sa corruption dans tous les genres : en effet, ils semblaient démontrer qu'il n'y avait plus, dans les hommes du pouvoir, ni honneur ni délicatesse, ni mœurs ni sentiment de la conservation individuelle.

Louis-Philippe avait tant préconisé les intérêts matériels, que son règne fut principalement le règne de la matière. Il avait semé la corruption, il devait recueillir la corruption.

Un général qui avait été chef d'expédition et ministre, le général de Cubières ; un ancien ministre des travaux publics, assez cher aux libéraux, Teste ; un agent d'affaires, Parmentier, et un homme de haute finance, Pellaprat, furent décrétés d'accusation pour avoir corrompu les premiers dignitaires de l'Etat. Teste, reconnu coupable d'a-

Digitized by Google

voir agréé des offres et reçu des dons, étant ministre, pour faire des concessions coupables, fut condamné à la dégradation civique, à quatre-vingt-quatorze mille francs d'amende et à trois ans d'emprisonnement. Le général de Cubières parvint à se faire acquitter de la flétrissante accusation d'escroquerie ; mais, pour avoir corrompu un ministre et obtenu ainsi la concession d'une mine, il fut condamné à la dégradation civique et à dix mille francs d'amende. Cette peine fut aussi appliquée à Parmentier. Pellaprat échappa par la fuite et fut seulement condamné par contumace.

Quand le peuple vit descendre de tels personnages sur le banc des accusés, il se persuada qu'ils n'étaient pas les seuls coupables, que les autres agents du gouvernement, depuis le sommet de la haute administration jusqu'au dernier employé, pratiquaient les mêmes manœuvres; seulement ils étaient plus adroits. Il fallait d'ailleurs que le crime fût trop scandaleux pour être poursuivi.

Le public était encore sous la pénible impression de ce jugement, lorsqu'un bruit étrange se répand : la duchesse de Praslin avait été assassinée avec des circonstances effrayantes. La chambre était couverte de sang du parquet au plafond, les mains étaient coupées, le cou déchiqueté, le corps mutilé, des lambeaux de chair étaient épars. On accusa le duc de Choiseul-Praslin, époux de la victime, d'être l'assassin. Il était pair de France depuis deux ans; on mit trois jours avant de l'arrêter. Deux jours après son arrestation il mettait fin à son existence par une forte dose d'arsenic.

Deux mois après, le 2 novembre, le comte Bresson, notre ambassadeur à Naples, se suicidait en se coupant la

Digitized by Google

gorge avec un rasoir. Et tout cela avait commencé par la mort du ministre de la justice, Martin (du Nord), frappé d'apoplexie dans une maison de jeu.

Voilà la morale que présentait le gouvernement aux yeux de la nation. Les corrupteurs et les corrompus, les assassins et les suicidés au sommet de la haute administration. Les amis du roi étaient étourdis de ces coups; ses ennemis le maudissaient ; tous prévoyaient une catastrophe qu'annonçaient d'ailleurs les émeutes, le pillage et la faim.

Voilà l'année 1847.

CHAPITRE IX.

Révolution de Février.

§I. *21 février.*

L'Europe était préparée pour une révolution. Dans toutes les contrées de l'ancien monde l'on sentait un courant d'idées nouvelles qui menaçaient de tout bouleverser. Notre pays semblait le moins avancé sous le point de vue de l'opinion, chacun s'endormait et croyait la stabilité du trône tellement affermie, que rien ne pourrait en ébranler les bases ; les écrits jetés dans la société par nos saint-simoniens, nos phalanstériens, nos communistes, nos socialistes, excitaient le rire de la plupart des lecteurs et ne trompaient qu'un petit nombre d'adeptes : cependant nous devions ébranler l'Europe.

Digitized by Google

Au dehors, deux pays surtout étaient livrés à une agitation violente, c'étaient l'Italie et la Suisse. Nous ne disons rien de la rêveuse Allemagne, parce que chez cette mère des nouvelles théories révolutionnaires tout se passait avec un flegme tout germanique, et l'on ne soupçonnait pas que le peuple lourd de l'Allemagne, nourri de bière, dût retrouver dans les vapeurs de son tabac l'élan qu'il montra en 1848.

Le mouvement, le terrible mouvement qui devait bouleverser le monde, commença en Italie et fut occasionné par l'avénement d'un nouveau pontife. Pie IX, en montant sur le trône, trouvait l'Italie agitée, tourmentée, inquiète. Ce n'était que par une grande rigueur et en déployant de la sévérité que Grégoire XVI avait pu maintenir l'ordre et conserver ses Etats; il avait même été obligé de s'appuyer sur l'Autriche, qui lui conseillait de marcher avec fermeté dans cette voie de prudence pusillanime et peu clairvoyante qui ne pouvait que momentanément triompher des obstacles. Pie IX, à peine élevé sur le trône pontifical, voulut tenter de réconcilier la papauté avec le peuple, et d'opérer dans ses Etats des réformes qui fussent en rapport avec les idées nouvelles. En moins de dix-huit mois de temps il accorda à son peuple l'amnistie, la garde civique, l'organisation municipale, la consulte, c'est-à-dire des réformes si considérables qu'il était presque impossible de trouver dans les annales d'aucun pays, d'aucun règne régulier, l'exemple d'une générosité si complète et si spontanée. Il ouvrit plus largement la porte des emplois aux laïques, et sécularisa ainsi en grande partie l'administration de ses Etats.

Digitized by Google

L'Autriche, inquiète sur une marche si inattendue, s'était présentée à Ferrare pour y réprimer un mouvement révolutionnaire ; Pie IX protesta contre l'occupation de cette ville.

Le mouvement donné par le Saint-Père exalta toutes les têtes, lui attira les éloges de toutes les plumes libérales. Depuis des siècles il n'y avait eu en France un sentiment plus général, plus unanime que celui de l'admiration pour le nouveau Chef de l'Eglise. Les puissances les plus hostiles au Saint-Siége le louèrent sans restriction. Le président des Etats-Unis parla de Pie IX avec les plus beaux éloges ; le sultan ne voulut pas rester en arrière : ce chef de la religion musulmane, circonstance la plus inattendue et la plus extraordinaire, prit l'initiative pour envoyer un ambassadeur à Rome et féliciter le Pape et le monde du choix qui avait été fait.

Mais il y avait en Italie une minorité, non pas libérale, mais radicale ; non point nationale, mais imbue de toutes sortes de préjugés et de haines étrangères. Le coryphée, le chef et le fondateur de la jeune Italie, résolut de profiter de ce mouvement non-seulement pour bouleverser l'Italie, mais pour détruire la puissance temporelle du Pape, qu'il regardait comme incompatible avec la cause du progrès italien. On ne disait pas ces choses en Italie, mais l'on agissait comme si on le pensait, et, tout en criant : *Vive Pie IX!* on demandait à la Papauté des concessions qui la déshonoraient. Les amis du changement nouveau demandaient la proscription contre ceux qui ne pensaient pas comme eux. Ils voulaient la liberté de la presse et brûlaient sur les places publiques les journaux

Digitized by Google

d'une opinion contraire à la leur, ils faisaient mine d'enfoncer les portes des imprimeries où l'on imprimait des pensées contraires aux leurs (1).

Le gouvernement français commençait à s'effrayer de ce mouvement; il ne prononça pas même le nom du Pape dans le discours du trône. Guizot, après avoir blâmé le Saint-Siége d'être stationnaire, n'osait maintenant blâmer le Pape de ses réformes un peu aventureuses, mais il lui faisait conseiller le principe de la résistance, et l'engageait à ne rien entreprendre sans s'être entendu avec l'Autriche dont nous secondions les vues.

En Suisse les affaires étaient dans un état pire encore. Depuis de longues années les ennemis de l'ordre avaient travaillé à y créer un asile inexpugnable à ce que l'on ne peut qualifier du nom de liberté, et qui n'est pas non plus l'anarchie (car c'était beaucoup plus redoutable que l'anarchie), au radicalisme, pour lui donner un atelier, un refuge, une citadelle, d'où il pût impunément et victorieusement étendre son influence sur l'Europe.

Quand les radicaux cherchèrent à mettre leur pratique d'accord avec leur théorie, ils reconnurent qu'il y avait deux grands obstacles à la création de cette citadelle : le fédéralisme et la religion. Afin d'avoir la masse du peuple pour eux, ils prêchèrent l'unité nationale, et par conséquent la destruction de la fédération. Ils attaquèrent surtout la religion, non point le catholicisme, mais, remarquons-le bien, le christianisme en général et toute espèce de religion qu'ils voulaient abolir. Ils nommèrent

(1) Montalembert (Discours prononcé à la Chambre des pairs le 11 janvier 1848).

Digitized by Google

Strauss professeur à Zurich pour y enseigner que Jésus-Christ n'est pas Dieu, qu'il n'est qu'un ministre ; ils détruisirent les couvents et des ordres religieux qui dataient des premiers siècles. Une association catholique se forma pour résister à tant et de si audacieuses attaques. Les radicaux prennent les armes, entrent à Fribourg, à Lucerne, dans le Valais, et tout ce qu'ils y trouvent de couvents, de congrégations, ils l'anéantissent non par la confiscation, mais par des amendes qui égalent leurs biens. Là où la République française s'était arrêtée avec respect, ils y vont, et détruisent le couvent du Mont-Saint-Bernard, destiné à sauver les voyageurs égarés. Ils chassent les sœurs de charité des hôpitaux. Le protestantisme qui a encore un reste de sentiment religieux, se ressentit de leurs coups aussi bien que les jésuites.

Le ministère français avait été sans inquiétude au milieu de ce mouvement; il y avait applaudi même, et semblable à ce dieu du paganisme, il avait cru pouvoir lancer la foudre sans crainte d'en être atteint. De graves et solennels avertissements lui furent donnés. A la Chambre des pairs, Montalembert terminait ainsi l'un des plus beaux discours qu'il ait prononcés :

« La France, après ce qui vient de se passer, se trouve » dans la situation que voici : le drapeau que vous avez » vaincu à Lyon en 1831 et en 1834, ce drapeau-là est » aujourd'hui relevé au-delà du Jura. Il est relevé sur la » frontière la plus vulnérable de la France, et, ce qui est » bien plus grave, il y est appuyé par l'Angleterre! A » l'intérieur, vous avez ce que vous n'aviez pas en 1831 » ni en 1834, des sympathies avouées, publiques, crois- » santes, pour la Convention, pour la Montagne, l'apolo-

Digitized by Google

» gie systématique de tous les crimes qui peuvent désoler » ou déshonorer une nation. Eh bien, je ne veux être ni » optimiste ni alarmiste, je ne demande aucune mesure » d'exception ; au contraire, je crois que nos lois et nos » institutions suffisent parfaitement à la défense de la so- » ciété, mais c'est à la condition que les honnêtes gens se » dévoueront tous à cette œuvre.

» Je demande donc que les honnêtes gens ouvrent les » yeux et sachent à quoi s'en tenir sur les périls de la si- » tuation ; qu'ils s'arment d'une triple résolution à l'en- » contre des ennemis intérieurs et extérieurs qui nous » menacent. Pour moi, ma conviction est que le plus » grand des maux dans notre société politique, c'est la » peur. Dans cette époque infâme et sanglante qu'on veut » à toute force réhabiliter, savez-vous quel a été le prin- » cipe de toutes nos catastrophes ? C'est la peur ! Oui, la » peur que les honnêtes gens avaient des scélérats, et » même la peur que les petits scélérats avaient des » grands.

» N'ayons pas cette peur, Messieurs, ne souffrez pas » que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, » de l'audace ! Que les honnêtes gens aient aussi l'éner- » gie du bien ; que les bons citoyens aient aussi, quand » il le faut, leur audace ! Qu'ils s'unissent pour défendre » énergiquement nos glorieuses institutions conquises en » 1789 et en 1830. Défendons-les au dedans et au dehors, » en montrant notre horreur pour tout ce qui ressemble à » 1792 et à 1793. Que ce soit là notre politique, que ce » soit là le principe de l'union entre nous tous qui vou- » lons au fond la même chose : la liberté, l'ordre et la » paix. Veillons surtout sur la liberté ; apprenons par ce

Digitized by Google

» qui se passe au-delà du Jura, combien il est dangereux
» de ne pas savoir la tolérer, la comprendre, la supporter,
» même chez ceux dont nous ne partageons pas les idées,
» les croyances, les affections. »

Il serait difficile de dire la prodigieuse impression que ce discours produisit sur la Chambre des pairs. Plusieurs fois ces vieillards, cet ossuaire, comme le disaient les radicaux français, s'agitèrent violemment, se levèrent pour faire entendre d'unanimes applaudissements. Le cri d'alarme avait été poussé trop tard. L'édifice social miné en France allait bientôt s'écrouler et écraser de ses ruines ce juste-milieu de juillet qui avait cru fonder un gouvernement modèle.

C'était surtout à la Chambre des députés que se posaient les questions les plus brûlantes. La discussion de l'Adresse en réponse au discours du trône amenait naturellement l'examen d'un fait très grave qui s'était passé dans plusieurs villes de France pendant les derniers mois de 1847. Les députés de l'opposition avaient organisé des banquets patriotiques où l'on faisait retentir le cri de réforme. Une grande agitation en ayant été la triste conséquence, le ministère les blâma du haut de la tribune et prétendit avoir dans les lois existantes des moyens de les empêcher à l'avenir. L'opposition, atteinte par cette déclaration, résolut d'organiser à Paris un banquet patriotique pour protester contre les prétentions de l'arbitraire. Cette décision n'était qu'un premier acte ; les députés de l'opposition se réservaient d'adresser au corps électoral et à l'opinion publique des appels sous d'autres formes : ils prenaient en outre l'engagement de ne pas participer à la présentation de l'Adresse et de ne pas faire partie de la

Digitized by Google

grande députation chargée de la présenter, quand même il aurait été désigné par le sort.

En présence d'une semblable démonstration, le Gouvernement ne pouvait rester inactif. Ses actes devenaient des accusations. Ainsi on supposa que ne pouvant compter sur la garde nationale, le ministère avait travaillé à gagner les sergents-majors et leur avait remis des blancs-seings pour ordres de service, billets signés qu'on devait distribuer aux seuls citoyens dévoués aux ministres. Guizot aurait assurément gagné plus facilement les chefs que les sergents-majors. Cette prétendue mesure, malgré son invraisemblance, ne produisit pas moins un effet très-considérable. A ces bruits on en ajouta de plus plausibles : à Vincennes on prépare les munitions et les canons pour résister à l'émeute; des corps de troupes arrivent aux environs de la capitale, leurs officiers parcourent la ville habillés en bourgeois afin de reconnaître les positions qu'ils doivent occuper. C'est donc un champ de bataille que l'on étudie, et ce champ de bataille est au milieu même de Paris.

Au milieu de l'impression profonde causée par ces actes paraît enfin le programme du banquet, qui était fixé au mardi 22 février. « Mardi, vers les onze heures » et demie, les députés et pairs de France, qui se pro- » posent d'assister au banquet, partiront en corps de la » place de la Madeleine, et se rallieront en passant aux » autres souscripteurs, pour lesquels un rendez-vous sera » fixé sur la place de la Concorde.

» Aussitôt cette réunion opérée, l'assemblée se mettra » immédiatement en marche pour se rendre au lieu du » banquet en traversant une double haie formée, depuis

Digitized by Google

» la place Vendôme jusqu'à la barrière de l'Etoile, par » dix mille gardes nationaux en uniforme, mais sans ar- » mes, formés en pelotons distincts, sous les ordres de » leurs officiers respectifs.

» Arrivés au lieu de la manifestation, les convives se » contenteront de figurer un simulacre de banquet en » prenant à la hâte, et simplement pour la forme, part » aux mets qui seront sur la table.

» Un seul toast : A LA RÉFORME ! et AU DROIT DE RÉUNION ! » sera porté par Odilon-Barrot, qui ne l'accompagnera » que de quelques courtes réflexions.

» Tout aussitôt après les convives se retireront en ayant » soin, sur leur passage, d'engager les gardes nationaux » à se disperser avec calme et sans troubler en aucune » façon l'ordre public. »

Le Gouvernement, qui jusqu'alors avait résolu de permettre le banquet et de faire simplement rédiger un procès-verbal par un commissaire de police, pour faire juger l'affaire par les tribunaux et constater juridiquement notre législation sur ce point, résolut d'empêcher le banquet par la force, quand il connut que ce n'était plus une simple manifestation. Le préfet de police, après avoir fait connaître les intentions primitives du Gouvernement, ajoutait :

« Le manifeste publié ce matin par les journaux de » l'opposition annonce un autre but, d'autres intentions » qu'une démonstration pacifique ; il élève un gouverne- » ment à côté du véritable gouvernement du pays, de » celui qui est institué par la Charte et qui s'appuie sur » la majorité des Chambres ; il appelle une manifestation » publique, dangereuse pour le repos de la cité ; il con-

Digitized by Google

» voque, en violation de la loi de 1831, les gardes na-
» tionaux, qu'il dispose à l'avance en haie régulière, par
» ordre de numéro des légions, les officiers en tête. Ici
» aucun doute n'est possible, les lois les plus claires et
» les mieux établies sont violées. Le Gouvernement saura
» les faire respecter, elles sont le fondement et la garantie
» de l'ordre public. »

On s'attendait à de violents orages à la Chambre des députés le 21, le jour même où avait paru cette proclamation. Duchâtel, ministre de l'intérieur, démontra que les lois sur la garde nationale et sur les attroupements étaient violées par l'organisation du banquet, et finit par déclarer qu'il s'opposerait à sa tenue de toutes ses forces et qu'il maintiendrait l'ordre public.

Mise dans la triste alternative de livrer bataille ou de renoncer au banquet, la majorité des députés de l'opposition adopta ce dernier parti, et envoya aux journaux avancés une note pour informer le public que le banquet n'aurait pas lieu afin de ne pas exposer les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste pour l'ordre que pour la liberté. « En ajournant ainsi l'exercice d'un droit, » l'opposition prend envers le pays l'engagement de faire » prévaloir ce droit par toutes les voies constitutionnelles. » Elle ne manquera pas à ce devoir; elle poursuivra avec » persévérance et avec plus d'énergie que jamais la lutte » qu'elle a entreprise contre une politique corruptrice, » violente et antinationale. »

Afin de donner une conclusion pratique à ce manifeste, on arrêta qu'une proposition d'accusation contre le ministère serait, le lendemain, déposée sur le bureau du président.

Digitized by Google

Cette détermination parut une faiblesse à quelques députés plus exaltés qui se réunirent chez Lamartine. Celui-ci déclara que quand il serait seul il irait le lendemain, à midi, sur la place de la Concorde et de là se rendrait au lieu du banquet.

Le ministère était sans inquiétude réelle sur l'issue de la lutte; il disait qu'en 1830 la branche aînée avait été renversée par surprise, parce qu'elle n'avait pas réuni assez de soldats dans la capitale. Il y avait des troupes très nombreuses à Paris; toutes les casernes étaient pleines; il y avait des garnisons, de vraies armées à Vincennes, au mont Valérien et dans les principaux *forts*; les corps de garde étaient fortifiés, des créneaux pratiqués dans les murailles étaient seulement recouverts de plâtre, on pouvait les faire tomber et foudroyer les assaillants. Le maréchal Bugeaud avait dit au roi qu'il n'y avait aucun péril, et on traduisait son langage par cette expression un peu burlesque : « Si j'avais le commande-» ment de l'armée de Paris, je ferais avaler aux Parisiens » mon sabre d'Isly jusqu'à la garde. » Le ministère était donc plein de confiance.

§ II. *22 février.*

La nuit du 21 au 22 février s'était passée dans le plus grand calme; mais le 22, vers dix heures du matin, tout Paris est en mouvement; on voit affluer vers les places de la Madeleine et de la Concorde des hommes de tous les rangs et de toutes les classes; les hommes farouches qui semblent aux jours de calme se cacher sous terre et disparaître arrivent se tenant par le bras et chantant *la Marseillaise*. Cette foule immense s'allonge de la place

Digitized by Google

de la Concorde par le pont de la Révolution et se porte vers le palais des députés qu'elle assiége, et où elle veut pénétrer. La cavalerie s'avance au trot, perce cette foule ; l'infanterie vient à son tour, la baïonnette en avant, et disperse le rassemblement en un instant ; une vieille femme est tuée, un homme blessé.

Cependant la Chambre discute, au milieu de l'inattention générale, un projet de loi pour l'établissement d'une banque à Bordeaux. Odilon-Barrot, dans un moment de silence, monte au bureau du président et lui remet un papier contenant la demande de mise en accusation du ministère.

« Nous proposons de mettre le ministère en accusation » comme coupable :

» 1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de » la France ;

» 2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, » violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des » citoyens ;

» 3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté » de substituer, à la libre expression de l'opinion publi- » que, les calculs de l'intérêt privé et de pervertir ainsi » le gouvernement représentatif ;

» 4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des » fonctions publiques, ainsi que de tous les autres attri- » buts et priviléges du pouvoir ;

» 5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances » de l'Etat, et compromis ainsi les forces et la grandeur » nationales ;

» 6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un « droit inhérent à toute constitution libre et dont l'exer-

Digitized by Google

» cice leur avait été garanti par la Charte, par les lois et » par les précédents;

» 7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement » contre-révolutionnaire, remis en question toutes les » conquêtes de nos deux révolutions et jeté dans tout le » pays une perturbation profonde. »

Tandis que Odilon-Barrot déposait cette proposition, signée de cinquante-quatre députés, Genoude, député de Toulouse, en déposait une analogue.

Sur la demande qu'on donnât lecture de ces propositions, Sauzet, président de l'assemblée, refuse de le faire et les renvoie à l'examen des bureaux pour le 24, jour où la révolution était consommée et où le ministère était en fuite.

Cependant les émeutiers parcouraient Paris, attaquaient et désarmaient le poste des Champs-Elysées, forçaient le garde-meuble, commençaient des barricades dans les Champs-Elysées, dans les rues Saint-Honoré et de Rivoli. Se trouvant mal à l'aise dans ces rues larges, ils se retirent vers le cloître Saint-Méry et la rue Transnonain; ils forcent les magasins de Lepage et de Devisme et enlèvent les armes qu'ils y trouvent. Bientôt tout fuit devant la force publique. A minuit il ne restait pas cinquante émeutiers armés, et le plus riche en munitions avait six cartouches.

Le Gouvernement fait stationner des corps armés sur les principales places et ordonne d'allumer des feux comme dans les bivouacs. Le ministère est tranquille, l'émeute lui paraît comprimée, et il se propose de faire retomber sur l'opposition le sang répandu dans cette déplorable journée.

Digitized by Google

§ III. *23 février.*

Pendant que les troupes bivouaquaient au milieu de Paris, les amis de la révolution étaient silencieusement à l'œuvre. Les uns complotaient, les autres construisaient les barricades, que l'on vit avec étonnement dressées au lever de l'aurore. La cour crut d'abord que cette journée serait assez paisible, parce qu'il pleuvait fort le matin; ce qui faisait répéter le mot de Péthion : *Il pleut, il n'y aura rien.*

Ne jugeant pas nécessaire de remettre la force publique dans des mains spéciales, le ministère la laissa au général Tiburce Sébastiani, chargé du commandement de l'armée de Paris. Cet officier était hésitant, ne sachant comment il fallait agir contre des barricades; il avait d'ailleurs une espèce de répugnance à combattre contre ses concitoyens. Le général Jacqueminot, commandant de la garde nationale, affaibli par une longue maladie, avait très peu de confiance dans l'armée citoyenne, dont la plupart des chefs étaient dévoués au parti de l'opposition. L'émeute, n'ayant à combattre que contre de pareils chefs, devait se fortifier de moment en moment et se trouver assez puissante pour vaincre.

Le ministère, après avoir donné l'ordre de convoquer la garde nationale dès le matin, 23, persuadé que les nombreuses cohortes de la milice suffiraient pour rétablir la tranquillité, avait révoqué cet ordre; mais, vers onze heures, les groupes ayant paru trop nombreux et très menaçants, le Gouvernement se ravisa, ordonna de battre le rappel de la garde nationale, moins pour la force matérielle

Digitized by Google

qu'elle pouvait apporter que pour un appui moral. Ce fut une faute. L'appel tardif de la garde nationale fit croire que le danger était devenu très grand; d'ailleurs cette garde devait donner un appui très puissant à l'émeute, non point en la secondant, mais en se plaçant entre elle et la troupe de ligne et en empêchant celle-ci d'agir avec vigueur. La 10e légion, se donnant le rôle de médiatrice, arrêta des fourgons de munitions qu'on dirigeait vers les Tuileries, en sorte que les troupes stationnées du côté des Tuileries manquèrent bientôt elles-mêmes de moyens d'attaque et de défense.

Un bataillon de la 2e légion, conduit par Léon de Laborde, le fils de l'ancien général de ce nom, après avoir vainement essayé de faire ouvrir l'entrée des Tuileries à son chef pour demander le renvoi du ministère, se porta sur les boulevards; voyant un escadron de cuirassiers marcher sur un groupe, il s'interposa et empêcha la charge. Un détachement de la 3e légion chargea même les gardes municipaux près de l'église des Petits-Pères.

Quand le ministère connut que la garde nationale faisait cause commune avec les émeutiers, il offrit sa démission au roi, qui appela Molé. Vainement ce grave personnage essaya de faire comprendre la nécessité de concessions sérieuses, Louis-Philippe aveuglé répondait : « C'est une promenade d'étudiants et rien autre chose. »

La nouvelle de l'appel de Molé avait fait des impressions bien diverses sur la Chambre des députés. Les amis de Guizot accusaient celui-ci de lâcheté d'avoir offert sa démission sous la pression de l'émeute; les membres de l'opposition ne voyaient qu'une demi satisfaction dans l'appel de Molé.

Digitized by Google

Le bruit répandu que le ministère s'était retiré, produisit un effet très favorable sur la population. Vers les cinq heures, il n'y avait plus que des promenades tumultueuses, si l'on veut, mais en réalité tout se réduisait à ces promenades. Vers neuf heures, le bruit s'étant répandu que la promesse d'un nouveau ministère avait été mise en circulation pour tromper le public, les groupes se portèrent vers l'hôtel du ministère des affaires étrangères, occupé par Guizot; un groupe très sinistre portant un drapeau rouge, avec un mannequin enduit de poix, s'arrêta devant l'hôtel et mit le feu à ce fantôme. A la vue de ce drapeau, symbole de sang, un officier se détacha pour sommer le groupe de s'éloigner; à des réponses agressives, un commandement mal compris fit tirer sur la foule. Cinquante personnes, tant tuées que blessées, tombèrent.

Vainement l'officier dit qu'il n'a pas commandé le feu, que c'est un malentendu, la multitude furieuse pousse des cris de vengeance. On amène un tombereau, que l'on convertit en char funèbre, où l'on dépose dix-sept cadavres; une multitude de torches enflammées répandent au loin une lueur sinistre. Alors le convoi commence une marche lugubre pour soulever la populace : d'espace en espace, le cortége s'arrête, et un homme monte sur le tombereau, décrit ce qui s'est passé, soulève les cadavres, montre une femme percée d'outre en outre par une balle. La garde nationale de Saint-Germain, émue d'un si grand malheur, marche sur l'hôtel des affaires étrangères et s'empare du poste gardé par le 14e. Le tocsin se fait entendre et se confond avec ce cri : *On assassine nos frères!*

Digitized by Google

Depuis ce moment ce n'est plus la chute du ministère qu'on réclame, on veut la déchéance de la royauté.

§ IV. *24 février.*

Vers minuit, le roi avait fait appeler Molé, qui ne parut point. Guizot conseilla alors à Louis-Philippe de concentrer en une seule main le commandement général des troupes et de la garde nationale. L'énergique Bugeaud fut nommé, et Thiers appelé pour former un nouveau ministère.

Thiers accepta la tâche de rétablir l'ordre, et après avoir obtenu qu'Odilon-Barrot lui serait adjoint, il rédigea cette proclamation :

« Citoyens de Paris,

» L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons » d'être chargés par le roi de composer un ministère. La » Chambre va être dissoute. Le général Lamoricière est » nommé commandant général de la garde nationale de » Paris.

» MM. Odilon-Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

» Liberté, Ordre, Union, Réforme. »

Cette pièce, qu'on croyait suffisante pour apaiser le peuple, n'était point signée; elle ne parut pas dans le *Moniteur*, en sorte qu'on la regarda comme un guet-apens. La fusillade recommença avec une nouvelle énergie.

Thiers, après avoir parcouru une partie de Paris, avait appris que la nomination du maréchal Bugeaud au commandement de la force armée avait causé de l'effroi et

Digitized by Google

exaspéré les patriotes; il demanda au roi de révoquer cette nomination et de commander de suspendre le feu. Il était persuadé qu'une promenade qu'il ferait avec Odilon-Barrot suffirait pour rétablir l'ordre.

Vers dix heures et demie, la confiance du roi était telle, qu'il arriva souriant dans la galerie de Diane, où l'on avait servi le déjeuner. Il était à peine assis, que Rémusat et Duvergier de Hauranne entrèrent sans s'être fait annoncer, et apprirent que les troupes stationnées sur la place du Carrousel livraient leurs armes. Le roi descendit, monta à cheval, parcourut le front des troupes placées dans la cour des Tuileries, et consentit enfin à signer une ordonnance qui nommait Odilon-Barrot président du Conseil.

A peine rentré dans ses appartements, le roi vit arriver Émile de Girardin, rédacteur en chef de la *Presse*, qui venait demander un nouveau sacrifice, le plus terrible de tous : l'abdication.

Le roi hésita. Poussé enfin par toute sa famille, il signa son abdication. Girardin se hâta de porter cette nouvelle au peuple armé, qui demandait des preuves : Girardin n'avait aucune preuve écrite. « On vous trompe, » voilà la seule réponse qu'il entendit. Vainement le maréchal Gérard parcourut les rues avec l'abdication signée ; le flot débordé, après avoir rompu toutes les digues, s'avançait toujours et touchait enfin aux Tuileries.

Louis-Philippe, obligé de fuir, se dépouilla de toutes les marques de la royauté, prit un simple habit bourgeois et sortit avec la reine par le souterrain pratiqué pour le roi de Rome. En traversant le jardin des Tuileries, il vit un tumulus de sable sanglant : c'étaient trois

Digitized by Google

cadavres qu'on avait recouverts à la hâte pour en ôter la vue au roi.

Des voitures de louage attendaient Louis-Philippe sur la place de la Concorde ; il y prit place avec la reine. La duchesse de Nemours et deux petits enfants partirent pour Saint-Cloud. Crémieux, qui avait accompagné le roi pour le protéger, ayant été accosté par un républicain, se contenta de dire : « Je viens de mettre la royauté en voiture. »

La duchesse d'Orléans était séparée de la famille royale au moment du départ du roi. Ce fut par un huissier qu'elle apprit le grand acte de l'abdication du monarque et sa désignation pour la régence. Elle fit aussitôt acte de souveraineté en prescrivant au général Gourgaud de commander aux troupes de cesser absolument le feu. Dupin entra dans ce moment pour prendre la princesse et la conduire à la Chambre des députés, où l'on comptait lui faire jouer le rôle de Marie-Thérèse.

Il y eut tant de précipitation dans le départ, qu'on ne prit même pas le temps de nouer les cordons des souliers du comte de Paris, qui, embarrassé par sa chaussure, tomba sur le pont de la Concorde. Un aide de camp porta le duc de Chartres. Le duc de Nemours accompagna sa belle-sœur pour résigner la régence en sa faveur s'il le fallait.

La duchesse avait à peine quitté les Tuileries, que la foule s'y précipita. Un homme du peuple monta à l'horloge et brisa le balancier ; l'aiguille s'arrêta à une heure et demie, marquant ainsi le moment de la chute absolue de la royauté, et le moment où une multitude fanatique s'était emparée du pouvoir. Cependant, devant

Digitized by Google

le Palais-Royal, on brûlait les meubles, et on a pu lire longtemps sur les murailles noircies la marque de ce désastre.

Tandis qu'on dévastait la demeure des rois, la duchesse d'Orléans arrivait à la Chambre des députés sans avoir en sa possession l'abdication alors entre les mains de Barrot qu'on attendait. Dupin aîné fit connaître ainsi le motif de la présence de la princesse : « Messieurs, vous » connaissez tous la triste situation de la capitale. Cédant » devant les manifestations du peuple, Sa Majesté Louis-» Philippe a déposé un acte d'abdication, a transmis la » couronne au comte de Paris et désigné madame la du-» chesse d'Orléans pour régente. » Ces paroles ayant été couvertes d'applaudissements, Dupin ajouta : « Je de-» mande qu'en attendant l'acte d'abdication que doit » sans doute apporter M. Odilon-Barrot, la Chambre » fasse inscrire sur ses registres les acclamations que » vous venez d'entendre et les cris de *Vive le roi ! Vive* » *le comte de Paris ! Vive la régente !* »

Sauzet, président de la Chambre, déclarait que les sentiments des députés étaient unanimes pour la reconnaissance de la royauté du comte de Paris, quand des protestations se firent entendre ; personne ne pouvant dominer le tumulte, Lamartine imposa silence et dit : « Je demande la suspension de la séance par ce double » motif et du respect que nous inspire la représentation » nationale, et de l'autre la présence de l'auguste prin-» cesse qui est ici devant nous. »

Le président déclara en effet la séance suspendue jusqu'à ce que le nouveau roi et la princesse régente se fussent retirés. La duchesse d'Orléans, persuadée que sa

Digitized by Google

présence empêcherait peut-être les ennemis de la royauté de prendre des résolutions fâcheuses, manifesta le désir de rester. Mais cette présence ne devait pas gêner les républicains, qui, n'osant attaquer directement la royauté nouvelle, proposèrent des fins dilatoires afin de permettre au peuple de consommer la révolution. Marie fit observer que la proclamation de la régence de la duchesse d'Orléans était une chose impossible, puisqu'il y avait une loi qui la conférait au duc de Nemours : « Il fau» drait, dit-il, détruire cette loi et en faire une nouvelle, » ce que vous ne pouvez en un instant. Cependant il faut » un gouvernement pour conduire les affaires de l'Etat. » Je propose donc un gouvernement provisoire pour avi» ser avec maturité aux vœux du pays. »

Enhardi par ces paroles, Crémieux dit : « Il importe » que tout le monde soit d'accord pour proclamer un » grand principe et procurer au peuple des garanties sé» rieuses. Ne faisons pas ce qui a été fait en 1830, puis» que ce qui a été fait alors, il nous a fallu le recommen» cer en 1848.

» Instituons un gouvernement provisoire non pour ré» gler l'avenir, mais pour rétablir l'ordre dans le pré» sent. J'ai le plus grand respect pour Mme la duchesse » d'Orléans, j'ai conduit moi-même la famille royale à » la voiture qui l'a emportée. La population de Paris a » montré le plus profond respect pour le malheur du roi ; » mais nous, qui avons été envoyés ici pour faire des » lois, nous ne pouvons pas les violer. Or, une loi déjà » votée dispose de la régence, et je n'admets pas qu'elle » puisse être abrogée en ce moment.

» Croyez-moi, puisque nous sommes arrivés à subir

Digitized by Google

» une révolution lorsque nous ne voulions qu'un simple » changement de politique, confions-nous au pays, sa- » chons profiter des événements, ne laissons pas à nos fils » le soin de renouveler cette révolution. Je demande » l'institution d'un gouvernement provisoire et je pro- » pose qu'il soit composé de cinq membres. »

Ces paroles étaient couvertes des applaudissements de la gauche et des tribunes, quand Barrot entra, apportant l'abdication de Louis-Philippe, et se dirigea vers la tribune; mais il y fut précédé par Genoude, qui rappela que, parce qu'on avait négligé le concours du peuple, en 1830, pour la formation d'une Constitution, on était arrivé à une nouvelle révolution; il demanda l'appel à la nation.

Barrot était hésitant après ce discours : « Jamais, dit- » il, nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de » patriotisme. Puissions-nous tous être unis dans un » même sentiment, celui de sauver notre pays du plus » détestable des fléaux : la guerre civile. Les nations ne » meurent pas, je le sais, mais elles s'affaiblissent par » les dissensions intestines, et jamais la France n'eut » plus besoin de ses forces vives, du concours de tous » ses enfants. Notre devoir est tracé; il a heureusement » cette simplicité qui séduit une nation, il s'adresse à » son courage et à son honneur. La couronne de juillet » repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. »

Pour affaiblir l'effet de ce discours, qui avait vivement impressionné la Chambre, La Rochejaquelein s'écria : « Nul plus que moi ne respecte et ne sent profondément » ce qu'il y a de beau dans certaines situations; je n'en » suis pas à ma première épreuve. Il appartient à ceux

Digitized by Google

» qui ont toujours dans le passé bien servi les rois, de » parler aujourd'hui du pays, de parler des peuples. » Encouragé par de nombreuses sympathies, il élève la » voix et prononce la déchéance de la Chambre elle- » même. Aujourd'hui vous n'êtes plus rien ici, rien, en- » tendez-vous, plus rien. »

Un tumulte effroyable du centre couvre ces dernières paroles. L'orateur, rappelé à l'ordre, allait expliquer sa pensée, quand une foule d'hommes armés, d'étudiants, d'ouvriers armés de fusils, de sabres, de piques, envahissent la salle et confirment par le fait la proposition de La Rochejaquelein. *Pas de régence! la déchéance du roi! la déchéance!* Un cri domine la foule : *Vive la république!* C'était la première fois que ce cri se faisait entendre. La confusion devient extrême. Un homme du peuple prend son fusil et ajuste Sauzet, qui se cache derrière le bureau.

La duchesse d'Orléans, persuadée qu'il n'y avait plus rien là pour elle, cherche à se sauver quand une main vigoureuse la saisit au cou. Celui qui l'avait saisie est entraîné violemment, mais elle est séparée de ses enfants qui sont enlevés par les gardes nationaux et que l'on descend par les fenêtres pour les arracher du milieu de la foule qui aurait pu les broyer. Le duc de Nemours s'était dépouillé de ses habits de lieutenant-général et s'était sauvé par les jardins.

Il n'y avait plus dans la Chambre des députés que quelques membres de l'ancienne Assemblée : Lamartine, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Marie, Crémieux et La Rochejaquelein. La foule, composée d'hommes en blouse à l'exception de cinq ou six personnes vêtues d'habits ou

Digitized by Google

de redingottes, de huit ou dix gardes nationaux et d'un seul officier, cette foule proclame un gouvernement provisoire. Ledru-Rollin nomme lui-même les membres de ce gouvernement. Dupont (de l'Eure), Arago et Lamartine sont acceptés à l'unanimité; Ledru-Rollin passe aussi sans difficulté; mais une vive discussion s'engage sur le choix qu'on doit faire de Crémieux, Garnier-Pagès, Bethmont et Marie. Le premier l'emporte à une grande majorité. Voilà le gouvernement provisoire composé de cinq personnes.

Le nouveau gouvernement comprit qu'ayant été nommé par le peuple, il devait par conséquent aller s'établir au Louvre du peuple, c'est-à-dire à l'Hôtel-de-Ville. Dupont (de l'Eure) monte dans un cabriolet; deux hommes du peuple armés de fusils s'asseoient à côté de lui, d'autres se cramponnent aux brancards, et le cortége se met en route.

Le Conseil municipal, réuni à l'Hôtel-de-Ville, était instruit de l'abdication du roi et croyait la régence de la duchesse d'Orléans acceptée. L'arrivée du cortége lui apprit la chute de la royauté.

Le nouveau gouvernement sentant le besoin d'une nouvelle consécration populaire, Ledru-Rollin monta sur une table, annonça les événements qui s'étaient passés à la Chambre des députés, et proposa la proclamation des membres nommés au palais Bourbon. Il nomma Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Crémieux, dont les noms sont couverts d'applaudissements.

Il s'était formé ailleurs un autre gouvernement provisoire. Après la victoire du peuple, les républicains s'étaient réunis dans les bureaux du journal la *Réforme*, et

Digitized by Google

sans s'inquiéter de ce qui pouvait se passer à la Chambre des députés, qui n'existait plus pour eux, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert firent entre eux un gouvernement. Surpris d'en trouver un à l'Hôtel-de-Ville, ils se confondirent avec lui.

Le lendemain 25, le *Moniteur* annonçait que le gouvernement provisoire était composé de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie. Il avait pour secrétaires provisoires : Louis Blanc, Armand Marrast, Ferdinand Flocon et Albert, ouvrier. Le ministère se composait de Dupont (de l'Eure), à la présidence; Lamartine, aux affaires étrangères; Ledru-Rollin, à l'intérieur; Bedeau, à la guerre; Michel Goudchaux, aux finances; Arago, à la marine; Bethmont, à l'agriculture et au commerce; Carnot, à l'instruction publique et aux cultes; Cavaignac, au gouvernement de l'Algérie; Garnier-Pagès, à la mairie de Paris.

Les premiers actes du nouveau gouvernement sont les deux proclamations suivantes :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« La Chambre des députés est dissoute.

» Il est interdit à la Chambre des pairs de se réunir.

» Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt » que le gouvernement provisoire aura réglé les mesures » d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les » citoyens.

» Citoyens, le gouvernement provisoire déclare que le » gouvernement actuel est le gouvernement républicain, » et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier

Digitized by Google

» par son vote la résolution du gouvernement provisoire » et du peuple de Paris.

» Les boulangers sont requis de mettre à la disposi- » tion des chefs de poste de la garde nationale, jusqu'à » concurrence d'un cinquième de leur fabrication, et en » échange de bons de paiement qui leur seront rembour- » sés à l'Hôtel-de-Ville, le pain destiné à la nourriture » des citoyens armés.

» La distribution sera faite par lesdits chefs, qui feront » accompagner ledit pain par les hommes sous leurs » ordres.

» Le gouvernement de la République s'engage à ga- » rantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage » à garantir le travail à tous les citoyens.

» Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre » eux pour jouir du bénéfice de leur travail.

» Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, aux- » quels il appartient, le million qui va échoir de la liste » civile.

» Garnier-Pagès, maire de Paris.

» Louis Blanc, l'un des secrétaires provisoires. »

Il n'entre pas dans notre plan de faire l'histoire de la révolution de Février, ni même d'apprécier ses premiers actes; notre travail devrait donc se terminer ici; mais nous ne pouvons nous dispenser de raconter la fuite de Louis-Philippe, et ses derniers moments à Claremont.

Nous avons abandonné le roi des Français sur la place de la Concorde, montant dans deux voitures de louage avec la reine, la duchesse de Nemours et ses enfants. Une faible escorte l'accompagna jusqu'à Saint-Cloud, où il

Digitized by Google

espérait trouver un équipage plus convenable ; mais soit manque réel, soit mauvais vouloir, il lui fut répondu qu'il était impossible de lui procurer un autre équipage. Le soir, arrivé à Saint-Cloud, Provost, le valet de toilette du roi, apportait au monarque un gilet et deux chemises ; car il est bon de remarquer que la fuite avait été si précipitée que le roi n'avait rien pu emporter.

Après un repos de trois quarts d'heure à Saint-Cloud, Louis-Philippe se rendit à Versailles ; ne s'y trouvant pas en sûreté, il partit pour Dreux, où il arriva à onze heures et demie du soir, dans le plus strict incognito. C'est à Dreux que Louis-Philippe apprit la déchéance de sa famille et la proclamation de la République ; il ne fallait plus songer à voyager en roi même dégradé. Chacun se disposa le lendemain pour le départ ; les valets abandonnèrent leur livrée et se vêtirent d'habits qui avaient été achetés quelques heures auparavant. Le sous-préfet voyagea un instant à côté du roi et alla parler bas à un gendarme qui faisait mine de vouloir arrêter l'équipage. Le roi arriva près de Honfleur, où il avait ordonné de lui louer un petit bâtiment pour le transporter en Angleterre. Il s'arrêta dans une petite baraque sur la côte de Grâce ; le roi et la reine couchèrent en bas, et toute la suite dans un grenier, sur de la paille.

La mer était si mauvaise pour naviguer avec une barque de pêcheur, qu'il fallut conseiller au roi de se rendre à Trouville, où l'embarquement serait plus facile. Le roi y fut précédé par un de ses amis qui fit marché avec un patron de barque nommé Halley, qui se chargeait de conduire, pour cinq mille francs, une famille en Angleterre. Comme il voyait là quelque mystère, il

Digitized by Google

ne demanda ni le nom ni la condition des voyageurs. Un marinier plus habile, qui avait déclaré le voyage impossible, se fit présenter au roi pour le dissuader de son projet, reconnut le monarque sous le déguisement et malgré sa prononciation américaine. Il fallait rompre le marché avec Halley, qui, furieux de sa déconvenue, répand le bruit que le roi était à Trouville. Louis-Philippe quitta sa demeure à la hâte et vint se cacher de nouveau dans sa baraque près de Honfleur. Enfin Louis-Philippe put monter sur l'*Express*, paquebot anglais qui s'était mis à la disposition de ceux qui voulaient passer en Angleterre pour échapper aux malheurs qu'on redoutait.

Que l'on compare le départ de Charles X à celui de Louis-Philippe, et l'on verra la différence des deux royautés : Charles X est traité en roi jusque sur le bord de la mer; une armée de 30,000 hommes le conduit avec honneur; Louis-Philippe, poursuivi par le mépris révolutionnaire, est obligé d'emprunter le déguisement d'un valet américain! sa famille se cache dans une cabane et couche pêle-mêle sur la paille!...

Les enfants de la famille d'Orléans avaient eu aussi leur part d'angoisses dans les jours de Février. La duchesse de Montpensier avait été perdue au milieu de la foule sur la place de la Concorde; le général Thierry parvint à la rejoindre et la réunit bientôt à Louis-Philippe. La duchesse d'Orléans, après avoir vainement cherché un asile aux Invalides, en trouva un chez le maréchal Soult, et partit pour l'Allemagne, d'où elle se rendit en Angleterre. On expédia un vapeur au duc d'Aumale et au prince de Joinville pour leur intimer l'ordre d'abandonner leur commandement et de quitter le sol

Digitized by Google

français. C'est ainsi que quelques semaines après Février toute la famille d'Orléans se trouva réunie à Claremont.

Louis-Philippe vécut deux ans et demi en Angleterre, réfléchissant sur les différentes circonstances de son règne, méditant surtout sur la faute qu'il avait commise en acceptant la couronne et dépouillant le duc de Bordeaux, l'héritier légitime du trône. On assure qu'il engagea ses enfants à se réconcilier avec le comte de Chambord, et que quelques instants avant de mourir il essaya d'amener à ses désirs la duchesse d'Orléans, sa belle-fille.

La dernière heure approchait, et il ne le soupçonnait pas. Son médecin prévint la reine, qui conserva tout son courage et donna l'ordre au docteur d'avertir son royal époux du danger extrême de son état de santé. Quand le médecin eut accompli sa mission, le roi appela la reine, qui se pencha à son oreille, lui dit quelques mots, puis appela son aumônier. La famille se retira dans un angle de la chambre pendant que le malade se confessa. Quand il eut fini, le roi dit à la reine : « Eh bien ! maintenant, » Amélie, te voilà tranquille? » Paroles stoïques qui décèlent presque l'absence de foi.

Au lieu de s'occuper de Dieu et de sa dernière heure, le vieux roi se mit à dater la dernière page de ses mémoires. Le lendemain, à huit heures du matin, il expirait tranquille, sans indice de remords. Cependant, les souvenirs de sa vie et de son règne auraient bien pu troubler ses derniers moments.

FIN DU QUINZIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU QUINZIÈME VOLUME.

Vᵉ ÉPOQUE, IIIᵉ PÉRIODE, LIVRE IV.

Pages.

CHAP. III. — Seconde Restauration. — Ses actes dans le cours de l'année 1815 (29 juin 1815 — 1er janvier 1816)..... 1

§ I. — Ministère Talleyrand-Fouché..... 1

§ II. — Traité de paix. — Sainte-Alliance..... 27

§ III. — Réaction dans le Midi. — Droits politiques..... 43

CHAP. IV. — Premier ministère de Richelieu (1816 — décembre 1818)..... 57

CHAP. V. — Ministères Dessolle-Decazes, Decazes et deuxième ministère Richelieu (29 décembre 1818 — 15 décembre 1821)..... 136

§ I. — Ministère Dessolle-Decazes (29 décembre 1818 — 20 novembre 1819)..... 136

§ II. — Ministère Decazes (20 novembre 1819 — 16 mars 1820)..... 153

Digitized by Google

Pages

§ III. — Ministère Richelieu (16 mars 1820 — 15 décembre 1821)..... 160

CHAP. VI. — Fin du règne de Louis XVIII. — Ministère Villèle (15 décembre 1821 — septembre 1824)..... 193
§ I. — Etat intérieur. — Carbonarisme..... 193
§ II. — Congrès de Vérone. — Guerre d'Espagne..... 208
§ III. — Derniers actes du règne de Louis XVIII..... 229

CHAP. VII. — Règne de Charles X..... 244
§ I. — Fin du ministère Villèle. — Le sacre. — Navarin. — Lutte des partis (16 septembre 1824 — 4 janvier 1828). 244
§ II. — Ministère Martignac (janvier 1828 — août 1829).... 272
§ III. — Ministère Polignac (août 1829 — mai 1830)..... 288
§ IV. — Conquête d'Alger (mai — juillet 1830)..... 296
§ V. — Journées de juillet 1830. — Chute de Charles X (25 juillet — 9 août 1830)..... 301

LIVRE V. — *Gouvernement de Louis-Philippe*..... 319

CHAP. Ier. — Ministère Laffitte. — Sac de l'archevêché (10 août 1830 — 9 mars 1831)..... 319

CHAP. II. — Ministère de Casimir Périer (9 mars 1831 — 16 mai 1832)..... 356
§ I. — Casimir Périer..... 356
§ II. — Agitations et conspirations. — Lyon. — Paris. — Grenoble..... 377
§ III. — Ancône..... 384
§ IV. — Le choléra..... 386

CHAP. III. — Le système de Louis-Philippe en action (16 mai 1832 — 22 février 1836)..... 391
§ I. — La duchesse de Berry en Vendée. — Destruction de tout principe de morale..... 391
§ II. — Cabinet du 11 octobre..... 411
§ III. — Siége d'Anvers. — Triste fin de la captivité de la duchesse de Berry..... 415
§ IV. — Lois sur les communes et sur l'instruction publique. 433

Digitized by Google

Pages

§ V. — Affaires extérieures. — Turquie. — Portugal. — Espagne 437
§ VI. — Etat intérieur. — Émeutes à Lyon et à Paris..... 450
§ VII. — Intrigues ministérielles..... 462
§ VIII. — Procès des accusés d'avril. — Attentat Fieschi... 470

CHAP. IV. — Ministère du 22 février (22 février-6 septembre 1836)..... 488
§ I. — Affaires intérieures..... 488
§ II. — Affaires extérieures. — Cracovie. — Suisse. — Espagne..... 499

CHAP. V. — Ministère Molé (6 septembre 1836 — mars 1840). 510
§ I. — Conspiration de Strasbourg. — Louis-Napoléon..... 510
§ II. — Apanages. — Mariage du duc d'Orléans..... 523
§ III. — Agiotage..... 534
§ IV. — Intrigues ministérielles. — Question d'Orient..... 544

CHAP. VI. — L'Algérie sous le règne de Louis-Philippe..... 561
§ I. — Commandement du général Clausel (1er septembre 1830 — 21 février 1831)..... 565
§ II. — Commandement du général Berthezène..... 568
§ III. — Commandement du duc de Rovigo et du général Voirol (janvier 1832 — juillet 1834)..... 570
§ IV. — Gouverneurs-généraux d'Erlon, Clausel (juillet 1834 — février 1837)..... 572
§ V. — Damrémont, Valée, gouverneurs-généraux (février 1837 — décembre 1840)..... 578
§ VI. — Bugeaud, gouverneur-général (décembre 1840 — septembre 1847)..... 582
§ VII. — Gouvernement du duc d'Aumale (septembre 1847 — 24 février 1848)..... 591

CHAP. VII. — Ministère Thiers (1er mars — 29 octobre 1840).. 593
§ I. — Affaires d'Orient..... 593
§ II. — Rentrée des cendres de Napoléon à Paris..... 600
§ III. — Descente de Louis-Napoléon à Boulogne..... 604
§ IV. — Fortifications de Paris..... 609

Digitized by Google

Pages

CHAP. VIII. — Ministère du 29 octobre (29 octobre 1840 — 23 février 1848)..... 612
§ I. — Année 1841..... 613
§ II. — Années 1842 et 1843..... 619
§ III. — Années 1844 et 1845..... 625
§ IV. — Années 1846 et 1847..... 636

CHAP. IX. — Révolution de février..... 642
§ I. — 21 février..... 642
§ II. — 22 février..... 652
§ III. — 23 février..... 655
§ IV. — 24 février..... 658

FIN DE LA TABLE DU QUINZIÈME ET DERNIER VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA DE MONTSERRAT
13020100028254

BIBLIOTECA
DE
MONTSERRAT

D
Armario VIII
Estante 8°
Número 3

Digitized by Google

